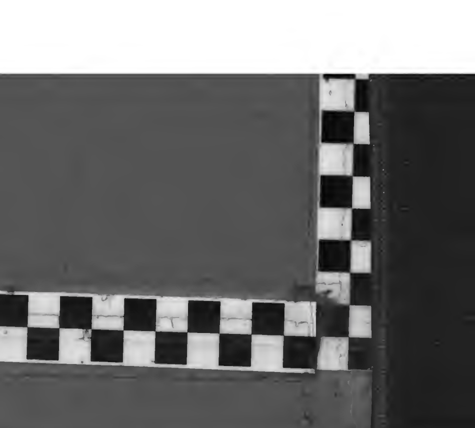
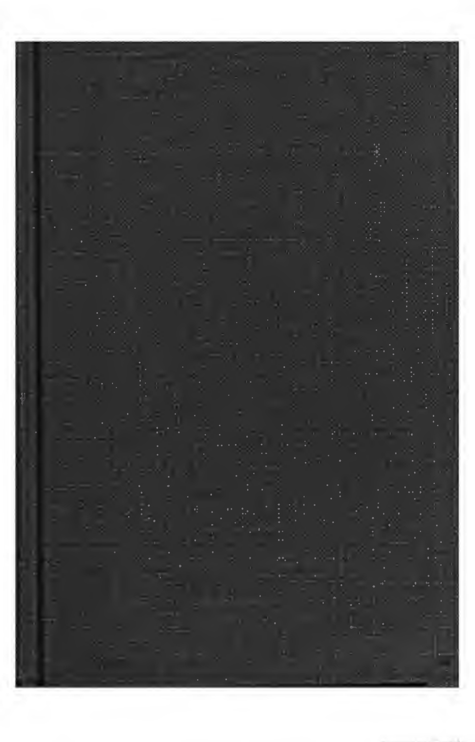
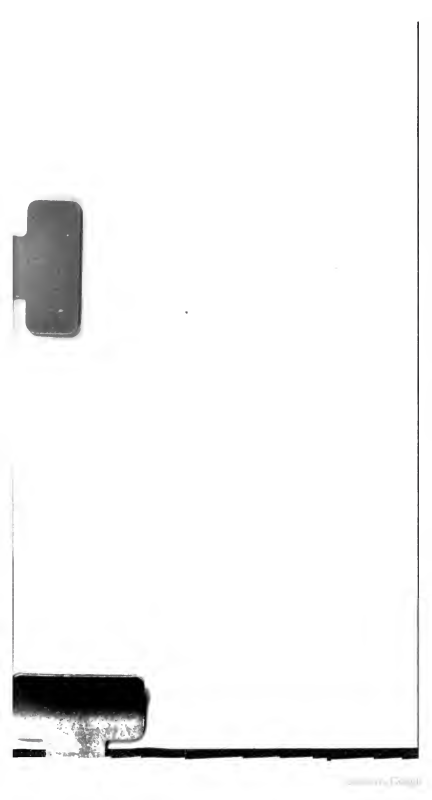
image
not
available







RECHERCHES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'ÉGYPTE

PENDANT LA DOMINATION DES GRECS ET DES ROMAINS,

TIRÉES

DES INSCRIPTIONS GRECQUES ET LATINES,

RELATIVES A LA CHRONOLOGIE, A L'ÉTAT DES ARTS, AUX USAGES CIVILS ET RELIGIEUX DE CE PAYS;

PAR M. LETRONNE,

Membre de l'Institut [illegible], et de la Légion d'Honneur; [illegible] de l'Université, [illegible] dans les Écoles royales [illegible].

A PARIS

CHEZ BOULLAND-TARDIEU, LIBRAIRE,

[illegible] N° 12.

18[illegible].



RECHERCHES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'ÉGYPTE.

CET OUVRAGE N'A ÉTÉ TIRÉ QU'A 500 EXEMPLAIRES.

Sous presse, du même Auteur,

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES sur l'état des Arts et des Institutions de l'Egypte, depuis l'invasion de Cambyse, jusqu'au siècle des Antonins.

Un vol. in-8°, avec planches.

DE L'IMPRIMERIE D'AUGUSTE BOBÉE,
RUE DE LA TABLETTERIE, N° 9.

RECHERCHES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'ÉGYPTE

PENDANT LA DOMINATION DES GRECS ET DES ROMAINS,

TIRÉES

DES INSCRIPTIONS GRECQUES

ET LATINES

RELATIVES A LA CHRONOLOGIE, A L'ÉTAT DES ARTS, AUX USAGES CIVILS ET RELIGIEUX DE CE PAYS;

PAR M. LETRONNE,

MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES), ET DE LA LÉGION D'HONNEUR; INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ; INSPECTEUR DES ÉTUDES DANS LES ÉCOLES ROYALES MILITAIRES.

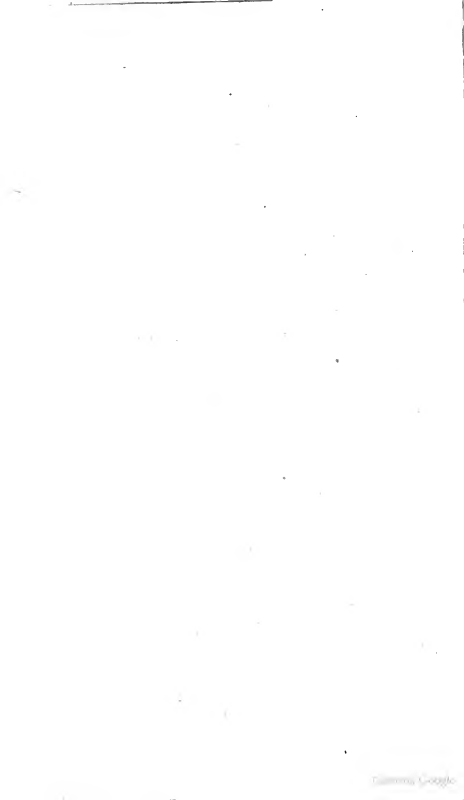


A PARIS,

CHEZ BOULLAND-TARDIEU, LIBRAIRE,

RUE DU BATTOIR-SAINT-ANDRÉ, N° 12.

1823.



A MESSIEURS

THOMAS YOUNG, CHAMPOLLION LE JEUNE, HUYOT ET GAU,

QUI,

DEPUIS LA MÉMORABLE EXPÉDITION DES FRANÇAIS EN ÉGYPTE, ONT TANT CONTRIBUÉ
A AUGMENTER NOS CONNAISSANCES SUR LES ANTIQUITÉS DE CE PAYS,
SOIT EN SE LIVRANT A DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES DU PLUS HAUT INTÉRÊT,
SOIT EN DESSINANT, AVEC UN SOIN ET UNE EXACTITUDE ADMIRABLES, LES PRINCIPAUX
VESTIGES DE L'ART ÉGYPTIEN,

CET OUVRAGE EST DÉDIÉ,

COMME UN FAIBLE TÉMOIGNAGE D'ESTIME

POUR LEURS IMPORTANS TRAVAUX.

Nos qui sequimur probabilia, nec ultra quam id quod veri simile occurrit progredi possumus, et refellere sine pertinacia, et refelli sine iracundia parati sumus. Cic. II, Tuscul. 2.

INTRODUCTION.

---

§ I. *Importance historique des Inscriptions grecques et latines découvertes en Égypte.*

L'ÉTAT de l'Égypte, pendant la domination successive des Grecs et des Romains, est certainement une des questions historiques les plus dignes de fixer l'attention des hommes éclairés. Ils aimeraient à savoir ce que devinrent, sous les dominations étrangères, ces usages, ces institutions nées du climat et de la disposition particulière du pays, cette religion antique, ces arts qu'elle avait créés et qu'elle maintint dans une si longue enfance. Ils demandent à l'histoire quelle fut l'influence du séjour des étrangers en Égypte; quelle espèce de lutte s'établit entre la civilisation de l'occident et cette autre civilisation dont l'origine touchait au berceau du monde : les conquérans essayèrent-ils d'effacer par la persécution le caractère particulier des institutions civiles et religieuses de l'Égypte? ou bien, dans l'intérêt de leur propre conservation, et peut-être aussi par suite de leur tolérance habituelle, respectèrent-ils des usages,

me religion, des arts, qu'il était à la fois inutile, difficile et dangereux de détruire ?

Ces questions, et d'autres encore d'un ordre aussi élevé, ne pouvaient être résolues complètement dans l'état de nos connaissances historiques. Quelques récits isolés de Polybe, de Diodore, de Strabon, de Josephe, de Tacite, de Philon, de Plutarque, de Dion Cassius, de Pausanias, d'Athénée, d'Eusèbe, de Porphyre, de saint Jérôme, etc., composent toutes les sources où nous pouvons puiser des renseignemens. Le canevas chronologique de cette période mémorable; plusieurs des traits principaux du règne de chacun des Ptolémées; quelques faits sur l'esprit de leur gouvernement et sur leur conduite particulière; des notions vagues sur l'administration des Romains en Égypte; les noms de plusieurs des préfets auxquels ils confièrent ce pays dès le moment de la conquête; voilà tout ce que les efforts réunis des critiques les plus habiles ont pu tirer de positif et de certain des auteurs que je viens d'indiquer.

Cette insuffisance des textes anciens rend extrêmement précieuse une autre source historique qui doit devenir de jour en jour plus abon-

dante, grâce à la curiosité active et éclairée des voyageurs modernes; je veux parler des inscriptions grecques et latines. Les dominateurs de l'Égypte, Grecs ou Romains, ont dû laisser sur quelques monumens des vestiges de leur passage. La langue grecque, étant devenue la langue officielle du pays, a dû servir pour tous les actes publics émanés, soit du gouvernement, soit des autorités locales, soit des collèges des prêtres; en conséquence, des décrets, des édits, des contrats, des dédicaces religieuses, des pétitions, et même des hommages particuliers en l'honneur de telle ou telle divinité, ont dû être déposés en grand nombre dans l'enceinte des temples, des palais, dans les tombeaux, et doivent nous révéler, si nous parvenons à les découvrir, une multitude de notions historiques que les auteurs anciens nous laissent ignorer.

Les recherches successives des voyageurs nous ont déjà fait connaître un assez grand nombre de ces précieux débris d'une histoire presque entièrement perdue. L'anglais Richard Pococke est le premier qui se soit attaché à recueillir des inscriptions grecques et latines.

On doit sans doute regretter qu'il ait mis tant de négligence et de précipitation à les copier; cependant, malgré l'état d'imperfection dans lequel se trouvent celles qu'il a rassemblées, son recueil est encore très important, parce que c'est jusqu'à présent le seul qui renferme la collection presque complète des inscriptions gravées sur le colosse de Memnon.

Après Pococke, les voyageurs en Égypte s'occupèrent fort peu des inscriptions antiques; et nos richesses en ce genre ne prirent de l'accroissement qu'à l'époque de l'expédition des Français. Cette expédition mémorable, qui a produit une si riche moisson de renseignemens curieux, et qui, sous tant de rapports, n'a laissé qu'à glaner après elle, nous a procuré la connaissance d'un des plus précieux monumens paléographiques qu'on ait découverts jusqu'à présent, l'inscription bilingue de Rosette. Les membres de la Commission d'Égypte en ont recueilli quelques autres, mais il faut le dire, en très petit nombre; et, parmi celles qui ont déjà paru dans les livraisons de leur ouvrage, il n'en est presque aucune qui n'ait été donnée plus exactement par M. Hamilton, dont le Voyage a paru en 1809, c'est-à-dire, la

même année que la première livraison de la grande Description de l'Égypte. Depuis, les voyageurs en ont découvert beaucoup, et de très importantes, dans les mêmes lieux dont nos compatriotes avaient dessiné les ruines, et jusque sur les mêmes parties d'architecture dont leur crayon habile avait reproduit les formes et les ornemens [1].

Ce fut immédiatement après le départ des Français que M. Hamilton parcourut l'Égypte, jusqu'à l'entrée de la Nubie. La première partie de sa relation, intitulée *Ægyptiaca,* contient des recherches curieuses, des observations neuves et des aperçus ingénieux : il a de plus copié à Philæ, à Ombos, à Thèbes, à Tentyris, et en d'autres endroits, des inscriptions dont les unes avaient échappé à Pococke et à ses successeurs, et les autres avaient été déjà recueillies, mais d'une manière beaucoup moins complète et moins exacte. On en verra la preuve dans le cours de cet ouvrage, où j'ai dû mettre en regard et comparer entre elles les diverses copies des inscriptions pour pouvoir les restituer. Je me plais à reconnaître ici que, sans

[1] Entre autres celles du temple de Vénus à Philæ, et celles du pronaos d'Esné.

le livre de M. Hamilton, je n'aurais pu entreprendre le mien à l'époque où je l'ai commencé.

Depuis la publication des *Ægyptiaca* et des premières livraisons de la grande Description de l'Égypte, beaucoup de voyageurs ont exploré de nouveau cette contrée fameuse : des découvertes importantes y ont été faites, autour des pyramides, à Philæ, dans les ruines de Thèbes et ailleurs. En me bornant à ce qui intéresse spécialement l'objet de cet ouvrage, je me contenterai de citer le capitaine Caviglia, à qui l'on doit la connaissance de plusieurs inscriptions curieuses trouvées près du grand sphinx ; et MM. Cailliaud et Belzoni qui en ont recueilli quelques-unes près des mines d'émeraude, à Philæ et dans les carrières de granit à Syène : les premières ont paru dans le *Quaterly-Review* [1] ; les secondes ont été publiées avec les relations de ces deux voyageurs. M. Cailliaud, dans son intéressante excursion à la Grande-Oasis, avait aussi copié plusieurs inscriptions grecques, dont quatre fort importantes [2] : un autre voyageur, M. Hyde les a

[1] Tom. XIX, p. 411, 415. On les trouvera pages 242, 370, de cet ouvrage. = [2] Deux d'entre elles sont expliquées dans cet ouvrage, p. 229 - 235 ; 236 - 259.

copiées également sur les lieux mêmes; et elles ont paru, par les soins de M. Henry Salt [1], environ un an avant la première livraison de la relation de M. Cailliaud.

Mais ces diverses collections n'approchent pas de celles qu'ont rassemblées MM. Bankes et Gau: le premier, animé du zèle le plus louable pour l'antiquité, très versé lui-même dans l'érudition, a parcouru, pendant plusieurs années, diverses contrées de l'Orient pour rassembler tous ces débris de l'histoire des peuples. Son recueil composé d'inscriptions trouvées, non seulement en Nubie et en Égypte, mais encore en Syrie et en Asie-Mineure, en contient, dit-on, un nombre considérable, parmi lesquelles il y en a plusieurs centaines recueillies dans la seule île de Philæ. Ce savant voyageur s'occupe en ce moment de publier cette collection, qui doit lui mériter une gloire durable et la reconnaissance du monde savant. M. Gau, architecte et dessinateur distingué, avait pour but, en remontant le Nil jusqu'à la seconde cataracte, de donner une continuation à la partie de l'architecture et de la sculpture dans la grande Description de

[1] *Classical Journal*, mars, june, 1821, tom. XXIII, 156-165; 365-571.



l'Égypte; il a exécuté ce projet avec le plus grand succès, et le public peut en apprécier le résultat par les premières livraisons des *Antiquités de la Nubie*, ouvrage digne sous plusieurs rapports de figurer à côté de celui de la Commission d'Égypte. En dessinant les monumens de la Nubie, M. Gau n'a cependant négligé aucune occasion de copier toutes les inscriptions qu'il a pu découvir. Sa collection, dont la majeure partie est encore à Rome, ne concerne que la Nubie et l'Égypte; elle est néanmoins considérable et fort importante, si l'on en juge par les inscriptions qui sont demeurées entre ses mains, et qu'il a bien voulu me communiquer. Il m'a permis d'en citer plusieurs dans cet ouvrage, où l'on remarquera principalement celles du propylon de Philæ, des temples de Dakkeh et d'Esné, qui répandent beaucoup de jour sur l'histoire de l'art égyptien, et qui donneront, je pense, un vif désir de voir paraître incessamment une si intéressante collection.

Long-temps avant qu'on pût espérer qu'il restât encore tant d'heureuses découvertes à faire en ce genre, la grande quantité de ren-

seignemens nouveaux contenus dans la seule inscription de Rosette, et les lumières que de bons esprits avaient déjà su tirer de la comparaison du texte grec avec les deux textes égyptiens, m'avaient persuadé qu'au défaut de semblables monumens bilingues, les diverses inscriptions grecques, recueillies en Égypte, devaient contenir des faits nombreux concernant l'état des arts et des institutions de ce pays, à l'aide desquels on arriverait à la solution de questions importantes: c'est en effet, par le secours des Grecs seulement qu'on peut espérer de connaître un jour l'ancienne Égypte; c'est au moyen de leur langue seule qu'on pourra parvenir à comprendre celles de cette contrée, et à déchiffrer ses monumens écrits. Il est peut-être à regretter qu'on n'ait pas été pénétré davantage, lors de l'expédition française, de cette idée simple et juste, qui aurait fait sentir toute l'importance des inscriptions antiques; si l'on avait mis plus d'ardeur à les rechercher, plus de soin à les recueillir, les collections de MM. Bankes et Gau, en ce qui concerne l'Égypte, auraient été faites vingt ans plus tôt; et l'on ne saurait dire combien l'étude des antiquités égyptiennes pourrait

être avancée maintenant. Que de rêveries seraient demeurées dans le porte-feuille ou dans la tête de leurs auteurs! Que de travaux vraiment approfondis auraient depuis long-temps vu le jour, étendu le domaine de la science, et pris la place d'un grand nombre d'ouvrages, où, à défaut de recherches neuves et solides, d'opinions raisonnées, de faits rapprochés avec sagesse, on ne trouve que des conjectures qui, pour être présentées quelquefois avec habilité et esprit, n'en sont pas moins presque toujours arbitraires et inutiles au progrès des connaissances!

Je crus donc que ce serait faire un travail intéressant, et sortir enfin de la route suivie par ceux qui, depuis si long-temps, raisonnent à perte de vue sur les zodiaques et sur les symboles égyptiens, que de rassembler toutes les incriptions grecques recueillies jusqu'alors en Égypte, de restituer celles qui sont altérées, et de rechercher ensuite quelle est la nature des notions qui s'y trouvent comprises. Ce travail me fit sentir combien il serait utile d'en former un recueil, afin d'inviter les voyageurs et les savans, par l'utilité des découvertes et

des recherches déjà faites, à diriger leur attention vers des observations et des travaux du même genre. C'est là le but que j'ai tâché d'atteindre dans ce volume où j'ai renfermé la plus grande partie des faits que j'ai pu découvrir et tirer de monumens inédits ou que personne n'avait encore expliqués. Ceux que j'y ai rassemblés, restitués et commentés, indépendamment d'un grand nombre de notions nouvelles et de faits importans pour l'histoire et la paléographie, présentent encore un haut intérêt, en ce qu'ils se rattachent tous plus ou moins à l'état de la religion et des arts en Égypte, sous la domination grecque et romaine, et qu'ils fournissent les élémens principaux d'une des questions les plus intéressantes et les plus obscures de l'histoire ancienne.

Je vais dire en quoi consiste cette question, et indiquer le point où je l'ai prise, et celui où elle se trouve portée.

§ II. *État de la question de l'antiquité relative des temples égyptiens. — L'époque astronomique des zodiaques ne peut rien nous apprendre à ce sujet. — Inscriptions grecques des temples. — Opinion de l'auteur sur l'histoire de l'art égyptien. — Opinion de MM. Huyot et Gau. — Découverte faite par M. Champollion le jeune.*

A L'ÉPOQUE où les Français exploitaient, sur les bords du Nil, la mine si riche des antiquités égyptiennes, on était généralement dans l'opinion que la conquête des Perses avait porté un coup mortel aux arts et aux institutions de l'Égypte; que dès lors elles avaient rapidement déchu, et s'étaient dénaturées par le contact avec celles des dominateurs du pays; que la religion elle-même avait subi des changemens considérables; et que le langage hiéroglyphique s'était perdu d'assez bonne heure, et n'était plus entendu de personne au temps des Grecs. Cette opinion donna lieu de croire que les temples de l'Égypte, si uniformes dans leur style, si différens de tous les ouvrages grecs par leur architecture et leur décoration, couverts d'ailleurs de sculptures symboliques, mythologiques et hiéroglyphiques qui ne pouvaient se rapporter

qu'à la religion égyptienne, pure de tout mélange d'un culte étranger, que ces restes enfin d'un art si original, lié si intimément à toutes les institutions fondamentales du pays, devaient appartenir à l'époque où l'Égypte était gouvernée par ses anciens rois.

Une découverte importante sembla devoir confirmer cette opinion. Dans plusieurs temples égyptiens on trouva des représentations astronomiques qui contenaient des *zodiaques*; la disposition des signes par rapport à certains points, qu'on crut être ceux des solstices et des équinoxes, parut annoncer l'effet de la rétrogradation des fixes, et fournir en conséquence une date facile à déterminer.

L'époque reculée à laquelle on crut pouvoir reporter l'établissement de ces zodiaques, sembla concorder avec celle que les inductions tirées de l'exhaussement progressif du sol de l'Égypte, paraissaient donner à la construction de temples égyptiens du même style que ceux où l'on avait découvert les zodiaques. Cette coïncidence donna lieu de confondre ensemble ces deux époques, et de regarder les édifices comme ayant été construits au temps marqué par celle des zodiaques

qu'on y avait découverts; or, comme il en résultait une antiquité de vingt-cinq à trente siècles avant notre ère, on fut nécessairement obligé de reconnaître, d'après l'identité du style qu'on remarquait dans tous ces temples, que leur construction devait avoir eu lieu bien long-temps avant la conquête des Perses, et, par exemple, dans cet intervalle de temps, entre trois mille et quinze cents ans avant notre ère, qui paraissait être l'époque de la *splendeur de Thèbes :* cette opinion est le pivot de toutes les recherches d'antiquités contenues dans la grande Description de l'Égypte.

Une théorie fondée sur un tel ensemble de probabilités, et se présentant appuyée de l'autorité d'un grand nombre de personnes habiles, était propre à faire des partisans. Elle trouva cependant des contradicteurs: M. Visconti et M. W. Hamilton soupçonnèrent que, parmi ces monumens regardés comme si anciens, il pourrait bien s'en trouver qui fussent du temps des Grecs et des Romains; mais cette idée, n'ayant point été soumise par eux à un examen approfondi, et étant plutôt un aperçu qu'une opinion fondée sur une série de faits rap-

prochés, ne paraissait pas devoir se soutenir en présence des notions importantes rassemblées dans la Description de l'Égypte.

On contesta également l'antiquité des zodiaques. M. Visconti rapprocha de l'ère vulgaire l'époque de celui de Dendérah. Son système, simple et ingénieux, ne tarda pas à être attaqué à son tour, lorsque les dessins de la Commission d'Égypte eurent fourni un nouvel aliment aux recherches de ce genre. Depuis, nous avons vu paraître beaucoup d'explications des zodiaques, toutes contradictoires, toutes se détruisant les unes les autres. De ces contradictions on ne doit pas conclure qu'il soit impossible de découvrir la véritable explication astronomique de ces zodiaques: mais elles prouvent, du moins, qu'au lieu des caractères décisifs qu'on s'était flatté d'y découvrir, ils ne présentent réellement que des indices très incertains que chacun interprète à peu près comme il veut. On ignore quel est le but que se sont proposé les auteurs de ces représentations. Ont-ils voulu reproduire l'état de la voûte céleste à une époque quelconque, ou simplement composer le thême astronomique ou l'horoscope, soit du temple, soit d'un fameux per-

sonnage? et l'on sait que ces thêmes consistaient à fixer la place qu'occupaient les planètes, à une époque donnée, par rapport aux signes du zodiaque; mais il est d'autant plus difficile de déterminer cette époque, que tout est encore inconnu dans ces monumens, excepté les signes du zodiaque : car personne n'y a pu discerner les planètes, qui cependant doivent y être ; et, quant aux contellations extra-zodiacales, on ne sait pas davantage comment les Égyptiens les représentaient. Enfin, ont-ils voulu exprimer un sujet purement astronomique, ou bien symbolique et mythologique, ou composé de toutes ces notions réunies? Alors, comment dire dans quelle proportion s'est fait ce mélange? Comment trouver le moyen de séparer tous ces caractères confondus maintenant à nos yeux?

Un profond astronome, qui n'aimait point les hypothèses, a déclaré la *question insoluble et bonne seulement à produire des discussions interminables* [1]. Quelques personnes ont trouvé trop sévère cet arrêt d'un juge si éclairé; elles ont raison peut-être; mais nous attendrons, pour nous ranger à leur avis, qu'on

[1] Delambre, *Rapport* inséré dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, T. VIII, p. 389.

voie deux hommes habiles, n'étant point liés entre eux par des intérêts communs de système ou d'association littéraire, arriver tous deux à la même opinion par des recherches particulières et approfondies sur ce sujet. C'est un phénomène qui n'a point encore paru.

Au reste, Dupuis l'a reconnu le premier (1), il est difficile de savoir si les zodiaques qui existent dans les temples égyptiens sont des types primitifs, ou bien des copies d'un type original reproduit pour la vingtième fois par l'ordre de prêtres qui ne permettaient aucune innovation ; or, de même qu'on ne pourrait absolument rien conclure de l'époque des temples, si elle était connue, pour la date astronomique des zodiaques qu'on y a découverts ; ainsi cette date astronomique, quelle qu'elle soit, ne pourra jamais rien nous apprendre sur l'époque à laquelle ces temples ont été bâtis : et ceux qui ont confondu deux notions si distinctes, ont évidemment fait une pétition de principe et tourné dans un cercle vicieux.

(1) *Observations sur le zodiaque de Dendérah*, p. 572, dans l'*Abrégé de l'Origine de tous les Cultes*; Paris, Chasseriau. 1821.

Dans un tel état de choses, il me parut évident que, pour trouver un fondement solide à des recherches sur l'histoire des temples de l'Égypte, il fallait transporter la discussion sur un autre terrain, et tâcher de découvrir des faits d'un ordre tout différent.

S'il est vrai que quelques-uns des édifices égyptiens aient été construits en tout ou en partie sous la domination des Grecs ou des Romains, ils ont dû conserver des traces de l'époque qui les a vu bâtir ou achever. Ces traces, s'il en existe, pourront être écrites dans une langue et marquées par des caractères que l'on sait lire et comprendre. Les monumens des autres contrées soumises aux Grecs et aux Romains, nous apprennent que, quand les habitans du pays construisaient ou réparaient des édifices publics, une inscription, gravée sur la frise ou l'architrave de la façade, attestait ordinairement ces travaux, et marquait l'époque de leur exécution. Pourquoi n'en aurait-il pas été de même en Égypte? Et, dans ce cas, on conçoit que deux lignes de latin ou de grec peuvent nous en apprendre plus, et jeter plus de jour sur cette obscure question, que tous les zodia-

ques réunis, et que toute cette immense quantité d'hiéroglyphes, d'ornemens symboliques, dont les temples sont couverts; représentations muettes, dont chacun interprète le silence à son gré.

Déjà Paul Lucas et Pococke avaient rapporté des fragmens d'inscriptions grecques découverts sur la façade de deux temples égyptiens; mais ces fragmens étaient si mutilés qu'on ne pouvait se faire une idée bien juste du sens qu'il y fallait attacher. M. Denon recueillit deux inscriptions dont l'une avait été copiée sur un des édifices de Dendérah; M. Visconti eut connaissance de cette dernière à l'époque où il écrivit sa lettre sur les zodiaques, mais il ne s'occupa point d'en examiner le texte, car il se contenta de dire : « Sur la porte de l'enceinte » extérieure du même temple, est une inscri» ption grecque qui contient des noms romains » et annonce un César, qui ne peut être » qu'Auguste ou Tibère (1). » Quant à celle du pronaos, il savait seulement que M. Denon l'avait vue et n'avait pu la copier. Elle ne fut publiée que sept ans plus tard dans l'ouvrage

(1) Voyez sa Lettre dans la traduction d'Hérodote de M. Larcher, Tom. II, p. 570, 571.

de M. Hamilton. M. Visconti ajoutait : « Quand » on la connaîtra, on aura des lumières pour » décider la question. » Voilà où cet illustre antiquaire s'est arrêté; or, la difficulté restait intacte : il ne suffit pas, en effet, de l'existence d'une inscription sur un édifice, pour décider de l'époque à laquelle il a été bâti; car elle peut se rapporter à toute autre chose qu'à sa construction et y avoir été mise après coup. Il faut examiner le sens de cette inscription et déterminer d'une manière précise dans quel rapport elle se trouve avec le monument sur lequel elle est placée. C'est là ce dont M. Visconti ne s'est point occupé; du moins il n'a rien publié à cet égard.

Plusieurs membres de la Commission d'Égypte, qui avaient copié quelques-unes des inscriptions gravées sur la façade des temples, tâchèrent de prévenir l'objection qu'elles pouvaient fournir; et, dans plusieurs mémoires, ils s'efforcèrent de prouver qu'elles *sont sans autorité*, et qu'elles ont été tracées par les vainqueurs de l'Égypte, qui, à diverses époques, voulurent *prendre possession* de ces monumens superbes (1). Depuis la publication de ces

(1) *Infrà*, p. 442-446.

mémoires, on n'avait vu paraître aucun travail sur ces inscriptions, et il semble que l'opinion à cet égard fût devenue générale; car cette explication fut reproduite dans plusieurs ouvrages estimés : et cependant la question était si peu avancée, que, dans un livre recommandable publié en 1819, on avança, comme un résultat de ces inscriptions, que les Grecs et les Romains dédièrent les temples égyptiens à des dieux de leur religion, et même que le temple de Dendérah fut par eux consacré *au culte des hommes.* (1)

Voila le point où je trouvai cette question importante la première fois qu'elle attira sérieusement mon attention (en 1817). Je ne tardai pas à m'apercevoir qu'elle était encore tout aussi neuve que si l'on ne s'en était jamais occupé; et qu'aucune des inscriptions n'avait été examinée d'une manière critique, restituée comme elle devait l'être, ni expliquée par les moyens que pouvaient fournir les autres monumens du même genre : il me fut démontré que l'on avait commis des erreurs graves sur le sens de formules claires et par-

(1) Champollion-Figeac, *Annales des Lagides*, II, p. 157.— *Cf.*, p. 119, 159, 161, du même ouvrage.

faitement connues [1]; que les restitutions, qu'on avait proposées pour quelques passages, ne présentaient aucun sens ou dénaturaient celui du monument qu'on voulait expliquer, et de tous ceux du même genre; qu'aucune de ces inscriptions ne contenait le nom d'une divinité grecque : en sorte que l'opinion fondée sur ces faits imaginaires tombait de tout son poids avec l'échafaudage qui lui servait de soutien.

D'abord, je remarquai qu'à l'exception d'une seule, placée sur une petite chapelle de quinze pieds de large [2], toutes les autres ne l'étaient que sur des *parties d'édifices* égyptiens, soit portes isolées, soit *pronaos*, et qu'elles contenaient le *nom de cette partie*, preuve qu'elles ne concernaient pas l'édifice entier. Ensuite, l'analyse rigoureuse de tous leurs détails me démontra qu'elles ne pouvaient indiquer autre chose que la *construction de ces parties*.

Disposé à publier mon travail, je voulus en donner d'abord quelques fragmens, pour pres-

[1] Comme ὑπὲρ αὐτοκράτορος, ὑπὲρ βασιλέως, que, dans vingt endroits de la *Description de l'Égypte*, on traduit : *sous l'empereur*, *sous le roi* : au lieu de : *pour la conservation de l'empereur*, *du roi* ; faute grave qui en a fait commettre bien d'autres. = [2] *Infrà*, p. 90.

sentir l'opinion des personnes instruites : je publiai, dans le Journal des Savans de mars, mai et août 1821, l'explication des deux inscriptions de Dendérah, et un Mémoire où je crus pouvoir prouver que, sous les Ptolémées et sous les Romains, on avait terminé d'anciens temples égyptiens, et peut-être même construit des temples entiers décorés de symboles, d'hiéroglyphes, de figures exécutées dans le style dont les Égyptiens se servaient de temps immémorial.

Comme les idées émises dans ce Mémoire froissaient vivement des intérêts de système, je m'attendais à des contradictions; ce qui ne manqua point d'arriver. Je repris alors la question d'une manière plus générale[1], en montrant qu'on ne m'avait pas suffisamment compris; qu'il s'agissait d'ouvrages exécutés non par la main des Grecs et des Romains, mais par celle des Égyptiens pendant la domination grecque et romaine; que la question se réduisait à savoir si les Égyptiens avaient pu conserver, sous les dominations étrangères, la religion de leurs ancêtres, et conséquemment les arts fondés sur

[1] Dans des Mémoires lus à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en mars 1822.

cette même religion; question importante que jusqu'ici personne n'avait soumise à l'examen, et sur laquelle on n'avait que des préjugés. En suivant alors l'histoire des arts en Égypte depuis Cambyse jusqu'au siècle des Antonins, je prouvai que jamais les vainqueurs de l'Égypte ne prétendirent lui imposer leurs lois ni leurs usages; que les institutions religieuses de cette contrée conservèrent leur force et leur caractère essentiel jusqu'au siècle des Antonins; enfin, je montrai, par une succession de faits incontestables, que les Égyptiens, au moins jusqu'au troisième siècle de notre ère, avaient terminé leurs anciens temples, et en avaient construit de nouveaux dans le même style d'architecture, de sculpture et d'ornemens dont leurs ancêtres s'étaient servi; en sorte que ce principe *que tout édifice qui porte dans son architecture et sa décoration le caractère propre à l'art égyptien, était d'une époque antérieure à l'invasion de Cambyse*, principe adopté dans un grand nombre des Mémoires de la Commission d'Égypte, se trouvait démenti à la fois par l'histoire et par les monumens.

Ces idées ont été confirmées depuis par les observations des voyageurs et par des recherches scientifiques d'un haut intérêt.

Deux artistes distingués, après avoir étudié, mesuré et dessiné non seulement les édifices de l'Égypte, mais encore ceux de la Nubie (et l'un d'eux a de plus dessiné avec un soin et un talent admirables les plus beaux monumens de l'Asie mineure et de la Grèce), sont revenus de leurs voyages, et ont apporté des idées semblables à celles que j'avais puisées dans l'analyse de quelques lignes de grec. En effet MM. Huyot et Gau ont acquis, à la vue des monumens eux-mêmes, la certitude que plusieurs d'entre eux ont été construits et sculptés du temps des Grecs et des Romains [1]; la comparaison at-

[1] Voici l'opinion de M. Huyot, exposée par lui-même.

« Les différentes périodes que les arts d'imitation parcourent depuis leur naissance jusqu'à leur décadence, servent souvent à fixer d'une manière certaine l'époque des édifices. La sculpture, qui est inséparable de l'architecture, établit presque toujours le degré d'ancienneté d'un édifice par rapport à un autre. Dans sa jeunesse, elle est vraie et naïve ; elle devient ensuite plus correcte et plus recherchée, et dans sa vieillesse, elle emprunte souvent des secours étrangers. Ces trois époques lui impriment un caractère bien distinct auquel on ne saurait se méprendre. C'est ainsi qu'en Égypte on trouve encore des sculptures peintes dans lesquelles on voit un mouvement juste, des formes simples, une naïveté dans l'expression qui carac-

tentive qu'ils ont faite de tous les monumens égyptiens de l'Égypte et de la Nubie, leur a fourni les moyens d'y reconnaître trois styles

térise l'époque qui nous semble être la plus ancienne, si elle n'est point la première. Cette époque se reconnaît dans presque toutes les excavations de la Nubie, comme à *Ipsamboul*, à *Derry*, à *Girsché-Assan*, et très probablement aussi dans la basilique du temple de Karnak, qui est peut-être de la même époque. Le second âge de la sculpture égyptienne serait celui où elle se voit indiquée avec plus de recherche, où les formes semblent plus étudiées, la manière de rendre l'expression et les mouvemens plus affectée et moins vraie, comme dans la sculpture des temples de *Dakkeh*, de *Kalapscheh*, de *Koum-Ombos*, et dans plusieurs édifices de Thèbes.

» Enfin les figures d'un grand relief, où les articulations sont fortement indiquées, le ventre, les pectoraux saillans et d'une forme peu agréable, appartiendraient à la troisième époque de la sculpture égyptienne, qui semble avoir tous les signes de la décadence par le mélange d'un goût étranger à son origine : c'est ce que l'on remarque dans la sculpture des temples de *Dendérah*, d'*Esné*, de *Philæ*, d'*Éléphantine*, etc.

» Ces observations sur la sculpture m'avaient fait penser que les édifices sculptés dans le premier de ces caractères étaient entièrement égyptiens, que ceux dont la sculpture présentait le second pouvaient avoir été faits sous la domination des Grecs, et que ceux du troisième caractère auraient été exécutés sous la domination des Romains. Je fus confirmé dans cette idée, lorsque j'observai que les édifices que j'attribuais à la première époque, étaient creusés dans la montagne, ou portaient l'empreinte de cette construction propre aux Egyptiens. Dans ceux que je croyais de la seconde, je reconnus l'influence de l'architecture grecque, non seulement dans les proportions, mais encore dans la disposition. Les temples isolés et entourés

différens, quoique se rapportant toujours au même principe d'imitation, et qui ont été successifs les uns par rapport aux autres; en

de portiques ouverts, à l'usage grec, étaient si peu dans la disposition de l'architecture égyptienne, qu'on était obligé de les fermer jusqu'à une certaine hauteur. Je reconnus enfin des soubassemens de murs construits à la manière des Grecs.

» Mes conjectures se réalisèrent bientôt, lorsqu'à mon retour je connus l'opinion que M. Letronne avait avancée sur le sens des inscriptions grecques qui occupent la façade d'édifices appartenant, selon moi, en tout ou en partie, à la période grecque et romaine, et les recherches du même savant pour prouver, d'après l'histoire, que l'art chez les Egyptiens n'a pu subir de modifications essentielles, tant que la religion égyptienne a conservé son caractère et son énergie, c'est-à-dire, au moins jusqu'au siècle des Antonins: et tout récemment encore mes idées ont reçu une nouvelle confirmation, par la découverte de M. Champollion le jeune, qui est parvenu à lire, sur les édifices que j'avais d'abord attribués aux Grecs et aux Romains, les noms de Ptolémée, d'Alexandre, de Tibère, de Nerva, etc.

» Ainsi les observations tirées de l'histoire, des inscriptions grecques et égyptiennes, et du caractère du style, se réunissent vers un même point; et nous pouvons espérer maintenant de parvenir à fixer d'une manière certaine l'époque de la construction d'une grande partie des édifices de l'Egypte, et reconnaître les changemens et les additions que les Grecs et les Romains y ont faits successivement.

» Il est sans doute plus difficile de saisir les différens caractères de la sculpture égyptienne que ceux de la sculpture des Grecs. Indépendamment de la forme, les attributs, la variété des sujets, les costumes indiquent dans celle-ci les différentes époques d'une manière positive; dans l'autre, au contraire, les sujets, les attributs, les costumes sont toujours les mêmes; les

sorte qu'on peut maintenant ranger selon l'ordre des temps la plupart des monumens égyptiens. Il suffira de dire que ceux que MM. Huyot et Gau regardent comme étant *du dernier style*, sont précisément ceux que leur *conservation plus parfaite* plaçait à une époque récente, et que des inscriptions grecques attestaient avoir été construits ou terminés sous la domination grecque ou romaine. Je crois inutile d'insister sur ce que présente de remarquable la conformité des idées que deux artistes aussi distingués[1] ont puisées

attitudes ne changent jamais : ces circonstances, ainsi que la faible saillie de ces bas-reliefs, peuvent faire croire au premier aspect que les sculptures égyptiennes sont toutes du même âge, et ont été exécutées à peu près à la même époque. »

(Huyot, *membre de l'Académie royale des beaux arts.*)

[1] M. Gau m'a communiqué la note suivante, où il a exposé son opinion avec plus de détail. Cette opinion est, sur tous les points principaux, semblable à celle de M. Huyot ; et l'on ne peut qu'être frappé de voir deux voyageurs, sans autre considération que celle du caractère du style des monumens, se rencontrer d'une manière aussi étonnante ; au reste, ceux qui ne sont pas étrangers aux arts savent combien ils sont certains ces jugemens, en quelque sorte instinctifs, que l'œil exercé d'un artiste porte sur l'époque relative des productions de la sculpture antique.

« Quoique les monumens de l'Égypte, et principalement ceux de la Nubie, ne nous présentent pas encore, à bien les examiner, l'origine ou *les premières ébauches* de l'art, et qu'il nous reste

dans l'examen comparé des monumens, et leur coïncidence avec des observations dont la base est si différente.

encore à trouver ce qui a pu fournir, par exemple, le *modèle des colonnes* que nous voyons dans un des plus anciens monumens, celui de Girsché, il est néaumoins très visible que l'art, dans ce pays, et principalement l'architecture et la sculpture, présente trois époques très distinctes, c'est-à-dire, un commencement, une perfection et une décadence.

» A la première, quant à l'architecture, se rapportent les temples d'Ipsamboul, de Derri, de Girsché, etc., creusés dans le roc.

» Dans la deuxième époque, se classent les monumens de Kalapsché, de Dakkeh, d'Amadon, etc., en Nubie ; ceux d'Edfou, le vieux temple de Thèbes (le grand temple du sud à Karnak) et peut-être le commencement de celui de Tentyra, etc.

» A la troisième époque, celle de la décadence, appartiennent les monumens de Méharrakah, de Gartasse, etc., en Nubie, et une *infinité* d'autres en Egypte ; par exemple, la plupart de ceux de Philæ et d'Eléphantine ; le Typhonium de Karnak, quelques parties des édifices de Medynet-Abou, et ceux de Quournah.

» Quant à la sculpture, qui n'est pas toujours contemporaine de l'architecture, surtout dans les grands édifices de l'Egypte, il ne nous reste de la première époque, que quelques grandes statues qui firent partie de l'ensemble du monument, et exécutées dès le commencement de la construction, sans en être seulement un objet de décoration, comme les statues de l'intérieur du temple d'Ipsamboul et de Girsché. Ces mêmes monumens nous conservent des bas-reliefs de la seconde époque, temps de la perfection ; nous en voyons des exemples sur les grands temples de Karnak et d'autres à Thèbes.

» Parmi le grand nombre d'exemples de la dernière époque

Des confirmations d'un autre genre sont résultées d'abord d'inscriptions que je n'avais pas connues : et ensuite, des recherches de M. Champollion le jeune sur l'alphabet phonétique des hiéroglyphes égyptiens [1]. Déjà, ce savant et M. Saint-Martin, en examinant les hiéroglyphes de l'obélisque de Philæ, dont le socle porte une inscription grecque, avaient distinctement reconnu le nom d'un Ptolémée, d'après les indices fournis par l'examen de l'inscription hiéroglyphique de Rosette [2]. M. Champollion, continuant ses recherches, et s'appuyant sur la similitude des lettres semblables dans les noms de Ptolémée et de Cléopâtre, écrits en hiéroglyphes sur l'obélisque de Philæ, est parvenu, d'après cette base [3], non seulement à distin-

ou de la décadence, je citerai seulement les sculptures extérieures du temple d'Edfou, du Typhonium de Karnak, et toutes celles qui décorent les temples d'Esné et celui de Tentyra.

» Je réunirai, sur une même feuille dans mon ouvrage, des exemples de ces différentes sculptures, pour en donner une idée précise. » Gau.

(1) Je n'ai pu faire mention dans le corps de mon ouvrage de ces découvertes toutes récentes.

(2) *Infrà*, p. 339, 340.

(3) Qu'il me soit permis d'observer qu'en me hâtant de publier l'inscription grecque du socle de l'obélisque, aussitôt que j'eus appris l'arrivée du monument en Angleterre, en expliquant

guer le nom d'un *Ptolémée* parmi les hiéroglyphes égyptiens, mais encore à déterminer la valeur de toutes les lettres ou syllabes dont ce nom est composé, de même que ceux des empereurs romains. A l'aide de cette belle découverte, M. Champollion a lu distinctement les noms des Lagides et des empereurs gravés sur plusieurs temples de l'Égypte, et occupant ces cartels ou cartouches qu'on sait avoir été destinés à contenir les noms des rois et des reines du pays. Il les a découverts principalement à Dendérah, sur le monolithe d'Apollonopolis-Parva, sur les temples de Philæ, sur la porte de Karnak, sur les temples d'Ombos, d'Edfou, d'Esné; c'est-à-dire, sur ceux que les indices tirés, soit des inscriptions grecques, soit du caractère du style, prouvaient avoir été

son contenu, et en tirant de mon explication à la fois la certitude que les prêtres d'Isis avaient obtenu l'objet de leur requête, et la probabilité que les hiéroglyphes de l'obélisque expriment l'action de grâce de ces prêtres, j'ai été assez heureux pour fournir à M. Champollion le jeune l'élément principal de sa découverte. L'inscription grecque, et par suite le dessin des hiéroglyphes envoyé par M. Bankes, pouvaient rester enfouis plusieurs années encore dans des porte-feuilles particuliers, la première pouvait simplement être publiée, comme on vient de le faire une seconde fois dans le recueil de M. Cailliaud; mais

bâtis ou sculptés en tout ou en partie à l'époque des Grecs et des Romains [1]

Il ne m'appartient pas de déterminer le degré d'importance de cette découverte relativement à l'intelligence des anciennes langues de l'Égypte ; mais je dois tâcher de découvrir de quel ordre sont les faits qu'elle ajoute à l'histoire de l'art égyptien, en me défendant de toute hypothèse qui ne serait pas fondée sur le véritable état des données qu'on peut dès à présent connaître. Telle serait, par exemple, l'hypothèse d'après laquelle on prendrait l'existence de ces cartels hiéroglyphiques, comme une preuve qu'un édifice où l'on en trouve

non restituée ni expliquée, et sans qu'il soit possible de deviner sa relation avec un obélisque couvert d'hiéroglyphes ; M. Champollion le jeune aurait fait sa découverte beaucoup plus tard ; et peut-être même n'aurait-elle jamais été faite en France.

Puisse cet exemple montrer aux voyageurs combien il importe à leur propre gloire de faire connaître le plutôt possible les monumens qu'ils ont rapportés, ou de les communiquer aux personnes capables de les expliquer ! Rien n'est indifférent en pareille matière : et telle inscription ou tel dessin d'hiéroglyphes, retenu depuis dix ans dans le porte-feuille inaccessible de quelque voyageur, contient peut-être le germe d'une découverte importante, qui enrichirait déjà le domaine de la science, et dont il aurait pu assurer l'honneur à son pays.

[1] *Lettre à M. Dacier, relative à l'Alphabet des hiéroglyphes phonétiques*, 1822.—*Journal des Savans*, octobre, 1822.

a été construit sous le règne du prince dont ils contiennent le nom : j'ai dit plus haut que l'existence d'une inscription sur un monument ne prouve par elle-même rien autre chose qu'un rapport quelconque entre ce monument et le nom des personnages qu'elle mentionne; mais que, pour savoir de quelle nature est ce rapport, il faut comprendre le sens de l'inscription, et déterminer au juste ce qu'elle exprime. Or c'est là ce que nous ne pouvons point faire encore pour les cartouches remplis par des hiéroglyphes phonétiques. Les noms qu'ils contiennent sont très probablement liés aux autres hiéroglyphes qui les accompagnent; mais, comme ces derniers sont encore inintelligibles pour nous, les cartels ou cartouches ne nous offrent que des noms isolés, dont nous ne pouvons rien conclure à l'égard du monument, à moins de connaître d'autres indications. L'hypothèse dont je parle, sans qu'on puisse dire qu'elle soit fausse, parce que rien ne le prouve, irait donc beaucoup au-delà des faits connus. Il se présente une hypothèse toute contraire; c'est celle qui consisterait à supposer que les cartouches avaient été laissés vides, et n'ont été remplis que plusieurs siècles après l'achèvement

de l'édifice. Cette hypothèse, très peu vraisemblable en elle-même, serait de plus contraire à ce fait positif, que, dans tous les monumens de l'Égypte et de la Nubie, il n'existe pas un seul exemple d'un cartouche resté vide, là où la sculpture est terminée : preuve que ces cartouches sont du même temps que l'exécution du bas-relief auquel ils sont unis.

D'après ce fait, attesté par MM. Huyot et Gau, il est facile de voir que la seule conséquence qu'il soit permis de tirer, quant à présent, de ces cartouches hiéroglyphiques, est à peu près la même que celle qui résulte des inscriptions grecques coupées par des sculptures égyptiennes sur le propylon de Philæ. J'ai prouvé en effet que la plus ancienne de ces inscriptions est du temps de Ptolémée Alexandre [1], que les autres appartiennent au règne de Ptolémée Aulète, le dernier des Lagides, et que les sculptures du propylon ont été faites successivement, depuis le règne de ce Ptolémée, jusqu'à une époque inconnue de la domination romaine; ce qui nous a fourni les premiers élémens incontestables pour déterminer l'état de l'art lors du

[1] *Infrà*, p. 148.

passage de l'Égypte sous la domination des Romains. [1]

Or, ce fait, en nous montrant qu'un propylon a été sculpté sous des règnes successifs, dans l'espace d'un siècle plus ou moins, nous enseigne comment il faut expliquer la présence des cartouches contenant des hiéroglyphes phonétiques.

Voici, en effet, les indications sur lesquelles on peut fonder des raisonnemens à cet égard : 1° il n'existe de ces cartouches vides que sur des parties de monumens qui n'ont point été achevées; 2° partout où la sculpture est terminée, le cartouche est rempli; 3° les parties d'édifices sur lesquelles on trouve des cartouches de Ptolémée ou d'empereurs romains, sont du dernier style; 4° sur le même monument, on voit souvent les noms de plusieurs princes différens.

Des trois premières indications il résulte évidemment qu'un cartouche n'a été laissé vide que quand on n'a pas terminé l'édifice; 2° que l'exécution des figures est du même temps que le cartouche qui les accompagne; ce qui est prouvé

(1) *Infrà*, p. 152.

par le style même de la sculpture, selon l'observation précise de MM. Huyot et Gau.

Quant à l'existence des noms de plusieurs rois sur un même monument, c'est un fait qui se combine avec les précédens. Sans doute, on conçoit à la rigueur que sur un édifice construit ou décoré sous le règne d'un seul prince, il peut se trouver les noms de plusieurs autres rois plus anciens, soit comme étant les ancêtres du dernier, soit comme étant liés à l'histoire particulière du lieu par quelque tradition; l'ignorance où nous sommes sur plusieurs points du système suivi par les anciens Égyptiens, dans la décoration de leurs édifices sacrés, ne permet pas de rien établir à cet égard; en conséquence, des noms de princes différens peuvent très bien exister non seulement sur un édifice entier, mais sur une partie d'édifice, construit pendant le règne d'un seul roi. Quoiqu'on ne puisse nier cette possibilité, il vaut mieux rester un peu en deçà des faits, et se restreindre, dans l'état actuel de nos connaissances, à l'idée que plusieurs noms annoncent des travaux successifs, comme au propylon de Philæ, et qu'un édifice a été sculpté sous un même prince, quand il

ne porte qu'un nom, et sous différens règnes, quand il y en a plusieurs. Ces noms nous apprennent donc au moins à quelle époque appartient la sculpture de tel ou tel bas-relief; et, à cet égard, de même que les inscriptions grecques, ils entrent dans l'histoire de l'art égyptien. Qu'il me soit permis de citer ici plusieurs exemples de coïncidence entre les noms des princes et les caractères du style. M. Huyot, en montrant à M. Champollion le jeune les cartouches hiéroglyphiques de la grande porte du sud de Karnak, lui dit qu'il devait y trouver les noms de quelque Ptolémée, parce que la *sculpture de ce propylon ne pouvait appartenir qu'à l'époque des Lagides*: en effet, M. Champollion y lut deux fois le nom de Bérénice [1]. Il en est de même du bas-relief de Philæ, sur lequel M. Champollion a lu les noms de *Ptolémée Evergète second et de Cléopâtre sa sœur;* long-temps auparavant, M. Huyot me l'avait montré comme un de ceux dont la sculpture ne pouvait appartenir qu'au temps des Ptolémées, de même que celle du propylon de Philæ, dont la date nous est maintenant bien connue. Enfin le planisphère de Dendérah était

[1] *Lettre à M. Dacier*, p. 19.

regardé par le même habile architecte et par M. Gau, auquel on doit un si beau dessin de ce monument, comme ayant été exécuté au temps des Romains : la découverte du mot ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ en hiéroglyphes phonétiques [1] sur ce planisphère n'a fait que confirmer l'opinion qu'ils avaient fondée sur le caractère du style de la sculpture, et cette opinion acquiert une certitude nouvelle, d'après l'inscription d'Esné expliquée dans cet ouvrage [2], d'où il résulte la preuve que le Zodiaque d'Esné appartient au règne d'Antonin ou d'Adrien.

D'après ces indications, je ne puis m'empêcher de hasarder ici une conjecture. On remarquera, dans cet ouvrage, qu'il n'existe point d'inscription grecque sur la façade des temples égyptiens tracée avant Ptolémée Philométor, le VIe des Lagides. Comme on sait que ses prédécesseurs prirent un soin particulier de la religion égyptienne, on s'attendrait à trouver aussi leurs noms consignés dans quelque inscription grecque du même genre. A moins donc que le temps ou la main des hommes n'aient détruit les édifices construits

(1) *Lettre à M. Dacier*, p. 25.
(2) *Infrà*, p. 147, *suiv.*

ou achevés sous les premiers Lagides, je soupçonne que, jusqu'au VIe Ptolémée, les Égyptiens, lorsqu'ils construisirent ou terminèrent des temples, tracèrent en hiéroglyphes la mention de leurs travaux et le nom du prince sous le règne duquel ils les avaient exécutés; et que ce fut Ptolémée Philométor qui exigea le premier [1] que ces inscriptions commémoratives fussent écrites en grec. Si cette hypothèse est vraie, on pourra un jour, quand on comprendra les hiéroglyphes, découvrir des inscriptions hiéroglyphiques analogues, pour le sens, à celles qui ont été placées en grec sur la frise et en d'autres endroits des édifices égyptiens.

Tel est le résumé exact des recherches et des observations qui se rapportent à cet important sujet : trois routes seules pouvaient mener à des résultats positifs; l'étude des inscriptions grecques de l'Égypte; celle des caractères égyptiens, aidée de la première; enfin, celle des différens styles de l'art égyptien : et ces trois routes diverses ont jusqu'ici conduit au même

[1] L'inscription de Canope (*Infrà*, p. 6, *suiv.*) ne serait point une objection contre cette conjecture; car rien ne nous dit qu'on n'eût point exprimé le même sens en hiéroglyphes sur la façade.

but ceux qui les ont prises séparément. Les résultats auxquels on est arrivé dans les antiquités égyptiennes depuis deux années au plus, montrent ce qu'on peut obtenir avec une bonne méthode de recherches et un esprit dégagé de toute prévention.

§ III. *Plan de cet Ouvrage.*

L'exposé qu'on vient de lire explique déjà le plan que j'ai dû suivre.

Si les collections de M. Bankes et de M. Gau eussent été publiées, j'aurais pu réunir dans un seul ensemble toutes les inscriptions relatives à l'histoire de l'Egypte. Mais comme ces recueils sont encore inédits, j'ai dû me restreindre à l'explication, aussi complète que possible, d'une classe d'inscriptions qui ne peut plus augmenter désormais, et qui doit, en tout état de choses, former un élément principal dans les recherches sur l'histoire de l'art en Égypte; je veux parler des *inscriptions gravées sur la façade des temples égyptiens.* Leur nombre, en effet, ne saurait maintenant s'accroître; car les restes de l'architecture égyptienne ont été si bien observés et dessinés, qu'il est à peu près impossible qu'aucune inscription, placée

dans un lieu si apparent, ait échappé aux regards de tous les voyageurs.

Le recueil de ces inscriptions, classées par ordre chronologique, forme la première partie de mon ouvrage. Après les avoir restituées à l'aide de la comparaison avec les monumens du même genre, je tâche d'en tirer toutes les indications relatives à la paléographie et à la langue dans laquelle elles ont été écrites; je les examine sous le rapport historique, en fixant leur époque, et en indiquant, soit les points auxquels on peut les rattacher dans l'histoire connue, soit les notions nouvelles qu'elles ajoutent à nos connaissances; enfin, par l'examen des diverses circonstances qui les accompagnent, je détermine quelle peut être leur relation avec l'édifice sur lequel on les a gravées. Ce travail ne présente nécessairement que des indications historiques isolées; mais il explique ou fait connaître des usages obscurs ou inconnus, et répand beaucoup de jour sur diverses parties de l'histoire et de la chronologie des Lagides, particulièrement depuis Ptolémée Philométor jusqu'à Ptolémée Aulète, période qui comprend les seuls rois dont les noms soient écrits en grec sur la façade des temples égyptiens.

Dans la seconde partie, j'ai rassemblé les inscriptions qui ont été gravées ailleurs que sur la façade des temples, mais qui s'y rapportent par leur objet, en ce sens qu'elles servent à éclaircir l'état de la religion du pays pendant la domination grecque et romaine. Ces inscriptions, au nombre de trois, sont assez longues et du plus haut intérêt; chacune d'elles devient comme un chapitre nouveau ajouté à l'histoire de l'Égypte. J'aurais voulu y joindre un monument du même genre, et le plus important de tous, le *Décret des prêtres égyptiens*, connu sous le nom d'*Inscription de Rosette*, dont j'ai fait une nouvelle traduction et un nouveau commentaire, et les deux décrets romains découverts dans la Grande-Oasis [1]; mais ce travail était trop considérable pour entrer dans ce volume; je le réserve pour un volume suivant. Cette seconde partie commence par un chapitre où je réunis plusieurs notions générales qui complètent l'explication des monumens compris dans la première partie; on y trouvera la restitution de l'inscription des colonnes votives d'Antinoé, monu-

[1] Voyez-en le texte restitué et la traduction dans le *Journal des Savans*, novembre, 1822.

ment qui jette une vive lumière sur l'état et l'administration de cette ville toute grecque au milieu de l'Égypte, et nous explique la nature et le style de ses édifices, où l'on ne trouve rien d'égyptien.

Plusieurs de ces inscriptions sont encore inédites; le plus grand nombre n'avaient encore été expliquées par personne; et celles dont on s'était occupé déjà, n'avaient jamais été entendues ni interprétées exactement. Ainsi la matière est neuve; c'est dire assez que j'aurai commis quelques erreurs, ou que je n'aurai pas toujours rencontré juste. Quand il s'agit de rétablir et de faire entrer, dans une histoire si peu connue, des monumens plus ou moins altérés, il est bien difficile de trouver toujours la seule restitution dont ils sont susceptibles, et le fait historique auquel il faut les joindre; or, l'explication d'un monument tout entier dépend souvent de la connaissance d'un texte unique, qui a échappé à tout le monde, et que le hasard seul fait découvrir. Rien ne montre mieux la difficulté de ce genre d'interprétation que les travaux successifs dont l'inscription grecque de Rosette a été l'objet : des cri-

tiques distingués, tels qu'Ameilhon, Villoison, Heyne et Porson, se sont très souvent mépris sur le sens de certaines phrases; et quoiqu'ils aient l'un après l'autre rectifié quelques fautes de leurs prédécesseurs, il reste encore dans ce curieux monument plusieurs textes dont le sens n'a jamais été bien entendu.

Les inscriptions principales, celles qui forment l'objet de chapitres séparés, ont été rangées par ordre chronologique dans chacune des deux parties de cet ouvrage : mais comme certaines particularités qu'elles renferment, n'ont pu être éclaircies qu'à l'aide d'autres inscriptions grecques et latines que j'ai dû citer à cette occasion [1], celles-ci n'ont pu se trouver placées dans l'ordre des temps. C'est pourquoi j'ai rétabli cet ordre dans un index, placé après cette introduction, et qui contient la série de toutes ces inscriptions, au nombre de *quatre-vingt-trois*, avec leur date précise, approximative, ou présumée : un second index les présente dans

[1] On apercevra que j'ai eu le soin de choisir de préférence les exemples analogues dans des inscriptions qui avaient besoin elles-mêmes d'être expliquées. J'ai pu de cette manière augmenter l'utilité de mon travail.

l'ordre géographique des lieux où elles ont été découvertes, avec les noms de ceux qui les ont trouvées ou publiées les premiers, ou qui me les ont communiquées. Sous ce rapport, je dois consigner ici le témoignage de ma reconnaissance envers le savant antiquaire M. Millingen, l'habile architecte M. Huyot, et envers un voyageur connu par d'importans travaux, M. le lieutenant-colonel Leake, qui m'a envoyé une excellente copie du décret des habitans de Busiris en faveur de Néron. Quant à l'auteur des *Antiquités de la Nubie*, j'ai déjà dit combien mon travail est redevable à ses bienveillantes communications.

Dans le cours de cet ouvrage, j'ai mentionné exactement les noms de tous ceux dont les recherches ou les observations m'ont mis sur la voie des explications dont j'avais besoin, ou même qui m'ont fourni quelque citation; ce soin ne peut paraître minutieux ou inutile qu'à certains érudits qui ne citent jamais personne, et qui se donnent l'air d'avoir ainsi tiré immédiatement des originaux les textes déjà cités, ou les observations déjà faites avant eux. C'est une méthode que je n'approuve point, et que je me suis bien gardé d'imiter. Sans doute, lorsqu'il

s'agit d'une de ces questions d'antiquité dont *l'érudition est faite* depuis long-temps, c'est-à-dire, dont on a déjà réuni plusieurs fois tous les élémens fournis par les auteurs anciens, il serait souvent impossible, et toujours inutile, de dire quel critique a cité le premier un passage d'Hérodote ou de Thucydide, qui l'a été cent fois depuis: mais quand la matière est neuve, comme celle des antiquités grecques de l'Égypte, il y a tel passage, perdu dans l'antiquité, qu'on ne peut connaître que par un hasard heureux, ou bien à l'aide de cette lecture étendue et profonde qui distingue nos maîtres en ce genre, les Böckh et les Boissonade; celui qui a cité le premier ce passage, a donc fait une véritable découverte, dont il serait injuste de ne pas lui faire honneur.

A l'article de chacune des inscriptions qu'on avait essayé déjà d'expliquer, j'ai fait exactement la revue des observations dont elles avaient été l'objet, pour fixer le point où l'on s'était arrêté; j'ai discuté ces observations et déduit les raisons qui m'empêchaient de les adopter, tout en montrant l'utilité que j'en avais retiré moi-même; car les erreurs des gens de mérite ne sont jamais infructueuses; il est

rare qu'on n'y découvre pas le germe de quelques vérités. Ainsi, je puis dire avec Pline: ***In hoc volumine auctorum nomina prætexui***[1]; et j'ai toujours eu présente la maxime du même auteur : ***Est enim benignum fateri per quos profeceris.***[2]

Ce n'est donc pas ici un livre systématique que je publie, un livre où l'on combine plus ou moins adroitement des idées pour en tirer une opinion qu'on veut établir; c'est uniquement un livre contenant des *faits*, mais des faits liés par une théorie, ou si l'on veut par une idée générale qui en est l'expression commune. En érudition, comme dans les sciences physiques, un fait isolé ne signifie rien; pour qu'il serve à quelque chose, il faut parvenir à l'assimiler à d'autres faits de même nature; il faut donc entrevoir la relation qui les unit, c'est-à-dire, faire un *système,* dans la bonne et vraie acception du mot. En ce sens, autant les *systèmes d'opinions* (et ce sont ordinairement ceux des gens d'esprit qui ont peu de savoir) sont futiles, vains et nuisibles; autant les *sys-*

[1] Plin. *in Præfat.*, p. 4. = [2] *Id. ibid.*

tèmes de faits contribuent au progrès des sciences, en grouppant ensemble des notions exactes, d'où ressort une idée générale; cette idée, si elle comprend exactement un certain nombre de faits certains, ne saurait être entièrement fausse : plus ils seront nombreux, plus il sera probable qu'elle est vraie; et, dans tous les cas, elle ne sera susceptible que de modifications plus ou moins considérables.

Appliquons ces réflexions aux idées contenues dans mes Recherches : ou je me trompe fort, ou tout homme non prévenu aurait tiré des inscriptions des temples, analysées dans leurs diverses circonstances, le même résultat que j'en ai déduit. Ce résultat peut donc être considéré comme la *théorie* des faits connus : cependant d'autres faits pourront un jour la modifier plus ou moins, et restreindre le sens que j'ai donné à quelques-unes des inscriptions des temples égyptiens; mais je ne puis ni ne dois aller au-devant, car on peut aussi bien en découvrir d'autres qui ajoutent encore une nouvelle force à celui que j'ai adopté; or, dans l'incertitude de ce qui peut arriver, il est conforme à la raison de s'en tenir aux inductions rigoureuses, sans s'inquiéter des conséquences. Ainsi, que la théorie

développée dans cet ouvrage éprouve des modifications quelconques, c'est à quoi je m'attends; mais l'idée principale qui lui sert de fondement ne peut être détruite, parce qu'elle ressort avec évidence de faits incontestables; et cette idée, c'est que *les Égyptiens, au moins jusqu'au siècle des Antonins, ont conservé, sans modifications essentielles, la religion et les arts de leurs ancêtres; qu'ils ont élevé des monumens dans un style d'architecture et de sculpture assez semblable à celui des plus anciens temps, pour que des ouvrages, exécutés dans le second siècle de notre ère, aient été regardés par d'habiles artistes comme ayant dû être faits* 3000 *ans avant J.-C.*

De là se déduisent plusieurs conséquences rigoureuses, dont la principale est celle-ci : *Parmi les monumens égyptiens, il en existe très probablement plusieurs qui appartiennent au temps des Grecs et des Romains;* en sorte que ce n'est peut-être pas une chose facile que de déterminer à quels caractères il faut reconnaître maintenant tous ceux de ces édifices qui sont antérieurs à l'invasion de Cambyse. Voilà donc une nouvelle carrière, dans laquelle

les artistes et les érudits vont exercer leur sagacité ou déployer leur savoir, et leurs efforts réunis doivent conduire un jour à la vérité. Dès à présent on peut oser dire avec Sénèque : *Veniet tempus quo ista quæ nunc latent in lucem dies extrahat ;* et j'espère qu'un des résultats de cet ouvrage sera de contribuer à faire descendre la question de l'antiquité relative des édifices égyptiens, de cette région des nuages et des brouillards où, depuis vingt ans, les savans se battent sans jamais se toucher, et de l'amener enfin sur le terrain des faits positifs, où du moins les adversaires peuvent s'approcher, se prendre corps à corps, et combattre au grand jour.

Et qu'on ne croie pas que de semblables résultats diminuent en rien l'importance des études qui ont l'Égypte pour objet. Sans doute il est des enthousiastes qui s'imaginent que toutes ces constructions antiques doivent remonter au déluge, sous peine de n'exciter aucun intérêt ; laissons-les dans une opinion qui leur est chère, et ménageons un enthousiasme probablement sincère et désintéressé : contentons-nous de leur dire qu'aux yeux de la raison un monument antique est respectable, non parce

qu'il est plus vieux de huit ou neuf cents ans, mais parce qu'il est comme le témoin et le représentant d'une civilisation qui n'existe plus; parce qu'il atteste, bien mieux que l'histoire écrite, quels furent le génie, le caractère des arts, et même la nature des institutions d'un peuple à une époque quelconque de la société humaine. Si donc quelques édifices sacrés de l'Égypte, tels que ceux de Dendérah, d'Ombos, d'Esné, ont été construits en tout ou en partie pendant la domination des Grecs ou des Romains, bien loin de rien perdre à nos yeux, par cette origine récente, de l'intéret qu'ils nous inspirent, ils en acquièreraient un nouveau, puisqu'ils nous révéleraient un fait remarquable que l'histoire toute seule n'aurait pu nous apprendre. Ne serait-ce pas en effet un spectacle digne des méditations des hommes éclairés, que de voir l'Egypte, sous des dominations étrangères, au milieu des troubles et des révolutions, conserver pendant plus de sept cents ans, tout ce qui, depuis tant de siècles, formait le caractère particulier de cette religion, de ces arts, dont on ne connaît point le modèle, et qui n'ont point eu d'imitateur? Tel était donc l'empire de ces institutions

antiques, si bien en harmonie avec le climat et la nature du pays, si profondément empreintes dans toutes les habitudes nationales, qu'il n'a pas fallu moins que la religion chrétienne, pour les entraîner à jamais, en les enveloppant dans le grand naufrage des superstitions du paganisme.

TABLE

DES INSCRIPTIONS

EXPLIQUÉES DANS CET OUVRAGE, RANGÉES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE.

A. Désigne les inscriptions inédites (*).
B. Celles qui n'avaient jamais été expliquées.
C. Celles dont on n'avait donné que des explications inexactes ou incomplètes.

PREMIÈRE CLASSE.

Inscriptions dont la date peut être fixée avec plus ou moins de précision.

§ I. *INSCRIPTIONS ANTÉRIEURES A L'ÈRE VULGAIRE.*

(*) J'ai mis dans cette classe celles que j'ai fait connaître le premier dans plusieurs cahiers du Journal des Savans.

N°ˢ DATE.
ANNÉES.

§ II. *INSCRIPTIONS POSTÉRIEURES A L'ÈRE VULGAIRE.*

SECONDE CLASSE.

Inscriptions dont l'époque est inconnue.

TABLE

DES MÊMES INSCRIPTIONS,

Rangées dans l'ordre géographique des lieux où elles ont été trouvées ; avec les noms de ceux qui les ont découvertes, ou qui les ont publiées les premiers.

NUBIE.

ÉGYPTE.

Philæ. N° XII (MM. Bankes, Cailliaud); XIII (M. Bankes); XVIII, (M. Gau); XIX (M. Huyot); XX, XXI (M. Gau); XXII (MM. Hamilton et Gau); XXIV (M. Cailliaud); XXXVIII, LX, LXIII, LXIV, LXIV *bis*, LXV (M. Gau); LXIX (MM. Hamilton et Gau.)

Ile des Cataractes. N° XV (M. Rüppell.)

Éléphantine (Nilomètre d') N° LI (M. Girard.)

Syène. N° LIV (MM. Cailliaud et Belzoni.)

Ombos. N° VIII (M. Hamilton.)

Latopolis. N° XLIII, XLIV *bis* (M. Gau.)

Thèbes, au colosse de Memnon. N° XXX (MM. Girard et Hamilton); XXXV (Pococke, M. Hamilton); LII (Pococke); LXI, LXVI (M. Hamilton); LXXII (Pococke.)

Apollonopolis-Parva. N° XVII (Paul-Lucas, Pococke, MM. Hamilton, de Chabrol et Jomard.)

Tentyris. N° XXIII (MM. Denon et Hamilton); XXVII (M. Hamilton.)

Oasis (Grande). N° XXXIV (MM. Cailliaud et Hyde); XLI (MM. Hyde et Drovetti.)

Panopolis. N° XXXIII (Pococke, M. Hamilton.)

Antæopolis. N° VII, XLVI (Pococke, M. Hamilton.)

Antinoé. N° LVI (M. Hamilton.)

Busiris. N° XXIX, XLVII (le capitaine Caviglia.)

Le Caire. N° XIV (M. Jomard.)

Canope. N° III (sir Sidney Smith.)

Alexandrie. N° II (les auteurs anciens); LX (M. Hamilton); LV (Pococke, La Condamine.)

SYRIE.

N° XLV, XLVIII, XLIX, LXXVII, LXXVIII (Burckhardt.)

CHYPRE.

N° IV, LXXIII (M. de Hammer); IX (Chishull.)

ASIE MINEURE.

N° V [1] (M. Drovetti); XXXII (Spon); XXXIX (le capitaine Beaufort); LXXIV (Chandler); LXXVI (Villoison.)

GRÈCE.

N° I (Chishull); X, XI (M. Dodwell); XVI (collection d'Oxford); XXVIII (Chandler); LXX (Spon et Stuart); LXII (M. de Clarac); LXXIX (M. Pouqueville.)

ITALIE.

N° XXXI (Gruter et Fabretti); LVII (Spon); XLIV (Maffei); LXXII (Muratori); LXXV (M. Mazois.)

(1) C'est par conjecture que je place ici le N° V : j'ignore en effet où M. Drovetti a trouvé cette inscription.

PREMIÈRE PARTIE.

INSCRIPTIONS

GRAVÉES

SUR LA FAÇADE DE QUELQUES ÉDIFICES SACRÉS DE L'ÉGYPTE.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

Les inscriptions que je range dans cette classe sont au nombre de *onze*.

Dix d'entre elles existent encore sur la façade du monument où elles ont été gravées : une seule a été trouvée sur la pierre fondamentale d'un temple actuellement détruit ; mais on a la certitude qu'elle n'est que la répétition de celle que portait la façade même de l'édifice.

Entre ces dix inscriptions, une seule se rapporte à un *temple entier;* les autres sont gravées sur des *portions* de temples ; et leur contenu prouve qu'elles ne concernent que ces *parties* d'édifices, soit qu'elles en expriment la *construction*, soit qu'elles n'en consacrent que la *dédicace* ; ce qui est la grande question à décider.

I

L'une d'elles est gravée sur la porte d'un *sécos* ou sanctuaire d'un temple à Ombos : six autres sont placées sur la façade de portes isolées, ou *propylons*, genre de construction propre à l'architecture égyptienne : enfin deux de ces inscriptions se lisent sur la façade du *pronaos* (ou partie antérieure) des temples de Tentyris et d'Antæopolis.

Elles n'occupent pas toutes la même place sur ces façades: sept occupent le *listel* [1] de la corniche, espace mince, le seul, dans les temples égyptiens, ornés de tous les symboles et hiéroglyphes formant le caractère de leur décoration, qui fût lisse et dépourvu de tout ornement; trois autres inscriptions sont placées sur l'architrave; on doit remarquer que celles-ci : 1° sont trop longues pour avoir pu tenir sur le listel de la corniche; 2° sont plus récentes que les autres, la plus ancienne ne remontant pas au-delà de la douzième année de Trajan, qui répond à l'an 109 de notre ère [2]. Les autres sont d'une époque antérieure; car la plus moderne est du règne de Tibère.

Considérées par rapport à la formule qu'elles contiennent; huit d'entre elles commencent par les mots ΥΠΕΡ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ou ΥΠΕΡ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ, qui attestent

[1] Bande plate qui forme la moulure supérieure de la corniche, et qui, dans les grands édifices, a près de 7 décimètres (plus de 2 pieds) de large. = [2] J'en excepte l'inscription de Dakkeh, en Nubie, gravée sur la façade du pronaos du temple d'Hermès. Cette inscription est tellement fruste qu'on ne peut savoir ce qu'elle signifie. Les voyageurs qui l'ont vue la croient du même temps que l'édifice.

que la *construction* ou la *dédicace* qu'elles expriment est l'ouvrage des habitans du pays, ou des personnages mentionnés dans le corps de l'inscription: trois seulement, du temps des Ptolémées, commencent par le nominatif βασιλεὺς, qui annonce que le prince lui-même a ordonné l'opération quelconque dont l'inscription conserve le souvenir.

Une autre différence, dans leur construction grammaticale, doit encore être remarquée. Deux de ces inscriptions offrent une phrase complète avec le sujet, le verbe et le régime; elles appartiennent aux règnes de Trajan et d'Antonin; elles constatent, l'une la *construction* d'un *propylon*, l'autre la *reconstruction* de deux des parties d'un temple égyptien. Les huit autres n'offrent qu'une phrase plus ou moins elliptique, conformément à l'usage des inscriptions lapidaires: deux d'entre elles ne contiennent ni le verbe ni le régime: et les six dernières présentent le régime qui est toujours l'objet *dédié* ou *construit*, sans le verbe qui exprime s'il s'agit de *dédicace* ou de *construction*.

Cette différence de locution n'en peut constituer une dans l'expression fondamentale de ces inscriptions. Vouloir établir une distinction fondée sur cette différence, serait ne pas connaître la nature du style lapidaire, elliptique ou complet, au gré de ceux qui l'employaient, ou selon la place dont ils avaient à disposer. Qui prétendrait jamais trouver une différence dans la signification de ces trois formules lapidaires, si on les trouvait sur trois temples, ΑΠΟΛ-

ΛΩΝΙ Ο ΔΗΜΟΣ : ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΤΟΝ ΝΑΟΝ Ο ΔΗΜΟΣ ; ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΤΟΝ ΝΑΟΝ Ο ΔΗΜΟΣ ΑΝΕΘΗΚΕ ?

La différence que je viens d'indiquer n'est donc que dans la forme, et elle ne saurait constituer les élémens d'une classification ; considérant toutes ces inscriptions comme à peu près identiques par leur signification générale, j'ai dû les classer d'après un autre caractère; et je n'ai pas trouvé d'ordre plus naturel que l'ordre des temps qui présente, entre autres avantages, celui de faire ressortir plus clairement les indications chronologiques que chacune d'elles peut présenter, et de coordonner d'une manière plus simple, les faits nouveaux que leur examen peut ajouter à l'histoire de l'Égypte sous les Lagides et sous leurs successeurs. Cette première partie comprendra donc deux sections, contenant : l'une, les inscriptions qui se rapportent aux Ptolémées; l'autre, celles qui sont postérieures à la conquête de l'Égypte par les Romains.

SECTION PREMIÈRE.

INSCRIPTIONS DU TEMPS DES LAGIDES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscription relative à la construction d'un temple d'Osiris à Canope, sous Ptolémée III, dit Évergète.

Méhémet-Ali, gouverneur actuel de l'Égypte, fit réparer, dans le cours de l'année 1818, l'ancien canal qui prenait les eaux du Nil près de Ramanhié pour les porter à Alexandrie. Ce canal, d'une haute importance pour le commerce d'Alexandrie, parce qu'il dispensait de franchir la barre de Rosette, était depuis long-temps obstrué; et les Français avaient déjà conçu le projet de le rétablir; mais le temps ne leur permit pas de mettre ce projet à exécution. Méhémet-Ali employa cent mille ouvriers à ces travaux, et bientôt le commerce jouit de cette communication nouvelle [1].

« Les ouvriers employés à construire une digue » entre la mer et le lac Maréotis, en cherchant des » matériaux parmi les ruines de Canope, trouvèrent

[1] Thédenat Duvent, *l'Égypte sous Méhémet-Ali*, p. 16, 18.

» sur une pierre fondamentale, entre deux tuiles de » matière vitrifiée, une plaque d'or de 6 pouces » 4 lignes de long, sur 2 pouces 2 lignes de large; » mince, flexible et luisante. Cette plaque porte » une inscription en langue et en caractères grecs, » formés de points, mais très-lisibles, les lettres » paraissant même au revers. »

La plaque d'or fut portée sur-le-champ au Pacha, qui la remit à M. Salt, pour qu'il en fît présent de sa part à Sir Sidney Smith, comme un gage de son souvenir et de son amitié [1]. Sir Sidney Smith s'est empressé de faire graver un *fac simile* exact de ce monument curieux, en l'accompagnant de quelques renseignemens, dont j'ai extrait le passage qui en contient la description.

§ I. *Texte, traduction, date de l'inscription.—Bérénice*, cousine *d'Évergète, a le titre de* sa sœur. — *Écriture cursive du temps des Lagides.*

La lecture et la traduction littérale de cette inscription n'offrent aucune difficulté; mais son interprétation donne lieu à des remarques intéressantes. J'en reproduis ci-contre le *fac simile*, tel que l'a donné Sir Sidney Smith, pour qu'on juge de la forme des lettres; la voici en caractères courans:

Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης, Θεῶν Ἀδελφῶν, καὶ βασίλισσα Βερενίκη, ἡ ἀδελφὴ καὶ γυνὴ αὐτοῦ, τὸ τέμενος Ὀσίρει.

[1] Thédenat Duvent, pag. 98, 99.

ΒΑϹΙΛΕΥϹΠΤΟΛΕΜΑΙΟϹΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥΚΑΙ
ΑΡϹΙΝΟΗϹΘΕΩΝΑΔΕΛΦΩΝΚΑΙΒΑϹΙΛΙϹϹΑ
ΒΕΡΕΝΙΚΗΗΑΔΕΛΦΗΚΑΙΓΥΝΗΑΥΤΟΥ
ΤΟΤΕΜΕΝΟϹΟϹΙΡΕΙ

C'est-à-dire :

« Le roi Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, » dieux frères, et la reine Bérénice, sa sœur et sa » femme [ont élevé] ce temple à Osiris. »

Ce Ptolémée est Évergète premier, fils de Ptolémée Philadelphe, et d'Arsinoé, première femme de ce prince et fille de Lysimaque. Comme aucune circonstance n'est indifférente dans les monumens si rares de cette époque, il ne faut pas négliger de remarquer qu'Évergète est désigné dans celui-ci, comme il l'est sur l'inscription d'Adulis : Βασιλεὺς μέγας Πτολεμαῖος, υἱὸς βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Ἀρσινόης, Θεῶν Ἀδελφῶν. Cette désignation, qui avait fait naître quelques doutes peu fondés, a été très-bien justifiée par Chishul [1] ; et ce nouvel exemple confirme que Ptolémée Evergète, sur les monumens de son règne, ne mentionnait jamais que le nom de sa mère adoptive [2] Arsinoé, sœur et seconde femme de Philadelphe, qui en adoptant les enfans de son mari, leur avait toujours témoigné une tendresse maternelle; il évitait de se qualifier fils de l'autre Arsinoé, sa véritable mère, fille de Lysimaque ; sans doute parce qu'elle avait voulu attenter aux jours de Philadelphe.

Bérénice, femme de Ptolémée Évergète, était fille de Magas, frère de Philadelphe ; elle était conséquemment *cousine germaine* de son mari Éver-

[1] *Antiq. Asiat.* p. 84. = [2] *Schol. Theocrit. ad.* XVII, 128.

gète : ce fait est démontré par l'histoire. Il est donc singulier qu'elle soit désignée dans notre inscription comme SŒUR *et femme du Roi* : ἡ ἀδελφὴ καὶ γυνὴ αὐτοῦ. Le mot propre eut été ἀδελφιδὴ qui signifie *soror patruelis*; comme il est impossible de supposer une faute de copie, le *fac simile* étant d'une fidélité complète, il faut absolument reconnaître que *Bérénice* reçoit un titre qui ne lui appartient pas; d'où l'on doit conclure que la *cousine-germaine*, ἀδελφιδὴ, du prince régnant, quand elle était sa femme, prenait le titre de ἀδελφὴ, *sœur*. Il semblerait au premier abord que c'est pour éviter l'équivoque qu'on plaçait le nom de la reine dans les actes publics, comme nous le voyons dans notre inscription, où le nom de *Bérénice* est mis après ceux de Philadelphe et d'Arsinoé, père et mère d'Évergète; disposition qui annoncerait que cette princesse n'était point issue des mêmes parens. Mais le monument d'Antæopolis prouve que cette disposition est indifférente.

Mon observation sur le mot ἀδελφὴ est confirmée par une inscription très-curieuse et inédite que je donnerai plus bas, dans laquelle Cléopâtre, femme de Ptolémée Épiphane, est désignée comme sa *sœur*, quoiqu'elle fût la fille d'Antiochus III, roi de Syrie, et conséquemment qu'elle ne fût pas même *parente* de son mari. Ce nouvel exemple démontre que le nom de *sœur* donné aux femmes des rois d'Égypte, n'était qu'une expression consacrée par l'usage et le protocole.

L'emploi officiel du titre de *sœur*, pour désigner ces deux princesses, explique plusieurs passages qui avaient embarrassé les modernes. On voit, par exemple, pourquoi Catulle, dans le poëme de la chevelure de Bérénice, traduit de Callimaque, dit que Bérénice était la *sœur* d'Évergète [1] : évidemment le mot ἀδελφὴ était dans le poëme original; et Callimaque n'avait fait que se conformer à l'usage. Mais ce passage a induit en erreur Hygin ou l'auteur quelconque du *Poëticon astronomicon* [2]; car, prenant à la lettre le nom de *sœur*, il fait Bérénice fille de Ptolémée Philadelphe et d'Arsinoé [3].

Je trouve encore, au moyen du monument de Canope, l'explication d'un passage très-curieux de Cicéron qu'on a cru altéré. Cet orateur dans un fragment de son discours *de rege Alexandrino*, parle de la mort d'Alexandre II, massacré (en 81 avant J.-C.) par le peuple d'Alexandrie, irrité de l'assassinat de Bérénice ou Cléopâtre, sa femme; il s'exprime ainsi : *atque illud etiam constare video, regem illum, cum reginam* SORORÈM *suam, caram acceptamque populo, manibus suis trucidasset, interfectum esse impetu multitudinis* [4]: Cléopâtre ou Bérénice assassinée par Alexandre II, était à la fois sa *belle-mère*, comme veuve d'Alexandre I, père d'Alexandre II, et sa *cousine-germaine*, comme fille de Soter II, frère d'Alexandre I. Le mot *sororem*

[1] *Coma Beren.* v. 22. = [2] II, 24. = [3] Remarque de M. Visconti, *Iconogr. grecque*, p. 591 = [4] Cic. *Fragm. trium Orat.* p. 49. *ed. Maio.*

semble donc faire une difficulté. Un habile critique qui s'est avantageusement servi de ce passage pour prouver que le règne d'Alexandre II, n'a été que de *dix-neuf jours* (contre l'opinion de l'auteur des Annales des Lagides), pense que le manuscrit original portait peut-être *uxorem*, au lieu de *sororem*, et que l'abbé Mai a pu être induit en erreur par le défaut de netteté des lettres du manuscrit *palimpseste*, d'où il a tiré ce précieux fragment [1]: Cette correction est simple et ingénieuse; mais, d'après les observations précédentes, on voit déjà qu'elle est inutile, et le commentaire d'Asconius Pedianus démontre qu'elle est impossible; car sa scholie sur ce passage est ainsi conçue : *Dein subdidit* (Cicero) «*cùm reginam* SORОREM *suam*» *ut atrocitas* PARRICIDII, *et multò major in exitio reginæ omnibus fuerit horrori*[2]». Ainsi, Asconius Pédianus a trouvé *sororem* dans le texte de Cicéron, et pour qu'on ne puisse dire que l'abbé Mai a lu encore une fois *sororem* au lieu de *uxorem*, conséquence de la première faute, je me hâte de faire remarquer le mot *parricidium* qui démontre que *sororem* est sorti de la plume de Cicéron. Cet orateur, contemporain de ces deux Ptolémées, n'a pu donner à la *cousine-germaine* d'Alexandre le titre de sa *sœur* que parce que ce titre lui était conféré dans les actes publics et officiels, de même que nous le trouvons

[1] Saint-Martin, *Recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre*, etc., p. 110, n. 1. = [2] Cic. *Fragm. jam laud.* p. 50.

employé dans l'inscription de Canope et dans le poëme de Callimaque, pour désigner la *cousine-germaine* d'Évergète. Tous ces monumens s'expliquent l'un par l'autre; et nous ne pouvons douter que tous ceux du même temps qu'on trouvera dans la suite, présenteront ces mêmes caractères.

L'inscription ne me semble, du reste, offrir aucun indice chronologique qui puisse faire connaître à quelle époque du règne d'Évergète se rapporte le fait dont elle consacre le souvenir ; ainsi je ne pense pas qu'il soit possible d'en fixer la date, avec quelque degré de certitude, d'une manière plus précise qu'en lui assignant l'intervalle de 247 à 222 avant J.-C. qui forme la durée du règne d'Évergète.

D'après l'époque de cette inscription, la forme des lettres peut surprendre. On y trouve, entre autres, le *sigma, l'epsilon* et *l'oméga* avec la forme ε c et ѡ. Je n'ignore pas que l'usage de ces formes est beaucoup plus ancien qu'on ne l'a cru souvent; c'est ce qu'ont fait voir plusieurs habiles antiquaires [1], et tout récemment encore M. Raoul-Rochette [2]; mais en nous renfermant dans l'Égypte grecque, nous devons admettre, du moins d'après les faits connus jusqu'à présent, que l'usage des lettres de cette forme, dans les inscriptions, est assez tardif : les médailles des Ptolémées n'offrent que les formes Ε Σ Ω; et les

[1] Mazzochi *ad Tab. Heracl.*, p. 532, n. 85. — Pacciaudi, *Mon. Peloponn. II*, 258.—Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 178. — San-Clementi, *de nummo Cicer.*, p. 40. = [2] *Lettres à lord Aberdeen*, p. 13 et suiv.

premières où l'on trouve les formes arrondies ϵ c ω sont celles de Cléopâtre et d'Antoine, frappées entre les années 37 et 31 avant J.-C. A la vérité, d'Hancarville[1] cite un médaillon de Ptolémée Philadelphe où se lit le mot ΘϵΩΝ écrit avec l'epsilon arrondi, quoique cette léttre ait une autre forme dans ΑΔΕΛΦΩΝ : cette citation n'est pas exacte; car sur les exemplaires connus de ce médaillon, cités par Eckhel[2], et M. Mionnet[3], l'epsilon a la forme carrée dans ΘΕΩΝ, comme dans ΑΔΕΛΦΩΝ qui est au revers : on en peut voir une excellente gravure publiée par M. Visconti[4]. De plus, toutes les inscriptions gravées sur la façade des temples Egyptiens, sous les Lagides, jusqu'à celle du propylon de Tentyris inclusivement, qui est du temps d'Auguste, ne présentent que les formes Ε Σ et Ω : il en est de même des inscriptions de Rosette, de Philæ, des cataractes, du Caire, etc. qui appartiennent aux règnes d'Épiphane et d'Évergète II. La première inscription connue, où les autres formes paraissent, est de la fin du règne d'Aulète, vers 70 à 60 ans avant J.-C.

En examinant avec soin notre inscription, comparée au *fac simile* de celle de Rosette, il est facile de voir que la différence ne consiste pas seulement dans la forme de ces trois lettres, mais qu'elle porte sur presque toutes; l'aspect général et la liaison des caractères constituent en outre une différence pal-

[1] *Recherches, etc. II*, p. 193. = [2] *Doctr. Numm. IV.* p. 8. = [3] *Description des médailles, etc. VI*, p. 17, n°s 144-149. = [4] *Iconographie grecque*, Pl. 54, n. 1.

pable ; car les lettrès, loin d'être isolées comme dans l'écriture lapidaire, sont liées entre elles d'une manière visible ; tout semble annoncer une écriture différente, qui doit être l'écriture *cursive* de ce temps ; et par ce mot j'entends celle qu'on employait dans l'usage ordinaire, tracée avec le roseau ou la plume.

En effet, si nous la comparons avec le *fac simile* du contrat de Ptolémaïs [1], écrit en *caractères cursifs*, la ressemblance paraîtra complète, autant du moins qu'elle doit l'être entre deux écritures du même genre, dont l'une est *tracée* vîte et *librement*, l'autre *gravée lentement* sur le métal ; les c, ϵ, ϭ, ont précisément la même forme sur les deux monumens ; de même que les M, N, T, le B majuscule et les lettres HC à la fin du mot APCINOHC ; le *sigma* final est figuré de même, et se lie avec le mot suivant ; enfin les autres lettres offrent des rapports également frappans et distincts de ce qui se voit dans les inscriptions lapidaires ; en conséquence il me paraît difficile de douter que la plaque d'or de Canope ne soit écrite dans les caractères grecs de l'écriture *cursive* ou *usuelle* de ce temps ; si mon opinion est fondée, ce sera le type le plus ancien que nous possédions jusqu'à présent de ces caractères, tels qu'on les traçait en Égypte.

L'Écriture *cursive* ou *usuelle* a dû, ce me semble, différer toujours un peu de celle que j'appellerais *lapidaire* ; car dès le moment que l'alphabet est entré dans les rapports usuels, il a dû perdre insensi-

[1] Böckh, *erklarung einer Ægypt. Papyrus. Berlin*, 1821.

blement de ses formes primitives; ces changemens ont dû consister principalement en ce que ceux qui traçaient les lettres au roseau, devaient chercher à leur donner une figure qui en rendît le tracé plus expéditif; voilà pourquoi quelques-unes des lettres compliquées de plusieurs traits, formant entre eux des angles, tels que Σ, Ε, Ω, etc., ont dû s'arrondir de bonne heure dans l'écriture cursive, et prendre la figure de C, ϵ, ω; tandis que l'écriture lapidaire dut garder ses formes carrées, qui se prêtaient bien mieux au tracé sur la pierre ou sur le marbre.

Or, cette altération des formes peut être fort ancienne; et dès-lors il n'est pas surprenant que, dans certains cas, les graveurs d'inscription aient emprunté les caractères de l'écriture cursive: de là, ces exemples assez anciens de l'emploi, sur les marbres ou sur les médailles, des formes arrondies du sigma et des autres lettres; emploi dont on ne peut citer qu'un petit nombre d'exemples, avant l'ère vulgaire, comparé à ceux de l'emploi des formes carrées, avant cette époque; ces derniers sont innombrables, et doivent être regardés comme la règle dont les autres sont l'exception; postérieurement à l'ère vulgaire, les lettres arrondies furent de plus en plus fréquemment employées, et finirent par remplacer les autres : et quoiqu'on trouve encore, dans des inscriptions du temps de Constantin et même plus tard, l'emploi des lettres Ε Σ Ω, ce ne sont plus que des exceptions, comme l'étaient les exemples des lettres arrondies, avant l'ère vulgaire.

Aussi je crois être assuré qu'on ne trouvera aucun papyrus grec en Egypte du temps des Ptolémées, dont les caractères ne soient semblables à ceux de la plaque d'or, s'il a été écrit *posément* et avec soin, ou à ceux du contrat de Ptolémaïs, s'il l'a été *couramment;* car, pour employer des termes techniques, l'une nous représente l'écriture *posée;* l'autre, l'écriture *expédiée.*

§ II. *Du* Téménos *d'Osiris. — Sens de ce mot. — Évergète a-t-il dédié ou élevé le temple ?*

Le mot *téménos* ne peut nous présenter ici d'obscurité, quoiqu'il eût deux acceptions chez les Grecs; car il signifiait le *terrain enclos* qui entourait un temple; ou bien le temple lui-même, avec le terrain consacré entouré d'une enceinte; dans ce dernier cas, ce terme était synonyme de ἱερόν, mais plus clair, attendu que ἱερὸν s'entend quelquefois de l'édifice seul, tandis que τέμενος comprend tout le terrain consacré avec les édifices qui le couvrent : or, ce mot, employé ainsi absolument, sans autre désignation, ne peut signifier que ἱερόν, ou *templum* dans l'acception étendue de ce mot, comme son synonyme τεμένισμα, ou comme τεμενίζειν (*templa erigere*); c'est le sens qu'il a dans les livres des Machabées[1], dans Hérodien[2], dans Dion Cassius qui désigne ainsi le temple de Jérusalem[3], les temples (*templa*[4] de

[1] I *Maccab.* 5, 44. — II, 1, 15. = [2] I, 14, 3. = [3] Dio Cass. XLIX, 22. = [4] Suecton. *in Cæsar.* § 52.

Suétone) de Rome et de César, élevés à Ephèse et à Nicée [1]; le temple de la paix à Rome [2]; le *Serapéum* d'Alexandrie [3], etc. Le *téménos* d'Osiris à Canope est donc le *temple*, l'*hiéron* de ce Dieu, ou l'ensemble des édifices et du terrain consacré.

Ce point déterminé et hors de doute, il reste à examiner s'il s'agit ici de la simple *consécration* du temple d'Osiris, ou de sa *construction.* La question peut paraître indécise aux personnes médiocrement versées dans la connaissance de l'antiquité, à cause de l'ellipse du verbe, dont le mot τέμενος est régime; aussi la traduction qui accompagne le *fac simile* gravé par les ordres de Sir Sidney Smith, porte *consacrent* ou *dédient* le temple; M. Thédenat Duvent traduit *ont consacré ou dédié de nouveau.* Je prouverai ailleurs, par des exemples nombreux, que la double idée de *construction* ou de *dédicace*, et non celle de *dédicace seulement*, est entendue dans les inscriptions où l'on trouve cette ellipse du verbe; je montrerai, qu'indépendamment des exemples, le fait résulte de ce que les inscriptions antiques étaient faites pour être comprises: considération qui a toujours guidé les anciens dans l'emploi des locutions elliptiques dont leur style lapidaire abonde. Ces ellipses ne se rencontrent donc que dans des formules convenues, dont le sens ne pouvait échapper à personne, et ne présentait point d'équivoque.

(1) Dio Cassius, LI, 20. = (2) *Id.* LXVI, 15. = (3) *Id.* LXXVII, 22.

Dans les inscriptions du genre de celle-ci, le sens est évident. Ceux qui veulent n'y voir qu'une *consécration* ou une *dédicace nouvelle*, n'entendent pas trop bien ces mots dont ils se servent. Pour moi, j'ignore complètement ce qu'il faudrait entendre, dans un cas pareil, par une *consécration nouvelle ;* car si le temple d'Osiris, dont il est question ici, *existait* avant Evergète, il était consacré à *Osiris* ou à tout autre : si c'est à *Osiris*, quel besoin de le dédier à la même divinité? Si c'est à une autre, quelle probabilité qu'Evergète eût détruit le culte de cette divinité pour le remplacer par celui d'un autre dieu? Ces deux suppositions seraient tout aussi improbables l'une que l'autre.

Dans le cas particulier qui nous occupe, elles sont démontrées fausses par les circonstances mêmes qui ont accompagné la découverte de la plaque d'or de Canope. Il ne s'agit pas, en effet, d'une inscription gravée sur la façade d'un édifice : celle-ci a été trouvée *entre deux briques de matière vernissée, encastrée sur une pierre fondamentale.* Ainsi elle avait été évidemment placée dans les fondations d'un édifice; et, d'après la tournure de cette inscription, comparée aux autres du même genre, il est clair qu'elle n'est que la répétition de celle qui a dû être gravée sur la façade même de cet édifice. Ceci nous apprend, comme je l'ai déjà remarqué [1], que les anciens avaient, ainsi que nous, l'usage de placer, dans les fonda-

[1] *Journal des Savans*, octobre 1821, p. 595.

tions d'un édifice, une inscription gravée sur une matière inaltérable, telle que l'or, indiquant les noms des auteurs d'un édifice, et de la divinité qui y était adorée; et nous voyons, par cet exemple unique, que la seconde inscription était une répétition de celle qu'on plaçait sur la frise ou sur le listel de la corniche.

Si l'on n'avait trouvé que cette dernière, on n'eût pas manqué de mettre en avant l'idée banale et commode de *dédicace;* mais la supposition n'est plus possible maintenant. La découverte de la plaque dans les *fondations* mêmes de l'édifice est un fait capital qui démontre que le temple d'Osiris a été *construit* par Ptolémée Évergète, fait qui d'ailleurs est le seul qui puisse expliquer complètement l'inscription de la plaque, quand on ne la considérerait qu'en elle-même: nous ne pouvons donc traduire autrement que « Ptolémée, etc..... et Bérénice *ont construit* ce » temple à Osiris. »

Les Ptolémées ont *construit* des temples aux dieux de l'Égypte : cela est prouvé par les paroles expresses de l'inscription de Rosette (*καὶ ἱερὰ, καὶ ναοὺς, καὶ βωμοὺς ἱδρύσατο*), appliquées à la minorité de Ptolémée Épiphane[1]. Il est évident que ses prédécesseurs, et particulièrement les trois premiers Ptolémées, Sôter, Philadelphe et Évergète, les plus puissans de tous, ont suivi de plus près encore les principes d'Alexandre, et rendu cet hommage aux dieux de l'Égypte; nous savons que Sôter construisit à Alexandrie le temple de Sérapis, qui n'était point une divinité

[1] *Lin.* 34.

nouvelle en Égypte, comme on l'a cru; et quant à Évergète, l'inscription d'Adulis, dont l'authenticité est maintenant hors de toute atteinte, nous apprend avec quel zèle ce prince, dans ses expéditions en Médie et en Perse, recueillit tous les objets sacrés, que les Perses avaient enlevés de l'Égypte, et rendit à cette contrée ces dépouilles précieuses [1], circonstance également conservée par saint Jérôme; ce trait nous annonce quelle dût être la conduite d'Évergète à l'égard de la religion égyptienne; et la fondation du temple d'Osiris à Canope est un fait qui doit se lier à la politique de tout le règne de ce prince.

Le style de ce temple était-il égyptien ou grec? je dirai ailleurs les raisons qui rendent probables l'une et l'autre hypothèse; mais puisque l'édifice est totalement détruit, je n'insisterai sur aucune conjecture à ce sujet. Je n'ai cité cette inscription que pour montrer, par ce premier exemple, quel sens il faudra désormais attacher à celles dont la tournure est absolument semblable; c'est-à-dire, où nous trouverons également l'ellipse du verbe dont le régime seul est exprimé.

[1] *Ap.* Chishull, *Antiq. Asiat.*, p. 81, 85.

CHAPITRE II.

Inscription d'un Propylon égyptien dans le temple d'Isis et de Sérapis, à Parembolé, gravée sous Ptolémée VI, dit Philométor.

Nous devons cette inscription aux soins de M. Hamilton, dont les *Ægyptiaca* fourniront tant de matériaux précieux à cet ouvrage. Ce savant voyageur l'a trouvée sur le listel de la corniche d'un des trois *propylons* qui précèdent un temple dont les ruines existent sur la rive gauche du Nil, un peu au-delà de l'île de Philæ, qui est le point extrême de l'Égypte. La position de ce temple répond assez bien à l'emplacement du lieu que les Itinéraires nous font connaître sous le nom de *Parembolé*, à seize milles romains au midi de *Contrà Syene* [1]. Ce nom de *Parembolé* signifie un *camp*, une *station militaire*, dans le grec alexandrin [2]; du moins ne trouve-t-on pas le mot παρεμβολὴ, avec un tel sens, antérieurement aux Septante et à Polybe; d'où l'on peut conclure que le nom de *Parembolé* a été donné à ce lieu du temps des Ptolémées, parce qu'ils y placèrent l'un de ces corps de troupes destinés à garder les frontières de l'Égypte, du côté de la Nubie, et dont il sera question souvent, lorsque j'examinerai les autres monumens de

(1) *Itiner. vetera*, p. 161. = (2) Sturz. *de dialect. maced.*, p. 30.

cette époque. Cette station militaire a pu devenir, par la suite, le centre d'une population assez considérable qui a formé plus tard une ville.

Il existe même dans les ruines de Parembolé un caractère qui semble se lier à cette origine tardive. M. Hamilton pense que le temple est d'une date récente [1]; et son opinion est partagée par l'auteur des Antiquités de la Nubie, M. Gau, qui y a distingué des constructions d'époques très-différentes: la *cella*, ou la pièce située au centre de l'édifice, est plus ancienne que le reste; le *sécos* est d'une époque récente, de même que la façade, une pièce latérale sur-ajoutée, et *les trois propylons* [2]. La façade n'est pas même terminée, non plus que la frise, ni l'architrave [3]; mais au milieu sont les pierres d'attente, destinées à être sculptées en forme de globe ailé, selon l'usage: deux des quatre colonnes du *pronaos* ont leurs chapiteaux seulement ébauchés, comme on peut le voir sur les beaux dessins publiés par M. Gau [4]: cet habile architecte a indiqué par des teintes plus claires les constructions d'une époque plus récente: et tout annonce que des circonstances particulières ont empêché les fondateurs de terminer les constructions nouvelles, ainsi qu'ils avaient l'intention de le faire. M. Gau a remarqué la même différence d'époque dans les constructions du temple de Dakkeh en Nubie; la pièce centrale du temple est là

[1] *Ægyptiaca*, p. 43. = [2] Renseignemens communiqués. = [3] *Antiquités de la Nubie*, pl. 4. = [4] Pl. 2.

plus ancienne; les autres sont d'une époque plus récente, et le *pronaos* a été ajouté après coup, ainsi qu'on peut s'en convaincre d'après la vue de cet édifice [1].

§ I. *Des mots* Propylon *et* Pylône. — *Conjectures sur la formation successive des diverses parties d'un temple égyptien.*

L'antiquité beaucoup plus grande de la *cella* de ces temples s'accorde avec ce que la raison seule devait faire soupçonner sur la manière successive dont se sont formés quelques temples égyptiens, et peut-être tous sans exception. Il est bien peu vraisemblable, en effet, que ces immenses édifices, composés de tant de constructions diverses, soient le résultat d'une composition unique, exécutée sans interruption; tout nous annonce qu'ils ont commencé par n'être qu'un petit *édifice*, bâti dans un lieu qui était devenu l'objet d'une grande vénération; la population et les richesses de ce lieu augmentant peu à peu, le temple primitif, consacré par un culte ancien, servit en quelque sorte de noyau à des constructions placées tout autour et liées à cet édifice : ce qui formait d'abord le temple tout entier devint la *cella* du temple agrandi; bientôt le *naos* fut précédé du *pronaos* extérieur qui, dans la plupart des temples de l'Égypte, paraît être une construction sur-ajoutée; enfin, ces grands massifs, appelés *propylons*, furent élevés dans tous les sens, et décorèrent toutes les avenues du vaste et magnifique édifice.

[1] Pl. 36. A.

On trouve en Grèce quelque chose d'analogue, et l'on ne peut s'en étonner; car dans ce pays, comme en Égypte, on conservait avec une vénération tellement religieuse les anciennes images des Dieux, qu'un temple offrait souvent dans son enceinte les monumens de plusieurs âges de l'art [1]. En effet, quand les progrès de l'architecture, ou la vénération pour un lieu sacré, portaient à remplacer une antique chapelle par un temple plus vaste et plus somptueux, l'édifice primitif, religieusement conservé, formait la *cella* ou le sanctuaire du nouveau temple. C'est ce que fit Adrien pour le temple de Neptune Hippius, en Arcadie, construit en bois par Agamède et Trophonius; selon Pausanias, il ordonna de respecter l'ancien édifice, et le nouveau fut construit tout autour; *πέριξ δὲ ἐκέλευε τὸν ναὸν σφᾶς οἰκοδομεῖσθαι τὸν καινόν* [2] : c'est ainsi qu'il faut entendre le passage où le même Pausanias parle du temple de Cérès Mysienne qui n'avait pas de toit, parce qu'il renfermait un autre temple en briques cuites et couvert [3]; celui-ci était l'*ancien*, autour duquel on en avait construit un nouveau. Or ce qui se faisait du temps d'Adrien se pratiquait à plus forte raison dans les temps reculés, où les traditions et les habitudes religieuses exerçaient sur les esprits un plus puissant empire.

Si le temps nous avait conservé quelques-uns de ces temples *doubles*, dont je viens de prouver l'exis-

[1] Quatremère de Quincy, *Jupiter Olympien*, p. 6, suiv. = [2] Pausan., VIII, 10, p. 301. *Clav.* = [3] *Id.* II, p. 445. *Clav.*

tence en Grèce, nous pourrions non seulement discerner l'âge différent des constructions, mais encore en assigner l'époque approximative, parce que l'histoire et la marche de l'art chez les Grecs nous est assez bien connue. En Égypte, la distinction est très difficile à faire, parce que, de temps immémorial, l'art, intimément lié à la religion, a été fixé sans retour dans ce pays; en sorte que les ouvrages d'architecture et de sculpture, exécutés par les Égyptiens sous la domination grecque et romaine, ont dû très peu différer de ceux qui dataient d'une époque plus ancienne. On conçoit, d'après cela, que des siècles ont pu s'écouler entre la construction première et l'achèvement d'un temple égyptien; ou peut-être n'y avait-il pas de raison pour qu'un temple fût jamais achevé, en d'autres termes, pour qu'il ne fût plus possible d'y rien ajouter.

Ce point de vue, pris dans la nature même des choses, se trouve confirmé par ce que les anciens rapportent sur les *propylons* dans les temples égyptiens. Le sens de ce mot grec est parfaitement connu d'après son étymologie seule; car il signifie *porte avancée, porte servant d'introduction*, ἡ εἴσοδος [1], synonyme de προθύρον [2], employé dans le même sens par les Septante [3]: de là le nom de προπύλαια, ou même au singulier πρόπυλον [4], donné aux édifices qui formaient l'entrée principale de la citadelle d'Athènes. Quant à son application à l'architecture

[1] Pollux, I, 6.= [2] *Id.*, I, 77. = [3] Ezechiel, VIII, 16. = [4] Plin, XXXV, 10, p. 699, 5.

égyptienne, elle est déterminée par l'inscription grecque, placée à Tentyris [1] sur une de ces grandes portes isolées, constructions étrangères à l'architecture grecque, mais qui servaient de portes d'introduction dans les temples égyptiens. Le fait, démontré par l'inscription de Tentyris, est conforme à la disposition que Strabon a donnée au temple d'Héliopolis, en faisant entendre qu'elle se trouvait dans d'autres temples, quoique soumise, selon les lieux, à quelque modification. Cet auteur indique quelles sont les diverses constructions ou objets de décoration qui précédaient le *naos* ou temple proprement dit : « Après les Sphinx, dit-il, on trouve » un grand *propylon*, puis un second ; puis un » troisième..... ensuite s'élève le *naos*, etc. [2] » Le commentaire de ce passage existe dans le plan du temple de Parembolé, donné par M. Gau [3], où nous voyons que le *naos* est précédé de trois portes isolées, placées en avant l'une de l'autre, depuis la première qui forme l'entrée de l'hiéron dont elle ouvre l'enceinte : toutes sont alignées sur la porte du *naos*, et de hauteur égale au-dessus du sol, qui va toujours en montant depuis le Nil. Le temple de Vénus à Tentyris est précédé de même d'une porte isolée, appelée par les Français *Porte du nord*, alignée sur le *naos* ; il est assez vraisemblable que cette porte d'introduction n'était pas la seule autrefois, et que

[1] Voyez le chap. I de la section suivante. = [2] Strab., XVII, p. 805. — *de ma trad.*, T. V., p. 325. = [3] *Antiq. de la Nubie*, pl. 2.

d'autres grandes portes la précédaient ou étaient placées entre elle et le *naos*. Il est clair que ce sont des constructions de cette espèce que Strabon a vues à Héliopolis : l'identité du terme dont il se sert et de celui qu'on trouve dans l'inscription de la porte de l'ouest à Tentyris, ne permet pas d'en douter.

Nous voyons par-là dans quel sens il faut prendre les passages d'Hérodote et de Diodore, relatifs à la construction des *propylées* ou *propylons* du temple de Vulcain à Memphis. Mœris construisit les *Propylées du nord* [1]; un grand nombre de siècles après, Psammitique construisit les *propylées* (προπύλαια) *du midi* [2], et le *propylée* (προπύλαιον) de l'orient [3]; enfin l'on prétendait que le plus beau *propylon* (πρόπυλον) avait été construit par Dédale [4], et probablement c'était celui de l'*occident*. C'est ainsi qu'Amasis construisit au temple de Minerve à Saïs de magnifiques propylées [5]. Remarquons qu'Hérodote se sert constamment du pluriel προπύλαια [6], tandis que Diodore emploie les trois formes, προπύλαια, προπύλαιον, πρόπυλον; ces mots désignaient donc des constructions indépendantes du temple même, élevées dans des positions toutes différentes par rapport à cet édifice, placées au nord, à l'est, au sud, à l'ouest, et érigées à des époques très éloignées les unes des autres; en sorte que tous les édifices dont se composait le temple de Vulcain, par exemple, élevés successive-

(1) Herod. II, 101. — Diod. Sic. I. 51. = (2) Herod. II, 153. = (3) Diod. Sic. I, 67. = (4) Id. I, 97. = (5) Herod. II, 175. = (6) Comme Elien : ἐν τοῖς τοῦ θεοῦ προπυλαίοις (*Hist. animal.* XII, 7, p. 380, *ed. Schn.*)

ment, avaient coexisté bien long-temps après la construction du noyau de ce grand ensemble.

Du reste, il est naturel de penser que le terme un peu vague de *propylon*, a pu être appliqué par les Grecs, non-seulement à des portes isolées, semblables à celles de Tentyris et de Parembolé, mais encore à ces énormes massifs, tels qu'on en voit à Edfou et à Thèbes [1], auxquels, dans les belles descriptions de ces deux villes, on a donné le nom de *Pylônes*, non sans raison. Le mot Πυλὼν signifie proprement une *porte principale*, une *grande porte*, un *portone*, comme disent les Italiens; car la désinence ων est très-souvent augmentative en grec. Aussi emploie-t-on ordinairement ce mot Πυλὼν pour désigner la *grande porte* des maisons particulières [2], ce qu'on appelait aussi πρόθυρα τοῦ οἴκου [3]; mais principalement les *portes d'une ville*, au lieu du pluriel πυλαί : ainsi Diodore désigne par ce mot les portes de Syracuse [4], Bérose celles de Babylone [5], saint Jean, celles de la cité divine [6]; et je crois que Sophonias entend par οἱ πυλῶνες αὐτῆς, les portes de Ninive [7], et que dans Jérémie, τὰ πρόθυρα τῶν θυρῶν τῆς πόλεως [8], est la même chose que οἱ πυλῶνες τῆς πόλεως; une inscription recueillie à Athènes fait mention des portes (πυ-

(1) *Descript. de Thèbes.* — *d'Edfou*, sect. V, § 3. = (2) *Act. Apostol.* XII, 13, 14. — Luc. XVI, 20. = (3) Ezechiel, VIII, 16. = (4) Diod. XIII, 75. = (5) *Ap.* Joseph. *contr. Apion.* T. II, p. 451. = (6) *Apocal.* XXI, 21. = (7) Sophon. II, 14. = (8) Jerem. XIX, 2.

λῶνες) de la citadelle [1]; enfin les Septante l'emploient également, quand ils veulent désigner les portes principales du temple de Jérusalem [2]. Ce mot grec était donc tout-à-fait propre à représenter ces énormes massifs qui s'élèvent en avant de quelques temples égyptiens ; aussi Diodore de Sicile s'en est-il servi, comme l'ont très-bien remarqué les auteurs des descriptions de Thèbes et d'Edfou [3]; en effet on ne peut croire qu'il lui donne un autre sens, en parlant du tombeau d'Osymandyas [4].

D'une autre part, il est démontré par l'inscription de *Cysis*, expliquée plus bas [5], que le nom de *pylône* se donnait aux mêmes portes isolées qu'on désignait, comme nous l'avons dit, par le mot *propylon.* Cette double application de Πυλὼν peut faire supposer qu'il en était de même de l'autre mot, et que tous les deux s'employaient indifféremment l'un pour l'autre dans cette double signification, comme représentant, le premier l'idée de *construction avancée;* le second, celle de *grande porte* ou *porte principale.* Mais il est vrai de dire que les exemples *connus* du mot *propylon* ne se rapportent qu'à la signification de *porte isolée*, comme celle de Tentyris et

[1] Elle sera expliquée dans la seconde Partie de cet ouvrage. = [2] I *Paralip.* XXVI, 13 ; 2, III, 7. = [3] M. Jomard cite, à l'appui de son opinion sur le sens du mot πυλὼν, *Exod.* XXVI, 36.—XXIX, 32.—*Levit.* VIII, 31. — *Act. Apost.* XIV, 12. Ces citations sont inexactes : on ne trouve dans les passages allégués rien qui se rapporte au mot πυλών. = [4] Diod., I, 47. = [5] chap. 3 de la Section suivante.

de Parembolé, et qu'en conséquence c'est celui qu'il convient de choisir pour les désigner ; aussi je m'en servirai constamment dans le cours de cet ouvrage.

§ II. *Restitution de l'inscription grecque.*

On a vu que les trois *propylons* de Parembolé sont au nombre des constructions plus récentes qu'offre le temple ou *hiéron* de ce lieu. Or, c'est l'un de ces *propylons* qui porte l'inscription grecque que M. Hamilton a recueillie : elle était gravée sur le listel de la corniche ; et il n'en a trouvé que deux fragmens ainsi disposés :

1 ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜ..........ΣΙΛΙΣΣΗΣΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ
ΚΑΙΓΥΝΑΙΚΟΣΘΕΩΝΦΙΛΟ ·ΡΩΝΙΣΙΔΙΚΑΙΣΥ.

Il restitue les lacunes de cette manière :

1 ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑ[ΙΟΥΚΑΙΒΑ]ΣΙΛΙΣΣΗΣΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ
[ΤΟΥΒΑΣΙΛΕΩΣΑΔΕΛΦΗΣ]

2 ΚΑΙΓΥΝΑΙΚΟΣΘΕΩΝΦΙΛΟ[ΜΗΤΟ]ΡΩΝΙΣΙΔΙΚΑΙΣΥ[ΝΝΑΟΙΣ
ΘΕΟΙΣ.]

Cette restitution me paraît très-exacte pour le sens ; mais je ne crois pas qu'elle représente l'original sur tous les points : la deuxième ligne est trop courte. Si ces deux lignes avaient dû être aussi inégales, la seconde n'aurait pas commencé de niveau avec la première ; cela est encore prouvé par l'usage constant des inscriptions.

Dans la première ligne, le mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ doit être précédé de ΤΗΣ qui est indispensable, tandis que ΤΟΥ est inutile.

Dans la seconde ligne, les lettres ΣΥ ne peuvent être les initiales du mot ΣΥΝΝΑΟΙΣ, parce que ΣΥΝΝΑΟΙΣ ΘΕΟΙΣ ne saurait se passer de l'article ΤΟΙΣ : il me paraît donc évident que ΣΥ doit se lire ΣΑ, commencement du mot ΣΑΡΑΠΙΔΙ.

D'après ces deux observations, il faudra rétablir ainsi les lacunes :

1 ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜ[ΑΙΟΥΚΑΙΒΑ]ΣΙΛΙΣΣΗΣΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ [ΤΗΣΒΑΣΙΛΕΩΣΑΔΕΛΦΗΣ]

2 ΚΑΙΓΥΝΑΙΚΟΣΘΕΩΝΦΙΛΟ[ΜΗΤΟ]ΡΩΝΙΣΙΔΙΚΑΙΣΑ[ΡΑΠΙΔΙΚΑΙ ΤΟΙΣΣΥΝΝΑΟΙΣΘΕΟΙΣ.]

Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας, τῆς βασιλέως ἀδελφῆς καὶ γυναικὸς, Θεῶν Φιλομητόρων, Ἴσιδι καὶ Σαράπιδι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς.

La première ligne contient 63 lettres et la seconde 62. On verra plus bas que le propylon de Bérissé a été dédié de même à Sérapis et à Isis. Le nom de la déesse se trouve ici placé le premier; ainsi, dans l'inscription de Rosette, on lit toujours ὁ τῆς Ἴσιος καὶ Ὀσίριος υἱός [1], comme dans cette autre inscription; ΙCΙΔΙ ΟCΙΡΙΔΙ ΑΝΟΥΒΙΔΙ [2]; d'autres portent ISIDI SERAPIDI [3] et ΙCΙΔΙ CΕΡΑΠΙΔΙ [4].

[1] Lin. 11, 26. = [2] Reines. I, 133. = [3] Muratori. LXXIII, 5. — LXXIV, 3; — Reines. I, 132. = [4] Spon. *misc. Erudit.*, p 340, n. LIX. et Murat. CXXIV, 3.

Nous traduirons en conséquence :

« Pour la conservation du roi Ptolémée et de la » reine Cléopâtre, sœur et femme du roi, dieux » Philométors, à Isis, à Sérapis, et aux divinités » adorées dans le même temple. »

La formule καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς se retrouvera dans presque toutes les inscriptions qui suivent : pour la bien entendre, il faut se souvenir que les temples de l'Égypte étaient ordinairement consacrés à une divinité *principale*, que j'appellerais *éponyme* (telle qu'Isis, Sérapis, Osiris, le Soleil, Hermès, etc.), qui donnait son nom à l'*hiéron* tout entier. Mais, après cette divinité, on en honorait d'autres dans ces temples : ce sont celles-là que, dans nos inscriptions dédicatoires, on désigne, sans les nommer, par les mots καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς, tandis que la divinité éponyme est toujours désignée *nommément*. L'inscription de Rosette est précise à ce sujet ; car il me semble qu'on ne peut entendre d'une autre manière le passage où il est dit que *la statue du roi sera placée dans l'endroit le plus apparent de chaque temple, près de la divinité principale*, ᾗ (εἰκόνι) παρεστήξεται ὁ ΚΥΡΙΩΤΑΤΟΣ ΘΕΟΣ τοῦ ἱεροῦ [1] : κυριώτατος θεὸς est la divinité qui donnait son nom au temple, par opposition avec celles dont le culte était subordonné au sien *dans ce temple seulement* ; parce qu'à raison de la diversité des cultes locaux en Égypte, le dieu qui était *Éponyme* dans un temple, ne l'était pas dans les autres : et, par exemple, *Hermès*, adoré

[1] Lin. 39 ; voyez ma note.

comme κυριώτατος θεὸς à *Hermopolis*, pouvait n'être que σύνναος à *Diospolis* ou ailleurs. Dans les temples d'Isis, cette déesse était en première ligne, puis venaient Osiris, Horus ou bien Arueris; dans ceux d'Arueris, au contraire, cette divinité était la première, Osiris et Isis n'étaient que ses *parèdres*; c'est ce que prouve l'examen des sculptures dans différens temples de l'Égypte. Mais le culte des mêmes divinités *parèdres* accompagnait-il toujours celui des mêmes divinités *éponymes?* je l'ignore; et je ne suis pas bien certain en conséquence, s'il faut traduire la formule καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς, par *aux dieux adorés dans le même temple*, ou bien, dans ce sens particulier, *et aux dieux adorés avec elle dans ce temple*. Comme ce dernier serait favorable à mon opinion sur l'objet de toutes les inscriptions de ce genre, je craindrais, en l'adoptant, de paraître abonder trop dans mes idées, et je choisirai l'autre qui convient également aux deux opinions.

D'après la restitution que j'ai proposée, on voit que le temple de Parembolé était consacré à deux divinités *éponymes*: le cours de ces recherches fera connaître plusieurs autres exemples du même fait.

§ III. *Date de l'inscription. — Textes de Porphyre et d'Eusèbe rectifiés. — Époque du mariage de Ptolémée Philométor. — Objet du monument.*

Les princes mentionnés dans cette inscription sont Ptolémée Philométor et sa sœur Cléopâtre, tous deux enfans de Ptolémée Épiphane. La date du mo-

nument dépend de celle du mariage de ces princes; et la détermination de cette dernière est une conséquence des faits exposés dans deux passages d'Eusèbe et de Porphyre; comme les chronologistes ont laissé des nuages sur la manière d'entendre et de concilier ces deux textes, dont le résultat touche à plusieurs points de mes recherches, je dois m'y arrêter quelques instans.

Ptolémée Épiphane mourut dans l'année 181 avant notre ère : il laissa deux fils, Philométor et Évergète, et une fille, Cléopâtre. Le premier, encore mineur à la mort de son père, lui succéda comme étant l'aîné; à la onzième année de son règne, la couronne fut partagée entre son frère et lui. C'est ce que racontent Eusèbe et Porphyre dans deux passages altérés en plusieurs endroits, et qu'il importe de restituer. Tout récemment l'auteur des Annales des Lagides qui les a discutés avec soin, n'ayant point apperçu les altérations que ces textes ont subies, a tâché d'expliquer, par des rapprochemens ingénieux, des discordances qui n'existent réellement pas.

« Selon Porphyre, dit ce critique, Philométor » régna seul pendant *onze* ans : alors Antiochus » ayant envahi l'Égypte, Évergète fut proclamé roi » par les Alexandrins, et conserva ce titre jusqu'à » la *seizième* année comptée du règne de Philo» métor; après cela, les deux frères occupèrent le » trône ensemble pendant *deux* années; et les Ro-

» mains ayant fait la part à chacun d'eux, Évergète » gouverna la Libye, et Philométor l'Égypte.

» Selon Eusèbe, la première partie du règne de » Philométor fut de *onze* ans; Antiochus ayant » alors conquis l'Égypte, les deux frères régnèrent » en même temps jusqu'à la *dix-septième* année de » Philométor; et cette association dura huit ans, » la *dixième* année de Philométor étant la première » d'Évergète, et la *dix-septième* du premier se » comptant pour la *huitième* du second [1].

Tel est l'exposé de M. Champollion : il en résulte qu'entre les deux textes, il existe plusieurs différences qui portent principalement sur les mots *seizième année* dans Porphyre, et *dixième année* dans Eusèbe.

Le texte de Porphyre est ainsi conçu : *ἄρχει μὲν γὰρ ὁ Φιλομήτωρ πρότερος ἔτεσιν ἕνδεκα μόνος. Ἀντιόχου δὲ ἐπιϛρατεύσαντος Αἰγύπτῳ...... οἱ Ἀλεξανδρεῖς τῷ νεωτέρῳ ἐπέτρεψαν τὰ πράγματα, καὶ διώξαντες Ἀντίοχον ἐῤῥύσαντο τὸν Φιλομήτορα, καὶ ἐχρημάτισεν αὐτοῖς Φιλομήτορος ιϛ̅, Εὐεργέτου δὲ ἕν* [2], c'est-à-dire « Philomé» tor règne le premier et seul pendant *onze* ans. » Antiochus étant venu attaquer l'Égypte...... les » Alexandrins confièrent les rênes de l'état au plus » jeune : ils poursuivirent Antiochus et délivrèrent » Philométor; et la *seizième* année de Philométor, » fut comptée la *première* d'Évergète ».

[1] *Annales des Lagides*, II, p. 135, 137. = [2] *Ap.* Euseb., p. 225. *ed. Scalig.*

On trouve ici une incohérence palpable, puisque c'est à la *onzième* année de Philométor qu'Antiochus le fit prisonnier, et que les Alexandrins mirent Évergète sur le trône, il est clair que la *première* année d'Evergète dût correspondre à la *douzième* et non pas à la *seizième* de son frère : ainsi on doit lire, sans hésiter, dans le texte de Porphyre, Φιλομήτορος ιϐʹ, au lieu de ιϛʹ. C'est en effet la leçon que portait ce texte au cinquième siècle, puisque la version Arménienne donne le nombre *douze* (1) ; et il est étonnant que l'auteur des Annales des Lagides n'y ait pas fait attention.

Voilà déjà une des difficultés résolue. Celles du texte d'Eusèbe tiennent à des erreurs non moins évidentes : Πρῶτος γάρ ὁ Φιλομήτωρ μόνος ιᾱ ἔτη ἐϐασίλευσεν, εἶτα ὑπὸ Ἀντιόχου ἐξεϐλήθη............ κρατεῖ τῶν πραγμάτων Πτολεμαῖος ὁ Εὐεργέτης ὁ νεώτερος...... γνώμῃ τῶν Ἀλεξανδρέων. Διώκεται δὲ καὶ Ἀντίοχος, λυθρωθέντος καὶ τοῦ Φιλομήτορος, καὶ ϐασιλεύουσιν οἱ δύο. Ἀπὸ τοῦ ιϐ̄ ἔτους ἕως τοῦ ιζ̄ ἔτους, ἐχρημάτισαν εἶναι παρὰ Ἀλεξανδρεῦσι, ΤΩ ΔΕΚΑΤΩ τοῦ Φιλομήτορος ἔτει πρῶτον ἔτος τοῦ Εὐεργέτου. καὶ ἐϐασίλευον οἱ δύο ἐν ὁμονοίᾳ ἀπὸ τούτου τοῦ ιϐ̄ ἔτους τοῦ Φιλομήτορος, ἕως τοῦ ιζ̄ ἔτους αὐτοῦ, ἕκτου δὲ Εὐεργέτου (2). La phrase καὶ ϐασιλεύουσιν οἱ δύο jusqu'à Εὐεργέτου offre plusieurs difficultés, dont la première consiste dans le mot τῷ δεκάτῳ qui doit être lu δωδεκάτῳ. La preuve évidente en est dans le membre ἀπὸ τοῦ ιϐ̄ ἔτους ἕως τοῦ ιζ̄ ἔτους qui précède ;

(1) Euseb. Pamph. *Armen. ed. Aucher.* p. 239. — *ed. Maio et Zohrab.* p. 116. = (2) Euseb. *Græc.* p. 54.

et dans cet autre qui vient immédiatement après : *ἐβασίλευον οἱ δυο ἐν ὁμονοίᾳ ἀπὸ τούτου τοῦ ιϛ̄ ;* ils attestent qu'Eusèbe avait écrit plus haut ΔΩΔΕΚΑΤΩ.... *ἔτει* ; enfin ce qui achève de le démontrer, c'est que l'auteur ajoute : la *dix-septième* année de Philométor fut la *sixième* d'Evergète ; or, cela ne peut avoir eu lieu que parce que la *première* de l'un fut *la douzième* de l'autre ; ainsi, rien de plus évident que la leçon *δωδεκάτῳ τοῦ Φιλ. ἔτει πρῶτον ἔτος Εὐεργέτου*.

M. Champollion, qui a raisonné d'après la fausse leçon *δεκάτῳ*, a été obligé de dire que la dix-septième année de Philométor fut la *huitième* d'Évergète, mais le texte porte *ἕκτου* et non pas *ὀγδόου*. La phrase n'offre aucun sens, comme elle est imprimée ; il faut lire : *καὶ βασιλεύουσιν οἱ δύο· ἀπὸ τοῦ ιϛ̄ ἔτους ἕως τοῦ ιζ̄ ἔτους·, ἐχρημάτισαν ἔτη*[1] *παρ' Ἀλεξανδρεῦσι, δωδεκάτῳ τοῦ Φιλομήτορος ἔτει πρῶτον ἔτος τοῦ Εὐεργέτου* ; et l'on traduira tout le passage : « Car Philométor régna » seul le premier pendant *onze* ans, ensuite il fut » chassé par Antiochus..... Ptolémée Évergète le plus » jeune monte alors sur le trône, du consentement

[1] Je lis *ἔτη* au lieu de l'infinitif *εἶναι* qui est absurde en cet endroit : dans le style d'Eusèbe et de Porphyre, le verbe *χρηματίζειν* a souvent le sens de *se nommer*, *prendre le nom*, appliqué à *l'année*, *ἔτος*, qui en est le sujet ; ainsi : *ἐχρημάτισε τὸ πέμπτον ἔτος Κλεοπάτρας τὸ καὶ πρῶτον Πτολεμαίου* (Porph. *ap. Euseb.* p. 226 l. 20.) et *καὶ ἐχρημάτισεν αὐτοῖς* (*Ἀλεξανδρεῦσι*) *Φιλομήτορος ιϛ̄*, *Εὐεργέτου δὲ ἕν* (*Id.* p. 225, l. 19.) ; ce que Porphyre exprime ailleurs par *προσαγορεύεται* (l. 25.)

» des Alexandrins; on poursuit Antiochus, Philo- » métor est délivré, et les deux frères règnent en- » semble, depuis la *douzième* année jusqu'à la *dix-* » *septième*; les Alexandrins comptèrent les années en » faisant répondre la *première* d'Évergète à la *dou-* » *zième* de Philométor; et les deux rois régnèrent » ensemble de bon accord depuis cette *douzième* » année de Philométor jusqu'à la *dix-septième* du » même, qui fut la *sixième* d'Évergète, etc. »

D'après ces observations sur l'accord complet des deux textes de Porphyre et d'Eusèbe, il est clair que tout moyen de conciliation est désormais inutile, et qu'il faut renoncer aux inductions historiques, d'ailleurs ingénieuses, que l'auteur des Annales des Lagides avait tirées de ces prétendues discordances.

Le fait qui résulte uniformément de ces deux textes, c'est que Philométor régna d'abord seul pendant *onze* ans; puis avec son frère pendant *six* ans; c'est-à-dire, jusqu'à la *dix-septième* année inclusivement; que pendant cet intervalle de *six* ans, les deux princes furent nommés dans les actes publics, la *douzième* année de l'un étant assimilée à la *première* de l'autre, et ainsi de suite, jusqu'à la *dix-septième* de Philométor, qui fut la *sixième* de son frère : et si l'on trouve quelque jour un acte public se rapportant aux années 170 à 165, il portera le nom des deux rois, à peu près de cette manière (supposé qu'il soit de l'an XIV) βασιλευόντων Πτολεμαίων τῶν ἀδελφῶν, θεῶν Φιλομητόρων καὶ Εὐεργετῶν, ἔτους ΙΔ τοῦ καὶ Γ.....

De ce fait constaté, on doit tirer la conclusion que tout monument où Philométor seul se trouve mentionné, est antérieur à l'an *douze* ou postérieur à l'an *dix-sept* de son règne; et nous pouvons juger en conséquence combien est incertaine [1] l'attribution que les numismatistes ont faite, à Ptolémée Philométor, des médailles portant la date des années 12, 13, 24 [2], 15, 16 et 17.

Il est facile de voir maintenant que l'inscription de Parembolé est postérieure à l'an 17 du règne de Philométor; car il n'a pas pu se marier avant l'an *onze* de son règne, il eût été trop jeune. L'époque du mariage de ce prince n'est pas déterminée d'une manière positive; mais M. Champollion la place à l'an 18 de Philométor, d'après des raisons très-plausibles dont j'adopte le résultat, parce qu'elles sont confirmées par notre inscription; d'un autre côté, il prouve très-bien que Cléopâtre, sa fille, dût naître l'année suivante, puisque, dès l'an 31 de son règne, il la donna en mariage à Alexandre, roi de Syrie [3]; elle était dans sa *douzième* année.

Cette circonstance nous fournit le moyen de déterminer l'année de notre inscription : il faut remarquer en effet que les mots ΚΑΙ ΤΩΝ ΤΕΚΝΩΝ ne s'y lisent point, tandis qu'on les trouve dans toutes les inscriptions du règne de Philométor et des autres

[1] Remarque de M. Champollion-Figeac (*Annal. des Lagides*, II, p. 147.) = [2] Une médaille de l'an XIV, porte le nom de Philométor, mais les numismatistes reconnaissent qu'elle a été frappée à Ptolémaïs de Phénicie. = [3] *Ouvrage cité*, II, p. 159.

princes, où la formule ὑπὲρ βασιλέως se rencontre. Cette omission prouve que la formule τὰ τέκνα ou τῶν τέκνων n'était point une forme constante, uniquement consacrée par l'usage et le protocole, ainsi qu'on l'avait présumé[1]; mais qu'elle indique certainement qne le prince avait des enfans à l'époque où l'on traçait une dédicace. Cette omission constitue donc un caractère chronologique qu'il ne faut pas négliger; et nous devons conclure de l'inscription du propylon de Parembolé, que Philométor était déjà marié, mais que Cléopâtre ne l'avait pas encore rendu père. Or, d'une part, la formule du monument prouve qu'il est postérieur à l'année 17, la dernière du règne simultané des deux frères; de l'autre, l'omission du nom des enfans prouve qu'il est antérieur à l'an 19, où naquit la fille de Philométor : nous tirons de ces deux faits la preuve que Philométor n'avait point d'enfans lors de la rupture de l'union entre lui et son frère; ce qui s'accorde avec l'idée qu'il ne s'est marié que l'année suivante. La conséquence de ces deux observations combinées, c'est que l'inscription de Parembolé date de l'an 18 du règne de Philométor, ou de l'année même de son mariage.

La détermination de cette date qui, si elle n'est pas certaine, est du moins appuyée sur de grandes probabilités, nous apprend que ce monument est sans doute lié au fait même du mariage de Philométor; et l'on peut présumer avec beaucoup de

[1] Champollion-Figeac, *ouvrage cité*, II, p. 161.

vraisemblance que le *propylon* fut *élevé* en cette occasion à Isis, à Sérapis, et aux autres divinités du temple, à l'effet d'appeler leur protection puissante sur la tête des nouveaux époux.

Je dis que le propylon fut *élevé*, non pas seulement *dédié*, parce que l'idée de simple *dédicace* est ici tout aussi difficile à comprendre que pour le temple d'Osiris à Canope : il est hors de toute probabilité qu'on eût *dédié* à Isis et à Sérapis un des propylons, déjà *construit*, du temple qui leur était dédié *dans sa totalité* : imaginer qu'on aurait consacré à ces divinités un des propylons du temple d'autres dieux, ne serait pas moins invraisemblable. Au contraire, il est tout simple qu'à l'occasion du mariage du prince, on ait ajouté un troisième propylon aux deux qui existaient déjà; et qu'on ait consacré par une inscription ce nouvel hommage rendu aux divinités du temple, Isis, Sérapis, et autres.

En vain, objecterait-on qu'il n'est pas question de *construction* dans le texte de l'inscription grecque : il n'en est pas question davantage dans celle du Phare d'Alexandrie [1], qui offre précisément la même tournure : Σώϛρατος Κνίδιος Δεξιφάνους Θεοῖς Σωτῆρσιν ὑπὲρ τῶν πλωϊζομένων, ce qui veut dire nécessairement : « Sostrate de Cnide [a bâti cette tour] » aux dieux Sôters [Ptolémée et Bérénice], pour le » salut des navigateurs. » Le substantif sous-entendu

[1] Visconti, *Iconographie grecque*, p. 564. — *Trad. franç. de Strab.*, Tom. V, p. 300, n° 1.

est toujours l'objet même qui porte l'inscription; et quant à l'idée qu'exprime le verbe sous-entendu, elle résulte, comme on le voit par l'inscription de Sostrate, de la nature même du style lapidaire, qui, dans sa concision, ne permettait jamais qu'on pût suppléer deux idées différentes. [1]

L'inscription du Phare offre une circonstance de plus que celle de Parembolé, c'est le nom de celui qui a élevé l'édifice. Plusieurs des inscriptions qui seront rapportées plus bas, présenteront une omission semblable, et nous verrons qu'en pareil cas, il est toujours suffisamment entendu que les auteurs de la dédicace sont les gens du pays. Ainsi la tournure elliptique de l'inscription de Parembolé représentait à ceux qui la lisaient la proposition complète que voici : « Pour la conservation du roi » Ptolémée et de la reine Cléopâtre, dieux philo- » métors [les gens du pays ont élevé le propylon] à » Isis, à Sérapis, et aux dieux adorés dans le même » temple. »

(1) *Infrà*, Part. II, chap. V, art. I, § 1.

CHAPITRE III.

Inscription du Pronaos d'Antæopolis, gravée sur le listel de la corniche, sous le règne de Ptolémée VI, dit Philométor; *et transportée sur l'architrave au temps des empereurs Marc-Aurèle et Vérus.*

L'ANCIENNE ville d'Antæopolis renfermait, entre autres édifices, un beau temple au dieu égyptien Antée: il n'en reste plus que le pronaos; le reste a totalement disparu [1]. L'entablement de ce *pronaos* est en grande partie renversé: trois des colonnes étant tombées, les architraves qu'elles soutenaient se sont écroulées avec leurs supports. [2]

L'architrave de la façade portait une inscription grecque, dont les fragmens ont été fort heureusement retrouvés, soit en place, soit au pied des colonnes. En rapprochant les différens blocs qui portent des lettres, on obtient l'inscription toute entière: il ne reste à faire que de très courts supplémens, qui ne laissent aucun doute fondé.

Avant d'examiner les diverses particularités de cette inscription curieuse, composée de deux parties qui se rapportent à deux époques éloignées l'une de

[1] Jomard, *Description d'Antæopolis*, § IV, p. 14. = [2] *Id.* p. 16.

l'autre d'environ trois siècles, il convient d'analyser les matériaux qui nous mettent en état d'en proposer une restitution complète.

§ I. *Texte et restitution de l'Inscription grecque.*

Pococke est le premier qui se soit attaché à recueillir quelques débris de cette inscription mutilée. De son temps, elle était dans le même état où l'ont retrouvée depuis les Français et M. Hamilton, c'est-à-dire, que les deux extrémités seules se voyaient en place; mais le milieu, qui en forme environ les deux tiers, était tombé au pied des colonnes. Des trois fragmens, vus à terre par M. Hamilton, Pococke n'en trouva qu'un; dans la copie qu'il nous a donnée, il s'est contenté de mettre ce fragment unique, entre les deux autres restés en place; et il en est résulté, comme on le pense bien, une inscription indéchiffrable, que voici:

ΣΠΤΟΛΕΜ|[ΔΙΟΣ]ΠΑΤΡΞΘΕΩΝΕΠΙΦΑΝΩΝΚ|[ΑΙ]ΕΥΧΑΗΣΤΩΝ
ΙΛΙΣΣΑΚΑ| ΕΩΣΑΔΕΛΦΩΕΟΙΦΙΛ| ΜΠΤΟΡΕΣ
ΟΝΑΝΤΑΙΩ| ΤΟΙΣΣΚΑΙΣΕΡΕΣΑΥΡΗ|ΟΙΑΝΤΩΝΙΝ
¯ΣΣΕΡ . ΣΤΟ| ΤΠΔΔΕΤΟΥ. . .Ε.ΤΑΒ..ΤΟ.|ΝΙΘ.

C'est M. Hamilton qui, dans ses *Ægyptiaca* (1), a donné tout ce qui existe de ce précieux monument: Il a eu le bonheur en 1801 de retrouver les quatre blocs inscrits, tandis que deux ans auparavant l'au-

(1) *Ægyptiaca*, p. 268.

teur de la description d'*Antæopolis* n'en avait vu que deux ; [1] ce qui prouve qu'il n'avait pas eu le temps de bien chercher les autres. Pour rétablir l'inscription, il n'y a donc presque rien à faire qu'à mettre bout à bout les fragmens que le savant voyageur anglais a recueillis : ils offriront la disposition du n° I, où je conserve exactement la place relative que M. Hamilton a donnée à chacune des lettres. En rapportant à cette copie, qui est la plus complète, les seuls fragmens qui ont été copiés par Pococke et l'auteur de la description d'Antæopolis, nous aurons une indication exacte de ce que ces deux voyageurs ont fait, et de ce qu'ils ont laissé à faire. Voyez les n° II et III.

Les fragmens dont se compose la copie de M. Hamilton fournissent, comme on voit, une inscription presque complète; et M. Walpole n'a pas eu beaucoup de peine à la restituer [2] dans sa presque totalité. Seulement, il a négligé la dernière lacune entre TETAPTO et ANIΘ, et il n'a tenu aucun compte de ces quatre dernières lettres qui ne sont pas sans importance : la restitution de l'auteur de la description d'Antæopolis est bonne en quelques parties, et vicieuse en quelques autres. Quoiqu'il ne parle pas des secours qu'il a pu tirer de la copie de Pococke, elle lui a évidemment servi.

[1] p. 16. = [2] *Travels in various parts, etc.*, II, p. 592.

	Ier Fragment en place.	IIe en deux blocs.	IIIe	IVe	Ve en place.
N° I.	ΣΠΤΟΛΕΜΑ	ΣΠΤΟΛΕΜ	ΑΙΟΥΚΑΙΚΛΕΟ	ΠΑΤΡΑΣΟΕΩΝΕΠΙΦΑΝΩΝΚ	ΕΥΧΑΡΙΣΤΩΝ
	ΙΑΙΣΣΑΚΑ	ΕΟΠΑΤΡΑ	ΗΤΟΥΒΑΣΙΑ	ΕΩΣΑΔΕΛΦΗΘΕΟΙΦΙΛ	ΜΗΤΟΡΕΣ
	ΑΟΝΑΝΤΑΙΩ	ΚΑΙΤΟΙΣΣΥΝΝΑ	.ΙΣΘΕΟΙΣΑΥΤΟ	ΚΡΑΤΟΡΕΣΚΑΙΣΑΡΕΣΑΥΡΗ	ΙΑΝΤΩΝΙΝΟΣ
	ΕΣΣΕΒΑΣΤΟ	ΕΝΕΩΣΑΝΤ	.ΤΗΝΣΤΕΤΑ...	ΤΡΙΔΑΕΤΟΥΣΤΕΤΑΡΤΟ	ΑΝΙΘ

Copie de Pococke.

N° II.

ΣΠΤΟΛΕΜ . . . . .ΠΑΤΡΑΣΘΕΩΝΕΠΙΦΑΝΩΝΚ . . ΕΥΧΑΡΙΣΤΩΝ
ΙΑΙΣΣΑΚΑ . . . . .ΕΩΣΑΔΕΛΦΗΘΕΟΙΦΙΛ . . . . ΜΗΤΟΡΕΣ
ΟΝΑΝΤΑΙΩ. . . . . .ΤΟΡΕΣΚΑΙΣΑΡΕΣΑΥΡΗ . . ΟΙΑΝΤΩΝΙΝ
‾ΡΕΡ. ΣΤΟ. . . . . ΤΠΔΕΤΟΥ. . Ε.ΤΑΡΤΟ . . . ΝΙΘ

Copie de M. Jomard.

N° III.

ΣΠΤΩΛΕΜΑ . . . . .ЭΠΑΤΡΑΣΘΕΩΝΕΠΙΦΑΝΩΝΚ . . ΕΥΧΑΡΙΣΤΩΝ
ΙΑΙΣΣΑΚΑ . . . . .ΝΕΩΣΑΔΕΛΦΗΘΕΟΙΦΙΛ. . . .ΜΗΤΟΡΕΣ
ΑΟΝΑΝΤΑΙΩ. ΑΠΟΙΣΣΙΝΝΑC. . . . . .ΚΙ^ΤΟ..Σ...ΣΑΡΕΣΑΙΡΗ . . . ΟΙΑΝΤΩΝΙΝΟΣ
ΣΣΕΡ. ΣΤΟ . ΕΝΕΩΣΑΝΤ. . . . .ΔΑ..Ο...Ε . . . . ΝΙΘ

N° IV.

Restitution d'après la copie de M. Hamilton.

ΒΑΣΙΛΕΥΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟ	ΣΠΤΟΛΕΜ	ΑΙΟΥΚΑΙΚΛΕΟ	ΠΑΤΡΑΣΘΕΩΝΕΠΙΦΑΝΩΝΚ	ΑΙΕΥΧΑΡΙΣΤΩΝ
ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΑΚΑ	ΕΟΠΑΤΡΑ	ΗΤΟΥΒΑΣΙΑ	ΕΩΣΑΔΕΛΦΗΘΕΟΙΦΙΛΟ	ΜΗΤΟΡΕΣ
ΤΟΠΡΟΝΑΟΝΑΝΤΑΙΩΙ	ΚΑΙΤΟΙΣΣΥΝΝΑ	ΟΙΣΘΕΟΙΣΑΥΤΟ	ΚΡΑΤΟΡΕΣΚΑΙΣΑΡΕΣΑΥΡΗ	ΑΙΟΙΑΝΤΩΝΙΝΟΣ
ΚΑΙΟΥΗΡΟΣΣΕΒΑΣΤΟΙ	ΑΝΕΝΕΩΣΑΝΤ	ΟΤΗΝΣΤΕΓΑΣ	ΤΡΙΔΑΕΤΟΥΣΤΕΤΑΡΤΟΥΣΕ	ΒΑΣΤΩΝΠΑΙΝΙΘ

L'idée de placer bout à bout les fragmens de M. Hamilton, en conservant exactement aux lettres la place qu'elles occupent sur chacun d'eux, m'a fait découvrir une singularité très-frappante; c'est que plusieurs lettres n'y occupent pas la place qu'elles devraient avoir, et que certains mots sont coupés par des intervalles ou des lacunes dans lesquelles on ne peut placer aucune lettre. En effet à la seconde ligne du premier fragment, on ne peut séparer ΚΑ de ΕΟΠΑΤΡΑ; ni ΠΤΟΛΕΜ de ΑΙΟΥ, à la première ligne du second; de semblables lacunes existent à la seconde ligne du second, du troisième, et du quatrième fragmens; et elles sont de deux à trois lettres.

Pour expliquer cette particularité, la première conjecture qui vient à l'esprit, c'est que M. Hamilton, s'attachant surtout à copier exactement les lettres qu'il voyait, ne s'est pas astreint avec assez de scrupule à leur conserver leurs places respectives. Cette conjecture tombe tout-à-fait, lorsqu'on songe que ces lettres appartiennent à des fragmens placés sur des blocs séparés, en sorte que, quand même on supposerait que M. Hamilton n'a pas donné exactement la position relative des lettres sur chaque bloc, on est obligé de convenir qu'il n'a pu mettre sur un bloc, les lettres qui étaient sur un autre: or, c'est ce qu'il faudrait admettre. Prenons pour exemple la seconde ligne; si vous voulez rapprocher ΕΟΠΑΤΡΑ de ΚΑ, il faudra porter ces lettres sur le premier fragment; ou si les laissant à leur place,

vous en rapprochez ΙΑΙΣΣΑΚΑ, il faudra faire la même opération sur Η ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ et sur ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΕΣ; or, la conséquence de ces changemens, serait qu'aucun des mots ne resterait sur le fragment où M. Hamilton l'a vu; et que le cinquième fragment qui est encore en place, n'aurait point de seconde ligne. Tout cela est presque impossible.

D'ailleurs, remarquons que, dans toutes les parties communes à la copie de M. Hamilton et à celle de M. Jomard, les lettres ont, à très-peu de chose près, la même position relative. Or, une telle coïncidence, sur un fait qui serait faux en lui-même, ne pourrait s'expliquer qu'en disant que M. Jomard n'a point copié ces fragmens sur l'original, et n'a fait que reproduire la copie de M. Hamilton. Mais cette explication, outre qu'elle inculperait la sincérité de ce savant, serait inadmissible de tout point; car s'il eût voulu copier le voyageur anglais, pourquoi n'aurait-il donné que deux des quatre fragmens que ce voyageur a vus? Pourquoi aurait-il eu la bonne foi de convenir qu'il n'a trouvé à terre que ces deux fragmens? Que lui en aurait-il coûté de dire qu'il les avait trouvés tous les quatre? Personne assurément n'aurait pu le démentir; car il est tout simple qu'il ait pu voir ce que M. Hamilton a bien vu deux ou trois ans après, en 1801. A ces argumens, péremptoires en eux-mêmes, ajoutons une dernière raison, tirée de la leçon de Pococke, qui dans toutes les parties conservées est presque conforme aux deux copies des voyageurs qui ont vu le monument après lui:

les petites différences qui s'y trouvent avec celle de M. Jomard, attestent que ce dernier n'a copié ni Pococke ni M. Hamilton.

Ainsi les coïncidences entre les parties communes aux trois copies, bien loin de prouver que l'une d'elles est prise sur les autres, montrent au contraire que les trois voyageurs ont dessiné tout ce qu'ils ont pu voir : et la conséquence inévitable de ces observations, c'est que le monument présente, sans nul doute, la singularité que nous a conservé, d'une manière si évidente, la copie de M. Hamilton. Nous verrons tout à l'heure que ce fait, maintenant bien constaté, peut se lier à l'objet d'une des deux parties de l'inscription ; mais il faut d'abord remplir le petit nombre de lacunes qui existent.

Les deux premières lignes n'offrent aucune difficulté. Au commencement il faut nécessairement lire : ΒΑΣΙΛΕΥ et ΚΑΙΒΑΣ. Dans le cours de la seconde ligne, M. Jomard a lu ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, afin de remplir la place vide ; mais le nom ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ serait une répétition tout-à-fait insolite et du plus mauvais effet en cet endroit, attendu qu'il est déjà plus haut ; d'ailleurs la leçon de M. Hamilton, Η ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, prouve le peu de fondement de cette restitution.

La troisième ligne commence par ΛΟΝ, dans la copie de M. Hamilton ; par ΑΟΝ, dans celle de M. Jomard ; et ce dernier lit en conséquence ΤΟΠΡΟ-ΠΥ]ΛΟΝ ; mais comme l'édifice qui porte l'inscription est certainement un *pronaos*, la leçon ΑΟΝ est évidemment la bonne, et on devra lire avec

M. Walpole, ΤΟΠΡΟΝ]ΑΟΝ [1]; seulement ce savant a placé les six premières lettres à la fin de la ligne précédente, sans égard à la position des lettres ΑΟΝ sous ΙΑΙΣ, qui prouve que six ou sept lettres manquent au commencement de la troisième ligne.

La lacune, dans ΑΥΡΗ..ΟΙ, ne peut être remplie que par ΑΥΡΗ[ΛΙ]ΟΙ; ce nom pluriel, suivi de ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ, annonce que la ligne suivante commence par ΚΑΙΒΗΡ]ΟΣ ou ΚΑΙΟΥΗΡ]ΟΣ, comme lit M. Jomard; leçon bien préférable à ΕΥΣΕΒΕΙΣ proposé par M. Walpole, et qui ne peut avoir de sens dans cet endroit. Pour le reste de la ligne, M. Jomard avait proposé: ΑΝΕΝΕΩΣΑΝ ΤΗΝ ΤΟΥΝΕΟΥΘΥΡΙΔΑ ou bien ΤΗΝ ΣΤΕΓΗΝ ΚΑΙ ΤΗΝ ΘΥΡΙΔΑ: ces deux restitutions sont détruites par la leçon de M. Hamilton: ΑΝΕΝΕΩΣΑΝΤ. ΤΗΝ ΣΤΕΓΑ. ΤΡΙΔΑ, et il n'y a pas moyen de lire autrement que ἀνενεώσαντο τὴν ϛεγαϛρίδα, comme l'a fait M. Walpole.

ΤΕΤΑΡΤΟ est évidemment ΤΕΤΑΡΤΟΥ; vient une lacune de dix lettres; ensuite les lettres ΑΝΙΘ, que M. Jomard lit Π]ΑΝΙΘ[ΕΩΙ]. Cette restitution est inadmissible; parce que jamais, dans les inscriptions de ce genre, le nom du *Dieu* ne se lit après la *date* de l'année: à cette raison péremptoire s'en joint une autre qui ne l'est pas moins; c'est qu'il ne peut être ici question d'une divinité quelconque, attendu que ce dieu est mentionné plus haut: cette réparation du temple d'*Antée* ne pouvait être faite qu'en l'honneur de la divinité de ce temple, et non du dieu

[1] Et non ΤΟΝ ΠΡΟΝΑΟΝ, par les raisons développées à l'article du *Pronaos* de Tentyris, chap. 1, de la section suivante.

Pan, qui n'a rien à faire en cette circonstance. Il est donc de toute certitude qu'on doit trouver ici le nom du mois et son quantième. Indépendamment de ces motifs, j'observe que les lettres ΝΙΘ terminent la quatrième ligne du cinquième fragment qui est encore en place ; ce fragment a souffert dans la partie où il tenait au bloc nº 4, parce que ce bloc en tombant a fait un arrachement dans celui qui reste ; mais les extrémités des lignes sont intactes dans toutes les copies, et la pierre n'a subi aucun dommage en cet endroit. Or, aucun des voyageurs n'a vu de vestiges de lettres après ΝΙΘ, ce qui prouve qu'il n'y en avait aucune ; et qu'ainsi l'addition des trois lettres ΕΩΙ, outre les difficultés que j'ai signalées, est par elle-même inadmissible.

Je lis donc en toute assurance ΠΑΙΝΙΘ, *le IX de Païni* : la lacune de dix lettres qui restent à remplir, a juste la longueur qu'il faut pour le mot ΣΕΒΑΣΤΩΝ : ainsi on lira ΕΤΟΥΣΤΕΤΑΡΤΟ[ΥΣΕΒΑΣΤΩΝΠ]ΑΙΝΙΘ : *l'an IV des Augustes, le 9 de Païni ;* formule analogue à celle d'une des inscriptions de Tentyris : Ἔτους ΛᾹ Καίσαρος Θωῢθ σεβαςῇ. Nous possédons maintenant une restitution exacte de cette inscription ; je l'ai placée au-dessous de la copie de M. Hamilton, nº IV, pag. 45.

On la lira de cette manière en caractères courans : βασιλεὺ]ς Πτολεμα[ῖο]ς Πτολεμαίου κ[αὶ] Κλεοπάτρας Θεῶν Ἐπιφανῶν κ[αὶ] Εὐχαρίςων [καὶ βασί]λισσα Κλεοπάτρα ἡ τοῦ βασιλέως ἀδελφὴ, Θεοὶ Φιλ[ο]μήτορες, [τὸ πρόν]αον Ἀνταίῳ καὶ τοῖς συννάοις Θεοῖς. Αὐτοκράτορες Καίσαρες

Αὐρή[λι]οι Ἀντωνῖνος [καὶ Οὐῆρ]ος σεβαστ[ὶ ἀν]ενεώσαντ[ο] τὴν στεγαστρίδα. Ἔτους τετάρτο[υ Σεβαστῶν Π]αϊνὶ θ̄.

« Le roi Ptolémée, fils de Ptolémée et de Cléo-
» pâtre, dieux Épiphanes et Eucharistes, et la reine
» Cléopâtre, sœur du roi, dieux Philométors [ont
» fait] ce pronaos à Antée et aux dieux adorés avec
» eux dans le même temple.

» Les empereurs Césars Aurèles, Antonin et Vérus,
» Augustes, en ont réparé la corniche. L'an IV des
» Augustes, le 9 de Païni. »

Cette inscription est double, et se rapporte à deux époques bien différentes. Je vais les examiner l'une après l'autre.

§ II. *Première partie de l'Inscription.* — Titres d'Épiphane *et* Eucharistc.—*Inscription inédite.—Secours donnés aux Lyciens par Épiphane.— Titres de* Archisômatophylax, Grand-Veneur, des premiers Amis. — *Erreur d'Appien.*

La première partie se rapporte au règne de Ptolémée Philométor, comme celle de *Parembolé* : cette attribution se reconnaît non-seulement aux mots *dieux Philométors*, mais de plus au nom des *dieux Épiphanes* et *Eucharistes*, qui sont Ptolémée Épiphane et Cléopâtre, dont Philométor était le fils. Le double surnom que porte Épiphane dans ce monument lui a été donné aussi dans l'inscription de Rosette, à une époque où il n'était pas encore marié : et de la comparaison de ces deux monumens, il résulte la preuve que les reines prenaient les titres que leurs maris portaient avant leur mariage.

Un troisième exemple du double surnom d'Épiphane existe dans une inscription inédite qu'on lit sur une plinthe de basalte vert, faisant partie de la collection de M. Drovetti. Elle a été copiée à Livourne par le savant antiquaire M. Millingen, qui me l'a communiquée. Je vais la rapporter ici, parce qu'elle nous fait connaître plusieurs particularités intéressante pour l'histoire.

ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ ΤΟΝ ΑΡΧΙΣΩΜΑΤΟΦΥΛΑΚΑ
ΚΑΙ ΑΡΙΚΥΝΗΓΟΝ ΤΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΤΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΦΙΛΩΝ ΚΑΙ ΑΡΧΙΚΥΝΗΓΟΥ ΥΙΟΝ
ΤΟ ΚΟΙΝΟΝ ΤΩΝ ΛΥΚΙΩΝ ΑΡΕΤΗΣ ΕΝΕΚΕΝ
ΚΑΙ ΕΥΝΟΙΑΣ ΗΣ Ο ΠΑΤΗΡ ΑΥΤΟΥ ΔΙΑΤΕΛΕΙ
ΠΑΡΕΧΟΜΕΝΟΣ ΕΙΣ ΤΕ ΒΑΣΙΛΕΑ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ
ΚΑΙ ΤΗΝ ΑΔΕΛΦΗΝ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΝ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΝ
ΘΕΟΥΣ ΕΠΙΦΑΝΕΙΣ ΚΑΙ ΕΥΧΑΡΙΣΤΟΥΣ ΚΑΙ ΤΑ ΤΕΚΝΑ
ΚΑΙ ΕΙΣ ΤΟ ΚΟΙΝΟΝ ΤΩΝ ΛΥΚΙΩΝ.

Πτολεμαῖον, τὸν ἀρχισωματοφύλακα καὶ ἀρχικύνηγον, τὸν Πτολεμαίου τῶν πρώτων φίλων καὶ ἀρχικυνήγου υἱὸν, τὸ κοινὸν τῶν Λυκίων ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας ἧς ὁ πατὴρ αὐτοῦ διατελεῖ παρεχόμενος εἴς τε βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ τὴν ἀδελφὴν βασίλισσαν Κλεοπάτραν, Θεοὺς Ἐπιφανεῖς καὶ Εὐχαρίστους, καὶ τὰ τέκνα, καὶ εἰς τὸ κοινὸν τῶν Λυκίων.

C'est-à-dire :

« La communauté des Lyciens [honore par ce » monument, cippe ou statue] Ptolémée, comman- » dant des gardes-du-corps, grand-veneur, fils de » Ptolémée, un des premiers amis et grand-veneur,

» à cause de sa vertu, et du dévouement qu'il mani-
» feste sans cesse envers le roi Ptolémée, la reine
» Cléopâtre sa sœur [1], dieux Épiphanes et Eucha-
» ristes, et leurs enfans; et envers la communauté
» des Lyciens. »

La date peut être fixée approximativement au moyen de la circonstance exprimée par καὶ τὰ τέκνα. Épiphane épousa Bérénice, fille d'Antiochus, dans la treizième année de son règne, en l'an 193 avant J.-C., et il mourut en 181, son fils aîné Philométor étant encore très-jeune. Les chronologistes ont admis que ce prince n'avait alors que cinq ou six ans [2], quoique l'histoire n'en dise rien : ils ont conclu le fait, de l'époque assignée à l'inauguration de Philométor, qui paraît avoir eu lieu en 171, et de l'opinion généralement adoptée, que la majorité des rois d'Égypte commençait à quatorze ans; or, cette opinion elle-même n'est qu'une présomption vraisemblable, mais sans autorité réelle [3]; aucun texte ne prouve que l'époque de la majorité de ces princes n'était pas un peu plus tardive; ainsi rien n'empêche que Philométor eût déjà sept ou huit ans à la mort de son père; et en conséquence qu'il fût né vers 187 ou 188 avant J.-C., cinq ans après le mariage d'Épiphane. Ainsi la date peut être renfermée entre les années 188 ou 187, à 181. La fixation de cette date conduit à

[1] Elle n'était point sa *sœur*; voyez ce que j'ai dit à ce sujet, p. 8. = [2] *Annales des Lagides*, II, p. 129. = [3] Visconti, *Iconogr. grecque*, p. 505, n. 2.

faire un rapprochement qui n'est pas sans intérêt. Cette inscription, où l'on voit que la communauté des Lyciens honore un personnage à cause de son dévouement pour le roi Épiphane, a précisément le même objet que celle de la ville de Citium en Chypre, publiée souvent [1] et expliquée par Chishull [2]. Elle est ainsi conçue : « La ville [de Citium honore] Hagias, » de Crète, fils de Damothète, commandant des » gardes-du-corps, et gouverneur de la ville, pour » sa vertu et pour son dévouement envers Ptolémée, » la reine Cléopâtre sa sœur, dieux Philométors, et » ses enfans; et pour ses bienfaits envers elle-même. »

Voici le texte :

Ἡ πόλις Ἁγίαν Δαμοθέτου Κρῆτα, ἀρχισωματοφύλακα, καὶ ἐπὶ τῆς πόλεως, ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας τῆς εἰς βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν, τὴν ἀδελφὴν, θεοὺς Φιλομήτορας, καὶ τὰ τέκνα αὐτῶν, καὶ τῆς εἰς αὑτὴν εὐεργεσίας.

L'île de Chypre, comme on sait, malgré les démarches d'Évergète et ses voyages à Rome, resta toujours sous la puissance de son frère Philométor; c'est au nom de ce prince qu'Hagias était gouverneur de Citium; aussi les habitans l'honorent pour son dévouement envers Philométor, qui était leur roi.

Le sens de l'autre inscription, indépendamment de l'analogie, porterait également à penser que la Lycie appartenait aux Ptolémées à cette époque du règne d'Épiphane; et que le personnage qu'elle ho-

[1] Pococke, *Inscr. Antiq.*, p. 42. — Champ.-Figeac, *Annales des Lagides*, II, p. 406, etc. = [2] *In Antiq. Asiat.*, p. 89.

nore pour récompenser le dévouement de son père à l'égard de ce prince, était un gouverneur ou un officier général envoyé dans le pays par ce prince. Mais cette induction serait en opposition formelle avec le témoignage de Polybe. Selon cet historien, la Lycie, après la défaite d'Antiochus-le-Grand, en 189, fut donnée aux Rhodiens [1]; les Lyciens se refusant à cette domination réclamèrent auprès des Romains, afin d'être considérés comme alliés des Rhodiens et non comme leurs sujets [2]; il s'en suivit une guerre dans laquelle les Rhodiens, aidés des secours d'Eumène [3], eurent l'avantage: cette guerre, commencée vers 188 ou 187, était terminée en 177 [4]: néanmoins les Lyciens obtinrent ce qu'ils demandaient [5]; et enfin plus tard, en 146, la Carie et la Lycie furent déclarées libres [6].

D'après cet enchaînement historique, il est impossible d'admettre qu'entre les années 187 et 181, les villes de Lycie aient été sous la domination d'Épiphane: cependant il est certain que ces villes honorèrent un personnage *pour son dévouement à Ptolémée Épiphane;* d'où il résulte nécessairement qu'elles devaient avoir un intérêt quelconque à rendre cet hommage au roi, dans la personne d'un de ses officiers. Cela s'explique, ce me semble, d'une manière toute naturelle, si l'on fait attention que la date de notre monument tombe pendant la guerre

[1] Polyb. XXII, 7, 7. = [2] *Id.* XXIV, 3. = [3] *Id.* XXV, 5, 13. = [4] *Id.* XXVI, 7, 1. = [5] *Id. ib.* = [6] *Id.* XXX, 5, 12 et 16. — XXXI, 7, 4.

des Lyciens et des Rhodiens. Il est vraisemblable que Ptolémée donna des secours aux premiers, de même que le roi de Pergame aux seconds; et les Romains, bien loin de blâmer cette conduite de leurs alliés, devaient l'approuver secrètement, puisque leur intention véritable, comme l'insinue Polybe, était que les Rhodiens consumassent dans cette lutte une partie de leurs forces et de leurs trésors [1]. Nous avons donc tout lieu de présumer que le Ptolémée, qu'ils honorèrent d'un monument, était le principal officier qu'Épiphane avait envoyé auprès des Lyciens, sans doute à la recommandation ou par les conseils du père de cet officier, dont les Lyciens reconnaissent la vertu et le dévouement pour un prince qui venait à leur secours.

Le fils, en l'honneur duquel ce monument a été élevé, est qualifié de ἀρχισωματοφύλαξ et ἀρχικύνηγος. Le premier mot se rencontre encore dans l'inscription de Citium, citée plus haut, où il désigne l'officier que Ptolémée Philométor avait institué gouverneur de cette ville; et dans celle des Cataractes [2], où ce titre est donné au commandant militaire sur la frontière de l'Égypte (ἀρχισωματοφύλαξ καὶ ϛρατηγός); en outre, c'est un *archisômatophylax* que Ptolémée Philadelphe députe à Éléazar, pour traiter de la traduction des livres saints [3]. Ces divers exemples me donnent lieu de présumer que ce mot, dont la signification littérale serait *commandant des gardes*

[1] Polyb., XXVI, 7, 7. = [2] Seconde partie de cet ouvrage, chap. 2. = [3] *Ap.* Joseph., *Antiq. Jud.*, XII, 2, 4.

du corps, doit moins s'entendre de *fonctions effectives*, que d'un *grade militaire* conféré à des personnages occupant des places dans l'état, différentes de celles que ce titre semble désigner; je le prendrais dans un sens analogue à celui de *lieutenant-général*, de *maréchal*, grades supérieurs qui n'excluent pas les fonctions de commandant de ville, de province, ou même qu'il faut posséder dans l'armée, pour être aptes à remplir certaines fonctions.

Quant au terme ἀρχικυνηγος, littéralement *grand veneur*, je ne pense pas que la langue grecque en fournisse d'autre exemple. Je ne saurais dire en conséquence si cette charge existait avant Epiphane à la cour des Ptolémées, comme il est vraisemblable de le croire. Ceux qui supposeraient qu'elle avait été instituée par Epiphane, pourraient s'appuyer de ce qu'il était, au témoignage de Polybe, un chasseur ardent et habile [1]; aussi voulut-il qu'on le représentât sur des médailles avec l'arme dont il se servait contre les bêtes féroces [2]. Mais cette raison ne serait pas suffisante. Pourquoi cette charge n'aurait-elle pas existé sous les prédécesseurs d'Epiphane? dans la pompe de Bacchus, qui eut lieu sous Ptolémée Philadelphe, nous voyons figurer *deux chasseurs*, avec des dards dorés, suivis de deux mille quatre cents chiens [3]. L'éditeur d'Athénée, trouvant ce nombre de *deux* chasseurs disproportionné

[1] Polyb. XXIII, 1, 8 et 9. = [2] Visconti, *Iconogr. grecq.* p. 586. = [3] Callixen. *ap.* Athen. V, p. 201. B.

avec celui des chiens, propose de lire *deux mille*. Pour moi, je ne changerais rien; et je verrais dans ces κυνηγοὶ des ἀρχικύνηγοι ou *grands veneurs*, ayant sous leurs ordres un nombre plus ou moins considérable de chasseurs, conduisant les deux mille quatre cents chiens.

Le père de Ptolémée, *archisômatophylax* et *grand-veneur*, jouissait, comme son fils, de cette dernière charge; conclure de cet exemple unique qu'elle se transmettait de père en fils, serait un peu hasardé. Le même personnage porte un autre titre, celui *d'un des premiers amis* τῶν πρώτων φίλων. Cette locution se retrouve dans une autre inscription [1], qui contient l'expression d'un hommage rendu à Ptolémée Evergète II par Apollodore fils d'Aétès, *un des premiers amis* (τῶν πρώτων φίλων), et intendant du corps des cavaliers étrangers. Enfin Démétrius de Phalère, intendant de la bibliothèque d'Alexandrie, est qualifié par Plutarque de πρῶτος τῶν Πτολεμαίου φίλων [2]; ce qu'on peut assimiler à la locution τῶν πρώτων φίλων.

Il me paraît évident que ces mots expriment *un titre honorifique*, analogue à celui de *parent* que nous trouverons ailleurs sur des monumens de cette époque [3]; on pourrait même conjecturer que le nom d'*amis* était donné à un corps de personnes qui formaient le *conseil intime* du prince.

(1) Expliquée dans la seconde Partie, chap. 3. = (2) Plutarch. *de Exsilio*. p. 601. = (3) Expliqués au chap. 3 de la seconde Partie.

On lit, dans Josephe, que les Juifs désirant que Philométor voulût bien décider de quelques différens qui s'étaient élevés entr'eux, lui demandèrent de les juger entouré des *amis* [1]; et le roi fit en effet assembler les *amis* pour prendre leurs conseils, ὁ μὲν οὖν βασιλεὺς πολλοὺς τῶν φίλων εἰς συμβουλίαν παραλαβὼν[2]....

Josephe envoya des présens aux *amis* et à toutes les personnes puissantes à la cour d'Épiphane, τοῖς φίλοις καὶ τοῖς περὶ αὐλὴν δυνατοῖς [3]. Les *amis* étaient reçus à la table du prince, de même que les *parens* [4], et le roi mettait en eux toute sa confiance [5]. Ces *amis*, ou plutôt, je pense, ces *conseillers intimes*, étaient chargés de diverses fonctions dans l'ordre civil et militaire; mais ils ne manquaient jamais de joindre au titre de cette fonction, celui d'*amis* ou de *premiers amis*, comme chez nous les préfets ou les commandans de division militaire, qui sont en même temps *conseillers-d'état*, n'oublient point de se donner ce dernier titre.

On retrouve des indices d'un usage semblable à la cour des Séleucides, dont le cérémonial et la constitution paraissent avoir eu la plus grande analogie avec ce qui se passait à la cour des Ptolémées. Nous voyons Lysias, général d'Antiochus Epiphane, choisir parmi les *amis* du roi, les chefs de l'expédition en Judée, ἄνδρας δυνατοὺς τῶν τοῦ βασιλέως

(1) Joseph. *Antiq. Jud.* XIII, 3, 4. = (2) *Id. ib.* = (3) *Id.* XII, 4, 5, 7 et 9. = (4) Ce mot sera expliqué dans la seconde Partie, au chap. 3. = (5) 3 *Maccab.* V, 36, 39.

φιλων [1]. Ce prince lui-même, au moment de mourir dans l'Élymaïde, réunit autour de sa personne les *amis* ou les *conseillers* qui l'avaient accompagné dans son expédition [2]. Antiochus Eupator envoie ses *généraux* et *amis* pour assembler des troupes, τοὺς ἡγεμόνας καὶ φίλους [3]; ce sont les *amis* qu'il place à la tête de son armée [4]; le roi Alexandre inscrit Jonathas au nombre des *premiers amis*, ἔγραψεν αὐτὸν τῶν πρώτων φίλων [5]; ce Jonathas obtint le même honneur de Démétrius, καὶ τῶν πρώτων φίλων καλεῖσθαι [6]. Numénius, ambassadeur de Philométor et d'Evergète, était un des *amis*, εἷς τῶν φίλων [7]; de même que Denys, épistolographe d'Antiochus [8].

Je crois que l'institution des *amis*, est un emprunt fait par Alexandre, comme celle des *parens* [9], à la cour des rois de Perse; elle me paraît assez bien répondre à la classe des ὁμότιμοι qui remplissaient près de ces monarques, les fonctions de gardes du corps, d'introducteurs, de conseillers [10]. Ces *amis*,

[1] Joseph. *Antiq. Jud.* XII, 7, 3.=[2] *Id.* XII, 9, 1.=[3] *Id. ib.* § 3.=[4] *Id. ib.* § 4.=[5] 1 *Maccab.* X, 65.—cf. Joseph. XIII, 4, 2.—[6] *Id.* XIII, 5, 4. Des manuscrits donnent τὸν πρῶτον... φίλον; la première leçon est préférable : ce n'est pas que la locution πρῶτος φίλος ne soit connue ; nous trouvons πρῶτος φίλος τοῦ βασιλέως (I *Paralipom.* XXVII, 33.), et Polybe a dit Ἀννίβας... ἦν.... φίλος Ἀτάρβου πρῶτος (I, 44, 1.). M. Schweighaeuser voudrait retrancher πρῶτος, comme embarrassant, je n'en vois pas la raison, πρῶτος φίλος ne signifie rien autre chose que ὁ μάλιστα τῶν φίλων. (3 *Maccab.*, V, 3.) = [7] Polyb. XXX, 11. — [8] *Id.* XXXI, 3, 16. — [9] Voyez la seconde Partie, chap. 3. = [10] Brisson. *de regio Persar. appar.* I, p. 133.

me paraissent très-différens des ἑταῖροι, qui composaient l'*agéma* des rois de Macédoine [1], et c'est pourquoi je pense qu'il en faut chercher l'origine dans la Perse.

Après avoir fait ressortir les points les plus curieux de cette inscription inédite, je n'insisterai plus que sur les surnoms *Epiphanes*, *Eucharistes*, qui désignent Ptolémée Epiphane, et Cléopâtre; ce nouvel exemple, qui est de la fin du règne de ce prince, concourt avec l'inscription de Rosette, qui se rapporte au commencement de ce règne, et avec celle d'*Antæopolis*, gravée après sa mort, pour prouver qu'Epiphane n'a jamais porté d'autre titre officiel. Ainsi Appien, qui le désigne toujours par le nom de *Philopator* [2], a commis une erreur manifeste en le confondant avec son père; car il n'est plus possible de chercher à excuser cette erreur, comme l'a fait un très-habile critique [3], en supposant qu'Epiphane a pu porter aussi le surnom de *Philopator*.

La date de l'inscription d'Antæopolis ne peut être fixée avec plus de certitude que celle de *Citium* [4], c'est-à-dire, qu'on doit la renfermer entre l'année du mariage de Philométor et celle de sa mort, qui sont les années 164 [5] et 147. Il ne faudrait pas essayer de

[1] Sainte-Croix, *Examen des hist. d'Alex.*, p. 451. — Boissonade, *sur Diogène*, *Notices des manuscrits*, *T. X*, p. 239. = [2] *Bello Syr.* § 1, 2, 4. = [3] Schweigh. *ad Appian. Bell. Maced.*, p. 508, T. III. = [4] *Suprà*, p. 54 = [5] *Suprà*, p. 38.

restreindre cet intervalle, par la considération que le nom des enfans de Philométor ne se trouve pas mentionné. Cette circonstance, décisive dans la formule ὑπὲρ βασιλέως, ne signifie plus rien quand les noms du roi et de la reine sont mis au nominatif; car il ne s'agit plus alors d'une formule indiquant un vœu pour le salut de la famille royale, formule dans laquelle on ne pouvait jamais se dispenser de comprendre les enfans du roi et de la reine, quand ils en avaient : il s'agit d'une opération, résultat de la volonté des chefs du gouvernement, à laquelle les enfans pouvaient n'avoir aucune part : c'est ce que prouve l'inscription de Canope, inscrite à une époque où Ptolémée Evergète, marié vingt-trois ans avant la mort de son père, avait déjà des enfans.

Tout ce dont nous pouvons être certain en conséquence, c'est que l'inscription est du temps où Philométor resta seul possesseur de la couronne.

Le second objet, qui doit attirer notre attention, dans la première partie de l'inscription d'*Antæopolis*, c'est le nom de la divinité, à laquelle le pronaos est dédié, Ἀνταίῳ καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς. On a dit et répété [1] que les Grecs avaient voulu dédier le temple d'*Antæopolis* à un personnage de leur mythologie, à un *héros grec*. Malheureusement pour cette explication, il est certain que la divinité quelconque, désignée par le mot grec *Antée*, appartient à la religion du pays. En effet, qu'est-ce que le personnage *Antée* dans la mythologie grecque? Rien qu'un

[1] Champollion-Figeac, *Annales des Lagides*, II, p. 119, 161.

être insignifiant, qui n'y a trouvé place, que parce qu'il se liait au mythe d'Hercule. Ce personnage n'a jamais été l'objet en Grèce, je ne dirai pas d'un culte, mais de simples hommages héroïques; aussi parmi les innombrables cippes, autels, temples, sur lesquels on lit des dédicaces grecques ou latines, on n'en trouve aucune qui fasse mention d'honneurs rendus à *Antée*. Comment donc supposer que les Grecs en Egypte lui auraient dédié le *pronaos* d'un temple Egyptien. Or, dans l'hypothèse que nous combattons, Antée n'aurait pas été honoré par les Grecs seulement comme un héros, il l'aurait été comme un *dieu*, et un dieu principal, κυριώτατος θεὸς [1], auquel on consacrait un temple en lui subordonnant d'autres divinités, selon la formule καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς qui se trouve ici, de même que dans toutes les autres inscriptions dédicatoires aux divinités de l'Egypte. En voilà déjà plus qu'il n'en faut pour établir qu'*Antée* est une divinité égyptienne, sous une dénomination grecque par la forme. D'autres preuves ajoutent à la démonstration, principalement le nom même d'*Antæopolis*. C'est un fait reconnu par tout le monde [2], que les noms égyptiens des villes de l'Egypte avaient été rarement pris des divinités qui y étaient adorées, du moins, on en cite peu de ce genre, tels que *Chemmis*, *Chnubis*, *Atarbechis*, *Mendès*, etc.; la plupart de ces noms n'avaient point de rapport au culte : les Grecs, au contraire, en conservant à

[1] *Suprà*, p. 31. = [2] Champollion jeune, *l'Égypte sous les Pharaons*, I, p. 9, 10.

quelques-uns de ces lieux leurs noms nationaux, sauf une désinence hellénique, dénommèrent en grec les autres villes, d'après le culte particulier à chacune d'elles, traduisant le nom de la divinité locale, par celui de la divinité grecque dont les attributs leur parurent analogues : delà les noms d'*Hermopolis*, *Apollonopolis*, *Panopolis*, *Aphroditopolis*, *Diospolis*, etc. Il est impossible de citer un seul exemple qui puisse autoriser à penser qu'ils aient changé le culte établi dans un lieu ; et en effet, cette tentative de changement eut été à la fois impolitique et inutile ; d'où l'on voit que les dénominations grecques des villes de l'Egypte nous prouvent la nature du culte qu'on y professait avant l'arrivée des Grecs. Il s'en suit que du seul nom d'*Antæopolis* on devrait nécessairement conclure qu'on y adorait une divinité égyptienne, dont les Grecs ont cru reproduire le nom dans celui d'*Antée*, quand même nous n'aurions pas fait voir l'impossibilité de trouver dans cet Antée une divinité grecque. Enfin, pour dernière preuve, nous citerons Diodore de Sicile qui raconte, d'après le rapport des prêtres du pays, qu'*Antée* fut, comme Hercule, un des lieutenans d'Osiris, et que ce dieu lui confia le soin de la Libye et de l'Ethiopie, lorsqu'il partit pour sa grande expédition [1] : *Antée*, ou le personnage quelconque auquel les Grecs ont donné ce nom, appartient donc évidemment à la mythologie égyptienne, et se lie, comme le remarque Jablonski,

[1] Diod. Sic., I, § 17.

aux fables de l'Hercule Egyptien et d'Osiris. Ainsi Antée a pu jouir des honneurs divins. On ignore si son nom est une traduction analogique, semblable à celle d'*Athor* ou de *Nephthys*, par *Aphrodite*; d'*Horus* ou d'*Arueris*, par Apollon; de *Chemmis*, par Pan; de *Chom*, par Hercule, etc.; ou si ce n'est qu'un nom Egyptien, tel qu'*Entès* ou *Antès* avec une terminaison grecque, opinion que préfère Jablonski [1]; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce nom ne désigne point et ne peut désigner une *divinité grecque*, puisque les Grecs n'ont jamais accordé des honneurs ni *divins*, ni simplement *héroïques* à l'Antée étouffé par Hercule.

La construction grammaticale, qu'offre l'inscription d'*Antæopolis*, est précisément la même que dans celle de Canope [2]; on trouve successivement le nom des princes, celui de l'édifice (πρόναον), et celui du dieu; le verbe est également sous-entendu. Le monument de Canope, indépendamment de l'usage constant dans les inscriptions de ce genre, nous a démontré que l'idée sous-entendue, en pareil cas, est celle de *construction* et non simplement de *dédicace*.

On ne peut donc traduire autrement que [*ont élevé*] *ce pronaos à Antée*. Cette traduction, qui résulte nécessairement du texte même, est appuyée par des considérations qui sont développées dans une autre partie de cet ouvrage. Dès à présent, la consé-

[1] *Pantheon Ægypt.* II, 7, 15. = [2] *Suprà*, p. 18.

quence immédiate que nous tirons de l'inscription seule, c'est que le *naos* d'Antée, maintenant totament détruit, était resté sans *pronaos* extérieur jusqu'au règne de Ptolémée Philométor; que ce prince, probablement lors d'un voyage qu'il fit dans la haute Egypte avec Cléopâtre sa femme, voulut faire terminer cet édifice, en y ajoutant un *pronaos* qui en complettât la décoration; et qu'il le fit construire par des artistes égyptiens, dans le système d'architecture et de décoration, suivi pour le reste de l'édifice. Au reste, l'idée comprise dans les mots *ont élevé* ne suppose pas nécessairement que rien n'était préparé pour cette construction; on peut croire que les matériaux du pronaos avaient été préparés et rassemblés soit par les prédécesseurs de Philométor, soit par les derniers rois de la dynastie des Pharaons, et qu'une opération, qu'avait interrompue la conquête des Perses, fut enfin terminée dans le second siècle avant notre ère.

§ III. *Seconde partie de l'Inscription relative à Marc-Aurèle et Vérus.—Les Romains réparent à neuf la corniche du* Pronaos, *et font graver la double Inscription sur l'architrave.*

Le sens de cette seconde partie, que j'ai restituée plus haut, ne laisse aucun doute; on y voit que *Marc-Aurèle et Vérus ont fait une certaine réparation au temple d'Antée, dans la quatrième année de leur règne, le 9 de Païni :* Cette date répond au 2 juin de l'an 164 de notre ère.

L'idée de réparation est indiquée par le verbe ἀνενεώσαντο qui, appliqué à l'architecture, signifie *refaire à neuf* une partie détruite ou fort endommagée par le temps; aussi Procope [1] parlant des réparations faites par Justinien aux murs des villes grecques, depuis long-temps ruinés, emploie le mot ἀνανεοῦσθαι (τοὺς περιβόλους ἀνανεωσάμενος ἅπαντας· κατερερείπεσαν γὰρ πολλῷ πρότερον): dans une inscription, recueillie par Spon [2], on trouve ἐν ᾧ κατεσκεύασεν καὶ ἀνενεώσατο ἀπὸ πολυέτους χρόνου πεπονηκότα γυμνασίῳ (lisez τὰ πεπονηκότα). Quant à ϛεγαϛρὶς, il n'existe point d'exemples de ce mot employé substantivement : il n'est connu que comme adjectif (ϛεγαϛὴρ, au féminin ϛεγαϛρὶς), avec le sens de *qui couvre, sert à couvrir, à défendre des injures de l'air.* L'analogie m'avait fait conjecturer, ainsi qu'à M. Walpole, que ce mot signifie *toit* ou *toiture;* et j'avais présumé qu'il s'agit ici de la réparation de la *toiture du pronaos;* je dis du *pronaos* seulement, parce que les auteurs de l'inscription ayant employé le mot ϛεγαϛρὶς, sans autre désignation de la partie de l'édifice à laquelle ce mot s'applique, ce ne peut être que la même qui a été mentionnée dans la première partie de l'inscription, c'est-à-dire, le *pronaos.*

Un examen plus attentif m'a fait douter que tel fut le sens du terme ϛεγαϛρίς. Il serait assez étrange que, pour exprimer l'idée si ordinaire de *toit* ou

[1] *De Ædific.* IV, 2, p. 71. A. = [2] *Miscell. Erudit.*, p 355. —cf. Vandale, *dissertat.*, p. 627.

toiture, on eût employé un mot insolite, qui ne peut être qu'un terme technique, quand on avait, dans la langue commune, plusieurs mots, στεγὴ, στέγασμα, κατα-στέγασμα, ὄροφος, ὀροφὴ, qui l'eussent rendue si clairement. D'ailleurs la terminaison de στεγαστρὶς indiquant ou un diminutif ou un dérivé, nous montre que ce mot est un terme dont le sens doit se rattacher à l'idée générale de *couvrir*.

Je suis presque persuadé que le mot si rare ἡ στεγαστρὶς est un terme d'architecture désignant ici l'extrémité de la toiture, c'est-à-dire, la *corniche* qui, dans l'architecture égyptienne, comprend la partie placée au-dessus du tore de l'architrave. C'est ce qu'Hérodote [1] exprime par le terme παρωροφὶς (dérivé de ὄροφος), en parlant du monolithe de Buto, dont la corniche avait quatre coudées de *hauteur*, (ἔχων τὴν παρωροφίδα τετράπηχυν), et non pas de *saillie*, comme l'entendent les traducteurs d'Hérodote; les quatre coudées sont le dixième de la hauteur du monolithe; or la corniche dans les monumens égyptiens est la neuvième ou la dixième partie de la hauteur totale. Les fragmens qui restent de la corniche montrent qu'elle était formée de blocs de pierre peu larges placés au raz du tore de l'architrave, ensorte que leur aplomb pouvait être facilement dérangé par suite de quelque vice de construction ou d'un tremblement de terre. Après un laps de plus de 320 ans, elle avait déjà sans doute été endommagée en plusieurs endroits; peut-être même quelques pierres en étaient

[1] Herod. II, 155.

tombées, et les Romains firent remettre de nouvelles pierres en place, raccordant les sculptures à celles du reste de l'entablement; c'est ce dont il est impossible de juger maintenant, attendu qu'il ne reste de cette corniche que des fragmens informes.

Le sens que je viens de donner au mot στεγαστρὶς, et l'indication que j'en tire, sont confirmés d'une manière frappante par les circonstances que l'auteur de la description d'Antæopolis a observées avec soin et décrites avec précision [1].

La double inscription est placée sur l'architrave, et non sur le listel de la corniche, à la place qu'occupe ordinairement le globe ailé; et ce fait est d'autant plus remarquable que l'exemple est unique parmi les inscriptions des Ptolémées. Si le pronaos a été construit sous Philométor, comme je le pense, il faudra admettre que l'entablement n'a point reçu l'ornement d'usage, et qu'on a gravé l'inscription grecque à la place où il aurait dû être; mais un autre fait s'oppose invinciblement à cette conclusion, et semble prouver, contre mon opinion, l'existence antérieure du pronaos. D'après mon idée sur le sens de l'inscription grecque, on devrait croire que la frise n'a point reçu cet ornement indispensable. Mais les extrémités des pennes du globe ailé, qu'on aperçoit encore d'un côté de l'inscription grecque, sont une preuve manifeste que ce globe a été effacé par ceux qui ont gravé l'inscription grecque;

[1] Jomard, *Descript. d'Antæopolis*, p. 17.

la conséquence de cette observation capitale serait que l'édifice existait déjà quand on a gravé l'inscription, et qu'ainsi elle ne peut exprimer que la consécration d'un édifice construit long-temps auparavant.

Mais une autre observation, que nous devons à M. Jomard, détruit radicalement cette conséquence; c'est que la seconde partie de l'inscription, gravée en 164 de notre ère, est du même temps que la première partie; les lettres ont la même forme, la même hauteur; ce voyageur a remarqué également avec raison que ceux auxquels il faut attribuer cette première partie, n'auraient point écrit sur deux lignes et demie, pouvant disposer de quatre, et laissé un vide très-choquant, sans exemple en pareil cas [1].

Il est donc prouvé que la totalité de l'inscription actuelle a été inscrite à la même époque, c'est-à-dire, sous le règne des empereurs Marc-Aurèle et Vérus : d'où il résulte avec évidence que la première partie, transportée sur la frise à cette époque, occupait autrefois une place différente sur le monument. Or cette place ne peut avoir été que le listel de la corniche, seul endroit de la façade qu'occupent toutes les dédicaces de ce genre, jusqu'au règne de Tibère inclusivement. C'est là, sans nul doute, que du temps de Ptolémée Philométor, on avait gravé la dédicace que les Romains ont transportée plus tard sur l'architrave. Pourquoi ce changement? La raison en est simple, d'après le sens que j'ai donné au mot στεγαστρίς : la corniche avait souffert, elle était

[1] *Id.*, p. 18.

endommagée, plusieurs des pierres furent remplacées et sculptées de nouveau. Si les auteurs de ces réparations avaient voulu se contenter de reproduire l'inscription des Ptolémées, ils l'auraient sans doute gravée de nouveau dans les parties réparées à neuf: mais ils voulaient y joindre la mention de leurs propres travaux, et la place ne suffisait plus. C'est alors qu'ils choisirent l'architrave, en commençant par effacer le globe ailé qui en décorait le milieu. Il est indubitable que les choses se passèrent ainsi, ce qui appuie l'interprétation que j'ai donnée du mot στεγαστρίς.

On ne pourrait s'étonner sans doute que, dans le second siècle de notre ère, les Romains, ou ceux qui travaillèrent par leur ordre, eussent gratté un symbole de la religion égyptienne. Toutefois une circonstance digne de remarque achève d'expliquer cette circonstance. J'ai constaté plus haut que les auteurs de l'inscription ont laissé cinq lacunes de de deux à trois lettres en différens endroits de l'inscription. Cette particularité ne peut absolument s'expliquer que d'une manière; c'est en admettant que les graveurs ont voulu éviter quelques cassures de la pierre; on sait qu'en pareil cas ils transportaient toujours la lettre de l'autre côté de la cassure, ne pouvant graver dans la cassure même. Or, ces cassures attestent que l'architrave avait un peu souffert dès cette époque. Les fragmens de la corniche en tombant avaient endommagé le globe ailé qui était dessous, et il en était résulté des éclats dans la pierre. Remarquons que les lacunes n'existent que dans la partie

supérieure; car la troisième ligne est pleine, et la quatrième n'offre qu'un seul vide d'une lettre [ΣΤΕΓΑΣ . ΤΡΙΔΑ], ce qu'on peut rejeter sur la copie de M. Hamilton, la seule qui nous guide en cet endroit. En effet, dans mon hypothèse, c'est à la partie supérieure que se trouvait la partie la plus saillante du globe ailé, et que les arrachemens de la pierre ont pu être sensibles. Selon une autre observation de M. Jomard, l'inscription est sur le plan même des hiéroglyphes conservés; ainsi la frise n'avait été grattée qu'autant qu'il fallait pour faire disparaître les vestiges du globe ailé, en sorte que la pierre pût encore conserver les traces de quelques-unes des cassures, et les graveurs furent obligés de laisser des interstices entre des lettres qui, sans cela, auraient dû se suivre immédiatement.

On voit l'accord qui existe dans toutes ces circonstances; concluons-en que la partie réparée par les Romains fut la corniche du pronaos, et que le globe ailé, déjà un peu endommagé à cette époque, fut tout-à-fait rasé par eux, lorsqu'ils transportèrent sur l'architrave l'inscription qui occupait auparavant le listel de la corniche.

Les recherches précédentes nous mettent à portée d'apprécier l'opinion de ceux qui ont cru que l'inscription d'*Antæopolis pouvait servir à l'histoire des monumens de l'Égypte*, et ont si fort insisté sur son importance à cet égard : comme il est évident qu'on a gravé la totalité de l'inscription actuelle sous les Romains, il l'est également; 1° que les

Ptolémées eux-mêmes l'avaient fait graver sur le listel de la corniche; 2° que l'architrave qui, au temps de Philométor, était ornée du globe ailé, fut grattée plus tard; 3° que cette inscription, ne prouvant ni plus ni moins que les autres de ce genre, doit être rangée dans la même classe et expliquée d'après la même théorie.

Je terminerai ce chapitre par des remarques qui viennent à l'appui de ce que j'ai déjà dit sur la manière successive dont se sont formés les temples égyptiens [1].

Ce que j'ai dit de la construction des propylons peut s'appliquer encore à d'autres parties de ces temples, et principalement à ce que je crois devoir appeler le *pronaos extérieur*. Si l'on jette les yeux sur le plan d'un *naos* ou temple proprement dit, on le trouve composé de deux parties qui paraissent ajoutées l'une à l'autre. D'abord le *naos* proprement dit, composé de plusieurs pièces, dont une centrale à laquelle, par analogie, on peut donner le nom de *cella*, et qui paraît être le *sécos* ou sanctuaire dans la plupart des temples égyptiens [2]. Une autre division à l'entrée présente une pièce soutenue par des colonnes, qui répond assez bien à ce que dans les temples grecs on appelle *pronaos*. Ce naos forme un édifice séparé, ayant sa façade ornée d'une corniche, d'un tore, enfin de tout ce

[1] *Suprà*, p. 26. = [2] Comme à Edfou (I, pl. 50, fig. 1.), à Tentyris (IV, pl. 8, fig. 1.), au grand temple de Carnak (III, pl. 54, fig. 2.) etc.

qui constitue une façade égyptienne. Sur ce naos est ordinairement appliquée une autre construction, dont les murs sont plus élevés, les colonnes plus hautes, la largeur plus grande, en sorte qu'elle déborde sur le naos [1], et même qu'elle l'enveloppe en partie, en sorte qu'il paraît comme enchâssé. « Ces deux parties sont tellement distinctes, qu'on » pourrait abattre la seconde, sans que la première » en fût endommagée et moins complète [2]. » Or, presque tous les grands temples égyptiens qui ont le pronaos *extérieur*, ont l'*intérieur*.

Il me paraît certain que le plus souvent cette construction ajoutée n'est point entrée dans le dessin primitif du temple, puisqu'il est complet sans elle, ayant son pronaos, sa façade; en sorte que la plupart des naos, maintenant précédés du pronaos, ont dû être pendant long-temps privés d'une construction qui semble faite uniquement pour augmenter l'effet imposant de l'édifice. Delà vient qu'elle est ordinairement si peu en harmonie avec le reste; on voit à Philæ que les murs latéraux du pronaos ne sont point parallèles ni entre eux, ni avec ceux du naos [3]; disposition qui existait à Héliopolis, comme nous l'apprend Strabon; le

[1] Excepté au temple de Philæ. (Pl. 5, fig. 1.) = [2] *Description de Philæ*, p. 28.—*de Thèbes*, p. 126-127. = [3] *Descript. de l'Égypte* (A, Pl. 5, fig. 1). C'est une remarque que j'ai faite le premier, et qui avait échappé à l'auteur de la Descript. de Philæ. (*Journal des Savans*, 1818, p. 304-310; et *traduct. franç. de Strab*, T. v, p. 388.)

temple de Dakkeh en Nubie nous presente même ce cas particulier que le *pronaos* est séparé du *naos* par un intervalle, et qu'il n'est point contigu avec le corps de l'édifice: enfin, il arrivait même que l'on ne se contentait pas de ce pronaos extérieur, et qu'on en élevait encore un autre devant, comme à Hermonthis [1], qui n'a jamais été terminé, ainsi que le prouvent les chapiteaux.

Il résulte de ces observations qu'un temple égyptien a pu exister, pendant un temps quelconque, sans que le pronaos extérieur, que nous lui trouvons maintenant, fût élevé en avant du naos.

La dissertation contenue dans ce chapitre était déjà composée et en épreuve, lorsque M. Gau m'a appris que, lors de son voyage en Egypte, dans le cours de l'année 1819, le pronaos d'Antæopolis s'est écroulé entièrement durant l'inondation considérable qui eut lieu cette année. Ce malheur avait été presque prédit par M. Jomard, comme assez prochain [2], et sa prédiction ne s'est que trop bien vérifiée. Il ne reste donc plus rien maintenant de ce beau pronaos que des monceaux de décombres; sans les dessins des savans français, sans le relevé exact de l'inscription grecque, nous ignorerions toujours et la disposition qu'avait présentée cet édifice, et les faits importans qui s'y rattachent.

[1] *Descript. de l'Égypt. Antiq.* Pl. 47, T. 1. = [2] *Descrip. d'Antæopolis*, p. 8.

CHAPITRE IV.

Inscription gravée sur une pièce intérieure du grand temple d'Ombos, pendant le règne de Ptolémée VI, dit Philométor.

Cette inscription existe sur le listel de la corniche qui surmonte la porte d'une pièce intérieure dans le grand temple d'Ombos. M. Hamilton et M. Jomard l'ont très-fidèlement rapportée, et il n'y manque aucune lettre. Une autre copie, qui m'a été communiquée par M. Gau, est identique avec les deux premières. Cette inscription a été tracée avec un très-grand soin : les lettres sont profondément entaillées et de la forme la plus élégante.

§ I. *Texte et traduction.*

1 ΥΠΕΡ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΤΗΣ ΑΔΕΛΦΗΣ ΘΕΩΝ ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΩΝ ΚΑΙ ΤΩΝ ΤΕΚΝΩΝ ΑΡΩΗΡΕΙ ΘΕΩΙ ΜΕΓΑΛΩΙ

2 ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΣΥΝΝΑΟΙΣ ΘΕΟΙΣ ΤΟΝ ΣΗΚΟΝ ΟΙ ΕΝ ΤΩΙ ΟΜΒΙΤΗΙ ΤΑΣΣΟΜΕΝΟΙ ΠΕΖΟΙ ΚΑΙ ΙΠΠΕΙΣ ΚΑΙ ΟΙ ΑΛΛΟΙ ΕΥΝΟΙΑΣ ΕΝΕΚΕΝ ΤΗΣ ΕΙΣ ΑΥΤΟΥΣ.

Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας τῆς ἀδελφῆς, θεῶν Φιλομητόρων, καὶ τῶν τέκνων, Ἀρωήρει θεῷ μεγάλῳ Ἀπόλλωνι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς, τὸν ση-

κὸν [1] οἱ ἐν τῷ Ὀμβίτῃ τασσόμενοι πεζοὶ καὶ ἱππεῖς καὶ οἱ ἄλλοι εὐνοίας ἕνεκεν τῆς εἰς αὐτούς.

C'est-à-dire :

« Pour la conservation du roi Ptolémée et de la » reine Cléopâtre sa sœur, dieux Philométors, et de » leurs enfans, à Aroéris Apollon, dieu grand, et » aux divinités adorées dans le même temple, les » fantassins, les cavaliers, et autres personnes sta- » tionnées dans le nome d'Ombos, [ont fait] ce sécos » à cause de la bienveillance [de ces divinités] envers » eux. »

M. Hamilton a lu ΥΠΕΡ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΔΙΟΥ ΚΑΙ [2], etc., et M. Walpole [3], sur ce mot ΔΙΟΥ, observe que ΔΙΟΣ en prose est très-rare, mais qu'on le trouve sur une médaille donnée par Cuper : ΑΝΤΙΝΟΟΣ ΔΙΝΟΣ. Je ne sais s'il existe un seul exemple de ΔΙΟΣ en prose; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le mot ΔΙΝΟΣ, sur la médaille d'Antinoüs, n'est que le DIVUS des Latins, en caractères grecs. Je ne balance pas à croire que ΔΙΟΥ n'existe pas dans l'original; et je n'y vois que les deux dernières syllabes de ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ, répétées par inadvertance [4]. C'est un genre d'erreur fort commun lorsque l'on copie, soit une inscription, soit un manuscrit. Ni la copie de M. Jomard, ni celle de M. Gau, ne porte cette

(1) D'après la copie de M. Gau, il existe sur la pierre un intervalle de deux lettres en cet endroit ΣΗΚΟΝ ΟΙ ΕΝ ΤΩΙ. = (2) *Ægyptiaca*, p. 75. = (3) *Travels in various parts*, etc., II, p. 593. = (4) J'ai déjà fait cette observation dans le Journal des Savans, 1821, p. 181.

addition fautive. La date de cette dédicace, comme celle d'*Antæopolis*, est renfermée entre les années 164 et 147, pendant lesquelles Philométor régna seul, après que son frère Évergète eût reçu en partage la Cyrénaïque et la Libye [1].

Cette dédicace est adressée à *Aroéris Apollon, dieu grand*. Le mot *Apollon* n'est que l'équivalent grec du nom égyptien *Aroéris;* car Plutarque nous apprend qu'Aroéris ou *Aruéris*, né d'Isis et d'Osiris qui eurent commerce ensemble dans le ventre de leur mère, était nommé *Horus l'aîné* par les Égyptiens, et *Apollon* par les Grecs.... ἔνιοι δέ φασιν καὶ τὸν Ἀρούηριν οὕτω γεγονέναι, καὶ καλεῖσθαι πρεσβύτερον Ὧρον ὑπὸ Αἰγυπτίων, Ἀπόλλωνα δὲ ὑπὸ Ἑλλήνων [2]. Notre inscription vient à l'appui du témoignage de Plutarque, d'ailleurs conforme à ce qui existe sur les monumens égyptiens, où le dieu *Aruéris* est parfaitement reconnu des antiquaires.

Les auteurs de la Description d'Ombos ont fait plusieurs observations importantes et ingénieuses sur le temple de cette ville. Ils ont remarqué que, seul entre tous ceux de l'Égypte, ce temple a été divisé, dans sa longueur, en deux parties exactement symétriques, en sorte qu'il formait *deux temples distincts* [3], séparés l'un de l'autre par une suite de piliers que traverse l'axe de l'édifice.

(1) *Suprà*, p. 34. = (2) Plut. *de Isid. et Osir.*, p. 356, *init.*: ailleurs p. 355..... τὸν Ἀρούηριν ὃν Ἀπόλλωνα καὶ πρεσβύτερον Ὧρον ἔνιοι καλοῦσι. = (3) Chabrol et Jomard. *Descript. d'Ombos*, p. 4 et 5; *Antiq.* I, pl. 41.

Ils ont observé en outre que la frise porte deux globes ailés, placés sur la même ligne, et correspondans chacun à l'entrée de l'une des deux parties du temple [1]. Cette coïncidence entre la disposition du temple et l'ornement de la frise annonce que l'édifice était dédié à deux divinités principales, κυριώτατοι θεοί, ou *éponymes*, selon l'expression que j'ai déjà employée plus haut [2], et le temple portait sans aucun doute le nom de toutes les deux. En examinant les bas-reliefs dessinés dans ce temple, on y voit, selon l'usage, des *actes d'adoration*, qui s'adressent constamment à *deux divinités* différentes, placées chacune sur un trône; et ces deux divinités sont partout les mêmes, savoir un homme à *tête d'épervier*, et un autre à *tête de crocodile*. La séparation est surtout visible dans les bas-reliefs d'une des deux portes d'entrées [3].

La première de ces deux divinités est, sans nul doute, Aruéris, puisqu'au témoignage précis des anciens, l'épervier était consacré à Apollon [4]. Aussi les antiquaires sont-ils généralement d'accord sur l'attribution de cette figure. Je trouve une nouvelle preuve en faveur de leur opinion, dans le grand temple d'Edfou, l'ancienne *Apollonopolis-Magna :* le nom de cette ville prouve [5] que le dieu qu'on y adorait spécialement était *Aruéris Apollon ;* or, les bas-

(1) *La même*, p. 8. = (2) *Suprà*, p. 31. = (3) *Descript. de l'Égypte*, *Antiq.* I, pl. 45, 20. = (4) Cités par Jablonski, *Panth. Ægypt.* II, 4, 5. = (5) *Suprà*, p. 64.

reliefs de cet édifice nous montrent partout le dieu à tête d'épervier [1], comme le κυριώτατος θεὸς, ou dieu principal et éponyme du temple.

La divinité à tête de crocodile n'est pas aussi bien déterminée : quelques-uns y voient Typhon [2] ; d'autres, le dieu que les Grecs ont identifié avec Saturne [3], d'autres Osiris. Quoiqu'il en soit, on sait que les habitans d'Ombos rendaient de grands honneurs au crocodile, et l'on ne peut douter que le culte de cet animal ne fût purement symbolique [4].

Il est donc évident qu'Aruéris était l'une des deux divinités adorées dans le temple d'Ombos, et que son culte est lié à l'érection même de ce temple, puisque sa figure est reproduite dans toutes les sculptures de cet édifice. Mais il importait de savoir pourquoi, dans l'inscription grecque, il n'est question que d'un seul *dieu* (*Aruéris*), tandis que le temple était dédié à deux divinités en même temps. Je crois en avoir découvert la raison.

En combinant le fait de ce double culte, prouvé par les bas-reliefs, avec la division du temple en deux parties séparées, circonstance unique dans les monumens de l'Égypte, il est difficile de ne pas

[1] *Descript. de l'Égypt. Antiq.*, T. 1, pl. 59, 5, 6. = [2] Prichard's *Analysis of the Ægyptian mythology*, p. 79-81. = [3] M. Champollion jeune nous paraît établir cette opinion avec solidité dans un de ses mémoires, dont il nous a communiqué le résultat. = [4] Chabrol et Jomard, *Description d'Ombos*, p. 9.

croire que chacune de ces deux parties était spécialement consacrée au culte de l'une de ces deux divinités. Dès lors il y avait nécessairement deux sécos ou sanctuaires, dont l'un était consacré à *Aruéris*, et le second à l'autre divinité. Il s'ensuit que, comme dans la dédicace, il n'est question que d'un sécos (τὸν σηκὸν), on n'a pu y mentionner qu'une seule divinité, celle à laquelle était consacrée la partie du temple où le sécos est placé. Quelle était cette partie? c'est ce qu'il est possible de déterminer. Dans les divers bas-reliefs gravés parmi les planches relatives à Ombos, les deux divinités sont figurées ensemble. Dans un seul de ces tableaux, l'une d'elles est représentée sans l'autre : on y voit un personnage faisant un acte d'adoration devant le dieu à tête de crocodile [1]. Or, ce bas-relief occupe la partie gauche du fond du pronaos (la droite du spectateur), entre le mur latéral de ce *pronaos* et la porte gauche du *naos* [2]. Cette situation nous avertit clairement que de ce côté était la partie du temple consacrée au dieu à tête de crocodile; et conséquemment que la droite du temple appartenait à Aruéris; ce fait est confirmé par une ébauche de bas-relief, représentant le trait de la figure d'Aruéris, divisée par des carreaux rouges [3]; cette ébauche est au plafond du pronaos [4],

[1] *Description de l'Égypte*, *Antiq.*, pl. 43, fig. 19. = [2] Il répond au point *S*, sur le plan du temple pl. 41, fig. 1. = [3] La même pl. 44, fig. 3. = [4] Répondant sur le plan au point *b*, dans le pronaos.

dans la partie droite. Pour changer cette conjecture en certitude, il faudrait que le sécos dont la corniche porte l'inscription grecque fût de ce côté du temple. Or, c'est en effet sa position [1]. Ainsi, nous pouvons regarder ce fait comme constaté.

Chacune des deux divinités n'était pas adorée seule dans la partie du temple qui lui était réservée; il y avait des σύνναοι θεοί; et, en effet, sur quelques-uns des bas-reliefs, nous voyons plusieurs divinités figurer auprès de celle qui occupe le trône; du côté du dieu à tête d'épervier, ce sont Isis et Osiris, qu'il est d'autant plus naturel d'y rencontrer qu'Aruéris était leur fils; aussi dans les autres monumens, ces deux divinités sont-elles constamment les *parèdres* du dieu à tête d'épervier. Cette observation explique complétement la dédicace *à Aruéris et aux dieux adorés dans le même temple.*

Toutes ces observations combinées nous montrent que le temple d'Ombos, comme celui de Parembolé, était consacré à deux divinités *éponymes*, c'est-à-dire, qui lui donnaient son nom; et je ne doute pas que s'il avait existé une inscription grecque sur la façade même, elle aurait présenté deux noms différens, dont l'un eût été *Aruéris.*

Ce n'est pas sans un motif bien fondé que, dans l'inscription d'Ombos, Aruéris reçoit un double nom égyptien et grec. Cette particularité n'est pas une des moins remarquables de celles qu'offre ce

[1] C'est la seconde pièce après le pronaos, du côté droit.

monument; j'en dirai la raison lorsque j'expliquerai une autre inscription [1] analogue à celle-ci.

Quoique cet Aruéris soit évidemment une divinité égyptienne, aussi bien qu'Antée dans l'inscription d'Antæopolis, on n'en a pas moins prétendu que le sécos d'Ombos avait été dédié à une divinité grecque [2]. C'est une suite de l'opinion que je combats sur l'objet des inscriptions des temples, opinion contraire en tout aux faits les plus avérés.

Les auteurs de cette dédicace sont *les fantassins, les cavaliers et les autres personnes stationnées dans le nome d'Ombos*. Le nome d'Ombos étant le plus méridional de toute l'Égypte, confinait à Syène et à Philæ. L'existence de ce nome, démontrée pour l'époque du règne de Philométor, l'est également, pour une époque plus tardive, par le témoignage de Pline [3], par une médaille de l'an XI d'Adrien qu'un voyageur allemand, M. Rüppell, a découverte [4], par une inscription du temple de Dakkeh en Nubie, dont la date est inconnue, mais qui n'est point antérieure au premier siècle de notre ère [5]; enfin, par l'inscription de Khalapsché, découverte par M. Gau, et qui appartient au règne des Philippes vers 249

[1] IIe Partie, chap. 3, § 4. = [2] *Ann. des Lag.*, II, p. 157, 396. = [3] Plin., V, 9. = [4] *Mines de l'Orient*, T. V, p. 429. = [5] Burckh., *Travels in Nubia*, p. 100. Je l'ai restituée et expliquée dans le *Journal des Savans*, année 1821, p. 399; en voici le texte : Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου ϛρατηγὸς Ὀμβείτου καὶ τοῦ περὶ Ἐλεφαντίνην καὶ Φίλας ἦλθον καὶ προσεκύνησα θεὸν Ἑρμῆν μέγιςον.

de Jésus-Christ. Il est bien singulier que Ptolémée soit le seul qui n'en fasse pas mention : est-ce omission de sa part? ou bien le nome d'Ombos fut-il momentanément réuni à un autre, tel que celui d'Apollonopolis? C'est ce que je ne déciderai pas.

Il est à remarquer cependant que ni Ptolémée ni Pline ne parlent du nome de *Latopolis*, quoiqu'on ait des médailles de ce nome appartenant à la onzième année d'Adrien. Cette omission commune à ces deux auteurs peut tenir à une même cause, c'est que le nome de Latopolis fut, à diverses époques, réuni au nome limitrophe, qui était celui d'Hermonthis. En effet, des inscriptions qui seront expliquées plus bas [1], et dont l'une est de la xve année d'Adrien, nous montrent que les deux nomes étaient réunis sous une administration commune, et probablement comptaient pour un seul.

Cette explication pourrait s'appliquer au nome d'Ombos, qui fut peut-être quelquefois réuni au nome voisin, celui d'Apollonopolis-Magna.

D'après cette conjecture, les quatorze nomes, *Ombites*, *Apollonopolites*, *Latopolites*, *Hermonthites*, *Thebarum*, *Coptites*, *Tentyrites*, *Diopolites*, *Thinites*, *Panopolites*, *Antæopolites*, *Aphroditopolites*, *Hypselites*, *Lycopolites*, que les auteurs et les monumens placent dans la Thébaïde, se seraient trouvé quelquefois réduits à douze; ce qui expliquerait ce passage de Pline le jeune : *Una pars*,

[1] IIe Partie, chap. I, § 2.

contermina Æthiopiæ, Thebaïs vocatur; dividitur in præfecturas oppidorum, quas nomos vocant, duodecim [1].

Quoiqu'il en soit de ces observations, il est clair que c'est dans le nome d'Ombos que devaient se trouver stationnés les corps de troupes chargés de garder cette partie de la frontière de l'Égypte, et dont il est parlé dans plusieurs inscriptions qui seront examinées ailleurs. Ce sont ces corps de troupes frontières que désignent les mots οἱ πεζοὶ καὶ ἱππεῖς. Ces deux mots comprennent tout, *infanterie et cavalerie*; on ne voit donc pas trop ce que peuvent signifier καὶ οἱ ἄλλοι, *et les autres:* car ce ne sont ni des *fantassins ni des cavaliers.* Comme le participe τασσόμενοι peut s'entendre aussi bien d'un poste *civil* que d'un poste *militaire*, je pense que οἱ ἄλλοι pourrait bien désigner les autres personnes employées dans le nome καὶ οἱ ἄλλοι πραγματικοί, ainsi que nous le voyons dans l'inscription de Philæ [2], καὶ οἱ ἄλλοι πραγματικοὶ πάντες; d'où il résulterait que diverses branches de l'administration royale, dans le nome, ont pris part et ont contribué à l'opération dont l'inscription nous a conservé le souvenir.

§ II. *Objet de l'Inscription.*

Quoiqu'il en soit, il faut chercher si l'opération a consisté, comme on l'a cru, dans la *simple dédicace* du sécos? Cette idée peut avoir une grande

[1] Plin. X *epistol.* 23. = [2] Expliquée dans la IIe Partie, chap. 2.

apparence de raison en supposant que la divinité mentionnée dans l'inscription serait une divinité *grecque*, parce qu'il est concevable à la rigueur que les Grecs eussent dédié à un de leurs dieux une chapelle dans un temple égyptien; mais comme il est certain qu'*Aruéris* était une divinité égyptienne, cette explication ne peut plus se soutenir. Il faut en imaginer une autre; l'idée de simple dédicace ne peut alors être admissible que dans le cas où l'on dirait que les troupes ci-dessus mentionnées, ayant reçu quelque preuve éclatante de la protection d'Aruéris, lui ont *dédié* le sécos dans le temple d'un autre dieu égyptien; car on ne peut admettre qu'ils lui eussent *dédié* ce sécos dans le temple où tout lui était déjà consacré. La question se réduit donc à savoir maintenant si l'édifice d'Ombos était le temple d'une autre divinité qu'*Aruéris*.

Cette analyse nous a fait découvrir, 1° qu'Aruéris était une des deux divinités du temple d'Ombos; 2° que la partie droite du temple lui était consacrée. Or, comment concevoir à présent que les troupes stationnées dans le nome aient cru faire un grand acte de piété envers *Aruéris et les dieux adorés dans le même temple*, en lui *dédiant* le sanctuaire d'un édifice qui lui était *dédié*, comme si ce sanctuaire eût été jusqu'alors excepté de la consécration.

Au lieu de cette invraisemblance palpable, prenons l'inscription dans le sens impérieusement commandé par la tournure de la phrase, comparée à

celle de l'inscription de Canope, nous ne pourrons y voir autre chose, sinon que les employés du roi ont *fait le sécos* dans le temple d'*Aruéris-Apollon :* et par les mots *ont fait*, je n'entends pas qu'ils ont construit les *quatre murs du sécos ;* je veux dire qu'ils l'ont décoré de sculptures peintes, et de tous les ornemens qui, d'une pièce insignifiante, ont fait un sanctuaire digne d'Aruéris.

Les particularités de la décoration de l'édifice ajoutent un poids considérable à cette explication. On remarque, dans toutes les sculptures qui décorent le temple, des cartels hiéroglyphiques contenant le nom d'un roi, et presque partout c'est le même; on le voit dans les bas-reliefs [1], et autour des colonnes du pronaos [2]. Or, MM. Saint-Martin et Champollion jeune y reconnaissent distinctement le nom d'un Ptolémée, sans qu'ils puissent assurer néanmoins, faute d'objet de comparaison, quel est le Ptolémée que cet hiéroglyphe désigne; mais, comme je le retrouve également dans le *sécos* d'Aruéris [3], il est vraisemblable que ce cartel désigne Philométor. L'observation de ces savans est une preuve manifeste que si la reconstruction elle-même du temple d'Ombos ne date point du temps des Lagides, du moins sa décoration, c'est-à-dire, les sculptures dont il est couvert, appartiennent à cette époque; la coïncidence qui existe entre les indices qu'ils ont découverts et le sens que j'ai donné à l'inscription

[1] *Descript. de l'Égypte Antiq.*, I, pl. 43. = [2] La même pl. 44, fig. 1. = [3] La même pl. 44, fig. 5.

grecque, avant de connaître leur opinion, me paraît mériter d'être remarquée.

Au reste, la décoration faite sous les Lagides n'a jamais été complètement terminée : c'est ce que prouve l'ébauche du bas-relief dont j'ai parlé plus haut.

Il est à présumer que le sécos d'Aruéris avait également ses parois toutes nues, et que les troupes stationnées dans le nome d'Ombos, en reconnaissance de quelque acte particulier de la protection d'Aruéris, se seront cotisées pour lui faire faire un beau sécos par les habitans du pays. Car la décoration d'un temple égyptien exigeait beaucoup de travaux successifs; tout ne se faisait pas à la fois; et avant que toutes les parties de l'édifice eussent reçu les ornemens d'usage, il pouvait s'écouler un temps assez long ; même il arrivait que dans ces temples, comme dans nos églises, certaines parties ne furent jamais terminées; c'est ce que prouvent plusieurs temples égyptiens terminés les uns à moitié, les autres aux trois quarts, d'autres n'ayant qu'une ou deux pièces décorées comme le reste devait l'être.

L'analyse détaillée de l'inscription d'Ombos me paraît donc établir d'une manière certaine que l'opération dont les troupes du nome ont voulu conserver le souvenir, n'a pu être une simple dédicace qui n'aurait exigé que la peine de graver deux lignes sur une pierre, opération d'ailleurs sans aucun objet dans un temple consacré à *Aruéris*.

CHAPITRE V.

Inscription du petit temple de Philæ, appartenant au règne de Ptolémée VII, dit Évergète II.

C'est à M. W. J. Bankes, savant voyageur anglais, que l'on doit la connaissance de cette courte inscription qui n'offre d'intérêt que parce qu'elle se lie avec celle qui a été découverte, par le même voyageur, sur le socle d'un obélisque à Philæ [1].

Sur la planche qui la contient, et dont il a donné communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, on trouve cette simple indication : « *Gravée sur le listel de la porte intérieure du portique* (ou *pronaos*), *dans le plus petit temple de Philæ.* »

Cette indication, quoique vague, ne peut cependant s'appliquer qu'à un seul édifice, entre tous ceux de l'île de Philæ. En effet, il n'y a que cinq édifices, parmi ceux dont cette île contient les ruines, qui puissent être qualifiés *temples* ; ce sont : 1° le grand temple d'Isis; 2° le petit temple, situé à l'ouest, et formant un des côtés de la cour, comprise entre le grand propylon et le pronaos du grand temple; 3° un autre temple, périptère, qui n'a plus aucune distribution intérieure; 4° l'édifice que les

(1) *Infrà*, IIe Part., chap. 2.

Français ont appelé le *temple de l'est*, qui n'est qu'une enceinte sans plafond, formée de colonnes engagées jusqu'à plus d'un tiers de leur hauteur [(1)]; 5° enfin le *petit portique égyptien*, situé à l'est du grand temple. Derrière ce *portique* ou *pronaos*, sont les restes d'un *naos* que les savans français n'ont pas dessiné; mais il a été levé et mesuré totalement par M. Huyot, habile architecte français qui vient de rapporter dans sa patrie une riche moisson de dessins des principaux monumens de la Nubie, de l'Égypte, de l'Ionie et d'Athènes.

Or, de ces cinq édifices, il n'y en a que trois qui aient un *portique* ou *pronaos*, et avec une porte *intérieure* donnant dans le *naos*; ce sont les deux premiers et le dernier; mais l'expression *le plus petit des temples* ne peut convenir qu'à celui-ci, qui est en effet le plus petit, non seulement des temples de Philæ, mais sans doute aussi de l'Égypte; car son pronaos, composé de deux colonnes et de deux *antes*, n'a que 15 pieds et demi de large et 8 de profondeur [(2)].

C'est donc sur le listel de la corniche qui surmonte la porte du *naos*, dans ce temple ou plutôt dans cette chapelle, qu'on lit l'inscription suivante copiée par M. Bankes, et qui avait échappé aux membres de la commission d'Égypte :

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ Η ΑΔΕΛΦΗ
ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΑΚΛΕΟΠΑΤΡΑΗΓΥΝΗΘΕΟΙΕΥΕΡΓΕΤΑΙΑΦΡΟΔΙΤΗΙ.

« Le roi Ptolémée et la reine Cléopâtre, sa sœur,

(1) Lancret, *Descript. de l'île de Philæ*, p. 47. = (2) *Id.* p. 54.

» et la reine Cléopâtre, sa femme, dieux Évergètes, » à Vénus. »

Il faut chercher auquel des Ptolémées cette inscription se rapporte.

Le titre de *Dieux Évergètes* conviendrait aussi bien à Évergète Ier qu'à Évergète II; mais le nom de la reine Cléopâtre décide la question, puisque la femme d'Évergète Ier s'appelait *Bérénice*. Il s'agit donc d'Évergète II et de sa famille. Quant à la date précise, elle n'est pas exprimée; mais une circonstance permet du moins de la renfermer dans des limites assez resserrées.

En effet, on voit ici une particularité assez remarquable, et jusqu'ici inconnue dans les monumens de ce genre. La requête fait mention de deux *reines* du nom de *Cléopâtre*, l'une *sœur*, l'autre *femme* du roi. Cette distinction prouve que la *sœur* du roi n'était point sa *femme*, et que sa *femme* et sa *sœur* eurent toutes deux le titre de *reines* : cela s'explique très bien.

Évergète II, après la mort de son frère Philométor, arrivée dans l'année 147 avant Jésus-Christ, vint en Égypte, les armes à la main; sa sœur Cléopâtre veuve de Philométor, ne pouvant lui résister, lui céda la couronne à la condition qu'il l'épouserait. Ensuite il la répudia pour épouser Cléopâtre, fille de sa femme et de Philométor (1), conséquemment sa nièce. Voilà, sans nul doute, les deux Cléo-

(1) Champollion-Figeac, *Annales des Lagides*, II, p. 168.

pâtre désignées dans la requête : elle est donc d'une date postérieure à la répudiation de Cléopâtre. L'époque de cette répudiation n'a point été déterminée par les chronologistes; mais on verra plus bas qu'elle ne peut avoir eu lieu après l'an 145. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elle arriva dans l'intervalle de temps qui s'écoula, entre l'avénement d'Évergète II en 146, et son expulsion d'Alexandrie, dans la quinzième année de son règne, au témoignage de Diodore de Sicile [1]; et cette année répond à l'an 132 avant J.-C. La date se trouverait donc renfermée entre l'an 146 et l'an 132, époque de l'expulsion d'Évergète; mais il faut la placer plus bas encore. En effet, que Ptolémée Évergète, après son infâme conduite envers sa sœur Cléopâtre, lui ait conservé, avec le titre de reine, le privilége d'être nommée dans tous les actes publics et avant la princesse régnante, c'est ce qui paraîtra bien peu probable. Tout fait supposer au contraire que l'épouse répudiée fut tenue dans un état de surveillance et d'oppression, dont elle s'efforça de sortir en faisant soulever les Alexandrins; car le rôle qu'on lui voit jouer à Alexandrie, lorsque son frère eut été chassé du trône, ne permet pas de douter qu'elle n'ait eu une très grande part à son expulsion. Il me semble que l'honneur dont elle jouissait, lorsque les prêtres rédigèrent leur pétition, n'a pu lui être conféré avant sa réconciliation avec son frère. Cléopâtre, après que

[1] Diod. *ap.* Syncell., *Chronogr.*, p. 226.

Ptolémée eut été chassé d'Alexandrie, resta dans cette ville, où elle suscita des ennemis à son frère pour l'empêcher de remonter sur le trône; après de grands efforts, elle se vit obligée de se retirer auprès de Démétrius, roi de Syrie, époux de sa fille; enfin Ptolémée, ayant recouvré sa couronne dans la vingtième année de son règne [1], cent vingt-sept ans avant J.-C., crut de son intérêt de se réconcilier avec Cléopâtre, qui avait conservé beaucoup de partisans; cette princesse revint alors auprès de son frère. C'est après cette époque que le nom de Cléopâtre dut être consigné dans les actes publics, qu'elle y dut paraître comme reine et dut y être nommée avant la princesse régnante, sa fille; on pourrait même soupçonner que cet honneur fut une des conditions du raccommodement.

A partir de cette époque, Ptolémée Évergète, délivré de ses ennemis au-dedans et au-dehors, put se livrer aux soins qu'exigeait le gouvernement. Ce prince, rentré enfin dans ses états, devait être disposé à réprimer des abus qui s'étaient introduits pendant son absence, et à témoigner pour la religion égyptienne le respect que ses prédécesseurs, et entre autres son frère, n'avaient cessé d'avoir pour le culte national. Nous verrons plus bas une preuve éclatante de sa sollicitude pour les prêtres d'Isis à Philæ; mais il paraît, d'après l'inscription du petit temple, qu'il ne borna pas les marques de sa

[1] Champollion-Figeac, *ouvrage cité*, II, 176.

protection à défendre le collége des prêtres d'Isis contre les exactions de ses officiers [1], et qu'à l'imitation de son frère Philométor, qui avait fait terminer le grand temple d'Antæopolis, il voulut faire élever par des artistes égyptiens une chapelle à la sœur d'Isis, *Nephthys*, que les Grecs assimilaient à leur Vénus, divinité également adorée à Tentyris, et que les auteurs de l'inscription du grand temple de cette ville ont aussi nommée *Aphrodite*.

Les réflexions que j'ai faites sur les inscriptions précédentes sont applicables à celle-ci; et il est tout aussi difficile de n'y voir qu'une *consécration nouvelle* d'une chapelle qui aurait existé depuis long-temps. L'idée que Ptolémée Évergète II aurait enlevé cette chapelle au culte égyptien, pour la consacrer à une divinité grecque, est tellement contraire à tout ce que nous apprennent les autres monumens du même genre, qu'il est inutile de nous y arrêter; et cependant c'est l'hypothèse qu'il faudrait admettre, si l'on voulait que cette petite chapelle n'eût pas été faite en tout ou en grande partie à l'époque marquée dans l'inscription.

[1] *Infrà*, IIe Partie, chap. 2, § 6.

CHAPITRE VI.

Inscription du Propylon d'Apollonopolis-Parva, gravée sous le règne de Ptolémée VIII, dit Sôter II, *et de sa mère Cléopâtre.*

CETTE inscription est, sous le rapport de l'histoire, une des plus curieuses de celles que nous avons à examiner dans cet ouvrage : les deux courtes lignes dont elle se compose sont tellement fécondes en inductions historiques que je me vois obligé de diviser ce chapitre, non pas seulement en paragraphes, comme les autres, mais en deux articles séparés. Le premier traitera de la restitution et de l'explication littérale du texte même ; le second embrassera les faits principaux de l'histoire connue auxquels il ajoute de nouveaux traits, ou sur lesquels il répand de nouvelles lumières.

ARTICLE PREMIER.

Restitution, traduction du texte et détermination de la date.

L'inscription est gravée sur le listel de la corniche d'un magnifique propylon à Apollonopolis-Parva, à présent *Kous* : avant M. Hamilton [1] qui

[1] *Ægyptiaca*, p. 178.

l'a relevée, elle avait été publiée par Paul Lucas et Pococke [1]; mais leurs copies étaient fort incomplètes. Aussi le président Bouhier, Hagenbuch [2] et Zoëga [3] n'ont-ils pu réussir à la restituer complètement dans les deux endroits principaux. La copie de M. Hamilton n'est pas non plus très exacte; la voici :

ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΚΛΕΟΠΑΤΡΑΚΑΙΒΑΣΙΛΕΥΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣΘΕΟΙ ΦΙΛΟ-
ΜΗΤΟΡΕΣ

ΕΥΣΕΒΕΙΣΚΑΙΤΕΚΝΑΑ...... ΡΕΙΘΕΩΙΜΕΓΙΣΤΩΙΚΑΙΤΟΙΣΣΥΝ-
ΝΑΟΙΣ ΘΕΟΙΣ.

Dans la première ligne, le mot ΜΕΓΑΛΟΙ a été passé après ΘΕΟΙ.

Au commencement de la seconde, ΕΥΣΕΒΕΙΣ n'existe point sur la pierre; c'est une restitution. La lacune Α.... ΡΕΙ n'est point exactement indiquée.

Une copie beaucoup meilleure a été fournie par MM. Jomard et Chabrol, qui en ont donné le *fac simile*, dans leur dessin du propylon d'Apollonopolis [4], et l'ont reproduite dans le texte de la description [5]. La voici telle qu'ils l'ont donnée :

ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΘΕΟΙΜΕ-
ΓΑΛΟΙΦΙΛΟΜΗΤΟΡΕΣ

.... Ρ . Σ ΚΑΙΤΑΤΕΚΝΑΗΛΙΩΙΘΕΩΙΜΕΓΙΣΤΩΙΚΑΙΤΟΙΣ
ΣΥΝΝΑΟΙΣΘΕΟΙΣ.

[1] *Descript. of the East*, I, p. 276. = [2] *Epist. Inter Epist. epigraphicas*, 99, 352. = [3] *De usu obelisc.*, p. 19, 74, 543. = [4] *Ant.* vol. IV, pl. 1. = [5] p. 67

Des lettres Ρ. Σ ΚΑΙ ΤΑ ΤΕΚΝΑ ΗΛΙΩΙ, il ne reste plus que la partie supérieure; mais elles n'en sont pas moins certaines, et prouvent que jusque là on s'était trompé sur le nom de la divinité à laquelle est dédié le propylon. Pococke lisait ΗΡΩΗΒΑΙ, leçon ridicule à laquelle il donnait le sens bizarre de *jeunes héros*. Le président Bouhier a lu ΑΡΩΗΡΙΔΙ; MM. Hamilton et Walpole [1] ΑΡΩΗΡΕΙ; mais aucune de ces conjectures n'est fondée, puisque le propylon était consacré au soleil (ΗΛΙΩΙ), qui devait être en effet la divinité principale d'*Apollonopolis* ou ville d'Apollon.

Le commencement de la seconde ligne a été emporté par une cassure du listel de la corniche; et, d'après le *fac simile* de l'inscription, il manquerait environ dix à onze lettres. On a essayé de remplir cette lacune de différentes manières. Pococke, Zoëga, MM. Hamilton et Walpole, ont lu ΕΥΣΕΒΕΙΣ; le président Bouhier propose ΕΥΣΕΒΕΙΣ, ΕΥΤΥΧΕΙΣ ou ΕΠΙΦΑΝΕΙΣ. Ces restitutions sont également fautives; en ce qu'elles ne rendent aucun compte de la lettre Ρ, dans la finale conservée Ρ. Σ, qui ne peut être que ΡΕΣ.

Pour satisfaire à cette condition, M. Denon a lu [ΚΑΙ ΦΙΛΟΠΑΤΟ]ΡΕΣ; ce qui remplit exactement la lacune de dix à onze lettres; et, d'après une note insérée dans la description d'Apollonopolis [2], on voit que M. Jomard se propose de défendre cette leçon.

[1] *Travels in various parts*, etc., II, p. 594. = [2] p. 68.

Malgré la convenance de cette leçon, relativement à la longueur de l'intervalle, je la crois bien difficile à admettre.

Le président Bouhier pensait que la Cléopâtre mentionnée ici est la fille d'Antiochus-le-Grand, femme de Ptolémée v ou Épiphane, tutrice de Ptolémée vi ou Philométor, et régente du royaume pendant la minorité de ce prince, depuis l'an 181, jusqu'à l'an 174, époque de sa mort [1]. Toutefois Bouhier sentait bien la difficulté de cette explication; car il est évident que Ptolémée Philométor ne pouvait avoir d'enfans pendant sa minorité; aussi ce savant critique écrivait-il à Hagenbuch [2] : « La » cinquième ligne a besoin d'un Œdipe tel que vous, » car le fils de Cléopâtre était encore trop jeune » pour avoir des enfans (*τὰ τέκνα*). » Mais il ne paraît pas que Hagenbuch ait trouvé le mot de l'énigme.

M. Champollion-Figeac, en rapportant également cette date au règne de Ptolémée Philométor, la croyait postérieure à la dix-septième année de son règne, dans laquelle ce prince épousa Cléopâtre [3]; mais on ne peut expliquer de cette manière pourquoi le nom de la reine, contre l'usage constant, est placé le premier [4]. Il s'agit évidemment d'un prince

[1] Champoll.-Fig. II, p. 129, 132. = [2] *Inter Epist. Epigr.*, p. 99. = [3] *Annales des Lagides*, II, p. 159. = [4] M. Champollion-Figeac s'est rétracté ensuite. Ayant vu dans le Journal des Savans (Août 1821, p. 463, note 2.), que j'attribuais l'inscription d'Apollonopolis à Ptolémée Alexandre et à sa mère, il me montra un passage d'une Dissertation alors sous presse; où il exposait la même

placé sous la tutelle de sa mère; et puisque ce n'est pas Ptolémée Philométor, on ne voit que deux princes, dans toute la dynastie des Lagides, auxquels cette circonstance puisse convenir; ce sont les fils de Ptolémée Évergète II, qui régnèrent conjointement avec leur mère Cléopâtre. Nous verrons dans l'article suivant [1], qu'Évergète II, en mourant, laissa deux fils, Sôter et Alexandre; que Cléopâtre leur mère voulait partager la couronne avec le plus jeune, mais que les Alexandrins la forcèrent de choisir l'aîné; qu'il régna avec elle pendant dix ans; qu'enfin elle trouva le moyen de le faire chasser du trône, et d'appeler son frère Alexandre avec lequel elle partagea la couronne jusqu'en l'année 89, où il la fit périr.

Dans le cours de ces deux règnes simultanés, Sôter II et Alexandre Ier se trouvèrent placés sous la tutelle de leur mère, qui exerça envers eux un pouvoir absolu. Il est donc certain que cette princesse ambitieuse et jalouse de son autorité dut exiger qu'on inscrivît son nom le premier dans les actes publics, comme nous le trouvons dans l'inscription d'Apollonopolis.

opinion. Cette Dissertation a paru en novembre 1821, sous le titre de *Eclaircissemens historiques sur le papyrus grec, connu sous le nom de Contrat de Ptolémaïs.* L'auteur y présente des observations judicieuses sur plusieurs difficultés que contient la formule de ce Contrat, et que n'avaient point résolues les savans qui s'en étaient occupés avant lui.

[1] *Infrà*, p. 106.

Les mots *τὰ τέκνα*, inexplicables dans l'hypothèse du président Bouhier, ne font de cette manière aucune difficulté. En montant sur le trône, Sôter II avait déjà des enfans de sa sœur Cléopâtre, dont sa mère le força de se séparer. Nous en dirons autant d'Alexandre son frère, lorsqu'il fut appelé en 107, pour succéder à Sôter II : car le rapprochement des textes de Polybe, de Josèphe et d'Appien prouve qu'il avait alors plusieurs enfans : c'est ce qui sera établi plus bas.

On ne saurait douter en conséquence que les princes désignés ici ne soient *Cléopâtre*, veuve d'Évergète II, et l'un de ses fils, Sôter II ou Alexandre Ier.

Cette conjecture se trouve confirmée par le protocole du Contrat grec, déchiffré si heureusement par M. Böckh de Berlin ; il commence en ces termes : Βασιλευόντων Κλεοπάτρας καὶ Πτολεμαίου υἱοῦ τοῦ ἐπικαλουμένου Ἀλεξάνδρου, Θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων· « Sous le règne de Cléopâtre et de Ptolémée son » fils, surnommé Alexandre, dieux Philométors, » sauveurs.... » On est certain ici qu'il s'agit de Cléopâtre et de son fils Alexandre. Or, que voyons-nous dans cette formule ? précisément les mêmes circonstances principales qui se retrouvent dans l'inscription d'Apollonopolis. 1° Le nom de Cléopâtre est placé le premier ; 2° ces deux princes ont le surnom de *Philométor ;* mais en outre ils portent celui de *Sôter ;* et ce second titre nous avertit suffisamment de la manière dont il faut remplir la lacune. . . . Ρ . Σ ;

il est clair qu'on doit lire ΚΑΙ ΣΩΤΗΡΕΣ. On pourrait objecter que les sept lettres ΚΑΙ ΣΩΤΗ n'occupent pas assez de place pour l'intervalle qui paraît exister; mais cette considération est bien faible, comparée à l'évidence historique de la restitution; car rien ne prouve que la seconde ligne commençât précisément au niveau de la première. On trouvera, dans le cours de cet ouvrage, plus d'un exemple d'inscriptions où les deuxième et quatrième lignes commencent un peu en retraite des première et troisième.

Quant à l'origine de ces deux surnoms Φιλομήτορες καὶ Σωτῆρες, il ne me semble pas qu'on l'ait expliquée d'une manière satisfaisante [1]. On a pensé que le premier appartient principalement au *fils*, et le second à la *mère :* c'est, je crois, le contraire qu'il faut admettre; car puisque Cléopâtre plaçait son nom avant celui de son fils, il n'est pas vraisemblable qu'on suivît un ordre différent pour les surnoms. Une remarque qui a échappé aux chronologistes, c'est qu'Évergète II, successeur de Philométor, prit le surnom de son frère en montant sur le trône; le fait semble prouvé par ce passage d'Eusèbe : Πτολεμαῖος ὁ καὶ Ἀλέξανδρος, υἱὸς τοῦ δευτέρου Εὐεργέτου καὶ (f. τοῦ καὶ) Φιλομήτορος [2]. Ce double titre, il dut le faire partager à son épouse Cléopâtre; de là le nom de *Philométor* que portait cette princesse, qui occupa

[1] Böckh, *Erklarung*, *etc.*, p. 9. — Saint-Martin, dans le *Journal des Savans*, 1821, p. 538, 539. = [2] Euseb. *Chronic.*, p. 262, *Scalig.*

ensuite le trône avec son fils Alexandre. Cette princesse ne garda qu'un de ces deux titres; et le premier, celui d'*Évergète*, resta attribué à sa mère, première femme d'Évergète; aussi voyons-nous, dans la formule du Contrat [1], ce prince et sa première femme désignés par les mots Θεοὶ Εὐεργέται. Le titre de Σωτὴρ, qui suit celui de *Philométor*, me paraît devoir être attribué en particulier à Alexandre; son frère, expulsé d'Égypte, n'était plus roi; et Alexandre, en prenant sa couronne, prit aussi le titre que ce prince portait sur le trône; seulement il se fit distinguer par le surnom d'*Alexandre*. Ce prince et sa mère, régnant ensemble, confondirent les titres qui appartenaient à chacun d'eux; d'où vient la formule Θεοὶ Φιλομήτορες καὶ Σωτῆρες.

S'il en est ainsi, Ptolémée Sôter, lorsqu'il régnait, dut porter de même les titres de *Philométor* et de *Sôter*, et les actes de son règne devaient offrir en conséquence la formule Θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων; ce qui explique pourquoi dans les actes de celui d'Alexandre on ajoutait la désignation particulière τοῦ ἐπικαλουμένου Ἀλεξάνδρου. Il s'ensuit que quand cette addition n'existe pas après Πτολεμαίου, c'est qu'il s'agit de Sôter II et non pas d'Alexandre.

Cette considération, qui m'avait échappé d'abord, me persuade que l'inscription du propylon d'*Apollonopolis-Parva* appartient au règne simultané de Sôter II et de sa mère, et conséquemment qu'il faut

[1] Ligne 3.

en renfermer la date entre les années 117 et 107 avant J.-C.

Cette inscription devra se traduire, d'après les principes adoptés jusqu'ici :

« La reine Cléopâtre et le roi Ptolémée, dieux » grands, Philométors Sôters, et les enfans [du roi » ont élevé ce propylon] au soleil, dieu très-grand, » et aux divinités adorées dans le même temple. »

Elle offre une particularité qui la distingue de celle de Parembolé [1], avec laquelle elle a d'ailleurs beaucoup d'analogie. En effet, celle-ci commence par la formule ΥΠΕΡ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, etc., ce qui annonce que la construction du propylon a été exécutée sans la participation de Ptolémée Philométor et de sa femme; et nous avons dit qu'il faut très probablement entendre par-là qu'elle fut exécutée par les gens du pays. Ici les noms des princes sont au nominatif, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ, etc., ils sont donc le sujet du verbe sous-entendu, comme au monument d'Antæopolis; et cette tournure annonce que les princes eux-mêmes ont fait élever par les gens du pays le propylon qui devait contribuer à l'embellissement du temple égyptien consacré au soleil. Cette divinité, une des principales dans la religion égyptienne, et peut-être la plus anciennement adorée, l'était sous ce nom dans plusieurs villes de l'Égypte, notamment dans la fameuse *Héliopolis*. Si le nom d'*Héliopolis* n'avait pas été depuis longtemps employé par les Grecs pour désigner cette ville

[1] *Suprà*, p. 40, 41.

célèbre, ils s'en seraient servi, je pense, pour désigner les villes de la Haute-Égypte où le soleil était adoré; mais afin d'éviter d'employer un nom déjà consacré, ils donnèrent à ces lieux le nom d'*Apollonopolis*, qui revenait précisément au même dans leur langue. Voilà ce qui explique, ce me semble, pourquoi le nom d'*Héliopolis* est unique dans la géographie de l'Égypte, tandis que nous trouvons trois *Apollonopolis*, trois *Diospolis*, trois *Aphroditopolis*, deux *Hermopolis*, etc.; et l'on conçoit comment *Apollonopolis* reçut ce nom des Grecs, quoique la divinité qu'on y adorait fût le *soleil*, ainsi que le prouve l'inscription.

ARTICLE II.

Examen de quelques textes de Pausanias, de Justin, d'Eusèbe et de Porphyre, sur Ptolémée Sôter II, Alexandre I, Alexandre II, et Aulète, rapprochés de l'Inscription d'Apollonopolis, du Contrat dit de Ptolémaïs, *et de deux Inscriptions trouvées à Philæ.*

Après avoir rapproché l'un de l'autre le Contrat *de Ptolémaïs* et l'inscription d'Apollonopolis, et avoir montré que ces monumens se rapportent au règne de la même princesse et de ses deux fils, il me reste à examiner une circonstance qui leur est commune : c'est l'omission du nom de la reine, épouse du prince régnant. Un trait caractéristique aussi singulier aurait dû fixer l'attention, et du savant interprète du Contrat, et des critiques qui, après

M. Böckh, se sont occupés de ce manuscrit curieux : c'est une preuve de la difficulté qu'il y a de voir, dans un monument antique, tout ce qu'il peut contenir d'important : chacun s'arrête à l'objet qui le frappe ; ce n'est qu'après les efforts successifs et réitérés de plusieurs hommes habiles, qu'on peut être sûr de la concevoir dans toutes ses parties.

L'omission du nom de la reine, femme du roi, ferait supposer que Sôter et Alexandre étaient déjà veufs à l'époque quelconque où fut gravée l'inscription d'Apollonopolis et rédigé le Contrat ; mais on a la certitude, du moins pour Sôter II, qu'il était marié lorsqu'il occupait le trône avec sa mère, en sorte que l'absence du nom de sa femme, dans les actes publics, doit avoir été un effet de la jalouse ambition de Cléopâtre : la même chose me paraît facile à établir pour Ptolémée Alexandre. Mais, pour faire ressortir avec évidence un fait dont l'histoire n'a point parlé, il est indispensable de reprendre et de soumettre à une nouvelle analyse plusieurs des textes relatifs au règne des successeurs d'Évergète jusqu'à la fameuse Cléopâtre, fille de Ptolémée Aulète. En m'appuyant sur les travaux des critiques qui ont contribué, dans ces derniers temps, à éclaircir l'histoire des Lagides, je crois pouvoir rectifier quelques faits, et en signaler d'autres qui leur sont échappés.

§ I, Successeurs d'Évergète II.—Intrigues de Cléopâtre.—Titres de Philadelphe et de Philométor conférés à Sôter II.

Évergète II, en mourant, laissa deux fils en âge de régner, qui portèrent depuis les noms de Ptolémée Sôter II et d'Alexandre Ier; la couronne était naturellement dévolue à l'aîné; mais Cléopâtre désirait garder le pouvoir et régner encore sous le nom de ses fils. Elle devait donc chercher à faire monter sur le trône celui des deux qu'elle croyait le plus dévoué à ses volontés. C'était le plus jeune, Alexandre, pour lequel d'ailleurs elle avait beaucoup d'affection, tandis qu'elle détestait l'aîné. Justin dit seulement : *Pronior in minorem filium erat* [1]; mais Pausanias parle en termes très forts de la haine de cette princesse contre Sôter II [2]. Elle voulut donc faire nommer le plus jeune par les Égyptiens, *καὶ διὰ τοῦτο*, (c'est-à-dire, à cause de la soumission qu'elle espérait) *ἑλέσθαι βασιλέα Ἀλέξανδρον ἔπειθεν Αἰγυπτίους*; mais ils s'y opposèrent (*ἐναντιουμένου δέ οἱ πλήθους*) et elle fut contrainte par le peuple d'élire l'aîné, *à populo compellitur majorem eligere*, selon les paroles de Justin. Ces deux auteurs s'accordent donc de la manière la plus formelle pour établir que Cléopâtre fut *contrainte par le peuple* de consentir à l'élévation de son fils aîné qu'elle détestait.

Le texte actuel du curieux fragment de Porphyre

(1) XXXIX, 3. = (2) Pausanias, I. 9, p. 54.

sur l'histoire des Lagides semble opposé à ce fait si bien établi; mais il est certainement corrompu. M. Champollion-Figeac, citant Justin, parle de la préférence de Cléopâtre pour le plus jeune de ses fils, et de sa répugnance à voir l'aîné monter sur le trône [1]. Cet exposé est exact; mais l'auteur n'a pas fait sentir suffisamment que Pausanias confirme le témoignage de Justin; plus bas il cite le passage de Porphyre, et le traduit comme s'il en résultait le même ordre de faits [2]. M. Saint-Martin, après avoir reproché avec raison à ce savant de n'avoir pas bien entendu le passage de Porphyre [3], parle en ces termes de la succession d'Évergète II : « Cléo» pâtre sa veuve, *pensant que l'aîné serait plus* » *docile à ses volontés*, le plaça avec elle sur le » trône »; ce qui n'est pas non plus le sens de Porphyre. Il serait en effet bien difficile de comprendre comment cet auteur pourrait être si évidemment en opposition avec Pausanias et Justin, dont le témoignage est formel. Que ce passage soit corrompu, c'est ce dont il est impossible de douter, dès le premier examen : *Πτολεμαίου δὲ τοῦ δευτέρου Εὐεργέτου, ἐκ Κλεοπάτρας γίνονται υἱοὶ δύο Πτολεμαῖοι καλούμενοι· ὧν ὁ μὲν πρεσβύτερος Σωτὴρ ἐπεκαλεῖτο· ὁ δὲ νεώτερος ὁ πρεσβύτερος ὑπὸ τῆς μητρὸς ἀναδειχθείς· δοκῶν δὲ αὐτῇ εἶναι πειθήνιος, ἄχρι μέν τινος ἠγαπᾶτο* [4]. La difficulté commence à *ὁ δὲ νεώτερος*, suivi de *ὁ πρεσβύτερος*. M. Cham-

[1] *Annales des Lagides*, II, p. 182. = [2] *Les mêmes*, p. 187. = [3] *Recherches sur la mort d'Alexandre*, p. 96, note. = [4] Porph. *ap. Euseb.*, p. 225. *Scalig.*

pollion [1] voudrait remplacer ce mot par ὁ Ἀλέξανδρος (il ne faudrait pas l'article); sans doute ce nom doit être suppléé après νεώτερος; mais si l'on retranchait ὁ πρεσβύτερος, le reste n'aurait plus aucun sens; d'un autre côté, M. Saint-Martin traduit ainsi la dernière phrase : « L'aîné fut élevé au trône par sa » mère, *parce qu'elle* croyait qu'il lui serait plus sou- » mis, *et* qu'il était *alors* aimé de sa mère [2] ». Mais μεχρί τινος signifie *pendant quelque temps* et non pas *alors*; et d'ailleurs, bien loin que l'amitié de sa mère fût une des causes de l'élévation de l'aîné, cette amitié prenait sa source dans l'espoir qu'il lui serait soumis; le sens est donc « *mais comme il se montra* » *soumis à sa mère, il en fut aimé pendant quel-* » *que temps;* » ce qui montre assez qu'elle ne l'aimait pas auparavant; d'ailleurs le participe ἀναδειχθεὶς demande un autre verbe, puisque ἠγαπᾶτο dépend de δοκῶν. Le texte arménien vient à notre secours; la traduction du P. Aucher porte...... *quorum major Soter vocatus est, junior verò Alexander. Regnat* ERGO *primum major a matre in regnum admotus : existimabat enim eum subjectiorem sibi fore, ad tempus* (*itaque*) *diligebatur a matre.* Le P. Aucher, d'après ce texte, pense que le grec portait.... ὁ νεώτερος [Ἀλέξανδρος· βασιλεύει οὖν] ὁ πρεσβύτερος; ce qui correspond à l'arménien; mais je crois que le δὲ après δοκῶν, annonce une opposition avec quelque chose qui se trouvait auparavant,

[1] *Ann. des Lagid.*, II, p. 187. = [2] *Ouvrage cité*, p. 96, note 1.

en sorte que la restitution ne suffit point pour rétablir la liaison des idées; et tout annonce que la pensée de Porphyre est tronquée. Il n'est pas impossible que dès le cinquième siècle, époque à laquelle, dit-on, la version arménienne fut rédigée, le texte d'Eusèbe eût déjà subi en cet endroit quelque altération; toutefois cette idée serait peut-être difficilement admise, à raison du peu de temps qui s'était écoulé entre la composition de la chronique d'Eusèbe (rédigée en 327), et l'époque où elle fut traduite. Il est bien plus naturel [1] de supposer que l'erreur vient d'Eusèbe lui-même, dont l'extrait, redigé d'une manière fort inégale, tantôt n'offre qu'un abrégé sec et décharné, tantôt donne les détails les plus circonstanciés, selon que le sujet intéressait davantage l'abréviateur, ou lui paraissait moins connu; et dans ce cas, Eusèbe lui-même, par un retranchement maladroit, aurait déguisé à nos yeux la pensée de Porphyre; mais elle nous est clairement révélée par la phrase δοκῶν δὲ conservée par Eusèbe, et qui, ne se liant pas avec ce qui précède, nous annonce que l'auteur original avait expliqué *que la mère voulait nommer le plus jeune, mais que le peuple s'y étant opposé, ce fut l'aîné qu'elle nomma.* Sans rien changer aux paroles d'Eusèbe, on pourrait essayer de retrouver le sens de Porphyre, en intercallant un seul membre de phrase omis par l'abréviateur : ὁ δὲ νεώτερος Ἀλέξανδρος [ὃν ἡ μητὴρ

[1] C'est une observation que m'a communiquée mon savant confrère M. Saint-Martin.

ἑλέσθαι ἐβούλετο· τοῦ δὲ πλήθους ἐναντιουμένου] ἐβασίλευσε πρῶτον ὁ πρεσβύτερος κ.τ.λ. L'ordre et la liaison des idées ne laissent plus rien à désirer; et l'auteur est concilié avec Pausanias et Justin. On traduira : ..... « L'aîné était surnommé Sôter, le second » Alexandre, que sa mère voulait choisir pour roi; » mais le peuple s'y opposa, et ce fut l'aîné qui » régna le premier, sa mère ayant été obligée de » l'élire; néanmoins, comme il se montra obéissant » et soumis, elle l'aima pendant quelque temps. » Mais la dixième année, etc. » La préférence accordée par Cléopâtre à son jeune fils Ptolémée Alexandre est donc un fait complètement établi, et sans lequel, il faut le dire, on ne pourrait comprendre qu'imparfaitement toute l'histoire du règne si remarquable de Cléopâtre et de ses fils.

Cléopâtre, forcée par le peuple de choisir Sôter II, envoya Alexandre dans l'île de Chypre, avec le titre de général [1], pour se rendre plus redoutable à Sôter et le tenir en respect, par la crainte de voir son frère, tout dévoué à Cléopâtre, venir à la tête d'une armée lui disputer la couronne. Elle trouva d'abord dans Sôter la soumission qu'elle désirait; mais il paraît que plus tard il voulut résister à ses volontés. Alors faisant croire au peuple que ce prince avait tenté de l'assassiner, elle excita une révolte à la suite de laquelle il fut obligé de se retirer en Chypre, la dixième année de son règne, vers l'année 107. Cléo-

[1] Pausanias, I, 9, p. 55.

pâtre fit revenir Alexandre, et le plaça sur le trône. Selon Pausanias, il fut rappelé de l'île de Chypre, (Ἀλέξανδρον ἥκοντα ἐκ Κύπρου ποιοῦνται βασιλέα); et en effet, nous savons qu'il avait le titre de roi de Chypre, depuis le mariage de sa sœur Cléopâtre avec Antiochus de Cyzique. Selon Porphyre, c'est de Péluse qu'il fut rappelé (ἐκ Πηλουσίου μεταπεμψαμένη). Cette contradiction, que les chronologistes n'ont point remarquée, nous révèle encore un retranchement fait par Eusèbe au texte de Porphyre; car cet auteur a dû nécessairement le faire arriver d'abord de Chypre à Péluse. Ainsi, de l'apparente contradiction des deux écrivains, nous tirons l'indication certaine d'un fait qu'aucun d'eux n'a fait connaître, c'est qu'Alexandre ne vint pas directement de Chypre à Alexandrie. Cléopâtre, méditant le coup qui devait la délivrer de Sôter II et lui ramener son fils, sentit qu'il lui importait de l'avoir près d'elle, afin qu'il pût profiter sur-le-champ des dispositions favorables des Alexandrins : elle le fit donc venir de Chypre à Péluse pour y attendre l'effet de ses machinations, et se trouver prêt à l'événement. De ces deux circonstances, sans nul doute mentionnées par Porphyre, Eusèbe n'en a conservé qu'une; mais Pausanias s'est attaché à l'autre, comme étant la principale : peut-être même trouve-t-on dans cet auteur l'indication de l'autre fait, car le participe ἥκοντα a le sens du passé, comme le présent ἥκω [1], et Hesychius l'interprète par ἐλθόντα [2]; le

[1] Thom. Magister, p. 418. — [2] *Voce* ἥκοντα.

sens serait donc « on nomma roi Alexandre, *qui avait* » [déjà] *quitté* Chypre. »

Alexandre régna conjointement avec sa mère, pendant dix-huit ans, de 107 à 90. La bonne intelligence entre les deux princes fut souvent troublée dans cet intervalle; et même la cruauté de Cléopâtre effraya tellement son fils qu'il l'abandonna, préférant, dit Justin, une vie tranquille et assurée à un pouvoir accompagné de tant de périls [1]. Rappelé par sa mère, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle en voulait à ses jours; il la prévint en la faisant assassiner. Irrités de ce meurtre atroce, les Alexandrins le chassèrent du trône, la dix-neuvième année de son règne; et Sôter fut rappelé une seconde fois. Porphyre raconte le fait un peu diversement; sans parler du meurtre de Cléopâtre, il dit seulement : « Qu'irrité contre les troupes (τοῖς ςρατεύ» μασιν ὀργισθεὶς), Alexandre sortit (d'Alexandrie), et » rassembla contre eux des forces en Égypte. Il fut » poursuivi et battu dans un combat naval par Tyr» rhus, général et parent des rois, et obligé de fuir, » avec sa femme et sa fille, à Myra de Lycie. » Porphyre ne nous dit pas quelle était la cause de la colère d'Alexandre contre les troupes; mais on ne peut douter qu'elle ne fût excitée par le mécontentement qu'elles manifestèrent après le meurtre de la reine-mère. Ce mécontentement fut suivi sans doute d'une rébellion ouverte, sans quoi Alexandre n'aurait pas été forcé de quitter Alexandrie : ainsi il est

[1] XXXIX, 4.

possible que, dans le texte même de Porphyre, où l'on trouve plus d'une lacune, le mot ἀποςᾶσι précédât ςρατεύμασιν (τοῖς ἀποςᾶσι ςρατεύμασιν ὀργισθείς).

Sôter II, après l'expulsion de son frère, fut rappelé avec empressement par les Alexandrins, et c'est à cette occasion, selon moi, que ce prince dut recevoir le titre de *Philadelphe* dont les chronologistes n'ont point connu l'origine jusqu'à présent, ou dont ils ont nié l'authenticité.

Ce titre se trouve dans la liste des rois qu'on lit à la suite du fragment de Porphyre : Πτολεμαῖος ὁ Φιλάδελφος κατελθὼν ἀπὸ τῆς φυγῆς, ἐξωσθέντος τοῦ Ἀλεξάνδρου [1]. L'auteur des Annales des Lagides [2] veut lire ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ, au lieu de Φιλάδελφος. La raison qu'il en donne, c'est que Nicéphore et Épiphane désignent Ptolémée Sôter par les mots ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ : cette raison n'est pas suffisante ; car Sôter II étant frère d'Alexandre, il est tout simple que ces auteurs l'aient qualifié ainsi ; mais il ne s'ensuit pas qu'Eusèbe ou l'auteur quelconque de la liste des rois ait fait de même : on admettra d'autant moins la correction toute gratuite ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ, que l'auteur de cette liste ne désigne les Ptolémées que par leurs surnoms ; et l'on ne trouve les mots ἀδελφὸς αὐτοῦ, ni à l'article de Ptolémée Évergète II, ni à celui de Ptolémée Alexandre. En outre, le texte arménien donne le même titre de *Philadelphe* à Sôter ; ainsi nous n'avons nul droit de le retrancher. Il n'y a pas plus de raison de douter de celui de

[1] *Ap.* Euseb., p. 226. = [2] II, p. 411, 412.

Philométor, par lequel Pausanias désigne également Sôter II [1]. L'auteur des Annales des Lagides prétend *qu'il faut corriger Pausanias, et lire Ptolémée Sôter second* [2] ; il me paraît n'avoir pas remarqué que, comme Pausanias explique lui-même la raison de ce surnom, on ne peut absolument changer son texte; l'erreur, s'il y en a, appartient bien réellement à cet écrivain, et M. Saint-Martin a eu raison de défendre le témoignage de Pausanias [3]; car nous avons vu que Sôter, dans l'inscription d'Apollonopolis, porte ce titre de *Philométor*, et il a été prouvé que ce prince et Alexandre son frère le devaient à leur mère Cléopâtre. J'observerai que parmi les titres des Ptolémées, il en était qu'ils prenaient en montant sur le trône, tels qu'*Évergète*, *Philopator*, *Épiphane*, *Philométor*, *Sôter*, *etc.*, comme un moyen nécessaire pour distinguer leurs actes de ceux de leurs prédécesseurs, qui se nommaient également *Ptolémée*; mais il en était d'autres qu'ils prenaient ou recevaient à diverses époques de leur règne, et qui se rattachaient à quelque événement remarquable, ou tenaient à quelque fantaisie du prince; tel fut celui de Ποθεινὸς [4], *le Désiré*, que les Alexandins donnèrent à Sôter II, lorsqu'il remonta sur le trône; tels sont encore ceux de *nouveau Bacchus* et de *nouvelle Isis*, dont se décorèrent Ptolémée Au-

[1] Pausan., I, 9. = [2] II, p. 182. = [3] Dans le *Journal des Savans*, 1801, p. 538, note 1. = [4] *Annales des Lagides*, II, p. 225, note 2.

lète et sa digne fille Cléopâtre. Le surnom de *Philadelphe* me paraît être du même genre. Il est à remarquer, en effet, que la liste des rois ne donne à Évergète le titre de *Philadelphe*, qu'à l'époque où il remonta sur le trône, après l'expulsion de son frère : Πτολεμαῖος ὁ Φιλάδελφος κατελθὼν ἀπὸ τῆς φυγῆς, ἐξωσθέντος τοῦ Ἀλεξάνδρου ; auparavant l'auteur de la liste ne l'appelle que *Sôter* et *Physcon*. Cette circonstance n'est peut-être pas indifférente, puisqu'elle fait présumer que Sôter ne prit ce titre qu'à son retour. Ce prince, que les excès d'Alexandre et de sa mère avaient fait désirer aux Alexandrins de revoir, et auquel ils donnèrent le nom de *Désiré*, Ποθεινὸς, reçut alors le titre de *Philadelphe*, qui rappelait à la fois, et son amour pour les sœurs dont les violences de sa mère l'avaient forcé de se séparer, et son attachement pour Alexandre, contre lequel il ne voulut jamais rien entreprendre, non plus que contre sa mère; c'est là ce que Justin explique de la manière la plus claire en parlant du retour de Sôter II : *Nam ubi primùm compertum est scelere filii matrem interfectam, concursu populi in exilium agitur, revocatoque Ptolemæo regnum redditur qui*, NEQUE CUM MATRE BELLUM *gerere voluisset, neque* A FRATRE ARMIS REPETERE, *quod prior recepisset* [1]. Peut-on expliquer plus clairement le motif qui fit donner par les Alexandrins à Sôter le titre de *Philadelphe*, lorsqu'ils le rappelèrent à la couronne, voulant en quelque sorte consacrer par ce titre ho-

[1] Justin, XXXIX, 5.

norable et mérité, le retour d'un prince *désiré*, qui devait fermer les blessures du royaume?

On peut remarquer aussi que Pausanias lui-même n'a pas su à quelle circonstance se rapportait le titre de *Philométor*. « Le huitième descendant de Ptolémée Lagus, dit-il, fut Ptolémée Philométor. » C'est par ironie qu'il reçut ce surnom; car je ne » connais aucun prince qui ait été plus détesté par » sa mère qu'il le fut par Cléopâtre [1]. » Cette raison est tout-à-fait étrange; ne semblerait-il pas que le mot *Philométor* signifie *qui est aimé par sa mère?* Évidemment Pausanias a confondu le sens de Φιλομήτωρ avec celui de Μητρόφιλος; il ne s'est pas souvenu que *Philométor* ne signifie ordinairement en grec que *celui qui aime sa mère*; en conséquence, que la *haine de Cléopâtre pour son fils* ne pouvait avoir aucune relation avec le titre de *Philométor*. Cette inadvertance de Pausanias me paraît singulière.

J'ai la conviction que si l'on trouve quelque jour un monument qui se rapporte à Ptolémée Sôter après son retour, on y verra les titres de *Philadelphe* et de Ποθεινὸς, joints à ceux de *Philométor* et de *Sôter*.

§ II. *Époque du mariage de Ptolémée Alexandre I, avec la fille de son frère Sôter, Cléopâtre ou Bérénice.*

Cette interruption des règnes de Sôter II et d'Alexandre Ier, et la division du temps embrassé par ces deux règnes, ont été fixées avec exactitude par

[1] Pausan., *loc. laud.*

Porphyre, et clairement exposées dans les Annales des Lagides [1]. Ce qui n'est pas moins bien déterminé, c'est que Cléopâtre, en consentant à partager la couronne avec Sôter II, le força de répudier Cléopâtre sa sœur qu'il aimait, pour épouser une autre sœur, nommée *Séléné*. La première devint la femme d'Antiochus de Cyzique; et la seconde, que Sôter II fut obligé de répudier ensuite, épousa Antiochus Grypus de Syrie. Cette double violence, exercée par la reine-mère, montre combien elle était jalouse de son autorité. Elle ne souffrait point de rivale; et quand elle vit la seconde femme de Sôter II prendre sur son esprit trop d'ascendant, elle le força de s'en séparer comme de la première. Une troisième fille d'Évergète II, Tryphène, avait épousé Antiochus Grypus, du vivant de son père. L'histoire ne fait mention que de ces trois filles de Ptolémée Évergète; mais tout prouve qu'il en eut une quatrième dont elle ne parle pas, et qui devint la femme d'Alexandre, comme cela résulte des inductions que je vais présenter.

Alexandre, selon l'auteur des Annales des Lagides, épousa Cléopâtre, fille aînée de Sôter II, laquelle périt avec ce prince [2] dans le combat naval où il fut vaincu par Chæréas: comme une Cléopâtre (ou Bérénice), fille de Sôter II, succéda à son père, et devint la femme d'Alexandre II, ce savant est obligé d'admettre l'existence de deux filles de Sôter II,

[1] II, p. 128, 196. = [2] *Annales des Lagides*, II, p. 226, 231.

dont la première aurait péri en 89 avec Alexandre Ier, son oncle et son époux [1].

Cet arrangement me paraît en opposition formelle avec les textes de Pausanias et de Porphyre.

Le premier dit positivement que Sôter II n'eut qu'une *seule* fille légitime, Bérénice (que tout le monde reconnaît pour être la Cléopâtre de Porphyre), qui succéda à son père; ἡ μόνη γνησία οἱ τῶν παίδων ἦν, *la seule légitime entre ses enfans* [2], et non pas *le seul enfant légitime qui lui restait alors*, comme M. Champollion-Figeac est obligé de traduire, d'après son système.

Porphyre assure d'une manière non moins formelle que Cléopâtre, celle qui succéda à Sôter II, et fut, pendant dix-neuf jours seulement, la femme d'Alexandre II, était *fille* de Sôter II, et *femme* d'Alexandre Ier, θυγατρὶ μὲν τοῦ πρεσβυτέρου, γυναικὶ δὲ τοῦ νεωτέρου : d'où il résulte bien évidemment que la femme d'Alexandre Ier, et celle qui succéda à Sôter II sont une seule et même personne; il s'ensuit également qu'elle était *belle-mère* d'Alexandre II, fils d'Alexandre Ier, à qui elle fut forcée par Sylla de donner la couronne et sa main; et en effet, quelques lignes plus bas, Porphyre dit qu'Alexandre II était son *beau-fils*, πρόγονος, que M. Champollion a eu tort de traduire par le mot *parent* [3], ainsi qu'on l'a déjà remarqué [4]. Le texte actuel de Porphyre porte que cette princesse partagea *volontiers* la couronne

[1] *Même ouvrage*, II, p. 231. = [2] Pausan., I, 9, p. 57, Clavier. = [3] *Ouvrage cité*, II, p. 244. = [4] Saint-Martin,

avec lui, παραλαβών τε παρ' ἑκούσης τὴν ἐξουσίαν; c'est en ce sens que M. Champollion paraît l'avoir entendu, et avec toute raison, le grec n'étant point susceptible d'un autre sens; mais comme il est bien vraisemblable que Cléopâtre se vit avec déplaisir privée d'une partie de son autorité, je ne doute pas que la version arménienne ne nous ait conservé la pensée de Porphyre, puisque les deux traductions latines de cette version portent *invitè* ou *invitâ uxore* [1]; et je ne balance pas à lire, dans l'auteur grec, παρ' ἀκούσης au lieu de παρ' ἑκούσης, changement si naturel et si nécessaire, qu'on peut s'étonner que les traducteurs de l'Eusèbe arménien ne l'aient pas proposé.

Mais puisque c'est la femme d'Alexandre Ier, qui devint celle de son fils Alexandre II, il faut bien admettre que cette princesse n'était point morte, lors du combat naval où ce prince périt; et en effet, je ne vois rien de pareil dans Pausanias, ni dans Porphyre, cités par M. Champollion; le premier ne dit pas un mot de la mort d'Alexandre; le second ne parle pas de celle de son épouse : il dit seulement que Ptolémée Alexandre, après sa retraite à Myra, se rendant en Chypre, périt dans le combat qui lui fut livré par Chæréas : ὅθεν εἰς Κύπρον μεταπηδηθεὶς, καὶ καταπολεμηθεὶς ὑπὸ ναυάρχου Χαιρέου, θνήσκει.

Il n'est pas moins vrai qu'Alexandre Ier, avant

ouvrage cité, p. 98, note 1, d'après M. Visconti, (*Iconog. grecq.*, p. 600, nº 3.)

[1] Pag. 120, *ed. Zohrab. et Maio*; p. 248, *ed. Aucher.*

d'épouser Cléopâtre, la fille de son frère, avait été mariée à une autre, puisqu'Alexandre II n'était que le *beau-fils* de cette princesse. Quelle est cette première femme dont l'histoire ne parle pas? ce doit être une fille d'Évergète II, du moins portait-elle le nom de *Cléopâtre*, car le latin d'Eusèbe dit qu'Alexandre II était *Cleopatræ filius* (1). On ignore à quelle époque Alexandre Ier épousa cette première femme; ce fut peut-être pendant la vie de son père, quelque temps après le mariage de Sôter : on ignore également quand il la perdit; mais il est possible de deviner à quelle époque et à quelle occasion il se remaria; et c'est ici que commence à s'expliquer la formule du Contrat de Ptolémaïs.

Pendant les dix-huit années du règne d'Alexandre avec sa mère, cette princesse ne cessa de poursuivre son fils Sôter II; elle fut toujours mêlée dans des guerres contre lui, et l'on ne voit en aucun temps se calmer sa haine contre ce fils, que les Alexandrins lui avaient imposé pendant dix ans, et qu'elle avait réussi à faire descendre du trône. Il est impossible de concevoir que, dans cet intervalle, elle eût permis à Alexandre d'épouser la fille de son frère persécuté. Toutes les probabilités se réunissent pour nous faire penser que ce mariage eut lieu pendant le règne de Sôter II, c'est-à-dire, entre les années 117 et 107; et dans ce cas il doit se rattacher à un fait que l'histoire nous a conservé.

(1) Euseb., *Chronic.*, p. 150.

On a vu que Cléopâtre, forcée par les Alexandrins de choisir Sôter II, avait envoyé son cher Alexandre en Chypre, en qualité de *général*. Trois ans après, en 114, Alexandre devint roi de l'île, et compta même de cette époque, les années de son règne, lorsqu'il fut monté sur le trône, ainsi que nous l'apprend Porphyre dont le contrat de Ptolémaïs a confirmé le témoignage; de telle sorte que la première année de son règne en Égypte fut comptée comme la huitième [1]. Ce fait est sans doute un résultat des soins de Cléopâtre pour agrandir le plus possible le fils, objet de ses préférences; et il me paraît bien vraisemblable que, par suite d'un retour de bonne intelligence ménagée entre les deux frères, cette époque mémorable fut celle où Sôter II donna sa fille Cléopâtre en mariage à Alexandre; ce qui suppose que dès lors Alexandre était veuf; ou peut-être sa mère, qui sacrifiait tout à ses vues ambitieuses, le força-t-elle de répudier sa femme, et d'épouser la fille de son frère.

§ III. *Age d'Alexandre II et de Bérénice, lorsqu'ils occupèrent le trône à la mort de Sôter II.—Pourquoi le nom de Bérénice est-il omis dans les actes publics sous Alexandre Ier ?*

Au reste, en assignant l'année 114 pour l'époque du second mariage d'Alexandre, je ne prétends donner qu'une conjecture probable; mais ce qui me paraît

[1] Porphyr. *ap. Euseb.* — Champol.-Fig. *Ann. des Lagides*, II, p. 188.

certain, c'est que ce mariage doit avoir eu lieu avant l'expulsion de Sôter et l'avénement d'Alexandre, en l'année 107. Nous ne pouvons donc assigner à cet événement que la limite de sept années, entre 114 et 107 avant J.-C.; et c'est dans cet intervalle qu'a dû naître Alexandre II.

Il s'ensuit que ce prince, à l'époque de son avénement, était beaucoup plus âgé qu'on ne l'a cru, d'après un passage d'Appien mal interprété.

Après sa déposition, Sôter II régna dans l'île de Chypre. Il se rendit en Syrie pour secourir les habitans de Ptolémaïs; cet événement, selon la date habilement déterminée par l'auteur des Annales des Lagides [1], est de l'année 103 avant J.-C. La reine Cléopâtre, craignant qu'il ne vînt attaquer l'Égypte, voulut mettre en sûreté son petit-fils et ses trésors, et elle les fit transporter dans l'île de *Cos* [2]. Supposons qu'Alexandre II fût né au milieu de l'intervalle indiqué ci-dessus, c'est-à-dire, dans l'année 111; il pouvait donc avoir environ huit ans, lorsqu'il fut envoyé à Cos; mais comme rien n'empêche qu'il fût né en 109, il pouvait n'être âgé que de six ans.

[1] II, p. 205.= [2] *Antiq. Jud.* Joseph. XIII, 13, 1. Cet auteur dit τοὺς υἱωνοὺς au pluriel; mais Appien, en deux endroits, parlant de cette précaution de Cléopâtre, ne fait mention que du seul Alexandre (*Mithrid.*, 23; *Bell. Civ.*, I, 102.); et l'histoire ne nous fait point connaître d'autres fils de ce prince; il est possible que Josephe se soit trompé, ou que ses copistes aient écrit τοὺς υἱωνοὺς, au lieu de τὸν υἱωνόν.

Ce jeune prince resta dans l'île tant que vécut son père; et sans doute des motifs de politique empêchèrent la reine-mère de le faire revenir; car lorsqu'après la mort de cette princesse, Alexandre son assassin fut obligé de s'enfuir, il n'avait avec lui que sa femme et sa fille [1]. Alexandre II fut donc élevé dans l'île de Cos, comme le dit Appien [2], (ἀνατραφέντα ὑπὸ Κώων). A la mort de son père, en l'année 89, il avait environ vingt à vingt-deux ans, et vingt-trois à vingt-cinq à l'époque où Mithridate soumettant toute l'Asie-Mineure, en l'année 86, le trouva dans l'île de Cos, s'empara de sa personne et des trésors de sa mère [3]. « Le roi de Pont, dit l'au» teur des Annales des Lagides [4], s'intéressa au » jeune prince, le prit sous sa *tutelle*, et ordonna » que son *éducation* fût faite convenablement à sa » naissance; » ce qui est conforme à la version latine: *educavitque regiè*. Si tel était le sens d'Appien, il en résulterait une difficulté très grave, car ce n'est pas d'un homme de vingt-trois à vingt-cinq ans que l'on fait l'*éducation*. Voici le texte : *Καὶ τὸν Ἀλεξάνδρου παῖδα τοῦ βασιλεύοντος* [5] *Αἰγύπτου, σὺν χρήμασιν*

[1] Porphyr. *ap.* Euseb., p. 225.— *Suprà*, p. 117.= [2] *Bell. civ.*, I, 102. = [3] *Bell. Mithrid.*, § 23. = [4] II, p. 237. = [5] La version latine porte : *Alexandri qui regnabat in Ægypto filium.* Mais Alexandre était mort depuis *trois ans.* Appien croyait peut-être qu'à cette époque ce prince régnait encore : cependant il est plus probable qu'il avait écrit βασιλεύσαντος comme il a dit dans un autre endroit, τὸν τοῦ Ἀλεξάνδρου τοῦ βασιλεύσαντος ἐν Αἰγύπτῳ υἱόν. (*Bell. civ.*, I, 102.)

πολλοῖς ὑπὸ τῆς μάμμης Κλεοπάτρας ἐν Κῷ καταλελειμμένον, παραλαβὼν, ἔτρεφε βασιλικῶς, ce qui veut dire simplement : « Ayant trouvé (à Cos) le fils d'Alexan-» dre ; roi d'Égypte, que sa grand'mère Cléopâtre » avait envoyé et laissé dans cette île, ... il le fit » entretenir avec une magnificence royale. »

Alexandre II s'échappa bientôt des mains du roi de Pont, et se réfugia auprès de Sylla, qui obligea, comme on l'a vu [1], Cléopâtre, belle-mère du jeune prince, à l'épouser dans l'année 81, en partageant la couronne avec lui. Alexandre avait déjà vingt-neuf ans, et Cléopâtre pouvait en avoir quarante-quatre. Cet âge est en effet une conséquence des détails discutés plus haut, et qu'il convient maintenant de faire servir à déterminer l'époque du mariage de Ptolémée Évergète II avec la veuve de Philométor; car tous ces faits sont liés ensemble; et l'on ne peut déranger une époque sans que les autres la suivent.

On sait qu'après la mort de Philométor, sa veuve Cléopâtre resta maîtresse du royaume et tutrice de son fils, qu'elle plaça sur le trône, et qui régna trois mois sous le nom d'*Eupator*, ainsi que le prouve le Contrat de Ptolémaïs, d'après l'observation ingénieuse et très juste de M. Champollion-Figeac [2]. Le même critique pense que ce jeune prince est aussi désigné dans l'inscription de Paphos, rapportée par M. de Hammer, et qui est maintenant au cabinet de Vienne; mais je suis d'une autre opinion. D'après

[1] *Suprà*, p. 118. = [2] *Éclaircis. sur le Contrat de Ptolémaïs*, p. 25, 26.

le dessin exact que ce voyageur a fait de la pierre [1], l'inscription est ainsi disposée :

ΒΑΣΙΛΕΑ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ
ΘΕΟΝ ΕΥΠΑΤΟΡΑ
ΑΦΡΟΔΙΤΗΙ

L'état de conservation de toutes les lettres ne permet pas de croire que la pierre en ait jamais porté d'autres.

Cette pierre faisait partie de la base d'une statue, ou bien elle était placée sous un bas-relief : les noms de ceux qui ont honoré le roi ne sont pas mentionnés, ce qui prouve [2] que c'est la ville même de Paphos qui avait élevé ce monument. Le sens complet de l'inscription elliptique est donc : « [La ville honore » par ce monument] le roi Ptolémée, dieu Eupator » [et le consacre] à Vénus. » Rien de plus connu que cet usage de déposer dans un temple et de dédier à la divinité la statue de celui qu'on voulait honorer. M. Champollion croit que ce Ptolémée Eupator est le fils de Ptolémée Philométor ; mais je ne sais si la courte durée du règne de cet enfant permet d'expliquer d'une manière satisfaisante l'hommage de la ville de Paphos. Je suis disposé à ne voir dans cet *Eupator* que *Philopator* lui-même, le quatrième Ptolémée. Il est à remarquer en effet qu'*Eupator* et *Philopator* sont deux titres employés l'un pour l'autre dans les actes publics : la preuve en est qu'Arsinoé, femme de Ptolémée Philopator est ap-

[1] *Topogr. ansichten.*, p. 150. = [2] *Suprà*, p. 41.

pelée Ἀρσινόη Φιλοπάτωρ [1] dans l'inscription de Rosette, et Ἀρσινόη Εὐπάτωρ, dans le Contrat de Ptolémaïs; or, les deux formules sont également officielles: comme il est reconnu, et par l'ensemble de ces deux formules, et par tous les autres monumens, que les surnoms des reines d'Égypte étaient les mêmes que ceux de leurs maris [2], il n'y a nul doute que le mari d'Arsinoé ne portât indifféremment les noms de *Philopator* et d'*Eupator*. Ce fait incontestable explique un passage où Josephe, à cinq lignes de distance, donne à ce roi les deux surnoms dont je parle : Πολεμοῦντος δὲ γὰρ αὐτοῦ πρὸς τὸν Εὐπάτορα Πτολεμαῖον καὶ πρὸς τὸν υἱὸν αὐτοῦ Πτολεμαῖον, τὸν κληθέντα Ἐπιφανῆ [3]; et plus bas : Τελευτήσαντος δὲ τοῦ Φιλοπάτορος, κ.τ.λ. Il est inutile de dire que ce passage de Josephe avait beaucoup embarrassé ses éditeurs : maintenant la difficulté qu'il offre est complètement résolue, et il achève de montrer que l'inscription de Paphos doit se rapporter à Ptolémée Philopator.

A peine le fils de Philométor était-il sur le trône, qu'Évergète, instruit de la mort de son frère, se hâte de quitter Cyrène, pour s'emparer de la couronne, au préjudice de son neveu. Cléopâtre, voyant qu'il serait impossible de résister, lui envoya des députés qui réglèrent les conditions d'un arrangement. Il fut convenu qu'Évergète épouserait la reine et prendrait le jeune prince sous sa tutelle. Le jour

(1) Lig. 5. = (2) *Suprà*, p. 51. = (3) *Antiq. Jud.*, XIII, 3, 3.

même de son mariage, il fit assassiner le fils de la reine [1]; ensuite il répudia Cléopâtre pour épouser la fille de cette princesse et sa nièce : c'est celle qui régna conjointement avec ses deux fils, Sôter II et Alexandre Ier.

L'époque du second mariage de Ptolémée Évergète n'a point été déterminée par les chronologistes; mais il a dû suivre de très près son arrivée en Égypte. Son premier mariage lui avait été conseillé par la politique. Cléopâtre qu'il épousa n'était plus jeune; son père Épiphane étant mort en 181 avant J.-C., elle n'a pu naître après 183 ou 182; et elle peut être née long-temps auparavant; car rien ne dit qu'elle ne fût pas l'aînée de Philométor, le plus âgé des deux fils de Ptolémée Épiphane; Philométor étant né en 188 ou 187 [2], c'est-à-dire, quatre ans après le mariage d'Épiphane, il est assez vraisemblable qu'il n'était pas son premier enfant; et Cléopâtre a pu voir le jour avant lui, entre les années 190 ou 189. Mais en la supposant née après Philométor et Évergète, vers 182 ou 183, on voit que lorsque le premier de ces princes l'épousa, dans la dix-huitième année de son règne [3] en 164, elle avait déjà dix-sept à dix-huit ans. A la mort de son mari, en 147, elle en avait 35 ou 34, et peut-être plus; or, à cet âge une femme n'est déjà plus jeune en Égypte. Il n'est pas fort étonnant que Ptolémée Évergète,

(1) *Annales des Lagides*, II, p. 168. = (2) *Suprà*, p. 53. = (3) *Suprà*, p. 38.

prince fort dissolu, et qui, avant et après son mariage, vivait publiquement avec une courtisane nommée Irène [1], se soit promptement séparé de cette princesse, qu'il n'avait regardée que comme un instrument de son élévation : *Per legatos regnum et uxor Cleopatra regina, soror ipsius, defertur,* dit Justin [2].

Évergète eut de Cléopâtre un fils qui naquit pendant les cérémonies de l'intronisation à Memphis [3], ce qui suppose déjà une année d'union. On a lieu de croire que c'est peu de temps après, peut-être la même année, que séduit par les charmes de sa nièce Cléopâtre, qui pouvait avoir dix-sept à dix-huit ans, il lui fit violence [4] et l'épousa, après avoir répudié sa mère. On sait qu'à la mort d'Évergète II, en l'année 117, son fils Sôter II, issu de ce second mariage, était déjà marié depuis plusieurs années à sa sœur Cléopâtre [5], ce qui porte l'époque de son mariage au moins à l'année 121 ; mais elle a pu être antérieure de quelques années : et comme il est difficile de supposer que Ptolémée se soit marié avant dix-sept à dix-huit ans, sa naissance est reportée au moins avant l'année 139, et conséquemment le mariage de sa mère avant l'année 140.

Ces faits s'accordent avec ceux qui ont été exposés plus haut; car si les uns reportent ce mariage

[1] Diod. Sic., *Fragm.*, T. X, p. 83. *Bipont.*—Joseph. *contr. Apion.*, T. II, p. 473.= [2] XXXVIII, 8.= [3] Diod. Sic. *l. laud.* = [4] *Per vim stuprata.* Justin. = [5] *Annales des Lagides*, II, p. 182.

avant l'an 140, les autres empêchent de le placer avant l'an 145.

En effet, nous avons vu que Cléopâtre, fille de Sôter II, épousa son oncle Alexandre entre les années 114 et 107, et qu'une époque très probable pour cet événement est l'année même où Alexandre prit le titre de roi de Chypre [1], c'est-à-dire, l'an 114. En prenant cette dernière date, nous nous renfermons dans des limites raisonnables. Supposons que Cléopâtre fût alors dans sa treizième année, ce qui n'aurait rien d'étonnant, car c'est à cet âge que Cléopâtre, fille de Ptolémée Philométor, fut mariée à Alexandre, roi de Syrie [2]; elle a donc pu naître en 126, et son père avait dû se marier en 127, c'est-à-dire, l'année même du retour d'Évergète II en Égypte: coïncidence assez remarquable. Il serait peu vraisemblable d'admettre que Sôter II eût moins de dix-sept ans, quand il s'est marié, et il a pu se marier à cet âge, comme l'avait fait son grand-père Épiphane. Ainsi la naissance de ce prince ne peut être portée plus bas que l'an 144; d'où il suit que sa mère Cléopâtre, fille de Philométor, n'a pu épouser Évergète II, après l'an 145.

D'après l'âge avancé de Cléopâtre, lorsqu'Alexandre II fut appelé à partager le trône, on peut juger que si cette princesse vit ce partage avec déplaisir [3], Alexandre trouva un peu dure la condition d'épouser sa belle-mère; une répugnance prononcée put

(1) *Suprà*, p. 121. = (2) *Suprà*, p. 58. = (3) *Suprà*, p. 119.

inspirer à un homme aussi vicieux l'affreux dessein de faire périr celle qu'il avait été forcé d'épouser pour être roi. Aussi la fit-il égorger après dix-neuf jours de règne, et l'on sait que les troupes, irritées de cette infâme cruauté, le mirent à mort quelques jours après [1].

Les faits exposés ci-dessus démontrent que Ptolémée était marié pendant les dix-huit années que dura son règne. Pourquoi donc le nom de sa femme ne paraît-il pas dans les actes publics? La raison en est facile à deviner. Comment méconnaîtrions-nous, dans cette curieuse particularité, l'effet de l'ambition soupçonneuse de la reine-mère qui avait forcé Sôter II de répudier successivement ses deux femmes, dont l'une, Cléopâtre, avait trop d'habileté et de caractère pour ne pas lui porter ombrage [2]. Lorsqu'elle eût réussi à faire descendre Sôter II du trône, et à rappeler Alexandre, l'objet de ses affections, elle dut craindre que l'ascendant de sa femme, fille du roi détrôné, ne fût un obstacle à ses vues, et que cette princesse se portant médiatrice entre

[1] M. Saint-Martin (*Nouvelles Recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre*, p. 97-101.), me paraît avoir établi d'une manière péremptoire, et d'après une discussion nouvelle du texte de Cicéron, l'opinion déjà soutenue par des savans distingués (Visconti, *Iconogr. grecq.*, p. 600, n. 4.), et dont l'auteur des *Annales des Lagides* avait cru devoir s'écarter d'après des considérations qui ne peuvent balancer les témoignages formels de Porphyre, d'Appien et de Cicéron. Cette opinion trouvera tout-à-l'heure une confirmation dernière. (*Infrà*, p. 143.) = [2] Remarque de M. Visconti. (*Iconogr. grecq.*, p. 592, 2.)

les deux frères, dont l'un était son père, l'autre son oncle et son mari, n'apaisât leurs différends et ne mît fin à des dissentimens, sur lesquels elle fondait le maintien de son pouvoir. Tout nous avertit qu'elle dût encore une fois séparer la femme du mari, et ne pas souffrir que Cléopâtre vînt à Alexandrie partager le trône de son époux. Il est donc vraisemblable que cette princesse resta auprès de son père en Chypre; aussi n'en est-il jamais question dans les historiens. Elle était cependant à Alexandrie lorsqu'Alexandre, après le meurtre de sa mère, fut obligé de fuir; car Porphyre dit qu'il emmena sa *femme* et sa *fille* [1]; mais sa mère n'existait plus. On pourrait croire qu'après la mort de cette princesse, libre alors de ses actions, il avait rappelé auprès de lui celle dont on l'avait séparé si long-temps : toutefois cette idée ne serait point naturelle, parce que la révolte excitée par l'horreur de son attentat, suivit de trop près la mort de sa mère, pour qu'il ait eu le temps de faire venir sa femme auprès de lui. Il faut se souvenir que le fils et la mère n'avaient pas toujours été d'accord; Justin nous apprend qu'Alexandre, effrayé des cruautés de Cléopâtre, et craignant pour lui-même, l'abandonna et se retira en lieu de sûreté [2]; que Cléopâtre, se voyant ainsi abandonnée, tremblant que Sôter II, objet constant de sa haine, ne fût rétabli sur le trône par Antiochus de Cyzique, envoya des dé-

[1] Voyez la citation plus haut, p. 119. = [2] *Suprà*, p. 112.

9*

putés à Alexandre pour le rappeler; mais que ce prince, qui savait que sa mère tramait sourdement sa perte, la prévint en la faisant assassiner. Alexandre, qui sentait très bien que sa mère le rappelait parce qu'elle avait besoin de lui, dut mettre quelques conditions à son retour; il dut stipuler, par exemple, qu'il pourrait avoir auprès de lui sa femme et sa fille, dont elle l'avait privé jusqu'alors: Cléopâtre se trouva forcée de consentir au retour de la femme et de la fille de Ptolémée; quant au jeune Alexandre, nous avons vu qu'il n'avait pas quitté l'île de Cos. Mais cette odieuse princesse, voyant son autorité compromise et prête à lui échapper, songea à se défaire d'un fils disposé à se révolter contre elle; son projet sans doute, après avoir fait périr son fils et sa fille, était d'appeler à la couronne son petit-fils Alexandre II, qu'elle avait fait garder à Cos soigneusement, et peut-être secrètement, loin des atteintes de Sôter et d'Alexandre.

C'est ainsi que la nécessité d'expliquer la particularité si remarquable qui existe dans la formule du Contrat de Ptolémaïs et dans l'inscription d'Apollonopolis, nous conduit à découvrir une nouvelle preuve de l'ambition effrénée et des passions haineuses de cette Cléopâtre, femme d'une habileté sans égale, qui trouva le secret de conserver le pouvoir royal pendant plus de vingt-huit ans, au préjudice de ses deux fils, rois de nom, faibles instrumens qu'elle brisait quand ils n'obéissaient pas à sa main. Nous la voyons, attentive à tout ce qui pouvait con-

server ou assurer sa puissance, forcer Sôter à se séparer successivement de deux femmes qu'il aimait, brouiller les deux frères ou les raccommoder par une alliance qui convenait à ses vues; faire descendre Sôter du trône pour y appeler Alexandre; obliger ce fils à s'éloigner d'une femme à laquelle il était uni depuis six années, et dont il avait des enfans; priver cette princesse du titre et du nom de reine, vouloir enfin attenter aux jours de ce fils, lorsqu'elle vit qu'au mépris de ses ordres souverains il profitait des craintes qu'elle avait conçues, pour la forcer à consentir qu'il se rapprochât d'une femme dont elle l'avait séparé depuis huit ans.

§ V. *Inscriptions de Philæ, relatives à Ptolémée Aulète. — Le Propylon de Philæ a été peint depuis l'an 70 avant J.-C. — Titres de* Philopator *et* Philadelphe *donnés à ce prince. — Prend celui de* Nouveau Bacchus *après l'an XII de son règne. — Les deux filles de Mithridate sont fiancées à Aulète et à son frère.*

Après avoir expliqué quelques-unes des particularités des règnes de Sôter II, d'Alexandre Ier et d'Alexandre II, il me reste encore à présenter plusieurs faits du même genre, relatifs à l'histoire du successeur de ce dernier, Ptolémée Aulète: je vais les tirer de deux inscriptions, dont l'une a été publiée par M. Hamilton [1], mais n'a jamais été expliquée [2]; M. Champollion-Figeac l'a rapportée

[1] *Ægyptiaca*, p. 52. = [2] M. Walpole en a cité le commencement (*Memoirs*, *etc.*, T. II, p. 590.) où il s'est contenté de

dans l'appendice de ses Annales des Lagides, mais il ne s'en est pas servi pour l'histoire du règne de Ptolémée Aulète; l'autre est inédite.

N° I.

La première, *écrite à l'encre rouge* (1) sur le socle en granit de l'un des deux obélisques de l'île de Philæ, est ainsi conçue dans l'exacte copie de M. Hamilton :

ΒΑϹΙΛЄΩϹΠΤΟΛЄΜΑΙΟΥ
ΘЄΟΥΝЄΟΥΔΙΟΝΥϹΟΥ
ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟϹΚΑΙΦΙΛΑ
ΔЄΛΦΟΥΚΑΙΤΩΝΤЄΚΝΩΝ
ΤΟΠΡΟϹΚΥΝΗΜΑΠΑΡΑΤΗΙΚΥ
ΡΙΑΙΙϹΙΔΙΚΑΙΤΟΙϹϹΥΝΝΑΟΙϹΘЄ
ΟΙϹΘЄΟΔΟΤΟϹΑΓЄϹΙΦΩΝΤΟϹ
ΑΧΑΙΟϹΑΠΟΠΑΤΡΩΝΠЄΠΟΙ.

Βασιλέως Πτολεμαίου, Θεοῦ, νέου Διονύσου, Φιλοπάτορος καὶ Φιλαδέλφου καὶ τῶν τέκνων, τὸ προσκύνημα παρὰ τῇ κυρίᾳ Ἴσιδι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς Θεόδοτος Ἀγεσιφῶντος Ἀχαῖος ἀπὸ Πατρῶν πεποίηκε (2).

On peut hésiter, au premier abord, sur la manière dont il faut construire cette phrase : βασιλέως pourrait dépendre de επι, ou bien de υπερ sous-entendu. A la vérité, ἐπὶ est exclu, à cause des mots τῶν

dire : « Cette inscription mentionne l'hommage de Ptolémée » Évergète envers Isis. »

(1) Renseignement communiqué par M. Gau. — (2) Ou Πεποίηκα.

τέκνων; car la traduction : *sous le règne du roi Ptolémée et de ses enfans*, n'aurait point de sens appliqué à Ptolémée Aulète, qui est ici clairement désigné; l'ellipse de ὑπὲρ serait plus admissible, puisqu'on en peut citer des exemples [1]; mais l'autre inscription, qui sera rapportée plus bas, décide la question, en prouvant que le génitif βασιλέως dépend du mot προσκύνημα. Je traduirai en conséquence:

« L'hommage religieux du roi Ptolémée, dieu, » nouveau Bacchus, Philopator et Philadelphe, et » de ses enfans, envers la maîtresse Isis et les dieux » adorés dans le même temple, a été fait par Théo» dote fils d'Agésiphon, de la ville de Patræ en » Achaïe. »

N° II.

La seconde inscription, *gravée* sur le propylon du grand temple de Philæ, m'a été communiquée par l'habile architecte M. Huyot, qui l'a copiée et figurée avec soin, sur le lieu même. Indépendamment de l'intérêt historique qu'elle présente, elle est curieuse par la disposition des lettres; on voit qu'elle est traversée dans toute sa longueur par un ornement de sculpture égyptienne qui doit être le sceptre d'une des grandes figures du propylon. L'écartement des mots et des différentes parties

[1] Voyez l'appendice. = [2] C'est ainsi que je traduis προσκύνημα, ou pourrait traduire aussi *acte d'adoration*. On voit que ce mot désigne non seulement l'hommage religieux lui-même, mais encore l'inscription qui en consacre le souvenir.

d'un même mot, pour laisser place à la sculpture, prouve que cette sculpture est antérieure à l'inscription, et qu'ainsi les ornemens sculptés de cette partie du propylon étaient achevés à cette époque, c'est-à-dire, en 70 avant J.-C., ce qui n'a pas empêché que plus tard on les ait revêtus de la couleur qui recouvre extérieurement la plupart des monumens égyptiens; car M. Huyot m'assure qu'il fut obligé de gratter la peinture pour pouvoir suivre les traces des lettres; preuve certaine que la dernière main fut mise à ce propylon postérieurement au règne de Ptolémée Aulète.

Voici la copie de M. Huyot :

ΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕ	
ΜΑΙΟΥΘΕΟΥ	ΦΙΛΟ
ΠΑΤΟΡΟΣΦΙ	ΛΑΔΕΛΦΟΥ
ΚΑΙΤΗΣΒΑΣΙ	ΛΙΣΣΗΣ
ΚΑΙ ΤΩΝ ΤΕ	ΚΝΩΝ
ΠΟΠΡΟΣ Κ	ΥΗΜΙ
ΤΗΙΣΙΔΙ	
ΚΥΡΙΑΟΕΓΡΑ	ΨΕΝ
ΛΥΣΙΜΑΧΟΣ	ΠΑΡΕ8ΡΟ
LIBME	ΣΟΡΙ

Βασιλέως Πτολεμαίου, Θεοῦ, Φιλοπάτορος Φιλαδέλφου, καὶ τῆς βασιλίσσης καὶ τῶν τέκνων, τὸ προσκύνημα τῇ Ἴσιδι κυρίᾳ ὃ ἔγραψεν Λυσίμαχος πάρεδρος. LIB̄, *μεσορί.*

« Hommage religieux de Ptolémée, dieu, Philo-
» pator, Philadelphe, de la reine et de ses enfans,
» à Isis la maîtresse; écrit par Lysimaque, parèdre,
» en l'an XII, au mois de mésori. »

Il est certain, d'après cette inscription, que le mot βασιλέως dépend de προσκύνημα; ainsi l'une et l'autre attestent que le roi avait chargé deux personnes de rendre son hommage à la déesse Isis, lors de leur voyage à Philæ, et que celles-ci, après s'être acquittées de ce devoir de piété, en ont voulu conserver le souvenir. Cet acte religieux d'un Ptolémée à l'égard d'une divinité égyptienne, quoiqu'il se lie avec d'autres faits du même genre, mérite cependant d'être remarqué. Plusieurs inscriptions nous montrent que des particuliers venaient rendre hommage à la divinité au nom d'autres personnes [1].

La première inscription se rapporte au règne de Ptolémée Aulète, comme le prouve le titre νέος Διόνυσος, qui appartient exclusivement à ce roi, d'après le témoignage des anciens.

La seconde pourrait désigner soit Ptolémée Philopator, le quatrième des Ptolémées, soit le même Ptolémée Aulète; mais il n'est pas difficile de se décider, d'après deux considérations. En premier lieu, le prince y porte non-seulement le titre de *Philopator*, mais encore celui de *Philadelphe*, c'est-à-dire, les mêmes titres, placés dans le même ordre, que ceux qui se lisent au nº I; à la vérité, celui de *nouveau Bacchus* ne s'y trouve pas, mais nous verrons que c'est parce qu'elle est plus ancienne, et d'une époque où Ptolémée Aulète ne prenait pas encore ce surnom.

[1] Voyez l'appendice nº VIII.

En second lieu, la date de l'an XII ne peut absolument convenir à Ptolémée Philopator. En effet, l'hommage religieux προσκύνημα est fait au nom *du roi, de la reine et de leurs enfans;* c'est une preuve manifeste que le roi, dans la douzième année de son règne, avait des enfans, et même qu'ils étaient déjà âgés de plusieurs années. Or, l'histoire démontre que Ptolémée Philopator n'eut qu'un seul enfant, Ptolémée Épiphane, et que ce prince n'avait que quatre ou cinq ans à la mort de son père, en 206; en sorte qu'il dut naître, selon la date de l'inscription de Rosette, le 8 octobre [1] de l'an 209, dans la *quatorzième* année du règne de Philopator. Jusqu'à cette époque la reine avait été stérile.

Au contraire, cette date convient parfaitement à Aulète. Ce prince régna vingt-neuf ans, à partir de l'année 81 avant J.-C.; ainsi la douzième année de son règne tombe en 70. En l'année 58, les Alexandrins le chassèrent et élurent deux de ses filles, Bérénice et Cléopâtre; la plus jeune ne devait pas avoir moins de quatorze ans; et l'aînée moins de quinze, et elles pouvaient toutes deux en avoir davantage. Ainsi Ptolémée Aulète fut père au moins dès la neuvième année de son règne, et rien n'empêche de croire qu'il l'ait été plus tôt; d'où il suit que ses enfans ont dû être compris dans l'hommage religieux inscrit sur le propylon de Philæ, trois ans après cette époque. A l'indication de l'an XII, on a

[1] Cette date est établie dans mon commentaire de l'inscription de Rosette.

ajouté celle du mois de mésori, sans le quantième. Dans cette année, le 1er thoth vague répondait au 10 septembre; le mois mésori se trouvait donc compris entre le 6 août et le 4 septembre; c'est dans cet intervalle que Lysimaque a inscrit l'hommage de Ptolémée Aulète. Ce personnage prend le titre de πάρεδρος, dont il nous est impossible de connaître le sens au juste. Ce mot ne signifiant autre chose qu'*assesseur*, ne nous présenterait une idée précise que s'il était accompagné d'un complément qui indiquerait la nature de la fonction; nous sommes à cet égard dans le même doute que pour le mot ἐπιστάτης, qui sera examiné plus bas (1). Tout ce qu'on peut présumer ici, c'est que Lysimaque approchait de la personne du roi, ce qui suppose un emploi assez relevé.

Si l'inscription nº II offre une date assez précise, la première n'en porte aucune; mais on peut la renfermer dans un intervalle de quelques années, en comparant les circonstances diverses que présentent l'une et l'autre.

Le nº I donne à Ptolémée Aulète les trois titres de *nouveau Bacchus*, *Philopator* et *Philadelphe;* la seconde ne lui donne que les deux derniers. Cette similitude à la fois et cette différence nous avertissent que ces deux titres sont ceux qu'il porta en montant sur le trône, tandis que le premier était un de ces surnoms, dont j'ai déjà parlé (2) que les rois rece-

(1) Seconde Partie, chap. 2, § 2. — (2) *Suprà*, p. 114.

vaient à diverses époques de leur règne, semblables à celui de *nouvelle Isis* que prit Cléopâtre la seizième année de son règne; d'où il suit que l'inscription n° II est d'une époque où Ptolémée ne portait pas encore ce surnom, et conséquemment qu'elle est antérieure à l'autre.

Cette conséquence est appuyée par un second caractère bien frappant. Dans l'inscription n° II, il est question de la *reine et des enfans*, et dans l'autre seulement *des enfans*, preuve certaine qu'à l'époque où elle a été tracée, Ptolémée Aulète était veuf: ainsi l'antériorité du n° II est démontrée sans réplique. Il s'agit maintenant de tirer de cette indication précieuse une date quelconque, ce qui n'est pas facile. L'histoire ne nous a point conservé le nom de la femme d'Aulète, et même nous ne savions qu'il fut marié que parce qu'elle fait mention de ses enfans. Ainsi nous ne pouvons savoir à quelle époque il demeura veuf, mais un fait nous apprend quand il l'était. Ce fait, quoique très remarquable, a échappé à l'auteur des Annales des Lagides.

Appien [1], racontant la mort du fameux Mithridate Eupator, dit que « ses deux filles, non encore » mariées, mais *fiancées aux rois d'Égypte et de* » *Chypre*, voulurent avaler le poison avant lui (δύο » δ' αὐτῷ θυγατέρες, ἔτι κόραι...... τοῖς Αἰγύπτου καὶ » Κύπρου βασιλεῦσιν ἐνηγγυημέναι......) » L'événement est de la fin de l'année 63 avant J.-C.; ces rois d'É-

[1] Appian. *Bell. Mithrid.*, § 111.

gypte et de Chypre sont Ptolémée Aulète et son frère puîné, roi de Chypre. Les fiançailles des deux filles de Mithridate Eupator avec ces deux princes nous révèlent l'existence d'une alliance secrète entre ce grand ennemi des Romains et le royaume d'Égypte. Les deux frères ne pouvaient ignorer à cette époque combien leur position était précaire : ils savaient que dans le sénat de Rome on agitait la question du testament d'Alexandre II, qui avait légué l'Égypte au peuple romain.

Remarquons en effet la coïncidence des dates. C'est dans l'année 65, comme l'a très bien montré M. Champollion-Figeac [1], que le censeur M. Crassus proposa de faire de l'Égypte une province tributaire; sans l'opposition de Lutatius Catulus, l'asservissement de l'Égypte eût été dès lors consommée : et c'est deux ans après, sous le consulat de Cicéron en 63, que la loi agraire, proposée par Rullus, mit la couronne de Ptolémée dans un péril imminent [2]. Dans cette position difficile, Ptolémée et son frère devaient s'attendre à être dépouillés bientôt de leurs états : il est tout simple qu'à cette époque ils aient recherché tous deux l'alliance et l'appui d'un prince puissant, qui seul, de tous les rois d'Asie, tenait tête aux conquérans du monde. Peut-être est-ce Mithridate qui, jugeant à la situation des deux Ptolémées qu'ils entreraient volontiers dans une alliance contre l'ennemi commun, fit négocier secrètement auprès

(1) *Annal. des Lagides*, II, p. 284. = (2) *Ibid.*, p. 289.

d'eux leur mariage avec ses filles. La mort de ce grand roi, dans cette même année 63, rompit l'alliance; mais tout nous avertit que s'il eût vécu plus long-temps, Mithridate, à l'aide des secours en hommes et en argent, fruit de son alliance avec l'Égypte, aurait opposé une résistance nouvelle à cet ennemi redoutable. On doit croire que la fortune de Rome l'aurait emporté à la fin, mais du moins la lutte aurait été plus terrible, et l'asservissement de l'Égypte retardé de quelques années.

N'insistons pas davantage sur les conséquences probables d'un fait bien digne de la politique de Mithridate; ce que nous en voulons tirer principalement, c'est que vers les années 64 à 63 avant notre ère, Ptolémée Aulète était déjà veuf. Ce prince, fils illégitime de Sôter II, était fort jeune lorsqu'il monta sur le trône d'Égypte; car Cicéron voulant prouver qu'il n'avait eu aucune part à la mort d'Alexandre II, dit: *Cùm ille rex sit interfectus, hunc puerum in Syriâ fuisse* (1). Que ce mot *puèr* désigne ici non un *enfant*, mais un *jeune homme* de l'âge de seize à dix-huit ans, selon l'usage des Latins, c'est ce qui est prouvé par l'avénement de Ptolémée Aulète, la même année, et par celui de son frère *puîné*, qui reçut le royaume de Chypre; et peut-être est-ce à l'âge peu avancé qu'il avait en montant sur le trône, que se rapporte l'épithète de νέος que lui donne Eusèbe, ΙΒ Πτολεμαῖος ὁ νέος ὁ καὶ Διόνυσος (2);

(1) Cic. *De Alexandrino rege*, p. 49, *ed. Maio*. = (2) Euseb., *Chronic.*, p. 377, col. 1.

à moins qu'il n'y ait une faute dans cet endroit, et qu'on ne doive lire ὁ καὶ νέος Διόνυσος, ce que je ne pense pas. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, on voit que ce fils naturel de Sôter II devait être né vers l'an 98 ou 99 avant J.-C., c'est-à-dire, dans le temps que son père était encore roi de Chypre. Nous avons vu [1] que l'aînée de ses deux filles avait au moins quinze ans en 58 avant J.-C.; ce prince n'a donc pu se marier après l'an 74 avant J.-C., et il a dû le faire plutôt, et peu de temps après son avénement au trône.

Comme il ne paraît pas que Ptolémée Aulète se soit jamais remarié, on ne peut déterminer si l'inscription nº 1 a été écrite avant ou après son expulsion d'Alexandrie, et je ne puis assigner à la date d'autres limites que celles qui sont comprises dans l'intervalle des années 70 et 53, époque de sa mort.

Je ne dois pas négliger d'observer que l'inscription, en nous montrant qu'Aulète était encore marié en la XIIe année de son règne, fournit une nouvelle démonstration matérielle contre l'opinion de ceux qui veulent qu'Alexandre II ait régné huit ans [2], et qu'Aulète ne soit monté sur le trône qu'en 73: d'après cette opinion, la XIIe année de son règne tomberait à l'an 62, ou un an après la mort de Mithridate, qui lui avait fiancé sa fille en 64.

Je reviens aux titres de Ptolémée Aulète; celui

(1) *Suprà*, p. 138. = (2) *Suprà*, p. 130.

de *Philopator* est inconnu dans l'histoire, le titre de *Philadelphe* au contraire lui est donné par le texte arménien d'Eusèbe [1], tandis que le texte grec ne mentionne que celui de *Bacchus;* nouvelle preuve que le texte, d'après lequel la version arménienne a été faite, était d'une grande pureté. On devine les motifs qui engagèrent Aulète à choisir ces titres en montant sur le trône : par ces titres honorables, il voulut légitimer le choix que les Alexandrins avaient fait de lui, quoiqu'il ne fût que l'enfant illégitime de Sôter II; le titre de *Philopator* rappelait qu'il était le fils de ce prince, dont le règne paisible avait fait oublier les désordres de celui d'Alexandre, et qu'il chérissait son père; le titre de *Philadelphe* se rapportait à l'attachement qu'il avait pour cette Cléopâtre que les Alexandrins aimaient [2], et que son beau-fils avait lâchement assassinée [3]; et à la bonne intelligence qui régnait entre Ptolémée Aulète et son frère, illégitime comme lui, auquel on avait donné le royaume de Chypre.

Le titre de *nouveau Bacchus* ne fut évidemment qu'un surnom qu'il prit plus tard, à cause de sa ferveur pour le culte de Bacchus. On peut du moins le conjecturer, d'après ce que Lucien raconte de ses déportemens effrénés dans la célébration des orgies ou fêtes de ce dieu [4]; c'est sans doute par la même raison,

[1] Pag. 252, *ed.* Aucher. = [2] *Cara acceptaque populo.* (Cic. *de rege Alexandrino*, p. 49. *ed.* Maïo.) = [3] *Suprà*, p. 112. = [4] Lucian, *de Calumn.*, §, 16.

qu'Antoine, qui méritait ce titre aussi bien que lui, le reçut [1] des Athéniens [2], des Ephésiens [3] et des Alexandrins, ainsi que le nom d'Osiris [4]; et nous savons que Cléopâtre, à l'imitation de son père et de son amant, se fit appeler *nouvelle Isis* [5] et *nouvelle déesse* dans la XVIe année de son règne, trente-sept ans avant J.-C.; son père avait de même pris le surnom de *nouveau Bacchus*, postérieurement à l'an XIIe de son règne, ainsi que le prouve l'inscription n° II.

§ VI. *Remarques sur trois inscriptions grecques du propylon de Philæ, coupées par des sculptures égyptiennes.*

Je me trouve conduit à faire quelques observations sur un fait qui a causé beaucoup d'étonnement aux voyageurs qui l'ont découvert, et qui ne présentera plus rien que de naturel aux personnes qui liront cet ouvrage.

L'inscription du propylon de Philæ, citée plus haut [6], prouve que la sculpture égyptienne de cette partie du propylon a été faite avant le règne de Ptolémée Aulète; car on a vu que cette sculpture est antérieure à l'inscription. En d'autres endroits du même édifice, il existe au contraire des sculptures évidemment d'une date postérieure aux inscriptions grecques. « Si l'on considère le rang inférieur des » figures colossales, on aperçoit des inscriptions

(1) Plutarch., *in Anton.*, § 60. = (2) *Id.*, § 24. = (3) Dio Cass., LV, § 5. = (4) Plut., *in Anton.*, § 54. = (5) Champoll.-Figeac, *Annales des Lagides*, II, p. 367. = (6) *Suprà*, p. 135 et 136.

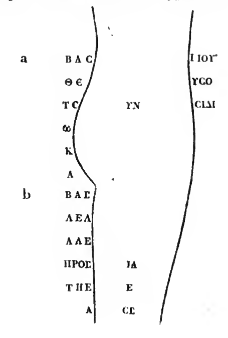
» grecques tracées négligemment l'une sous l'autre, » et dont on ne voit plus que ce qui est entre les » figures et les parties lisses de la muraille; mais » comme ces figures sont en relief dans le creux, de » manière que la partie saillante est dans le plan du » mur, on trouve encore quelques lettres de ces » mêmes inscriptions vers le milieu des figures et de » leurs membres. Il y a aussi des signes hiérogly- » phiques peu visibles, qui semblent mêlés et con- » fondus avec d'autres inscriptions grecques : ces » inscriptions ont été entaillées manifestement et ont » fait place aux hiéroglyphes et aux figures colos- » sales [1]. »

Il resterait à savoir de quelle époque sont ces inscriptions, pour déterminer celles des sculptures égyptiennes qui leur ont succédé. Selon M. Jomard : « Ce qui subsiste de ces caractères se rapporte à » Ptolémée Évergète plutôt qu'à aucun autre prince. » Il ajoute : « Si elles étaient postérieures, il serait fort » difficile de soutenir notre opinion; mais tout est » d'accord, si l'on admet qu'elles sont du commen- » cement de son règne [2]. »

Dans le cas où il faudrait absolument, pour que l'opinion de M. Jomard pût se soutenir, que ces inscriptions fussent du règne de Ptolémée Évergète, cette opinion pourrait bien n'être pas du tout soutenable : car, d'après les copies exactes qu'en a prises M. Gau, et qu'il m'a communiquées, je n'y ai rien

[1] Jomard, *Mém. sur les inscriptions anciennes recueillies en Égypte*, p. 8. = [2] *Mémoire cité*, p. 9.

vu qui se rapporte à Ptolémée Évergète : ces inscriptions sont de diverses époques, toutes plus ou moins récentes ; mais les principales, celles dont on voit le commencement et la fin dans toute la longueur d'une des grandes figures, sont très certainement d'une époque de beaucoup postérieure à ce prince, comme le montrent et la forme des caractères, où l'on trouve le plus souvent les lettres c & є, et d'autres indices certains. Je me contenterai de rapporter ces deux fragmens qui donneront une idée du reste : on voit qu'ils sont placés le long du corps d'une grande figure égyptienne :



Je commencerai par la restitution de l'inscription *b*, qui nous présente des indications certaines, d'après les exemples analogues dont nous pouvons nous aider. Il est clair, par exemple, que, dans toute la dynastie des Lagides, on ne peut trouver que le nom d'*Alexandre* qui puisse convenir aux trois lettres ΑΛΕ: on devra lire avec toute certitude:

ΒΑΣ[ΙΛΕΩΣΠΤΟ
ΛΕΜ[ΑΙΟΥΘΕΟΥ
ΑΛΕ[ΞΑΝΔΡΟΥΤΟ
ΠΡΟΣ[ΚΥΝΗΜΑΠΑΡΑ
ΤΗΙ[ΚΥΡΙΑΙΣΙΔΙΘΕΑ
Μ[ΕΓΙΣΤΗΙ......

C'est-à-dire : « L'hommage religieux du roi Ptolémée Alexandre, en l'honneur d'Isis, déesse très » grande, a été fait par...... »

C'est évidemment au dernier roi de la race des Lagides que se rapporte l'inscription dont on voit le commencement et la fin des deux côtés de la figure égyptienne. Il me paraît évident qu'on doit la restituer ainsi :

ΒΑΣ[ΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑ]ΙΟΥ
ΘΕ[ΟΥΤΟΥΚΑΙΔΙΟΝ]ΥΣΟ[Υ
Τ[ΟΠΡΟΣΚ]ΥΝ[ΗΜΑΤΗΙ]ΙΣΙΔΙ
Θ[ΕΑΜΕΓΙΣΤΗΙ.....

Βασιλέως Πτολεμαίου, Θεοῦ, τοῦ καὶ Διονύσου, τὸ προσκύνημα τῇ Ἴσιδι, Θεᾷ μεγίστῃ......

« L'hommage du roi Ptolémée, dieu, dit *Bac-*
» *chus*, en l'honneur de la déesse très grande Isis... »

C'est encore au même prince qu'il faut rapporter cette troisième inscription, tracée le long de la jambe droite d'une figure égyptienne de ce même propylon : la plus grande partie de chaque ligne a été enlevée par ceux qui ont sculpté cette figure.

ΒΑCΙΛΕѠϹ Πτολεμαίου
ΤΟΥΚΑΙΔ ιονύσου
ΤΟΠΡΟϹ κύνημα τόδε
ΚΑΙΤΗϹ βασιλίσσης
ΚΑΙΤΩΙΝ τέκνων αὐτῶν
ΠΑΡΑΤ ῆ κυρίᾳ Ἴσιδι
ЄΤΡΑΥ
ΟΟΤΟϹ
ΧΑΙΡ
ΑΥΤΙ
ΙΙΟ

Je lis ΕΓΡΑΨΕ ou ΕΓΡΑΨΑ, et ce mot devait être suivi du nom de celui qui a fait l'inscription et de ses parens; les lettres ΧΑΙΡ sont le commencement du nom Χαιρήμων.

« L'hommage religieux du roi Ptolémée, dit *Bac-*
» *chus*, et de la reine et de leurs enfans, à Isis la
» maîtresse, a été fait par...... »

Les lettres ΤΟΥΚΑΙΔ ne peuvent se lire que de deux manières, ou τοῦ καὶ Διονύσου, ou τοῦ καὶ Ἀλεξάνδρου, en admettant qu'il y ait un Α au lieu du Δ. Mais il n'est pas difficile de se décider, d'après les mots καὶ τῆς [βασιλίσσης]; car on sait que, dans les monumens du règne de Sôter II et d'Alexandre, il n'est jamais question de la femme de ces princes; quand il y est fait mention d'une reine, c'est toujours de leur mère Cléopâtre, et son nom précède celui de son fils. Nous ne pouvons donc hésiter sur la leçon τοῦ καὶ Διονύσου qui se trouve également dans l'inscription précédente, d'après la restitution proposée ci-dessus. Ce surnom, qui désigne évidemment Ptolémée Aulète, se présente en effet sous deux formes, νέος Διόνυσος ou simplement Διόνυσος; car Eusèbe nomme ce prince: Πτολεμαῖος ὁ νέος, ὁ καὶ Διόνυσος [1], ce qui est précisément la même expression; et Lucien dit: παρὰ Πτολεμαίῳ τῷ Διονύσῳ ἐπικληθέντι [2].

Il est facile de déterminer l'époque de cette dernière inscription; elle est évidemment postérieure à celle du n° 11, puisqu'on y trouve le titre de Διόνυσος, que ce prince ne portait pas encore dans la douzième année de son règne, époque à laquelle le n° 11 a été gravé. D'une autre part, elle est antérieure à celle du n° 1, puisqu'il y est fait mention de la *reine*, dont le n° 1 ne parle point.

Elle est donc d'une époque où Ptolémée Aulète avait déjà pris le titre de *Bacchus*, et où il était en-

[1] Euseb., *chron.*, p. 377, col. 1. = [2] *De Calmunia*, § 16.

core marié. Or, il a été prouvé qu'Aulète était veuf dès l'an 64 avant J.-C.; ainsi la date de cette inscription se place entre les années 70 et 64.

Quant à l'inscription *a* (pag. 147), où il n'est fait mention, ni de la femme de Ptolémée Aulète, ni de ses enfans, il est impossible de trouver dans cette double omission une indication chronologique; seulement le titre Διόνυσος la place après l'an 70. On en doit dire autant de la même omission dans le fragment *b*, où le nom du roi se montre seul. Ces différences nous apprennent que les hommages religieux se faisaient tantôt au nom du prince seulement, tantôt au nom de toute sa famille.

La forme des lettres n'est pas la même dans les inscriptions du propylon de Philæ. Dans celle de Ptolémée Alexandre, nous trouvons le sigma et l'epsilon carrés (Ε Ε) : des quatre inscriptions de Ptolémée Aulète, celle où le titre νέος Διόνυσος ne se trouve point, et conséquemment la plus ancienne, présente les formes Ε Σ Ω; les trois autres, dont une a été écrite à l'encre rouge [1], offrent les formes rondes ϵ c ω. Cette différence, dans des inscriptions du même règne, est sans doute digne d'attention, d'après les remarques que j'ai eu occasion de faire plus haut. Il paraîtrait donc que l'usage des lettres rondes ϵ c ω n'a passé de l'écriture cursive dans l'écriture lapidaire que postérieurement à l'an 70 de notre ère, époque de la plus ancienne des

[1] *Suprà*, p. 134.

quatre inscriptions. Du moins est-il certain que celles du propylon sont le plus ancien exemple connu jusqu'ici de l'emploi de ces lettres *gravées sur la pierre.*

Il résulte de la comparaison de ces précieux vestiges d'antiquité, que les sculptures du grand propylon de Philæ sont d'époques différentes : quelques-unes d'entre elles ont été faites après le règne de Ptolémée Alexandre (107-89 avant J.-C.); d'autres avant la douzième année du règne de Ptolémée Aulète (70 avant J.-C.); d'autres enfin sont postérieures à cette époque, et datent, selon toute apparence, du temps des Romains ; et c'est alors sans doute qu'on revêtit toutes ces sculptures des couleurs dont les traces subsistent encore [1].

Elles nous offrent un nouvel exemple, que du moins personne ne pourra contester, du style de la sculpture égyptienne dans les derniers temps de la dynastie des Lagides, et lors du passage de l'Égypte sous la domination romaine; sous ce rapport, on peut les regarder comme un fait important de l'histoire de l'art égyptien.

Pour faire sentir la concordance des faits historiques discutés dans ce chapitre, et qui embrassent un intervalle de quatre-vingts ans, il me reste à les présenter par ordre chronologique, à partir de la mort de Ptolémée Philométor : c'est ce qu'on trouvera dans le tableau suivant.

[1] *Suprà*, p. 136.

INDICATIONS CHRONOLOGIQUES.

	Ans avant J.-C.
Ptolémée Philométor meurt.	147
Règne momentané de Ptolémée Eupator, son fils.	
Cléopâtre, sa veuve, âgée de 36 à 40 ans, épouse Évergète II . . . *commencement* de	146
Évergète II, couronné à Memphis. . . *fin* de	146
Il répudie Cléopâtre, dont il épouse la fille, *commencement* de	145
Sôter II naît . . . . *commencement* de	144
Expulsion d'Évergète II.	132
Retour d'Évergète II	127
Sôter II se marie dans sa 18e année . . . . . -	127
Cléopâtre, sa fille, naît en	126
Mort d'Évergète II; Cléopâtre sa veuve et Sôter II son fils lui succèdent.	117
Alexandre Ier, roi de Chypre, dans la 4e année du règne de son frère, épouse la fille de ce prince, Cléopâtre, qui était dans sa 13e année, en	114
Alexandre II, fils de Sôter II, naît vers	111 ou 109
Alexandre Ier est appelé au trône après l'expulsion de Sôter II	107
Expédition de Sôter II en Syrie. Alexandre II est envoyé dans l'île de Cos, à l'âge de 6 à 8 ans	103

	Ans avant J.-C.
Naissance présumée d'Aulète, fils naturel de Sôter II	98 à 99
Sôter II remonte sur le trône et prend le titre de *Désiré* et de *Philadelphe*	89
Alexandre Ier meurt	89
Arrivée de Mithridate à Cos. Il emmène Alexandre II, âgé de 23 à 25 ans.	86
Sôter II meurt	81
Cléopâtre sa fille, veuve d'Alexandre Ier, succède à son père la même année, à 44 ans.	81
Alexandre II, âgé de 27 à 29 ans, est appelé à partager la couronne; il épouse Cléopâtre; leur mort dix-neuf jours après	81
Aulète monte sur le trône à 16 ou 18 ans	81
Aulète et son frère se proposent d'épouser les deux filles de Mithridate	63

SECTION SECONDE.

INSCRIPTIONS DU TEMPS DES ROMAINS.

CHAPITRE PREMIER.

Inscription du Propylon d'Isis à Tentyris, gravée dans la XXXIe *année du règne d'Auguste*[1].

« PARMI les ruines de Tentyris, actuellement » Dendérah, on trouve à l'est celles d'une grande » porte isolée, presqu'entièrement enfouie sous les » décombres provenant de la destruction des mai- » sons particulières, qui, à différentes époques, » ont fait partie de la ville de *Tentyris*. Sa forme » et ses dimensions sont tout-à-fait semblables à » celles de la porte du nord qui précède le grand » temple. Les sculptures de ces deux édifices ont » entre elles la plus grande analogie[2]..... » Cette porte, ou *propylon*, est placée juste sur l'aligne- ment de l'enceinte qui enveloppe les monumens de

(1) Cette dissertation a déjà été imprimée dans le *Journal des Savans* du mois de juillet 1821. J'y ai fait des additions assez considérables. = (2) *Descript. de Dendérah*, p. 50.

Tentyris; elle semble en former l'entrée orientale, et avoir été destinée à être en rapport de position avec le petit temple d'Isis, situé derrière le grand temple. « Ce propylon est remarquable par une » inscription en beaux caractères grecs, répétée sur » chacun des listels de la corniche. »

Cette inscription, dont nous possédons des copies fort exactes, a déjà été l'objet de plusieurs discussions [1], qui n'ont pas encore conduit à en faire connaître le sens dans toutes ses parties; l'explication que je vais en donner diffère complètement de celles qui ont été proposées; et je crois qu'elle ne laisse subsister aucune des difficultés qui avaient paru embarrassantes.

M. Denon est le premier qui ait fait connaître ce monument. La copie de ce voyageur présentait plusieurs lacunes qui furent remplies avec peu de succès par M. Parquoy, auteur de la traduction que M. Denon a insérée dans son ouvrage [2]. Les restitutions de ce savant, fausses en grande partie, ont égaré d'autres critiques, et les ont empêchés de découvrir le sens général de l'inscription et celui des principaux détails. Heureusement la copie des auteurs de la Description de Dendérah [3] et celle de M. Hamilton [4]

[1] Samuel Henley, *Remarques sur le Zodiaque de Dendérah*; Magasin Encyclopédique VI, 544 *suiv.*— Champollion-Figeac, *Lettre à M. Fourier, sur l'inscription grecque de Dendérah.* Grenoble, 1806. = [2] *Voyage dans la Haute et Basse Égypte*, p. 212, *éd. in folio.* [3] *Endroit cité.* = [4] *Ægyptiaca*, p. 207.

sont complètes : grâces à ces voyageurs, toute restitution est désormais superflue ; il ne s'agit que d'expliquer le monument tel qu'il est.

§ I. *Traduction et texte.*

L'inscription se compose de trois lignes d'une étendue inégale. La première contient quatre-vingts lettres, la seconde seulement soixante-seize ; et la troisième, qui est la plus longue, en contient quatre-vingt-cinq. Cette inégalité n'a rien qui doive surprendre ; on la retrouve dans beaucoup d'autres monumens du même genre. Le texte porte :

1ère ΥΠΕΡ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΥ ΔΙΟΣ ΕΛΕΥ-
ΘΕΡΙΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΕΠΙ ΠΟΠΛΙΟΥ ΟΚΤΑΥΙΟΥ ΗΓΕΜΟΝΟΣ
2e ΚΑΙ ΜΑΡΚΟΥ ΚΛΩΔΙΟΥ ΠΟΣΤΟΜΟΥ ΕΠΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥ ΤΡΥ-
ΦΩΝΟΣ ΣΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟΣ ΟΙ ΑΠΟ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ
3e ΚΑΙ ΤΟΥ ΝΟΜΟΥ ΤΟ ΠΡΟΠΥΛΟΝ ΙΣΙΔΙ ΘΕΑΙ ΜΕΓΙΣΤΗΙ
ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΣΥΝΝΑΟΙΣ ΘΕΟΙΣ ΕΤΟΥΣ ΛᾹ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΘΩΥΘ
ΣΕΒΑΣΤΗΙ.

Je lis et ponctue ainsi l'inscription :

Ὑπὲρ αὐτοκράτορος Καίσαρος, θεοῦ υἱοῦ, Διὸς Ἐλευθερίου, Σεβαστοῦ, ἐπὶ Ποπλίου Ὀκταυΐου ἡγεμόνος, καὶ Μάρκου Κλωδίου Ποστόμου ἐπιστρατήγου, Τρύφωνος στρατηγοῦντος, οἱ ἀπὸ τῆς μητροπόλεως καὶ τοῦ νομοῦ τὸ πρόπυλον Ἴσιδι θεᾷ μεγίστῃ καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς. Ἔτους ΛᾹ Καίσαρος, Θωῢθ σεβαστῇ.

« Pour la conservation de l'empereur César, fils » du Divin (César), Jupiter libérateur, Auguste,

» Publius Octavius étant Préfet, Marcus Clodius » Postumus étant Épistratège, Tryphon étant Stra- » tège,

» Les habitans de la métropole et du nome [ont » élevé] ce Propylon à Isis, déesse très grande, et » aux Dieux adorés dans le même temple; la xxxie » année de César, du mois thoyth le jour d'Au- » guste. »

Dans cette inscription, comme dans beaucoup d'autres du même genre, on distingue plusieurs parties: 1° le nom et les titres de l'empereur ou du roi, pour la conservation duquel est faite la construction ou la dédicace; 2° les magistrats en charge à cette époque; 3° le nom de l'édifice construit et dédié; 4° celui des fondateurs; 5° celui de la divinité à laquelle il est dédié; 6° la date de la dédicace.

Chacune de ces parties offre des difficultés qu'il faudra résoudre.

Il en est qui sont communes à d'autres inscriptions: telle est la signification propre des mots *stratège* et *épistratège*, noms de magistrats que nous retrouverons ailleurs, et dont je ne puis pas discuter le sens avant d'avoir réuni et fait passer sous les yeux du lecteur les divers monumens où ces noms se rencontrent [1]. Je me contenterai d'avertir ici que ἡγεμὼν désigne le *préfet augustal*, ou gouverneur de l'Égypte; ϛρατηγός, le chef du nome, ou *nomarque;* ἐπιϛράτηγος, le commandant général de la Thébaïde.

[1] *Infrà*, IIe Partie, chap. Ier, § II et II.

Quant aux particularités, on y remarque; 1° le nom de la divinité à laquelle l'édifice est dédié: c'est *Isis*, divinité *égyptienne;* 2° le nom des auteurs de la dédicace: ce sont les *gens du nome et de la métropole*, conséquemment des *Égyptiens*. Ainsi les Romains, sous la domination desquels cette dédicace a été faite, n'y ont eu aucune part; les *nationaux* seuls ont élevé le *propylon* à Isis; 3° le nom de l'empereur désigné dans la dédicace; 4° la date précise du monument.

Ces deux derniers points sont les seuls qui méritent que je m'y arrête d'une manière spéciale.

§ II. *L'empereur Auguste fut appelé* Jupiter libérateur.

M. Parquoy et, d'après lui, M. Champollion-Figeac, avaient traduit ainsi les deux premières lignes: « Pour la conservation de l'empereur *César,* » *Dieu, fils de Jupiter, auteur de notre liberté,* » *lorsque* Publius Octavius étant gouverneur, Mar- » cus Claudius Postumus, *commandant général,* et » Tryphon, *commandant particulier des trou-* » *pes,* etc. » Cette traduction diffère sur presque tous les points de celle que j'ai donnée plus haut. Il en est de même de celle des auteurs de la Description de Dendérah, qui ont traduit: *sous l'empereur César, Dieu, fils de Jupiter libérateur, Auguste*, etc.

Elles ne sont pas plus exactes l'une que l'autre dans leur totalité. Quant aux titres de l'empereur, qui m'occupent en ce moment, on a fait dépendre

ΘΕΟΥ de ΚΑΙΣΑΡΟΣ, tandis que ce mot est certainement le régime de ΥΙΟΥ qui suit. Cette première faute en a entraîné une seconde. On a considéré ΔΙΟΣ ΕΛΕΥΘΕΡΙΟΥ comme régime de ΥΙΟΥ, au lieu que ce titre dépend de ΚΑΙΣΑΡΟΣ. Dans les formules des inscriptions impériales grecques ou latines, les mots ΥΙΟΣ et FILIVS sont placés après leur complément [1]. Il est donc certain que le commencement de l'inscription doit être lu et ponctué, ainsi que je l'ai fait : Ὑπὲρ αὐτοκράτορος Καίσαρος, Θεοῦ υἱοῦ, Διὸς Ἐλευθερίου, Σεβαστοῦ ; en latin : *Pro incolumitate imperatoris Cæsaris, Divi filii, Jovis liberatoris, Augusti :* et il résulte de cette analyse, que Διὸς Ἐλευθερίου est un titre de l'empereur *régnant*, dont le père est simplement désigné par le mot Θεός.

Tous les savans que je viens de citer avaient reconnu que c'est de l'empereur Auguste qu'il est question dans la première ligne. M. Hamilton a émis une opinion différente que je ne crois pas vraie, mais qui est ingénieuse.

« L'empereur régnant, dit-il, y est désigné » comme fils de Divus Éleuthérius, titre que nous » savons avoir été porté par Adrien, d'après une in- » scription trouvée à Héraclée de Bithynie, d'où » nous pouvons présumer que cette inscription a » été gravée sous le règne d'Antonin-le-Pieux, fils » adoptif et successeur d'Adrien [2]. »

[1] Il y a quelques exceptions à cette règle dans les inscriptions grecques (Cf. Pocock. *Inscript.*, p. 42, n° 3.) = [2] *Ægyptiaca*, p. 207.

Cette conjecture ne me paraît pas suffisamment appuyée; de ce qu'Adrien a porté les titres de Jupiter *Olympien*, *libérateur* (Ὀλύμπιος, Ἐλευθέριος), il ne s'ensuit pas qu'il soit le seul empereur qui en ait été décoré. Le titre de *Jupiter*, avec différentes épithètes, a été donné à plusieurs empereurs romains; depuis Auguste [1]; Caligula fut nommé Ζεὺς ἐπιφανὴς νέος [2], Trajan, Ζεὺς φίλιος [3]; Commode et Caligula, *Jupiter Latialis* [4]; enfin une inscription recueillie à Philæ par M. Hamilton [5], donne le titre de Jupiter *libérateur*, Ζεὺς Ἐλευθέριος, à Septime-Sévère ou à Caracalla. Nous croyons que ce savant voyageur aurait abandonné sa conjecture, s'il eût fait attention que l'empereur régnant n'est désigné que par les mots αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Σεβαςὸς, sans l'addition d'un nom propre, ce qui ne peut absolument se rapporter qu'à Auguste. D'ailleurs, les mots Θεοῦ υἱοῦ ne laissent à cet égard aucune espèce de doute: quel autre que Jules César a jamais été désigné par le simple mot Θεὸς en grec, *divus* en latin? Enfin, la date ΛΑ, l'an XXXI, ne peut également s'appliquer qu'à ce prince, puisqu'il est le seul, dans la liste des empereurs, qui ait régné plus de trente ans. A la vérité, on a dit que l'année XXXI indique ici l'âge d'Auguste; mais je prouverai bientôt que cette opinion n'est point fondée.

(1) Cuper, *Append. ad apoth. Hom.*, p. 206. = (2) Philo, *ad Caïum*, p. 596. = (3) Spanh., *Præst. Num.*, II, p. 500. = (4) Dio Cassius, LIX, 28. — Sueton. *Calig.*, § 22; ibi. *Casaub.* (5) Voyez l'appendice.

Ainsi, il est hors de doute que l'empereur désigné dans l'inscription de Tentyris ne saurait être qu'Auguste, et l'on est également sûr que c'est à ce prince qu'appartient le titre de *Jupiter libérateur;* il le tenait sans doute de la gratitude des Égyptiens; et c'est un fait dont aucun autre monument ne nous avait jusqu'ici conservé la connaissance. Les Égyptiens ont été fort prodigues de titres magnifiques à l'égard des empereurs; mais aucun ne les mérita autant qu'Auguste, dont la conduite politique envers l'Égypte fut si sage et si bien calculée sur tous les besoins du pays.

§ III. *Date précise de l'inscription. — Années d'Auguste en Égypte. — Jours Éponymes. — Célébration du jour natal d'Auguste.*

La date est exprimée par les mots ΕΤΟΥΣ ΛᾹ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΘΩΥΘ ΣΕΒΑΣΤΗΙ, dont la leçon ne peut laisser aucun doute.

ΕΤΟΥΣ ΛᾹ ΚΑΙΣΑΡΟΣ, *l'année trente-unième de César.* MM. Samuel Henley et Champollion-Figeac ont cru que cette année indique *l'âge d'Auguste.* Ce dernier fondait principalement son opinion sur ce que le titre d'*Auguste* n'est pas donné à l'empereur dans l'inscription; or, nous avons vu plus haut que la copie même de M. Denon portait des traces du titre de ΣΕΒΑΣΤΟΣ, et qu'on le trouve dans toutes les copies. Ces savans, d'après l'idée qu'ils s'étaient faite, sont partis de l'année de la naissance

d'Auguste, qu'ils ont prise à l'an 691 de Rome; et ils ont fixé la date de l'inscription en l'année 28 avant J.-C. Cette date les a conduits à plusieurs conjectures sur le sens et l'objet de l'inscription en général. M. Henley, par exemple, trouve dans le zodiaque du *pronaos* de Vénus, lequel n'a rien de commun avec l'inscription du *propylon* d'Isis, la clef de la réforme julienne et de celle du calendrier égyptien, qu'il croit avoir été introduite par Auguste dans cette année 28; mais toutes ces conjectures tombent d'elles-mêmes, parce qu'il est certain que l'an *XXXI de César* s'entend du règne d'Auguste, et non pas de son âge: ainsi le veut l'usage suivi dans les inscriptions et les médailles des empereurs. Imaginer que les dates qui s'y trouvent exprimées indiquent l'âge de ces princes, ce serait s'exposer à tomber dans les absurdités les plus palpables. Pour le cas particulier qui nous occupe, la fausseté de cette date serait prouvée par un seul fait s'il était nécessaire: c'est le nom du préfet *Publius Octavius*, mentionné dans notre inscription. On sait que le premier préfet d'Égypte nommé par Auguste après la soumission de l'Égypte, en l'an 30 avant J.-C., fut Cornélius Gallus. Il eut pour successeurs immédiats Pétronius et Ælius Gallus; ce dernier administrait encore l'Égypte en l'an 20, époque à laquelle Strabon parcourait ce pays: ainsi entre l'an 30 et l'an 20 avant notre ère, il n'est pas possible de trouver place pour ce *Publius Octavius*.

Tout sert donc à démontrer que l'an *XXXI* doit

se rapporter au règne d'Auguste ; cette date tombe à l'an 1 de notre ère : c'est celle d'une inscription trouvée par M. Cailliaud, et qui finit par L. ΛΑ ΚΑΙCΑΡΟC [1]. Une autre, gravée sur le propylon du temple d'Hermès, à Dakkeh en Nubie, et publiée par Burckhardt [2], et M. Light [3], porte: ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΣ ΕΡΜΩΝΟΣ ΣΥΝΗΛΘΟΝ ΚΑΙ ΠΡΟΣΕΚΥΝΗΣΑ ΤΟΝ ΑΥΤΟΝ ΘΕΟΝ ΕΤΟΥΣ ΛΒ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΦΑΟΦΙ : « Moi, Callimaque, » fils d'Hermon, je suis venu [avec les précédens [4]] » et j'ai adoré le même dieu [Hermès], la trente-» deuxième année de César, du mois de phaophi » le..... » La date tombe au mois d'octobre de l'an 2 de notre ère; c'est ce que n'a pas vu l'abbé Boyer [5], qui l'a fixée à l'an 14 avant J.-C., comptant les années d'Auguste depuis la mort de Jules César, tandis que, dans toutes les dates égyptiennes, ces années doivent se compter de l'an 30 avant notre ère.

Venons à la seconde partie de la date de l'inscription, ΘΩΥΘ ΣΕΒΑΣΤΗΙ. Ces deux mots ont été entendus de plusieurs manières bien différentes. M. Parquoy les avait traduits par : *Le collège des prêtres à l'impératrice.* MM. Samuel Henley et Champollion-Figeac ont critiqué cette version; et, en effet, on ne peut deviner le rapport qui existe entre le

[1] Voyez l'Appendice, N° VIII. = [2] *Travels, etc.*, p. 106. = [3] *Travels in Ægypt, Nubia, Holy Land, etc.*, p. 270. = [4] Il paraît que cette inscription est placée au-dessous d'une autre, à laquelle elle se rapporte. = [5] Dans une Dissertation à la fin du voyage de M. Light, p. 275.

mot ⲑⲱⲟⲩⲧ et le *collège des prêtres*. Celle qu'ils en ont donnée à leur tour, sans être aussi éloignée du texte, n'est pas beaucoup plus admissible. Le premier a traduit, *le mois sacré de Thoth* [1], et son opinion a été suivie par les auteurs de la Description de Tentyris ; mais comme ΣΕΒΑΣΤΗΙ est un mot au féminin, il ne saurait être l'adjectif de ⲑⲱⲟⲩⲧ ou de *μηνὶ* sous-entendu ; au moins devrait-il y avoir ΣΕΒΑΣΤΩΙ. M. Champollion sauve cette difficulté par un léger changement, il lit ΣΕΒΑΣΤ. ΙΗ, et traduit *le* 18 *du mois sacré de thoth* [2] ; cette correction, d'ailleurs ingénieuse, n'étant amenée que par l'embarras d'expliquer le mot ΣΕΒΑΣΤΗΙ avec sa terminaison féminine, on doit la rejeter et expliquer le mot tel qu'il est écrit.

On peut s'étonner que l'idée la plus simple ne soit venue à l'esprit de personne ; car il était tout naturel de penser que ΣΕΒΑΣΤΗΙ, placé après le nom du mois, en exprime le quantième ; et en conséquence que ce mot est un adjectif comme dans *Σεβαστὴ πόλις*, *σεβαστὴ σπεῖρα*, *cohors Augusta* [3], *Σεβαστὸς οἶκος*, *domus Augusta*, *ἔλπις σεβαστὴ*, *νίκη σεβαστὴ* [4]. Dans ce cas, le substantif sera sous-entendu, ainsi qu'il l'est ordinairement avec *πρώτῃ*, *δευτέρᾳ*, *τρίτῃ*, etc. ; ainsi ⲑⲱⲟⲩⲧ ΣΕΒΑΣΤΗΙ, *mensis thoyth augustâ die*, signifiera *de thoth le jour auguste*, ou *d'Auguste* ; ce sera donc le jour *éponyme* de ce prince. L'inscri-

(1) *Magasin encyclop.*, vol. cité, p. 451. = (2) *Lettre à M. Fourier*, p. 8. = (3) *Act. Apost.*, XXVII, 1. = (4) Zoega, *Num. Ægypt.*, p. 49, 54, 55. — Mionnet., VI, p. 89, 90.

ption de Rosette nous apprend que les Ptolémées donnaient leurs noms à plusieurs jours de chaque mois dans l'année : le nombre de ces jours *éponymes* paraît même avoir été assez considérable, comme je l'établirai par la suite, en expliquant les inscriptions de Rosette et de l'île des Cataractes.

Cet usage des jours *éponymes* existait également en Grèce et en Asie. Une inscription des Attales fait mention du *jour du roi Eumène* [1], (ἐν τῇ βασιλέως Εὐμένους ἡμέρᾳ); et ce jour ne peut être qu'un *éponyme*. D'ailleurs, il résulte d'une autre inscription du même temps et du même pays, qu'un tel honneur était accordé à de simples particuliers; car on y voit qu'un certain Craton portera une couronne sa vie durant, et qu'il y aura dans l'année des *jours de son nom*, ἐπώνυμοι ἡμέραι [2]. Parmi les honneurs que les Athéniens prodiguèrent à Démétrius Poliorcète, ils donnèrent son nom au dernier jour de *Munichion* [3].

Sans insister ici sur la généralité de l'usage, renfermons-nous dans l'Égypte. Il est certain que plusieurs jours de l'année y portaient le nom du prince. Que cet usage se soit continué sous les Romains, c'est ce dont il serait difficile de douter, quand même un monument curieux ne nous l'attesterait pas de la manière la plus certaine. Dans une in-

[1] *Ad calc. marmor. Oxoniens. ed. Maittair.* et dans *Walpole's travels*, tom. II, *Append.*, p. 2. = [2] *In Antiq. Asiat. ed.* Chishull, p. 142. = [3] Plutarch., *in Demetr.*, § 12.

scription de la grande Oasis, copiée par M. Cailliaud et par M. Hyde [1], nous trouvons l'expression d'une date ainsi conçue : L. B̄ Λουκίου Λιβίου Σεβαστοῦ Σουλπικίου Γάλβα αὐτοκράτορος φαωφὶ Ā Ἰουλίᾳ σεβαστῇ ; c'est-à-dire : « La seconde année de Lucius Livius » Sulpicius Galba, empereur, le premier de phao- » phi, Julie Auguste [2]. » Il est clair que les mots Ἰουλίᾳ σεβαστῇ sont une apposition de φαωφὶ πρώτῃ : ils indiquent sans nul doute que le premier de phaophi était le *jour éponyme* de Livie, femme d'Auguste, qui, après la mort de ce prince, prit le nom de *Julia Augusta*. Ce texte curieux nous apprend que l'*éponymie* s'exprimait, dans ce cas, par une espèce d'apposition. On disait: *de phaophi le premier, Julie Auguste*. La date de ce décret est postérieure de cinquante-quatre ans à la mort d'Auguste, et de cinquante-un à celle de Livie : cependant on continuait encore, dans les actes publics, de marquer l'*éponymie* de cette princesse. Ce rapprochement ne permet pas de douter que les mots Θεῶν σεβαστῇ, dans l'inscription de Tentyris, ne doivent s'entendre également d'une *éponymie de jour*.

(1) La copie en a été publiée dans le *Classical journal*, T. XXIII, p. 156. — (2) Cette date se rapporte au 28 septembre de l'an 68 de notre ère. Galba était monté sur le trône le 9 juin de cette année (Tillemont, I, 344, 360); il ne régnait donc que depuis trois mois et demi. Cependant la date exprime la *deuxième année* de son règne; c'est que, selon l'usage des Égyptiens, l'intervalle de deux mois vingt jours écoulés entre le 9 juin et le 29 août ou 1er thot, était compté comme la première année du règne de cet empereur.

L'exemple tiré de l'inscription de l'Oasis, tout en démontrant le fait, donne néanmoins lieu d'hésiter sur le vrai sens du mot Σεβαστῇ; car si ce mot, comme je l'ai déjà dit, peut être l'adjectif du mot ἡμέρα sous-entendu, il peut être aussi le nom même de *Julie Auguste*, placé en opposition.

Mais une considération très forte me paraît propre à décider la question, en empêchant d'assimiler l'expression des deux dates; c'est que dans l'inscription de Tentyris, le *quantième* du mois manque devant ΣΕΒΑΣΤΗΙ, au lieu que nous le voyons exprimé dans celle de l'Oasis. Cette différence capitale démontre qu'il ne peut être question d'un des jours *éponymes* de l'impératrice Livie; dans ce cas, en effet, il eût été d'autant plus nécessaire de joindre le quantième du mois au titre de ΣΕΒΑΣΤΗΙ, que plusieurs jours *éponymes* auraient été consacrés à cette princesse.

On ne peut donc s'empêcher de reconnaître que le mot ΣΕΒΑΣΤΗΙ désigne un jour *éponyme* d'Auguste, et un jour tellement connu, qu'il suffisait de l'indiquer par son nom pour que tout le monde sût précisément la date qu'on voulait exprimer.

Je n'aperçois que deux jours qui puissent offrir cette condition nécessaire; c'est celui de la prise d'Alexandrie et celui de la naissance d'Auguste : il ne me paraît pas difficile de se décider sur le choix.

Le jour de la prise d'Alexandrie fut solennisé par une fête à Rome [1], et probablement aussi en Égy-

[1] Dio Cassius, LI, 19.

pte, comme étant celui qui avait vu la délivrance de la contrée, et le terme des excès dont elle avait été le théâtre. Ce jour pourrait donc avoir été choisi comme *éponyme* d'Auguste; mais une circonstance l'exclut: la ville d'Alexandrie fut prise le 1er du mois *sextilis*, nommé depuis *Augustus*, et ce fut à ce jour qu'on fixa l'anniversaire [1] et les fêtes instituées en mémoire de cet événement. Or, le 1er août tombait au 7 mésori fixe, et au 14 mésori vague en l'an 1er de notre ère; or, la condition du jour que nous cherchons est de tomber dans le mois de thoth.

Le *jour natal* d'Auguste, célébré à Rome et dans les provinces, l'était surtout à Alexandrie et en Égypte avec beaucoup de pompe, de même que celui de ses successeurs; c'est Philon qui nous l'apprend [2]. L'inscription de Rosette montre que le jour de la naissance d'Épiphane était *éponyme*, et nous avons lieu de conjecturer qu'il en était de même du *jour natal* des autres Ptolémées: il est donc on ne peut plus probable que les empereurs jouirent du même privilège, et que leur *jour natal*, célébré avec tant de solennité, fut en même temps *éponyme*; or, Auguste était né le 9 des calendes d'octobre [3], ce qui répond au 23 septembre, et *au 26 du mois de thoth:* cette coïncidence me paraît ne laisser aucun doute sur la vraie date de l'inscription.

De ce rapprochement nous tirons un nouveau fait très curieux; c'est que la date est marquée selon le

[1] Bianchini, *Camera ed iscrizioni sepolcrali*, tab. IV. = [2] Philo, *adv. Flacc.*, p. 529, ed. Mangey. = [3] Dio Cass., LVI, 30.

calendrier fixe alexandrin. En effet, dans la première année de notre ère, le 1[er] thoth vague correspondait au 23 août; et le 1[er] du mois suivant, ou phaophi, au 22 septembre : par conséquent le 23 septembre, jour natal d'Auguste, tombait le 2 phaophi vague, tandis qu'il résulte de l'inscription de Tentyris que ce jour tombait dans le mois de thoth. C'est là le plus ancien exemple connu de l'usage du calendrier fixe alexandrin : mais il est possible qu'on en découvre un jour de plus anciens encore; car rien n'empêche de croire que l'usage *public* de ce calendrier fixe ne date de l'année 25 avant J.-C., où le 1[er] thoth vague correspondit pour la première fois avec le 29 août. Jusqu'à présent, on ne connaissait pas de traces certaines de l'année fixe alexandrine antérieures au second siècle de notre ère. [1]

Les années d'Auguste en Égypte ont commencé, non pas au 1[er] août, jour de la prise d'Alexandrie, mais au 29 du même mois, 1[er] thoth de l'an 30 avant J.-C. [2]; il s'ensuit que la XXXI[e] année de son règne, d'après le calcul égyptien, a commencé le 29 août de l'an 1[er] de J.-C. : la date de l'inscription est donc du 23 septembre de cette même année; ainsi il y avait vingt-six jours que la XXXI[e] année d'Auguste était commencée.

Nous voyons par cette date que les Tentyrites avaient rattaché la dédicace du propylon aux solennités du *jour natal* d'Auguste, à peu près comme

(1) Ideler, *Rech. histor. sur les observ. astron. des anciens*, p. 51, trad. de M. Halma. = (2) *id.* p. 25, 26.

chez nous on attend quelquefois le moment d'une fête publique pour poser la première pierre d'un édifice, ou pour en consacrer l'achèvement.

Par analogie avec ce fait, nous sommes en droit de penser que le premier de phaophi, jour éponyme de *Julia Augusta*, selon l'inscription de l'Oasis, était aussi le *jour natal* de cette princesse, et en conséquence qu'elle était née le 28 septembre: c'est ce que d'autres monumens pourront nous apprendre plus tard.

Il ne me reste plus qu'une observation à faire; elle est relative au nom du préfet d'Égypte. Ce *Publius Octavius* est tout-à-fait inconnu dans l'histoire; on s'en étonnera peu, si l'on songe que la série des préfets, depuis Ælius Gallus jusqu'à Æmilius Rectus sous le règne de Tibère, manque absolument: il existe à cet égard une lacune de trente-deux à trente-quatre ans; la préfecture de Publius Octavius tombe précisément dans cet intervalle; c'est donc un nom qu'il faudra désormais insérer dans la liste des préfets qui ont gouverné l'Égypte. D'autres inscriptions m'ont fait connaître plusieurs de ces préfets, dont je m'occuperai ailleurs de fixer la date.

CHAPITRE II.

Inscription du pronaos du temple de Nephthys ou Vénus à Tentyris, gravée entre les années XIX et XXIII du règne de Tibère[1].

Le grand temple de Tentyris n'est pas moins célèbre par son architecture magnifique et sa riche sculpture, que par les bas-reliefs astronomiques qui décorent deux de ses plafonds. C'est sur le listel de la corniche du pronaos qu'on lit l'inscription qui fait le sujet de ce chapitre : comme celle du propylon de Tentyris, elle est en trois lignes; et à l'exception des noms propres, et de celui de l'édifice, ces deux inscriptions sont toutes deux absolument identifiques dans leur contenu ; aussi la première offre-t-elle des secours pour restituer la seconde.

§ I. *Texte et traduction.*

Nous en possédons trois copies; l'une insérée dans la Description de Tentyris [2]; l'autre dans les *Ægyptiaca* de M. Hamilton [3]; la troisième a été prise par M. Gau, et ce voyageur a bien voulu nous la communiquer.

[1] Ce mémoire a paru dans le *Journal des Savans*, mars 1821. = [2] Pag. 57. = [3] Pag. 206.

Ces trois copies sont semblables entre elles; elles ne diffèrent que par quelques lettres de plus ou de moins, dans les lacunes considérables qui existent sur la pierre. La plus complète est celle de M. Hamilton; je vais donc la prendre pour base de mon travail :

1° ΥΠΕΡ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟϹ ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙϹΑΡΟϹ ΝΕΟΥ ϹΕΒΑϹ-
ΤΟΥ ΘΕΟΥ ϹΕΒΑϹΤΟΥ ΥΙΟΥ ΕΠΙΑΥ..... ΜΟΠΑ.ΟΥΦΛΛΙΚΟΥ
2° . . . . ϹΑΡΑΠΙΩΝΟϹ
ΤΡΥΧΑΜΒΟΥ ϹΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟϹ ΟΙ ΑΠΟ ΤΗϹ ΜΗΤΡΟ
3° ΠΟΛΕΩϹ ΚΑΙ ΤΟΥ ΝΟΜΟΥ ΤΟ ΠΡΟΠΥΛΟΝ ΑΦΡΟΔΙΤΗΙ ΘΕΑΙ
ΜΕΓΙϹΤΗΙ ΚΑΙ ΤΟΙϹ ϹΥΝΝΑΟΙϹ ΘΕΟΙϹ . . . .

Cette copie ne diffère de celle de MM. Jollois et Devilliers que par la fin de la première ligne; ils ne donnent que ΕΠΙΑΥ .. ΟΥΦΛΛΙΚΟΥ, et indiquent une lacune de plusieurs lettres à la suite de ce dernier mot, après lequel M. Hamilton dit qu'il ne manque qu'une ou deux lettres.

Dans la copie de M. Gau, on ne trouve aucune trace de lettres après ϹΕΒΑϹΤΟΥ ΥΙΟΥ Ε; et, selon ce voyageur, le reste a été effacé au ciseau; mais les deux autres copies paraissent contraires à cette assertion; puisque la plus grande partie des lettres qui terminent la ligne sont encore tellement distinctes, qu'on a pu les copier d'en bas, c'est-à-dire, à plus de cent pieds de distance. (1)

(1) M. Niebuhr, qui a inséré cette copie dans ses *Inscriptiones Nubienses* (p. 13.), partant du renseignement que lui avait donné M. Gau, a vu dans ces lacunes un nouvel exemple de noms effacés par la haine : et comme, parmi les préfets

A la fin de la troisième ligne, après ΘΕΟΙϹ, il manque dix-sept à dix-huit lettres, selon M. Hamilton.

Ces élémens posés, il faut aborder la restitution de ce précieux monument.

Première ligne.

Cette ligne n'est incomplète qu'à la fin, dans toutes les copies. MM. Jollois et Devilliers, dans la double traduction latine et française qu'ils ont donnée, l'ont rendue ainsi : *Sub imperatore Tiberio Cæsare, novo Augusto, Divi Augusti filio, sub .... Ouphalico.* .... et en français : *Sous le règne de Tibère César, nouvel Auguste, fils du*

qui ont gouverné l'Égypte sous Tibère, Flaccus est celui dont les déprédations ont dû exciter la haine des Égyptiens, M. Niebuhr pense que c'est le nom de ce préfet qui a été effacé à dessein. Si l'on admettait que le nom de Flaccus eût été raturé, quoiqu'il soit encore lisible, il faudrait admettre la même chose, et à plus forte raison, pour le commencement de la seconde ligne, et pour l'extrémité de la troisième, dont il ne reste rien : or, cette extrémité était certainement remplie par le nom de l'empereur et par la date, et l'on ne comprend pas pourquoi les Égyptiens auraient effacé ce nom à la fin, quand ils le laissaient intact au commencement. La disparution de toutes ces lettres est donc probablement fortuite. Ainsi M. Niebuhr a été conduit, par une idée dont le fondement était erroné, à proposer une conjecture qui se trouve vérifiée par les vestiges de lettres qu'il ne connaissait pas, et qui m'avaient fourni le moyen de restituer le passage avec certitude, plus de deux ans auparavant ; j'ai écrit cette restitution sur la copie de M. Gau à Paris, en janvier 1821, plusieurs mois avant que la dissertation de M. Niebuhr fût connue dans cette ville.

divin Auguste . . . . Ouphalicus, étant, etc. Sans m'arrêter ici à la traduction fautive, *sous l'empereur*, au lieu de *pour la conservation de l'empereur* [1], je passe à la fin de la ligne. Les auteurs de la Description de Tentyris ont réuni ΟΥ avec ΦΑΛΙΚΟΥ, et ils en ont fait le nom monstrueux *Ouphalicus*.

Il suffit d'avoir jeté les yeux sur l'inscription du propylon de Tentyris, pour être assuré qu'on doit trouver ici le nom du préfet d'Égypte ἡγεμών. En cherchant parmi les préfets, sous le règne de Tibère, on en trouve un dont le nom existe évidemment dans les lettres conservées. En effet, au lieu de

ΕΠΙ ΑΥ . . . . ΜΟΠΑ . ΟΥΦΑΛΙΚΟΥ

qui ne voit sur le champ qu'il faut lire,

ΕΠΙ ΑΥ[ΙΛΛΙΟΥ] ΠΟΠΛΙΟΥ ΦΛΑΚΚΟΥ

Sous Publius Avillius Flaccus.

C'est le célèbre ennemi des Juifs, dont Philon a peint les persécutions sous des couleurs si vives, et probablement chargées.

Le nom *Avillius* est écrit Ἀουΐλλιος dans le texte de Philon; mais une inscription donne ΑΥΙΛΛΙΟΣ [2]; de même, au propylon de Tentyris, on lit ΟΚΤΑΥΙΟΣ, et non pas ΟΚΤΑΟΥΙΟΣ [3] : on sait que le v des latins est rendu tantôt par Υ, tantôt par ΟΥ; ainsi la restitution du mot entier, d'après les initiales ΑΥ, ne laisse aucun doute. On pourrait s'étonner de voir

[1] *Suprà*, p. 159. = [2] *Marmor. Oxon.*, XLI. = [3] *Suprà*, p. 157.

le prénom *Publius* après le nom *Avillius*, si l'on ne savait que les Grecs intervertissent quelquefois l'ordre des prénoms romains; ainsi : Μάρκιος Γάϊος au lieu de *Caïus Marcius* (1), Λέων Κόϊντος au lieu de *Quintus Leo* (2); de même pour les noms et surnoms, Βάσσος Καικίλιος (3), au lieu de *Cæcilius Bassus*; Τιτιανὸς Φλάβιος (4) pour *Flavius Titianus*; Οὐεσπασιανὸς Φλάβιος (5) pour *Flav. Vespasianus*, *etc.* Les Romains eux-mêmes disaient: *Gallus Fabius*, *Balbus Cornelius*, *Macer Licinius*, *Papus Æmilius*, *etc.* (6). Nous verrons ailleurs ΑΚΥΛΑ CΑΤΟΥΡΝΕΙΝΟC ΟΥΕΤΡΑΝΟC.

Quant à la restitution de ΦΛΑΚΚΟΥ, au lieu de ΦΑΛΙΚΟΥ, elle ne laisse aucune espèce d'incertitude; on a confondu Λ et Α, et les traits latéraux du second kappa n'ont point été distingués.

Après ce mot, il manque une ou deux lettres, selon M. Hamilton; ce sont évidemment les premières du mot ἡγεμόνος qui se trouve dans l'inscription du propylon; ainsi toute la ligne devra se lire:

Ὑπὲρ αὐτοκράτορος Τιβερίου Καίσαρος, νέου Σεβαστοῦ, θεοῦ Σεβαστοῦ υἱοῦ, ἐπὶ Αὐιλλίου Ποπλίου Φλάκκου ἡγε [μόνος à l'autre ligne]; d'où l'on voit que la première ligne avait quatre-vingt-huit lettres.

Seconde ligne.

Le premier mot de la partie conservée de cette ligne, CΑΡΑΠΙΩΝΟC, est placé au-dessus des lettres

(1) Diod. Sic., XVI, 52. = (2) Chandler, *Inscr.*, I, 53. = (3) Strab., XVII, p. 752. = (4) Dio Cass., LXXVII, 21. = (5) *Id* LX, 20. = (6) J. G. Vossius, *de Analogiâ*, I, 7.

ΝΕΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ qu'on lit à la première ; ainsi il manquerait trente-deux lettres, si elle a commencé de niveau avec la première, et vingt-neuf à trente, si elle a commencé un peu en retraite, ce qui est possible, cette ligne étant plus courte que l'autre de dix lettres ; car la première ligne, depuis νέου, contient de cinquante-six à cinquante-sept lettres ; la seconde, depuis Σαραπίωνος, n'en contient que quarante-cinq : sur ces trente à trente-deux lettres, il y en a dix-sept qu'on peut restituer avec certitude : ce sont d'abord les lettres ΜΟΝΟΣ, qui terminent le mot ἡγεμόνος ; ensuite venait le nom inconnu de l'épistratège, et enfin le mot ΕΠΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥ : reste donc au milieu une lacune d'environ quatorze à seize lettres, qui était occupée par un nom propre que nous ne pouvons connaître. La seconde ligne doit être en conséquence restituée ainsi : μόνος . . . . ἐπιστρατήγου, Τρύφωνος Τρυχάμβου στρατηγοῦντος, οἱ ἀπὸ τῆς μητρο [πόλεως à l'autre ligne.]

Troisième ligne.

Cette ligne est complète jusqu'à la soixante-septième lettre. Après ΘΕΟΙΣ, MM. Hamilton, Jollois et Devilliers n'ont rien découvert : la lacune, dit le premier de ces voyageurs, est de dix-sept à dix-huit lettres : elle peut être plus considérable ; car la première ligne contient quatre-vingt-sept lettres ; la troisième a donc pu en contenir quatre-vingt-sept ou quatre-vingt-dix.

M. Gau a seul aperçu quelques traces, ainsi dis-

posées, ΘΕΟΙϹ. . . . . ϹΑΡϹ. La lacune est de six lettres ; en se reportant à l'inscription du propylon, on demeure convaincu que ces lettres appartiennent au mot. . . . ΚΑΙ]ϹΑΡΟ[Ϲ, et faisaient partie de l'expression de la date en année, mois et jour, comme dans l'inscription du propylon : . . ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΣΥΝΝΑΙΟΙΣ ΘΕΟΙΣ ΕΤΟΥΣ ΛΑ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΘΩΥΘ ΣΕΒΑΣΤΗΙ [1].

Le nom du préfet Avillius Flaccus donne le moyen de renfermer la date de l'inscription dans des limites assez resserrées ; car Philon nous apprend que Flaccus gouverna l'Égypte pendant *six années, dont cinq sous Tibère, et une sous Caligula* [2]. D'après cette autorité positive, la date se trouve comprise entre les années 32 et 37 de notre ère, qui sont les années 19 à 23 de Tibère, ou les cinq dernières de son règne.

La première lacune est de *cinq* lettres ou *six* au plus, dont trois formaient le commencement de Καίσαρος ; reste la place de deux ou trois lettres, qui ne peuvent être que L (λυκάβαντος) et une ou deux lettres numériques, telles que ΙΘ, Κ, ΚΑ, ΚΒ, ΚΓ.

Le reste de la ligne était occupé par le nom de l'empereur, par le mois et son quantième. L'analogie peut nous les faire retrouver. Nous avons vu que les Tentyrites avaient choisi le jour de la naissance d'Auguste, pour faire la dédicace du propylon qu'ils venaient d'achever [3]. Il est présumable qu'on aura

(1) *Suprà*, p. 157. = (2) *Adversus Flaccum*, p. 518, *ed. Mangey*. = (3) *Suprà*, p. 170, 171.

également choisi le jour de la naissance de Tibère pour la dédicace du pronaos; on pouvait difficilement prendre un jour plus agréable au prince, dont le nom devait être inscrit sur le monument. Tibère mourut le 26 mars de l'an 790 de Rome, après avoir vécu soixante-dix-sept ans, quatre mois, neuf jours [1] : il était donc né le 17 novembre, jour auquel on devait célébrer ses généthliaques à Rome, et dans tout l'empire. Le 17 novembre répond au 21 d'athyr du calendrier fixe alexandrin. Ainsi la lacune peut avoir été remplie entièrement par les vingt-cinq lettres suivantes :

L..ΚΑΙ]ΣΑΡΟ[Σ ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΑΘΥΡ ΚΑ̅]

La troisième ligne, composée d'environ quatre-vingt-dix lettres, se lisait donc :

πόλεως καὶ τοῦ νομοῦ τὸ πρόναον, Ἀφροδίτῃ θεᾷ μεγίστῃ καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς· L.. Καίσαρος Τιβερίου, Ἀθὺρ ΚΑ̅.

Cette leçon ne donne lieu qu'à une observation, relative au neutre τὸ πρόναον, qui existe dans les copies de MM. Hamilton et Gau : ces deux autorités sont contraires à celle de MM. Jollois et Devilliers, qui lisent τὸν πρόναον : je crois que c'est une inadvertance ou une correction. A la vérité, le mot πρόναος est ordinairement du masculin; ainsi l'emploient Strabon [2], Lucien [3], Pausanias [4], et cette forme est plus analogique; mais les autorités des deux voya-

[1] Dio Cass., LVIII, 28. = [2] Strab., XVII, p. 805. = [3] *De Deâ Syriâ*, § 30. = [4] Pausan., VIII, 32.

geurs me paraissent prépondérantes ; je puis y joindre l'inscription de Gunakh, dans la grande Oasis [1], où se lit τὸ πρόναον, de même que dans le scholiaste de Sophocle [2] ; et c'est le genre neutre que les latins ont donné à ce mot quand ils l'ont latinisé dans *pronaum* [3].

Nous pouvons donner maintenant le texte complet, sauf un nom propre :

Ὑπὲρ αὐτοκράτορος Τιβερίου Καίσαρος, νέου Σεβαστοῦ, θεοῦ Σεβαστοῦ υἱοῦ,
ἐπὶ Αὐιλλίου Ποπλίου Φλάκκου ἡγεμόνος...... ἐπιστρατήγου, Σαραπίωνος Τρυχάμβου στρατηγοῦντος,
οἱ ἀπὸ τῆς μητροπόλεως καὶ τοῦ νομοῦ τὸ πρόναον,
Ἀφροδίτῃ θεᾷ μεγίστῃ καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς·
L.. Καίσαρος Τιβερίου, Ἀθὺρ ΚΑ.

« Pour la conservation de Tibère César, nouvel » Auguste, fils du divin Auguste,

» Publius Avillius Flaccus étant préfet, ... » étant épistratège, Sarapion Trychambe [4] étant » stratège,

» les habitans de la métropole et du nome ont » élevé ce pronaos,

» à Vénus, déesse très-grande et aux divinités » adorées dans le même temple;

» La ... année de César Tibère, du mois d'athyr » le 21. »

[1] *Infrà*, chap. V. = [2] *Ad OEdip. Tyr.*, v. 15. = [3] Forcellini, *Lexic. hâc voce.* = [4] On verra au chap. VI, § 3, pourquoi je ne traduis pas *fils de Trychambe*.

§ II *Sur le titre de* nouvel Auguste *donné à Tibère.—Forme des lettres sur les médailles alexandrines.*

La conduite d'Auguste à l'égard des Égyptiens avait été si bien calculée sur les besoins du pays et sur le caractère des habitans, qu'ils conservèrent toujours une vénération profonde pour sa mémoire, et un grand respect pour toutes ses institutions. Tibère ne pouvait donc recevoir un titre plus flatteur que celui de *nouvel Auguste*, titre qui fut également conféré à Néron, comme on le voit par une médaille de l'an V de son règne [1].

Ce titre se rapportait sans doute à la divinisation d'Auguste. On connaît l'usage où l'on était de donner aux empereurs le nom d'un dieu précédé du mot νέος. Ainsi Néron, sur des médailles alexandrines, prend ou reçoit le titre de ΝΕΟϹ ΑΓΑΘΟΔΑΙΜΩΝ [2]; Drusus et Germanicus, de ΝΕΟΙ ΘΕΟΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΙ ΑΔΕΛΦΟΙ; Caligula, de ΘΕΟΣ ΕΠΙΦΑΝΗΣ ΝΕΟΣ; Caracalla et Géta, de ΝΕΟΙ ΗΛΙΟΙ [3]; Antinoüs, de ΝΕΟΣ ΙΑΚΧΟΣ [4] et de ΝΕΟΣ ΠΥΘΙΟΣ [5]; Alexandre Sevère, de ΝΕΟΣ ΔΙΟΝΥΣΟΣ [6], de même que Caligula [7]; Sabine, femme d'Adrien, reçut le titre de ΝΕΑ ΔΗΜΗΤΗΡ [8],

(1) Mionnet, *Catalogue*, VI, p. 66, n. 181. = (2) *Id.*, p. 64, 65, 66. = (3) Spanh., *Præst. Num.*, II, p. 421, 422, 490. = (4) Eckhel., *Num. Anecd.*, p. 232. = (5) Id. *Doctr. Num.*, VI, p. 535. = (6) Spon, *Misc. Erudit.*, p. 369. = (7) Cuper., *append. ad Hom. apoth.*, p. 286. = (8) Spon, *Misc. Erudit.*, p. 328, n. 18.

ainsi que Julia Augusta, femme de Sévère [1]; et cet usage me paraît être une imitation de celui qui s'établit chez les successeurs d'Alexandre en Égypte et en Asie [2].

Je pense que le titre νέος Σεβαςὸς est analogue à ceux que je viens de citer. Auguste ayant été divinisé, on donnait probablement son nom à quelques-uns de ses successeurs, dans le même sens que l'on disait νέος Ζεὺς, νέος Διόνυσος, etc.

Outre ce titre, donné à Tibère et à Néron, ce dernier reçut encore celui de CΩTHP THC OIKOYMENHC, qu'on trouve sur des médailles frappées à Alexandrie. Spanheim et d'autres habiles antiquaires les ont reconnues pour alexandrines : Eckhel oppose à cette opinion la forme des lettres ϵ, c, ω, qui, dit-il, ne furent usitées en Egypte qu'après Néron [3]. L'objection est détruite par un grand nombre de monumens, qui prouvent l'usage antérieur de cette forme en Égypte; outre les monumens en écriture cursive [4], l'inscription de Philæ [5] (ann. 76 à 58 avant J.-C.), et la médaille de Cléopâtre [6], je citerai une inscription du temps de Tibère, copiée à Dakkeh par MM. Light [7] et Gau, et qui se termine ainsi : ЄΤΟΥC ΙΑ΄ ΚΑΙCΑΡΟC ΤΙΒЄΡΙΟΥ CЄΒΑCΤΟΥ ΠΑΟΙΝΙ [8] ΙЄ̄ [9];

[1] Vandal., *Dissert.*, p. 366.—Cuper. *l. l.* = [2] *Suprà*, p. 147. [3] Eckhel, *Doctr. Num.*, VII, p. 278. = [4] *Suprà*, p. 11. = [5] *Suprà*, p. 147. = [6] *Suprà*, p. 147. = [7] *Travels*, *etc.*, p. 270, n. 5. = [8] Pour ΠΑΪΝΙ ; résultat de l'identité de prononciation de ι et de οι. Voyez à ce sujet une savante note de M. Boissonade. (*Notices des Manuscrits*, X, p. 165; 166.) = [9] La copie de M. Light donne ΙΟ qui doit être ΙЄ ou ΙΘ.

et une autre du temps de Claude trouvée dans l'Oasis par M. Cailliaud. Les médailles du même empereur offrent ces formes le plus souvent, et on les trouve sur plusieurs de celles de Néron lui-même [1]; ce qui n'empêche pas que d'autres inscriptions du temps de Galba et de Trajan, recueillies dans l'Oasis, ne présentent les formes Ʃ et E. En examinant, dans ce but, les médailles alexandrines classées par Zoëga et M. Mionnet, on s'assure que les formes Σ E Ω, C Є ω, Ʃ et E, se trouvent presque indifféremment sur les médailles, depuis Auguste jusqu'à Trajan. Les premières formes sont les plus communes, et les secondes très-rares jusqu'à Claude; sous le règne de ce prince, celles-ci sont pour le moins aussi fréquentes que les premières; mais le sigma carré a été employé si rarement, que les catalogues n'en offrent point d'exemple. Sous Néron, l'usage des premières redevint beaucoup plus général, et il se continua sous Galba, Othon, Vitellius, Vespasien et Titus; aussi, parmi les médailles de ces princes, on trouve à peine quelques exemplaires où l'on aperçoit les autres formes; les secondes et les troisièmes reparaissent sous Domitien, et presque aussi fréquemment que les premières; enfin, les formes Σ, E, Ω, disparaissent entièrement après la seconde année de Trajan, le Ʃ après la neuvième, pour faire place aux C, Є, ω, les seules qui désormais se trouvent sur les médailles impé-

[1] *Suprà*, p. 164, j'en cite une du temps d'Auguste. = [2] Mionnet, VI, p. 66.

riales : mais au revers, par une singularité assez remarquable, dans l'expression de la date v, xv, xxv, ou bien ENATOY, ENΔEKATOY, etc., l'epsilon conserve la forme carrée, quoiqu'il affecte l'autre dans la légende de la médaille: peut-être est-ce par une suite de ces habitudes d'archaïsme, auxquelles on doit de voir, sur les médailles d'Athènes, le nom de la ville écrit AΘE, quoique les autres parties de la légende présentent l'*éta* (H); peut-être aussi, n'est-ce que le résultat naturel de l'usage simultané des formes différentes; car on les trouve employées à la fois, dans la même inscription, parmi celles que Burchardt a recueillies en Nubie; je vois qu'un marbre d'Oxford porte les lettres C et E [1], et si les copies de l'inscription du pronaos de Tentyris sont exactes, sous le rapport de la forme des lettres, ce monument présente la même particularité, puisque le *sigma*, l'*epsilon* et l'*oméga* y ont la figure C E Ω [2]. D'après ces observations, qui ne sont point indifférentes pour la suite de ces recherches, il est certain que c'est des Alexandrins que Néron a reçu le titre de *Sauveur du monde*, comme celui de *nouvel Agathodémon ;* et j'expliquerai plus bas une inscription où il est appelé l'*Agathodémon de la terre*.

Les titres de *nouvel Auguste*, *nouvel Agathodémon*, de *Sauveur de la terre*, donnés à Tibère et à Néron, furent-ils mérités par la bonne admi-

(1) *Marm. Oxoniens.*, CLII; *ibi* Reines., p. 520 *ed. Maitt.* = (2) *Suprà*, p. 175.

nistration de l'Égypte sous leur règne? c'est ce que je n'affirmerai pas. Tibère prétendit d'abord marcher sur les traces d'Auguste, et s'attacha à réprimer les exactions que les officiers romains exerçaient dans les provinces : le jugement sévère qu'il fit prononcer dans le sénat contre Lucilius Capiton, procurateur de l'Asie (an 23 de J.-C.), lui mérita la reconnaissance de toutes les villes de cette province [1], et l'on sait qu'un préfet d'Égypte, Émilius Rectus, lui ayant envoyé des contributions au-dessus du taux fixé, Tibère lui fit dire qu'il voulait bien *qu'on tondît ses troupeaux, mais non pas qu'on les écorchât* [2]. On en peut dire autant de Néron, dont le règne fut très-heureux au commencement; et tout porte à croire que l'Égypte se ressentit, comme le reste de l'empire, des heureux effets de son administration. Ainsi l'on ne saurait douter que ces empereurs n'aient mérité d'abord de la reconnaissance des Égyptiens les titres de *nouvel Auguste*, de *nouvel Agathodémon*: une fois ces titres accordés, qui aurait osé les leur refuser, après qu'ils s'en furent rendus indignes? Cependant j'ai lieu de penser que leurs excès ne se firent que faiblement sentir en Égypte. L'extrême douceur avec laquelle les Romains traitèrent ce pays, sous les premiers empereurs, permet de penser que les préfets, véritables vice-rois, continuèrent de se conformer aux principes d'Auguste; ce qui servirait du moins à le

[1] Tacit. *Annal.*, IV, 15. — [2] Dio Cassius, LVII, 10.

prouver, c'est que Philon donne de grands éloges à l'administration de Flaccus, à sa justice, à la douceur de son gouvernement, pendant les *cinq dernières* années du règne de Tibère. Ainsi il est à présumer que l'Égypte fut tout aussi ménagée sous Tibère, Caligula, Néron, que sous les meilleurs princes; et peut-être que le titre de *Sauveur du monde* donné à Néron sur une médaille d'Alexandrie déjà citée, fut le résultat de quelque acte de justice ou de clémence fait en son nom par le préfet d'Égypte.

§ IV. *De la divinité à laquelle était consacré le grand temple de Tentyris, et preuves que l'inscription ne peut s'entendre d'une simple dédicace.*

On vient de voir que le pronaos du grand temple de Tentyris était consacré à *Aphrodite et aux divinités adorées dans le même temple.* On n'a pas manqué de voir dans cette *Aphrodite* une divinité *grecque* ou *romaine* (1), à laquelle les Romains auraient dédié le pronaos d'un temple égyptien, pour en prendre en *quelque sorte possession* (2).

Il faut d'abord prouver que cette *Aphrodite* n'est point une divinité grecque; et cela n'est pas bien difficile. On sait que Strabon, dans sa Description de l'Égypte, remarque souvent quel était le culte particulier des différentes villes de ce pays; ainsi les habitans de Saïs adoraient Minerve (3), ceux de

(1) *Description de Dendérah*, p. 58. = (2) *La même, au même endroit.* = (3) Strab. XVII, p. 802.

Buto, Latone, qui y avait un oracle [1]; ceux de Mendès, Pan [2]; les Momemphites adoraient Aphrodite [3]; les habitans d'Héliopolis, le soleil [4], etc., et tous ces noms grecs désignent des divinités *égyptiennes*, honorées dans ces différens lieux. Le même auteur, qui voyageait cinquante-deux à cinquante-sept ans avant l'époque de l'inscription du pronaos de Tentyris, nous apprend que les Tentyrites adoraient Vénus, τιμῶσι δ' Ἀφροδίτην [5]: et comme personne ne s'imaginera sans doute que les Tentyrites adoraient une divinité grecque ou romaine, pas plus que ceux de Saïs, de Momemphis, d'Héliopolis, de Mendès etc., il faut bien reconnaître que l'*Aphrodite* dont parle Strabon est une déesse *égyptienne*, que les Grecs, dans leurs traductions approximatives des noms de divinités égyptiennes, ont assimilée à leur *Aphrodite*. L'*Aphrodite* de l'inscription grecque est donc une divinité égyptienne, tout aussi bien qu'Isis, Sérapis, Aruéris, Antée, le Soleil, etc., mentionnées dans toutes les autres inscriptions des temples dont cet ouvrage contient l'explication.

Ce premier point établi, nous remarquerons que l'identité du nom de la divinité *principale* des Tentyrites, selon Strabon, et de celui qui est gravé sur la façade du temple *principal* de Tentyris, est à elle seule une preuve manifeste que ce grand temple était celui d'Aphrodite: c'est d'ailleurs ce qui résulte

(1) *Id. ib.* = (2) *Id. ib.* = (3) *Id.*, p. 803. = (4) *Id.*, p. 805. = (5) *Id.*, p. 815.

évidemment du passage entier de Strabon : « Les » Tentyrites adorent Aphrodite ; *derrière* le naos » d'Aphrodite est un temple d'Isis [1]. » En effet, *derrière* le grand temple de Tentyris, à la distance de douze mètres, il existe un petit temple qui ne peut avoir été consacré qu'à Isis et à Horus, d'après les représentations qu'on y trouve [2]. Son entrée est dirigée au nord, comme celle du grand temple, en sorte qu'il est rigoureusement vrai de dire qu'il est placé *derrière*. Il ne serait pas possible de transporter au grand temple le nom d'Isis ; car le petit, qui deviendrait celui de Vénus, aurait le temple d'Isis *devant* lui, ce qui serait formellement contraire au texte précis de Strabon. « Peut-on s'em» pêcher, disent MM. Jollois et Devilliers, de re» connaître, dans ces indications, le grand temple » de Tentyris, et le petit temple d'Isis et d'Horus, » situé *derrière* cet édifice [3]. »

A ces preuves convaincantes, nous en joindrons une autre qui ne le sera pas moins, puisqu'elle est prise dans les sculptures même du grand temple.

On sait que les chapiteaux du pronaos de Tentyris sont composés de quatre masques de femme

[1] Τιμῶσι δ' Ἀφροδίτην· ὄπισθεν δὲ τοῦ νεὼ τῆς Ἀφροδίτης, Ἴσιδός ἐστιν ἱερόν. (Strab., p. 815. A.) Ici le mot ἱερὸν désigne non pas un *hiéron*, mais un petit *édifice sacré*, selon l'usage très-commun chez les anciens, et qu'on a voulu contester, mais à tort. Il suffit de lire avec quelque attention Strabon et Pausanias, pour en trouver une infinité d'exemples. = [2] *Description de Dendérah*, p. 49. = [3] *Ead.*, p. 53.

coiffés, surmontés d'un dé ayant la forme d'un temple. Juste au milieu de l'architrave de ce pronaos, on voit cette tête colossale, surmontée de la même manière : elle se trouve encore à la partie postérieure de l'édifice, précisément au milieu, et dans une infinité d'endroits : ainsi il paraît certain que cette tête est celle de la divinité adorée principalement dans le temple de Tentyris. Les membres de la commission d'Égypte, ont partout pris cette figure pour celle d'*Isis*, parceque, dans notre ignorance sur le sens des représentations symboliques de la religion égyptienne, nous sommes disposés à donner le nom d'Isis à toutes les figures de femme représentant une divinité. Néanmoins, si l'on est sûr de quelque chose, c'est que cette tête ne peut être celle d'Isis; car sur plusieurs bas reliefs, on voit souvent qu'Isis, très-reconnaissable au trône qu'elle porte sur la tête, et qui est, comme on sait, son expression hiéroglyphique, est accompagnée d'une autre femme, portant sur la tête la figure d'un temple. Cela est surtout frappant dans deux bas-reliefs d'Edfou [1], où l'on voit plusieurs divinités égyptiennes, ayant devant-elles l'hiéroglyphe qui servait à les désigner; Isis a la tête surmontée d'un trône, et ce même trône est figuré à côté d'elle; l'autre femme porte un temple sur sa tête, et le temple, comme expression hiéroglyphique, est également reproduit à côté. Il est donc certain que cette femme est un personnage

[1] *Descript. de l'Égypt. Antiq.* I. Pl. 57, fig. 9.—58, fig. 2, C.

différent d'Isis. Le docteur Young [1] y a le premier reconnu *Nephthys*, la sœur d'Isis et la femme de Typhon. On doit remarquer qu'au témoignage de Plutarque, *Nephthys* était appelée *Aphrodite* par les Grecs [2]; et M. Prichard, dans un ouvrage récent, a établi par des reprochemens ingénieux et certains, que cette déesse était la divinité égyptienne à laquelle les Grecs ont donné le nom de *Vénus nocturne* et de *Vénus céleste;* il montre également qu'on lui consacrait une vache comme à sa sœur Isis [3].

Ainsi, l'on ne saurait guère douter que la divinité principale du grand temple de Tentyris, et dont l'image a été placée dans les chapitaux et dans les endroits les plus apparens de l'édifice, ne fût *Nephthys*, la sœur d'Isis, c'est-à-dire, une divinité dont les Grecs ont rendu le nom par celui d'*Aphrodite ;* que là c'est cette Aphrodite qui, au témoignage de Strabon, était la divinité particulière des Tentyrites, et qu'en conséquence le nom d'*Aphrodite*, mentionné dans l'inscription du pronaos de Tentyris, désigne bien réellement la divinité même du temple. Ainsi se trouve établie l'identité du *naos de Vénus* dont parle Strabon, avec le grand temple actuel, identité qui résultait déjà si évidemment du texte de cet auteur, comparé à l'état actuel des lieux. Ce temple était donc consacré *à Vénus et aux divinités*

(1) *Encyclop. Britanniq. Supplem., Art.* Egypt.—*Appendix to Belzoni's Travels*, p. 406. = (2) *De Iside et Osiride*, p. 355. = (3) *An analysis of Egyptian mythology*, p. 146, 147.

adorées ensemble (Ἀφροδίτῃ καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς); Vénus était la déesse *éponyme* (1), et les autres divinités étaient sans doute *Isis*, *Osiris*, *Horus*, etc. On peut même hasarder un rapprochement nouveau, et qui n'est pas sans quelque intérêt. J'ai dit que, sur les bas-reliefs, *Isis* et *Nephthys* sont très-souvent placées à côté l'une de l'autre; de même il paraît que les Égyptiens ont aussi disposé près l'un de l'autre, et dans une dépendance mutuelle, les temples de ces deux divinités. Ainsi à Tentyris, où la divinité principale était *Nephthys*, le grand temple lui était consacré; mais tout à côté on avait élevé un petit temple à sa sœur *Isis*. Au contraire à Philæ, où Isis et Osiris étaient honorés d'un culte spécial, le grand temple leur était dédié (2); mais, en avant du pronaos, on avait élevé un petit temple, celui de l'ouest, à *Nephthys* leur sœur; c'est ce que prouvent les chapiteaux, de forme semblable à ceux de Tentyris, qui ornent toutes les colonnes de ce temple périptère (3). La relation de ces deux petits temples avec le grand, dans les deux lieux, mérite une attention particulière; elle nous montre qu'il existait de grands rapports entre le culte des deux sœurs, rapports indiqués déjà par ce fait, qu'une vache était consacrée à l'une comme à l'autre.

J'ai prouvé que l'*Aphrodite* de notre inscription était une divinité égyptienne; ainsi l'hypothèse

(1) *Suprà*, p. 32. = (2) *Descript. de l'Égypte*, *Antiq.* I, pl. 20 — (3) *Ead. ibid.*

que les Romains ont voulu consacrer un pronaos égyptien à une de leurs divinités, est tout-à-fait inadmissible. Ce qui n'est pas moins démontré, c'est que les Romains ne sont réellement pour rien dans la rédaction de l'inscription grecque; la formule ὑπὲρ αὐτοκράτορος existe dans toutes les inscriptions du même genre trouvées en d'autres pays; c'est une pure formule votive dont on faisait usage dans tous les pays soumis à l'empire romain. Les seuls auteurs de l'inscription et de l'ouvrage qu'elle rappelle, ce sont les *gens du pays*, *οἱ ἀπὸ τῆς μητροπόλεως καὶ τοῦ νομοῦ*. Or, l'identité que je viens d'établir entre le grand temple et le naos de Vénus, détruit toute possibilité d'admettre que l'inscription du pronaos indique la *simple consécration* de ce pronaos sous le règne de Tibère. Il serait absurde d'imaginer que les Tentyrites, au temps de Tibère, ont dédié le *pronaos seulement* de leur temple à la *divinité* à laquelle *tout* le temple appartenait, comme si le pronaos eût été jusqu'alors excepté de la consécration. Cette inscription ne peut avoir de sens que dans le cas où le naos de Vénus, étant resté sans pronaos extérieur jusqu'à cette époque, les habitans ajoutèrent cette partie importante pour compléter l'édifice.

J'ai dit ailleurs [1] : « Le pronaos de Tentyris, » peut-être commencé sous la domination grecque, » ne fut achevé que sous les règnes d'Auguste et de » Tibère. » En effet, on peut appliquer ici les ré-

[1] *Journal des Savans*, août 1821, p. 461.

flexions que j'ai faites à l'occasion du pronaos d'Antæopolis [1]; il ne faudrait pas donner à l'inscription un sens plus rigoureux que celui qu'elle aurait, quand on y lirait le verbe ἐποίησαν; or ce mot lui-même n'emporterait pas nécessairement l'idée que rien n'existait de ce *pronaos*, et que rien n'était préparé pour sa construction; on peut croire que les fondemens en étaient déjà jetés, et les matériaux préparés ou rassemblés; il suffit, au sens de ἐποίησαν, que les travaux qui restaient à faire fussent assez considérables pour que les gens du pays eussent le droit de dire qu'ils avaient *fait* le pronaos, à l'époque indiquée dans l'inscription. C'est la seule concession qu'il me paraisse possible de faire à l'opinion que je combats, et qui, d'après l'analyse détaillée contenue dans ce paragraphe, ne me semble pas devoir conserver beaucoup de partisans.

(1) *Suprà*, p. 66.

CHAPITRE III.

Inscription d'un propylon égyptien à Panopolis, construit dans la XIIe année de Trajan.

Les ruines de l'ancienne *Chemmis*, appelée par les Grecs *Panopolis*, sont très peu considérables; elles se réduisent à quelques restes d'antiquités, situés au-dehors et autour de la ville actuelle, du nord-ouest au nord-est. « C'est là qu'on trouve des ruines » d'un ancien temple. On voit dans un enfoncement » sept à huit blocs d'un calcaire compacte et de di- » mensions énormes, aujourd'hui enfouis dans les » décombres: ils ont environ vingt-cinq pieds sur » trois en carré. Une de ces pierres, plus remar- » quable que les autres, et en partie engagée sous » un bâtiment moderne, sort de terre d'environ dix- » huit pieds de longueur et trois d'épaisseur: elle » est couverte d'une inscription en *six* lignes. Le » dessous de la pierre *est orné d'hiéroglyphes*, et » principalement de quatre cercles concentriques » formant quatre zônes, dont les intermédiaires sont » partagés en deux compartimens..... La pierre est » celle *du dessus d'une porte* [1]. »

Cette description, donnée par M. de Saint-Génis,

[1] Saint-Génis, *Notice sur Achmym*, p. 22, 23.

s'accorde avec celle de Pococke, sur tous les points principaux. « J'allai voir, dit ce voyageur, le peu » de restes d'antiquités qui sont aux environs de la » ville. Je trouvai au nord quelques ruines d'un » ancien temple, dont on ne voit plus que quatre » très-larges pierres...... une d'elles, plus remar- » quable que les autres, sort du terrain d'environ » dix-huit pieds; elle a huit pieds de large et trois » d'épaisseur : elle porte une inscription grecque » qui fait mention de Tibérius Claudius : on y dis- » tingue quelques restes du nom de la ville. De » l'autre côté de la pierre, il y a une sculpture très- » extraordinaire, qui a été peinte, et d'où je con- » clus que le temple avait été dédié au Soleil [1]. » Suit une description détaillée des hiéroglyphes.

Bruce dit un mot de ce monument dans sa lettre à M. Wood. « Nous ne trouvâmes rien de remar- » quable jusqu'à Dendéra, excepté peut-être une » inscription très-effacée, sur un large bloc de » *marbre*, qui a servi d'*architrave* à la porte de » l'ancienne ville d'Achmim; on y lit: ΤΙΒΕΡΙΟϹ ΚΛΑΥ- » ΔΙΟϹ ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΥΙΟϹ ΠΑΝΙ ΘΕΩΙ; ce qui paraît fixer » Panopolis en cet endroit, quoique sa situation » dans Ptolémée soit quelque peu différente [2]. »

M. Hamilton, à qui nous devons la meilleure copie de l'inscription, dit dans son voyage : « A » Eckmim nous vîmes les ruines dispersées de deux » temples. Le seul monument intéressant, parmi

(1) *Descript. of the East*, I, p. 277. = (2) Bruce's, *travels*, T. I. *Append.*, p. CCLXXIV, *ed. Murray*.

» ces fragmens, est une très-large *architrave* qui a » été autrefois l'ornement d'une belle entrée. Sur » un côté du bloc, est une inscription grecque, et à » la partie inférieure on a gravé un zodiaque égy- » ptien ou grec; mais ses figures sont tellement ef- » facées qu'on n'en peut donner une description » suivie : je pus y discerner facilement un centaure [1] » et un scarabée [2]. »

Il est à regretter que les savans français ne nous aient pas donné le dessin de cette pierre et des hiéroglyphes, qui paraissent dignes d'attention, si l'on en juge par les descriptions de Pococke et de M. de Saint-Génis. Mais les renseignemens contenus dans les passages que je viens de citer, suffisent pour me faire connaître tout ce qu'il m'importe ici de savoir.

1° Cette pierre servait de *dessus à une porte*, selon les expressions de M. de Saint-Génis; Bruce et M. Hamilton la qualifient *architrave;* ces deux désignations conviennent parfaitement aux dimensions qui nous en sont données, savoir, dix-huit pieds de long sur huit de haut, et trois d'épaisseur.

2° D'après la longueur de dix-huit pieds, c'était évidemment l'*architrave* d'une grande porte isolée, ou *propylon*, semblable aux propylons de Tentyris, de Parembolé, d'Apollonopolis.

3° L'inscription de ce *propylon* était gravée sur l'architrave même, comme celle de deux autres propylons dans l'Oasis, et non pas sur le listel de la corniche, comme toutes les autres.

[1] Sans doute le Sagittaire. — [2] *Ægyptiaca*, p. 263.

Je ne connais que deux copies de cette inscription; celle de Pococke et celle de M. Hamilton. Granger en a reproduit quelques lettres [1]; mais, sans les autres copies, il serait absolument impossible d'y rien comprendre.

La première, celle de Pococke, est fort défectueuse. Sur les sept lignes dont se compose l'inscription, il en manque trois, et les quatre autres offrent des lacunes considérables. Dans cet état d'altération, elle offre cependant des indications précieuses, particulièrement pour la grandeur des lacunes; et ces indications sont faites avec exactitude, comme j'en avais été convaincu au premier examen, avant d'en avoir acquis plus tard la preuve. La copie de M. Hamilton est également fort incomplète; ainsi l'on ne peut douter que la pierre ne soit dans un très-mauvais état. Toutes les lignes de cette copie offrent d'assez grandes lacunes, surtout la première, la seconde, la cinquième et la sixième lignes: de ces deux dernières il ne reste que quelques lettres; cependant elle est beaucoup moins fruste que celle de Pococke; et M. Hamilton, en faisant déblayer l'extrémité de la pierre, qui était encore enfouie lorsque les Français l'ont vue, a pu copier la fin des lignes première, deuxième et dernière, et, dans la cinquième, lire plusieurs mots qui sont d'un intérêt capital pour le sens général du monument.

L'auteur de la Notice sur Panopolis, dans la grande Description de l'Égypte, n'a point rapporté

[1] *Voyage*, p. 85.

cette inscription. Il prétend qu'elle n'a que *six* lignes [1] ; cette erreur est répétée dans la deuxième édition, sans qu'aucune remarque en avertisse ; on peut croire en conséquence que la copie prise par les savans Français est fort incomplète. M. de Saint-Génis annonce que M. Jomard s'est chargé de la restituer; mais il est difficile de beaucoup compter sur cette restitution ; en effet, dans la première partie de son mémoire sur les Inscriptions antiques [2], ce savant déclare que l'objet de celle de Panopolis ne peut être connu d'une manière bien certaine, à cause de l'état de la pierre. Cela prouve qu'il n'y a rien compris; car si quelques détails de l'inscription peuvent être incertains, son objet du moins ne saurait être douteux.

Pour qu'on juge mieux, et des secours que ces deux copies me fournissent, et du parti que j'en tire, je les place ici l'une sous l'autre, en conservant la position relative des lettres dans chacune d'elles ; chaque ligne est désignée par l'une des deux lettres H et P, initiales des noms des deux voyageurs auxquels nous les devons. On verra que M. Hamilton s'est attaché avec un soin scrupuleux à reproduire toutes les lettres qu'il pouvait distinguer, sans s'astreindre à indiquer avec précision le nombre de lettres contenues dans les lacunes ; tandis que Pococke, moins attentif à suivre les vestiges des lettres conservées, l'a été beaucoup plus à donner la grandeur juste des intervalles dans lesquels il n'en apercevait pas.

[1] *Notice sur Achm.*, p. 22, 23.= [2] pag. 5.

H. . . . . . ΙΟCΚΑΙ . . . . ΑΝΟΥCΕΒΑCΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ . . ΚΙΚΟΥ
P. . . . . ΑCΤ . . ΕΡΜΑΝΙΚΟ . . . . .

2 *H.* . . . ΚΑΙΤΟΥΠΑΝΤΟC . . . . ΠΑΝΙΘΕΩΙΜΕΠCΤΩΙ . . . . .
P. . . . . . . ΚΑΙΤΟΥΠΑΝΤΟC . . . . ΠΑΝΙΟC . . . .

3 *H.* ΤΙΒΕΡΙΟCΚΛΑΥΔΙΟCΤΙΒΕΡΙΟΥΚ . . . . . . ΩΝΟCΥΙΟCΚΟΥΡΙΝΑΑΠΟΛΛΙΝΑΡΙC
P. ΤΙΒΕΡΙΟCΚΛΑΥΔΙΟCΤΙΒΕΡΙΟΥΚ . . . . ΝΟCΥΙΟCΚΟΥΡΙΝΑΑΠΟΛΙ

4 *H.* . ΤΩΝΚΕΧΕΙΛΙΑΡΧΗΚΟΤΩΝ . . . . ΙCΤΡΙΩΙΔΟCΚΑΙΠΑΝΟCΘΕΩΝΜΕΓΙCΤΩΝΙΟ
P. . . Τ . . . ΝΚΕΧΕΙΛΙΑΡΧΗΚΟΤΩΝ . . . . . ΗCΤΡΙ . . . . Ι . . . . ΔΟCΙΑΙΙ.ΑΝΟCΟC.Ν

5 *H.* . . . ΕΠΙΠ . . . ΙΟΥ . . . . ΑΡΧΟ . . . . ΗΡΞΑΤΟΕΡΓΟΝ . . . .
P. . . . . . . CΥΠC . . . . Υ . . ΙΙ . . . .

6 *H.* . . . . CΥΝΕΤΕΛΕCΑΝΔΟ . . . .
P. . . . . CΥΝΕΤΕΛΕCΟΠΔC . . . .

7 *H.* ΙΒ̄ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟC . . . . ΟΥCΕΒΑCΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥΔΑΚΙΚΟΥΥΠΑΡΧΩΝΤΟC
P. ΙΙΒ̄ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟCΚΑΙCΑΡΟCΝΕΡΟΥΑΤΡΑΙΑΝΟΥCΕΒΑCΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ . . . .

Texte restitué.

ΥΠΕΡΑΥΤΟΚΡΑΤΟ]ΡΟCΚΑΙ[CΑΡΟCΝΕΡΟΥΑΤΡΑΙ]ΑΝΟΥCΕΒΑCΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ[ΔΑ]ΚΙΚΟΥ
ΑΝΕΙΚΗΤΟΥ]ΚΑΙΤΟΥΠΑΝΤΟC[ΑΥΤΟΥΟΙΚΟΥ]ΠΑΝΙΘΕΩΙΜΕΓΙCΤΩΙ[ΚΑΙΤΟΙCCΥΝΝΑΟΙCΘΕΟΙC
ΤΙΒΕΡΙΟCΚΛΑΥΔΙΟCΤΙΒΕΡΙΟΥΚ[ΛΑΥΔΙΟΥCΚΙΠΙΩ]ΝΟCΥΙΟCΚΟΥΡΙΝΑΑΠΟΛΛΙΝΑΡΙC
ΑΠΟ]ΤΩΝΚΕΧΕΙΛΙΑΡΧΗΚΟΤΩΝΚ[ΑΙΠΡΟCΤΑΤ]ΗC . . . ΙΔΟCΚΑΙΠΑΝΟCΘΕΩΝΜΕΓΙCΤΩΝΤΟ
ΠΡΟΠΥΛΟΝ]ΕΠΙΠ[ΟΠΛ]ΙΟΥ . . . . ΕΠ]ΑΡΧΟΥ[ΑΙΓΥΠΤΟΥ]ΗΡΞΑΤΟΕΡΓΟΝ[ΠΟΙΩΝ
ΔΗΝΑΡΙΩΝ . . . . . ΕΚΤΩΝΤΟΥΙΕΡΟΥΠΡΟCΟΔΩΝ]CΥΝΕΤΕΛΕCΕΝΔΕ[. . . . . ΔΑΠΑΝΗCΑCΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝ
LΙΒ̄ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟCΚΑΙCΑΡΟCΝΕΡΟΥΑΤΡΑΙΑΝΟΥCΕΒΑCΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥΔΑΚΙΚΟΥΠΑΧΩΝ ΙΘ̄

Cette inscription si altérée offre cependant une marche régulière qu'on peut suivre avec assez de facilité. On en distingue clairement les parties principales, que je vais examiner l'une après l'autre. La première comprend les titres de l'empereur, et le nom de la divinité; la seconde le nom de celui qui a construit le propylon; la troisième quelques circonstances de cette construction; la quatrième, la date en année, mois et jour.

§ I. *Nom et titres de Trajan* (lignes 1 et 2.)

La première ligne est tellement fruste, même dans la copie de M. Hamilton, que ce savant voyageur n'a pu découvrir de quel empereur il y est question. « On voit, dit-il, que le temple fut dédié à » Pan, par un *empereur romain*[1] ». Cette ligne peut cependant être restituée sans nulle incertitude, au moyen de la dernière que l'on complète par la comparaison des deux copies, l'une donnant le commencement, l'autre la fin. La copie de Pococke porte : L. ΙΒ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟϹΚΑΙϹΑΡΟϹΝΕΡΟΥΑΤΡΑΙΑΝΟΥϹΕΒΑϹΤΟΥ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ; il est clair, en conséquence, que la première ligne doit être remplie par les mots:

ΥΠΕΡ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟ]ΡΟϹ ΚΑΙ[ϹΑΡΟϹ ΝΕΡΟΥΑ ΤΡΑΙ]ΑΝΟΥ ϹΕΒΑϹ-
ΤΟΥ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ[ΔΑ]ΚΙΚΟΥ

Les lettres de cette première ligne sont au nombre de soixante-trois, et si l'on fait attention que les

[1] *Egyptiaca*, p. 264.

premières lignes, contenant les noms des rois ou des empereurs, sont très-souvent un peu plus courtes que les autres, on pensera qu'elle se terminait après ΔΑΚΙΚΟΥ.

Au commencement de la ligne suivante, il manque neuf à dix lettres; puis viennent les lettres ΚΑΙΤΟΥ ΠΑΝΤΟC; ici, nouvelle lacune de douze à treize lettres : il faut commencer par la remplir; ce qu'on peut exécuter de deux manières.

La première et la plus simple qui se présente est de lire : ΚΑΙΤΟΥΠΑΝΤΟC[ΚΟCΜΟΥCω̇ΤΗΡΟC], *et sauveur du monde entier.* Le titre de *sauveur du monde* (σωτὴρ τοῦ κόσμου) ou de *sauveur de la terre* (σωτὴρ τῆς οἰκουμένης), qui se prend dans le même sens, a été donné à plusieurs empereurs, et même à Néron[1]. L'empereur qui le porte le plus fréquemment est Adrien, successeur de Trajan : on peut citer une inscription de Phasélis, rapportée par M. Beaufort[2]; et cette autre d'Olbia, extrêmement fruste, recueillie par le même voyageur[3].

ΚΑΙCΑΡΙΘΕΟΥΤΡΑΙΑΝΟΥΠΑΡΘΙΚΟΥΥΙω̇Ι
CΤω̇ΙΟΛΥΜ....ω̇ΙΑΡ.Χ...ΜЄΠΖ..ω̇ΙΔΗΜΑΡΧΙΚΗ
ω̇ΤΗΡΙΤΗCΟΙΚΟΥΜЄ
ΝΗC ΗΒΟΥΛΗ

(1) *Suprà*, p. 182. = (2) *Caramania*, p. 63; et dans Walpole, T. II, p. 553. — *Nouv. Annal. des voyages*, T. V, p. 58. = (3) *Caram.*, p. 21. — *Nouv. Annal.*, T. V, p. 98. Les rédacteurs ont oublié de dire (T. VI, p. 94.), que c'est moi qui leur ai donné la restitution de cette inscription.

Je lis :

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ] ΚΑΙCΑΡΙ ΘΕΟΥ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΠΑΡΘΙΚΟΥ ΥΙῶΙ [ΤΡΑΙΑΝῶΙ

ΑΔΡΙΑΝῶΙ CΕΒΑ]CΤῶΙ ΟΛΥΜ[ΠΙ]ῶΙ ΑΡΧ[ΙΕΡΕΙ] ΜΕΓΙC[Τ]ῶΙ ΔΗΜΑΡΧΙΚΗ[C]

ΕΞΟΥCΙΑC ΤΟ..C]ωΤΗΡΙ ΤΗC ΟΙΚΟΥΜΕ[ΝΗC ΟΛΗC ΠΟΛΕῶC] ΤΗC[ΟΛΒΙῶΝ]Η ΒΟΥΛΗ.

Rien donc ne s'oppose à ce que Trajan ait reçu également ce titre, dont on trouve ailleurs un équivalent dans ceux de *Conservator generis humani*, et de ὁ τῆς οἰκουμένης κτιςής que lui donnent des inscriptions [1].

Cependant il s'éleverait des difficultés contre la restitution τοῦ παντὸς κόσμου σωτῆρος, comme titre de l'empereur; car alors la conjonction ΚΑΙ serait de trop, parce que, dans l'énumération des titres qu'offrent les inscriptions impériales grecques et latines, on ne voit point de conjonction; ces titres se suivent sans être séparés par une copulative. On ne pourrait donc entendre ce ΚΑΙ, à moins que le mot qui précède fût, comme παντὸς κόσμου, un complément de σωτῆρος; mais cela est bien peu probable. Il serait impossible, par exemple, de lire τῆς οἰκουμένης καὶ τοῦ παντὸς κόσμου σωτῆρος : tous les monumens connus n'offrent que σωτὴρ τῆς οἰκουμένης ὅλης ou bien σωτὴρ κόσμου, et même on ne trouve point, dans les inscriptions, παντὸς ni ὅλου κόσμου [2], probablement parce

(1) Gruter, MLXXXIV, 9, 10, 11. = (2) Il n'en est pas pas de même des auteurs. Ainsi Diodore (I, 13) et Manéthon (*Ap.* Euseb., *Præp. Evang.*, p. 45. D.) disent : βασιλεῦσαι τοῦ τιμ-

que le mot κόσμου renferme en lui-même l'idée de totalité : de même, jamais dans les inscriptions latines, on ne trouve *orbis terrarum totiusque mundi servator;* on trouve seulement ou *toto orbe*, ou *totius orbis*, ou *orbis terrarum*, ou *mundi servator;* dans ce cas, *mundus* et κόσμος sont employés comme synonymes de *orbis terrarum* et de οἰκουμένη.

Il me paraît donc hors de doute que ΚΑΙ ΤΟΥ ΠΑΝΤΟϹ n'appartient point à un titre de l'empereur, et que ce génitif, précédé de ΚΑΙ, dépend de ΥΠΕΡ qui est au commencement de la phrase : cette lacune doit être lue ΚΑΙ ΤΟΥ ΠΑΝΤΟϹ[ΑΥΤΟΥ ΟΙΚΟΥ]. Rien de plus commun que la formule ΥΠΕΡ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ...... ΚΑΙ ΤΟΥ ΠΑΝΤΟϹ ou ϹΥΜΠΑΝΤΟϹ ΑΥΤΟΥ ou ΑΥΤΩΝ ΟΙΚΟΥ, et, dans les inscriptions latines, TOTIVSQ. DOMVS ILLIVS ou EORVM, ou TOTIVSQ. DOMVS DIVINAE, AVGVSTAE. DOMVS. Ce supplément n'est que de dix lettres, et la lacune semble en exiger douze ou treize ; mais la restitution est tellement certaine, que la différence de deux lettres ne peut m'arrêter ; elle tient soit à une inexactitude dans la copie de Pococke, soit à une inégalité dans la manière dont le graveur avait distribué les lettres sur la pierre ; inégalité qu'on trouve souvent dans les inscriptions.

Il faut maintenant revenir à la lacune du commencement de la ligne. Elle était évidemment remplie par un titre de l'empereur qui suivait celui de

παντος κόσμου.; Horapollon : φύλαξ τοῦ παντὸς κόσμου (*Hieroglyph.* I, 60, 63; 64.) ; Iamblique : δι' ὅλου τοῦ κόσμου (*Myster.*, XIII, 5.)

ΔΑΚΙΚΟΥ. Parmi les titres connus de Trajan, il en manque ici deux; savoir, ΑΡΙϹΤΟϹ et ΠΑΡΘΙΚΟϹ : ce dernier est exclu nécessairement de notre inscription; car Trajan n'entra dans le pays des Parthes qu'en l'année 115 de notre ère, c'est-à-dire, à une époque postérieure de six ans à la date de l'inscription d'Achmim. Quant à celui d'ΑΡΙϹΤΟϹ ou *optimus* [1], Eckhel remarque qu'il ne se montre sur aucune médaille d'Alexandrie, avant l'an XVIII de Trajan, 115 de J.-C. [2]. Cette remarque est confirmée par Zoëga [3]. Il serait en conséquence bien invraisemblable qu'une inscription tracée en Égypte, six ans auparavant, contînt le titre d'ΑΡΙϹΤΟϹ. A cette considération, il s'en joint une autre, tirée de l'usage suivi dans les inscriptions de Trajan. Si le titre d'ΑΡΙϹΤΟϹ avait dû se trouver parmi ceux de l'empereur, on l'aurait placé entre ΤΡΑΙΑΝΟΥ et ϹΕΒΑϹΤΟΥ: ce titre n'occupe point d'autre place, ni dans les inscriptions, ni sur les médailles; on en voit un exemple plus bas, dans le monument de *Kysis*; rarement est-il placé après ϹΕΒΑϹΤΟΥ [4]. Il en est de même du titre d'*optimus*, dans les inscriptions latines de ce prince; on ne le plaçait qu'entre TRAIANVS et AVGVSTVS. Il est donc certain que la lacune, au commencement de la deuxième ligne, n'a pu être remplie par ΑΡΙϹΤΟϹ.

Une inscription grecque de la collection d'Ox-

[1] *Infrà*, p. 231. = [2] *Doctr. Numm.*, VI, p. 448. = [3] *Numi Ægypt.*, p. 88. — Cf. Mionnet, VI, p. 132. = [4] Gruter, MLXXXIV, 9.

ford nous fournit le titre qui nous manque ; car elle est également d'une époque où Trajan ne prenait pas encore le titre d'*Optimus* ni celui de *Parthicus*. On y lit : ΚΑΙϹΑΡΑ ΝΕΡΒΑΝ ΤΡΑΙΑΝΟΝ ϹΕΒΑϹΤΟΝ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΝ ΔΑΚΙΚΟΝ ΑΝΕΙΚΗΤΟΝ Η ΠΟΛΙϹ..... (1). Il me paraît vraisemblable que ce titre se rattachait en effet à celui de *Dacique*, et se rapportait aux victoires qui avaient valu à Trajan ce titre glorieux. Voilà, je n'en doute pas, celui qui se lisait en tête de la seconde ligne : et remarquons que le mot ΑΝΕΙΚΗΤΟΥ, composé de neuf lettres, convient exactement à l'intervalle de neuf à dix lettres qu'il s'agissait de remplir. (2)

(1) *Marmora Oxoniensia*, n° CLXIV, *edente Maittaire*. == (2) Une inscription placée sur le piédestal d'une statue de Marc-Aurèle Antonin Caracalla, trouvée à Thamala en Asie Mineure, donne à ce prince le titre de ΝΕΙΚΗΤΟΝ (Chandler, *Inscript. antiq.*, Part. II, n° CXXXVI). La pierre porte sans doute ΑΝΕΙΚΗΤΟΝ ; car on lit ce titre dans une dédicace de Cyparissus (Messénie) en l'honneur de Caracalla, qui y est appelé πατέρα Πατρίδος, ἀνείκητον (Pouqueville, *Voyage en Grèce*, tom. V, p. 169.). Aussi je pense que c'est à Caracalla, et non pas à Marc-Aurèle, comme l'ont cru Gruter et Grævius (CCLIX, 1.) qu'il faut attribuer cette dédicace trouvée à Ancyre : IMP. CÆSARI. M. AVRELIO. ANTONINO. INVICTO. AVG. PIO. FELICI. A. ELLYCHNIUS. V. E. DEVOTISSIMVS. NVMINI. EIVS : et, en effet, Marc-Aurèle n'a jamais eu le titre de *Félix*. Le même titre se lit dans une inscription gravée sur un rocher près du Lycus en Syrie : INVICTE. IMP. ANTONIN. P. FELIX. AVG. MVLTIS. ANNIS. IMPERA (Burckh., *Travels in Syria*, etc., p. 190 ; *et la note de M. Leake*. On ne voit point le titre d'*invictus* dans la liste détaillée des titres de Caracalla donnée par Eckhel. (*Doctr. Numm.*, VII, p. 221, *suiv.*)

Après la formule impériale, maintenant complète, vient le nom de la divinité à laquelle est dédié le propylon. La copie de M. Hamilton porte sans aucune faute, ΠΑΝΙ ΘΕΩΙ ΜΕΓΙΣΤΩΙ, dont on trouve des vestiges dans la copie de Pococke. La figure des *oméga* dans les deux derniers mots, et dans tous les autres où cette lettre se montre, est fort remarquable, et tout-à-fait insolite. Elle ressemble, d'après les copies de M. Hamilton et de Pococke, à deux Σ adossés l'un à l'autre de cette manière ΣΣ.

Les mots Θεῷ μεγίστῳ sont suivis d'une lacune considérable. Comme toutes les lettres de cette ligne sont jusqu'ici au nombre de quarante-huit, il en faut à peu près vingt pour atteindre les soixante-quatre à soixante-huit lettres, contenues dans les autres lignes : cette lacune était donc remplie certainement par la formule ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΣΥΝΝΑΟΙΣ ΘΕΟΙΣ.

On lira donc ainsi les deux premières lignes :

Ὑπὲρ αὐτοκράτορος Καίσαρος Νερούα Τραιανοῦ Σεβαστοῦ, Γερμανικοῦ, Δακικοῦ,

Ἀνεικήτου, καὶ τοῦ παντὸς αὐτοῦ οἴκου, Πανὶ Θεῷ μεγίστῳ, καὶ τοῖς συννάοις Θεοῖς.

§ II. *Auteur de la dédicace, nom de l'édifice construit.*

(Ligne 3, 4.)

La dédicace du temple a-t-elle été faite par une ou plusieurs personnes ? L'intelligence des deux lignes que je vais expliquer, dépend de la solution de cette question. On peut regarder ce point comme décidé d'après ce qui suit ; car le mot ἤρξατο de

la cinquième ligne, annonce clairement qu'il s'agit ici d'une seule personne; à la vérité, on lit à la ligne suivante, dans la copie de M. Hamilton, CΥΝΕΤΕΛΕCΑΝ, qui est un pluriel; mais ici la copie de Pococke vient à notre secours, et confirme ce qu'on doit conclure du mot ἤρξατο; car elle porte CΥΝΕΤΕΛΕCΟΗ: or, l'omicron ne peut ici provenir que d'un ε; rien de plus commun en effet, dans les copies d'inscriptions, que la confusion des lettres de forme semblable θ, ο, c, ε: je ne doute point que la copie de Pococke ne nous ait conservé la vraie leçon, qui est CΥΝΕΤΕΛΕCΕΝ, et non pas CΥΝΕΤΕΛΕCΑΝ.

Cela posé, reprenons la ligne troisième. Les deux copies de Pococke et de M. Hamilton s'accordent à donner au commencement les lettres ΤΙΒΕΡΙΟC ΚΛΑΥΔΙΟC Κ: vient ensuite une lacune de onze à douze lettres, dans la copie de Pococke, et seulement de sept à huit dans celle de M. Hamilton; mais la première mérite à cet égard la préférence. En effet, aucun nom n'est mis en abrégé dans cette inscription: or, la lettre Κ est le commencement de ΚΛΑΥΔΙΟΥ, et il faut encore un nom, dont la finale a été conservée; car, après la lacune, on trouve ΝΟCΙΟC; la copie de M. Hamilton donne ΞΝΟCΙΟC, ce qui ne peut provenir que de ΞΞΝΟC; c'est la finale d'un nom romain qui pourrait être ΝΕΡΩΝΟC, ΜΑΚΡΩΝΟC, ΚΑΠΙΤΩΝΟC, ΚΑΙΠΙΩΝΟC, CΚΙΠΙΩΝΟC ou autres de ce genre. Je me décide pour ce dernier nom, d'après une inscription trouvée en Égypte, dont les caractères annoncent un temps voisin de la date de celle

de Panopolis; c'est Pococke qui nous l'a conservée [1].

Les deux premières lignes portent :

ΤΙΒΚΛΑΥΔΙΟΝ ΧΙΠΙΩΝΑ

ΤΟΝΠΑΝΤΑΑΡΙΣΤΟΝ

ce qui doit se lire Τιβ. Κλαύδιον Σκιπίωνα τὸν πάντα ἄριστον : de même, dans une inscription de Spon.... τὴν ἀξιολογωτάτην καὶ πάντα ἀρίστην [2] : on eût aussi bien dit τὸν πάντ' ἄριστον. Ainsi Athénée...... ὑπὸ τοῦ πάντ' ἀρίστου Πτολεμαίου τοῦ Φιλαδέλφου [3].

L'identité des prénoms et de la finale rend très-vraisemblable qu'il s'agit du même personnage, et je lis en conséquence Κ[ΛΑΥΔΙΟΥ ΣΚΙΠΙ]ΩΝΟΣ ; ce qui remplit exactement la lacune.

Le mot ΚΥΡΙΝΑ est pour Κυρίνᾳ, avec l'omission très-ordinaire en ce cas, dans les inscriptions, de l'*iôta* qui indique le datif et le cas répondant à l'ablatif latin. Tout le monde sait que ce mot ne peut signifier ici que *de la tribu Quirina*. On le trouve écrit aussi ΚΟΥΙΡΕΙΝΑ [4], mais l'orthographe la plus commune est ΚΥΡΙΝΑ [5] ; de même, Denys d'Halicarnasse, Appien, Plutarque, etc., écrivent toujours Κυρῖνος (*Quirinus*), Κυρίτια (*Quiritia*), Κυρῖται (*Quiritæ*), Κυρίνιος λόφος (*Quirinalis mons*) : et quoique Dion Cassius écrive Κυϊρῖνος et Κυϊρῖται [6], il dit aussi Κυρῖνος [7]. Cette variété d'orthographe provient de

[1] *Descript. of the East*, I, p. 276. = [2] Spon, *Miscell. Erudit.*, p. 335, n. XLI. = [3] Athen., V, p. 196. A. = [4] Gruter, DLXXXI. = [5] Reines., VII, 36.—Joseph., *Ant. Jud.*, XIV, 8, p. 698. = [6] Dio Cassius, XLI, 14; XLII, 53; LIV, 19. = [7] *Id.* XLIII, 45.

ce que les syllabes ΚΥ̓ et ΚΥΙ étaient toutes deux l'équivalent du *qui* des Latins, et que toutes les trois se prononçaient à peu près *koui*. On a commis plusieurs fautes dans la traduction des noms, pour n'avoir pas fait attention à cette identité. Ainsi ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΚΛΑΥΝΙΟΣ, dans une inscription de Rhodes, doit se traduire *Tiberius Calvinius*, et non *Tib. Calynius*, comme l'a fait M. de Hammer [1]. A propos du nom Μάρκος Ἀκύλιος dans Josephe [2], Havercamp dit: « *an pro* Ἀκουΐλιος *vel* Ἀκυΐλιος, *aliorum esto judi-* » *cium* »; mais il n'y a nulle incertitude : Ἀκύλιος, Ἀκουΐλιος, Ἀκυΐλιος, sont un seul et même nom.

Le mot qui suit ΚΥΡΙΝΑ est ΑΠΟΛΛΙΝΑΡΙΣ qu'on trouve tout entier dans la copie de M. Hamilton. Ce nom appartient à Τιβέριος Κλαύδιος ; c'est l'ordre suivi en pareil cas : après le prénom et le nom, on met successivement le nom et le prénom du père, la tribu et le surnom du fils ; ainsi : Λεύκιος Πάππιος Λευκίου Κολλίνᾳ Καπίτων [3] ; Τιβέριος Κλαύδιος Τιβερίου υἱὸς Κυρίνᾳ Ἰουλιανός [4]; Τῖτος Φλάβιος Λέοντος υἱὸς Κυρείνᾳ Αἰνείας [5]; Γ. Φ. Λέοντος Κυρείνᾳ Ἄριστος [6] et non pas Ἀρίστου, comme lit Chandler, faute d'avoir remarqué la construction ordinaire en ce cas.

Je ne sais si l'on a déjà fait l'observation que les

(1) *Topograf. Ansichten*, p. 165. = (2) *Antiq. Jud.*, XIV, 10, 10 = (3) Joseph. *l. l.* = (4) Reines. VII, 36.—Cf. Spon, *Miscel. Erud.*, p. 351.—Chandler, *Inscr. Ant. Append.* VII. — *Observ. Miscel.* IV, p. 344, etc. = (5) Chandler, *part.* I, n. LXX. Chandler traduit ΑΙΝΕΙΟΥ par AENII, comme si le nominatif était ΑΙΝΕΙΟΣ ; il devait dire AENEAE. = (6) *Id. ibid.*

Grecs, en mettant le nom de la tribu romaine au cas répondant à l'ablatif latin, faisaient une faute contre le génie de leur langue, selon lequel ce nom devait être au génitif. Ils y étaient entraînés sans doute par l'intention de reproduire exactement la forme latine *Quirinâ*, *Sergiâ*, *Veturiâ*, etc. Ce n'est pas au reste la seule irrégularité de ce genre qu'ils se soient permise, quand ils ont voulu rendre une locution consacrée : telle est la formule consulaire, *un tel étant consul ;* ils auraient dû se servir du génitif, et cependant ils employaient souvent le cas répondant à l'ablatif latin; comme Κόσσῳ Κορνηλίῳ Λεντούλῳ καὶ Λευκίῳ Πείσωνι ὑπάτοις [1], au lieu de ἐπὶ Κόσσου καὶ Λευκίου Πείσωνος ὑπάτων.

Avec le nom ΑΠΟΛΛΙΝΑΡΙΣ, la ligne se trouve composée de soixante-trois lettres comme la première. On a tout lieu de croire qu'elle est finie. Après les noms d'un personnage, viennent toujours ses qualités; or celles-ci se trouvent complettement à la ligne suivante.

En effet, les deux copies s'accordent à laisser une lacune de trois lettres avant ΤΩΝ; et il n'y a nul doute que ces trois lettres étaient ΑΠΟ, préposition dont on se servait, soit pour indiquer qu'un personnage avait exercé une charge, soit pour marquer la classe à laquelle il appartenait; comme : Πετρώνιος Βάσσος ἀπὸ ὑπάτων

[1] Pocock., *Inscr. Ant.*, p. 13, n. 5. — Spon, *Misc. Erud.*, p. 352. — Chandler, *Insc. Ant. Append.* XI. — Gruter, CCCXIV, 2. — *Decret. ap.* Joseph., *Ant. Jud.* XIV, 10, 10; 19, etc.

καὶ ἀπὸ ἐπάρχων πραιτωρίων [1]; ... ΦΛΑΜ. ΚΑΙ ΑΠΟ ΑΓΩ-ΝΟΘΕΤΩΝ [2]; δᾳδοῦχος καὶ ἀπὸ κομίτων [3]: la préposition ΕΚ était en ce cas usitée indifféremment; ainsi: Καλπούρνιος Πρόκλος ἐκ συγκλητικῶν καὶ ὑπάρχων χιλίαρχος[4]. Le mot κεχειλιαρχηκὼς signifie *ex-tribun militaire.* Ainsi l'auteur de la dédicace est *Tib. Cl. Apollinaris* [5], *ex-tribun militaire.*

Après κεχειλιαρχηκότων, il existe une lacune de neuf à dix lettres. La copie de M. Hamilton porte ensuite très-distinctement ΙΣΤΡΙΣΣΙΔΟΣΚΑΙΠΑΝΟΣ-ΘΕΣΣΝ ΜΕΓΙΣΤΣΣΝ ΙΟ. Les mots θεῶν μεγίστων annoncent que les noms de deux divinités doivent se trouver auparavant; ce qui est prouvé également par ΚΑΙ ΠΑΝΟΣ qui précède; d'où il résulte la preuve certaine que le nom d'une autre divinité est caché dans les lettres ΙΣΤΡΙΣΣΙΔΟΣ: cet endroit de la pierre étant assez maltraité, on ne sait s'il faut s'en tenir bien scrupuleusement à ces caractères, et si ces lettres ΤΡΙΣΣΙΔΟΣ, figurées ainsi dans Pococke.

ΤΡΙ..Ι...ΔΟΣ

ne seraient pas ΤΗΣΙΣΙΔΟΣ

et il me semble que le titre de *très-grand* donné à la divinité quelconque, dont le nom est si peu dis-

[1] Pocock., *Inscr. Ant.*, p. 43 = [2] Wheler, p. 417. — Leake *topograf. of Athens*, p. 102. = [3] Corsini, *Fast. Att.*, I, p. 382. = [4] Gisb. Cuper., *ad Lactant. de mort. Persecutor.*, p. 210. = [5] Un Claude Apollinaris commandait la flotte de Misène, 69 ans après C.-J. (*Tacit. Hist.*, III, 57, 76, 77.). Celui qui est mentionné dans notre inscription était peut-être de la même famille.

tinct, pourrait servir à confirmer cette conjecture; on aurait tort d'objecter que l'article féminin τῆς, placé avant Ἴσιδος, ne peut convenir à Πανὸς qui est masculin: il suffirait, pour lever l'objection, de citer cet endroit de l'inscription de Rosette : ὁ τῆς Ἴσιος καὶ Ὀσίριος υἱός [1].

Au reste, le nom de cette divinité, quel qu'il soit, nous intéresse médiocrement. Ce qui nous importe, c'est de savoir de quoi dépendent ces noms de divinité au génitif. Il ne s'agit plus ici de la dédicace; le fait est bien certain; car elle est exprimée plus haut par ΠΑΝΙ ΘΕΩΙ ΜΕΓΙΣΤΩΙ, et il faudrait n'avoir aucune connaissance du style des inscriptions pour supposer qu'après ce datif, on aurait reproduit encore l'expression de la dédicace, en employant le génitif, contre toute espèce de syntaxe.

Tout démontre que ces noms au génitif dépendent d'un substantif qui exprimait une dignité quelconque, comme ἱερεὺς, προφήτης, ἐπιστάτης ou autres analogues. Si les verbes suivans n'étaient point au singulier, on supposerait que la lacune était remplie par les onze lettres ΚΑΙΟΙΙΕΡΕΙΣ; mais l'observation qui a été faite plus haut exclut cette conjecture.

Je remarque après κεχειλιαρχηκότων, dans la copie de Granger, la lettre Κ, qui est le commencement de ΚΑΙ; ensuite, après la lacune, je trouve

[1] *Inscript. Ros.*, *lin.* 10.

dans la copie de Pococke, HC; à l'aide de ces indices, je remplis la lacune de *dix lettres*, y compris le K, en lisant : KΕΧΕΙΛΙΑΡΧΗΚΟΤΩΝΚ [ΑΙΠ ΡΟΣΤΑΤ]ΗC ou Κ[ΑΙΕΠΙCΤΑ]; d'où l'on voit que l'*ex-tribun militaire était prostate* ou *épistate des temples de...... et de Pan;* et en effet, on concevrait difficilement qu'un ex-tribun militaire romain eût fait construire un propylon à Pan, sans un emploi quelconque dans le temple de cette divinité. Que le titre de cet emploi ait été προϛάτης ou ἐπιϛάτης, c'est ce qui paraîtra bien probable d'après la grandeur de la lacune et la finale HC; et surtout d'après les fonctions que ce terme exprime. Il ne serait pas extraordinaire sans doute qu'un ex-tribun militaire romain, établi à Panopolis, eût exercé la prêtrise de Pan, soit à vie, soit temporairement; la prêtrise temporaire existait en Égypte, sous la domination romaine [1]; or, nous trouvons ailleurs qu'un tribun militaire fut prêtre de la divinité du lieu, et néocore d'Auguste [2], et qu'un chiliarque de la xve légion fut prêtre de Leucothée [3]. Mais le mot ΙΕΡΕΥC, serait trop court; au lieu que [ΠΡΟCΤΑΤΗC ou [ΕΠΙCΤΑ-Τ]ΗC remplit toutes les conditions; et ces deux mots sont également convenables pour exprimer l'idée d'*intendant*, d'*administrateur;* προϛάτης, surtout, prend souvent cette signification, comme προϛάτης ὁδῶν [4], προϛάτης ἔργων [5], προϛάτης Τόμου [6]. Selon Clé-

[1] Append., n° XIX. = [2] Peyssonnel, *Voyage à Thyatira*, p. 280, etc.= [3] Gruter, CDLXIII, 1.= [4] Dio Cassius, LIV, 8. = [5] 1 *Paralipom.*, XXIX, 6.= [6] *Infrà*, Appendice, n° XIX.

ment d'Alexandrie, les fonctions de grand-prêtre et d'intendant étaient réunies dans la même personne [1]; mais rien n'empêche de croire que cette disposition n'était point commune aux temples de tous les ordres. Il pouvait en être quelquefois des temples de l'Égypte, comme de celui de Jérusalem, dont on confiait souvent l'administration à un homme qui n'était pas prêtre; témoin un certain Simon, de la tribu de Benjamin, qui fut nommé *intendant du temple*, προϛάτης τοῦ ἱεροῦ [2], quoiqu'il ne fût point de l'ordre sacerdotal [3]; ainsi nous ne pouvons être surpris de voir un ex-tribun romain administrer les finances d'un temple à Panopolis [4]; et cette circonstance nous explique de la manière la plus satisfaisante pourquoi un *ex-tribun militaire* se trouve mentionné dans l'inscription, comme ayant élevé un propylon égyptien, dédié à la divinité du lieu ou a

[1] Ὁ γάρ τοι προφήτης παρὰ τοῖς Αἰγυπτίοις καὶ τῆς διανομῆς τῶν προσόδων ἐπιϛάτης ἐϛί. (Clem. Alex. *Stromat.*, VI, p. 758, l. 10.) = [2] 2 *Maccab.* III, 4. = [3] Dom Calmet, *note* sur ce passage. = [4] Je ne dois pas négliger d'indiquer une autre restitution dont ce passage est susceptible; on pourrait en effet supposer que la lacune était remplie par : Κ[ΑΤΑΚΕΛΕΥΣΙΝΤ]ΗΣ; ou bien ΕΚΚΕΛΕΥΣΕΩΣΤ]ΗΣ, etc., et le sens deviendrait : *un tel, ex-tribun militaire, par l'ordre de...... et de Pan, a construit etc.* Cette formule se trouve ailleurs; ainsi : κατὰ κέλευσιν θεοῦ (Murat. XXI, 1.) et ἐξ ἐνκελεύσεως τοῦ πατρίου θεοῦ, dans une inscription de Gaza, citée par Doni (*Class.* III, 457.) et rétablie par Wesseling (*Ad Itiner. veter.*, p. 719.). J'aurais peut-être préféré cette restitution, si elle n'avait pas contenu quelques lettres de trop.

Chemmis, que les Grecs appelaient *Pan*. On pourrait élever une difficulté sur ce que la dédicace ne fait mention que du dieu Pan, tandis qu'Apollinaris est désigné comme étant le prostate de deux divinités. Mais il n'y aurait rien de surprenant à ce que le même fonctionnaire eût été *intendant* de deux temples à la fois : d'ailleurs, on sait très bien que les titres que prennent certains personnages dans les inscriptions, ou qu'on leur donne, doivent très souvent s'entendre de fonctions exercées successivement [1]; c'est la tournure de l'inscription qui indique quelle est celle de ces fonctions que le personnage exerce actuellement. Ici, par exemple, le sens est clair; non seulement le nom de *Pan* est placé en dernier, mais en outre, le propylon étant dédié à Pan, il ne pouvait y avoir aucune amphibologie, et il était évident qu'Apollinaris, ex-tribun militaire, ex-prostate de la divinité dont le nom est illisible, agissait en cette occasion comme prostate actuel du temple de Pan.

La partie de l'inscription qui contient le nom du fondateur, se trouve donc également restituée de manière à ne laisser de doute que sur le nom d'une des deux divinités, ce qui n'importe pas beaucoup au sens général de l'inscription ; nous avons donc : Τιβέριος Κλαύδιος Τιβερίου Κλαυδίου Σκιπίωνος υἱὸς Κυρίνα Ἀπολλίναρις ἀπὸ τῶν κεχειλιαρχηκότων καὶ προστάτης... καὶ Πανὸς θεῶν μεγίστων.

[1] *Infrà*, p. 251.

L'ordre des idées et la comparaison avec les autres inscriptions du même genre, notamment avec celles de Tentyris, d'Antæopolis et d'Ombos, nous annoncent clairement ce qui a dû suivre le nom de l'empereur, celui de la divinité, et du fondateur du propylon ; car des cinq parties principales qui composent les inscriptions de ce genre [1], il n'en manque plus que deux : savoir, le nom de l'édifice élevé, et l'expression de la date. Poursuivons l'analyse ; elle va nous conduire au but avec sûreté.

Le premier mot de la quatrième ligne, ΜΕΓΙϹΤΩΝ, ne termine point cette ligne, quoiqu'elle renferme déjà soixante-quatre lettres. Il est suivi des lettres ΙΟ, dans la copie de M. Hamilton, la seule qui nous donne exactement l'extrémité des lignes ; ce qui forme un total de soixante-six lettres ; il s'ensuit que, si la quatrième ligne ne se terminait pas là, du moins on ne peut supposer qu'elle en renfermât encore plus d'une ou de deux.

La ligne suivante est tronquée au commencement ; il y a une lacune de sept à huit lettres dans la copie de Pococke, et de six à sept dans celle de M. Hamilton. Ensuite on trouve, dans cette dernière, les lettres ЄΠΙΙΙ... ΙΟΥ, ce qui ne peut être que
ЄΠΙΠΟΠΑΙΟΥ ou ΠΟΥΒΑΙΟΥ.

Les élémens de ces lettres se trouvent dans la
copie de Pococke . . . . . ΓΥ ΙΙϹ
où l'on peut voir. . . . . . ЄΠΙΠΟ

[1] *Suprà*, p. 158.

Après ΙΟΥ est une lacune de dix-sept à dix-huit lettres; puis on lit ΑΡΧΟΥ, qui est la fin de ΕΠΑΡΧΟΥ. Une autre lacune de sept à huit lettres, après ΕΠΑΡΧΟΥ, doit être remplie par les mots ΑΙΓΥΠΤΟΥ, selon l'usage constant que j'expliquerai plus bas [1]. Ainsi, en se bornant à suivre les traces certaines depuis ΕΠΙ jusqu'à ΗΡΞΑΤΟ exclusivement, on doit lire sans nul doute ἐπὶ Ποπλίου . . . . . . ἐπάρχου Αἰγύπτου : et il est évident que la lacune de quatorze à seize lettres, à remplir, était occupée par les nom et surnom du préfet augustal, dont le prénom est Publius, et sous l'administration duquel fut exécutée la construction du propylon de Panopolis. Je laisse ce nom en blanc, n'ayant aucun moyen de remplir la lacune. On verra plus bas que la date de l'inscription est de l'an XII de Trajan, 109 de notre ère : or l'histoire ne nous a point fait connaître le nom du préfet qui gouvernait l'Égypte à cette époque. Une inscription du colosse de Memnon, rapportée par Pococke [2], et d'après lui par les auteurs de la Description de Thèbes [3], fait mention d'un *Q. Vibius Maximus*, qui fut préfet l'an VII de Trajan, c'est-à-dire, cinq ans avant la date de l'inscription d'Achmîn. Comme le prénom n'est pas le même, c'est d'un autre qu'il s'agit ici : ce n'est pas non plus Rutilius Lupus qui administrait l'Égypte dans les années 18 et 19 de Trajan, comme je le dirai plus bas [4], car son prénom est

[1] Chap. 6, de cette partie, § I. = [2] *Inscript. Ant.*, p. 81, n° 3.
[3] P. 108. = [4] *Infrà*, p. 231.

Marcus. Ainsi le préfet qui administrait l'Égypte en l'an XII et auparavant (car l'érection du propylon a pu exiger une année), a suivi Q. V. Maximus et précédé M. R. Lupus. J'indiquerai ailleurs les motifs qui me font croire qu'il a dû être le successeur immédiat de l'un, et le prédécesseur immédiat de l'autre. Je me contente d'observer qu'il n'est question ici ni du *stratège* ni de l'*épistratège* mentionné dans les deux inscriptions précédentes, après le nom du préfet augustal. La même omission se remarque dans l'inscription de Cysis, qui sera examinée au chapitre suivant.

Remarquons maintenant que les mots ΗΡΞΑΤΟϹΡΓΟΝ, ne pouvant en aucune manière se lier avec ce qui précède, commencent évidemment une autre phrase. Ainsi, le sens est suspendu après ϵΠΑΡΧΟΥ, et, dans tout ce qui précède, il faut trouver une phrase complète.

Or, pour obtenir cette phrase, il ne faut plus, d'après la tournure connue des inscriptions de ce genre, que placer le seul mot qui manque, et lui trouver la seule place qui lui convienne. Ce mot est le nom de l'édifice sur lequel l'inscription est gravée; et ce nom y doit être régi, selon l'usage, par le verbe sous-entendu.

Nous avons donc la certitude qu'il manque encore ΤΟ ΠΡΟΠΥΛΟΝ, ou ΤΟΝ ΠΥΛΩΝΑ, l'édifice de Panopolis devant être désigné par l'un de ces deux noms [1].

[1] *Suprà*, p. 27, 28.

La place que ce mot occupait ne peut laisser le moindre doute à quiconque examinera l'ensemble et tous les détails de l'inscription. Il est de toute évidence qu'on ne saurait le placer que dans la lacune de sept à huit lettres en tête de la seconde ligne; et cette lacune suffit aux huit lettres ΠΡΟΠΥΛΟΝ: il ne manque plus que l'article ΤΟ qui est indispensable; or, il existe après ΜΕΓΙΣΤΩΝ, car on ne peut le méconnaître dans les lettres ΙΟ qui terminent la ligne précédente. Cette coïncidence achève de démontrer la justesse de la restitution.

Nous pouvons donc être sûrs d'avoir rétabli la seconde partie, comme la première, avec la certitude désirable, à l'exception du nom d'une divinité qui ne nous est pas connue, et de celui du préfet augustal, que l'histoire ne nous fournit aucun moyen de connaître. Cette partie occupe les lignes trois et quatre, et les trois-quarts de la cinquième, de cette manière:

Τιβέριος Κλαύδιος Τιβερίου Κλαυδίου Σκιπίωνος υἱὸς Κουρίνᾳ Ἀπολλίναρις,

ἀπὸ τῶν κεχειλιαρχηκότων καὶ προστάτης..... ιδος καὶ Πανὸς θεῶν μεγίστων, τὸ

πρόπυλον, ἐπὶ Ποπλίου......... ἐπάρχου Αἰγύπτου.

C'est-à-dire :

« Tibère Claude Apollinaris, de la tribu Quirina,
» fils de Tibère Claude Scipion, ex-tribun militaire,
» intendant de .... et de Pan, dieux très grands,
» [a fait ériger] ce propylon, Publius ..... étant
» préfet d'Égypte.

On peut dire qu'avec ces deux premières parties l'inscription est complète; la date a été exprimée vaguement par le nom du préfet sous l'administration duquel l'ouvrage a été exécuté, parce qu'on devait la déterminer ensuite d'une manière plus précise. Excepté donc cette date précise, qui se trouve après, il ne manque absolument rien : nul doute que l'auteur de la dédicace ne se fût arrêté là, s'il n'eût pas désiré indiquer deux circonstances qui lui paraissaient trop importantes pour être négligées. Examinons en quoi elles peuvent consister.

§ III. *Circonstances de la construction.*

En jetant les yeux sur nos deux copies, on voit que le reste de l'inscription est fort mutilé; car après ΗΡΞΑΤΟϵΡΓΟΝ il manque neuf ou dix lettres. La moitié de la seconde ligne (environ trente-quatre à trente-cinq lettres) a tout à fait disparu; et, après les treize lettres ϹΥΝϵΤϵΛϵϹϹϵΝΑΟ, on trouve une lacune de vingt lettres environ. La dernière ligne est complète, comme on le verra bientôt.

Quelque insuffisans que puissent être ces indices, pour remplir les deux lacunes avec un degré suffisant de certitude, ils sont infiniment précieux, en ce qu'ils contiennent la preuve manifeste qu'il s'agit de la construction du propylon, et non pas seulement de la dédicace.

J'observerai d'abord que le mot ϵΡΓΟΝ ne peut dépendre de ΗΡΞΑΤΟ qui gouverne le génitif; il faut

que ce mot soit le complément d'un verbe qui est après : dans le cas contraire, on devrait lire de toute nécessité ΕΡΓΞΣΝ ou ΕΡΓΟΥ ; la première correction serait peu sûre : j'ai remarqué que la forme particulière de l'*oméga* empêche qu'on le confonde avec toute autre lettre : ΕΡΓΟΥ serait plus vraisemblable ; ἤρξατο ἔργου pourrait être l'équivalent de ἤρξατο ἐργάζειν, comme δρόμου [1], πολέμου [2], λόγου [3] ἄρχεσθαι signifient τρέχειν, πολεμεῖν, λέγειν ἄρχεσθαι. Mais nous n'avons aucune raison solide de changer la leçon de l'unique copie que nous possédions; il faut l'expliquer telle qu'elle est.

A la ligne suivante, les lettres CΥΝΕΤΕΛΕCΕΝΔΕ (car on ne peut guère lire autrement que ΔΟ ou ΔΕ), sont dans une évidente correspondance avec ἤρξατο ἔργον... et l'on pourrait désirer la particule ΜΕΝ entre ces deux mots, si l'on ne savait que cette particule est souvent négligée dans les auteurs les plus purs [4], à plus forte raison dans les inscriptions où la concision est surtout recherchée.

Ainsi, quelle que soit la conjecture qu'on puisse proposer, pour remplir ces énormes lacunes, on aperçoit dans le peu qui nous reste, l'intention évidente d'exprimer le *commencement* et l'*achèvement* de l'édifice. Je viens maintenant aux diverses manières de reproduire dans leur entier les deux pro-

(1) Xenoph., *Cyrop.*, III, 3, 61. *Schneid.* = (2) *Id. Hellen.*, III, 5, 5. = (3) *Id. ib.*, IV, 1, 13. = (4) Van Heusde., *Specimen Critic.*, p. 75, *seq.* — Heindorf. *ad Platon.*, T. II, p. 31, 421. — Herodot., IV, 38, 4.

positions dont ces deux verbes nous ont conservé les vestiges. Je n'en vois que trois entre lesquels le choix ne me paraît pas difficile.

On peut supposer, par exemple, que le rédacteur a voulu marquer les deux époques du commencement et de l'achèvement; par exemple, qu'il *a commencé l'ouvrage* (ἤρξατο ἔργου) *à telle époque, et l'a fini* (συνετέλεσεν) *après tant de temps, la 20e année de Trajan*. Dans cette hypothèse, la lacune qui suit ἤρξατο ἔργου (ou ἔργον avec un verbe après) aurait été remplie par l'énoncé de la première date; et celle qui suit συνετέλεσεν, par le mot servant à exprimer le temps quelconque employé à ce travail, tels que συνετέλεσεν δὲ[ἐν ἔτεσι... μησὶ...], comme s'exprime Harpocration: ἐν ἔτεσι μὲν παντελῶς ἐξεποιήθη [1]; ou Julien: πόλιν τε ἐπώνυμον αὐτοῦ κατέστησεν ἐν οὐδὲ ὅλοις ἔτεσι δέκα [2]; on pourrait même se passer de la préposition, ainsi, Josephe: καὶ ταῦτα ᾠκοδόμησεν ἔτεσιν η̄ [3]; et saint Jean: μϛ̄ ἔτεσιν ᾠκοδομήθη ὁ ναὸς οὗτος [4]; l'on dirait également bien συνετέλεσεν δὲ εἴσω ἐτῶν.... μηνῶν..d'après cette phrase de Philostrate...τὸ ϛάδιον....ἐπετέλεσεν εἴσω τεττάρων ἐτῶν [5]: toutefois cette première conjecture me paraît assez peu probable. Pour rendre une telle idée, dans le style précis des inscriptions, la seconde phrase suffisait: en effet, dire l'*ouvrage a été achevé en tant de temps, la 12e année de Trajan*, c'est dire à quelle époque on

(1) Harpocr., *Voce* Προπύλ. = (2) Julian., *Orat. in Constant. laud.*, p. 8. B. = (3) *Ant. Jud.*, XV, 11, 5 et 6. = (4) Johan. II, 20. = (5) Philostr., II, *Sophist.*, I, 4.

l'a commencé. La seconde explication consisterait à supposer que l'ouvrage *commencé* par Apollinaris a été achevé par un autre [1]; c'est-à-dire qu'après συνετέλεσεν venait le sujet de ce verbe, différent de celui du verbe ἤρξατο; ce sujet, au singulier, ne peut être que les noms d'un autre personnage : or, dans l'espace occupé par les vingt lettres qui remplissaient la ligne, il n'y aurait pas moyen de placer ce qui aurait dû nécessairement s'y trouver, dans cette hypothèse, savoir les prénom, nom, surnom et qualité de ce personnage. Cette seconde explication est donc aussi peu admissible que la première.

Enfin, on peut admettre que l'ouvrage, commencé par l'intendant du temple avec l'argent du *trésor sacré*, ou bien fourni par le gouvernement, a été terminé avec ses *propres deniers*. Cette conjecture rend bien compte des deux circonstances représentées par les deux verbes; et explique en même temps pourquoi le nom de l'administrateur paraît seul dans l'inscription. Dans cette hypothèse, que je crois la plus vraisemblable, on peut faire deux restitutions différentes, selon qu'on lira ΕΡΓΟΥ ou que l'on conservera ΕΡΓΟΝ. Avec ἔργου, il faudra lire...... ἤρξατο ἔργου[τὴν δαπάνην εἰς τοῦτο ποιῶν ἐκ τῶν τοῦ ἱεροῦ προσόδων·]συνετέλεσεν δ' ἐ[κ τῶν ἰδίων τὴν οἰκοδομήν]. Cette restitution, fondée sur des passages analogues [2], contient exactement le nombre de

[1] Comme dans une inscription, citée au chapitre V de la 2e partie. = [2] Τὸ δὲ εἰς ἄγαλμα δαπάνημα ποιησά-

lettres nécessaires; savoir dix lettres à la fin de la cinquième ligne; trente-quatre au commencement, et vingt-une à la fin de la sixième ligne, qui en contient en tout soixante-huit, comme la dernière et la seconde.

Si nous conservons ΕΡΓΟΝ, la construction doit être changée; ce substantif sera le régime du participe ποιῶν ou ποιήσας, comme dans cette inscription d'Oxford : Κλ. Βάσσος ἀγωνοθέτης ὑπέσχετο ἔργον ποιήσειν ΜΖ [1]. On voit, par cet exemple, comment on doit entendre la leçon ἔργον : Apollinaris expliquait dans le premier membre, combien il avait dépensé d'argent du trésor sacré, et dans le second, combien il en avait consacré de ses propres deniers à l'achèvement du propylon; ensorte qu'il donnait à connaître ce qu'avait coûté la dépense totale de cet édifice. Les lacunes, en conséquence, pouvaient être remplies de cette manière :

ἤρξατο ἔργον[ποιῶν δηναρίων.....ἐκ τῶν τοῦ ἱεροῦ προσόδων]· συνετέλεσεν δὲ[..... δαπανήσας ἐκ τῶν ἰδίων.

Les deux espaces que je laisse en blanc devaient contenir le signe numérique indiquant la somme de deniers.

μενος ἐκ τῶν ἰδίων (Wheler, p. 120; Spon, T. I, p. 378.) — τὴν εἰς ταῦτα δαπάνην ἐσομένην ἐκ τῶν ἰδίων ἀνεδέξατο ποιήσειν (Chandler, *Inscript. Ant.*, p. 9.). On pourrait lire aussi τὴν δαπάνην περὶ τοῦτο ποιούμενος ou simplement τὴν δαπάνην ποιούμενος. Au lieu de ἐκ τῶν τοῦ ἱεροῦ προσόδων, il y avait peut-être ἐκ τῶν δημοσίων χρημάτων, si c'est le gouvernement lui-même qui a fait la dépense indiquée; ce que je ne pense pas.

(1) *Marm. Oxon.*, X, 5.

Quoiqu'il en soit de ces deux restitutions, entre lesquelles on peut choisir, il est certain que le propylon a été *commencé* et *achevé* par l'ex-tribun Apollinaris. C'est là le fait important.

La dernière ligne n'offre aucune difficulté sérieuse. La copie de Pococke exprime l'année par ΙΙΒ̄, ce qui ne peut être que L. ΙΒ̄, *l'an XII*; celle de M. Hamilton donne les lettres ΙΒ̄, ce qui pourrait être L. Β̄; l'*an II* : le choix entre ces deux leçons ne peut être incertain, d'après le titre de *Dacique* qui est conféré à Trajan; car l'expédition de ce prince en Dacie n'est que de l'an IV de son règne. Cette raison déterminante démontre que la date ne peut se rapporter qu'à la douzième année de son règne, 109 de notre ère.

Après le mot ΔΑΚΙΚΟΥ, on lit, dans la copie de M. Hamilton, ΥΠΑΡΧΞΞΝΤΟϹ, mot nécessairement très-corrompu; ce qui provient sans doute du mauvais état de la pierre. Ce mot considéré comme participe de ΥΠΑΡΧΕΙΝ serait un barbarisme; au moins faudrait-il ΥΠΑΡΧΟΝΤΟϹ; mais ce participe, après la formule impériale, serait tout-à-fait absurde. D'ailleurs j'ai déjà observé que l'*oméga*, dans cette inscription, est d'une forme qui l'empêche d'être confondu avec toute autre lettre: d'après cela, et en observant qu'en cet endroit il ne peut y avoir que le nom et le quantième du mois, je lis en toute assurance, au lieu de ΥΠΑΡΧΞΞΝ, le nom du mois. . .
. . . . ΠΑΧΞΞΝ. Les deux lettres Υ et Ρ ajoutées par M. Hamilton, proviennent d'une

erreur, commune aux voyageurs qui lisent une inscription : certains défauts de la pierre ont forcé le graveur de porter le ciseau plus loin, et, dans cette espèce de lacune, on croit apercevoir les rudimens d'une lettre. Parmi les inscriptions expliquées dans cet ouvrage, il en est peu qui n'offrent des erreurs de ce genre, dues à la même cause.

Restent les lettres ΤΟϹ, elles ne peuvent être que l'expression du quantième ; ces lettres, placées à la fin de la ligne, étaient sans doute peu distinctes ; il faut lire simplement ΙΕ ou ΙΘ. L'une de ces deux leçons est nécessairement la vraie. Ainsi, nous ne pouvons hésiter qu'entre le 15 et le 19 de Pachôn.

La date est donc fixée précisément du 10 au 14 mai de l'an 109 de notre ère.

Voici maintenant le texte entier et la traduction du monument :

Ὑπὲρ αὐτοκράτορος Καίσαρος Νερούα Τραιανοῦ Σεβαστοῦ, Γερμανικοῦ, Δακικοῦ,
Ἀνεικήτου, καὶ τοῦ παντὸς αὐτοῦ οἴκου, Πανὶ θεῷ μεγίστῳ, καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς,
Τιβέριος Κλαύδιος Τιβερίου Κλαυδίου Σκιπίωνος υἱὸς Κουρίνᾳ Ἀπολλίναρις,
ἀπὸ τῶν κεχειλιαρχηκότων καὶ προστάτης..... ιδος καὶ Πανὸς θεῶν μεγίστων, τὸ πρόπυλον ἐπὶ Ποπλίου......... ἐπάρχου Αἰγύπτου. Ἤρξατο ἔργον ποιῶν δηναρίων..... ἐκ τῶν τοῦ ἱεροῦ προσόδων·[1] συνετέλεσεν δὲ....δαπανήσας ἐκ τῶν ἰδίων.

[1] Ou bien ἐκ τῶν δημοσίων χρημάτων ; ce qui donne le même nombre de lettres.

LIB̄ αὐτοκράτορος Καίσαρος Νερούα Τραιανοῦ Σεβαστοῦ, Γερμανικοῦ, Δακικοῦ, Παχὼν ιε̄.

C'est-à-dire :

« Pour la conservation de l'empereur César Nerva » Trajan Auguste, Germanique, Dacique, invaincu, » et de toute sa maison,

» Tibère Claude Apollinaris, de la tribu Quirina, » fils de Tibère Claude Scipion, ex-tribun militaire, » intendant de.... et de Pan, dieux très-grands, a » élevé ce propylon à Pan, dieu très-grand, et aux » divinités adorées dans le même temple, sous Pu- » blius....... préfet d'Égypte.

» Il a commencé l'ouvrage, en dépensant aux frais » du trésor sacré (ou public)....... deniers; et l'a » achevé à ses frais pour une somme de....... deniers, » La XIIe année de l'empereur César Nerva Trajan » Auguste, Germanique, Dacique, le 15 (ou le 19) » du mois de Pachôn. »

Il résulte principalement de cette inscription ;

1° Que le mot πρόπυλον, restitution certaine, est le régime d'un verbe sous-entendu, qui ne peut exprimer une autre idée que celle de *construction ;* ce qui nous découvrirait le sens de toutes les inscriptions du même genre, quand le fait ne serait pas d'ailleurs démontré par la nature même et l'usage du style des inscriptions;

2° Que sous le règne de Trajan, on a construit un propylon en style égyptien, revêtu d'*hiéroglyphes* et de symboles relatifs à la religion du pays;

3° Que la divinité égyptienne *Chemmis*, assimilée à *Pan* par les Grecs, et qui était honorée d'un culte particulier à *Chemmis* ou Panopolis, dès le temps d'Hérodote, devait y être encore adorée avec ferveur sous le règne de Trajan, puisque dans la *douzième année* de ce prince on avait construit un propylon devant le temple de ce dieu.

On peut se demander pourquoi l'auteur de l'inscription l'a fait graver sur l'architrave et non pas sur le listel de la corniche, comme celle de Tentyris. La réponse est facile : les sept lignes qui la composent ne pouvaient tenir dans l'espace étroit du listel où l'on ne pouvait placer que deux lignes ou tout au plus trois. Il y avait donc absolue nécessité à la placer sur l'architrave, puisqu'on ne pouvait graver l'inscription dans l'endroit ordinairement consacré à cet usage.

Cette réponse s'applique également aux deux inscriptions suivantes, dont l'une se compose de cinq lignes et l'autre de sept, comme celle de Panopolis.

CHAPITRE IV.

Inscription d'un propylon égyptien à Cysis, dans la Grande-Oasis, construit en l'année XIX *de Trajan.*

C'est notre compatriote M. Cailliaud qui a vu pour la première fois cette inscription, à Douch-el-Kalah, près de Bérissé, et qui en a rapporté une copie; ce voyageur avait bien voulu m'en donner communication, pendant son séjour à Paris. Depuis, M. Hyde, qui a parcouru la Grande-Oasis, en a pris également copie sur les lieux; et elle a paru dans le *Classical Journal* de juin 1821, avec beaucoup d'autres que M. Cailliaud a rapportées : il a perdu l'initiative de la publication; mais on ne peut, je crois, lui contester la priorité de la découverte.

La copie de M. Cailliaud est moins correcte que celle de M. Hyde; mais les fautes qu'elle renferme sont très-faciles à rectifier; et la copie de M. Hyde n'a fait que confirmer les corrections dont la première m'avait paru susceptible. Voici le texte qui résulte de la comparaison des deux copies : il est exempt de toute faute; j'y ai conservé la forme que les deux voyageurs donnent au sigma et à l'oméga, qui ressemble à peu près à notre M renversé.

ΥΠΕΡΤΗΣΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣΚΑΙΣΑΡΟΣΝΕΡΟΥΑ
ΤΡΑΙΑΝΟΥΑΡΙΣΤΟΥΣΕΒΑΣΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥΔΑΚΙΚΟΥΑΡΙΣΤΟΥ-
ΤΥΧΗΣΕΠΙΜΑΡΚΟΥΡΟΥΤΙΛΙΟΥΛΟΥΠΟΥ
ΕΠΑΡΧΟΥΑΙΓΥΠΤΟΥΣΑΡΑΠΙΔΙΚΑΙΙΣΙΔΙΘΕΟΙΣΜΕΓΙΣΤΟΙΣΟΙΑΠΟ
ΤΗΣΚΥΣΕΩΣΟΙΓΡΑ+ΑΝ
ΤΕΣΤΗΝ ΟΙΚΟΔΟΜΗΝΤΟΥΠΥΛΩΝΟΣ ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ ΧΑΡΙΝ ΕΠΟΙ-
ΗΣΑΝLΙΘΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣΚΑΙΣΑΡΟΣ
ΝΕΡΟΥΑΤΡΑΙΑΝΟΥΑΡΙΣΤΟΥΣΕΒΑΣΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥΔΑΚΙΚΟΥ
ΠΑΧΩΝ Δ.

Cette inscription, disent M. Hyde et M. Cailliaud, est gravée sous le *globe ailé* d'un pylône égyptien. D'après cette indication, il est clair qu'elle occupe l'architrave de ce pylône, ou plus exactement la partie qui est entre l'ouverture de la porte et le tore de la corniche. Elle était en effet trop longue, pour tenir sur le listel de la corniche, comme la plupart de celles qui ont été examinées jusqu'ici. Je vais donner maintenant le texte en caractères courans et la traduction :

Ὑπὲρ τῆς αὐτοκράτορος Καίσαρος Νερούα Τραιανοῦ, Ἀρίστου, Σεβαστοῦ, Γερμανικοῦ, Δακικοῦ τύχης,
Ἐπὶ Μάρκου Ρουτιλίου Λούπου ἐπάρχου Αἰγύπτου,
Σαράπιδι καὶ Ἴσιδι, θεοῖς μεγίστοις,
οἱ ἀπὸ τῆς Κύσεως οἱ γράψαντες τὴν οἰκοδομὴν τοῦ πυλῶνος εὐσεβείας χάριν ἐποίησαν·
L. ΙΘ *αὐτοκράτορος Καίσαρος Νερούα Τραιανοῦ, Ἀρίστου, Σεβαστοῦ, Γερμανικοῦ, Δακικοῦ, Παχὼν Δ.*

« Pour la fortune de l'empereur César Nerva » Trajan, très-bon, Auguste, Germanique, Dacique,

» Marcus Rutilius Lupus étant préfet d'Égypte,

« A Sérapis et à Isis, dieux très-grands, les habi-» tans de Cysis ont décrété et fait exécuter la con-» struction de ce propylon, par piété,

» La XIXe année de l'empereur César Nerva Tra-» jan, très-bon, Auguste, Germanique, Dacique, » le 30 du mois de Pachôn. »

Cette date répond au 24 mai 116 de notre ère: c'est dans l'année précédente qu'on avait commencé à donner à Trajan, sur les médailles alexandrines, le titre de Ἄριστος [1]. Quant à celui de Παρθικός, il est évident, d'après cet exemple, que cet empereur ne le recevait point encore en Égypte, sur les monumens publics, dans l'an XIX; et l'on ne doit pas négliger de remarquer qu'effectivement les médailles alexandrines ne présentent ce titre qu'à dater de l'an XX [2].

Le nom du préfet n'est point inconnu dans l'histoire; car Eusèbe fait mention d'un Lupus, qui dans *cette même année dix-neuvième* de Trajan, administrait l'Égypte, lors de la révolte des Juifs [3]. Cette date précise est parfaitement d'accord avec notre inscription, qui confirme cette partie de l'histoire de la manière la plus frappante. Il faut que ce Marcus Rutilius Lupus ait quitté peu de temps après cette époque le gouvernement du pays, puisque Martius Turbon, envoyé pour réprimer les Juifs

(1) *Suprà*, p. 204. = (2) Mionnet, VI, p. 136, n. 775. = (3) Euseb., *Hist. Eccl.*, IV, 2, p. 141. Ἤδη γοῦν τοῦ αὐτοκράτορος εἰς ἐνιαυτὸν ΙΗ ἐλαύνοντος...... τῷ ἐπιόντι ἐνιαυτῷ......... ἡγουμένου τηνικαῦτα Λούπου τῆς ἁπάσης Αἰγύπτου......

l'année suivante, reçut le titre et les prérogatives de préfet [1]; et l'on peut présumer avec raison que les cruautés exercées par Lupus contre les Juifs d'Alexandrie, et sans doute son peu de succès contre ceux de Cyrène, furent les causes du mécontentement de l'empereur. Nous ignorons dans quelle année il avait été nommé à une place si importante; mais on a vu plus haut que c'est postérieurément à l'an XII de Trajan, puisqu'alors l'Égypte était administrée par un autre préfet [2]. Ce n'était pas la première fois qu'un préfet du nom de Lupus gouvernait ce pays; Tibère Alexandre eut pour successeur un Lupus, sous le règne de Vespasien, vers l'an 71 de notre ère [3]. Je ne sais en conséquence auquel de ces deux gouverneurs doit se rapporter cette autre inscription, toute aussi elliptique qu'aucune de celles qui ont été examinées jusqu'ici : ЄΠΙ ΛΟΥΠΩΙ ЄΠΑΡΧΩΙ ΑΙΓΥΠΤΟΥ ΔΙΑ ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ ΑΡΧΙΤЄΚΤΟΝΟϹ [4]. « Pour Lupus, préfet d'Égypte, par Héra- » clide architecte [a été faite telle partie d'édifice » qui supportait l'inscription.]»

D'après la dédicace du *pylône* ou *propylon*, on doit croire que le temple de Douch-el-Kalah était dédié *à Sérapis et à Isis*, c'est-à-dire, à deux divinités *éponymes*, comme ceux de Parembolé [5], d'Ombos [6], de Méharrakah [7] : le nom de *Sérapis* est

[1] Æl. Spart. *in Adrian.* § 7. = [2] *Suprà*, p. 217. = [3] Joseph., *Bell. Jud.*, VII, 10, 2. = [4] Muratori, CDLXXVII, 3. Il traduit *sub Lupo*, ce qui est un contresens. = [5] *Suprà*, p. 32. = [6] *Suprà*, p. 79. = [7] *Suprà*, p. 141.

placé avant celui d'Isis, ce qui est assez rare dans les monumens du culte égyptien[1]. On remarquera encore le mot πυλών, qui n'existe dans aucune autre inscription d'Égypte. Ceux qui ont construit ce *pylône* sont les habitans de Cysis ou Kysis, οἱ ἀπὸ τῆς Κύσεως. Les deux copies s'accordent sur ce nom, qui désigne sans aucun doute le lieu même où le temple est bâti. Ce nom est inconnu dans la géographie ancienne; ce qui n'est point étonnant, les anciens ne nous ayant conservé que le nom de la métropole de la Grande-Oasis. J'aurai occasion de prouver ailleurs que ce canton renfermait plusieurs lieux considérables, dont les noms nous sont inconnus.

Οἱ γράψαντες est assez remarquable: on ne pourrait l'interpréter, je crois, dans le sens de οἱ ὑπογεγραμμένοι ou bien de ὧν τὰ ὀνόματα ὑπόκειται, *les habitans de Cysis dont les noms sont placés ci-dessous;* car l'inscription est complète : aucun des deux voyageurs n'a vu de noms inscrits à la suite. D'ailleurs οἱ γράψαντες serait-il susceptible d'un tel sens? Je ne pense pas qu'ici γράφειν puisse en présenter un autre que *décréter*, *arrêter*; ce verbe tout seul a souvent la signification de γράφειν ψήφισμα[2]; je ne citerai que ces deux passages : ἀμέλει καὶ ΕΓΡΑΦΗ σοι κάθοδος[3], et περὶ δὲ τοῦ νῦν ἐνεστῶτος διαβουλίου, ΓΡΑΦΕΙΝ μὲν καὶ χειροτονεῖν ἀναγκαῖόν πως ἐστίν[4]. Cette

[1] Gruter, LXXXIV, 3.—Hagenbuch, *Epist. ad Bouh. inter Epist. Epigr.*, p. 352. = [2] Schæfer, *in Lamb. Bos. Ellips.*, *voce* ψήφισμα. = [3] Dio Cass., XLVI, 11. = [4] Polyb. IX, 30, 5.

signification est analogue à celle de γράμμα, *decretum*, μήτε τὸ γράμμα, τὸ ἐπ' αὐτῷ γενόμενον, ἐς τὸ δημόσιον ἐντὸς τοῦ αὐτοῦ χρόνου ἀποτίθεσθαι [1]. Je pense donc que les mots οἱ γράψαντες équivalent à οἱ ψηφισάμενοι; ἐποίησαν est le *faciundum curaverunt* des Latins [2]; en sorte que οἱ ἀπὸ τῆς Κύσεως οἱ γράψαντες τὴν οἰκοδομὴν τοῦ πυλῶνος ἐποίησαν signifie *ont décrété et fait exécuter la construction de ce pylône*.

Nous devons remarquer ici le seul exemple d'une inscription portant qu'on a *construit* une portion d'édifice, et où le verbe ἐποίησαν ait été exprimé; partout ailleurs, à Ombos, à Antæopolis, à Tentyris, et à Panopolis, ce verbe est sous-entendu. Il pourrait y avoir des personnes pressées de conclure, de ce qu'on a exprimé l'idée de construction en cet endroit, que ceux qui ont ailleurs sous-entendu le verbe, ont voulu exprimer une autre idée. Mais il est évident que l'ellipse aurait nécessairement fait équivoque, à cause du mot γράψαντες dont οἰκοδομὴν est régime; on voit que l'idée de *décret* qu'on a voulu exprimer, forçait de rendre aussi l'idée d'*exécution*. C'est ainsi que nous lisons, dans l'inscription de Busiris [3], ἔδοξε..... ψηφίσασθαι καὶ ἀναθεῖναι στήλην; les mots στήλην, et οἰκοδομὴν, sont régime des deux verbes ψηφίσασθαι et ἀναθεῖναι, γράφειν et ποιεῖν.

(1) Dio Cas. LVII, 20. = (2) Ainsi, dans une inscription latine et grecque (*Dans* Spon, Hardouin et Peyssonnel, *Voyag. à Thyat.* p. 276.), on trouve la même idée rendue de ces deux manières : *vias faciendas curavit*, et τὰς ὁδοὺς ἐποίησεν. = (3) *Journal des Savans*, mars 1821, p. 179.

On pouvait se dispenser de mettre l'article οἱ devant γράψαντες; mais les habitans auront voulu insister davantage sur cette circonstance, que la construction avait été exécutée en vertu d'une délibération prise entre eux, sans le concours de l'autorité supérieure. Nous apercevons ici, comme dans le décret des Busiritains [1], l'action de l'administration municipale dont les opérations, en tant qu'elles ne concernaient que le lieu, ne paraissent pas avoir été contrariées par le gouvernement romain.

C'est toujours un fait assez curieux que la construction d'un pylône égyptien exécutée, en l'année XIX de Trajan, par la piété et aux frais d'un bourg ou d'une ville secondaire, dans un pays isolé, dont les habitans actuels peuvent à peine construire de pauvres habitations.

Ce fait, du même ordre que celui dont l'inscription précédente nous a conservé le souvenir, appartient au règne du même prince. Le second explique donc et confirme le premier; et si la restitution de l'inscription du propylon de Panopolis, ou les conséquences que j'en ai déduites pouvaient laisser quelques doutes, le monument de Cysis achèverait de les lever : ajoutons que les faits déduits rigoureusement de tous les deux, donnent une nouvelle certitude à celui qui résulte de l'inscription des propylons de Parembolé, d'Apollonopolis, de Tentyris, élevés également par les gens du pays à une époque plus ancienne.

(1) *Infrà*, chap. IV de la IIe partie.

CHAPITRE V.

Inscription d'un temple à Kasr-Zayan, lieu de la Grande-Oasis, gravée dans la IIIe année du règne d'Antonin-le-Pieux.

C'est à M. Hyde que nous devons la connaissance de cette curieuse inscription, qui avait échappé à l'attention de M. Cailliaud : elle a été insérée, comme la précédente, dans le *Classical journal.* (1)

La copie de M. Hyde est précédée de cette note : « Portail de la façade S. p. O. du temple de Kasr- » Zayan, à Gunakh. » Cette note nous fournit un précieux renseignement ; c'est que l'inscription existe, non pas sur un *propylon*, construction isolée, mais sur la façade même du temple ; et l'on comprend dès-lors que ceux qui l'ont fait graver, auront eu le soin d'exprimer bien nettement le fait dont ils voulaient perpétuer le souvenir. Aussi, comme on va le voir, ils n'ont laissé aucun doute à cet égard.

On ne possède ni le plan, ni les dessins de ce temple. Seulement M. Hyde a eu le soin de figurer la porte sur la façade de laquelle l'inscription est gravée. Ce croquis est suffisant pour montrer que l'architecture est égyptienne, et que l'inscription,

(1) *June*, 1821, Tom. XXIII, p. 370.

comme celle de Cysis, occupe l'espace qui est entre le tore de la corniche et l'ouverture de la porte; c'est d'ailleurs ce qu'il aurait été facile de présumer, d'après la longueur de l'inscription.

§ I. *Texte et traduction. — Nom de la divinité du temple. — Inscription trouvée près du grand Sphinx.—Flavius Titianus, préfet d'Égypte.*

La copie de M. Hyde est très-exacte, et ne laisse d'incertitude presque sur aucun point. Ce voyageur a donné aux Ε et aux Σ la forme carrée; mais M. Drovetti, dans une copie, recueillie sur le lieu même, et envoyée à M. Jomard, qui l'a insérée dans le Voyage de M. Cailliaud [1], donne à ces deux lettrès la forme arrondie ϵ ϲ; et l'on peut d'autant moins douter de son exactitude en ce point, que les fautes nombreuses de sa copie portent principalement sur la confusion des lettres Θ, Ο, Ε, Σ; ce qui prouve que les deux dernières sont figurées ϵ ϲ. En reproduisant la copie de M. Hyde, je ne ferai que rendre à ces deux lettres la forme qu'elles doivent avoir sur l'original.

ΑΜϵΝΗΒΙΘϵωΙΜϵΓΙϹΤωΙΤΧΟΝϵΜΥΡωϹΚΑΙΤΟΙϹ
ΣΥΝΝΑΟΙϹΘϵΟΙϹΥΠϵΡΚΤΗϹϵΙϹΑΙωΝΑΔΙΑΜΟΝΗϹΑΝΤωΝϵΙΝΟΥ
ΚΑΙϹΑΡΟϹΤΟΥΚΥΡΙΟΥΚΑΙΤΟΥϹΥΝΠΑΝΤΟϹΑΥΤΟΥΟΙΚΟΥΟϹΗ–
.ΚΟϹΤΟΥΙϵΡΟΥΚΑΙΤΟ
ΠΡΟΝΑΟΝϵΚΚΑΙΝΗϹΚΑΤϵϹΚϵΥΑϹΘΗϵΠΙΑΟΥΙΔΙΟΥΗΛΙΟΔωΡΟΥ
ϵΠΆΡΧΟΥΑΙΓΥΠΤΟΥ

(1) Pag. 105. La première livraison paraît en ce moment (12 avril 1822.)

ϹЄΠΤΙΜΙΟΥΜΑΚΡΩΝΟϹЄΠΙϹΤΡΑΤΗΓΟΥϹΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟϹΠΑΙ-
ΝΙΟΥΚΑΙΠΙΩΝΟϹ
ЄΤΟΥϹΤΡΙΤΟΥΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟϹΚΑΙϹΑΡΟϹΤΙΤΟΥΑΙΝΟΥΑΔΡΙΑΝΟΥ
ΑΝΤΩΝЄΙΝΟϹ
ϹЄΒΑϹΤΟΥЄΥϹЄΒΟΥϹΜЄϹΟΡΗΟΚΤΩΚΑΙΔЄΚΑΤΗ.

1 Ἀμενήβι θεῷ μεγίστῳ Τχονεμύρῳ καὶ τοῖς
2 συννάοις θεοῖς, ὑπὲρ τῆς εἰς αἰῶνα διαμονῆς Ἀντωνείνου
3 Καίσαρος τοῦ κυρίου καὶ τοῦ σύνπαντος αὐτοῦ οἴκου, ὁ σηκὸς τοῦ ἱεροῦ καὶ τὸ
4 πρόναον ἐκ καινῆς κατεσκευάσθη, ἐπὶ Ἀουιδίου Ἡλιοδώρου ἐπάρχου Αἰγύπτου,
5 Σεπτιμίου Μάκρωνος ἐπιστρατήγου, στρατηγοῦντος Παινίου Καιπίωνος·
6 ἔτους τρίτου αὐτοκράτορος Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνείνου,
7 Σεβαστοῦ, Εὐσεβοῦς, μεσορὴ ὀκτωκαιδεκάτῃ.

C'est-à-dire :

« A Aménébis, dieu très-grand, Tchonemyros(?), » et aux divinités adorées dans le même temple, » pour la conservation éternelle d'Antonin César, » seigneur, et de toute sa maison [1],

» le *sécos* du temple et le *pronaos* ont été construits de nouveau, sous Avidius Héliodore, préfet » d'Égypte, Septimius Macron étant épistratège, » Pænias Cæpion étant stratège;

» la troisième année de l'empereur César, Titus » Ælius Adrien Antonin, Auguste, Pieux, le 18 de » mésori. »

[1] *Suprà* p. 203.

Cette copie est sans aucun doute la plus exacte de toutes celles que M. Hyde a prises dans la Grande-Oasis : elle ne contient qu'une seule faute, peu importante, ΥΠΕΡΚΤΗΣ au lieu de ΥΠΕΡΤΗΣ; l'addition du Κ tient à une cause qui a fait commettre beaucoup de fautes à ceux qui copient les inscriptions; il est arrivé souvent en effet que les graveurs, voulant éviter un défaut de la pierre, ont laissé un intervalle quelconque entre certaines lettres d'un même mot, ou entre d'autres qui devaient le suivre immédiatement [1]; en sorte que les voyageurs croient apercevoir dans cet intervalle, laissé vide à dessein, les rudimens d'une ou de plusieurs lettres; de là des erreurs analogues à celles que je remarque ici.

On ne peut compter comme une faute la leçon ΛΙΝΟΥ pour ΛΙΛΙΟΥ; car il est possible que cette leçon existe dans l'original. En effet, les graveurs ont souvent approché l'Ι du Λ ou du Ν, dans les syllabes ΑΙ et ΝΙ, au point que l'on croit voir une seule lettre Ν et Μ; de là vient que certaines copies donnent ΚΝ pour ΚΑΙ, ΟΝΓΟΙ pour ΟΛΙΓΟΙ, genre d'erreur qui a passé jusque dans les manuscrits [2]. Dans quelques inscriptions de Syrie, ΑΥΡ-Ν [3] est écrit pour ΑΥΡΗΛΙ[ον]; ΔΟΜΝΟΥ, pour ΔΟΜΙΝΟΥ ou ΔΟΜΝΟΥ [4]. Nous voyons dans la copie de M. Drovetti le mot ΠΑΙΜΟΥ, qui revient identiquement à ΠΑΙΝΙΟΥ de celle de M. Cailliaud.

(1) *Infrà*, seconde Partie chap. II. = (2) Bast, *Comment. palæogr.*, p. 723. = (3) Burckhardt's *Travels in Syria*, etc. p. 259. = (4) *Id.*, p. 145.

Lig. 1. Le nom de la divinité AMENHBI, est remarquable, et, je pense, encore inconnu. Le nominatif de ce mot doit être AMENHBIC susceptible des doubles désinences Ἀμενήβιος, Ἀμενήβι, et Ἀμενήβιδος, Ἀμενήβιδι, qui sont celles que prennent les noms égyptiens en ΙΣ, écrits par les Grecs : en effet, on trouve indifféremment, Ἴσιδος, Ὀσίριδος, Σαράπιδος, Ἴσιδι, Ὀσίριδι, Σαράπιδι; Ἴσιος, Ὀσίριος [1], Ἴσι, Σαράπι [2], en latin ISI, SARAPI [3], et Ἴσει, Σαράπει [4], Ὀσίρει [5].

D'un autre côté, Ἀμένηβις est le même mot que Ἀμένηφις : et en effet, à raison de la prononciation presque semblable des lettres Β et Φ, les terminaisons grecques des noms égyptiens en ΦΙΣ et ΒΙΣ se confondent l'une avec l'autre. On peut citer ΠΑΥΤΝΟΥΦΙΣ dans une inscription de Dakkeh qui sera expliquée plus bas [6], ce mot est écrit ailleurs ΠΑΥΤΝΟΥΒΙΣ : l'inscription de l'île des Cataractes donne ΧΝΟΥΒΕΙ, au lieu de ΧΝΟΥΦΕΙ [7]; et, dans celle des carrières de Syène [8], on lit *Chnubidi* [9], au lieu de *Chnuphidi*.

[1] *Inscr. Ros.*, l. 10, 26. = [2] Walpole's, *Travels*, II, p. 564. = [3] Gruter, LXXXII, 6; LXXXIII, 2. — Gudius, CV, 4. — Fabretti, VI, 108. = [4] Chandler, *Inscr. Ant.*, *part.* I, n. 69. —*Inscr. ap.* Boissonad., *Comment. epigr.*, p. 425. = [5] *Suprà*, p. 6. = [6] *Infrà*, Appendice, n° XVI. = [7] *Infrà*, IIe Part., chap. III, § 111. = [8] *Ibid.* = [9] Et non pas *Anubidi*, comme j'avais proposé de lire (*Journal des Savans*, 1820 p. 718) avant de connaître l'inscription de l'île des Cataractes. (*Infrà*, Part. II, chap. III.) J'y avais été entraîné par l'inscription de Cius, en l'honneur d'Anubis, si curieuse par le mélange des mythes grecs et égyptiens, et qui est déposée au musée royal (n° 670). On y voit, entre autres faits curieux, qu'Anubis est qualifié le

La leçon AMENHBI expliquée, il resterait à rechercher quelle divinité est désignée par ce mot. C'est là ce que je n'entreprendrai pas. Les dénominations égyptiennes des divinités du pays sont encore si mal connues, même des orientalistes les plus habiles, que je ne pourrais donner qu'une conjecture gratuite et inutile. Je pourrais imaginer, tout comme un autre, quelque rapport entre *Aménéphis* et *Aménophis* ou *Phaménoph*, qui paraît avoir été le nom égyptien du Memnon de Thèbes. Mais quelle probabilité offrirait ce rapprochement ? les mots θεὸς μέγιστος conviendraient-ils à ce personnage?

Le mot ΤΧΟΝΕΜΥΡΩC ne m'est pas moins inconnu, et je n'en parlerai pas davantage; il est possible que ce mot soit un second nom ou une épithète de la divinité, comme on voit dans cette inscription : ΔΙΙ ΗΛΙΩΙ ΜΕΓΑΛΩΙ ΣΑΡΑΠΙΔΙ; ainsi il est vraisemblable que la vraie leçon est ΤΧΟΝΕΜΥΡΩΙ.

La formule ὑπὲρ τῆς εἰς αἰῶνα διαμονῆς se retrouve dans l'inscription d'Antinoé et ailleurs [1], placée après la dédicace; mais ordinairement elle la précède comme ici [2].

fils d'Osiris, comme le dit Eusèbe (*Præpar. Evang.*, p. 46. A.); cet auteur, parlant, dans cet endroit, de la découverte de la vigne par Osiris (Cf. Diod. Sic., I, 15.) dit : πρῶτον ψίλῳ χρήσασθαι; l'éditeur propose de lire οἴνῳ, mot trop éloigné de ψίλῳ; je lis χυλῷ χρήσασθαι, le rapportant à τῆς ἀμπέλου qui est plus haut; de même dans Galien et Dioscoride χυλὸς πτισσάνης, σταφυλῆς, etc.

(1) Gruter, CCLIX, 5 — *Infrà*, *part.* II, *chap.* I, § 4. =
(2) Spon. *Misc. Erud.*, p. 369. — Chandler, *Append.* XI. — Pocock. *Inscr. Antiq.*, p. 1, n° 2.

Les mots *ὁ σηκὸς τοῦ ἱεροῦ καὶ τὸ πρόναον ἐκ καινῆς κατεσκευάσθη* méritent quelque attention. La première remarque à faire, c'est que l'on n'a pas exprimé les noms de ceux qui avaient exécuté les constructions faites au temple. Ce n'est pas le seul exemple d'une pareille omission ; on la remarque au propylon de Parembolé [1], et je la retrouve dans une inscription qui n'est postérieure que de vingt-six ans à celle de Kasr-Zayan : cette inscription, découverte tout près du grand Sphinx par le capitaine Caviglia, est maintenant déposée au Musée britannique. Je la reproduis d'après la copie insérée dans le Quarterly-Review [2].

ΑΓΑΘΗΙΤΥΧΗΙ. L. Ϛ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟΥΚΑΙΟΥΗΡΟΥΤΩΝΚΥΡΙΩΝΑΥ-
ΤΟΚΡΑΤΟΡΩΝΗΓЄ . . ΥΟΝΤΟϹΦΛ . ΤΙΤΙΑΝΟΥЄΠΙϹΤΡΑΤΗΓΟΥΝ-
ΤΟϹΛΟΥΚΚΗΙΟΥΟΦЄΛΛΙΑΝΟΥϹΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟϹΤΟΥΝΟΜΟΥΘЄ-
ΩΝΟϹΑΠΟΚΑΤЄϹΤΗϹЄΝΤΑΤΙΧΗЄΠΑΓΑΘΩΙΠΑΧΩΝ ΙЄ [2].

C'est-à-dire :

» A la bonne fortune : la sixième année d'Antonin » et Vérus, les seigneurs empereurs ; Flavius Titia» nus étant préfet, Lucceius Ofellianus étant épi» stratège, et Théon stratège du nome [3], on a » remis en état les murs, pour un but utile [4], » le 15 de Pachôn. »

Le verbe *ἀποκατέστησεν* se dit d'une chose *remise*

[1] *Suprà*, p. 41. = [2] *Tom.* XIX, p. 414, 415. = [3] Nous verrons ailleurs que ce nome est celui de Busiris. = [4] Je lie le sens de cette formule à la phrase ; d'autres aimeront peut-être mieux la détacher, et l'entendre dans le sens de *quod faustum sit.*

en état; il revient au *vetustate corruptum* ou *conlapsum restituit* des inscriptions latines; et c'est en effet de cette manière que, dans une inscription bilingue, on a rendu le *τὰ συμπεσόντα ἀποκατέστησεν* de la partie grecque [1]. Ce qu'il y a de remarquable ici, c'est que le verbe n'a point de sujet; en sorte que le sens est en général *on a remis en état*, comme s'il y avait *ἀποκατεστάθη*. Il n'est pas dit quels sont ceux qui ont réparé ces murs, En pareil cas, il faut entendre que ce sont les gens de l'endroit même; et c'est sans doute parce qu'il ne pouvait y avoir d'incertitude à cet égard, qu'on se dispensait quelquefois de l'exprimer, comme on le voit dans l'inscription qui fait le sujet de ce chapitre.

Nous trouvons deux Flavius Titianus parmi les préfets d'Égypte; le premier gouvernait pendant le consulat de Varus et d'Ambibulus, comme l'atteste une inscription du colosse de Memnon [2]; ce qui répond à l'an 126 de notre ère, xe du règne d'Adrien; le second, sous Antonin Caracalla, vers 215 ou 216 [3]. Ni l'un ni l'autre ne peut être le même que le Flavius Titianus mentionné dans l'inscription trouvée près du Sphinx; car elle est du 15 de pachôn de la vie année de Marc-Aurèle et Vérus [4], répondant au 10 mai de l'an 166 de notre ère; or, un inter-

[1] Gruter, CLXXIII, 8. = [2] Pocock. *Inscr. Antiq.*, p. 81. [3] Dio Cassius, LXXVII, 21. = [4] Le savant critique qui nous a fait connaître cette inscription dans le *Quarterly-Review*, croit que la date se rapporte au règne d'Antonin-le-Pieux; mais je ne puis partager cette opinion.

valle de quarante ou de cinquante ans ne permet pas d'identifier ces trois personnages ; mais il est assez singulier que, dans l'espace de quatre-vingt-dix ans, il y ait eu en Égypte trois préfets portant le même nom et le même prénom ; ils étaient probablement de la même famille, et, selon toute apparence, cette famille est celle de Flavia Titiana, épouse de Pertinax [1].

Les murs (τείχη) dont il est ici question, sont ceux qui formaient l'enceinte dans laquelle le sphinx était renfermé, et dont le capitaine Caviglia a retrouvé les vestiges. Ces murs étaient fort endommagés, et les habitans les remirent dans leur état d'intégrité.

Il en fut vraisemblablement de même du sécos et du pronaos du temple de Kasr-Zayan. On a vu que la grande porte sur laquelle on lit l'inscription appartient à *la façade du temple.* Cette façade ne peut être que celle du pronaos de l'édifice ; ainsi la grande porte est nécessairement celle qui servait d'entrée principale à ce pronaos.

Les expressions grecques *ὁ σηκὸς τοῦ ἱεροῦ καὶ τὸ πρόναον ἐκ καινῆς κατεσκευάσθη* doivent être traduites ainsi : *le sécos du temple et le pronaos ont été construits de nouveau.* Le sécos étant, comme le pronaos, une partie du *naos*, on voit qu'ici le mot *ἱερὸν* désigne l'édifice même, de même que dans le passage de Strabon cité plus haut [2], et dans une infinité d'autres.

[1] Jul. Capitolin. *in Pertin.*, cap. 5. = [2] *Suprà*, p. 188.

Le sens de ἐκ καινῆς κατεσκευάσθη ne peut être douteux. La locution assez rare ἐκ καινῆς est visiblement elliptique : le substantif féminin sous-entendu doit être οἰκοδομῆς, et en conséquence la phrase ἐκ καινῆς οἰκοδομῆς κατασκευάζειν est littéralement *construire de nouveau, reconstruire de toutes pièces : denuò* (i. e. *de novo*) *ædificare;* comme dit Plaute : *Ædificantur ædes totæ denuò* [1]. Thucydide emploie cette locution, en parlant de la colonie d'Héraclée envoyée à Trachis par les Lacédémoniens : καταςάντες δὲ [2], ἐτείχισαν τὴν πόλιν ἐκ καινῆς; comme nous savons par Diodore que l'objet des Lacédémoniens était que la ville nouvelle fût plus grande que l'ancienne [3], on dut être obligé de construire une nouvelle enceinte; en sorte que les paroles de Thucydide signifient, *on construisit de nouveaux murs*, ou bien on *reconstruisit entièrement les murs de la ville.* Cet exemple, indépendamment de l'analogie, établit clairement le sens des mots ἐκ καινῆς.

Les rédacteurs de l'inscription ont eu le soin de spécifier quelles parties du temple ils avaient reconstruites. Cela était indispensable, parce que cette inscription ayant été gravée sur la façade même du temple, on aurait laissé croire nécessairement qu'il s'agissait de la construction de l'édifice entier, si l'on n'avait indiqué avec précision de quelles parties on voulait parler. C'est ce même motif qui a guidé

(1) *Mostellar.*, I, 2, 36. = (2) Thucyd., III, 92. Je ne partage pas l'avis du scholiaste qui sous-entend κρηπῖδος. = (3) Diod. Sic., XII, 52.

les auteurs de celles de Tentyris, d'Antæopolis et d'Ombos.

De ces deux parties *construites de nouveau*, l'une est le *sécos* ou *sanctuaire* du temple ; l'autre est le *pronaos*. Nous pouvons nous faire une idée du style adopté dans ces reconstructions, par la porte principale dont M. Hyde a donné le dessin ; car nous avons vu que cette porte appartient nécessairement au *pronaos*, c'est-à-dire, à l'une des deux parties reconstruites. Le style en est égyptien, et tout nous annonce qu'il a dû en être de même des autres constructions nouvelles.

§ II. *Noms des magistrats. — Date de l'inscription. — Préfecture d'Avidius Héliodore. — Époque de la naissance du rhéteur Aristide.*

Selon l'usage, dont on a déjà vu plusieurs exemples, les auteurs de l'inscription ont exprimé les noms des magistrats des différens ordres, sous l'administration desquels les travaux de réparation ont été terminés ; leur nom est placé, comme à l'ordinaire, dans l'ordre de leur dignité ; le *préfet* d'abord, ensuite l'*épistratège*, puis enfin le *stratège* ou commandant du nome. Le nom du premier de ces magistrats sera l'objet d'une discussion spéciale, mais avant de m'y livrer, je dois m'arrêter un moment sur le nom du stratège. Le texte porte : ΣΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟΣΠΑΙΝΙΟΥ [1] ΚΑΙΠΙΘΩΝΟΣ. La première idée qui se

[1] La copie de M. Drovetti donne ΠΑΙΜΟΥ, ce qui revient à ΠΑΙ-

présente, c'est qu'il faut lire Π. ΑΙΛΙΟΥ, *Publii Ælii*, comme l'a pensé M. Jomard [1]; mais les deux copies s'accordent à donner ΠΑΙΝΙΟΥ; ainsi la correction Π. ΑΙΛΙΟΥ est tout à fait gratuite; et il est bien difficile de ne pas voir, dans Παινίου, le génitif de Παινίας, nom analogue à Παπίας, Ἑρμίας, Πελλίας [2], et le même au fond que celui de Φαινίας, philosophe disciple d'Aristote [3]; car le Π et le Φ sont mis souvent l'un pour l'autre, comme dans Πάνουφις et Φάνουφις [4]; ainsi la différence est nulle.

Si l'on objectait que le surnom romain *Cæpion* appelle nécessairement un nom et un prénom romains, je répondrais que *Cæpion* est certainement un second nom du stratège. Il est à remarquer, en effet, que les Égyptiens, les Grecs, ainsi que les Juifs établis soit en Égypte, soit en d'autres pays, étaient dans l'usage non seulement de faire précéder leur nom d'un prénom romain, ce qui est le plus ordinaire, mais de remplacer ce *prénom* par un *nom* ou *surnom* romain qui précédait ou suivait indifféremment celui de leur famille. Je citerai Διοσκόρος Μακρεῖνος, dans une inscription de Khardassy en Nubie [5]; Ἡράκλιτος Οὐετρανὸς, dans une autre recueillie en Syrie [6], où le surnom romain suit le nom grec : il le précède dans cette signature

[1] Dans le *Voyage à l'Oasis de Thèbes*, p. 105. = [2] *Infrà*, p. 345. = [3] *Ap.* Suidam, *hâc voce*. — *Ap.* Athenæum et Diog. Laert. *passim*. = [4] Voyez l'appendice, nº XIX, 4. = [5] Voyez l'appendice, nº XIX, 3. = [6] Burckhardt, *Travels in Syria, etc.*, p. 220.

gravée par un ancien voyageur sur le rocher d'une carrière à Syène [1], CABINIANAC CAPAΠΕΙΩΝ (sic) (Σαβινιανὸς Σαραπίων). Mais, sans recourir aux inscriptions, nous voyons dans l'histoire bien des exemples, tels que Ἡρώδης Ἀγρίππας, nom du fils d'Hérode; Ἀριστείδης Κοϊντιλιανὸς, nom de l'auteur d'un traité sur la musique; Ἀχιλλεὺς Τάτιος, l'auteur du roman de Leucippe et Clitophon; Διονύσιος Λογγῖνος, le célèbre auteur du Traité du sublime; et une infinité d'autres du même genre, dans lesquels le *surnom* romain a été ajouté au nom de famille grec, comme désignation particulière : voilà pourquoi Suidas [2] appelle l'historien Dion Cassius, Δίων ὁ Κάσσιος χρηματίσας [3], *Dion surnommé Cassius*; et de là ces désignations si communes : Ἀλέξανδρος ὁ Κορνήλιος [4], Σαραπίων ὁ Αἴλιος [5], sous-entendu χρηματίσας, λεγόμενος, ἐπικληθεὶς, etc.; car on disait Σιμωνίδης ὁ καὶ Ἀγρίππας ἐπικληθεὶς [6], où simplement ὁ καί, comme dans une inscription du colosse de Memnon [7], où l'on trouve *Ælurion dit Quadratus* (Αἰλουρίωνος τοῦ καὶ Κοδράτου; et dans cet autre exemple : τὸ προσκύνημα Αὐρηλίου Σωτῆρος τοῦ καὶ Ἰούστου. « Hommage religieux d'Aurèle Sôter dit *Justus* [8]. »

[1] Hamilton's, *Ægyptiaca*, p. 69. = [2] *Voce* Δίων. = [3] Ce mot est expliqué plus bas, p. 288. = [4] Steph. Byz. *voce* Ἄσσος et Ἄραξα. = [5] Suid., *hác voce*. = [6] Joseph., *in Vit. suâ*, § 76. = [7] *Ap.* Pocock., *travels*, I, p. 105, n° 7. — Hamilton's, *Ægypt.*, p. 173. — Jollois et Devilliers, *Descript. de Thèbes*, p. 112. Ces derniers ont omis TOY, dans leur copie. = [8] Voyez l'appendice, n° XIX., 1.

Il faut entendre de même Παινίου Καιπίωνος; d'où nous voyons que Pænias Cæpion, stratége du nome de l'Oasis, n'était pas un Romain; et je montrerai bientôt qu'en effet tous les exemples connus prouvent que la fonction de stratége n'était confiée qu'à des Grecs ou à des Égyptiens.

La dernière ligne de l'inscription fixe la date au 18 de mésori de la troisième année de Titus Ælius Adrien Antonin, ce qui répond au 12 août de l'an 140 de J.-C.

Ainsi, au milieu de l'an 140 de notre ère, l'Égypte était administrée par un préfet nommé *Avidius Héliodore* (1). Le nom de ce gouverneur est connu, mais l'époque de son administration n'était point déterminée; et notre inscription, en fixant cette époque d'une manière précise, fournit les moyens d'éclaircir plusieurs points de l'histoire du temps.

Avidius Cassius, qui joua un si grand rôle sous les règnes d'Antonin et de Marc-Aurèle, était fils d'un certain Héliodore, que son talent pour la rhétorique avait porté jusqu'à la place de préfet d'Égypte (2). Cet Héliodore ne peut être que celui dont l'inscription de Kasr-Zayan fait mention, et l'on ne doit pas négliger de remarquer que son prénom Avidius est précisément le même que celui que portait Cassius; ainsi Avidius Cassius tenait ce prénom de

(1) Les deux copies portent ΑΟΥΙΔΙΟΥ; M. Jomard lit cependant Ἀουιλίου et traduit *Avilius*. Cette correction toute gratuite prouve qu'il n'a pas su rattacher le nom de ce préfet à l'histoire connue. = (2) Dio Cassius, LXXI, 22.

son père. Il s'ensuit que Vulcatius Gallicanus, auquel nous devons la vie de ce fameux général, se trompe quand il dit que Cassius le tenait de sa mère; mais peut-être suffit-il d'un léger changement de ponctuation pour rétablir la pensée de l'historien : *Avidius Cassius fuisse dicitur, ut quidam volunt, ex familiâ Cassiorum, per matrem tamen avo genitus Avidio Severo* [1]. Saumaise a changé ce passage en lisant : ....*fuisse dicitur, per matrem tamen : novo autem* (*patre*) *genitus Avidio Severo;* mais cette correction, que Reimar [2] trouvait mauvaise, est démontrée fausse par notre inscription : en se contentant de déplacer la virgule, on peut lire : *fuisse dicitur per matrem tamen, avo genitus Avidio Severo*, ce qui signifie : « Avidius Cassius, selon quelques-uns, est » dit avoir appartenu à la famille des Cassius, par » sa mère cependant, car son aïeul (paternel) fut » Avidius Sévère. » Ceci explique à la fois comment le nom du fils était *Cassius*, et comment le prénom du fils et du père était *Avidius*.

Héliodore administrait l'Égypte au commencement du règne d'Antonin-le-Pieux; mais il est à peu près certain qu'il occupait cette place du vivant même d'Adrien. Selon Dion Cassius, c'était son talent pour la rhétorique qui l'avait élevé à cette haute fonction. Ainsi, l'on ne peut douter que ce gouverneur ne soit le même que le rhéteur de ce nom, très-favorisé d'Adrien, et, qui, au témoi-

[1] Vulc. Gallic. § 1. (*Inter Script. Hist. August.*) = [2] *Ad Dion. Cass. l. l.*

gnage du même Dion Cassius [1], remplissait auprès de cet empereur les fonctions de secrétaire, vers les années 120 à 122 [2]. Valois et Reimar ont déjà reconnu l'identité des deux personnages ; et leur opinion se trouve confirmée par l'époque de l'administration d'Héliodore. On conçoit en effet que la faveur d'Adrien l'ait élevé du rang de secrétaire intime jusqu'à celui de préfet augustal quelques années après. D'autres faits analogues ajoutent un nouveau poids à ces probabilités. Telle est cette inscription dédicatoire :

ΑΡΧΙЄΡЄΙ ΑΛЄΞΑΝΔΡЄΙΑϹ ΚΑΙ ΑΙΓΥΠΤΟΥ ΠΑϹΗϹ ΛЄΥΚΙΩΙ ΙΟΥΛΙΩΙ ΟΥΗϹΤЄΙΝΩΙ ΚΑΙ ЄΠΙϹΤΑΤΗΙ ΤΟΥ ΜΟΥϹЄΙΟΥ ΚΑΙ ЄΠΙ ΤΩΝ ЄΝ ΡΩΜΗΙ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΩΝ ΡΩΜΑΙΚΩΝ ΤЄ ΚΑΙ ЄΛΛΗΝΙΚΩΝ .ΚΑΙ ЄΠΙ ΤΗϹ ΠΑΙΔЄΙΑϹ ΑΔΡΙΑΝΟΥ ЄΠΙϹΤΟΛЄΙ [3] ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟϹ [4].

C'est-à-dire :

« A Lucius Julius Vestinus, grand-prêtre d'A-
» lexandrie et de toute l'Égypte, directeur (ou
» intendant) du Musée, conservateur des biblio-
» thèques latines et grecques de Rome, précepteur
» d'Adrien, et secrétaire du même empereur. »

Dans l'énumération des fonctions exercées successivement par le même personnage, on ne suivait ordinairement ni la gradation des charges, ni l'ordre chronologique ; quelquefois on commençait par les plus considérables, et l'on finissait par celles qui le

(1) LXIX, 3. = (2) Tillemont, T. II, p. 258. = (3) Ἐπιςολεὺς (*ab epistolis*) est un mot à remarquer. = (4) Fabretti, III, 479.

sont moins [1]. Ainsi nous pouvons présumer avec vraisemblance que L. J. Vestinus avait été successivement *précepteur et secrétaire d'Adrien, garde des bibliothèques de Rome, intendant du Musée, et grand-prêtre de toute l'Égypte;* toujours verrons-nous un *secrétaire* de ce prince, élevé, comme Héliodore, à une dignité suprême dans le même pays. On trouve un exemple analogue dans une inscription d'Éphèse, où il est fait mention d'un secrétaire d'Adrien [2], pour les lettres grecques (*ab epistolis græcis*), et qui avait été nommé administrateur d'Alexandrie (*procurator ad Diæcesin Alexandriæ*). Il semblerait qu'à cause de sa prédilection pour l'Égypte, cet empereur aimait à y placer les gens qu'il affectionnait, ou qui avaient rempli auprès de sa personne des places de confiance.

On a donc toute raison de croire que c'est à l'empereur Adrien qu'Héliodore dut la place de gouverneur de l'Égypte, et en conséquence que le commencement de son administration est antérieur de plusieurs années à l'époque indiquée par notre monument. Une inscription de la statue de Memnon nous apprend qu'en l'année XVIII d'Adrien (134 ans après J.-C.), le préfet d'Égypte se nommait Pétronius Balbus [3], ce qui fixe le point au-delà duquel nous ne pouvons faire remonter l'époque de

[1] Gruter, CDLVIII, 1 et passim. = [2] Pocock. *Inscr. Antiq.*, p. 19, n° 14. — Hessel, *Append. ad præfat. Gudii.* = [3] Pocock. *Inscript. Antiq.*, p. 85, n° I. — *Descript. de Thèbes*, p. 114.

l'administration d'Héliodore : ainsi nous devons regarder comme très-probable qu'il fut le successeur immédiat de Pétronius Balbus, et qu'il obtint l'administration de l'Égypte, dans les trois ou quatre dernières années du règne d'Adrien.

La fixation de ces époques peut servir à déterminer, plus exactement qu'on ne l'a fait, celle de la naissance du célèbre rhéteur Aristide, dont le voyage en Égypte eut lieu dans le temps qu'Héliodore était préfet d'Égypte.

Aristide raconte qu'il reçut des lettres d'Héliodore: ce gouverneur lui fit en outre passer des lettres que l'empereur Antonin adressait à Aristide en Égypte; et il y joignit celles que l'empereur lui écrivait à lui-même au sujet de ce rhéteur, qui jouissait déjà de la plus brillante réputation. « Ces lettres, dit » Aristide, avaient été écrites depuis long-temps, » mais je ne les reçus qu'alors [1]. » Il est assez difficile de savoir si, à l'époque où il reçut ces lettres, Héliodore gouvernait encore l'Égypte; du moins est-il certain qu'il la gouvernait lorsqu'Aristide voyagea dans ce pays, et qu'il exista entre eux une liaison d'amitié, contractée sans doute pendant ce voyage. Il n'est pas étonnant qu'un ci-devant rhéteur, comme l'était Héliodore, ait pris de l'attachement pour un homme d'un si grand mérite. Il faut même que le séjour de cet écrivain en Égypte ait été assez prolongé, puisque l'empereur lui adresse des lettres *en*

[1] Aristid., I, p. 339. *ed. Jebb.* ἧκεν δέ μοι καὶ παρὰ Ἡλιοδώρου τοῦ τῆς Αἰγύπτου ὑπάρχου γενομένου, κ.τ.λ.

ce pays; et en effet Aristide nous apprend qu'il avait parcouru *quatre fois* l'Égypte dans toute sa longueur, jusqu'à Syène et aux Cataractes [1]; ce qui fait présumer un séjour de plusieurs années, pendant lesquelles il fit admirer son talent par la population grecque des diverses parties de l'Égypte. Ainsi s'explique l'objet de la belle inscription [2] placée sur la base d'une statue qui fut érigée à cet orateur par *Alexandrie, Hermopolis-Magna, le sénat d'Antinoé, et les Grecs du Delta et de la Thébaïde.*

Il fallait qu'Aristide fût alors dans toute la force de son talent, pour que les Grecs de l'Égypte lui érigeassent ce monument de leur admiration; et il devait être déjà parvenu à une grande réputation, pour qu'Antonin l'honorât de ses lettres. Tout nous prouve donc que ce rhéteur ne pouvait guère avoir moins de trente ans lorsqu'il se trouvait en Égypte. Le *thema genethliacum* qu'il a inséré dans un de ses discours [3], selon l'usage de son temps, place sa naissance à l'an 129 de notre ère, la XIIIe année d'Adrien. C'est d'après cette date, déterminée par l'astronome Halley, que Jean Masson, dans la Vie d'Aristide [4], mise en tête de l'édition de Jebb, a disposé avec beaucoup d'ordre et de sagacité les faits et les détails de la vie de ce rhéteur; et son opinion a été suivie depuis par tous les biographes. Il résulterait de cette date, combinée avec les ob-

(1) Aristid. II, p. 331, *ed. Jebb.* = (2) Le texte en sera donné plus bas. = (3) I, p. 335. = (4) *Aristid. vita*, § IV, 3.

servations précédentes, que ce rhéteur n'a pu voyager en Égypte que vers l'an 160 de notre ère, c'est-à-dire, tout à la fin du règne d'Antonin.

Mais plusieurs difficultés se présentent: il faudrait admettre qu'Héliodore gouvernait encore l'Égypte à cette époque, et même plus tard, puisqu'il est évident que les lettres de l'empereur lui ont été adressées après le départ d'Aristide. Nous avons vu qu'il occupait très-probablement cette place dès la fin du règne d'Adrien, vers l'an 136 ou 137; il y serait donc demeuré pendant vingt-trois ou vingt-quatre ans, et durant tout le règne d'Antonin. Cette longue durée, en elle-même peu vraisemblable, est en opposition avec un fait que nous a conservé Malala; ce chronographe dit qu'Antonin se rendit en Égypte pour réprimer une sédition du peuple qui avait massacré le préfet du pays, nommé *Dinarque* [1]; qu'après avoir vaincu les rebelles, il embellit Alexandrie de plusieurs édifices, et se rendit à Antioche, où il fit exécuter plusieurs grands travaux à ses frais. La chronologie des événemens du règne d'Antonin est très peu connue, à cause de la perte d'une partie du texte de Dion Cassius; mais on sait très bien que cet empereur, en l'année 160, avait déjà près de soixante-treize ans : ce n'est pas à cet âge qu'un homme du caractère d'Antonin, aurait entrepris un voyage lointain pour punir des

[1] Malala, *Chronic.*, p. 119, C. D. ἐπεστράτευσε δὲ κατὰ Αἰγυπτίων τυραννησάντων καὶ φονευσάντων τὸν Αὐγουστάλιον Δίναρχον...

rebelles ; on ne peut supposer raisonnablement qu'il eût plus de soixante ans à l'époque indiquée par Malala, et il est très-vraisemblable qu'il en avait moins encore : d'où nous tirons la conséquence qu'Héliodore avait cessé d'être préfet d'Égypte, au moins dès l'an 148 ou 149, et peut-être avant, puisque ce pays était alors gouverné par Dinarque. A cette époque, Aristide, d'après la supposition qu'il était né en 129, n'aurait eu que 18 ou 20 ans; mais il est bien difficile de croire qu'à cet âge il ait pu être un personnage aussi important et aussi célèbre qu'il l'était lors de son voyage en Égypte.

Je ne dois pas négliger de faire ressortir une coïncidence qui peut expliquer pourquoi Héliodore cessa d'être préfet entre les années 145 et 148. Jules Capitolin [1] nous apprend qu'à la mort d'Avidius Cassius, en 175, son fils Mæcianus était gouverneur d'Alexandrie : on ne peut guère admettre qu'on eût confié une place si importante à un homme au-dessous de trente ans : Mæcianus était donc né avant 146; et en admettant, ce qui est vraisemblable, qu'Avidius Cassius fût âgé de vingt ans, lors de son mariage, il faudrait porter sa naissance à l'année 125. Or Vulcatius Gallicanus dit que dès son enfance, *in pueritiâ* [2], Avidius Cassius voulut se révolter contre Antonin, et qu'il en fut détourné par son père (*homo sanctus et gravis*). Il est évident que cet historien a pris ici le mot *pueritia* dans le sens étendu que les Latins ont donné au mot *puer*,

[1] *Vit. M. Anton. Philos.* § 25. = [2] *In vitâ Av. Cas.* § 1.

en l'appliquant à des jeunes gens de seize à dix-huit ans; car on ne peut supposer qu'Avidius Cassius eût moins que cet âge; ce qui nous amène à l'année 145 ou 147. Selon Gallicanus, Cassius fut dès cette époque toujours suspect aux empereurs (*habitus tamen a ducibus suspectus*). On conçoit donc très bien que, malgré le mérite reconnu d'Héliodore, il ne put rester long-temps préfet d'Égypte. Antonin ne jugea sans doute pas prudent de laisser dans le gouvernement de ce pays, où les empereurs ne placèrent jamais que des gens dont ils étaient sûrs, le père d'un homme aussi disposé à la révolte.

Quoiqu'il en soit de ce rapprochement, il est, comme on voit, bien difficile d'admettre que l'année 129 soit celle de la naissance d'Aristide, ainsi que l'a cru Masson, se fondant sur la date du *thema genethliacum*: mais il nous apprend que, d'après les calculs du même astronome Halley, ce *thema* convient tout aussi bien à l'an 117 qu'à l'an 129, en sorte qu'il n'y a pas de raison pour choisir une date plutôt que l'autre. Or, si nous partons de la première, et si nous reculons de douze ans la naissance d'Aristide, tous les faits s'expliqueront avec facilité.

En effet, Aristide, né en l'année 117, atteignit sa trentième année en 147; c'est vers cet âge qu'il a dû parcourir l'Égypte; il a pu s'y rendre à vingt-huit ans, en 145, et y demeurer jusqu'en 147; or, on a vu que rien ne s'oppose à ce qu'Héliodore ait occupé la préfecture d'Égypte jusqu'en 147 ou 148.

En 165, lorsqu'Aristide fit l'éloge de Cyzique [1], il avait quarante-huit ans.

Enfin il avait soixante ans en 177, à l'époque du tremblement de terre qui renversa la ville de Smyrne, dont le désastre fut réparé par Marc-Aurèle, grâce à la touchante lettre que lui écrivit Aristide [2].

Philostrate dit qu'il vécut soixante ans, selon les uns, et soixante-dix ans selon les autres [3]. Cette différence d'opinion sur un personnage presque contemporain de Philostrate est singulière; elle me paraît tenir à la même cause qui embarrasse les modernes sur l'époque de sa naissance; sa mort était trop voisine pour qu'on en ignorât l'époque; quant à celle de sa naissance, on ne croyait pouvoir la mieux connaître qu'en s'en rapportant au *thema genethliacum* que lui-même avait consigné dans un de ses ouvrages. Or, ce *thema* pouvait convenir aussi bien à l'an 129 qu'à l'an 117; chacun choisissait l'époque qui lui paraissait convenir le mieux à son opinion; ceux qui partaient de l'an 129 ne lui donnaient que soixante ans de vie: les autres devaient lui en donner de soixante-dix à soixante-douze.

Ces observations montrent qu'Aristide, né en 117, a dû pousser sa carrière jusqu'en 186 ou 187, époque qui tombe à l'année 6 ou 7 du règne de Commode;

[1] Tillemont, II, p. 346. = [2] *Id.*, p. 427. = [3] Phil., II, *Soph.* IX, p. 585; *οἱ μὲν ἑξήκοντά φασιν, οἱ δὲ ἀγχοῦ τῶν ἑβδομήκοντα*

et en effet Suidas dit que ce rhéteur vécut jusque sous le règne de Commode [1], ἐπὶ Κομμόδου.

C'est donc entre les années 117 et 187 qu'il faudra désormais placer les traits de la vie d'Aristide que Masson a rassemblés, et qu'il a renfermés entre les années 129 et 189. Je m'écarterais trop de mon sujet, si je m'attachais à prouver que les faits, qui ne présentent point de caractère chronologique certain, peuvent s'accommoder également bien aux deux époques 129 et 117; mais que celle-ci a sur l'autre l'avantage d'expliquer tous les faits dont la date est connue, et de se combiner avec la nouvelle indication qui se tire de l'inscription de l'Oasis.

[1] Suidas, *voce* Ἀριστείδης.

263

SECONDE PARTIE.

DISCUSSION DE QUELQUES FAITS,

ET

EXPLICATION DE PLUSIEURS MONUMENS

QUI SE RAPPORTENT PAR LEUR NATURE OU LEUR OBJET AUX INSCRIPTIONS GRAVÉES SUR LA FAÇADE DES ÉDIFICES SACRÉS DE L'ÉGYPTE.

DANS la première partie, j'ai tâché de donner une explication complète des inscriptions gravées sur la façade de quelques temples égyptiens; mais, tout en cherchant à reconnaître et à faire ressortir les diverses particularités intéressantes pour l'histoire ou la philologie, qu'elles peuvent offrir, j'ai dû éviter de me jeter dans des excursions qui auraient distrait le lecteur du but où je voulais le conduire. J'ai donc réservé pour cette seconde partie les discussions qui m'auraient entraîné trop loin, et l'explication de trois monumens qui se lient, par leur objet, à ceux dont je me suis occupé jusqu'ici.

J'ai divisé cette partie en cinq chapitres; le premier contient l'exposé et la discussion de plusieurs faits nouveaux, relatifs à l'administration de l'Égypte

pendant la domination des Grecs et des Romains. Les trois suivans sont consacrés à éclaircir trois inscriptions du plus haut intérêt : la première est celle qui a été gravée sur le socle d'un obélisque égyptien trouvé dans l'île de Philæ ; je l'ai déjà publiée dans le *Journal des Savans ;* la seconde a paru dans les *Mines de l'Orient*, mais personne n'en a donné d'explication ; la troisième est un décret en faveur de Néron, découvert par le capitaine Caviglia ; un des savans rédacteurs du *Quarterly-Review*, l'a publiée dans un excellent article de ce journal ; mais la copie dont je me suis servi étant plus exacte et plus complète, m'a fourni les moyens de restituer plusieurs passages importans.

Le cinquième chapitre est à proprement parler la conclusion de toutes les recherches contenues dans ce volume ; j'y réunis tous les argumens qui achèvent d'établir l'opinion que j'ai avancée relativement à l'objet et au sens général des inscriptions gravées sur la façade des temples de l'Égypte.

CHAPITRE I.

Détails relatifs à l'administration générale de l'Égypte sous les Romains.—Restitution de l'inscription d'Antinoé.

Pour compléter mon travail sur les inscriptions contenues dans la seconde section de la première partie, je dois rapprocher ici les diverses autorités qui peuvent faire connaître la nature des fonctions remplies par les trois magistrats portant les noms de ἡγημὼν, ἐπιςράτηγος, ςρατηγὸς[1], dans les inscriptions de Tentyris, du Sphinx, et de Kasr-Zayan.

§ I. *Le préfet d'Égypte nommé* ἡγημὼν *et* ἔπαρχος.—*Inscription du Nilomètre d'Éléphantine. — Le colosse de Memnon rend encore des sons dans l'année* 194 *de notre ère.*

Le premier de ces magistrats est le *préfet d'Égypte*, en latin *præfectus Ægypti*, ou *præfectus Augustalis*, qui était, à proprement parler, le *vice-roi* du pays[2]. Il est désigné le plus souvent en grec par le mot ἡγημών; par exemple[3], dans cette inscription importante que M. Girard a copiée sur la paroi du nilomètre d'Éléphantine[4], immédiatement au-dessus de la 24e coudée.

(1) *Suprà*, p. 158. = (2) Strab., XVII, p. 797.—Tacit., *Hist.* I, 11. = (3) *Suprà*, p. 158, 176, 242. = (4) *Mém. sur le Nilomètre d'Éléphantine*, p. 10.

. . . . ΛΟΥΚΙΟΥ CΕΠΤΙΜΙΟΥ CΕΟΥΗΡΟΥ ΕΥCΕΒΟΥC ΠΕΡΤΙ-ΝΑΚΟC CΕΒΑCΤΟΥ ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΕΠΙ ΟΥΛΠΙΟΥ ΠΡΙΜΙΑΝΟΥ ΤΟΥ ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΥ ΗΓΕΜΟΝΟC . . . . ΠΑΛΑΙCΤΟΙΔ ΔΑΚΤΥΛ . . . . je la restitue ainsi :

Ἧδε ἡ τοῦ Νείλου ἀνάβασις, ἔτει....[1]] Λουκίου Σεπτιμίου Σεουήρου, εὐσεβοῦς, Περτίνακος, Σεβαςοῦ, τοῦ κυρίου, ἐπὶ Οὐλπίου Πριμιανοῦ τοῦ λαμπροτάτου ἡγεμόνος· [πήχεις ΚΔ] παλαιςοί [2] Δ, δάκτυλοι....

« Voici l'inondation du Nil, dans l'année... de Lu-» cius Septime Sévère, pieux, Pertinax, Auguste, le » seigneur, sous Ulpius Primianus, préfet très illus-» tre : vingt-quatre coudées, quatre palmes... doigts. »

On peut en déterminer la date au moyen de cette inscription du colosse de Memnon [3] :

λλVLPIVS PRIλλIANVS [4]
PRAEFAEG
VIKAλλARTIAS DVX.....
IRON.. COS.ITERVλλ.HORA
DIEI.SECVNDA XVϽNL . EGIGRATIAS [5]
VIMEλλNONEλλ .

[1] On pourrait lire simplement aussi : Ἔτει....... en ce sens : « Dans l'année..... de Septime Sévère..... 24 coudées, etc. » = [2] Forme insolite : l'usage exigerait παλαιςαὶ ou παλαιςά. = [3] *Descr. of the East*, I, p. 105, nº 3. = [4] Le M des Latins est souvent figuré comme deux λλ grecs (Gruter, DCCCLI, 3 ; CM, 9.), et leur A, comme un λ (*Id. ib.*). Cette configuration appartient, si je ne me trompe, à l'écriture cursive : on la retrouve dans plusieurs des inscriptions découvertes à Pompéi par le savant architecte M. Mazois. (*Descript. de Pompéi*, Part. II, p. 1.) = [5] Ces deux mots, en plus petits caractères, sont détachés de l'inscription.

Les auteurs de la Description de Thèbes[1], qui ont peu exactement rapporté la copie de Pococke, pensent que cette inscription est du temps d'Adrien, à cause du chiffre XV (après SECVNDA); ce qui ne serait possible en aucun cas, le mot ANNO précédant toujours le signe numérique. D'ailleurs, ce prétendu chiffre numérique est le commencement du verbe AVDIVI, dont les deux dernières lettres se voient à la ligne suivante. Il résulte au contraire du rapprochement de cette inscription avec la précédente, qu'elle appartient au règne de Septime Sévère; et même on en retrouve la date précise dans les deuxième et troisième lignes, qui doivent être restituées ainsi:

VI.KAL.MARTIAS.DN.IMP.SEV

EROAVG.COS.ITERVM.HORA.

Et toute l'inscription se lira : *Marcus Ulpius Primianus præfectus Ægypti, sexto kalendas martias, Domino Nostro Imperatore Severo Augusto Consule iterum, horâ diei secundâ audivi Memnonem. Egi gratias :* l'inscription se rapporte donc au 24 février de l'année 194, dans laquelle Septime Sévère fut consul pour la seconde fois : M. Ulpius Primianus est un préfet dont l'histoire ne parle pas : entre ceux qui ont gouverné l'Égypte sous le règne de Septime Sévère, elle ne nomme[2] que Lætus en 202, et Subatianus *Aquila* en 205; d'où l'on voit que Primianus a dû être le prédécesseur de Lætus, en sorte que l'inscription du nilomètre d'Éléphantine est nécessairement an-

[1] Pag. 115, nº XXXII. = [2] *Infrà*, p. 364.

térieure à l'an 202 de notre ère : on peut en placer la date entre 194 et 200. Celle de la statue de Memnon est plus ancienne de huit ans que le voyage de Sévère, qui, en 202, visita le célèbre colosse [1]; et l'on sait que c'est après l'année 160 ou 170, que les Égyptiens rétablirent la partie supérieure [2] de la statue qui, au temps même de Pausanias, était encore brisée par le milieu, comme au temps de Strabon.

Je reviens au mot ἡγεμὼν, qui servait en général à désigner les gouverneurs des provinces romaines.

Celui d'Égypte est ainsi nommé par Philon [3] et Josephe [4]; mais le premier emploie quelquefois le mot ἐπίτροπος, qui est toujours, en ce cas, suivi du complément τῆς Αἰγύπτου, τῆς χώρας [5]. Une autre expression, également commune pour désigner le gouverneur de l'Égypte, est celle de ἔπαρχος, avec l'addition du mot Αἰγύπτου, ainsi qu'on le voit aux inscriptions de Panopolis, de Cysis, d'Antinoé [6], de la colonne de Pompée [7], etc. Au contraire, le mot ἡγημὼν est toujours seul; en voici, je crois, la raison: ἡγημὼν ne se disait que d'un chef suprême; on ne pouvait donc l'entendre, en Égypte, que du gouverneur du pays; tandis que ἔπαρχος, le *præfectus* des Latins, s'appliquait à des fonctions différentes les unes des

[1] Æl. Spart., *in Severo*, § 17. = [2] *Descript. de Thèbes*, p. 98, 99. = [3] *Adv. Flacc.*, p. 521; 47; 532, 1; 536, 22. = [4] *Bell. Jud.*, II, 18, 7. = [5] Philo, p. 547, 539, 26; 541, 7; 564, 43. = [6] *Suprà*, p. 217, 240. — *Infrà*, p. 285. = [7] *Infrà*, p. 366.

autres, et plus ou moins élevées, puisque ce mot désignait jusqu'à des *chefs de cohorte* [1], πραίφεκτοι σπειρῆς [2] : on ne pouvait donc éviter l'équivoque qu'en ajoutant Αἰγύπτου. Aussi les auteurs n'emploient en ce sens ἔπαρχος absolument [3], que quand la pensée est rendue évidente par la tournure même de la phrase. Dion Cassius désigne quelquefois le gouvernement de l'Égypte par le mot ἄρχων [4], qui s'entend ordinairement des premiers magistrats municipaux [5]; enfin Aristide lui donne le nom de ὕπαρχος [6]; à moins qu'il ne faille lire ἔπαρχος; car on sait que les copistes confondent souvent ces deux mots [7].

§ II. *Identité des fonctions du stratège et du nomarque. — Le stratège était pris parmi les gens du pays.*

Après le gouverneur de l'Égypte, viennent les deux magistrats appelés *épistratège* et *stratège :* ces deux mots, à ne consulter que l'étymologie, semblent devoir se rapporter à des fonctions militaires; aussi les a-t-on traduits jusqu'à présent par *commandant général*, et *commandant particulier des troupes*. Mais je n'ai jamais conçu bien nettement ce que les *commandans des troupes* avaient à faire dans la consécration d'un édifice *bâti* et *dédié* par les gens du pays; cet acte, à la fois

[1] Peyssonnel, *Voy. à Thyatira*, p. 294. —Clarke's *travels*, II, p. 90.= [2] Gruter, CDLVIII, 1.—Vandale, *Dissert.*, p. 244. = [3] Strab., XVII, p. 797. — Dio Cassius, LXXVIII, 85. = [4] LIII, 29; LIV, 19; LXIII, 18; LXXI, 28. = [5] Vales. *ad Amm. Marcell.* XXXI, p. 446.— [6] Tom. I, p. 339, *ed. Jebb.* = [7] Alemann., *ad Procop. anecdota*, p. 94, 95.

civil et religieux, demandait l'entremise des magistrats municipaux, du nomarque ou commandant du nome, et non celle des chefs militaires : les seuls néanmoins qui sembleraient avoir pris part à l'opération, si l'on donnait aux mots *stratège* et *épistratège* le sens de *commandant de troupes*.

Cette considération me donne lieu de présumer qu'il s'agit de magistrats civils.

Casaubon [1], Valois [2], Spanheim [3], Vandale [4], et d'autres critiques, principalement Krebs [5] et Wolff [6], ont prouvé par de nombreux exemples, que sous la domination romaine, le nom de *stratège* désignait non pas le *commandant militaire*, mais le premier magistrat civil, l'*archonte* d'une cité, ou d'une des divisions de la province. Dès lors, l'analogie nous conduit à ne voir, dans le *stratège* des inscriptions d'Égypte, que le premier magistrat du nome, c'est-à-dire, le *nomarque*. On observe en effet que le nom de stratège est très souvent suivi de celui d'un nome; ainsi : *Bésarion, stratège d'Ombos*, dans l'inscription de Khalapsché [7]; ailleurs, *Apollonius...stratège du nome Ombite* [8]; de même, dans cette inscription de Philæ [9] :

[1] *Ad. Athen.*, V, p. 213. E. = [2] *Ad. Amm. Marc.*, XXXI, p. 446. = [3] *Ad Julian.*, p. 77.—*Præst. Num.*, I, p. 444; II. p. 181, 696.= [4] *Dissert.*, p. 410. *sq.*= [5] *Ad Decreta Romanor. pro Judæis*, p 325, *sq.* Krebs remarque que le mot ϛρατηγὸς se dit même du *præfectus templi*, ϛρατηγὸς τοῦ ἱεροῦ (p. 432.) = [6] *Ad Act. Apost.* XVI, 20. = [7] Niebuhr, *Inscr. Nub.*, p. 10.= [8] *Suprà*, p. 83.= [9] Hamilton's, *Ægyptiaca*, p. 52.

ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΗϹ ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΟΥ ϹΤΡΑΤΗΓΟϹ ΤΟΥ ЄΡΜΩΝΘЄΙ-ΤΟΥ ΚΑΙ......ΛЄΙΤΟΥ.......................ΤΗΝ ΚΥΡΙΑΝΘЄΑΝ.

Ἀπολλωνίδης Ἀπολλωνίδου ϛρατηγὸς τοῦ Ἑρμωνθείτου καὶ [Λατοπο]λείτου[προσεκύνησα]τὴν κυρίαν Θεὰν [Ἶσιν τὴν ἐν Φίλαις].

Cette inscription nous apprend que le même stratège pouvait commander à deux nomes à la fois, quand l'un et l'autre étaient limitrophes et d'une étendue peu considérable, comme ceux de Latopolis et d'Hermonthis; aussi voyons-nous, dans une inscription de la xv[e] année d'Adrien, un certain Artémidore, *greffier royal* (βασιλικὸς γραμματεὺς) des nomes d'*Hermonthis* et de *Latopolis* (1); cependant à une autre époque le nome de Latopolis avait son *stratège* à part, car une inscription de la statue de Memnon porte (2) : ΧΑΙΡΗΜΩΝΟΚΑ....

ϹΤΡΑΤΗΓΟϹΛΑΤΟΠΟΛЄΟϹ (sic).

« Chærémon, dit...... stratège de Latopolis. » Peut-être expliquerait-on ainsi pourquoi Pline et Ptolémée ne parlent point du nome de *Latopolis*, tandis qu'il existe des médailles de ce nome, datées de la xi[e] année d'Adrien (3) : vraisemblablement ce nome tantôt fut séparé de celui d'Hermonthis, et tantôt y fut réuni.

Quoiqu'il en soit, on a la certitude que le *stratège* était le gouverneur d'un nome. Maintenant était-ce un chef militaire, ou bien le chef civil du nome, l'administrateur, le *nomarque* en un mot?

(1) Jablonski, *de Memnone*, p. 90.— Hamilton's, *Ægyptiaca*, p. 174.—*Descript. de Thèbes*. p. 112.= (2) Hamilton's, *Ægypt.*, p. 173. = (3) Mionnet, VI, p. 530.

Cela me paraît facile à décider. Indépendamment de l'analogie tirée de la signification du mot *stratège*, dans les autres provinces de l'empire romain, l'identité du stratège et du nomarque s'établit par des preuves de plus d'un genre; 1° le nom grec de νομάρχης ne se montre nulle part dans les inscriptions, lorsqu'il s'agit d'un chef de nome; le mot ϛρατηγὸς est le seul qui paraisse. Cet argument est négatif; mais la probabilité qui en résulte n'en est pas moins très-forte; 2° les attributions diverses qui sont assignées au stratège, ne permettent pas d'y voir autre chose qu'un fonctionnaire auquel étaient confiées toutes les branches de l'administration du nome; car non-seulement son nom est consigné dans les inscriptions destinées à conserver le souvenir des travaux publics de toute espèce; mais encore c'est de lui qu'émanaient les mesures de police. Ainsi, d'après l'inscription découverte à Khalapsché, par M. Gau, et expliquée par M. Niébuhr [1], c'est le *stratège* d'Ombos qui prescrit les mesures de police et d'ordre à prendre dans le temple de Talmis; c'est également le *stratège* de l'Oasis, dans l'inscription du temple d'El-Khargeh, qui reçoit directement du gouverneur de l'Égypte les décrets relatifs à la répression de divers abus, et qui est chargé de mettre à exécution les dispositions diverses qu'il contient, toutes relatives aux finances et aux autres branches de l'administration civile; aucune ne concerne le militaire: elles attestent que le stratège était dans cha-

[1] *Inscript. Nubienses*, p. 10.

que nome un magistrat de l'ordre de nos préfets. Si ce n'est pas là le nomarque, qu'était-ce que ce dernier magistrat? Pourquoi son nom ne se montre-t-il jamais dans de pareils actes?

Il me paraît donc bien évident que le nom grec de *stratège* désignait en Égypte, comme ailleurs, le chef civil d'une division de province, d'un *nome*, ce qui explique le passage où Strabon, après avoir parlé de l'ordre établi dans Alexandrie par les Romains, dit: « qu'ils placèrent dans le pays même, » certains sous-commandans (ὑποςρατήγους) appelés » *nomarques* et *éthnarques*[1]. » Ainsi les nomarques, ou chefs de nome, les ethnarques, ou chefs de district, sont compris par Strabon sous le nom de ὑποςράτηγοι (ὑπὸ est sans doute relatif au gouvernement supérieur d'Alexandrie); d'où l'on voit que le mot ςρατηγὸς, contenu dans ὑποςράτηγος, n'emporte nullement l'idée de fonctions militaires.

Il faut soumettre ce résultat à une autre épreuve. On sait que les Romains respectèrent presque partout le système municipal dans les provinces; et que les archontes des villes, et les premiers magistrats des divisions des provinces, étaient en général pris parmi les gens du pays. Si donc les *stratèges* sont véritablement les *nomarques*, on ne devra trouver que des noms grecs ou égyptiens parmi ceux que les inscriptions nous auront conservés. C'est en effet ce qui a lieu; car les noms de stratèges que je puis connaître, sont:

[1] XVII, p. 798. — de la traduction franç., T. V, p. 349.

Posidonius, Démétrius [1], Apollonius [2], Pænias dit Cæpion [3], Chærémon [4], Bésarion dit Ammonius [5], Apollonides [6], Nilus [7], Théon [8], Tryphon [9], et Sarapion [10]. Gette seule nomenclature, qui ne nous offre que des noms égyptiens ou grecs, suffirait pour établir que les stratèges n'étaient point des commandans de troupes; car c'est principalement des noms romains qu'on trouve parmi ceux des chefs militaires, de divers grades, qui nous sont connus par des inscriptions découvertes en Égypte. Elle achève d'établir que les stratèges sont bien réellement des *nomarques :* nous en tirons la preuve que les Romains choisissaient ces magistrats parmi les habitans du pays, soit Grecs, soit Égyptiens; et qu'ils avaient conservé sur le même pied qu'auparavant cette partie importante de l'administration. Remarquons que les monumens d'où cette nomenclature est tirée, sont d'époques très différentes; à prendre ceux qui ont une date certaine, nous voyons que Tryphon était stratège sous Auguste; Sarapion, sous Tibère; Posidonius, sous Claude; Démétrius, sous Galba; Pænias, sous Antonin-le-Pieux; Théon, sous Marc-Aurèle; enfin Bésarion sous les Philippe [11], vers 250.

[1] *Inscription de l'Oasis.* = [2] *Suprà*, p. 83. = [3] *Suprà*, p. 247. = [4] *Suprà*, p. 267. = [5] *Suprà*, p. 249. = [6] *Suprà*, p. 269. = [7] Hamilton's *Ægypt.*, p. 52. = [8] *Suprà*, p. 242. = [9] *Suprà*, p. 158. = [10] *Suprà*, p. 180. = [11] Selon la restitution que j'ai proposée de la dite inscription expliquée par M. Niébuhr. (Voy. *Journal des Savans*, juillet 1821, p. 400.)

Ainsi, dans un période de deux siècles et demi, on voit les Romains rester fidèles aux principes qu'avait posés Auguste, et ne confier l'administration des nomes qu'à des naturels du pays: c'est là du moins la conséquence à tirer des exemples qui nous sont connus. Il est peu probable qu'elle soit démentie par ceux qu'on découvrira par la suite. S'il s'en trouve de contraires, ils seront très-rares, et ne pourront être considérés que comme les exceptions d'une règle générale.

§ III. ***De l'épistratège, ou du commandant de toute une partie de l'Égypte. — C'étaient des Romains qui occupaient l'épistratégat.—Cette place existait sous les Ptolémées.—Évergète II la confie à un Romain.***

L'analogie tirée du nom de *stratège* est à elle seule une présomption assez forte que l'*épistratège* était également un magistrat de l'ordre civil, ou qui du moins réunissait dans ses attributions le civil et le militaire: et c'est en effet le seul moyen d'expliquer pourquoi son nom, de même que celui du préfet et du stratège, était mentionné dans les inscriptions relatives aux travaux publics.

La place qu'il occupe, dans ces inscriptions, entre les deux autres, prouve que son rang était intermédiaire; et la préposition ἐπὶ, qui précède le mot ϛρατηγὸς, annonce clairement que ses fonctions étaient du *même ordre*, mais *supérieures* à celles du stratège; car, d'après l'étymologie, ce mot revient

à ἀρχιςράτηγος : et il est alors tout simple de supposer que le stratège étant le gouverneur du nome, l'épistratège devait être celui de plusieurs nomes à la fois, ou d'une province contenant plusieurs nomes, comme la Thébaïde ou l'Heptanomide, etc. Cette conjecture, qui ressort tout naturellement des indications précédentes, est appuyée par cette inscription du colosse de Memnon, que M. Hamilton [1] a copiée : ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΕΜΙΛΙΟΣ (sic)..... ΑΡΑΒΑΡΧΗΣ ΚΑΙ ΕΠΙΣΤΡΑΤΗΓΟΣ ΘΗΒΑΙΔΟΣ ΗΚΟΥΣ[ΑΜΕΜΝΟΝΟΣ] « Claudius » Æmilius....... arabarque et épistratège de Thé» baïde, a entendu Memnon. » Le nom d'épistratège désigne ici le gouverneur de la Thébaïde; et ce gouverneur réunissait sous sa juridiction tout le pays situé entre le Nil et la Mer Rouge, qui était, comme on sait, appelé *Arabie* [2]; car c'est ainsi que j'entends le mot *Arabarque*. Cet exemple nous montre que l'*épistratège* devait être, pour une province, ce que le stratège était pour un seul nome; et l'on conçoit alors la raison de cet ordre établi dans les noms des magistrats sur les inscriptions de Tentyris, du Sphynx et de Kasr-Zayan : « Un tel étant » gouverneur [de toute l'Égypte]; tel autre étant » gouverneur [de la province]; et tel autre étant » gouverneur [du nome]. »

L'état de nos connaissances ne nous permet pas de dire quels étaient les rapports administratifs qui existaient entre le stratège et l'épistratège, et quelle

[1] *Ægyptiaca*, p. 173. = [2] *Voy. ma note sur Strabon*, T. V p. 369, 2.

espèce de juridiction ce dernier exerçait sur les nomes confiés au premier. Il semble du moins par plusieurs exemples, et notamment par les deux décrets de l'Oasis, que le stratège correspondait directement avec le préfet à Alexandrie. Il faut attendre de nouvelles lumières pour prononcer sur ce sujet, et nous contenter d'avoir établi l'existence de cette charge intermédiaire entre le gouverneur de l'Égypte et les nomarques.

C'est l'épistratège de la Thébaïde qui est mentionné dans les inscriptions de Kasr-Zayan et de Tentyris; est-ce le même dont le nom se trouve dans l'inscription du Sphinx? L'Heptanomide ou l'Égypte moyenne avait-elle aussi son *épistratège*, ou bien la juridiction du gouverneur de la Thébaïde, comme celle du *dux Thebaïdis* à une époque plus récente, s'étendait-elle jusqu'à Memphis? c'est ce que je ne puis décider. Toutefois l'analogie me fait pencher vers la seconde hypothèse.

Parmi les noms des stratèges nous n'en n'avons pas vu de romains; je remarque le contraire dans ceux des épistratèges; il n'y en a pas un seul qui soit grec ou égyptien; ce sont *Marcus Claudius Postumus*, au propylon de Tentyris; *Claudius Æmilius*..... dans l'inscription du colosse de Memnon; *Septimius Macron*, dans celle de Kasr-Zayan; *Lucceius Ofellianus*, dans l'inscription du Sphinx qui est de l'an 166 de notre ère; enfin *Vibius Severus Aurelianus* dans celle d'Antinoé, qui est de l'an 232. On peut conclure de cette énu-

18*

mération, et en attendant de plus nombreux exemples, que les épistratèges étaient toujours des Romains ; ce qui nous révèle une autre disposition remarquable dans l'administration romaine de l'Égypte. D'une part, on avait conservé aux nationaux les places de *nomarque*, qui exigeaient des connaissances locales; et de l'autre, on avait placé au-dessus d'eux des commandans supérieurs *romains*, qui surveillaient la conduite des nomarques, et contrôlaient leur administration.

Je ne trouve qu'un seul exemple d'un épistratège dont le nom ne soit pas romain; il a été recueilli à Philæ par M. Hamilton (1) : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΗΡΑΚΛΙΔΟΥ ΕΠΙΣΤΡΑΤΗΓΟΣ ΘΗΒΑΙΔΟΣ ΠΑΘΟΝ. . . . « Moi, Ptolémée, » fils d'Héraclide, épistratège de la Thébaïde, je » suis venu [adorer la déesse Isis] ». Mais la forme des Σ est un indice que le monument peut être du temps des Ptolémées; ainsi cet exemple unique ne saurait nous être opposé. Les Ptolémées, dont la résidence était si éloignée du centre de l'Égypte, n'ont pu se passer de nommer un gouverneur de la Thébaïde pour surveiller immédiatement les nomarques; et nous devons croire en conséquence, que l'*épistratège* existait avant l'arrivée des Romains ; c'est en effet ce que prouve cette inscription de Délos citée bien souvent, mais dont les difficultés principales n'ont jamais été expliquées : Μάρκον συγγενῆ βασιλέως Πτολεμαίου Εὐεργέτου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας καὶ ἐπιστράτηγον,

(1) *Ægyptiaca*, p. 52.

Λύκιος καὶ Γάϊος Πέδιοι Γαΐου υἱοὶ Ῥωμαῖοι ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ καλοκαγαθίας καὶ τῆς εἰς ἑαυτοὺς εὐνοίας. Ἀπόλλωνι, Ἀρτέμιδι [1]. « Lucius Pédius et Caïus Pédius, fils de » Caïus [Pédius], romains, [ont honoré de cette » statue], pour sa vertu, ses qualités éminentes et sa » bienveillance envers eux, Marcus [Pédius], parent » du roi Ptolémée Évergète et de la reine Cléopâtre, » et épistratège. [Ils consacrent cette statue] à Apollon et à Diane. » J'ai expliqué ailleurs le titre de *parent*, et j'y reviendrai au chapitre suivant. Quant à celui d'*épistratège*, les observations précédentes montrent quel sens il faut y attacher. Ce Marcus Pédius avait été sans doute gouverneur d'une des parties de l'Égypte, sous Ptolémée Évergète II, après son retour dans ses états. Le nom de cet officier, qui n'est qu'un prénom romain, peut paraître assez extraordinaire, quoiqu'en dise Prideaux [2]. Mais il me semble qu'il ne faut pas le considérer comme seul dans cette inscription. On sait que dans des inscriptions relatives à des Romains, on se contentait souvent de n'exprimer que le prénom d'un personnage, quand son nom était le même que celui d'un autre, dont les prénom, nom et surnom étaient indiqués avant ou après; par exemple : Μάρκου τοῦ Μάρκου Ἀντωνίου Ἀντιόχου υἱοῦ Σελευκέως τῶν πρὸς Εὐφράτην [3]; c'est-à-dire, selon moi : « [Ceci est le tombeau] de

[1] *Marmor. Oxon.* XXVI. — Chishull, *Antiq. Asiat.*, p. 89. — D'Orvill., *Miscel. Observ.* VII, p. 49, etc. = [2] *Ad Marmor. Oxon.*, p. 481, *ed. Maitt.* = [3] Hammer, *Topogr. ansicht.*, p. 162, n. 11.

» Marcus [Antonius Antiochus], fils de Marcus » Antonius Antiochus, de Séleucie sur l'Euphrate. » De même Γναῖος Οὐϊτέλλιος Γναίου υἱὸς Κρίσπος [1] : « Cnæus Vitellius Crispus, fils de Cnæus [Vitellius » Crispus] » ; et mille autres exemples de ce genre. On doit croire en conséquence que le Marcus de l'inscription de Délos portait le même nom et était de la même famille que les deux frères Pédius, *fils de Caïus Pédius*, qui lui élevèrent ce monument; il s'ensuit qu'Évergète II, que les Romains protégèrent toujours pendant le règne de son frère Philométor, et qui se montra toujours leur allié fidèle, avait conféré à un Romain le titre de *parent* et la fonction d'*épistratège*. Sans doute cet officier lui avait rendu des services signalés ; à moins que la condescendance de ce prince pour les Romains ne lui eût pas permis de se refuser à confier cette place importante à un officier de leur nation. On verrait ici une preuve de la politique habile de Rome, qui, dès l'année 200 avant J.-C. [2], tâcha de s'immiscer dans les affaires de l'Égypte, et qui, sous le règne d'Évergète II, méditant la conquête ou convoitant la possession de cette riche contrée, fit en sorte qu'un Romain fût chargé de l'administration de toute la Haute-Égypte, et pût transmettre au sénat des connaissances positives sur l'état intérieur et les ressources du pays.

Quoiqu'il en soit, l'existence de l'*épistratège* sous les Ptolémées ne me paraît pas douteuse ; et je crois

[1] Villoison, *Acad. Inscr.* T. XLVII, p. 341. = [2] *Annales des Lagides*, II, p. 80.

que c'est ce grand fonctionnaire qui est désigné dans une autre inscription du règne d'Évergète II, que j'explique ailleurs [1], où il est question d'un certain Lochus, *parent du roi* et *stratège de la Thébaïde ;* il est à remarquer que ce sont là les mêmes titres que porte Marcus Pédius, excepté que le mot *épistratège*, est remplacé par celui de *stratège :* mais ce dernier revient au même, à cause du complément qui ne permettait pas de se tromper sur le sens à donner au mot *stratège.* Je pense que ce magistrat, sous les Grecs et sous les Romains, était principalement civil ; ce qui n'empêche pas qu'il n'eût aussi une juridiction quelconque sur les troupes cantonnées dans la province. On ne pourrait m'objecter que l'emploi du mot *stratège*, pour désigner un officier civil, est peut-être d'une époque plus récente ; car, dans les Septante, ce mot signifie souvent *satrape, gouverneur d'une province* [2] ; et il paraît que chez les Athéniens, du temps même de Démosthène, cette acception du mot était déjà usitée [3].

Une dernière observation : le mot ἐπιςράτηγος ne se rencontre nulle part ailleurs que dans les monumens grecs relatifs à l'Égypte. C'est une raison de croire que la fonction qu'il désigne était particulière à ce pays.

(1) Chapitre II de cette partie. = (2) Schleusner, *Novus Thesaurus*, V, p. 123. = (3) Spanheim, *ad Julian.*, p. 77.— Schweigh., *ad Athen.*, V, p. 213, E. — Krebs, *ad decreta Roman.*, p. 325.

§ IV. *Inscription des colonnes d'Alexandre Sévère, à Antinoé. — Administration toute grecque dans cette ville.—Inscription de la statue d'Aristide.*

Ces observations sur les fonctions du stratège et de l'épistratège en Égypte, nous donnent le moyen de restituer l'inscription d'Antinoé, l'une des plus curieuses inscriptions grecques qui aient été découvertes en Égypte. Elle occupe un des côtés de la base de deux grandes colonnes d'ordre corinthien, dont une seule subsiste encore en entier, et qui contribuaient à former la décoration d'une des places d'Antinoé, ville toute grecque, fondée par Adrien, où l'on ne trouve aucun vestige d'antiquité égyptienne.

L'inscription a été recueillie par M. Hamilton et par M. Jomard. Le premier s'est contenté de la reproduire fidèlement, sans la rétablir ni la commenter (1); le second a voulu la restituer, et même la traduire en latin (2); malheureusement la plupart de ses restitutions sont détestables, et sa traduction latine ne vaut pas beaucoup mieux.

Des deux copies, celle de M. Hamilton est la plus complète, comme il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur la page qui les contient toutes les deux en regard.

(1) *Ægyptiaca*, p. 282. = (2) *Description d'Antinoé*, p. 22.

Copie de M. Hamilton.

1 ΑΓΑΘΗΙΤΥΧΗΙ
2 ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΚΑΙΣΑΡΙΜΑΡΚΩΙΑΥΡΗΛΙΩΙ
3 ΣΕΟΥΗΡΩΙΑΛΕΞΑΝΔΡΩΙΕΥΣΕΒΕΙΕΥΤΥΧΕΙ
4 ΣΕΒΑΣΤΩΙ. . . . . ΣΕΒΑΣΤΗΙ
5 ΜΗΤΡΙΑΥΤΟΥ . . . ΑΗΤΤΗΤΩΝ
6 ΣΤΡΑΤΟΠΕΔΩΝ . . . ΗΣΚΑΙΑΙΩΝΙΟΥ
7 ΔΑΙΜΟΝΗΣΑΥΤΩΝΚ . . . . ΜΠΑΝΤΟΣΑΥΤΩΝΟΙΚΟΥ
8 ΕΠΙΜΗΟΥΙΟΥΟΝΩΡ . . . ΥΕΠΑΡΧΟΥΑΙΓΥΠΤΟΥ
9 .... ΙΙΛΙΗΙΟΥΝΙΟΘΕΟΥ . . . . ΙΙΒΙΟΥ . . . ΗΛΙΑΝΟ......
10 ... ΤΙΝΟΕΩΝΝΕΩΝΕΛΛΗΝΩΝ.......
11 ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΝΤΟΣΑΥΡΗΛΙΟΥΩΡΙΓΕΝ....,
12 ... ΥΚΑΙΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΒΟΥΛΕΥΤΟΥΣΥΜΝ........
13 ΕΠΙΤ. ΝΣΤΕΜΜΑΤΩΝΚΑΙΩΣΧΡΗΜΑΣΙ. . . .
14 ΟΥΛΗΣΑΘΗΝΑΙΔΟΣ ΕΙΔΠΓ

Restitution d'après cette copie.

1 ΑΓΑΘΗΙΤΥΧΗΙ
2 ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΚΑΙΣΑΡΙΜΑΡΚΩΙΑΥΡΗΛΙΩΙ
3 ΣΕΟΥΗΡΩΙΑΛΕΞΑΝΔΡΩΙΕΥΣΕΒΕΙΕΥΤΥΧΕΙ
4 ΣΕΒΑΣΤΩΙΚΑΙΙΟΥΛΙΑΙΜΑΜΜΑΙΑΙΣΕΒΑΣΤΗΙ
5 ΜΗΤΡΙΑΥΤΟΥΚΑΙΤΩΝΑΗΤΤΗΤΩΝ
6 ΣΤΡΑΤΟΠΕΔΩΝΥΠΕΡΤΗΣΝΙΚΗΣΚΑΙΑΙΩΝΙΟΥ
7 ΔΙΑΜΟΝΗΣΑΥΤΩΝΚΑΙΤΟΥΣΥΜΠΑΝΤΟΣΑΥΤΩΝΟΙΚΟΥ
8 ΕΠΙΜΗΟΥΙΟΥΟΝΩΡΙΑΝΟΥΕΠΑΡΧΟΥΑΙΓΥΠΤΟΥ
9 ΕΠΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟΣΣΕΟΥΗΡΟΥΟΥΙΒΙΟΥΑΥΡΗΛΙΑΝΟΥ
10 ΗΑΝΤΙΝΟΕΩΝΝΕΩΝΕΛΛΗΝΩΝΒΟΥΛΗ
11 ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΝΤΟΣΑΥΡΗΛΙΟΥΩΡΙΓΕΝΟΥΣ
12 ΤΟΥΚΑΙΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΒΟΥΛΕΥΤΟΥΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΥΚΑΙ
13 ΕΠΙΤΩΝΣΤΕΜΜΑΤΩΝΚΑΙΩΣΧΡΗΜΑΤΙΖΕΙΤΗΣ
14 ΦΥΛΗΣΑΘΗΝΑΙΔΟΣ ΕΙΑ̅ . ΕΠΙΦΙ...

Copie de M. Jomard.

ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΚΑΙΣΑΡΙΜΑΡΚΩΙΑΥΡΗΛΙΩΙ
ΣΕΟΥΗΡΩΙΑΛΕΞΑΝΔΡΙΕΥΣΕΒΕΙΕΥΤΥΧΗΙ
ΣΕΒΑΣΤ . . . . ΣΕ . . . Σ. . . . .
ΜΗΤΡΙΑΥΤΟΥ . . . . . . ΙΑΗΤΤΗΤΩΝ
ΣΤΡΑΤΟΠΕ . . Ν . . . . . ΣΚΑΙΑΙΩΝΙΟΥ
ΔΙΑΜΟΝΗΣΑΥΤΩΝ . . . . ΠΑΝΤΟΣΑΥΤΩΝΟΙΚΟΥ
ΕΠΙΜΗΟΥΙΟΙΟΝ . Ι . . . ΠΑΡΧΟΥΑΙΓΥΠΤΟΥ
ΙΑ . ΠΟΙΝΙΟΙ . . . . ΙΑΙ
ΑΝΤΙΝΟΕΩΝΝΕΩΝΕΛΛΗΝΩΝΙ
ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΝΤΟΣΑΥΡΗΛΙΟΥΩΡΙΓΕΝ . . . . .
. . ΥΚΑΙΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΒΟΥΛΕΥΤΟΥΓΥΜΝ. . . .
ΕΠΙΤΩΝΣΤΕΜΜΑΤΩΝΚΑΙΩΣΧΡΗΜΑ. . . .
ΟΥΛΗΣΑΘΙΙΝΑΙΔΟΣ ΕΙΑ.*ΙΙ*Τ

Restitution du même.

ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΚΑΙΣΑΡΙΜΑΡΚΩΙΑΥΡΗΛΙΩΙ
ΣΕΟΥΗΡΩΙΑΛΕΞΑΝΔΡΙΕΥΣΕΒΕΙΕΥΤΥΧΕΙ
ΣΕΒΑΣΤΩΙΚΑΙΙΟΥΛΙΑΙΜΑΜΜΕΑΙΣΕΒΑΣΤΗΙ
ΜΗΤΡΙΑΥΤΟΥΚΑΙΜΗΤΡΙΜΗΝΤΑΥΤΗΤΩΝ
ΣΤΡΑΤΟΠΕΔΩΝΥΠΕΡΣΩΤΗΡΙΑΣΚΑΙΑΙΩΝΙΟΥ
ΔΙΑΜΟΝΗΣΑΥΤΩΝΚΑΙΤΟΥΣΥΝΠΑΝΤΟΣΑΥΤΩΝΟΙΚΟΥ
ΕΠΙΜΗΟΥΙΟΥΟΝΩΡΙΟΥ . . . . ΕΠΑΡΧΟΥΑΙΓΥΠΤΟΥ
. . ΙΑ. . ΠΟΙΟΝΙΟ . . . . ΗΑΙ . . . .
ΑΝΤΙΝΟΕΩΝΝΕΩΝΕΛΛΗΝΩΝΙ ; . . . .
ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΝΤΟΣΑΥΡΗΛΙΟΥΟΡΙΓΕΝΕΟΣ
. . ΥΚΑΙΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΒΟΥΛΕΥΤΟΥΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΥ
ΕΠΙΤΩΝΣΤΕΜΜΑΤΩΝΚΑΙΩΣΧΡΗΜΑΤΙΝΤΗΣ
ΒΟΥΛΗΣΑΘΗΝΟΙΔΟΣ ΕΙΑ *ΙΙ*Τ

Je distinguerai trois parties principales dans cette inscription; l'une qui contient la dédicace à l'empereur Alexandre Sévère; la seconde contenant les noms des administrateurs généraux du pays; la troisième, les membres de l'administration particulière d'Antinoé.

La première partie se compose des sept premières lignes; les lacunes qui s'y trouvent peuvent être remplies avec certitude, parce que ces lignes expriment des formules connues par plusieurs monumens analogues [1]; et déjà M. Walpole me paraît avoir complètement rétabli ce commencement [2]. A la ligne 4, il lit ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΑΙ ΜΑΜΜΑΙΑΙ; à la ligne 5, après ΜΗΤΡΙ ΑΥΤΟΥ, il lit : ΚΑΙ ΤΩΝ ΑΗΤΤΗΤΩΝ, ce qui est excellent : à la ligne 6, il supplée ΥΠΕΡ ΤΗΣ ΝΙΚ; et à la 7e ΚΑΙ ΤΟΥ ΣΥ : on a de cette manière la restitution complète de la dédicace; savoir :

Ἀγαθῇ τύχῃ· Αὐτοκράτορι Καίσαρι Μάρκῳ Αὐρηλίῳ Σεουήρῳ Ἀλεξάνδρῳ, εὐσεβεῖ, εὐτυχεῖ, Σεβαστῷ, καὶ Ἰουλίᾳ Μαμμαίᾳ Σεβαστῇ, μητρὶ αὐτοῦ καὶ τῶν ἀηττήτων [3] στρατοπέδων, ὑπὲρ τῆς νίκης καὶ αἰωνίου διαμονῆς αὐτῶν καὶ τοῦ σύμπαντος αὐτῶν οἴκου.

Au lieu de ΚΑΙ ΜΗΤΡΙ ΤΩΝ ΑΗΤΤΗΤΩΝ, M. Jomard avait lu ΚΑΙ ΜΗΤΡΙ ΜΗΝ ΤΑΥΤΗ ΤΩΝ, ce qui ne peut avoir aucun sens, et pèche contre les premiers élémens de la langue grecque; il en faut dire autant du

(1) Spon, *Miscell. erudit.*, p. 329, 379. = (2) *Travels in various parts*, II, p. 589, 590. = (3) Ce mot se rencontre dans ἀηττήτων Αὐτοκρατόρων. (Chandl., *Inscr.* II, 133.)

barbarisme ΑΛΕΞΑΝΔΡΙ qui est répété deux fois (l. 3), et dans la copie et dans la restitution.

M. Walpole ne s'est occupé que de la première partie ; mais le reste est plus important que cette dédicace, qui ne nous apprend aucune particularité nouvelle.

Des deux lignes suivantes, qui contiennent ce que j'ai appelé la seconde partie, la première n'offre point de difficulté ; car il n'y a pas moyen de lire autrement que ἐπὶ Μηουΐου Ὀνωριανοῦ ἐπάρχου Αἰγύπτου. « *Mévius Honorianus étant préfet d'Égypte.* » Ce préfet est, si je ne me trompe, tout-à-fait inconnu dans l'histoire.

La ligne suivante est fort maltraitée dans la copie de M. Jomard ; on n'y voit que les lettres . . . ΙΑ . Η . ΟΙΝΙΟΙ . . . . ΙΑΙ . . ; aussi il n'en a pas tenté la restitution ; et dans sa traduction, il a exprimé le sens présumé par *ex mandato*, dont il a cru que le génitif ΑΝΤΙΝΟΕΩΝ dépendait. La copie de M. Hamilton fournit plus de secours ; et pour restituer complètement cette ligne, qui est une des plus importantes de l'inscription, il me suffira de suivre la trace des lettres conservées.

. . . . . ΗΑΙΗΙΟΥΝΙΟΘ ΕΟΥ . . . . : ΗΒΙΟΥ . . . ΗΛΙΑΝΟ

Je lis ;

ΕΠΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟΣΣΕΟΥΗΡΟΥΟΥΙΒΙΟΥΑΥΡΗΛΙΑΝΟΥ

» Vibius Sévère Aurélien étant épistratège. » De cette leçon certaine, nous tirons un cinquième fait à l'appui de ce qui a été dit plus haut, que les

épistratéges étaient toujours des Romains [1]; et ce nouvel exemple est d'autant plus précieux qu'il est le plus récent de tous ceux qui nous sont connus ; car il appartient à l'année 232 de notre ère, comme je le prouverai plus bas.

Il faut restituer ainsi la dixième ligne :

ΑΝ]ΤΙΝΟΕΩΝ ΝΕΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ[ΒΟΥΛΗ

L'article Η se trouvait à la fin de la ligne précédente, après ΑΥΡΗΛΙΑΝΟΥ ; ou au commencement de celle-ci ; la restitution est incontestable ; car l'inscription du Musée de Vérone porte : ἡ βουλὴ ἡ Ἀντινοέων νέων Ἑλλήνων.

La fin de la ligne 11 est tronquée, ainsi que le commencement de la suivante, où il manque trois lettres. Ceci est une difficulté : les lettres ΩΡΙΓΕΝ ne peuvent être que ΩΡΙΓΕΝΟΥΣ (et non pas ΩΡΙΓΕΝΕΟΣ comme lit M. Jomard); mais après ce mot y en avait-il un autre? Cela paraîtrait vraisemblable à cause de ... ΥΚΑΙ de la ligne 13; car cette lacune de deux lettres semble annoncer la fin d'un nom au génitif terminé en ΟΥ; ce qui pourrait être celui du père d'Origène: or, comme les lettres ΣΥΜΝ, ou ΓΥΜΝ qui suivent ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΒΟΥΛΕΥΤΟΥ, ne peuvent être que le commencement du mot ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΥ ou ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΥΝΤΟΣ, on serait obligé d'admettre que le nom d'Apollonius n'aurait pas été accompagné de celui de son père; ce qui ferait une disparate assez singulière, dans l'énoncé des noms des deux magistrats. Mais ce qui serait plus étrange, c'est que le

[1] *Suprà* p. 276.

participe indiquant les fonctions du second magistrat ne précédât pas son nom, comme il précède celui du premier; une pareille irrégularité serait inouïe: il faudrait donc nécessairement qu'il y eût *καὶ γυμνασιαρχοῦντος Ἀπολλωνίου*. En outre, on pourrait être surpris de voir la fonction de gymnasiarque, qui n'avait aucun rapport avec l'administration municipale, énoncée dans l'expression même de la date, à côté de celle de prytane. Enfin, nous ne trouvons aucun mot, dans cette inscription, qui soit coupé à la fin des lignes; c'est un inconvénient qu'on a même évité avec beaucoup de soin, et voilà pourquoi les lignes sont de longueur si inégale; cela achève de rendre peu probable que le mot ΩΡΙΓΕΝΟΥΣ fût suivi d'un nom tronqué. Évidemment il s'agit ici d'un seul magistrat, et tout ce qui vient après le nom ΩΡΙΓΕΝΟΥΣ sert à le désigner d'une manière plus précise par ses surnoms, et par les titres qu'il réunissait à celui de prytane; je lis donc:

ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΝΤΟΣ ΑΥΡΗΛΙΟΥ ΩΡΙΓΕΝ[ΟΥΣ
ΤΟ]Υ ΚΑΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΒΟΥΛΕΥΤΟΥ, ΓΥΜΝ[ΑΣΙΑΡΧΟΥ ΚΑΙ
ΕΠΙ ΤΩΝ ΣΤΕΜΜΑΤΩΝ

« Étant prytane Aurèle Origène, dit Apollonius, » sénateur, gymnasiarque et .... » Nous trouvons de même Ὠριγένης ὁ καὶ Ἀδαμάντιος [1]; Αὐρήλιος Βησαρίων ὁ καὶ Ἀμμώνιος; [2]; Αὐρήλιος Πρόδικος ὁ καὶ Ποσίδιππος [3], etc. Les titres de sénateur, de gymna-

[1] Suidas, *voce* Ὠριγένης. = [2] *Inscr. ap.* Niebuhr., *in Inscript. Nub.*, p. 10. = [3] *Ap.* Villoison, *Acad. Inscr.*, T. XLVII, p. 289.

siarque, d'agonothète, etc., sont joints à celui de prytane, dans d'autres monumens [1].

Il y a encore plusieurs difficultés dans les deux lignes suivantes :

ΕΠΙ ΤΩΝ ΣΤΕΜΜΑΤΩΝ ΚΑΙ ΩΣ ΧΡΗΜΑΣΙ.......

ΟΥΛΗΣΑΘΗΝΑΙΔΟΣ

La copie de M. Jomard porte ΧΡΗΜΑ; ce savant lit : ΚΑΙ ΩΣ ΧΡΗΜΑΤΩΝ ΒΟΥΛΗΣ ΑΘΗΝΑΙΔΟΣ, et traduit *propter coronas ut et negotia senatus Atheniensis :* mais καὶ ὡς χρημάτων n'est pas grec; *propter coronas* n'a point de sens; *ut et negotia* n'en a pas davantage; d'ailleurs χρήματα ne signifie point *negotia;* on a confondu ce mot avec πράγματα; enfin, j'ai peine à comprendre *senatus Atheniensis.* Quel rapport entre *le sénat d'Athènes et la ville d'Antinoé?*

D'abord il me paraît évident qu'il faut mettre, comme je l'ai fait, ΚΑΙ après γυμνασιάρχου, et lire καὶ ἐπὶ τῶν ϛεμμάτων; ainsi, ἐπίτροπος τοῦ βασιλέως καὶ ἐπὶ τῶν πραγμάτων [2]; ἀρχισωματοφύλαξ καὶ ἐπὶ τῆς πόλεως, etc. [3]. On connaît cet usage de la préposition ἐπὶ avec l'ellipse de τεταγμένος [4]; comme ϛρατηγὸς ἐπὶ τῶν ὅπλων [5]; ὁ ἐπὶ τῆς διοικήσεως· ὁ ἐπὶ τῆς διατάξεως, ἐπὶ τοῦ ἱεροῦ [6], etc., la construction pleine est dans le 3e livre des Machabées, οἱ ἐπὶ

[1] *Marmor. Oxon.*, XIX, 8, XXX. — Spon, *Misc. erudit.*, p. 348, etc. = [2] 2 *Maccab.*, II, 1; XIII, 1. = [3] *Suprà*, p. 54. = [4] Lamb. Bos., *ellips. græc.*, p. 323. = [5] Demosthen. *Coron.*, p. 238. — *Marmor. Oxon.*, XXV, 4; XXX, 4. — Philostr., I, *Sophist.*, 23, p. 526, *ibi Olearius.* = [6] Reines., VI, 101. — *Marmor. Oxon.*, CLIV.

τῶν πραγμάτων τεταγμένοι [1] ; dans Josephe : ὁ τεταγμένος ἐπὶ τῆς ϛρατολογίας[2], et ailleurs ; il est évident que les mots καὶ ἐπὶ τῶν ϛεμμάτων désignent une charge quelconque. J'ignore si le mot ϛέμματα est employé ici avec un sens différent de ϛέφανοι, comme dans les exemples cités par Casaubon [3]. Mais il me paraît bien vraisemblable que la fonction désignée par les mots καὶ ἐπὶ τῶν ϛεμμάτων, est analogue à celle dont un marbre d'Oxford exprime la nature par ὁ ἐπὶ τοῦ ϛεφάνου [4] ; et que toutes deux doivent se rapporter à la distribution solennelle des couronnes, qui se faisait, soit aux vainqueurs dans les jeux publics, soit aux personnages dont les villes grecques reconnaissaient, par cet honneur accordé en vertu de décret, les services, les vertus ou les talens.

Je viens à la fin de la ligne : ΚΑΙ ΩΣ ΧΡΗΜΑΣΙ. Une inscription du palais Ricardi nous aide à la rétablir : Λ. ΣΕΠΤΙΜΙΟΣ. ΤΡΥΦΩΝ. ΚΑΙ. ΩΣ. ΧΡΗΜΑΤΙΖΩΙ. ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΥΣ ΦΙΛΟΣΟΦΟΣ [5] ; Spon a traduit *L. Septimius Tryphon et veluti oraculi responsum dans Alexandrensis philosophus* : mais cela n'offre aucun sens, comme l'a remarqué Vandale [6] ; il traduit à son tour *audiens velut Alexandrinus p.* ; ce qui ne vaut guère mieux ; et Vandale le sentait lui-même, puisqu'il dit *nisi hic mendum*. Χρηματίζειν signifie en cet endroit *cognominari*, signification que ce verbe a très-souvent [7].

[1] 3 *Maccab.* VII. 1. = [2] *Ap.* Joseph., *Antiq. Jud.*, XIV, 10, 14. = [3] *Ad Athen.*, V, p. 202. B. = [4] *Marm. Oxon.*, CLIV, 16. = [5] *Ap.* Spon, *Miscel. erudit.*, p. 369. — Reines., I, 72. = [6] *Dissert.*, p. 261, 262. = [7] Menag., *ad Laert.*, I, 48.

Ainsi Plutarque : *νέα Ἶσις ἐχρημάτισε* [1] « Cléopâtre prit » le nom de nouvelle Isis » ; Diodore : *ὁ νέος Διόνυσος χρηματίζων* [2] ; Suidas : *Σαραπίων, ὁ Αἴλιος χρηματίσας, ῥήτωρ, Ἀλεξανδρεύς* [3] ; Etienne de Byzance : *Ἀλέξανδρος..... γραμματικὸς πολυμαθέστατος χρηματίζων* [4] : la forme *χρηματίζεσθαι* s'emploie aussi dans le même sens [5], qui n'est que l'extension de celui d'*être*, *ὑπάρχειν* [6]. D'autres exemples se rapportent plus directement à la locution qu'il s'agit d'expliquer ; tels : Μητρόδωρος..... *καὶ ἐχρημάτισε Χαλκηδόνιος* [7], et Ποσειδώνιος δ' ὁ Ἀπαμεὺς, ὕστερον δὲ Ῥόδιος χρηματίσας [8] ; ils suffisent pour expliquer la formule de l'inscription du palais Ricardi ; il faut ponctuer : Λ. Σεπτίμιος Τρύφων καὶ, ὡς χρηματίζω, Ἀλεξανδρεὺς, φιλόσοφος ; ce qui signifie littéralement : « Lucius Septimius Tryphon, » et, comme on m'appelle (ou me désigne) Alexandrin, » philosophe » ; d'où l'on voit que la formule *καὶ ὡς χρηματίζω*, revient à, *ὢν ὁ ἐπικαλούμενος, προσαγορευόμενος*, etc., *étant*, *appelé*, *dit*, *surnommé*, et qu'on l'employait pour exprimer la désignation particulière d'une personne. Cette formule bien entendue explique une autre inscription, recueillie par Pococke et la Condamine à Alexandrie, et dont la fin n'a jamais été comprise : ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΚΑΙϹΑΡΑ Μ ΑΥΡΗΛΙΟΝ ϹΕ-

—Coray, *ad Heliodor.*, p. 347.—Schleusn. *Nov. Lexic. in N. T.*, IV, p. 1373, etc.

[1] Plut. *In Antonio*, § 54. = [2] Diod. Sic., I, 44. = [3] Suidas, *voce* Σαραπίων. = [4] Steph. Byz., *voce* Κοτιάειον. = [5] Zonaras, p. 593. B. = [6] Boissonad. *ad Nicet. Eugen.*, V, 410. = [7] Strab., XIII, p. 609. D. = [8] Athen., VI, p. 252. E.

ΟΥΗΡΟΝ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΝ ΕΥΤΥΧΗ ΕΥCΕΒΗ CΕΒΑCΤΟΝ ΤΟΝ CΩΤΗΡΑ ΤΗC ΟΛΗC ΟΙΚΟΥΜΕΝΗC Μ ΑΥΡΗΛΙΟC ΜΕΛΑΕ ΚΑΙ ΩC ΧΡΗΜΑΤΙΖΩ... ΑΘΥΡΙΒ...[1]. Bimard de la Bastie traduit ainsi la fin: *M. Aurelius cognomento Mellecæus ;* et des dernières lettres il fait ΑΘΥΡΙΒ, le *douze d'Athyr:* Leich traduit : *M. Aurelius Mellecæus nuncupo* (*imperatorem*, etc.), ce qui est détestable ; il faut lire Μ. ΑΥΡΗΛΙΟC ΜΕΛΑC ΚΑΙ, ΩC ΧΡΗΜΑΤΙΖΩ, ΑΘΡΙΒ [ΙΤΗC] « M. Aurèle Mélas[2], et, comme on m'appelle, » *Athribite* » ; c'est-à-dire, *de la ville d'Athribis*, dont l'éthnique était Ἀθριβίτης[3]. On traduira toute l'inscription ainsi : « Marc-Aurèle Mélas, dit » d'Athribis, [honore par ce monument] l'empe- » reur César Marc Aurèle Sévère Antonin, heu- » reux, pieux, Auguste, le sauveur de toute la » terre. » Il est sans doute assez étrange que dans les inscriptions, dont le style est ordinairement concis, on employât la locution *καὶ ὡς χρηματίζω* qui, au fond, paraît assez peu nécessaire ; mais c'est un fait qu'on ne peut nier maintenant.

On voit d'après cela, que les lettres ΚΑΙ ΩΣ ΧΡΗΜΑΞΙ de l'inscription d'Antinoé, doivent se lire *καὶ ὡς χρηματίζει* ; ce dernier mot était suivi d'une désignation, qui doit nécessairement se trouver comprise dans les lettres ΟΥΛΗΣ ΑΘΗΝΑΙΔΟΣ ; nous nous garderons bien d'y voir le *sénat d'Athènes ;* car l'adjectif Ἀθηναῖς n'a jamais pu être joint au mot βουλή ; comme cette termi-

[1] *Ap.* Murator., CCXLVII, 5. — Pococke's *Descr. of the East*, I, p. 276. = [2] Ce nom se lit ailleurs : Ἑρμίας Μέλανος (Chandl., *Inscr.*, p. 26, l. 1.) = [3] Steph. Byz., *Voce* Ἄθριβις.

naison est propre aux noms de tribus, nous lirons sans hésiter ΦΥΛΗΣ ΑΘΗΝΑΙΔΟΣ ; ces deux mots étaient précédés de ΤΗϹ, qui terminait la ligne 13. Le texte de ces quatre lignes sera donc : Πρυτανεύοντος Αὐρηλίου Ὠριγένους τοῦ καὶ Ἀπολλωνίου, βουλευτοῦ, γυμνασιάρχου, καὶ ἐπὶ τῶν ϛεμμάτων, καὶ, ὡς χρηματίζει, τῆς φυλῆς Ἀθηναΐδος.

Ces derniers mots se rapportent, je pense, à l'usage qui existait dans les villes grecques, où le *prytane* était le premier magistrat, et dans d'autres encore. Chacune des tribus de la ville nommait son prytane ; tous ces magistrats devenaient successivement *éponymes ;* et on les désignait quelquefois dans les inscriptions par les mots πρῶτος πρύτανις (1). On conçoit que lorsque la ville construisait un édifice sur lequel on plaçait une dédicace, il devait être important pour la tribu à laquelle appartenait le prytane alors en charge, que son nom fût joint à celui de son magistrat.

Il ne nous reste plus qu'à expliquer les lettres ΛΙΔΙΙΤ qui doivent contenir la date ; les trois premières signifient l'*an XIV :* quant aux trois autres, elles font nécessairement partie du nom du mois ; et, parmi les mois égyptiens, je ne vois que celui d'*épiphi* ΕΠΙΦΙ, dont le commencement se trouve assez bien dans les trois jambages ΙΙΤ.

La quatorzième année (comptée à la manière égyptienne) du règne d'Alexandre Sévère a com-

(1) Vandal., *Dissert.*, p. 395.

mencé le 29 août de l'an 234 de notre ère ; le mois épiphi, de cette quatorzième année, répond à juin-juillet de l'an 235 ; or, Alexandre fut assassiné le 19 mars 235 ; ainsi l'indication de la quatorzième année ne peut être juste. Et en effet la copie de M. Jomard, au lieu de ΛΙΔ̄, donne ΛΙᾹ, l'*année onzième*. D'après cette leçon, qui est la véritable, la date tombe en juin-juillet 232. Cette époque n'est pas indifférente. Tillemont prouve que c'est en 232 qu'eut lieu la guerre d'Alexandre Sévère contre les Perses [1] ; or, il faut remarquer, dans l'expression de la dédicace, la formule ὑπὲρ τῆς νίκης qui annonce clairement des vœux pour une expédition militaire commencée; l'épithète ἀήττητα, appliquée à ϛρατόπεδα, doit également se rapporter à cette idée. Il me paraît donc difficile de ne pas croire que l'érection des colonnes d'Antinoé se rattache à cette guerre. Les Antinoéens, sachant les grands préparatifs d'Alexandre Sévère, et ne doutant pas de sa victoire, voulurent se faire un mérite aux yeux du prince en élevant en son honneur deux colonnes qui complettaient la décoration d'une de leurs places. Peut-être espéraient-ils qu'au retour de son expédition, il viendrait, comme Septime Sévère, visiter l'Égypte, et récompenserait, par des immunités ou par de nouveaux privilèges, ceux qui avaient été au-devant de son triomphe [2].

[1] *Histoire des Emper.*, III, p. 222, 634. = [2] M. Jomard, (*Description d'Antinoé*, p. 23.) pense que ces colonnes se rapportent à la victoire gagnée par Alexandre Sévère en 233. Cela

J'ai donné la restitution entière de ce curieux monument (Voy. la page 281.) En voici la traduction :

« A la Bonne Fortune. A l'empereur César Marc » Aurèle Sévère Alexandre, pieux, heureux, Au» guste, et à Julie Mammée Auguste, mère de » l'empereur et des invincibles armées ; pour la » victoire et le maintien éternel d'eux et de toute » leur maison ;

» Mévius Honorien étant préfet de l'Égypte ;
» Vibius Sévère Aurélien étant épistratège,

» Le sénat des Antinoéens, nouveaux Grecs [a » élevé cette colonne],

» Sous la prytanie d'Aurèle Origène, dit Apol» lonius, de la tribu Athénaïde, sénateur, gymna» siarque, chargé de la distribution des couronnes. »

» La XIe année, le..... du mois épiphi. »

Il nous reste maintenant à expliquer le trait caractéristique de cette inscription, je veux dire l'ordre et la nature des noms de magistrats qui s'y trouvent désignés.

On en voit de deux espèces bien distinctes : les deux

n'est pas possible, puisque cette année 233 tombe à l'an XII de ce prince ; tandis que l'inscription est de l'an XI. Il affirme de plus que le voyage d'Alexandre Sévère en Égypte est de l'an 234 ; mais ce prince n'est pas revenu en Égypte, après l'expédition contre les Perses. Enfin, à l'endroit (pag. 5.) où il parle du voyage d'Alexandre (lisez *Septime*) Sévère en 202, le même savant cite Aurélius Victor pour prouver que cet empereur ajouta quelques monumens à la ville d'Antinoé : cependant je ne vois rien de semblable dans Aurélius Victor, qui ne parle point d'Antinoé.

premiers sont le préfet d'Égypte et l'épistratège. Après, on s'attendrait à trouver le nom du stratège comme ailleurs; mais tout change : les formes de l'administration propre à l'Égypte disparaissent, et celles d'une administration toute grecque se montrent exclusivement.

L'absence du nom du *stratège* ou nomarque est remarquable; elle se lie avec ce fait, déjà observé, que la ville d'Antinoé est la seule dont on ne trouve pas de médailles de nome; ce qui a fait douter qu'elle fût en effet la métropole d'un nome [1], quoique Ptolémée le dise formellement (νομὸς Ἀντινοΐτης καὶ μητρόπολις ἐπ' αὐτοῦ Ἀντινοούπολις [2]). Il se peut qu'en effet, comme on l'a dit [3], Ptolémée ait confondu avec un *nome*, le district ou territoire particulier dont Antinoé était le chef-lieu. Quoiqu'il en soit de cette question, que je ne puis examiner ici, il est certain que, dans le cas même où Antinoé aurait donné son nom à une division provinciale, appelée *nome*, le nomarque n'entrait pour rien dans l'administration de la ville; puisque son nom ne paraît point sur les actes publics : à sa place, nous trouvons le *sénat* des Antinoéens, et un *prytane*, qui paraît avoir été, comme à Corinthe, à Rhodes, et dans d'autres villes grecques, le premier magistrat, le magistrat *éponyme* [4]. Ce

[1] Jomard, *Descript. d'Antinoé*, p. 6. = [2] *Geogr.*, p. 107, *Merc.* = [3] Jomard, *endroit cité.* = [4] Spanheim, *De usu et præst. num.*, T. I, p. 700 *seq.*—Vandale, *Dissert.*, p. 390 *seq.* — Krebs *ad Decreta Roman.*, p. 320, *seq.*, etc.

que notre inscription offre de particulier, c'est le soin qu'on a pris d'indiquer le nom, le surnom et les qualités du prytane.

Le système municipal d'Antinoé était donc tout-à-fait grec, comme celui de Ptolémaïs [1], ville fondée par les Ptolémées; ce qui suppose que la population de ces deux villes fut presqu'entièrement grecque; fait d'ailleurs prouvé par les mots *νέοι Ἕλληνες* qui accompagnent le nom des Antinoéens; car il serait bien peu probable que si les habitans eussent été composés de Grecs et de Romains, ces derniers n'eussent pris aucune part à l'hommage qu'on rendait à l'empereur. On a donc tout lieu de croire, contre l'opinion émise par M. Jomard [2], qu'il n'y avait presque rien de romain à Antinoé.

Au reste, cette partie importante de l'inscription est confirmée par celle du Musée de Vérone, relative à Aristide, et dont l'objet a été expliqué plus haut [3]; elle est ainsi conçue : *Ἡ πόλις τῶν Ἀλεξανδρέων καὶ Ἑρμούπολις ἡ μεγάλη καὶ ἡ βουλὴ ἡ Ἀντινοέων νέων Ἑλλήνων καὶ οἱ ἐν τῷ Δέλτα τῆς Αἰγύπτου καὶ οἱ τὸν Θηβαϊκὸν νομὸν οἰκοῦντες Ἕλληνες ἐτίμησαν Πόπλιον Αἴλιον Ἀριστείδην Θεόδωρον ἐπὶ ἀνδραγαθίᾳ καὶ λόγοις* [4].

« La ville des Alexandrins et Hermopolis la grande » et le sénat des Antinoéens, nouveaux Grecs, et

(1) Strab. XVII, p. 813. Ἔχουσα καὶ σύστημα πολιτικὸν ἐν τῷ Ἑλληνικῷ τρόπῳ; expressions qui reviennent à celles-ci de Josephe : τὴν Ἑλληνικὴν πολιτείαν ἔχειν. (*Antiq. Jud.*, XII, 5, 1.) = (2) *Description d'Antinoé*, p. 4. = (3) *Suprà*, p. 254. = (4) *Mus. Veronens.*, p. XLI, *seq.*

» les Grecs qui habitent le Delta d'Égypte et le » nome Thébaïque, ont honoré [par cette statue] » Publius Ælius Aristide Théodore, pour ses hautes » qualités et son éloquence. » La date de cette inscription ne peut être de beaucoup postérieure aux années 145 à 147 de notre ère [1]. Ainsi, il est certain que le nom de *nouveaux Grecs* est celui qu'a prise la colonie même d'Adrien, et non pas une colonie nouvelle qui se serait établie après le règne de cet empereur. Ce qui est également digne d'attention, c'est l'énoncé différent dont on s'est servi pour exprimer la coopération des Grecs de l'Égypte à l'hommage rendu à Aristide. Antinoé est la seule ville dont le *sénat* soit mentionné : tandis qu'il est dit simplement *la ville d'Alexandrie et Hermopolis;* en effet, à cette époque, Alexandrie n'avait point encore de sénat, car ce fut Septime Sévère, en 200, qui accorda le premier ce privilège à cette ville [2]. Ces deux villes du premier ordre, étant habitées principalement par des Grecs et des Romains, avaient une administration distincte des autres, et voilà pourquoi elles sont nommément indiquées, comme ayant coopéré à l'érection de la statue d'Aristide; tandis que les autres Grecs de l'Égypte sont collectivement désignés par les mots, et *les Grecs habitant le Delta, etc.* De cette expression on peut conclure,

[1] *Suprà*, p. 256, 257. = [2] *Deinde Alexandrinis jus buleutarum dedit, qui sine publico consilio, ita ut sub regibus, ante vivebant uno judice contenti quem Cæsar dedisset* (Æl. Spartian. *in Sever.* § 17. — *Cf.* Dion. Cass., LI, 17.)

en attendant d'autres faits, que partout ailleurs qu'à Alexandrie, à Hermopolis et à Antinoé, les Grecs étaient en quelque sorte fondus dans la population Égyptienne, et ne formaient nulle part une réunion soumise à des lois ou à une administration particulières.

L'inscription de la statue d'Aristide et celle d'Antinoé s'expliquent donc l'une par l'autre. Cette ville étant toute grecque, devait être indépendante du stratège; aussi ne voyons-nous pas le nom de ce magistrat dans la dédicace; mais Antinoé devait dépendre administrativement, et de la division de l'Égypte à laquelle elle appartenait, et de l'Égypte toute entière; voilà pourquoi les Antinoéens ont fait mention du *préfet* et de l'*épistratège*.

Il me semble que l'inscription d'Antinoé confirme toutes mes idées sur l'ordre, la nature et les fonctions des *épistratèges* et des *stratèges* en Égypte; ou pour mieux dire, c'est avec ces idées seules qu'on peut expliquer les formules remarquables de ce monument curieux, et de tous ceux dans lesquels ces termes se rencontrent.

CHAPITRE II.

Inscription grecque, contenant une pétition des prêtres d'Isis, dans l'île de Philæ, à Ptolémée Évergète II; gravée sur le socle d'un obélisque égyptien, orné d'hiéroglyphes.

M. W. J. Bankes, savant voyageur anglais, découvrit en 1815 un obélisque de granit, enfoui devant le grand propylon du temple d'Isis à Philæ; il le fit déblayer, ainsi que le socle, également en granit, qui le supportait. Sur l'un des côtés du socle, il lut une inscription grecque, qui fut copiée successivement par lui, par M. Beechy, et ensuite par M. Cailliaud, vers la fin de 1816. M. Bankes chargea ensuite M. Belzoni de transporter cet obélisque à Alexandrie; et l'on peut lire dans le voyage de ce dernier, le récit des obstacles qu'il eut à vaincre pour venir à bout de son entreprise [1].

M. Cailliaud, au retour de son premier voyage, fit voir à plusieurs personnes les matériaux qu'il rapportait, et surtout la copie des inscriptions qu'il avait recueillies en Égypte et dans l'Oasis. Dans le nombre de ces inscriptions, je remarquai celle-ci, qu'il disait avoir copiée sur le socle d'un obélisque

[1] Tom, II, p. 112-117, *traduct. franç.*

égyptien ; M. Jomard, dépositaire de ses papiers et éditeur de son Voyage, voulut bien ensuite m'en donner communication ; j'en fis l'objet de quelques recherches, me proposant d'attendre, pour les publier, que l'ouvrage de M. Cailliaud eût paru, afin de ne pas priver cet intéressant voyageur du plaisir de faire connaître le premier les monumens qu'il avait rassemblés. J'ignorais que cette inscription eût été découverte et copiée par d'autres voyageurs ; car le journal de M. Cailliaud n'en faisait pas mention ; mais je n'en pus douter en lisant, dans l'ouvrage de M. Belzoni, la description de l'obélisque et du socle [1], trouvés par M. Bankes : l'identité de l'inscription que ce voyageur y avait lue, et de celle que M. Cailliaud avait rapportée, me parut certaine ; et je l'annonçai, en rendant compte de ce voyage [2]. Quelque temps après, l'obélisque étant arrivé en Angleterre, la publication des hiéroglyphes, qui en couvraient les côtés, et de l'inscription gravée sur le socle, fut annoncée dans les journaux anglais ; déjà même on fondait de grandes espérances sur la comparaison de l'inscription et des hiéroglyphes, et je crus faire une chose utile en publiant [3] mon travail sur le texte grec, d'après la copie de M. Cailliaud.

Depuis, M. W. J. Bankes a envoyé à l'académie des inscriptions et belles-lettres la copie plus exacte, qu'il avait prise sur le lieu même ; j'ai donné,

[1] Tom. I, p. 318. = [2] *Journal des Savans*, 1820, p. 718. = [3] Même journal, novembre 1821.

dans le Journal des Savans, les diverses variantes qu'elle offre, et qui sont presque toutes conformes aux restitutions que j'avais proposées [1].

L'objet de cette inscription se lie d'une manière trop directe avec celui des inscriptions gravées sur la façade des temples, et surtout avec celle du temple de Vénus à Philæ [2], pour que je puisse me dispenser de la reproduire dans cet ouvrage, avec les éclaircissemens dont elle m'a paru susceptible.

Quoique la copie de M. Bankes soit plus complète, je crois devoir donner celle de M. Cailliaud, d'après laquelle mon travail a été fait; seulement j'indiquerai en note les variantes qui ont confirmé ou détruit mes conjectures.

[1] Avril 1822. = [2] *Suprà*, Ire Part., Ire sect., chap. V.

Copie de M. Cailliaud.

1 ΒΑΣΙΛΕΙΠΤΟΛΕΜΑΙΩΙΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΙΚΛΕΟΠΑΤΡΑΙ·
2 ΤΗΙΑΔΕΛΦΗΙΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΙΚΛΕΟΓΑ . ΤΡΑϹΤΗΙΓΥΝΑΙ
3 ΚΙΘΕΟΙΣΕΥΕΡΓΕΤΑΙΣΧΑΙΡΕΙΝΟΙΙΕΡΕΙΣΤΗΣΕΝΤΩΙΑΒΑ·
4 ΤΩΙΚΑΙΕΝΦΙΛΑΙΣΙΣΙΔΟΣΘΕΑΣΜΕΓΙΣΤΠΣΕΠΕΙΟΙΓΑΡΕΓΙ •
5 ΛΗΜΟΥΝΤΕΣΕΙΣΤΑΣΦΙΛΑΣΣΤΡΑΤΗΓΟΙΚΑΙΕΠΙΣΤΑΤΑΙ
6 ΚΑΙΘΗΒΑΡΧΑΙΚΑΙΒΑΣΙΛΙΚΟΙΓΡΑΜΜΑΤΕΙΣΚΑΙΕΠΙΣΤΑΤΑΙΦΥ
7 ΛΑΚΙΤΩΝΚΑΙΟΙΑΛΛΟΙΠΡΑΙΜΑΤΙΚΟΙΚΑΙΠΑΝΤΕΣΑΙΑ
8 ΚΟΛΟΥΘΟΥΣΑΙΔΥΝΑΜΕΙΣΚΑΙΗΛΟΙΠΗΥΠΗΡΕΣΙΑΑΝΑΤΚΑ
9 ΞΟΥΣΙΗΜΑΣΠΑΡΟΥΣΙΑΣΑΥΤΟΙΣΠΟΙΕΙΣΘΑΙΟΥΧΕΚΟΝΤΑΣ
10 ΚΑΙΕΚΤΟΥΤΟΙΟΥΤΟΥΣΥΜΒΑΙΝΕ . ΛΑΤΤΟΥΣΘΑΙΤΟ+ΕΡΟΝΙΚΑΙ
11 ΚΙΔΥΝΕΥΕΙΝΗΜΑΣΤΟΥΜΗΕΧΕΙΝΤΑΝΟΜΙΞΟΜΕΝΑΓΡΟΣΤΑΣ
12 ΠΝΟΜΕΝΑΣΥΠΕΡΤΕΥΜΩΝΚΑΙΤΩΝΤΕΚΝΩΝΘΥΣΙΑΣ
13 ΚΑΙΣΠΟΝΔΑΣΔΕΟΜΕΘΥΜΩΝΘΕΩΝΜΕΓΙΣΤΩ . ΝΕΑΝ
14 ΦΑΙΝΗΙΑΙ . ΣΥΝΤΑΞΑΙΝΟΥΜΗΝΙΩΙΤΩΙΣΥΠΕΝΕΚΑ
16 ΑΟΓΡΑΦΩΙΓΡΑΨΑΙΛΟΧΩΠΩΙΣΥΠΕΝΕΙΚΑΙΣΤΡΑΤΗΓΩΙΤΗΣ
16 ΘΗΒΑΙΔΟΣΜΗΓΑΡΕΝΟΧΛΕΙΝΗΜΑΣΠΡΟΣΤΑΥΤΑΜΗΔΑΛ
17 ΛΩΙΜΗΔΕΝΕΓΙΤΡΕΓΕΙΝΤΟΑΥΤΟΓΟΙΕΙΝΚΑΙΗΜΙΝΔΙΔΟΝΑΙ
18 ΤΟΥΣΚΑΘΗΚΟΝΤΑΣΠΕΡΠΟΥΤΩΝΧΡΗΜΑΤΙΣΜΟΥΣΕΝΟΙΣ
19 ΕΠΙΧΩΡΗΣΑΙΗΜΙΝΑΝΑΘΕΙΝΑΙΣΤΗΛΗΝΕΝΗΙΑΝΑΤΡΑΨΟΜΕΝ
20 ΤΗΝΓΕΓΟΝΥΙΑΝΗΜΙΝΥΦΥΜΩΝΠΕΡΙΤΟΥΤΩΝΦΙΛΑΝΘΡΩΠΙΑΝ
21 ΙΝΑΗΥΜΕΤΕΡΑΧΑΡΙΣΑΕΙΜΝΗΣΤΟΣΥΠΑΡΧΕΠΤΑΡΑΥΤΗΙΧΕΙΣΤΟΝ
22 ΑΤΤΑΝΤΑΧΡΟΝΟΝΤΟΥΤΟΥΔΕΓΕΝΟΜΕΝΟΥΕΣΟΜΕΘΑΚΑΙΕΝ
23 ΤΟΥΤΟΙΣΚΑΙΤΟΙΕΡΟΝΤΟΤΗΣΙΣΙΔΟΣΕΥΕΡΓΕΤΗΜΕΝΟΙ
24 ΕΥΤΥΧΕΙΤΕ.

Telle est la copie de M. Cailliaud. On y remarque l'omission de plusieurs lettres et la confusion de

quelques autres de forme semblable; à cela près elle est fort exacte : les lacunes sont peu nombreuses, et je crois les avoir remplies d'une manière certaine, dans cette copie, écrite en caractères courans :

Βασιλεῖ Πτολεμαίῳ καὶ βασιλίσσῃ Κλεοπάτρᾳ
τῇ ἀδελφῇ καὶ βασιλίσσῃ Κλεοπάτρᾳ τῇ γυναι .
κὶ, Θεοῖς Εὐεργέταις, χαίρειν· οἱ ἱερεῖς τῆς ἐν τῷ Ἀβά
τῳ καὶ ἐν Φίλαις Ἴσιδος, Θεᾶς μεγίςης, ἐπεὶ οἱ παρεπι
δημοῦντες εἰς τὰς Φίλας στρατηγοὶ, καὶ ἐπιςάται,
καὶ Θηβάρχαι, καὶ βασιλικοὶ γραμματεῖς, καὶ ἐπιςάται φυ
λακιτῶν, καὶ οἱ ἄλλοι πραγματικοὶ πάντες, καὶ αἱ ἀ
κολουθοῦσαι δυνάμεις, καὶ ἡ λοιπὴ ὑπηρεσία, ἀναγκά·
ζουσι ἡμᾶς παρουσίας αὐτοῖς ποιεῖσθαι οὐχ ἑκόντας·
καὶ ἐκ τοῦ τοιούτου συμβαίνει ἐλαττοῦσθαι τὸ ἱερὸν, καὶ
κινδυνεύειν ἡμᾶς τοῦ μὴ ἔχειν τὰ νομιζόμενα πρὸς τὰς
γινομένας ὑπέρ τε ὑμῶν καὶ τῶν τέκνων θυσίας
καὶ σπονδάς· δεόμεθ' ὑμῶν, Θεῶν μεγίςων, ἐὰν
φαίνηται, συντάξαι Νουμηνίῳ, τῷ συγγενεῖ κα[ὶ ἐπιςο]
λογράφῳ, γράψαι Λόχῳ, τῷ συγγενεῖ καὶ στρατηγῷ τῆς
Θηβαΐδος, μὴ παρενοχλεῖν ἡμᾶς πρὸς ταῦτα, μηδ' ἄλ
λῳ μηδὲν ἐπιτρέπειν τὸ αὐτὸ ποιεῖν, καὶ ἡμῖν διδόναι
τοὺς καθήκοντας περὶ τούτων χρηματισμοὺς, ἐν οἷς
ἐπιχωρῆσαι ἡμῖν ἀναθεῖναι ςήλην, ἐν ᾗ ἀναγράψομεν
τὴν γεγονυῖαν ἡμῖν ὑφ' ὑμῶν περὶ τούτων φιλανθρωπίαν,
ἵνα ἡ ὑμετέρα χάρις ἀείμνηςος ὑπάρχει παρ' αὐτῆς εἰς τὸν
ἅπαντα χρόνον. Τοῦτου δὲ γενομένου, ἐσόμεθα, καὶ ἐν
τούτοις, καὶ τὸ ἱερὸν τὸ τῆς Ἴσιδος, εὐεργετημένοι·
Εὐτυχεῖτε.

Traduction.

« Au roi Ptolémée, à la reine Cléopâtre sa sœur, » à la reine Cléopâtre sa femme, dieux Évergètes, » salut :

» Nous, les prêtres d'Isis, adorée à l'Abaton et » à Philæ, déesse très-grande :

» Considérant que les stratèges, les épistates, » les thébarques, les greffiers royaux, les épistates des » corps chargés de garder le pays, tous les officiers » publics qui viennent à Philæ, les troupes qui les » accompagnent et le reste de leur suite, nous con- » traignent de leur fournir de l'argent; et qu'il » résulte de tels abus que le temple est appauvri, » et que nous courons le risque de n'avoir plus de » quoi suffire aux dépenses, réglées par la loi, des » sacrifices et libations qui se font pour la conser- » vation de vous et de vos enfans ;

» Nous vous supplions, dieux très-grands, de » charger, s'il vous plaît, Numénius, votre parent » et épistolographe, d'écrire à Lochus, votre parent » et stratège de la Thébaïde, de ne point exercer à » notre égard de ces vexations, ni de permettre à » nul autre de le faire ; de nous donner à cet effet, » les arrêtés et autorisations d'usage, dans lesquelles » nous vous prions de consigner la permission d'éle- » ver une *stélé*, où nous inscrirons la bienfaisance » que vous aurez montrée à notre égard en cette oc-

» casion, afin que cette *stèlé* conserve éternellement » la mémoire de la grâce que vous nous aurez ac- » cordée.

» Cela étant fait, nous serons, nous et le temple, » en ceci, comme nous le sommes en d'autres choses, » vos très-obligés. Soyez heureux. »

J'aurais pu faire une traduction moins technique et plus élégante; mais il m'a paru utile de conserver toutes les formes de l'original, et la tournure générale de la pétition, qui ne forme, à dire vrai, qu'une seule période.

Au lieu d'exprimer ἐπεὶ par *considérant*, je pouvais le rendre par *comme;* mais je perdais alors l'avantage de renfermer dans tout ce grand alinéa une seule parenthèse, et de faire dépendre le commencement du second alinéa, *nous vous supplions*, des mots, *nous les prêtres d'Isis,* qui forment, dans le grec, le sujet de la proposition; le participe *considérant* me permettait de conserver cette tournure remarquable, et j'ai dû le préférer. Après cette observation, je passe aux éclaircissemens nécessaires pour bien comprendre ce monument curieux. Pour y mettre plus de clarté, je les diviserai en autant de paragraphes que la pétition contient de parties principales.

ÉCLAIRCISSEMENS.

§ I. *Date de la pétition.* — *Qualité des pétitionnaires.* — Abaton d'Isis *à Philæ.*

Les observations que j'ai faites sur la date de l'inscription du temple de Vénus à Philæ [1], s'appliquent entièrement à celle de la pétition; car on y retrouve les *deux* Cléopâtres, dont l'une était *sœur*, l'autre *femme* du roi Ptolémée Évergète : circonstance qui ne peut convenir, comme on l'a vu, qu'à Ptolémée Évergète II, et se rapporte à l'année 126 ou 125 avant J.-C., c'est-à-dire, à une époque postérieure au retour de ce prince. Ces deux inscriptions sont donc de la même date et je ferai voir plus bas que l'érection des monumens qui les porte est due probablement à la même cause.

Les auteurs de la requête à Évergète II sont les prêtres d'Isis dans l'île de *Philæ*. Isis était la grande divinité de cette île, comme le prouvent une multitude de textes anciens, et les nombreux προσκυνήματα ou *actes d'adoration* qu'on y a recueillis [2].

A la fin de la ligne 3, après ΑΒΑ, M. Cailliaud a mis un point qui laisserait supposer qu'il manque une ou plusieurs lettres : ΑΒΑ doit se joindre avec le ΤΩΙ de la ligne suivante, et il faut lire ἐν τῷ Ἀβάτῳ. Le nom d'Ἄβατον, selon Sénèque [3], désignait une

(1) *Suprà*, p. 89. = (2) *Suprà*, p. 139, 140, 143, 266. = (3) Senec. *ap.* Servium *in Æneid.*, II, 154.

petite île, voisine de *Philæ*, où les prêtres seuls avaient accès [1], ce qui lui avait valu son nom : car Ἄϐατος est le mot propre pour désigner un lieu dont l'accès est interdit aux profanes; ainsi, σηκὸς ἄϐατος, dans Euripide [2]; Ἐλευσὶς ἄϐατος, dans Aristide [3]; ναὸς ἄϐατος, dans le grec de la Bible [4]; ἱερὸν ἄϐατον, dans Isocrate [5], Élien [6] et autres [7]. Cette île passait pour contenir le tombeau d'Osiris [8], et c'est à cette tradition qu'elle devait sans doute la grande vénération dont elle jouissait; son nom était τὸ Ἄϐατον au neutre; aussi je crois que les éditeurs de Lucain ont eu tort de changer, d'après Saumaise [9], *Abaton* en *Abatos*, dans les vers de ce poète :

Hinc ABATON, *quam nostra vocat veneranda vetustas*
Terra potens, primos sensit percussa tumultus [10].

Sénèque, en disant, *Exiguo ab hâc (insulâ) spatio, petra dividitur* Ἄϐατον *quam Græci vocant* [11], me paraît désigner un rocher en forme de siége, tout couvert d'hiéroglyphes, qu'on voit au sud-est de *Philæ*, sur la rive droite du Nil [12].

(1) Senec. *Natur. Quæst.*, IV, 2, 7.= (2) *Phœnic.*, *v.* 1780.= (3) *In Eleusin.*, I, p. 258, Jebb.= (4) 3 *Machab.*, V, 43.= (5) *Helen. encom.*, p. 217, *ed.* Cor. = (6) *Hist. var.* VIII, 18. = (7) *Conf.* Spanheim, *in Callim. Apoll.* 2. = (8) Diod. Sic., I, 22.—Plut. *de Isid. et Osir.*, p. 359.= (9) *Exercit. Plin.*, p. 312, C.= (10) *Pharsal.*, X, 322. = (11) Senec. *Nat. Quæst.*, IV, 2, 7.= (12) *Descript. de l'Égypt. Antiq.*, Pl. 1 et 2.

§ II. *Fonctionnaires publics dont se plaignent les prêtres. — Stratèges.—Épistates.—Thébarques.—Greffiers royaux*, etc. — *Inscription trouvée au Caire. — Corps des cavaliers égyptiens.*

Ligne 4. Il ne peut y avoir de doute sur la leçon παρεπιδημοῦντες, ni sur le sens qu'elle présente; ce mot παρεπιδημεῖν est le *peregrinari* des Latins; aussi toutes les fois que le texte grec de la Bible porte παρεπίδημος [1], la Vulgate traduit *peregrinus.* Παρεπιδημοῦντες est opposé à ξένοι κατοικοῦντες, dans plusieurs inscriptions où nous lisons une formule semblable à celle-ci d'un marbre de Délos: Ἀθηναίων καὶ Ῥωμαίων καὶ τῶν ἄλλων κατοικοῦντες καὶ παρεπιδημοῦντες ἐν Δήλῳ [2]; elle se retrouve dans les monumens attaliques [3], et dans une inscription du recueil de Fourmont, très-bien expliquée par M. Raoul-Rochette [4] : on voit que les ξένοι κατοικοῦντες sont *les étrangers établis et domiciliés* dans les pays; les παρεπιδημοῦντες sont au contraire ceux qui s'y *trouvent accidentellement*, pour affaires ou pour autre cause. La même opposition existe dans le passage où Polybe, parlant de l'ambassade des Rhodiens à Rome, dit des Grecs qui se trouvaient alors dans cette ville : οὐ μὴν τοῖς γε παρεπιδημοῦσιν, οὔτε τοῖς ἐκεῖ μένουσι τῶν Ἑλλήνων οὐδαμῶς ἤρεσκεν [5]; car μένειν répond précisément à

[1] *Genes.* XXIII, 4.—*Psalm.* XXXVIII, 17.—*Hebr.* XI, 13. —1 *Petr.*, I, 1; II, 11.= [2] *Marm. Oxon.* CLXXXI.= [3] *Ant. Asiat.*, p. 120, 147. = [4] *Lettres à lord Aberdeen*, p. 131. = [5] Polyb., XXX, 4, 10.

κατοικεῖν des inscriptions citées. Plutarque dit également τῶν ξένων οἱ παρεπιδημοῦντες [1]. Παρεπιδημεῖν, avec le même sens *de se trouver dans un pays* sans y demeurer *d'une manière fixe*, est employé par Plutarque [2], par Diodore de Sicile, en parlant des Italiens voyageant en Égypte : οἱ ὄχλοι πᾶσαν εἰσεφέροντο σπουδὴν ἐκθεραπεύοντες τοὺς παρεπιδημοῦντας τῶν ἀπὸ τῆς Ἰταλίας [3]. Les Attiques emploient précisément en ce sens le verbe ἐπιδημεῖν [4], et jamais παρεπιδημεῖν qui, si je ne me trompe, ne se rencontre nulle part dans les monumens antérieurs à Alexandre [5].

Il s'agit donc ici des personnes qui *viennent s'établir à Philæ*, pendant le temps nécessaire à l'exercice des fonctions publiques qui leur sont confiées.

Les lignes suivantes contiennent l'indication des fonctions de ceux dont les prêtres se plaignent. Ce sont les *stratèges*, les *épistates*, les *thébarques*, les *greffiers royaux*, les *épistates* φυλακιτῶν, etc.

Le sens général me paraît fixé par les mots οἱ ἄλλοι πραγματικοὶ [6] πάντες. On peut objecter, je le sais, que

[1] Plut., *in Timol.*, § 38. = [2] Id. *in Eumen.* § 1. — *Sympos.*, p. 665, et *Reipubl. ger. præc.*, p. 811. = [3] Diod. Sic. I, 83. = [4] *Lexic. Xenoph.* hâc voce. = [5] Cependant le substantif παρεπιδημία se lit dans l'Axiochus (§ 3.) ; mais quelle est l'époque précise de ce dialogue ? on l'ignore ; voyez mes observations sur les Dialogues Socratiques. (*Journal des Savans*, 1820, p. 675.) = [6]. La copie de M. Cailliaud porte ΠΡΑΙΜΑΤΙΚΟΙ, qui ne peut être que πραγματικοί. Celle de M. Bankes donne en toutes lettres ΓΡΑΜΜΑΤΙΚΟΙ ; mais je ne puis adopter cette leçon, qui me paraît être une correction de ce savant voyageur : je crois qu'on trouvera ΠΡΑΓΜΑΤΙΚΟΙ sur la pierre.

le mot ἄλλος n'emporte pas toujours nécessairement l'idée que le substantif auquel il est joint, est de même nature que ceux qui précèdent [1] ; mais c'est dans des cas différens de celui-ci [2] : les mots οἱ ἄλλοι.....πάντες ne peuvent ici faire la moindre difficulté. Dans l'inscription de Rosette, nous lisons..... οἱ ἀρχιερεῖς καὶ προφῆται, καὶ...... πτεροφόροι, καὶ ἱερογραμματεῖς καὶ οἱ ΑΛΛΟΙ ἱερεῖς ΠΑΝΤΕΣ [3] : peut-on douter que les pontifes, les prophètes, les greffiers sacrés, ne soient des prêtres [ἱερεῖς] ? De même Polybe dit, en parlant des députés de Persée, obligés de partir de Rome..... προσέταξαν αὐτοῖς ἐκ τῆς Ῥώμης εὐθέως ἀπαλλάττεσθαι, καὶ τοῖς ΑΛΛΟΙΣ ΑΠΑΣΙ Μακεδόσιν, ὅσοι παρεπιδημοῦντες ἔτυχον [4] ; Xénophon : Ὁ δὲ Ἀρμένιος συμπροὔπεμπε, καὶ οἱ ἄλλοι πάντες ἄνθρωποι [5] ; Platon : Μοίραις καὶ τοῖς ἄλλοις πᾶσι θεοῖς θύσαντας [6]. ces exemples suffisent pour prouver, dans le cas particulier qui nous occupe, que tous les titres ci-dessus mentionnés appartiennent à des πραγματικοί. Polybe se sert de ce mot en plus d'une occasion, simplement avec le sens d'*homme habile et expérimenté dans les affaires* [7] ; mais le rédacteur d'une des inscriptions de la grande Oasis lui donne celui d'*employé civil du gouvernement;* car il dit indif-

[1] *Lexicon. Xenoph.*, I, p. 138. — Ast. *ad Plat. Legg.* II, p. 121, *et ad Phædr.*, p. 232, etc.= [2] Fischer., *Index in Æschinem Socraticum.*= [3] *Inscr. Rosett.*, l. 7.= [4] Polyb. XXVII, 7, 3. = [5] *Cyropæd.*, III, 8, 4, *Cf.* Herodian., II, 4, 7; V, 8, 1.= [6] *De Legg.*, VII. p. 799. A.= [7] *Lexicon Polybianum*, hâc voce.

féremment πραγματικοὶ et οἱ ἐν τοῖς δημοσίοις πράγμασιν ὄντες [1]; et, dans les Septante, on trouve πραγματικοὶ τοῦ ἱεροῦ [2]. Selon Cicéron, on appelait ainsi *les hommes de loi*, ou plutôt *les gens d'affaires* [3]; et chez les jurisconsultes grecs, ce mot a le même sens. Ces autorités pourraient nous porter à ne voir que des noms d'officiers *civils* dans ceux qui précèdent; mais rien ne prouve que ce mot ne puisse s'entendre de *tout employé du gouvernement* civil ou militaire; οἱ ἐπὶ τῶν πραγμάτων, selon l'expression d'une lettre de Ptolémée Philopator, qui commence ainsi : Βασιλεὺς Πτολεμαῖος ὁ Φιλοπάτωρ τοῖς κατ' Αἴγυπτον στρατηγοῖς καὶ πᾶσι τοῖς τεταγμένοις ἐπὶ πραγμάτων. Ainsi, les πραγματικοὶ sont en général *les fonctionnaires publics*. On peut donc être certain que la plainte des prêtres concerne les personnes qui, venant à *Philæ avec un caractère public*, abusait de ce caractère et de leur autorité pour contraindre le temple de leur fournir de l'argent.

Venons au sens particulier de chacun de ces mots: on ne peut guère donner que des conjectures, en attendant que d'autres monumens nous aient apporté de nouvelles lumières.

Les prêtres demandent plus bas que le *stratège de la Thébaïde cesse de les vexer*. Cet officier les vexait donc : ils ont dû le comprendre dans le nombre de ceux dont ils se plaignent; et, comme c'est

[1] *Classical Journal*, tom. XXIII, p. 159, 161. = [2] Schleusner, *Novus Thesaurus*, II, p. 438. = [3] Cicer., *de Oratore*, 1, 45, 69. = [4] 3, *Machab.* VII, 1.

le premier de tous, celui dont tous les autres relevaient, ils ont dû le placer en tête; c'est donc lui, selon toute apparence, qui est désigné par le premier de tous les noms, Στρατηγοί. On demandera pourquoi ils ont dit au pluriel *les stratèges* et non pas *le stratège :* en voici, je pense, la raison; c'est qu'ils ne se plaignent pas seulement du *stratège actuel*, ils se plaignent en général *des stratèges*, parce que les abus duraient depuis long-temps, et étaient, en quelque sorte passés en habitude. En effet, nous pouvons présumer, d'après la date de la requête, que les prêtres ont dû souffrir pendant plusieurs années avant d'oser se plaindre, puisqu'ils ont attendu le retour du roi, pour faire entendre leurs réclamations.

Le mot *épistates*, employé absolument, peut signifier, également bien, *gouverneur*, *surveillant*, *inspecteur*, *commandant*, *curateur*, *intendant*, *supérieur* et *président;* c'est assez dire que, faute de moyen de comparaison, nous ne pouvons savoir quel ordre de fonctions il désigne. Pour connaître le sens d'un mot aussi vague, il faut que quelques circonstances servent à le déterminer, ou du moins que le complément qui le suit mette sur la voie de la signification : nous savons de cette manière qu'ἐπιστάτης τοῦ νεώ signifie *intendant du temple* [1]; ἐπιστάτης προσόδων, *intendant des revenus* ou *trésorier* [2]; ἐπιστάτης ἔργων ou ἐργεπιστάτης, *inspecteur des tra-*

[1] Chandler, *Inscr. Ant.*, part. II, nº 1, l. 1. = [2] Clem. Alexand., VI, p. 758, 16.

vaux[1]; ἐπιςάτης ὑδάτων, *inspecteur des fontaines*[2]. Mais le nom d'*épistate* tout seul ne nous présente aucune idée fixe et arrêtée. Si nous savons que ce mot employé isolément, chez les auteurs attiques, s'entend du premier des prytanes, c'est que les grammairiens nous l'apprennent[3]; autrement nous ne pourrions le deviner : tel est ici notre embarras. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne s'appliquait qu'à une seule espèce de fonctionnaires, nommés par excellence ἐπιςάται. Comme ce mot paraît plus spécialement désigner des *intendans*, des *inspecteurs*, il serait possible qu'il signifiât en cet endroit les *intendans des revenus publics*, ou, si l'on veut, des *inspecteurs des finances* chargés de surveiller la perception des impôts.

J'ignore aussi le sens de Θηϐάρχαι, qui, par sa composition, semble ne pouvoir signifier que *commandant de Thèbes*, ou *de la Thébaïde;* on ne pourrait, sans inconvénient, assimiler ce mot à d'autres noms semblables, tels que *asiarques*, *syriarques*, *lyciarques*, *bithynarques*, *cappadarques*, *phénicarques*, *helladarques :* car le régime de l'Égypte était différent de celui qui existait ailleurs. D'une autre part, ces thébarques sont désignés comme étant des *employés du gouvernement*, ce qui suppose des fonctions actives, et non pas simplement un titre honorifique donné à des gens qui

(1) Polluc., VII, 183. = (2) Sam. Petit., *Leg. Attic.*, p. 481, ed. Wessel. = (3) *Idem*, p. 270.

présideraient à des jeux ou à des fêtes [1]. On pourrait aussi présumer que *thébarques* est un mot qui comprend tous les administrateurs généraux et particuliers des nomes de la Thébaïde et de leurs districts, appelés *nomarques*, *ethnarques*, *toparques*, etc.

Les fonctions des βασιλικοὶ γραμματεῖς étaient sans doute assez importantes; mais on n'en sait pas précisément la nature. Elles embrassaient tout un nome et même deux nomes à-la-fois, comme le prouve une inscription de la statue de Memnon [2], écrite par *Artémidore, fils de Ptolémée, greffier royal des nomes d'Hermonthis et de Latopolis*, dans la quinzième *année d'Adrien*. Les portions de nomes, savoir les toparchies, et les villes ou bourgades, avaient leurs greffiers particuliers, appelés τοπογραμματεῖς et κωμογραμματεῖς [3]. A la cour d'Alexandre, le βασιλικὸς γραμματεὺς était un officier distingué, un conseiller intime du prince [4].

Restent les ἐπιστάται φυλακιτῶν. Commençons par le dernier mot. Φυλακῖται, dans sa signification propre, signifie *gardiens*. On peut l'entendre des troupes commises à *la garde* de l'île de *Philæ* et de ses monumens; mais j'aime mieux le prendre dans un sens plus général, et y voir *les troupes chargées de la garde du pays*. De tout temps, des corps de troupes avaient été placés aux environs de Syène et

[1] Selden, *ad Marm. Oxon.*, p. 184. = [2] Hamilton's, *Ægypt.*, p. 174. — *Suprà*, p. 269. = [3] Voyez le chapitre IV de cette partie. = [4] Arrian., *Exped. Alex.*, VII, 4, 9. — *Cf.* V, 24, 9.

de *Philæ*, pour défendre cette région contre les courses des Nubiens. Cet état de choses existait du temps des Pharaons [1]; il en fut de même sous les Ptolémées, comme le prouvent plusieurs inscriptions [2]. Sous les Romains, trois cohortes veillaient continuellement à la garde du pays [3]; et la Notice de l'Empire fait mention de la *legio prima Maximiana*, cantonnée à *Philæ*.

Le sens du mot ἐπιςάται, qui précède φυλακιτῶν, peut être déterminé approximativement au moyen d'une autre inscription en l'honneur de Ptolémée Évergète II. Comme elle n'a point encore été ni traduite ni expliquée, je vais la rapporter d'après la copie que M. Jomard avait communiquée à l'auteur des Annales des Lagides [4].

ΒΑΣΙΛΕΑΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝΘΕΟΝΕΥΕΡΓΕΤΗΝ
ΘΕΩΝΕΠΙΦΑΝΩΝΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣΑΕΤΟΥ
ΤΩΝΠΡΟΤΩΝ (sic) ΦΙΛΩΝΟΕΠΙΣΤΑΤΗΣΚΑΙ
ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣΤΩΝΚΑΤΟΙΚΩΝΙΠΠΕΩΝ.

C'est-à-dire : « Apollodore, fils d'Aétès, un *des* » *premiers amis*, épistate et greffier du corps des » cavaliers du pays, honore [par ce monument], » le roi Ptolémée, dieu Évergète, fils des dieux » Épiphanes. »

J'ai parlé plus haut de la locution τῶν πρώτων φί-

(1) Herodot. II, § 30. = (2) Entre autres, celle d'Ombos, p. 76-88 de ce volume; et celle qui fait l'objet du chapitre suivant. = (3) Strab., XVII, p. 797 et 820. = (4) Tom. II, p. 407.

λων [1], et j'ai dit que l'expression φίλοι, à la cour des rois Ptolémées et des Séleucides, était un titre honorifique donné aux *conseillers* du prince [2], selon un usage qu'Alexandre avait probablement emprunté des Perses : cette conjecture peut être appuyée de plusieurs exemples; je me contenterai d'en citer deux: Artaxerce envoya quelques-uns *des amis* pour corrompre les Lacédémoniens ἀπέστειλε τινὰς τῶν φίλων μετὰ πολλῶν χρημάτων εἰς Λακεδαίμονα [3]; Darius Codoman, qui fut placé sur le trône par Bagoas, était *un des amis*, εἷς τῶν φίλων [4]. On pourrait ajouter également beaucoup de passages à ceux que j'ai déjà cités, dans lesquels φίλοι doit avoir le même sens [5]; il suffira de citer textuellement celui-ci de Tite-Live... *cum se consideraturum, Antiochum adhibitis* AMICIS, *quid faciendum esset....* [6], qu'on peut rapprocher du texte de Josephe, cité plus haut, (p. 59.)

Le point à éclaircir en ce moment est la signification des mots ἐπιστάτης et γραμματεύς. Ce dernier, que l'on traduit par *greffier*, faute de trouver un autre mot, me paraît désigner le fonctionnaire chargé de tenir registre de tous les actes relatifs à

[1] *Suprà*, p. 59-60. Aux exemples cités, ajoutez, 1 *Machab.* XI, 27; 2, VIII, 9 : ailleurs on lit βακχίδην τὸν φίλον τοῦ βασιλέως (1 *Machab.*, VII, 8.); la vraie leçon est τῶν φίλων, variante des manuscrits. = [2] Schleusner en parle dans son *Novus Thesaurus* (Tom. V, p. 453.). Il cite plusieurs autorités qu'on peut joindre à celles que j'ai rapportées ici et plus haut.= [3] Diod. Sic., XI, 74.= [4] *Id.* XVII, 5.= [5] 1 *Machab.*, III, 38; VI, 10, 14, 28. — Polyb., XL, 12, 4.— *Decret. Sigeor.*, l. 9, 15, 22, *inter Ant. Asiat.*, p. 51.= [6] Tit. Liv., XLV, 12.

l'administration du corps de troupes. Apollodore était à la fois γραμματεὺς et ἐπιστάτης ; il faut donc que ce dernier mot représente des fonctions du même ordre, telles que celles d'*intendant*, d'*administrateur du corps* : ainsi l'*épistate* n'en était pas le *chef*, le *commandant* militaire. Ces observations sont confirmées par un passage où Arrien parle des chefs qu'Alexandre donna en Égypte au corps des soldats étrangers [1] : *τῶν δὲ ἐπὶ τῶν ξένων ἄρχειν Λυκίδαν Αἰτωλόν· γραμματέα δὲ ἐπὶ τῶν ξένων Εὔγνωστον..... ἐπισκόπους δὲ αὐτῶν, Αἴσχυλόν τε καὶ Εφιππον τὸν Χαλκηδόνα* (*f.* *Χαλκηδόνιον*) : on voit ici trois genres de fonctionnaires, le *chef* du corps ἄρχων; le *greffier* γραμματεύς; les *inspecteurs*, ἐπίσκοποι, ou peut-être les *intendans généraux*. D'après ce rapprochement, le mot ἐπίσκοπος paraît synonyme de ἐπιστάτης ; et nous en concluons qu'Apollodore réunissait les fonctions de *greffier* et d'*intendant* du corps des *cavaliers*. Je ne suis pas bien certain du sens qu'il faut donner aux mots τῶν ΚΑΤΟΙΚΩΝ ἱππέων. L'adjectif κάτοικοι pourrait se rapporter au pays où le monument a été élevé, et s'entendre *du corps de cavalerie cantonné dans ce pays*. Cependant on ne peut nier que si l'auteur de l'inscription eût voulu exprimer cette idée, il aurait donné un complément à κάτοικοι, tel que ἐν τῇδε τῇ χώρᾳ, τῇ πόλει, ou tout autre de ce genre. Ce mot ainsi isolé, me paraît devoir désigner le corps de cavalerie *composé d'Égyptiens*, par opposition aux ξένοι, μισθοφόροι, *étrangers* ou

[1] Arrian., *Exped. Alexand.*, III, 5, 4.

mercénaires, que les Ptolémées eurent toujours à leur solde: ces κάτοικοι ἱππεῖς seraient les ἱππεῖς ἐγχώριοι qui, selon Polybe [1], fesaient partie de l'armée de Ptolémée Philopator; et l'on ne peut s'empêcher d'assimiler ces ἱππεῖς κάτοικοι ou ἐγχώριοι aux *equites indigenæ* que la Notice de l'Empire place en divers lieux de la Haute-Égypte [2].

Le mot ἐπιςάτης placé devant φυλακιτῶν, signifie donc, selon toute apparence, l'*intendant* du corps des gardes frontières. En effet, ce n'était point au commandant de ce corps à s'occuper de la nourriture des troupes : l'intendant en était chargé; c'est lui qui devait s'adresser aux prêtres, et lever sur les revenus du temple diverses contributions.

Non-seulement l'intendant des troupes, mais les troupes elles-mêmes (αἱ δυνάμεις), et toute la suite (ὑπηρεσία) des officiers du gouvernement, mettaient le temple à contribution; ce n'est pas sans raison que les prêtres se plaignent.

§ III. *Exactions exercées envers le temple.*

Ligne 9. *Ils nous forcent de fournir à leur entretien :* Ἀναγκάζουσι ἡμᾶς ΠΑΡΟΥΣΙΑΣ αὐτοῖς ποιεῖσθαι. Le sens est clair; car il s'agit évidemment de contributions exigées par les officiers royaux. C'est celui que j'avais donné au mot παρουσίας, avant de connaître cette scholie : προσόδους, εἰσφορὰς ἢ παρουσίας [3].

D'après l'importance des fonctions de l'*épistate*,

[1] Polyb. V, 65, 5. = [2] Pag. 212. = [3] *Schol.* Lucian., *ad I Phalarid.*, § 3, cité par M. Boissonnade (*ad Aristænet.*, p. 481.)

on peut présumer que le corps des gardes frontières n'avait qu'un seul épistate ou un seul *intendant*. Les prêtres emploient encore le pluriel, parce qu'ils se plaignent d'abus exercés depuis long-temps.

Le pléonasme ἀναγκάζουσι..... οὐχ ἑκόντας n'a rien qui doive surprendre : voici des phrases analogues, tirées d'une des inscriptions trouvées dans la grande Oasis : τοῖς βουλομένοις ΕΚΟΥΣΙΩΣ προέρχεσθαι, — μετὰ προθυμίας ΕΚΟΝΤΑΣ πραγματεύεσθαι, — ἀκόντας πρὸς βίαν ἄγεσθαι. Notre inscription porte plus bas χάρις ἀείμνηστος..... εἰς τὸν χρόνον; et l'on peut voir plusieurs exemples de ce pléonasme dans le savant commentaire de M. Boissonnade sur Aristénète [1].

Ligne 10. Καὶ ἐκ τοῦ τοιούτου.συμβαίνει ἐλαττοῦσθαι. Je ne crois pas qu'on puisse lire autrement cette ligne altérée [2]. M. Cailliaud a passé deux lettres, et une à la ligne suivante, dans le mot κινδυνεύειν. La locution est très-bonne. Démosthène, Εἶθ' ὑμῖν συμβέβηκεν ΕΚ ΤΟΥΤΟΥ...... τρυφᾶν καὶ κολακεύεσθαι [3]; Polybe, ἐξ οὗ συνέβαινε μεγάλα τοὺς Ῥωμαίους ἐλαττωθῆναι [4]; une des inscriptions de l'Oasis porte ΕΞ ΟΥ συμβαίνει αὐτοὺς μὲν ἀργυρίζεσθαι.

Et nous courons le risque de n'avoir plus de quoi suffire aux dépenses, fixées par la loi, des sacrifices et libations qui se font pour la conservation de vous et de vos enfans. Τὰ νομιζόμενα, qui signifie les *choses prescrites par la loi*, ou *par l'usage*

[1] Pag. 481, 745. = [2] La copie de M. Bankes donne en effet cette leçon. = [3] Demosth., *Philipp.* III, p. 111, ed. Reisk. = [4] Polyb. XXV, 6, 5.

passé en loi, *τὰ νόμιμα*, *ἔννομα*, comme on le voit dans l'inscription de Rosette [1]. Le substantif sous-entendu me paraît être *χρήματα*. Ainsi, dans une inscription trouvée près des Cataractes, et qui est également du règne de Ptolémée Évergète II, on lit *καὶ τὰ πρὸς τὰς θυσίας καὶ σπονδὰς..... χρήματα*; de même Thucydide : *σφάγια προὔφερον τὰ νομιζόμενα* [2]; Xénophon [3], etc. On peut sous-entendre aussi *τὰ δαπανήματα*, ce qui revient au même; par exemple : *ὥστε καὶ Σέλευκον τὸν τῆς Ἀσίας βασιλέα χορηγεῖν ἐκ τῶν ἰδίων προσόδων πάντα τὰ πρὸς τὰς λειτουργίας τῶν θυσιῶν ἐπιβάλλοντα δαπανήματα* [4]. *Αἱ θυσίαι αἱ γινομέναι* signifie *sacrificia solemnia*. Selon la remarque de Vigier [5], le participe *γινόμενος*, dans des phrases semblables à celles-ci, emporte l'idée de *solemnis*, ou de *célébration obligatoire et périodique*. Ainsi Dinarque a dit en ce sens *θυσιῶν τῶν γινομένων κοινωνεῖν* [6], comme l'observe Zeune [7].

Les mots *ὑπέρ τε ὑμῶν..... θύσιας κ.τ.λ.* rappellent la phrase du pontife des Juifs à Ptolémée Philadelphe : *Εὐθὺς οὖν ὑπὲρ σοῦ καὶ τῆς ἀδελφῆς καὶ τῶν τέκνων προσηγάγομεν θυσίας* [8]; et cette phrase de Josephe : *ἔθυσαν δὲ χαριστηρίους θυσίας ὑπὲρ..... τῆς τοῦ στρατεύματος σωτηρίας* [9].

Il faut remarquer l'adresse des prêtres. Parler des

[1] L. 32, 40, 43, 48. = [2] VI, 69. = [3] Sturz., *Lexic. Xenoph.*, III, 206. = [4] 2 *Machab.*, III, 3. = [5] Viger., *Idiot. L. G.* VI, 3, 1. = [6] Dinarch., *Contr. Aristog.*, p. 81, ed. Reisk. = [7] Zeun., *ad Viger. loc. laud.* = [8] *Ap.* Joseph., *Ant. Jud.*, XII, 2, 5. = [9] *Id.* XII, 8, 5.

sacrifices à Isis, des dépenses qu'ils entraînent, et de l'impossibilité d'y subvenir par suite des exactions, c'était s'exposer à toucher peu le cœur du roi; un moyen plus sûr était de rappeler habilement que ces sacrifices ont pour objet principal d'invoquer la protection de la déesse pour la conservation des jours de la famille royale.

§ IV. *Formule de prière pour la répression des abus. — Épistolographe de la Thébaïde. —* Parent, *titre honorifique à la cour des Ptolémées et des Séleucides.*

Ligne 13. Quel choix dans toutes ces expressions! *Nous vous supplions, dieux* TRÈS GRANDS, *de charger,* S'IL VOUS PLAIT. Le titre de *Dieux grands,* donné sur un monument public à Cléopâtre et à son fils Ptolémée Alexandre [1], ne suffisait pas aux yeux des prêtres; ils se croient plus sûrs d'obtenir ce qu'ils demandent en allant jusqu'au titre de *Dieux très grands.*

Le mot ὑμῖν manque peut-être à la fin de la ligne, ἐὰν (ὑμῖν) φαίνηται : on lit dans une inscription de Gruter, ἐὰν αὐτῷ φαίνηται [2]. Je ne me dissimule pas qu'à la rigueur on peut se passer du pronom [3].

Ligne 14. La lettre des Samaritains à Antiochus Épiphane contient une formule absolument semblable : ἀξιοῦμεν οὖν σε..... προςάξαι Ἀπολλωνίῳ τῷ μερι-

[1] Voyez l'inscription d'Apollonopolis, *suprà*, p. 98. = [2] *Corp. Inscript.* DIII. = [3] En effet, il manque dans la copie de M. Bankes.

δάρχῃ καὶ Νικάνορι τῷ τὰ βασιλικὰ πράττοντι, μηδὲν ἡμῖν ἐνοχλεῖν , .

La ligne finit par les mots ΣΥΠΕΝΕΚΑ, ce qui est évidemment *συγγενεῖ καί*. La ligne suivante commence par ΛΟΓΡΑΦΩΙ, c'est le reste du mot ΕΠΙΣΤΟΛΟΓΡΑΦΩΙ ; ainsi on ne peut lire autrement que *συγγενεῖ καὶ ἐπιστολογράφῳ*. Il paraît que la fonction de l'épistolographe était très-importante, puisqu'il avait charge de transmettre directement les ordres du prince à tous les fonctionnaires du royaume : c'était donc une espèce de *secrétaire d'état*, ou, si l'on veut, de *secrétaire du cabinet*. Cet officier est peut-être le même que celui que Polybe désigne par les mots *ὁ πρὸς τοῖς γράμμασι τεταγμένος* [2]. Les rois de Syrie avaient aussi un *épistolographe* : Polybe en parle, sans nous faire connaître le genre de ses fonctions ; mais on juge qu'il n'était pas un moins grand personnage que celui d'Égypte, d'après l'appareil magnifique qui l'environnait, lors de la grande pompe que décrit cet historien [3].

Polybe fait mention d'un *Numénius*, qui, après la guerre d'Antiochus, fut envoyé à Rome par Ptolémée Philométor et Évergète, pour remercier les Romains des secours qu'ils leur avaient fournis [4]. Cette ambassade est de l'an 164 avant notre ère. Il est possible que ce personnage soit notre Numénius. L'historien le qualifie *l'un des amis des princes*,

[1] *Ap.* Joseph., *Ant. Jud.*, XII, 5, 5. = [2] Polyb., XV, 27, 7. = [3] *Id.* XXXI, 3, 16. = [4] *Id.* XXX, 11.

ἵνα τῶν φίλων : ces princes avaient alors, l'un vingt-deux ans, l'autre dix-huit ou dix-neuf; supposons qu'alors leur ami Numénius eût trente ans; dans les années 126 à 125, époque présumée de la requête, Numénius aurait eu environ soixante-dix ans; ce qui n'a rien d'invraisemblable. Il est au contraire tout naturel que Ptolémée Évergète, de retour dans ses états, eût confié une place aussi importante que celle de *secrétaire du cabinet* à un homme éprouvé par de longs services, et qui peut-être avait partagé son exil.

Ligne 15. Le stratège de la Thébaïde et l'épistolographe reçoivent des prêtres le titre de *parent du prince*, συγγενής : ces deux exemples rappellent une inscription du même règne, que j'ai déjà citée [1], et dont les deux mots importans n'avaient jamais été suffisamment expliqués; il y est fait mention de *Marcus Pédius, parent du roi Ptolémée Évergète... et épistratège*, Μάρκον συγγενῆ τοῦ βασιλέως Πτολεμαίου Εὐεργέτου... καὶ ἐπιστράτηγον : j'ai donné le sens du dernier mot, ἐπιστράτηγος; le premier, συγγενής, a beaucoup embarrassé les critiques. L'inscription de Philæ, où nous voyons le même titre de συγγενής attribué à deux autres grands fonctionnaires du royaume, nous révèle le sens qu'il faut lui donner; c'est un titre honorifique, attaché sans doute aux grandes dignités de l'état, comme celui de *notre cousin*, donné par les rois de France, non-seulement

[1] *Suprà*, p. 276, 277.

aux princes du sang, mais encore aux pairs, aux cardinaux, aux maréchaux, etc.

C'est un usage que les Macédoniens ont dû prendre en Perse. Nous savons que Darius, à la bataille d'Arbèles, avait, autour de sa personne, un corps nombreux d'hommes distingués par leur courage et leur dévouement pour lui, et qui portaient le titre de *parens du roi, cognati regis*, ou simplement *cognati*, συγγενεῖς βασιλέως ou συγγενεῖς, comme le prouvent des passages de Quinte-Curce, de Diodore, d'Arrien et d'Athénée [1]. Rien de plus frappant à ce sujet que le passage où Josephe raconte l'entretien de Darius, fils d'Hystaspe, avec trois de ses conseillers : il promet, à celui qui lui proposera le conseil le plus sage, de lui donner, entre autres choses, une robe de byssus, un collier d'or, et *le titre de son parent*, καὶ συγγενής μου, ἔφη, κληθήσεται [2] ; sur quoi Reland fait la même remarque que je viens de faire sur le συγγενής de notre inscription. Alexandre qui, sur la fin de sa vie, imita en plusieurs occasions les usages persans, avait donné également à quelques Perses distingués le titre honorifique de *parens d'Alexandre :* Calline, un des principaux officiers du corps de cavalerie appelé *des amis*, s'en étant plaint amèrement au nom de ses compagnons, Alexandre lui dit : « Eh » bien ! je vous adopte aussi tous pour mes *parens.* »

(1) Cités dans Brisson, *de regio Persar. appar.*, I, p. 132, *sq.* = (2) Joseph., *Ant. Jud.*, XI, 3, 2.

Ἀλλ' ὑμᾶς τε, ἔφη, ξύμπαντας ἐμαυτῷ τίθεμαι συγγενεῖς [1]. Ses successeurs suivirent son exemple en ce point, comme en beaucoup d'autres, principalement les rois d'Égypte et de Syrie ; du moins trouvons-nous ici la trace évidente de cet usage à la cour des Ptolémées [2]. Cette idée m'a engagé à chercher dans les monumens qui concernent l'histoire des Séleucides, et principalement dans Josephe et dans les livres des Machabées, si je ne trouverais pas des traces de cet usage; je crois en avoir découvert. Josephe fait mention du Crétois Lasthène, qui avait amené à Démétrius des troupes mercénaires dont il se servit pour monter sur le trône de ses pères : Δημήτριος ὁ Δημητρίου μετὰ πολλῶν μισθοφόρων οὓς παρέσχεν αὐτῷ Λασθένης ὁ Κρὴς κ.τ.λ. [3]. En désignant ce Lasthène simplement par le mot *le Crétois*, Josephe montre assez que ce chef n'était point de la *famille royale*. Le même historien, plus bas, et l'auteur du premier livre des Machabées, rapportent la lettre écrite par Démétrius à Jonathas [4] ; elle commence ainsi : « Le roi Démétrius à Jonathas *son frère*, et » à la nation Juive, salut. Nous vous envoyons copie » de la lettre que nous avons écrite à Lasthène » *notre parent* [τῷ συγγενεῖ ἡμῶν] [5], afin que vous

[1] Arrian., VII, 11, 10. = [2] Je crois que tel est le sens du mot *parent* dans le passage où Porphyre parle du général Tyrrhus, qui battit Ptolémée Alexandre (*Suprà*, p. 117.). = [3] *Ant. Jud.*, XIII, 4, 3. = [4] *Ant. Jud.*, XII, 4, 9, p. 644. — 1 *Machab.*, XI, 31. = [5] La Vulgate, dans les deux cas, met *parenti*.

» en connaissiez le contenu. Le roi Démétrius à Lasthène *son père*, salut, etc. »

Nous voyons, 1° dans la lettre de Jonathas, que Démétrius donne à Lasthène le titre de *son parent;* 2° dans la lettre à ce même Lasthène, il l'appelle *mon père*.

L'analogie de ce fait, avec ce que nous voyons dans l'inscription de Philæ, est frappante; car il me paraît assez difficile de ne pas croire que la qualification de *parent*, donnée à Lasthène, dans la lettre de Jonathas, soit purement honorifique, et due simplement aux fonctions élevées qu'il remplissait. Le titre de *mon père*, que le roi lui donne ensuite en s'adressant à lui-même, n'est que l'expression particulière du titre compris dans l'expression générale de *parent;* c'est-à-dire, que les hauts fonctionnaires, honorés du titre de *parent,* étaient vraisemblablement ceux auxquels le roi, quand il leur écrivait, donnait celui de *mon père*, *mon frère*, *mon cousin*, ou autre titre de parenté.

Exemple analogue : l'auteur du second livre des Machabées parle en ces termes de Lysias, l'un des principaux officiers d'Antiochus Eupator: « Ce prince, » étant monté sur le trône, mit à la tête des affaires » *un certain Lysias*..... ἀνέδειξεν ἐπὶ τῶν πραγμάτων » Λυσίαν τινά [1]. » Josephe s'exprime de même : « Antiochus Épiphane, dit-il, laissa le gouvernement » des affaires aux mains d'*un certain Lysias*, qui

[1] 2 *Machab.* X, 11.

» jouissait de beaucoup de considération auprès de » lui. » : καταλιπὼν οὖν ἐπὶ τῶν πραγμάτων Λυσίαν τινὰ, δόξαν ἔχοντα παρ' αὐτῷ [1]. Assurément ce n'est point ainsi que l'auteur du second livre des Machabées et Josephe auraient qualifié Lysias, s'il eût été de la famille royale : cependant on voit que ce Lysias, après avoir été nommé gouverneur de la Syrie, et tuteur du fils d'Antiochus Épiphanes, portait le titre de συγγενὴς βασιλέως; car l'auteur de ce même livre des Machabées dit plus bas, Λυσίας ἐπίτροπος τοῦ βασιλέως καὶ συγγενὴς [2] ; et l'auteur du premier livre, trompé sans doute par le titre de συγγενὴς, se sert même, à l'égard de Lysias, de la périphrase ἀπὸ γένους τῆς βασιλείας [3] qui semblerait ne pouvoir s'entendre que d'une parenté réelle, si les textes cités plus haut ne rendaient presque certain que Lysias ne devait le titre de *parent* qu'à la faveur du prince et aux fonctions éminentes qu'il remplissait.

Sous le règne d'Antiochus Eupator, fils d'Antiochus Épiphanes, et pupille de Lysias, nous trouvons une lettre des lieutenans romains, Quintus Memmius et Titus Menius, au peuple juif; elle porte : « Tout ce que Lysias, *le parent du roi* [ὁ » συγγενὴς τοῦ βασιλέως] vous a accordé est approuvé » par nous [4]. » C'est là le seul titre qu'ils donnent à ce général; mais Ptolémée Eupator, dans une lettre qu'il adresse à cet officier, autrefois *son tuteur*, l'appelle *mon frère*. « Le roi Antiochus à Lysias,

[1] Joseph., *Ant. Jud.*, XII, 7, 2. = [2] 2 *Machab.*, XI, 1. = [3] 1 *Machab.*, III, 32. = [4] 2 *Machab.*, XI, 35.

son frère, salut : » Βασιλεὺς Ἀντίοχος τῷ ἀδελφῷ Λυσίᾳ, χαίρειν [1]. Nous avons vu plus haut qu'Antiochus avait donné à Lasthène, chef des troupes mercénaires, le titre de *mon père*, qu'il donne également à un autre de ses généraux, nommé *Zeuxis* : Βασιλεὺς Ἀντίοχος Ζεύξιδι τῷ πατρὶ, χαίρειν [2]. S'il m'était permis de faire une conjecture en comparant les occasions où je vois appliquer les titres de *père* et de *frère*, je dirais que le dernier est plus honorifique, ou, ce qui est la même chose, qu'il rapprochait d'avantage du prince le sujet qui en était décoré.

Cela nous explique peut-être comment le même Démétrius, dans la lettre déjà citée, donne à Jonathas le titre de *mon frère*. Si je ne me trompe, ce grand pontife ne reçoit une telle qualification que parce que déjà il avait été mis au nombre des *parens du roi* [συγγενεῖς τοῦ βασιλέως]. Cette conjecture, qui me paraît résulter des faits rapprochés plus haut, est confirmé par le premier livre des Machabées et par Josephe : nous voyons en effet qu'Alexandre Balas, prédécesseur de Démétrius Sôter, pour mettre Jonathas dans ses intérêts, lui avait envoyé *l'agraffe d'or qu'il était d'usage de donner aux parens du roi* : Καὶ πέμπει πρὸς Ἰωνάθην..... πόρπην χρυσέαν, ὡς ἔθος ἐςὶ δίδοσθαι τοῖς τῶν βασιλέων συγγενέσι [3]. En suivant toujours mon idée, je vois, dans ces *parens du roi*, non-seulement les personnes ap-

(1) 2 *Machab.*, XI, 22. = (2) *Epistol. ap.* Joseph., XII, 3, 4. = (3) *Ant. Jud.*, XIII, 4, 4, p. 642. — 1 *Machab.*, X, 89.

partenant à la famille royale par droit de parenté réelle, mais encore tous les grands fonctionnaires que les rois jugeaient à propos de décorer de ce titre : ils leur envoyaient alors une marque distinctive, une *sorte de décoration* qu'eux seuls avaient le droit de porter. Jonathas, décoré de l'agraffe d'or par Alexandre Balas, et par conséquent mis au nombre des *parens* du roi, conserva cet honneur sous Démétrius Sôter, qui n'avait pas moins d'intérêt de le ménager. Voilà pourquoi il l'appelle *mon frère*.

Je suis convaincu que si, quelque jour, on trouvait une inscription qui contînt la copie d'une lettre adressée directement par un des rois d'Égypte à quelqu'un des grands fonctionnaires décorés du titre de *parent*, on verrait qu'il le qualifie également de *mon frère*, *mon père*, ou de tout autre titre déterminé sans doute par la nature et l'importance des fonctions du personnage.

Le passage de Josephe que j'ai cité plus haut, prouve qu'à la cour de Darius, fils d'Hystaspe, *les parens du roi* recevaient un *collier d'or*, comme marque distinctive, ou *décoration*. Ce rapprochement me confirme dans l'idée que cet usage, que nous trouvons établi chez les Séleucides et chez les Ptolémées, avait été emprunté aux Perses par les Macédoniens, de même que l'institution *des amis;* et je trouve les deux qualifications jointes ensemble, dans un passage où Diodore parle de l'influence qu'exerçaient à la cour d'Artaxerce Mentor et Bagoas : διὸ καὶ συνέϐη τούτους παρὰ βασιλεῖ συμ-

φωνοῦντας ὕϛερον πλεῖϛον ἰσχύσαι τῶν φίλων καὶ συγγενῶν τῶν παρ' Ἀρταξέρξῃ [1].

Depuis que ces observations ont été écrites, j'ai eu connaissance de deux monumens [2] qui confirment mon opinion. Le premier est une inscription gravée sur le propylon du temple de Philæ :

ΘΕΟΔΩΡΟΣ∠. ΟΔΩΙΟΥ
ΤΩΝΣΥΓΓΕΝΩΙ ΠΚΩ
ΠΡΟΣΤΗΝΚΥ. Ι/ΙΙ ΙΣΙΙ
ΑΕ

Ce qu'il faut lire : Θεόδωρος Διοδώρου τῶν συγγενῶν ἥκω πρὸς τὴν κυρίαν Ἶσιν τὴν ἐν Φίλαις. « Théodore, fils de » Diodore, *un des parens*, est venu adorer la maî- » tresse Isis de Philæ. » Les mots τῶν συγγενῶν, employés absolument comme τῶν πρώτων φίλων [3], ne laissent aucun doute sur le sens que j'ai adopté. Un autre fragment porte :

ΣΚΥΝΗ. ΙΠΑΝΙΣ
ΓΓΕΝΟΥΣΚΑΙΣΤ

La première ligne peut être τὸ προςκύνημα Πανισκίωνος, ou Πανίσκου ; car j'ai vu le nom de Πανισκίων dans une autre inscription gravée sur le grand propylon de Philæ, et Πανίσκος se lit dans l'inscription qui fait le sujet du chapitre suivant ; mais la seconde est nécessairement συγγενοῦς καὶ ϛρατηγοῦ, ce qui est le même énoncé que nous avons vu plus haut : *Lochus parent et stratège.*

[1] Diod. Sic., XVI, 50. = [2] Communiqués par M. Gau. = [3] *Suprà*, p. 59, 60, 314.

§ V. *Demandes des prêtres.* — *Sens de* χρηματισμοί.

Les prêtres demandent que l'épistolographe ordonne au stratège de la Thébaïde :

1° *De ne point exercer à leur égard ces mêmes vexations;* μὴ παρενοχλεῖν ἡμᾶς πρὸς ταῦτα; la tournure ordinaire est παρενοχλεῖν περί τινος [1] ; mais πρὸς ταῦτα est fort bon : nous lisons dans Zosime συνταραχθεὶς δὲ πρὸς ταῦτα [2]. Ainsi le stratège de la Thébaïde vexait les prêtres d'Isis.

2° *De ne permettre à nul autre de le faire en quoi que ce soit*, μηδ' ἄλλῳ μηδὲν ἐπιτρέπειν τὸ αὐτὸ ποιεῖν. Ordinairement ἐπιτρέπειν signifie *charger quelqu'un de faire;* je lui donne ici le sens de *permettre*, *laisser faire*, qu'on lui trouve bien souvent : voyez, entre autres, la lettre de Démétrius à Jonathas [3] et celle de Cyrus aux Juifs [4].

S'il y a ΜΗΔΕΝ sur la pierre, comme le porte la copie de M. Cailliaud, il faudra entendre κατὰ μηδὲν, ainsi que je l'ai fait; mais il se peut que la pierre porte ΜΗΔΕΝΙ ; car on a vu que M. Cailliaud a quelquefois oublié des lettres. On dit également bien μηδενὶ ἄλλῳ et ἄλλῳ μηδενί. Exemple : τὸ μηδενὶ ἄλλῳ ἔθνει τραπέζης κοινωνεῖν [5] ; μηδεὶς ἄλλος πάντων ἡμῶν [6]; καὶ μηδενὶ

[1] 2 *Machab.*, XI, 31. = [2] Zosim., I, 40, 2. = [3] *Ap.* Joseph., XIII, 2, 3, p. 636, fin.; 637, l. 2, 16. = [4] *Ap.* eumdem, *Ant. Jud.*, XI, 1, 3. — *Cf.* XIV, 8, 5. = [5] Diod. Sic., *Fragm.*, tom. X, p. 98, Bipont. = [6] Pseudo-Platon., *Epinom.*, p. 987. A.

ἄλλῳ ἐπικρατήσειν [1]; *ὁ εἰς τὸν σορὸν δέ μου μηδένα ἕτερον βληθῆναι* [2]. Exemples de l'autre locution : *οὐκ ἔξεσται αὐτῇ ἄλλον οὐθένα* [3]; *ἄλλῳ μηδενὶ ἔξεσται* [4]; *ἄλλος οὐδείς* [5]; enfin, dans un des marbres d'Oxford, *καὶ οὔτε αὐτὸς ἀδικήσω αὐτῶν οὐθένα οὔτε ἄλλῳ ἐπιτρέψω οὐθενὶ* [6], etc.

3° *Et de nous donner à cet effet les autorisations d'usage, dans lesquelles nous vous prions de consigner la permission d'élever une stélé, etc.*

Il y a amphibologie dans cet endroit : *καὶ ἡμῖν διδόναι* peut dépendre de *δεόμεθα*, de *συντάξαι*, aussi bien que de *γράψαι*; cette incertitude est fâcheuse : car il importe de savoir au juste qui, du stratège, de l'épistolographe ou du roi, doit donner les arrêtés que les prêtres demandent. Il serait grammaticalement plus simple de faire dépendre *διδόναι* du même infinitif (*γράψαι*) d'où dépendent les deux infinitifs qui précèdent, *μὴ παρενοχλεῖν* et *μὴ ἐπιτρέπειν* : et, d'une autre part, il est bien plus vraisemblable que c'est de l'autorité supérieure que les prêtres attendent les *χρηματισμοί* qu'ils sollicitent et la permission d'élever une *stélé*. Je me suis décidé pour ce dernier sens, et j'ai rapporté *διδόναι* à *δεόμεθα*, sans garantir toutefois que l'une des deux autres constructions ne soit pas la vraie; car nous ignorons complètement

(1) Joseph., *Ant. Jud.*, XIII, 5, 10. = (2) *Marm. Oxon.*, XIII, 5. = (3) *Ead.* I, 12. = (4) *Inscr. ap.* Hammer, *Topogr. Ansichten*, p. 175. = (5) *Inscr. ap.* Walpole, tom. II, p. 543. = (6) *Marm. Oxon.*, II, 66, 67.

quelle était la juridiction du stratège de la Thébaïde, et si tous les actes et arrêtés n'émanaient pas directement de lui : c'est ce que nous saurons peut-être un jour.

Les prêtres désirent donc que le roi *leur envoie les arrêtés et pièces nécessaires pour cet objet.* Χρηματισμοὶ signifie en cet endroit *arrêtés*, *décisions émanées de l'autorité compétente ;* c'est le sens qu'il a dans l'inscription de Rosette : καὶ καταχωρίσαι εἰς πάντας τοὺς χρηματισμοὺς καὶ δ[ειγματισμοὺς τοὺς ἀνήκοντας εἰς τὴν] ἱερατείαν αὐτοῦ [1], phrase où χρηματισμοὶ signifie *les actes* et *édits* rendus par les prêtres, en ce qui concerne le culte. Aussi Hésychius interprète χρηματισμὸς par νομοθεσία, qui doit signifier la même chose que νομοθέτημα, un *édit* ayant force de *loi.* Diodore de Sicile le prend dans le sens, soit de *sentences rendues par les juges* ou *par le roi* [2], soit de *pièces officielles* [3]. L'auteur du deuxième livre des Machabées lui donne celui de *lettres missives* qu'on remettait aux députés [4], et la Vulgate le rend par *scripta.* Dans un décret des Déliens [5], on lit : ἐπὶ ἄρχοντος Βοιωτοῦ, μηνὸς Θαργηλιῶνος εἰκοστῇ, χρηματισμὸς στρατηγῶν (*arrêté* des stratèges). Il paraît même que ce nom s'appliquait à tous les *actes publics* et aux *contrats* qui portaient la date du règne du prince : c'est ainsi qu'il faut entendre τῶν χρηματισ-

(1) Lin. 50, 52. = (2) Diod. Sic., I, 70, 78. — *Cf.* Wesseling, *ad* I, 64. = (3) *Id.* XIV, 13 ; *ibi. Wessel.* = (4) 2 *Machab.*, XI, 17. = (5) *Ap.* Joseph., *Ant. Jud.* XIV, 10, 14.



μῶν ἀναφερομένων εἰς ἀμφοτέρους dans Porphyre [1], *les actes étant datés d'après tous les deux* (Cléopâtre et Alexandre), ou bien *les dates des actes étant rapportées à tous les deux:* car cet auteur dit plus bas εἰς μόνον δὲ ἤρξατο μετατίθεσθαι τὸν Ἀλέξανδρον μετὰ τὸν ἐκείνης θάνατον τὰ ΣΥΜΒΟΛΑΙΑ : le mot συμβόλαια est synonyme de χρηματισμοί, employé plus haut [2]. Cette acception du mot χρηματισμοί, qu'on aurait peut-être peine à trouver dans des monumens antérieurs à Alexandre, se rattache à la signification bien connue de χρηματίζειν, *rendre la justice* ou de *donner une décision*, qu'on retrouve dans les meilleurs écrivains attiques; cette signification elle-même tient au sens primitif, qui est celui de *rendre des oracles.*

Quant au participe καθήκοντες, dont le sens ordinaire est *convenable*, il peut signifier d'*usage*, *conformes aux règles établies*, νομιζόμενοι; le rédacteur de l'inscription de Rosette l'emploie en ce sens, συντελεῖν θυσίας καὶ σπονδὰς καὶ τἄλλα τὰ ΚΑΘΗΚΟΝΤΑ [3]; ce que trois lignes plus haut il avait exprimé en ces termes: συντελεῖν θυσίας καὶ σπονδὰς καὶ τἄλλα τὰ νομιζόμενα [4]. Les Samaritains disent également, dans la lettre à Antiochus, ἔθυον ἐπ' αὐτοῦ τὰς καθηκούσας θυσίας [5]; et nous lisons dans le grec de la Bible : τῶν ἱερέων τὰς καθηκούσας θυσίας προσαγόντων [6].

Il faut donc entendre par καθήκοντες χρηματισμοί,

[1] *Ap.* Euseb., *Chron.*, p. 225, 33.= [2] Scalig., *ad Euseb.*, p. 430.= [3] *Inscr. Ros.*, l. 50.—*Cf.*, l. 15, 16, 22.= [4] *Ead.*, l. 47.= [5] *Ap.* Joseph., *Ant. Jud.*, XII, 5, 5. = [6] 2 *Machab.*, XIV, 31.

les décisions écrites, d'usage en pareille circonstance, que l'épistolographe devait donner aux prêtres pour leur garantie. Car il ne suffisait pas d'ordonner pour le moment aux officiers publics de respecter le temple, il fallait que les prêtres possédassent dans leurs archives les pièces ou brevets d'exemption qu'ils pussent représenter, en tout temps, à quiconque aurait voulu, par la suite, mettre le temple à contribution.

Ἐν ᾗ ἀναγράψομεν [1]. On aurait dit aussi bien εἰς ἣν ἀναγράψομεν. Les deux locutions sont usitées [2]; on les trouve toutes les deux sur le même marbre [3].

Zoëga a remarqué que les *stelæ égyptiennes*, dont les auteurs grecs font si souvent mention, ne sont peut-être que de petits obélisques. [4] Si l'obélisque appartient au socle qui porte l'inscription, comme cela paraît certain, notre monument confirme l'opinion du savant danois.

Ligne 20. Τὴν γεγονυῖαν ἡμῖν περὶ τούτων φιλανθρωπίαν. Le mot φιλανθρωπία a souvent un sens approchant de εὐεργεσία, dans les écrits de ce temps. Krebs le prouve par plusieurs exemples [5], auxquels on pourrait en ajouter d'autres [6]. Γεγονυῖα, qui doit s'entendre d'un futur antérieur, est à remarquer.

[1] Strab., III, p. 299, A.—Chandler, *Inscr. Ant.*, Part. II, VI et XII, etc. = [2] *Marmor Oxon.*, CLVI, 23. — *Monum. Attal. ap.* Chish., p. 147.—*Inscr. Beron. ap.* Wessel. *de Archont. Jud.*, p. 7, etc. = [3] *Marm. Oxon.*, II, 30, 83, 107. = [4] *De us. Obel.*, p. 125. = [5] *Decret. Rom. pro Jud.*, p. 223. = [6] Joseph. *Ant. Jud.*, XII, 2, 3.—XV, 8, 5.

Ligne 21. La copie est un peu embarrassée; mais le sens du moins n'est pas douteux; je lis : ὑπάρχει (pour ὑπάρχῃ, selon une orthographe ordinaire sur les marbres) παρ' αὐτῆς εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον[1].

Ligne 22. Τούτου δὲ γενομένου, ἐσόμεθα ΚΑΙ ἐν τούτοις εὐεργετημένοι. On trouve une phrase analogue dans la lettre des Samaritains à Antiochus Épiphane: γενομένου γὰρ τούτου, παυσόμεθα ἐνοχλούμενοι[2].

La particule ΚΑΙ devant ἐν τούτοις n'est pas indifférente. Cette grâce n'était donc pas la première que les prêtres demandaient et avaient obtenue. Déjà le temple d'Isis avait éprouvé les effets de la protection du prince.

§ VI. *Sur le sens général de cette requête, et sur son rapport présumé avec les hiéroglyphes de l'obélisque.*

Après avoir éclairci, autant qu'il m'a été possible, les diverses particularités de cette pétition, il me reste à examiner dans quelle intention les prêtres d'Isis la firent graver sur un monument public, et s'ils obtinrent l'objet de leur demande.

Comme la première question dépend de la seconde, c'est par celle-ci que je vais commencer. Il me semble qu'elle est résolue par la phrase même dans laquelle les prêtres d'Isis demandent la permis-

[1] D'après la copie de M. Bankes, c'est παρ' αὐτῇ qu'il faudrait lire; j'hésite encore entre les deux leçons. = [2] *Ap.* Joseph., *Ant. Jud.*, XII, 5, 5.

sion d'élever une *stélé* : or, une *stélé* a été élevée (car quelque opinion qu'on adopte sur le sens de ce mot, il est clair que le bloc de granit qui porte l'inscription a fait partie d'une *stélé*) ; donc ils en en avaient reçu la permission. Mais ils ne la demandaient que pour graver sur le monument la grâce accordée par le prince : ainsi la permission d'élever la *stélé* était inséparable de l'obtention de la grâce; donc cette grâce a été accordée.

Cette conséquence est appuyée par des considérations qui paraissent assez fortes : comment comprendre, dans l'hypothèse contraire, que le collège des prêtres, mal accueilli du prince, se fût exposé à irriter, contre le temple, des hommes puissans si évidemment protégés, en élevant, sans la permission nécessaire, un monument qui contenait la condamnation de leur conduite ? Était-ce là un moyen de diminuer les vexations dont les prêtres étaient victimes ? ne s'exposaient-ils pas à des avanies sans nombre, et qui, désormais, devaient rester impunies? Car, dès le moment où l'on voudrait que leur pétition eût été refusée, il faudrait aussi convenir que le roi, en rejetant une si juste demande, les aurait abandonnés au libre arbitre de ses officiers; et l'on peut juger, aux termes de la pétition, comment ils auraient usé de leur triomphe. Mais, quand les prêtres de Philæ auraient été assez imprudens pour vouloir le faire, on peut être sûr qu'ils ne l'auraient pas pu. Concevrait-on en effet que les officiers du prince, si com-

promis dans cette requête, eussent souffert qu'on exposât ainsi à tous les yeux le tableau de leurs vexations et la condamnation de leur conduite? En vain dirait-on que l'enceinte du *téménos* était peut-être sacrée et respectée; ce serait reconnaître aux prêtres le droit d'élever dans cette enceinte tels monumens qu'ils auraient voulu; et l'on oublie qu'ils en *demandent la permission*, preuve manifeste qu'ils ne le pouvaient pas. Ne serait-il pas absurde de supposer qu'ils sollicitent une permission dont ils n'ont pas besoin? Il est évident que le stratége, informé de cette contravention, aurait ordonné de détruire un monument élevé sans permission, et d'effacer une pétition rejetée par le prince, dont la publication illicite, et faite uniquement dans une intention hostile contre le gouvernement, était une injure pour lui et pour ses officiers.

Il faut donc reconnaître, dans le fait seul de la publication de la requête, la preuve que les prêtres d'Isis obtinrent toutes les satisfactions qu'ils demandaient. Ptolemée Évergète protégea la religion égyptienne, de même que son frère Philométor; c'est ce que prouve la construction du propylon de Parembolé, du sécos d'Ombos, du pronaos d'Antæopolis, du temple de Dakkéh en Nubie, exécutée sous l'un et l'autre de ces deux princes. Remarquons qu'ils ne firent en cela que suivre l'exemple de leur père Ptolémée Épiphane; on sait par l'inscription de Rosette, que, pendant l'orageuse minorité de ce

prince, ses tuteurs firent, en son nom, construire des temples aux dieux de l'Égypte [1], réparer les anciens temples [2]; qu'ils leur accordèrent des exemptions de tributs et redevances [3], leur firent des présens considérables [4], leur concédèrent de grands priviléges [5], et punirent ceux qui avaient commis *d'injustes exactions envers les temples* [6]. Rien ne prouve mieux qu'au milieu des désordres de leur gouvernement, les Ptolémées ne perdirent jamais de vue l'exemple d'Alexandre, qui avait si bien deviné le moyen de faire subir à l'Égypte le joug d'une domination étrangère, et dont la première démarche, dans cette contrée, fut de sacrifier au bœuf Apis [7].

La requête, telle que nous l'entendons, se lie parfaitement bien avec tous ces faits. Ptolémée Évergète II, rentré dans ses états après six ans d'absence, dut écouter avec bonté des réclamations qui portaient sur des abus introduits pendant l'interrègne, et dont la répression devait lui coûter d'autant moins, qu'ils pouvaient être la suite de troubles que son retour devait dissiper.

Quant aux motifs qui ont inspiré aux prêtres l'idée de graver la pétition même, on peut les deviner. Il est possible que la réponse ne contînt que l'indication pure et simple des exemptions de tout genre dont le temple devait jouir, sans faire mention des

[1] *Inscript. Ros.*, l. 33, 34. = [2] *Ead.*, l. 34, 35. = [3] *Ead.*, l. 17, 18, 29, 30. = [4] *Ead.*, l. 14. = [5] *Ead.*, l. 17, 18. = [6] l. 27. = [7] Arrian, III, 1, 5.

abus dont il avait été l'objet. Ce décret, rédigé ainsi, suffisait aux prêtres pour les garantir de toute vexation, mais non pour attester la victoire qu'ils venaient de remporter sur les officiers du prince : au contraire, la requête contenait le détail de tous les abus dont ils s'étaient plaints, montrait à tous les yeux combien le prince protégeait le temple, puisqu'une pétition ainsi rédigée avait eu un entier succès.

On trouve, dans le recueil de Spon, une inscription grecque et latine, qui contient la pétition en grec d'un certain Sextilius Acutianus à Antonin-le-Pieux, plus le rescript du prince en latin [1]. De même, il est très-vraisemblable que les prêtres ont dû joindre à la copie de cette requête, soit la copie du décret royal, soit la mention expresse du succès de la demande, et une action de grâces envers le prince; ce qui répond à ces paroles : *Nous y mentionnerons la bienfaisance que vous aurez exercée envers nous, pour que le souvenir s'en conserve éternellement.* Voilà ce qui a dû être gravé sur un des côtés du socle, ou sur la plinthe, ou sur toute autre partie du monument, enfin sur un autre monument placé en regard, et qu'on trouvera peut-être un jour.

Il est peu probable que les hiéroglyphes de l'obélisque, comme on l'a cru, aient le même sens que l'inscription que nous venons d'expliquer. Car même en admettant que l'obélisque soit de la même date que le socle, et se rapporte à la circonstance expri-

[1] Spon, *Miscellan. erudit. ant.* p. 352.

mée dans l'inscription grecque, il paraîtra peu vraisemblable qu'on ait traduit en hiéroglyphes la pétition écrite originairement en grec; ces hiéroglyphes devraient être plutôt une expression de l'action de grâces adressée par les prêtres au prince et à la déesse, en mémoire du bienfait obtenu.

Telle est l'explication à laquelle je m'étais arrêté, en raisonnant d'après le texte même de l'inscription. Ce système, qui avait trouvé quelques contradicteurs, a été confirmé depuis sur tous les points. En premier lieu, la découverte que M. Bankes a faite de l'inscription du temple de Vénus à Philæ [1], où il est question du même prince, et qui est de la même époque, est une preuve de la sollicitude de Ptolémée Évergète pour le culte et les prêtres égyptiens. Non-seulement il a dû faire droit à leur demande, et permettre qu'ils inscrivissent sur un monument public la pétition qu'ils lui avaient adressée, mais encore il a voulu donner, à l'île de Philæ et à la religion égyptienne en général, une marque éclatante de sa protection, en faisant élever et décorer par les artistes du pays, un petit temple à l'une des deux divinités égyptiennes, soit Athor, soit Nephthys, que les Grecs ont appelées *Vénus*.

En second lieu, les hiéroglyphes qui couvrent les quatre faces de l'obélisque ont été gravés depuis par les ordres de M. Bankes, qui en a donné connaissance à l'Institut; MM. Saint-Martin [2] et Cham-

[1] *Suprà*, p. 89. = [2] *Journal des Savans*, avril 1822, p. 216 et 220.

pollion jeune [1], qui se sont beaucoup occupés de l'inscription trilingue de Rosette, ont, dès la première vue, reconnu distinctement, dans ces hiéroglyphes, le nom d'un Ptolémée, et d'autres caractères qui ne permettent pas de douter que les hiéroglyphes de l'obélisque ne soient dans un rapport quelconque avec le sens de l'inscription grecque : ces savans pensent, comme moi, qu'ils ne peuvent être la traduction de la requête.

Mais quand même l'inscription du socle de l'obélisque ne pourrait fournir aucun secours pour l'intelligence des hiéroglyphes, elle n'en serait pas moins un monument des plus curieux et même unique en son genre.

[1] *Revue encyclopédique*, avril 1822.

CHAPITRE III.

Inscription grecque, découverte près de la première cataracte du Nil, dans l'île de Bacchus, mentionnant un hommage fait aux divinités du pays, sous le règne de Ptolémée Évergète II.

Il résulte de l'inscription gravée sur le listel d'une pièce intérieure, dans le temple d'Aruéris, à Ombos, et qui a été expliquée plus haut [1], que les officiers des troupes stationnées dans la Haute-Égypte, ainsi que les autres employés du gouvernement, sous le règne de Ptolémée Philométor, firent disposer et orner à leurs frais le sécos d'un temple égyptien [2]. L'inscription qui va faire le sujet de ce chapitre, se rattache, jusqu'à un certain point, à celle d'Ombos par la nature des faits dont elle nous a conservé le souvenir ; car elle nous apprend que des fonctionnaires publics, sous le règne du successeur de Philométor, firent entre eux une souscription pour fournir aux dépenses de sacrifices en l'honneur des divinités du pays. Ce monument a été découvert par M. Édouard Rüppel, qui rend compte de son voyage dans une lettre datée du

[1] *Suprà*, p. 76-81. = [2] *Suprà*, p. 87.

25 novembre 1817, adressée à M. de Hammer[1], et dont nous extrairons le passage suivant :

« Pendant que j'étais à Assuan, dit M. Rüppel, » mes bateliers m'informèrent que, dans une île » des Cataractes, on trouvait des ruines qu'aucun » voyageur n'avait vues. Cette île est appelée *Essehel*, et les savans de la commission d'Égypte, » sur leur carte des Cataractes, la nomment *Séhelé*[2]. » Là sont en effet les ruines d'un petit temple presque » enfoui sous ses propres débris, et qui ne sort de » terre que de quelques pieds. Dans le portique, je » trouvai une espèce d'autel (ou plutôt une dalle) » de granit noir; sa forme est celle d'un rectangle » oblong de 3 pieds 7 pouces de haut, sur 1 pied » 10 pouces de large, et 5 pouces et demi d'épais- » seur, portant un vase et deux croix ansées : on y » voit une inscription en beaux caractères grecs du » temps de Ptolémée Évergète. J'ai apporté l'ori- » ginal avec moi à Livourne, et je me propose de le » déposer dans la bibliothèque publique de Franc- » fort-sur-le-Mein, ma patrie. Comme je suis très peu » versé dans l'étude de la langue grecque, je laisse » à de plus habiles le soin d'expliquer l'inscription.»

M. Rüppel a joint à cette lettre une copie qui me paraît suffisamment exacte : on n'y voit que de légères erreurs, qui proviennent de ce que le copiste a confondu ensemble des lettres de même forme; toutes les lignes sont d'ailleurs entières, à l'exception

[1] *Mines de l'Orient*. T. V, p. 427-433. = [2] *Antiq.*, vol. I, pl. 30.

d'une seule, à laquelle il ne peut manquer qu'une lettre ou deux, qu'il ne m'a pas été bien difficile de suppléer; et je suis à peu près sûr de toutes les parties du texte corrigé que je vais donner ci-après.

L'inscription se compose de trente-quatre lignes, et forme deux parties bien distinctes; la première, qui a dix-sept lignes, de trente à trente-huit lettres chacune, exprime l'objet du monument; la seconde, qui a le même nombre de lignes, ne contient qu'une liste de noms propres, les uns grecs, les autres égyptiens.

Ce monument est curieux sous plusieurs rapports: son objet lui donne quelque importance, pour l'idée principale qui doit ressortir des faits développés dans cet ouvrage, et il contient plusieurs particularités nouvelles. Il est de plus très-remarquable, à raison des noms de divinités du pays qui y sont mentionnées, avec la synonymie grecque et égyptienne; enfin les noms égyptiens de plusieurs des signataires de cette inscription offrent un aliment aux recherches des orientalistes : mais ce sont là des points que je ne dois toucher qu'avec beaucoup de réserve. Je me bornerai à la partie dont je puis parler avec quelque connaissance de cause, c'est-à-dire, de l'interprétation historique et critique du texte grec.

Copie de M. Rüppel.

1 ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ
2 ΚΛΕΩΠΑΤΡΑΣΤΗΣΑΔΕΛΦΗΣΘΕΩΝΕΥΡΓΕΤΩΝ
3 ΚΑΙΤΩΝΤΕΚΝΩΝΗΡΩΙΔΗΣΔΗΜΟΦΩΝΤΟΣ
4 ΒΕΡΕΝΙΚΕΥΣΟΑΡΧΙΣΩΜΑΤΟΦΥΛΑΞΚΑΙΣΤΡΑΤΗΓΟΣ
5 ΚΑΙΟΙΣΥΝΑΓΟΝΤΕΣΕΝΣΗΤΗΙΤΟΥΔΙΟΝΥΣΟΥ
6 ΝΗΣΩΙΒΑΣΙΛΙΣΤΑΙΩΝΤΑΟΝΟΜΑΤΑΥΠΟΚΕΙΤΑΙ
7 ΧΝΟΥΒΕΙΤΩΙΚΑΙΑΜΜΟΝΙΣΑΤΕΙΤΗΙΚΑΙΗΡΑΙ
8 ΑΝΟΥΚΕΙΤΗΙΚΑΙΕΣΤΙΑΙΓΕΤΕΜΠΑΜΕΝΤΕΙΤΩΙΚΑΙ
9 ΔΙΟΝΥΣΩΙΠΕΤΕΝΣΗΤΕΙΤΩΙΚΑΙΚΡΟΝΩΙΠΕΤΕΝΣΗΝΕ
10 ΤΩΙΚΑΙΕΡΜΚΙΘΕΟΙΣΜΕΓΑΛΟΙΣΚΑΙΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΤΟΙΣ
11 ΕΠΙΤΟΥΚΑΤΑΡΑΚΤΟΥΔΑΙΜΟΣΙΝΤΗΝΣΤΗΛΗΝΚΑΠ*
12 ΠΡΟΣΤΑΣΟΥΣΙΑΣΚΑΙΣΠΟΝΔΑΣΤΑΣΕΣΟΜΕΝΑΣ
13 ΕΝΤΗΙΣΥΝΟΔΩΙΚΑΤΑΤΑΣΠΡΩΤΑΣΕΝΑΤΑΣΤΟΥ
14 ΜΗΝΟΣΕΚΑΣΤΟΥΚΑΙΤΑΣΑΛΛΑΣΕΠΩΝΥΜΟΥΣΗΜΕΡΑΣ
15 ΔΙΕΚΑΣΤΟΥΕΙΣΕΝΗΝΕΓΜΕΝΑΧΡΗΜΑΤΑΕΠΙ
16 ΠΑΠΙΟΥΤΟΥΑΜΜΩΝΙΟΥΠΡΟΣΙΑΤΟΥΚΑΙ*
17 ΔΙΟΝΥΣΙΟΥΤΟΥΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΙΕΡΕΩΣΤΗΣΣΥΝΟΔΟΥ
18 ΗΡΩΙΔΗΣΔΗΜΟΦΩΝΤΟΣΣΑΡΑΠΙΩΝΑΜΜΩΝΙΟΥΑΜΜΩΝΙΟΥΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
19 ΕΡΜΙΑΣΑΜΜΩΝΙΟΥ ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥΞΕΙΝΙΔΔΗΣ
20 ΠΑΠΙΑΣΑΜΜΩΝΙΟΥ ΙΤΑΓΟΥ
21 ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΑΜΜΩΝΙΟΥΑΡΜΟΔΙΟΣΒΑΣΙΛΕΙΔΟΥ
22 ΦΙΛΑΜΜΩΝΦΙΛΑΜΜΩΝΟΣ. ΝΗΣΙΩΤΗΣΓ
23 ΑΜΜΩΝΙΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥΑΠΠΟΛ...ΟΥ
24 ΠΕΤΓΑΙΟΗΣΙΣΦΑΝΟΥΦΙΟΣ ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣΔΙΟΝΥΣΙΟΥ
25 ΔΩΡΙΩΝΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΣΑΚΡΑΤΩΥΕΥΜΕΝΗΣΔΙΟΝΙ
26 ΨΕΝΧΝΟΥΒΙΣΠΕΛΑΙΟΥ
27 ΠΑΝΙΣΚΟΣΚΕΦΑΛΩΝΟΣ
28 ΨΕΝΠΟΗΡΙΣΠΕΤΗΣΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΙΤΑΚΟΥ
29 ΠΡΩΤΑΡΧΟΣΠΡΩΤΑΡΧΟΥ ΠΕΛΑΙΑΣΖΜΕΝΙΧΝΟΥΒΙΟΣ.
30 ΠΡΩΠΩΝΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ
31 ΣΑΡΑΠΩΝΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
32 ΔΙΟΝΥΣΟΣΠΕΦΑΛΩΝΟΣ
33 ΠΑΧΝΟΤΗΣΤΟΤΕΟΥΣ
34 ΠΕΛΑΙΑΣΠΕΛΑΙΟΥ

Texte corrigé.

Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης
Κλεοπάτρας τῆς ἀδελφῆς, θεῶν Εὐεργετῶν,
καὶ τῶν τέκνων, Ἡρωΐδης Δημοφῶντος
Βερενικεύς, ὁ ἀρχισωματοφύλαξ καὶ ϛρατηγὸς,
καὶ οἱ συνάγοντες ἐν Σήτει, τῇ τοῦ Διονύσου
νήσῳ, βασιλιϛαὶ. ὧν τὰ ὀνόματα ὑπόκειται,
Χνούβει τῷ καὶ Ἄμμωνι, Σάτει τῇ καὶ Ἥρᾳ,
Ἀνούκει τῇ καὶ Ἑϛίᾳ, Πετεμπαμέντει τῷ καὶ
Διονύσῳ, Πετενσήτει τῷ καὶ Κρόνῳ, Πετενσήνει
τῷ καὶ Ἑρμεῖ, θεοῖς μεγάλοις, καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς
ἐπὶ τοῦ Καταράκτου δαίμοσιν, τὴν ϛήλην, καὶ τὰ
πρὸς τὰς θυσίας καὶ σπονδὰς τὰς ἐσομένας
ἐν τῇ συνόδῳ, κατὰ τὰς πρώτας ἐνάτας τοῦ
μηνὸς ἑκάϛου καὶ τὰς ἄλλας ἐπωνύμους ἡμέρας,
δι' ἑκάϛου εἰσϛενηνεγμένα χρήματα, ἐπὶ
Παπίου τοῦ Ἀμμωνίου προϛάτου καὶ
Διονυσίου τοῦ Ἀπολλωνίου ἱερέως τῆς συνόδου
Ἡρωΐδης Δημοφῶντος, Σαραπίων Ἀμμωνίου, Ἀμμώνιος Ἀπωλλωνίου
Ἑρμίας Ἀμμωνίου
Παπίας Ἀμμωνίου.
Διονύσιος Ἀπολλωνίου
Φιλάμμων, Φιλάμμονος
Ἀμμώνιος Ἀπολλωνίου
Πετεαιόησις Φανούφιος
Δωρίων Ἀπολλωνίου
Ψένχνουβις Πελλίου
Πανίσκος Κεφαλῶνος
Ψενόηρις Πετήσιος
Πρώταρχος Πρωτάρχου
Πρωτίων Ἡρακλείδου
Σαραπίων Ἀπολλωνίου
Διονύσιος Κεφαλῶνος
Παχνότης Τοτέους
Πελλίας Πελλίου.

Ἀσκληπιάδης Πτολεμαίου, Ξεινιάδης
[Σω]κράτου
Διονύσιος Ἀμμωνίου, Ἁρμόδιος βασιλείδου
νησιώτης...
Διονύσιος Ἀπολ[λωνί]ου
Ἀσκληπιάδης Διονυσίου,
Διονύσιος Σωκράτου, Εὐμένης Διον[υσίου]
Ἀπολλώνιος Ἰτάκου
Πελλίας Ζμενιχνούβιος

Copie de M. Rüppel.

1 ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ
2 ΚΛΕΩΠΑΤΡΑΣΤΗΣΑΔΕΛΦΗΣΘΕΩΝΕΥΡΓΕΤΩΝ
3 ΚΑΙΤΩΝΤΕΚΝΩΝΗΡΩΙΔΗΣΔΗΜΟΦΩΝΤΟΣ
4 ΒΕΡΕΝΙΚΕΥΣΟΑΡΧΙΣΩΜΑΤΟΦΥΛΑΞΚΑΙΣΤΡΑΤΗΓΟΣ
5 ΚΑΙΟΙΣΥΝΑΓΟΝΤΕΣΕΝΣΗΤΗΙΤΟΥΔΙΟΝΥΣΟΥ
6 ΝΗΣΩΙΒΑΣΙΛΙΣΤΑΙΩΝΤΑΟΝΟΜΑΤΑΥΠΟΚΕΙΤΑΙ
7 ΧΝΟΥΒΕΙΤΩΙΚΑΙΑΜΜΟΝΙΣΑΤΕΙΤΗΙΚΑΙΗΡΑΙ
8 ΑΝΟΥΚΕΙΤΗΙΚΑΙΕΣΤΙΑΙΓΕΤΕΜΠΑΜΕΝΤΕΙΤΩΙΚΑΙ
9 ΔΙΟΝΥΣΩΙΠΕΤΕΝΣΗΤΕΙΤΩΙΚΑΙΚΡΟΝΩΙΠΕΤΕΝΣΗΝΕ
10 ΤΩΙΚΑΙΕΡΜΕΙΘΕΟΙΣΜΕΓΑΛΟΙΣΚΑΙΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΤΟΙΣ
11 ΕΠΙΤΟΥΚΑΤΑΡΑΚΤΟΥΔΑΙΜΟΣΙΝΤΗΝΣΤΗΛΗΝΚΑΠ*
12 ΠΡΟΣΤΑΣΟΥΣΙΑΣΚΑΙΣΠΟΝΔΑΣΤΑΣΕΣΟΜΕΝΑΣ
13 ΕΝΤΗΙΣΥΝΟΔΩΙΚΑΤΑΤΑΣΠΡΩΤΑΣΕΝΑΤΑΣΤΟΥ
14 ΜΗΝΟΣΕΚΑΣΤΟΥΚΑΙΤΑΣΑΛΛΑΣΕΠΩΝΥΜΟΥΣΗΜΕΡΑΣ
15 ΔΙΕΚΑΣΤΟΥΕΙΣΕΝΗΝΕΓΜΕΝΑΧΡΗΜΑΤΑΕΠΙ
16 ΠΑΠΙΟΥΤΟΥΑΜΜΩΝΙΟΥΠΡΟΣΙΑΤΟΥΚΑΙ*
17 ΔΙΟΝΥΣΙΟΥΤΟΥΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΙΕΡΕΩΣΤΗΣΣΥΝΟΔΟΥ
18 ΗΡΩΙΔΗΣΔΗΜΟΦΩΝΤΟΣΣΑΡΑΠΙΩΝΑΜΜΩΝΙΟΥΑΜΜΩΝΙΟΥΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
19 ΕΡΜΙΑΣΑΜΜΩΝΙΟΥ   ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥΞΕΙΝΙΔΗΣ
20 ΠΑΠΙΑΣΑΜΜΩΝΙΟΥ   ΙΤΑΓΟΥ
21 ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ   ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΑΜΜΩΝΙΟΥΑΡΜΟΔΙΟΣΒΑΣΙΛΕΙΔΟΥ
22 ΦΙΛΑΜΜΩΝΦΙΛΑΜΜΟΝΟΣ.   ΝΗΣΙΩΤΗΣΓ
23 ΑΜΜΩΝΙΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ   ΔΙΟΝΥΣΙΟΥΑΠΠΟΛ...ΟΥ
24 ΠΕΤΓΑΙΟΗΣΙΣΦΑΝΟΥΦΙΟΣ   ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣΔΙΟΝΥΣΙΟΥ
25 ΔΩΡΙΩΝΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ   ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΣΑΚΡΑΤΩΥΕΥΜΕΝΗΣΔΙΟΝΙ
26 ΨΕΝΧΝΟΥΒΙΣΠΕΛΑΙΟΥ
27 ΠΑΝΙΣΚΟΣΚΕΦΑΛΩΝΟΣ
28 ΨΕΝΠΟΗΡΙΣΠΕΤΗΣΙΟΣ   ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΙΤΑΚΟΥ
29 ΠΡΩΤΑΡΧΟΣΠΡΩΤΑΡΧΟΥ   ΠΕΛΑΙΑΣΖΜΕΝΙΧΝΟΥΒΙΟΣ.
30 ΠΡΩΠΩΝΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ
31 ΣΑΡΑΠΩΝΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
32 ΔΙΟΝΥΣΟΣΠΕΦΑΛΩΝΟΣ
33 ΠΑΧΝΟΤΗΣΤΟΤΕΟΥΣ
34 ΠΕΛΑΙΑΣΠΕΛΑΙΟΥ

Texte corrigé.

1 Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης
2 Κλεοπάτρας τῆς ἀδελφῆς, Θεῶν Εὐεργετῶν,
3 καὶ τῶν τέκνων, Ἡρωΐδης Δημοφῶντος
4 Βερενικεὺς, ὁ ἀρχισωματοφύλαξ καὶ ϛρατηγὸς,
5 καὶ οἱ συνάγοντες ἐν Σήτει, τῇ τοῦ Διονύσου
6 νήσῳ, βασιλιϛαί. ὧν τὰ ὀνόματα ὑπόκειται,
7 Χνοῦϐει τῷ καὶ Ἄμμωνι, Σάτει τῇ καὶ Ἥρᾳ,
8 Ἀνούκει τῇ καὶ Ἑϛίᾳ, Πετεμπαμέντει τῷ καὶ
9 Διονύσῳ, Πετενσήτει τῷ καὶ Κρόνῳ, Πετενσήνει
10 τῷ καὶ Ἑρμεῖ, θεοῖς μεγάλοις, καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς
11 ἐπὶ τοῦ Καταράκτου δαίμοσιν, τὴν ϛήλην, καὶ τὰ
12 πρὸς τὰς θυσίας καὶ σπονδὰς τὰς ἐσομένας
13 ἐν τῇ συνόδῳ, κατὰ τὰς πρώτας ἐνάτας τοῦ
14 μηνὸς ἑκάϛου καὶ τὰς ἄλλας ἐπωνύμους ἡμέρας,
15 δι' ἑκάϛου εἰσενηνεγμένα χρήματα, ἐπὶ
16 Παπίου τοῦ Ἀμμωνίου προϛάτου καὶ
17 Διονυσίου τοῦ Ἀπολλωνίου ἱερέως τῆς συνόδου
18 Ἡρωΐδης Δημοφῶντος, Σαραπίων Ἀμμωνίου, Ἀμμώνιος Ἀπωλλωνίου
19 Ἑρμίας Ἀμμωνίου
20 Παπίας Ἀμμωνίου
21 Διονύσιος Ἀπολλωνίου
22 Φιλάμμων, Φιλάμμονος
23 Ἀμμώνιος Ἀπολλωνίου
24 Πετεαιόησις Φανούφιος
25 Δωρίων Ἀπολλωνίου
26 Ψένχνουϐις Πελλίου
27 Πανίσκος Κεφαλῶνος
28 Ψενόηρις Πετήσιος
29 Πρώταρχος Πρωτάρχου
30 Πρωτίων Ἡρακλείδου
31 Σαραπίων Ἀπολλωνίου
32 Διονύσιος Κεφαλῶνος
33 Παχνότης Τοτέους
34 Πελλίας Πελλίου.

Ἀσκληπιάδης Πτολεμαίου, Ξεινιάδης
[Σω]κράτου
Διονύσιος Ἀμμωνίου, Ἁρμόδιος βασιλείδου
νησιώτης...
Διονύσιος Ἀπολ[λωνί]ου
Ἀσκληπιάδης Διονυσίου,
Διονύσιος Σωκράτου, Εὐμένης Διον[υσίου]

Ἀπολλώνιος Ἰτάκου
Πελλίας Ζμενιχνούϐιος

Traduction.

« Pour la conservation de Ptolémée et de la reine » Cléopâtre sa sœur, Dieux Évergètes, et de leurs » enfans,

» Héroïde, fils de Démophon, natif de Bérénice, » commandant des gardes-du-corps et stratège, et » les Basilistes, qui tiennent leurs réunions à Sétis, » l'île de Bacchus, dont les noms sont inscrits ci-» dessous,

» A Chnoubis, appelé aussi Ammon; à Satis, » appelée aussi Junon; à Anucis, appelée aussi » Vesta; à Pétempamentès, appelé aussi Bacchus; » à Petensétès, appelé aussi Saturne; à Petensénès, » appelé aussi Hermès, dieux grands; et aux autres » divinités adorées à la Cataracte,

» Consacrent cette *stélé*, et les sommes fournies » par chacun d'eux, pour les frais des sacrifices et » libations qui auront lieu dans le synode, pendant » les premiers neuvièmes jours de chaque mois, » et pendant les autres jours éponymes; Papias, fils » d'Ammonius, étant prostate, et Denys, fils d'Apol-» lonius, étant grand-prêtre du synode. »

Suivent les noms, qu'il me paraît assez inutile de traduire.

ÉCLAIRCISSEMENS.

§ I. *Date de l'inscription.*

Le titre de *dieux Évergètes*, et le nom de Cléopâtre, femme du roi, nous annoncent clairement qu'il s'agit de Ptolémée Évergète II, septième roi de la race des Lagides; l'inscription appartient donc au même règne que celle du petit temple de Vénus [1], et que la pétition des prêtres d'Isis à Philæ [2]; mais il est assez difficile de déterminer à quelle époque de ce règne il convient de la rapporter.

D'abord, il est évident que l'époque n'est pas la même que celle des deux autres monumens que je viens de citer; car ils font mention de deux Cléopâtres, l'une sœur, l'autre femme d'Évergète, et nous avons prouvé que cette indication ne peut convenir qu'à l'époque où Ptolémée Évergète, déjà marié avec Cléopâtre sa nièce, fille de Philométor, s'était réconcilié avec l'autre Cléopâtre, veuve de son frère, et qu'il avait répudiée; ce qui n'a pu avoir lieu qu'après son retour dans ses états [3].

Ici, au contraire, on ne voit paraître qu'une seule de ces deux princesses; de deux choses l'une, ou Ptolémée Évergète II était encore l'époux de la veuve de Philométor, ou bien cette princesse était déjà morte : dans le premier cas, notre monument serait de vingt ans plus ancien; et, dans le

(1) 1re Partie; 1re sect.; chap. 5. = (2) Chapitre précédent. = (3) *Suprà*, p. 90, *suiv.*

second, de quelques années plus récent que les deux autres inscriptions du même règne.

Il semble que l'alternative devrait être décidée par une circonstance importante; je veux parler du titre de *sœur*, ἀδελφὴ, que porte la reine sur notre monument : comme la seconde Cléopâtre n'était que nièce d'Évergète, ce titre semblerait prouver d'une manière péremptoire qu'il s'agit ici de la première femme et sœur d'Évergète, la veuve de Philométor.

Mais de ce caractère, si décisif en apparence, on ne peut rien conclure, depuis que j'ai établi par des preuves irrécusables, un fait qui n'avait point été remarqué, et qui avait induit en erreur plusieurs auteurs anciens, et peut-être Cicéron lui-même; c'est que les femmes des Ptolémées prenaient, dans les monumens publics, le titre de *sœur*, ἀδελφὴ, bien qu'elles fussent parentes de leur mari à un tout autre dégré, ou même qu'elles ne fussent en aucune façon leur parente; ainsi nous avons trouvé que ce titre de *sœur* fut donné à *Arsinoé*, femme d'Évergète Ier, laquelle n'était que sa cousine germaine; à Bérénice ou Cléopâtre, femme et cousine germaine d'Alexandre II; enfin à Cléopâtre, femme de Ptolémée Épiphane, et qui ne lui était parente à aucun dégré, étant la fille d'Antiochus II, roi de Syrie [1]. Il résulte de ces faits certains que le titre de *sœur* n'était qu'une expression d'honneur, consacrée par l'usage, et adoptée dans le protocole des actes officiels [2]; en

[1] *Suprà* p. 7, 11; 52, 53. = [2] Il serait possible que cet

conséquence que la seconde femme d'Évergète II a très bien pu, après la mort de sa mère, prendre le titre de *sœur*, que Cléopâtre avait porté tant qu'elle vécut; ou plutôt il est certain qu'elle a dû en agir ainsi.

Le titre ἡ ἀδελφὴ ne saurait donc lever la difficulté, et nous retombons dans la même incertitude. Il ne reste plus qu'une autre particularité, qui n'est peut-être pas beaucoup plus décisive; c'est la mention des enfans du roi et de la reine καὶ τῶν τέκνων : on avait pensé que, dans les monumens de ce genre, ces mots, τῶν τέκνων, étaient une formule constante consacrée par l'usage, et qu'on les employait sans distinction dans les dédicaces, soit que les princes eussent des enfans, soit qu'ils n'en eussent pas. Mais il ne paraît pas qu'il en fût ainsi, du moins à en juger par les faits connus; au contraire ces mots sont très significatifs, et l'on avait soin de les omettre quand il s'agissait de princes qui n'avaient pas d'enfans [1]; il s'ensuit qu'Évergète et Cléopâtre avaient des enfans à l'époque où fut gravée notre inscription. J'ai fait voir plus haut que ce prince a dû répudier sa première femme l'année même de son couronnement [2], très peu de temps après la naissance du seul enfant qu'il eut de cette princesse, et qui naquit à Memphis pendant les cérémonies de l'intronisation. Si

usage ait eu jadis, chez les Orientaux, un peu plus d'extension: nous voyons dans la Bible que Tobie appelle sa femme *ma sœur*. (Tob. V, 26.)

[1] *Suprà*, p. 38-39. = [2] *Suprà*, p. 134.

nous rapportons à cette Cléopâtre le nom de la reine désignée dans notre monument, il en faudra placer l'époque dans l'espace de quelques mois qui s'est écoulé entre la naissance de ce fils et la répudiation de sa mère, c'est-à-dire, dans le cours de l'année 145; mais je ne sais si, dans ce cas, les expressions καὶ τῶν τέκνων trouveraient une explication satisfaisante: au contraire, dans l'hypothèse où il serait question de la seconde Cléopâtre, cette formule conviendrait parfaitement bien, puisqu'Évergète eut de cette princesse six enfans (deux fils et quatre filles), dont les deux aînés se marièrent plusieurs années avant la mort de leur père. S'il en est ainsi, l'inscription est d'une époque où la première Cléopâtre était déjà morte; elle vivait encore à l'époque du retour d'Évergète II dans ses états, et quelque temps après, comme le prouvent les deux inscriptions du temple de Vénus et de l'obélisque de Philæ: la date serait donc de peu d'années antérieure à la mort d'Évergète II, arrivée en 117. Il résulterait de cette hypothèse que l'inscription appartiendrait, comme les deux autres, à la seconde partie du règne de ce prince, pendant laquelle, se montrant protecteur de la religion du pays, il tâcha de faire oublier les troubles du commencement de son règne, et les désordres qui s'étaient introduits pendant son absence: cette considération peut paraître une probabilité de plus en faveur de la seconde hypothèse; et je crois devoir m'y arrêter de préférence, sans me dissimuler toutefois qu'elle n'est appuyée que sur des inductions assez faibles.

§ II. *Auteurs du Monument.*

Le personnage nommé en tête est *Héroïde, fils de Démophon*, portant le titre d'*archisômatophylax*, ou *commandant des gardes-du-corps*, que j'ai expliqué plus haut [1]; et celui de *stratège*, sans autre désignation, ce qui empêche de l'assimiler au *stratège de la Thébaïde*, dont il est fait mention dans l'inscription de l'obélisque [2]; d'ailleurs, cet officier supérieur avait le titre honorifique de *parent*, dont *Héroïde* n'aurait pas manqué de décorer son nom, s'il en avait eu le droit. Nous avons vu [3] que la qualification d'*archisômatophylax* accompagne le nom d'un *commandant de ville* ou d'un homme chargé d'un commandement particulier, tandis que celle de *parent* est donnée à des *commandans généraux*, à des *ministres*, à de grands officiers en un mot [4]; nous pouvons présumer avec vraisemblance que le personnage, dont il est ici question, était le commandant des troupes stationnées à la frontière.

L'ethnique Βερενικεὺς, *de Bérénice*, convient également à la Bérénice de Cyrénaïque et à celle d'Égypte; cependant, comme ce mot n'est suivi d'aucune désignation particulière, il est plus vraisemblable qu'il s'agit de cette dernière, et que Héroïde était né à *Bérénice sur la mer Rouge*.

(1) *Suprà*, p. 56. = (2) *Suprà*, p. 321. = (3) *Suprà*, p. 56. = (4) *Suprà*, p. 321 *et suiv.*

Après le nom de cet officier, sont mentionnés collectivement les coopérateurs de cette dédicace, *καὶ οἱ συνάγοντες ἐν Σήτει, τῇ τοῦ Διονύσου νήσῳ, βασιλισταί*, *et les Basilistes qui se rassemblent à Sétis* ou *Sétès, l'île de Bacchus*. Le participe *οἱ συνάγοντες* me paraît avoir ici le sens du moyen *συνάγοντες ἑαυτούς*; de même on trouve *συνάγεσθε* pour *συνάγεσθε ὑμᾶς* [1]; ce verbe est ordinairement suivi de *ἐπὶ* avec l'accusatif ou bien de *εἰς*; cependant on lit dans l'inscription de Rosette, *οἱ ἱερεῖς..... συναχθέντες ἐν τῷ ἐν Μέμφει ἱερῷ* [2]. Le sens de *συνάγοντες τὰς αὐτῶν ἐκκλησίας*, que je donne à *συνάγοντες*, sera motivé plus bas.

Je ne me dissimule pas que *συνάγοντες* pourrait être pris dans le même sens que le passé *συναγαγόντες* (*qui se trouvent rassemblés*); ce qui ne serait pas sans exemple; ainsi : *ἔτισε δὲ δίκας ἐν Ῥώμῃ, προσποιούμενος μὲν φιλίαν, ἐλεγχθεὶς δὲ...... καὶ κακουργῶν καὶ ἀποτμηθεὶς τὴν κεφαλήν* [3]. La même construction se voit, ce me semble, dans une inscription assez curieuse du colosse de Memnon, mais extrêmement fruste. La copie de Pococke [4] porte :

ΚΟΥΝΤΙ
ΝΕϢΚΟΡΟϹΤΟ
ϹΑΡΑΠΙΔΟϹΤ
ϹΕΙΤΟΥΜΕΜΝΟΝΑ
ΣΑ ΡΙΑΝΟ

Les auteurs de la Description de Thèbes [5] lisent ΝΕϢΚΟΡΟϹ ΤΟΥ ϹΑΡΑΠΙΔΟϹ ΚΑΙ ΤΟΥ ΜΕΜΝΟΝΟϹ, et ils

(1) *Apocalyps.* XIX, 7. = (2) *l.* 8. = (3) Strab., XVI, p. 782. = (4) *Descr. of the East*, p. 104. = (5) Pag. 96.

en concluent que le *Memnonium* renfermait un temple de Sérapis ; mais il est facile de voir que cette restitution ne convient nullement aux parties conservées. M. Hamilton [1] a donné de cette inscription une copie un peu plus complète, que voici :

ΝΕϢΚΟΡΟϹΤΟ
ϹΑΡΑΠΙΔΟϹΤ
ϹΕΙΤΟΥΜΕΝϢΝΑΤ
ΜΕΜΝΟΝΟϹϢΡΑ
. ΑΔΡΙΑΝΟ

Le petit nombre d'indications nouvelles, qu'offre cette copie, fournit les élémens d'une restitution certaine. Les lettres ϹΕΙΤΟΥ, qui commencent la troisième ligne, sont évidemment la fin d'un mot, et ce mot ne peut être qu'une épithète de Sérapis, ce qui nous prouve que les deux lignes précédentes sont tronquées; d'une autre part, les lettres ΜΕΝϢΝΑΙ ne peuvent avoir le moindre rapport avec Memnon, à cause du mot ΜΕΜΝΟΝΟϹ qui est à la ligne suivante ; ce dernier mot dépend nécessairement d'un verbe qui terminait la troisième ligne ; enfin, ϢΡΑ devait être suivi d'un nom de nombre. Au moyen de cette analyse, je lis :

ΚΟΙΝΤΙ[ΟϹ.....
ΝΕϢΚΟΡΟϹΤ[ΟΥΜΕΓΑΛΟΥ
ϹΑΡΑΠΙΔΟϹΤ[ΟΥΜΕΜ
ΦΕΙΤΟΥΜΕΝϢΝΑ[ΚΟΥϢ
ΜΕΜΝΟΝΟϹϢΡΑ[Ι..ΕΤΕΙ
Ζ̄ ΑΔΡΙΑΝΟ[Υ : tel mois, tel jour.

[1] *Ægypt.*, p. 173.

C'est-à-dire : « Quintius..... néocore du grand Séra-
» pis de Memphis, après avoir attendu quelque
» temps, entend la voix de Memnon, à la .....
» heure du jour, la VIIe année d'Adrien, le ... du
» mois de ..... » L'addition τοῦ μεγάλου est certaine; on trouve souvent Διὶ Ἡλίῳ μεγάλῳ Σαράπιδι [1], et même νεωκόρος τοῦ μεγάλου Σαράπιδος [2]. Quant à la leçon Μεμφείτου, elle repose sur ce que CEITOY ne peut être que ΦCITOY; car on sait qu'à cause de la ressemblance les copistes des inscriptions confondent souvent C avec O, et O avec Φ; or ΦEITOY est la fin de l'épithète Μεμφείτου, qui désignait le Sérapis adoré à Memphis, dont le *Sérapéum* était le plus ancien de l'Égypte [3]; et, de même que nous voyons le Sérapis de Canope désigné par les mots ΔΙΙ ΜΕΓΑΛΩΙ CΑΡΑΠΙΔΙ ΤΩΙ ΕΝ ΚΑΝΩΒΩΙ [4], on devait désigner celui de Memphis par ὁ ἐν Μέμφει ou bien ὁ Μεμφείτης; en effet, Eustathe le nomme Ζεὺς Μεμφίτης [5].

Le participe μένων est pour μείνας, le présent pour le passé, comme dans une autre inscription du colosse de Memnon [6] : ἤκουσα ἀναπλέων ὥρας Γ, καταπλέων ὥρας Β, où les participes ἀναπλέων et καταπλέων sont pour ἀναπλεύσας et καταπλεύσας.

Quant à ἀκούω, au lieu de ἤκουσα qui est plus or-

(1) Spon, *Miscell. erudit.*, p. 329. — Vandal., *Dissert.*, p. 300, 302. = (2) Spon, p. 340, 362. — Reines., I, 199. Gudius, CV, 7. = (3) Pausan., I, 18. = (4) Hamilton's, *Ægypt.*, p. 405. = (5) *Ad Dionys. Perieg.*, v. 250 = (6) Hamilton's, *Ægyptiaca*, p. 173.

dinaire, on n'en doit pas être surpris : on trouve également dans les inscriptions latines du colosse de Memnon *audio Memnonem; audit*, *audimus*, *audit Memnonem et donat carmen* (1). Telle est surtout cette inscription latine que nous devons à M. Girard :

ΛINSSVLIVS.TENAX.PRIMIPILARIS.LEG.XII
PVLMINAL.ET.VALERIVS.PRISCVS.Λ.LEG.XXII
ET.L.OVINTIVS.VIATOR.DECVRIO.AVDIMVS.MEMNONEM
ANNO XI NERONIS.IMP.KALEND.....

Selon les auteurs de la description de Thèbes (2), l'objet de cette inscription est de constater que *Julius Tenax*, *Pulminal*, *Valerius Priscus* et *L. Ovintius Viator* ont entendu Memnon. Cet énoncé présente plusieurs inexactitudes : je ne sais quel nom est caché dans les lettres ΛINSSVLIVS (3) ; mais à coup sûr ce n'est pas Julius : le second nom *Pulminal* n'a jamais pu être celui d'un Romain; il faut lire évidemment FULMINAT (*Fulminatricis*), épithète propre à la XIIe légion (4) ; et quant à *L. Ovintius*, c'est L. QVINTIVS que doit porter l'original.

De la lettre Ƶ, qui est dans la copie de Pococke, on ne peut faire qu'une lettre numérale, indicative de l'année du règne d'Adrien; cette lettre ne saurait être que Ζ, l'an VII. (123 de J.-C.)

Je reviens à la *stélé*. Il paraît donc que les auteurs

(1) Pocock., *Descr. of the East*, p. 105. — *Inscrip. Antiq.*, p. 85. = (2) Pag. 109. = (3) Peut-être A. INSTULEIUS. = (4) Gruter, CXCIII, 3 ; DXIII, 2 ; DXLVII, 6 ; MLXVII, 10 ; MXC, 13.—*Cf.* Fabric. *ad Dion. Cass.*, LV, 23.

se réunissaient dans le lieu où ils devaient l'élever, et où l'on adorait les divinités auxquelles ils voulaient la consacrer: ce lieu est appelé *Sétis* ou *l'île de Bacchus*, et ce ne peut être que l'île où l'inscription a été découverte. D'après l'expression *ἐν Σήτει, τῇ τοῦ Διονύσου νήσῳ*, il semblerait que *Sétis* ou *Sétès* était le nom égyptien, et que Διονύσου νῆσος en serait la traduction : c'est aux orientalistes à voir si cette conjecture a quelque fondement. Aucun auteur ancien ne parle de cette île ; mais il serait possible, d'après sa position, qu'elle fût la même que celle qu'Aristide appelle *l'île des Cataractes* [1], *νῆσος τῶν Καταρακτῶν*, où demeuraient les bateliers qui conduisaient les étrangers voir les cataractes du Nil ; et, dans ce cas, il serait également possible que Σῆτις ou Σήτης, en égyptien, eût du rapport avec le sens de *cataractes ;* c'est ce que j'ignore.

J'arrive au nom qui sert à désigner collectivement les auteurs de l'inscription. Il est écrit dans la copie de M. Rüppel ΒΑΣΙΑΙΣΤΑΙ, mais il est évident que ce voyageur a pris un Λ pour un Α, et qu'il faut lire ΒΑΣΙΛΙΣΤΑΙ. Ce mot, qui m'est inconnu, présente toutefois une forme analogiquement dérivée du verbe *βασιλίζειν* qu'Appien a employé dans le sens d'*exercer la puissance royale* [2]; mais aucun exemple ne peut nous avertir du sens dans lequel il faut prendre ce mot : Polybe se sert du

[1] Aristid., II, p. 344, *ed. Jebb.* = [2] Appian., *Bell. civ.*, III, 47; le sens propre et ordinaire est *se conduire, se comporter en roi* (id. *Bell. Mithrid.*, § 109.)

substantif βασιλικὸς, pour désigner *les gens de la cour*, ou bien les personnes qui approchaient et servaient les rois [1]; à la cour byzantine, on donnait la même signification à ce mot; on trouve même, selon Du Cange, *basilides*, avec le sens de *palatinus homo*, ἀνὴρ τῆς βασιλίδος; et *basilicus* avec celui de *mandator, qui imperatorum mandata perferebat* [2]. Suidas nous apprend qu'on donnait le nom de βασίλειοι à six mille enfans qui, par les ordres d'Alexandre de Macédoine, étaient dressés en Égypte aux exercices militaires [3]: on ne sait d'où Suidas a tiré ce passage, et par conséquent quel dégré de confiance il mérite ici; dans le cas même où le fait serait incontestable, on ignorerait si une telle disposition n'eut son effet que pendant le règne d'Alexandre, ou si elle fut continuée par ses successeurs, et si le βασιλικὸν ἄγημα, ou *corps royal*, qui faisait partie de l'armée des Ptolémées [4] comme de celle des Séleucides, était composé de ces enfans grecs ou égyptiens, auxquels les rois avaient fait donner une éducation militaire. Quoiqu'il en soit, cette disposition est trop remarquable pour que je

(1) Polyb., IV, 76, 2, VIII, 12, 10. = (2) *Lexic. Med. Latinit.*, I, 1057. = (3) Suidas, *voce* βασίλειοι. Peut-être faut-il entendre de cette manière le passage où Polybe dit qu'Antiochus avait confié la garde de quelques éléphans à un certain Muïscus, *un des enfans royaux* τῶν βασιλικῶν τινὰ γεγονότα παίδων ἐπιστήσας (V, 82, 13.); la traduction de Casaubon me paraît bonne en cet endroit, du moins rend-elle mieux compte du texte que celle qu'a proposée M. Schweighæuser. = (4) Polyb., V, 65, 1; 82, 4.

n'aie pas cru devoir la signaler, en attendant des monumens qui nous éclairent davantage à ce sujet.

Les βασιλιϛαὶ de notre inscription ne sont-ils autre chose que les βασιλικοὶ de Polybe ? Faut-il interpréter ce mot par les *gens du roi*, les *officiers royaux ?* je suis loin de le penser. S'il en était ainsi, on pourrait s'étonner de ce que, le terme βασιλικὸς étant si commun dans les monumens grecs de cette époque, les rédacteurs de l'inscription en aient été choisir un qui très certainement, vu sa rareté, n'était point de la langue habituelle, et semble avoir été le nom propre d'une *classe* de personnes; en effet, la terminaison de ce mot est assez souvent caractéristique des noms de *classe*, ou de *corporation*, tels que χελιδονιϛαὶ, κορωνιϛαὶ [1], ἐρανιϛαὶ [2], διονυσιαϛαὶ, παναθηναϊϛαὶ [3], πετωλιτωϛαὶ [4], et tant d'autres; j'observe que parmi les noms des signataires, compris sous la dénomination de *Basilistes*, on retrouve celui de Héroïde le stratège; celui de Papias, le prostate du synode, et celui de Denys, le prêtre de ce même synode; on pourrait soupçonner que ce terme exprime un titre *honorifique* qu'on donnait à des personnes d'un certain rang, ou bien qu'il désigne une espèce de *corporation;* l'examen de quelques circonstances nous conduira tout à l'heure à proposer cette seconde hypothèse.

(1) Pamphil. *et* Theogn., *ap.* Athen., VIII, p. 360. B. = (2) Chandler, *Inscr. ant.*, Part. II, n° XXII. = (3) *Id.* Part I, n° XXIII. = (4) *Contrat de Ptolémaïs*, l. 9.

En conséquence, on peut présumer que, parmi les fonctionnaires militaires et civils qui se trouvaient alors dans le département des frontières de l'Égypte, il y avait une trentaine de personnes décorées du même titre, ou agrégées à la même corporation, laquelle tenait ses réunions dans l'île de Bacchus.

§ III. *Divinités auxquelles la stélé est dédiée.* — Chnuphis, *ou* Chnubis.—*Inscription latine de Syène.—Ses carrières de granit exploitées par les Romains.—Colonne de Pompée.—Hermès, appelé* Paytnouphis. — *Inscription inédite.* — *Un temple égyptien a été doré dans le second ou le troisième siècle de notre ère.*

Cette liste des six grands dieux adorés à la Cataracte est très curieuse, et par la synonymie qu'elle contient, et par l'ordre observé entre eux; car il est difficile de douter qu'on n'ait suivi l'ordre marqué par le rang de chacune de ces divinités dans la religion égyptienne.

Dans cette énumération, le nom égyptien précède le nom grec; j'ai dit que j'abandonne l'explication des noms égyptiens aux orientalistes; je ne hasarderai qu'une observation; c'est que les trois premiers Χνοῦβις, Σάτις et Ἄνουκις, donnés comme synonymes d'Ammon, de Junon et de Vesta, sont bien des noms propres, tandis que les trois derniers, *Pétempamentes*, *Pétensétés* et *Pétensénès*, sont évidemment des qualificatifs: cette différence est singulière; pourquoi *Bacchus*, *Saturne* et *Hermès*

ne sont-ils pas, ainsi que les autres, désignés par leurs noms propres égyptiens?

Les mots égyptiens, en passant dans la langue grecque ont tous pris au datif la désinence ΕΙ, qui peut convenir également bien aux mots dont le nominatif est en ΗΣ ou en ΙΣ; en effet, ΧΝΟΥΒΕΙ provient évidemment de ΧΝΟΥΒΙΣ, et ΕΡΜΕΙ de ΕΡΜΗΣ; je suis donc incertain sur la terminaison qui convient au nominatif des autres; doit-on dire *Satis* ou *Satès*, *Anucis* ou *Anucès?* je l'ignore; et je n'ai pris de parti à ce sujet que parce qu'il en fallait prendre un quelconque.

Les deux premières divinités sont *Chnubis*, dit *Ammon*, et *Satis*, dit *Junon*. Je remarque que *Chnubis* est un mot identique avec *Chnuphis*; j'ai cité plus haut [1] des exemples de noms égyptiens où le Β et le Φ sont employés indifféremment, et j'en citerai d'autres tout à l'heure. Cette inscription constate une synonymie qui se trouve également dans un monument dont la date est postérieure de trois siècles; je veux parler d'une inscription trouvée dans les carrières de granit entre Syène et Philæ, par MM. Cailliaud et Belzoni, et publiée par ce dernier [2]; comme c'est peut-être la plus curieuse des inscriptions latines qui ont été jusqu'ici découvertes en Égypte, je reproduirai ici le texte de M. Belzoni, avec la restitution et les éclaircissemens que j'en ai donnés dans le Journal des Savans [3]:

[1] *Suprà*, p. 239-240. = [2] *Voyage*, T. I, p. 270, traduct. franç. = [3] *Année* 1820, p. 718-720.

1 IOMHAMMONICENVBIDI
2 IVNONI.REGINAEQVOR.SVB
3 TVTELA.HIC.MONS.EST.QVOD
4 PRIMITER.SVB.IMPERIOPR
5 FELICISSIMO.SAECVLO.D.D.
6 NNINVICTORVMIMPPSEVERIET
7 ANTONINIPIISSIMORVMAVGG
8 ET. . . . . . ISSI
9 IVLIAEDOMNAEAVG.M.K.
10 IVXSTAPHILAS.NOVAE
11 LAPICAEDINAEADINVEN
12 TAETRACTAEQVESVNTPARA
13 STATICAE.ETCOLVMNAE
14 GRANDESETMVLTAESVB
15 SVBATIANO.AQVILAEPR
16 AEG.CVRAM.AGENE.OPDOMINIC
17 AVREL.HERACLIDAEDECAL.MAVR.

Iovi Hammoni Chnubidi, Junoni reginæ, quorum sub tutelâ hic mons est;

Quod primiter sub imperio populi Romani, felicissimo sæculo Dominorum nostrorum invictorum imperatorum Severi et Antonini piissimorum Augustorum, et Getæ piissimi Cæsaris, et Juliæ Domnæ Augustæ matris kastrorum,

Juxstà Philas novæ lapicœdinæ adinventæ, tractæque sunt parastaticæ et columnæ grandes et multæ;

Sub Subatiano Aquilâ(1) *curam agente;*

Operâ dominici coloni Aurelii Heraclidæ decurionis alæ Iª Maurorum.

La première ligne ne peut être que IOVI. HAMMONI. CHNVBIDI : les deux copies donnent CENVBIDI, et c'est vraisemblablement ainsi qu'il y a sur la pierre; le C des Latins ayant le son du K devant toutes les voyelles indistinctement, ce mot revenait à KENVBIDI; or, l'E introduit entre le C et l'N servait à rendre l'aspiration qui caractérisait la première lettre du mot égyptien, à en juger du moins par l'orthographe (Χνούβει) suivie dans l'inscription grecque; car Strabon écrit Κνοῦφις sans aspiration (2); les auteurs de l'inscription auront cherché à rendre la prononciation égyptienne.

(1) Les deux copies portent *AQUILAE*. = (2) Ptolémée place une ville de Χνουμὶς entre Eilithyia et Tuphium, dans la Haute-

Les deux divinités auxquelles sont dédiées ces carrières sont donc les mêmes que celles qui ont été nommées les premières dans l'inscription des Cataractes; vraisemblablement elles étaient alors les principales du pays; et elles l'étaient encore sans doute à l'époque où fut gravée la seconde, puisqu'il est dit que la montagne où se trouvaient les carrières de granit était sous leur protection; d'où l'on peut présumer que, depuis trois siècles, le culte de cette partie de l'Égypte n'avait pas souffert de grands changemens : et il est assez remarquable que des Romains, dans le troisième siècle de notre ère, rendissent au culte du pays cet hommage, de consacrer les carrières de granit aux dieux qui, selon les habitans, protégeaient la montagne où elles avaient été découvertes.

La date de cette dédicace peut être déterminée avec assez d'exactitude, au moyen de plusieurs indices.

Il faut d'abord restituer la huitième ligne, qui a été effacée à dessein : elle contenait évidemment le nom du malheureux Géta, dont la haine de son frère poursuivit le nom jusqu'aux frontières de

Égypte (*Geogr.*, p. 108, *ed. Merc.*); le Ms Coislin (*Bibl. Coisl.* p. 672, 4.) et la version latine donnent Χνουβίς; c'est évidemment le nom du dieu *Chnubis* donné à la ville, comme celui de *Chemmis*, de *Mendès*, le fut aux villes où Pan et le bouc était adoré (*Suprà*, p. 63.). Sur la confusion de Χνουμίς et Χνουβίς, voyez Koehler (*in Misc. Observ. nov.*, II, p. 143.) et Champollion jeune (*Égypte sous les Pharaons*, I, p. 183.).= (3) Strab., XVII, p. 817. A.

l'Éthiopie : et comme le nom de Septime Sévère et de Caracalla sont suivis des lettres AVGG. (*Augustorum*), il est certain que Géta n'était point encore Auguste, et que son frère l'était déjà ; ce qui place l'époque entre l'année 198 de notre ère, pendant laquelle ce dernier fut nommé Auguste [1], et l'année 209, qui fut celle de l'association de Géta [2].

Il est donc certain que la lacune contenait le nom de Géta avec le titre de César. La manière dont les lettres conservées sont placées dans les deux copies, se prête à deux leçons également vraisemblables, et qui ne diffèrent que par l'épithète attribuée à Géta. Selon M. Belzoni, la ligne est disposée ainsi : ET. . . . . ISSI
ce qui ne peut être que ET.GETAEPIISSIMI.CAESARIS.

Selon la copie de M. Cailliaud, elles le seraient de cette manière ET. . . . . . . SS
et alors, il faut lire ET.GETAE.NOBILISSIMI.CAES.

Je dois remarquer, à l'appui de la leçon de M. Cailliaud, que les lettres effacées, dans l'inscription de l'arc de Septime Sévère à Rome, portaient ET.P.SEPTIMIO.GETAE.NOBILISSIMO.CAESARI [3]. Pour se décider entre les deux leçons, il faudrait une troisième copie plus correcte : heureusement le point a peu d'importance.

Mais une autre indication peut servir à resserrer l'intervalle de onze années marqué par ces deux évé-

[1] Tillemont, *Hist. des Emp.*, III, p. 78. = [2] Eckhel, *Doctr. Num.*, VII, p. 176-200. — *Id.* p. 230. = [3] *Acad. Inscript.*, XXVIII, p. 599 ; et la pl. 3, p. 579.

nemens; c'est le nom du préfet d'Égypte, *Subatianus Aquila*, dont il est fait mention plus bas. Eusèbe a parlé de ce préfet [1], et Tillemont a prouvé très-bien qu'il n'a pu gouverner l'Égypte qu'après l'an 204 de notre ère [2]; d'où il résulte que la date de notre monument est comprise entre les années 205 et 209. Subatianus Aquila a dû être le successeur immédiat de Lætus, qui était préfet dans la dixième année du règne de Septime Sévère [3]. en 202: et celui-ci a dû succéder à M. Ulpius Primianus, qui administrait l'Égypte, en l'année 194 [4].

Les sigles M.K. ne peuvent être que *Matris Kastrorum*: le titre de *mater castrorum* fut donné à plusieurs impératrices, telles que Faustine (femme de Marc-Aurèle), qui le reçut la première [5], Julia Domna, femme de Septime Sévère [6], et Julie Mammée, mère d'Alexandre Sévère [7]. L'orthographe *kastra* n'est pas sans exemple [8].

Ligne 11. *Juxtà Philas novæ lapicædinæ, etc.* Il est vraisemblable, d'après les mots *juxtà Philas*, que ces carrières sont plus voisines de *Philæ* que de Syène; autrement on aurait mis *juxtà Syenen* ou *Elephantinen.* L'orthographe IVXSTA prouve que l'usage du s après le x [9] s'est prolongé jusqu'à une époque assez tardive.

[1] *Hist. Eccles.*, VI, 3 et 4. Eusèbe ne lui donne que le nom d'Aquila (Ἀκύλας). = [2] Tillemont, III, p. 99. = [3] Euseb., *Hist. Eccles.*, VI, 2, p. 258, 5. = [4] *Suprà*, p. 265. = [5] Eckhel. *Doctr. Numm.*, VII, p. 79. = [6] *Id.*, p. 196. = [7] *Suprà*, p. 282. = [8] Gruter, DVIII, 2. = [9] Noris. *Cenot. Pis.*, p. 449.

Ligne 11. L'orthographe *lapicædinæ*, conforme à l'étymologie du mot, est à remarquer; on la trouve sur une ancienne inscription [1]. Le mot *parastaticæ*, pilastres, est souvent joint avec *columnæ* [2].

Ligne 16. J'avais cru que OPDOMINIC devait se lire *operâ Domini Caii;* et ici le mot *Domini* aurait été un nom [3], et non pas un titre honorifique, lequel n'était donné qu'aux empereurs, du moins à cette époque; mais la place de *Domini*, devant *Caii*, n'est pas naturelle; je préfère de lire *Domini coloni*, ou *dominici coloni; laboureur* ou *fermier d'une terre impériale;* un rescrit de Constantin concerne ces *dominici coloni* [4], qui sont appelés *coloni rei nostræ*, dans un autre rescrit impérial [5].

Ligne 17. Je ne pense pas non plus qu'on puisse interpréter, autrement que je ne l'ai fait, les lettres DECAL..MAVR. L'intervalle entre L et M était rempli par le chiffre I (*primæ*). La Notice de l'Empire place à Lycopolis un *Cuneus equitum Maurorum* [6].

Ces détails, quoique un peu minutieux, paraîtront cependant nécessaires pour épurer le texte de ce monument. Entre autres faits curieux qu'il contient, on doit remarquer l'opération dont il conserve le souvenir. A cet égard, les mots: *quod primiter sub imperio populi Romani..... novæ lapicædinæ adinventæ sunt* méritent attention. Il en

[1] Gruter, MXXXV, 2. = [2] Plin., XXXIII, 3. — Vitruv., IX, 19. = [3] Gruter, DCLXXIII, 10; CMXXXIII, 7; CMXI, 2. = [4] III *Cod.*, tit. XXVI, 7. = [5] VII *Cod.*, tit. XXXVIII. [6] Pag. 212.

résulterait que pendant les deux premiers siècles de la domination romaine, on n'avait fait nulle attention aux carrières de granit que la montagne pouvait recéler; qu'elles furent enfin découvertes (*adinventæ*) au commencement du troisième siècle de notre ère, et exploitées pour la première fois: il paraît même que cette exploitation fut très-active, puisqu'on en tira des *pilastres* et des *colonnes* nombreuses et de *grande dimension*, expressions qui supposent que les Romains exécutaient alors à Alexandrie ou ailleurs des travaux d'architecture considérables, ce qu'ils faisaient dans toutes les provinces, où leurs troupes étaient continuellement exercées à des travaux publics; nous en avons même des preuves positives, car on sait qu'Auguste fit curer les canaux de l'Égypte par ses soldats [1]; Probus les fit travailler également aux chaussées, aux canaux: par ses ordres ils construisirent des *ponts*, des *temples*, des *basiliques* [2]; et nous voyons ici que l'exploitation des nouvelles carrières fut entreprise par le gouverneur de l'Égypte, qui charge un colon romain de la faire exécuter probablement par les troupes cantonnées en ce lieu. Ceci nous mène à une conjecture.

On n'a rien dit de bien satisfaisant jusqu'ici sur l'origine de la grande colonne, en granit thébaïque, dite *de Pompée*, érigée à Dioclétien [3]: ce qu'il y a

[1] Sueton., *in Aug.*, § 18. — Aurel.-Vict., *Epitom.*, § 1. = [2] Vopisc., *in Probo*, § 9. = [3] L'inscription rétablie par Villoison, est ainsi conçue : τὸν ὁσιώτατον αὐτοκράτορα τὸν

de certain, c'est qu'elle n'est point un ouvrage égyptien, car on ne connaît pas de colonne égyptienne en granit, d'un seul morceau; toutes sont composées de tambours assez minces, et il est impossible d'imaginer qu'elle ait été formée d'un obélisque qu'on aurait arrondi : ce n'est pas non plus aux Grecs qu'il faut l'attribuer; car, d'après son énorme dimension, elle a été faite évidemment pour former un monument isolé; or, l'usage des colonnes triomphales et votives est tout romain. Les Romains seuls ont donc pu avoir l'idée de tirer de la carrière le fût de cette colonne, et l'on peut présumer avec beaucoup de vraisemblance, qu'elle est un des résultats de cette grande exploitation des nouvelles carrières de granit, ouvertes en 205-209. La colonne, tirée des carrières, à cette époque, ou bien un peu plus tard, fut ensuite élevée à Dioclétien, soit en mémoire de sa victoire sur Achillée, soit, comme le pense Villoison, à l'occasion d'une distribution de pain faite aux Alexandrins par cet empereur [1]. Pour confirmer cette conjecture, il faudrait que le granit thébaïque, dont est formée cette colonne, se trouvât de même espèce que celui des carrières où l'on a découvert l'inscription latine : c'est une vérification que pourront faire les voyageurs à venir.

Je reviens aux deux divinités dont les noms se trouvent placés en tête de cette inscription latine

πολιοῦχον Ἀλεξανδρείας Διοκλητιανὸν Σεβαστὸν, Πο...... ἔπαρχος Αἰγύπτου (*Mag. Encyclop.*, VIIIe année, tom. V, p. 55 *et suiv.*

[1] Endroit cité, p. 59.

et de celle des Cataractes. Le culte de cette partie de l'Égypte était encore en 205-209 de notre ère, à peu près ce qu'il était trois siècles auparavant, en 120-117 avant J.-C.; mais, selon toute apparence, le culte que nous trouvons établi en ce lieu, sous Évergète II, datait d'une très haute antiquité : on voit, par des passages anciens (1), que Jupiter et Junon étaient adorés fort anciennement dans la Haute-Égypte, et surtout dans la région qui confinait à l'Éthiopie; et l'on pourrait présumer que cette circonstance était connue d'Homère, quand il faisait voyager Jupiter, suivi des autres dieux, chez les Éthiopiens, pour assister aux sacrifices qui s'y célébraient (2).

Quant à l'identité que ces deux inscriptions, d'époques si différentes, établissent entre *Chnubis* et *Jupiter Ammon*, elle me semble encore confirmée par un monument, sans doute bien plus ancien, qui nous fournit l'occasion d'un rapprochement assez curieux. Strabon nous apprend que la ville d'Éléphantine, dans l'île de ce nom, contenait un temple de *Cnuphis* (3) : on trouve en effet, dans la partie méridionale d'Éléphantine, c'est-à-dire, sur l'emplacement de la ville antique, un temple dont la position correspond précisément à celle qui est indiquée par Strabon; et l'on a toute raison de croire que c'est celui de *Cnuphis*, dont il a parlé. Or, cet édifice, qui paraît être d'une construction ancienne, autant

(1) Diod. Sic., I, 15 et 97. = (2) *Iliad.* α. 424. = (3) Strab., *l.* XVII, p. 817. A. Ἐν ταύτῃ πόλις ἔχουσα ἱερὸν Κνούφιδος.

du moins qu'on peut en juger, était consacré au culte d'Ammon, comme le prouvent les ornemens des bas-reliefs [1], qui offrent partout la divinité à *tête de bélier*, qu'on sait être Ammon. Le plus grand, qui occupe un côté de l'intérieur de l'édifice, représente la même divinité dans un petit temple porté sur un tableau thalamège [2]. On ne peut douter que ce ne soit là le dieu principal; et il me paraît vraisemblable que le sujet de ce bas-relief se rapporte à une cérémonie dont parle Diodore de Sicile, et dans laquelle tous les ans (sur la limite de l'Égypte et de l'Éthiopie), on transportait le temple (c'est-à-dire la châsse) de Jupiter de l'autre côté du fleuve, sur le rivage de Libye, d'où il était rapporté quelques jours après [3]. Quoiqu'il en soit, s'il est vrai, comme tout porte à le croire, que le temple d'Éléphantine, qui fut évidemment consacré à Ammon, soit celui auquel Strabon donne le nom de *Cnuphis*, l'identité de Cnuphis et de *Jupiter Ammon*, établie par deux inscriptions d'époques si différentes, le serait encore par un monument religieux dont la date nous est inconnue. En admettant, ce qui est probable, que le temple d'Éléphantine soit antérieur à l'époque de la domination grecque, on devra en conclure que l'identité de *Cnuphis* et de *Jupiter Ammon* a son fondement dans la religion égyptienne même, en sorte que la syno-

(1) *Descript. de l'Égypte*, *Antiq.* I, pl. 36, 1; 37, 2. = (2) sur ce mot, voyez la *traduct. franç. de Strab.*, T. V, p. 354, not 2. = (3) Diod. Sic., I, 97.

nymie, indiquée par nos deux inscriptions, ne serait pas due à une assimilation faite par les Grecs. Dans tous les cas, on ne pourra s'empêcher de reconnaître ici une nouvelle preuve de ce qui a été avancé plus haut [1], c'est que le culte particulier à chaque lieu de l'Égypte, ne subit ni changement ni altération notable sous la domination des Grecs et des Romains, au moins jusqu'au troisième siècle de notre ère, et peut-être jusqu'à la destruction de la religion égyptienne.

Je laisse les trois divinités suivantes, *Anucis* dite *Vesta*, *Pétamentes* dit *Bacchus*, *Pétensetès* dit *Saturne*, dont je n'ai rien à dire, pour passer à la dernière, *Pétensenès* dit *Hermès*.

Cette divinité paraît avoir été, comme *Chnuphis*, l'objet d'un culte particulier dans la région limitrophe de l'Égypte et de l'Éthiopie; on se rappelle que c'est la divinité principale [2] du temple de Dakkeh, anciennement *Pselcis*, ville située à soixante-douze milles romains [3], ou vingt lieues au-dessus de Syène; mais ce qui le prouve mieux encore, c'est une curieuse inscription que m'a communiquée M. Gau: elle est gravée en deux endroits de ce temple [4].

ΘΕΩΙ ΜΕΓΙΣΤΩΙ ΕΡΜΗΙ
ΠΥΤΝΥΒΙΔΙΑΙΓΥΠΤΟΥ
ΣΥΝΟΡΙΗΝΚΑΙΑΙΘΙΟΠΩΙΝ
ΜΕΤΕΧΟΝΤΙΤΗΝΠΕΡΙΤΟΝ

(1) *Suprà*, p. 64. = (2) *Suprà*, p. 83, 164. = (3) *Itiner. veter.*, p. 162. = (4) Cet usage de répéter la même inscription, en plusieurs endroits d'un édifice, n'est pas sans exemple. Voyez dans Burckhardt (*Travels in Syria*, etc., p. 222, 223.)

ΝΑΟΝΧΡΥCΩCΙΝΕΠΟΙΗCΕΝ
ΙΕΡΟΙCΑΝΗΡΜΕΜΕΛΗΜΕΝΟC
ΑΚΥΛΑCΑΤΟΥΡΝΕΙΝΟCΟΥΕΤΡΑΝΟC
ΕΥΞΑΜΕΝΟCΡΩCΙΝΚΑΙΤΕΚΝΟΙC
ΚΑΙΓΑΜΕΤΗΙ.

Θεῷ μεγίστῳ Ἑρμῇ Πυτνύβιδι, Αἰγύπτου συνορίην καὶ Αἰθιόπων μετέχοντι, τὴν περὶ τὸν ναὸν χρύσωσιν ἐποίησεν ἱεροῖς ἀνὴρ μεμελημένος Ἀκύλας [1] Σατουρνεῖνος Οὐετρανὸς, εὐξάμενος ῥῶσιν καὶ τέκνοις καὶ γαμετῇ.

C'est-à-dire : « Au dieu très-grand Hermès Pytnybis [2], un de ceux qui président à la région limitrophe de l'Égypte et des Éthiopiens, Saturninus Vetranus Aquila [3], zélé pour la religion, a exécuté la dorure du temple, en accomplissement d'un vœu pour la santé de ses enfans et de sa femme. »

On verra dans l'appendice un προσκύνημα gravé sur le propylon du temple de Dakkeh, en l'honneur du dieu *Paytnuphis*, et j'avais conjecturé que ce mot devait être le nom égyptien d'*Hermès* [4] : cette conjecture est confirmée par la première ligne de notre inscription : *à Hermès Pytnybis*, analogue

[1] Il est vraisemblable que M. Gau a oublié le C final, sans doute à cause de la première lettre du mot suivant Σατουρνεῖνος. Le nom latin *Aquila*, comme ceux de *Catilina*, *Fimbria*, *Sylla*, est toujours terminé en grec par un Σ. (Priscian., *ap.* Putsch., p. 641.) = [2] Dans l'autre copie de la même inscription, on trouve écrit Πυτνύφιδι. = [3] *Suprà*, p. 176. On lit Σατορνῖνος Οὐετρανὸς Παυλῖνος, dans une inscription de Judée (Burckhardt, *Trav. in Syria*, *etc.*, 224.) = [4] *Journal des Savans*, 1822, p. 290.

à l'expression *Aroéris-Apollon* du monument d'Ombos; d'où nous voyons que *Pétensenès*, dans l'inscription de l'île des Cataractes, est une épithète, et non pas le nom égyptien d'Hermès.

Μετέχειν, qui se construit ordinairement avec le génitif, sous-entendu μέρος, est souvent employé comme ici, avec l'accusatif. La phrase Αἰγύπτου συνορίην καὶ Αἰθιόπων μετέχοντι appartient évidemment au style poétique : l'emploi de ce style, ou du moins de ses formes, se trouve, comme on sait, d'autant plus fréquemment, que les monumens sont d'une date plus récente; la raison en est, je pense, que beaucoup d'entre eux ont été écrits par des Romains ou par d'autres personnes dont le grec n'était pas la langue maternelle, et qui mêlaient, sans y songer, les formes de différens styles.

Suidas interprète συνορία par le mot πλησιότης, *voisinage* : je ne connais pas d'autre passage où l'on rencontre ce substantif, dont le sens paraît être *pays qui sert de limite commune à deux autres.*

A exécuté la dorure du temple (c'est-à-dire, *de tout ce qui, dans le temple, a été doré; la dorure* signifie en cet endroit *les dorures*) : ce fait est digne d'attention; car l'inscription est d'une époque assez récente; et, à en juger d'après la forme des lettres, le style et les noms du personnage, je serais fort trompé si elle était antérieure au troisième siècle de notre ère. Le temple de Dakkeh, dont le *pronaos* et d'autres parties ont dû être construites sous les Ptolémées, était-il resté si long-temps sans avoir de dorures

à l'intérieur? ou bien s'agit-il d'une dorure nouvelle exécutée pour remplacer l'ancienne qui avait disparu? c'est-là ce que je ne déciderai pas: j'observe toutefois que l'expression absolue τὴν περὶ τὸν ναὸν χρύσωσιν ἐποίησεν est bien plus favorable à la première hypothèse; dans l'autre cas, on aurait dit sans doute ἀνεκαίνισεν, ἀνενεώσατο, ἀποκατέστησεν, etc. Si telle était la pensée de l'auteur de l'inscription, il en résulterait qu'on n'aurait mis la dernière main à la décoration du temple de Dakkeh qu'à une époque très récente; mais quelque opinion qu'on adopte, cette inscription est encore une preuve des travaux de divers genres dont les temples égyptiens ont été l'objet, long-temps après la conquête de l'Égypte par les Romains.

La ligne ΙΕΡΟΙϹΑΝΗΡΜΕΜΕΛΗΜΕΝΟϹ offre une tournure à remarquer: le sens ne peut être que *homo qui sacra curat*: μεμελῆσθαί τινι signifie proprement, dans un sens passif, *esse curæ alicui*, ἐν ἐπιμελείᾳ εἶναί τινι, comme l'a fait voir d'Orville [1]; mais ici μεμελημένος est évidemment pris à l'actif, dans le sens de μεμηλὼς, comme φιλότητι μεμηλώς [2]: j'observe qu'à l'actif comme au passif la locution μεμελημένος τινὶ ne se rencontrerait probablement que dans un poëte, ou dans un auteur affectant l'imitation des formes poétiques. Ainsi la remarque que j'ai faite à la page précédente trouve ici une seconde application.

[1] D'Orvill., *ad Chariton.*, p. 535. *Lips.* = [2] Nonnus, *Dionys.* XXXVII, *v.* 1, cité par d'Orville.

La dernière ligne est ainsi conçue : ΕΥΞΑΜΕΝΟϹ ΡΩϹΙΝΚΑΙΤΕΚΝΟΙϹΚΑΙΓΑΜΕΤΗΙ : au lieu de ΡΩϹΙΝ, on pourrait lire ΗΡΩϹΙΝ, en ajoutant un seul jambage ; car, assez ordinairement, les deux lettres ΗΡ ne forment qu'une seule *littera nexilis* ; d'après cela, le mot ΗΡΩϹΙΝ se rapporterait aux deux suivans, c'est-à-dire, que la qualité de *héros* serait attribuée par Aquila à ses enfans et à sa femme. Rien de plus connu que l'usage de donner le titre de *héros* aux morts dans les inscriptions funéraires ; Villoison en a rapporté beaucoup d'exemples [1] : de là ces formules si communes ἥρως ou ἡρωῒς χαῖρε [2] ; de là encore, je pense, l'usage d'appeler un tombeau ἡρῷον ; peut-être même le verbe ἀφηρωΐζειν, en quelques inscriptions tumulaires, ne signifie rien autre chose que *élever un héroon* (tombeau) *à quelqu'un* ; comme : Αὐρ. Τυχάσιος τὸν πατέρα καὶ Ἐλπίζουσα [3] τὸν ἴδιον σύμβιον Τυχάσιον ἀφηρώϊξαν [4] ; et Κάρπος τὴν ἰδίαν γύναικα Σωσίδα [5] ἀφηρώϊξεν [6] (la traduction *consecravit*, donnée par Spon, est peut-être inexacte) : ce qui n'empêche pas que le même verbe ἀφηρωΐζειν n'ait aussi le sens de *honorer du titre de héros*, comme le dit Villoison, d'après plusieurs exemples, auxquels on peut ajouter celui-ci : ὁ δᾶμος ἀφηρώϊξε

(1) *Magas. encycloped.*, VIIe année, T. II, p. 476, *suiv.* = (2) Spon, *Misc. erudit.* p. 331, no 2, 3, 5. = (3) Sur ces noms propres, qui ne sont autre chose que des participes, voyez une savante note de M. Boissonade (*Ad Inscr. Actiac.*, p. 434.) = (4) Spon, *Miscel. erudit.*, p. 342, no LVIII. = (5) Le texte porte ϹΩϹΙΔΑ ; j'ai cru devoir lire ϹΩϹΙΔΑ. = (6) *Id. ib.*, no LXIX.

καὶ ἐτίμησε τὸν ἱερέα [1] ; ce qui rappelle cette autre inscription : *ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτείμησαν* Τατίαν Νεικοςράτου τοῦ Περικλέους, *νέαν* ΗΡΩΙΔΑ, *διά τε τ[ὰς] τοῦ πατρὸς ἀρχὰς καὶ ἐργ[επι]ςασίας, κ.τ.λ.* [2], et le commencement de celle d'Olbiopolis : *ὅσαι πόλεις ἐςεφανῶσαν Θεοκλέα Σατύρου, ἥρωα* [3].

Peut-être, dans cette hypothèse, ne serait-il pas même nécessaire de supposer que la femme et les enfans d'Aquila étaient morts. La tendresse conjugale et paternelle pouvait bien aller jusqu'à faire donner le nom de *héros*, à un époux, à des enfans. Mais, sans rien ajouter au texte de l'inscription, il vaut mieux lire *εὐξάμενος ῥῶσιν τέκνοις καὶ γαμετῇ*, dans le sens de : *ayant fait un vœu pour la santé* (ou *l'affermissement de la santé*) *de ses enfans et de sa femme.* Hésychius, en effet, donne le mot *ῥῶσις* comme synonyme de *ὑγεία* [4] ; de même qu'il interprète *ἐπίῤῥωσις* par les mots *βεϐαίωσις, διόρθωσις, ὑγεία* [5]. Quoique le datif, après *εὔχεσθαι*, s'applique plus ordinairement au dieu qu'on implore, qu'à la personne pour laquelle on fait un vœu, la locution

[1] *Id. ib.*, nº LXVII. = [2] Chandler, *Inscr. Ant.*, Part. I, LXXIX. Il lit *ἐργοςασίας* ; mais la vraie leçon est *ἐργεπιςασίας*, *inspection* ou *direction de travaux publics* : c'est un mot à ajouter aux Lexiques les plus complets, qui ne donnent que *ἐργεπιςάτης* et *ἐργεπιςατέω* : de ces verbes on a dû former le substantif *ἐργεπιςασία*, de même que de *ἐπιςατέω* on a fait *ἐπιςασία*, mot connu et assez fréquemment employé. = [3] *Ap.* Raoul-Rochette, *Antiq. grecq. du Bosphore*, p. 147. — *Cf.* Spon, *Misc. erudit.*, p. 335, nº XLIV. [4] Hesych. *hâc voce*, II, col. 1133. = [5] Id. *hâc voce*, I, col. 1381.

εὐξάμενος ῥῶσιν τέκνοις καὶ γαμετῇ est suffisamment autorisée par ce passage de Démosthène [1], à la fin du discours contre Aristogiton : καὶ τί δεῖ ταῦτα ποιεῖν, ἐξὸν εὐφημεῖν, καὶ ἅπαντας ἅπασι πάντα ἀγαθὰ εὔχεσθαι, καὶ ὑμᾶς ὑμῖν αὐτοῖς. Les termes dont se sert Saturninus Vétranus Aquila doivent avoir la signification que l'on rendrait en latin par *ex voto suscepto pro salute liberorum uxorisque.*

Cette inscription curieuse, où Hermès est qualifié *l'un de ceux qui président au pays limitrophe de l'Égypte et de l'Éthiopie*, nous apprend pourquoi ce dieu est compris parmi ceux qu'on adorait à la Cataracte, et pourquoi il était la divinité éponyme du temple de Dakkeh.

Ligne 10. Après l'énumération de ces six divinités, appelées θεοὶ μεγάλοι, les *Basilistes* ont mentionné collectivement les autres divinités adorées à la Cataracte : καὶ τοῖς ἄλλοις ἐπὶ τοῦ Καταράκτου δαίμοσιν, sans aucune désignation nominale, probablement parce qu'elles étaient d'un ordre inférieur : ce que prouve en effet l'opposition de θεοὶ μεγάλοι et de δαίμονες ; car le mot δαίμονες seul peut s'entendre des dieux en général ; mais, quand il est joint à θεοὶ, il ne s'applique qu'à des divinités inférieures, selon la remarque de Cuper [2] et d'autres critiques [3]. Aux passages qu'ils ont cités, on en peut joindre d'Aristophane [4], d'Euripide [5], d'Athénée : οἱ παρ'

[1] Demosth., p. 800, *ed.* Reisk. = [2] *Observat.*, p. 327-330 = [3] Boissonad., *ad Eunap.*, p. 247; et Wyttenb., *ad eumdem* p. 111. = [4] *Plutus*, v. 81. = [5] *Electr. v.* 1234 — *Hecub. v.* 165.

ἀνθρώποις λεγόμενοι ἢ νομιζόμενοι θεοὶ ἢ δαίμονες [1]; de Porphyre : ὅτι δὲ οὐδὲ θεοῖς, ἀλλὰ δαίμοσι τὰς θυσίας προσήγαγον [2]; et surtout ce passage où Platon parle des Égyptiens : (ἔταξαν) τὰς ἑορτάς.....ἅστινας ἐν οἷς χρόνοις καὶ οἷστισιν ἑκάστοις τῶν θεῶν καὶ παισὶ τούτων καὶ δαίμοσι γίγνεσθαι χρεών [3].

Héliodore parle des *prêtres du Nil* aux Cataractes (οὕτω καὶ παρὰ τῶν ἐν Καταδούποις ἱερέων τοῦ Νείλου πυθόμενος) [4]; il se pourrait donc que ce fleuve fût au nombre des divinités désignées ici collectivement.

On disait Καταῤῥάκτης aussi bien que le pluriel καταῤῥάκται; le singulier est dans Strabon [5], Pline [6] et ailleurs; quant à la double orthographe Καταῤῥάκτης et Καταράκτης, on peut voir Saumaise [7], les annotateurs d'Hésychius [8], etc. Il s'agit ici de la première Cataracte, appelée *petite* par Strabon, et *dernière* (*novissimus*) par Pline [9].

Οἱ ἄλλοι ἐπὶ τοῦ Καταράκτου δαίμονες s'entend probablement de toutes les divinités adorées dans les différens temples bâtis au voisinage de la Cataracte, jusqu'à Syène et Éléphantine, et non pas seulement dans le temple de l'île où ce monument a été trouvé: ce temple était vraisemblablement celui de Dionysos ou Bacchus; du moins on expliquerait ainsi pourquoi l'île de *Sétés* s'appelait *île de Bacchus*.

[1] Athen., V, p. 195. A. = [2] Porphyr., *De abstin.*, II, 58. = [3] Platon., *Legg.*, VII, p. 799. A.= [4] *Æthiopic.*; p. 94, *ed.* Coray.= [5] XVII, p. 817, D. 818, A.= [6] Plin. V, 9, p. 255, 21 ; 257, 4. = [7] *Exercit. Plin.*, p. 298, 2. B. = [8] *Hâc voce*; et Schleusner, *Nov. Thesaur.*, III, p. 252. = [9] *Loc. cit.*

§ IV. *Objet du Monument.*

L'objet de ce monument est exprimé dans les lignes 11-15. Après le mot δαίμοσιν, on lit τὴν στήλην; les lettres ΚΑΙ, qui terminent la ligne, ne peuvent être que καὶ τὰ, et τὰ est l'article du mot χρήματα qui est à la ligne 15; la distance qui sépare ici l'article de son substantif n'a rien qui doive surprendre, car il n'en résulte aucune sorte d'obscurité; on trouve dans Démosthène : ΤΗΝ τοῦ διαπράξασθαι ταῦτα, ὃ μηδεὶς πώποτε ἄλλος Μακεδόνων βασιλεὺς, ΔΟΞΑΝ ἀντὶ τοῦ ζῆν ἀσφαλῶς ᾑρημένος [1]. Une locution analogue à τὰ πρὸς τὰς θυσίας..... χρήματα se retrouve dans l'inscription de l'obélisque [2].

Le mot χρήματα est suivi de ἐπὶ, qu'on ne peut séparer de Παπίου qui commence la ligne suivante : on a donc la certitude que les mots, depuis τὴν στήλην jusqu'à χρήματα, forment une phrase complète, dont il faut maintenant examiner les différens détails.

La première observation à faire, c'est que, dans cette phrase, on ne trouve aucun verbe, ni après στήλην, ni après χρήματα; en sorte que ces deux accusatifs sont chacun le régime d'un verbe sous-entendu; j'ai déjà cité beaucoup d'exemples de cette ellipse, employée toutes les fois que le sens était évident : ici, l'idée sous-entendue pouvait être suppléée, sans

[1] *Olynth.*, II, p. 22, 20. *Reisk.* = [2] *Suprà* p. 318.

nulle incertitude, et après ςήλην et après χρήματα; cette idée est celle de la *consécration* aux dieux, soit de la *stélé* qu'on avait élevée, soit de l'*argent* qu'on avait déposé dans le trésor du temple. Il n'est pas sans exemple de voir réunis plusieurs substantifs qui sont le régime de verbes différens sous-entendus. Démocharès (auteur attique, cousin de Démosthène) s'exprime ainsi dans un fragment où il parle de la flatterie des Athéniens à l'égard de Démétrius Poliorcète : Λεαίνης μὲν καὶ Λαμίας ἱερά· καὶ Βουρίχου καὶ Ἀδειμάντου καὶ Ὀξυθέμιδος, τῶν κολάκων αὐτοῦ, καὶ βωμοί, καὶ ἡρῷα καὶ σπονδαί [1]; ce qui signifie : « Des » temples furent élevés à Leæné et à Lamie; des » autels, des héroons à Burichus, à Adimante et à » Oxythémis, ses flatteurs; et l'on fit des libations » en leur honneur. » Il est clair qu'avec ἱερὰ, βωμοὶ, ἡρῷα, il y a de sous-entendu ἀφιδρύθησαν, et avec σπονδαὶ, συνετελέσθησαν; ces deux ellipses ne causaient pas plus d'équivoque l'une que l'autre.

Dans le cas présent, le verbe ἀνέθηκαν peut également convenir aux deux mots τὴν ςήλην et τὰ χρήματα. Je trouve une ellipse du même verbe, après l'énoncé d'une somme d'argent, dans une inscription copiée en Nubie [2] : τῷ πρώτῳ τόμῳ εἴκοσι χρυσὰ, τῷ Β̄ χρυσὰ τριάκοντα, sous-entendu ἀνέθηκαν....

Il est à remarquer que l'on donne ici le nom de ςήλη à une pierre qui n'a que cinq pouces et demi de largeur.

(1) *Ap.* Athen., VI, p. 253. A. = (2) Burckhardt, *Travels in Nubia*, p. 124. Voyez l'appendice.

Dans l'inscription de l'obélisque, nous lisons *πρὸς τὰς θυσίας καὶ σπονδὰς γινομένας* [1]; et j'ai observé que le mot *γινόμενος* s'entend de ce qui se fait habituellement, et, pour ainsi dire, dans un temps prescrit. Le futur *ἐσομένας* indique au contraire des cérémonies qui ne se sont pas encore faites. De même, Polybe dit qu'Antiochus *ἐξέπεμψε πρέσβεις καὶ θεωροὺς εἰς τὰς πόλεις καταγγελοῦντας τοὺς ΕΣΟΜΕΝΟΥΣ ἀγῶνας* [2].

Les cérémonies doivent être exécutées dans le *synode*, *ἐν τῇ συνόδῳ*; je crois que ce *synode* n'est autre chose que la réunion de vingt-neuf membres de la corporation des *Basilistes*, dont les noms sont mentionnés après. Ces sortes de réunions s'appelaient en effet *σύνοδοι* [3] chez les Grecs. Ainsi nous trouvons *ἡ ἱερὰ σύνοδος τῶν περὶ τὸν Βρεισέα Διόνυσον τεχνιτῶν καὶ μυστῶν* [4]; et *ἡ ἱερὰ σύνοδος τῶν περὶ Ἡρακλέα ἀθλητῶν* [5]. Il paraît que ces *τεχνῖται*, *μυσταὶ* et *ἀθληταί*, formaient des espèces de *confréries* d'initiés ou de personnes liées par une dévotion particulière envers telle ou telle divinité, sous les auspices de laquelle leurs réunions ou *ἐκκλησίαι* avaient lieu : on pourrait les assimiler à nos *confréries de pénitens*. Elles avaient un chef ou *président* appelé *προστάτης*, et un *grand-prêtre* *ἀρχιερεὺς* [6], dont les noms étaient relatés dans les actes de la corporation, *un tel étant grand-prêtre, etc.* [7]; de même, dans notre inscription, on

[1] *Suprà*, p. 318. = [2] Polyb., XXXI, 3, 1. = [3] Spon, *Misc. erudit.*, p. 343, n° LXX. = [4] *Ap.* Vandal., *Dissert.*, p. 380. = [5] *Ap.* Spon, *Misc. erudit*, p. 360, n° CIV, 361, n° CV, CVI. = [6] Spon, l. l. = [7] Spon, n° LXX, p. 344.

lit : *Papias étant prostate ; Denys étant prêtre* du synode. Cette analogie, jointe à la désinence du mot βασιλιςαὶ, me persuade qu'il s'agit d'une *corporation* ou *confrérie*, à peu près de même nature, qui tirait son nom de ce qu'elle était sous les auspices du roi et de sa famille, comme les Διονυσιαςαὶ prenaient leur nom de Bacchus ; ce qui explique très bien la raison qui leur a fait déposer une somme quelconque, dans le temple des divinités du pays, pour les frais des sacrifices en faveur de la famille royale.

L'usage de ces corporations était, selon toute apparence, purement grec : aussi, des vingt-neuf noms sous-signés, il n'y en a que quatre qui soient égyptiens ; tous les autres sont grecs, ainsi que les noms des pères : tels sont le prostate *Papias* fils d'*Ammonius*, et le prêtre *Denys* fils d'*Apollonius;* les quatre égyptiens, que nous trouvons au nombre des *Basilistes*, étaient sans doute entrés dans cette corporation ou confrérie, en qualité de fonctionnaires publics.

Ce monument est donc parfaitement grec par son objet ; il ne diffère de ce qu'il aurait été dans tout pays, soumis aux usages de la Grèce, qu'en ce que les divinités sont égyptiennes ; encore trouvons-nous que les auteurs ont eu le soin d'assimiler ces divinités à celles qui étaient l'objet d'un culte dans la religion grecque.

Aussi j'ai tout lieu de croire que ce monument est tout grec par sa forme : selon M. Rüppel, l'inscri-

ption est surmontée d'un vase en haut-relief; ce qui fait allusion, je pense, au culte de Bacchus, divinité qui donnait son nom à l'île. Ce vase est sans doute un ornement grec; à la vérité, M. Rüppel parle de deux *croix ansées*, placées de chaque côté, mais il est possible qu'il ait pris pour des croix ansées quelque autre attribut du culte de Bacchus.

Il reste à expliquer les expressions servant à désigner les jours auxquels on célébrera les sacrifices. Cette indication se trouve dans les mots κατὰ τὰς πρώτας ἐνάτας τοῦ μηνὸς ἑκάστου, καὶ τὰς ἄλλας ἐπωνύμους ἡμέρας; les premiers offrent une locution singulière et unique, à ma connaissance : ἐνάτη étant l'adjectif ordinal *neuvième*, la traduction littérale serait, *dans les premiers neuvièmes jours de chaque mois;* ce qui est susceptible de deux sens : on sait que les mots grecs δεκὰς, εἰκὰς, τριακὰς, et autres du même genre, jouissent chacun de plusieurs significations différentes; car, selon la place qu'ils occupent, on peut les rendre par *dix*, *dixaine*, *dixième* ; *vingt*, *vingtaine*, *vingtième*, etc.; ils expriment donc, soit un nom de nombre, soit un nom collectif, soit un adjectif ordinal. En raisonnant par analogie, on pourrait penser que l'ordinal ἐνάτη a le même sens que le cardinal ἐννέα, et que κατὰ τὰς πρώτας ἐνάτας signifie les *neuf premiers jours de chaque mois*, κατὰ τὰς πρώτας ἐννέα, comme s'exprime Polybe :..... κατὰ τριάκονθ' ἡμέρας, ἐν αἷς τὰς θέας συνετέλει, πέντε τὰς πρώτας..... πάντες ἠλείφοντο [1]. Si

[1] Polyb. XXXI, 4, 1.

tel était est le sens, il s'ensuivrait que les cérémonies devaient être célébrées *cent-huit fois* dans l'année, indépendamment des *autres jours éponymes.* Mais outre la difficulté littérale qui résulte de cette interprétation, il est bien peu vraisemblable que les cérémonies aient été si multipliées, au point d'être célébrées *neuf jours de suite* dans chaque mois, sans compter *les jours éponymes*. Je crois donc plutôt qu'il s'agit ici d'une expression propre au calendrier grec, dont les Grecs, en Égypte, devaient faire usage entre eux : le mois grec étant divisé en trois décades de dix jours chacune, il y avait dans chaque mois, trois fois un *neuvième* jour, savoir, du mois *commençant, moyen et finissant :* en sorte que ce qu'on appelle *un premier neuvième jour* est le *neuvième du mois commençant*, et, par analogie, les autres ont dû être appelés le *second neuvième jour,* le *troisième neuvième jour.* Il ne reste plus qu'à demander pourquoi l'on n'a pas mis κατὰ τὴν πρώτην ἐνάτην ἡμέραν, au lieu de κατὰ τὰς πρώτας ἐνάτας ἡμέρας μηνός ; mais on sent que le rédacteur a pu être facilement entraîné à mettre le pluriel. Au reste, dans l'une et l'autre explication, il faut admettre ici une incorrection de langage.

Quant aux expressions, *et dans les autres jours éponymes*, elles peuvent s'entendre de deux manières : ou bien les premiers neuvièmes jours étaient eux-mêmes éponymes ; ou bien il est question des autres jours de chaque mois qui étaient éponymes, par

exclusion de ceux qui ont été nommés plus haut : ce dernier sens me paraît le seul admissible. Nous avons déjà dit qu'on appelait en Égypte *jours éponymes*, ceux qui portaient le nom du prince [1]; c'étaient ceux de la naissance et de l'avénement du roi, ils revenaient au même jour dans chaque mois égyptien ; par exemple, pour Ptolémée Épiphane, le 17 et le 30 [2] : or, le calendrier macédonien ayant une marche toute différente de l'égyptien, il est clair que le *premier neuvième* des mois grecs ne pouvait répondre à un jour fixe dans les mois de l'autre calendrier ; donc ces premiers neuvièmes n'étaient pas des *éponymes*. Il s'ensuit que le nombre des jours de fêtes, pour lesquels le synode fournit la dépense nécessaire, doit monter à *trente-six* dans l'année, en comptant les *vingt-quatre* éponymes.

Après ἐπωνύμους ἡμέρας, on lit δι' ἑκάστου ; il peut paraître incertain si ces mots dépendent de ἡμέρας, (dans le sens de δι' ἑκάστου μηνὸς), ou bien de εἰσενηνεγμένα ; la dernière construction me semble préférable : 1° ces mots sont inutiles au sens après ἡμέρας ; 2° le participe εἰσενηνεγμένα, étant privé du complément δι' ἑκάστου, n'offrirait point un sens net, puisque rien n'expliquerait quels sont ceux qui ont donné l'argent : au lieu que δι' ἑκάστου εἰσενηνεγμένα χρήματα, *l'argent fourni par chacun d'eux*, donne un sens excellent ; et il est inutile de citer des exemples de διὰ employé dans un cas pareil.

(1) *Suprà*, p. 166. — (2) *Inscr. Ros.*, l. 46.

Ici commence la seconde partie. Comme elle ne contient que les noms de tous ceux qui ont contribué à la souscription, elle ne nous occupera pas long-temps. Quelques-uns de ces noms sont légèrement altérés; mais il est facile de corriger ces fautes: ainsi, lignes 18 et 23, j'ai lu Ἀμμώνιος; et ligne 19, col. 2, Ξεινιάδης; ΙΤΑΓΟΥ cache peut-être le nom Σωκράτου. — Ligne 21, col. 2, νησιώτης, *insulaire*, peut avoir été suivi de ἐκ Κύπρου, ou de tout autre mot indiquant le nom d'une île. Je pense toutefois que νησιώτης pourrait bien désigner un homme né dans l'île de Chypre qui fut toujours soumise aux Lagides. Si cette conjecture est vraie, ce mot peut n'avoir été suivi d'aucun autre, puisqu'on devait l'employer absolument et par excellence. — Ligne 23. J'ai eu raison de lire Διονύσιος. — Ligne 24. Le nom ΦΑΝΟΥΦΙΣ est dans une autre inscription [1] et dans le papyrus Borgia [2]. — Ligne 25, col. 2, j'ai lu Σωκράτου au lieu de Σακράτου. — Lignes 26 et 29, col. 2, j'ai lu ΠΕΑΑΙΟΥ au lieu de ΠΕΛΑΙΟΥ, car le même nom se lit plus bas ligne 34. — Ligne 27, le nom Πανίσκος se rencontre aussi sous la forme Πανισκίων [3]; on verra, dans l'appendice, d'autres exemples du nom Πέτησις. — Ligne 29, Πρωτίων au lieu de Πρώτων. — Ligne 31, Σαραπίων au lieu de Σαράπων. — Ligne 32, il faut évidemment Διονύσιος [4]

[1] Voyez l'appendice. = [2] Pag. 12, lig. 1; pag. 24, lig. 23; et Schow, p 58. = [3] *Suprà*, p. 328. = [4] Sur Διόνυσος et Διονύσιος voyez M. Boissonade (*Notice des Manuscrits*, X, p. 282; et *not. ad Eunap.*, p. 150.)

Κεφάλωνος. — Ligne 33, ΤΟΤΕΟΥΣ est analogue à ΤΟΥΤΟΥΗΣ du papyrus Borgia [1].

Cette liste de noms, parmi lesquels il en est plusieurs d'Égyptiens, pourrait donner lieu sans doute à des remarques intéressantes de la part d'un orientaliste; je me borne à deux observations:

1° Le premier nom est celui d'Héroïde, fils de Démophon, le capitaine des gardes-du-corps. Deux lignes après, on trouve successivement Papias fils d'Ammonius, et Denys fils d'Apollonius; comme ce sont les mêmes noms que ceux du prostate, du grand-prêtre et de leurs pères, il est difficile de douter que ce soient les mêmes personnages; d'où il résulte que le prostate et le grand-prêtre du collège sont au nombre des souscripteurs, et l'on peut conclure encore qu'ils sont également compris dans le nombre des *Basilistes* dont les noms doivent être soussignés, comme il est dit plus haut.

2° Parmi les noms des *Basilistes*, on en distingue quatre qui sont purement égyptiens, tels que *Péteaioesis, Psenchnubis, Psenoéris, Pachnotès*; c'est une preuve que les Ptolémées admettaient les Égyptiens aussi bien que les Grecs aux titres honorifiques, ou aux fonctions de l'état, selon le sens qu'on adoptera pour le mot *Basilistes* [2]; dans les deux cas, le fait qui résulte de notre observation est encore du nombre de ceux qu'il importe de signaler. Le mélange de Grecs et d'Égyptiens, parmi les signa-

[1] Pag. 10, lig. 13; 12, l. 20 18, l. 21. = [2] *Suprà*, p. 358, 380.

taires de la pétition, est sans doute la cause de la double expression qui a été donnée aux noms des divinités égyptiennes : il faut remarquer cependant que le nom égyptien précède le second; et l'on voit que les Grecs, contribuant, comme les autres, aux frais des sacrifices en l'honneur de ces dieux de l'Égypte, ont tenu à ce que la synonymie convenue entre les noms égyptiens et grecs, fût consacrée sur le monument : on peut conjecturer que s'il n'y avait pas eu de Grecs parmi les signataires, les divinités n'auraient été désignées que par leur nom égyptien.

On a vu, dans l'explication de l'inscription d'Ombos [1], que des employés civils et militaires construisirent un *sécos* [2] à une divinité qu'ils ont désignée par la double expression égyptienne et grecque, *Aroéris Apollon*, c'est-à-dire, précisément de la même manière qui a été employée sur la *stélé* de l'île de Bacchus. Cette similitude nous autorise à penser que ces employés étaient, comme les *Basilistes*, mêlés de Grecs et d'Égyptiens; ce qui nous amène encore une fois à la conséquence que les Ptolémées admirent fréquemment les derniers aux emplois publics, civils ou militaires.

[1] *Suprà*, p. 78. = [2] *Suprà*, p. 87.

CHAPITRE IV.

Inscription découverte près du grand Sphinx, contenant un décret des habitans de Busiris, en l'honneur de Néron.

Cette inscription, dont l'original est maintenant déposé au Musée Britannique (1), a été découverte lors des fouilles que le capitaine Caviglia entreprit avec tant de succès aux environs du grand Sphinx.

On l'a publiée, pour la première fois, dans le Quarterly-Review (2); mais le savant rédacteur de l'article où elle fut insérée n'en a point donné d'explication, et s'est contenté de traduire les endroits lisibles; ce qui suffisait à son objet.

Le premier essai d'un travail critique sur cette inscription a paru dans le Journal des Savans, où j'ai présenté la traduction et l'explication sommaire de toute la première partie (3). J'avais déjà essayé la restitution de quelques-uns des autres passages les plus difficiles; mais ayant quelques raisons de douter de l'exactitude parfaite de la copie, je priai M. le lieutenant-colonel Leake, si connu par

(1) Sous le nº 37 (XIe salle). Dans le Catalogue (*Synopsis, etc.* p. 110.), elle est désignée ainsi: *a greek inscription erected in front of the great Sphinx, by Nero.* Les mots *par Néron* ne sont point exacts. = (2) Tom. XIX, p. 413. = (3) Année 1821, p. 179 et suiv.

ses importans travaux sur la Grèce et l'Égypte, de vouloir bien collationner l'original avec la copie imprimée. Ce savant voyageur fit plus que je ne lui demandais; il m'envoya une autre copie, prise par lui-même sur le monument, et dont il me garantit l'entière exactitude.

M. Leake a marqué d'un trait le petit nombre de lettres douteuses; il s'est attaché à indiquer les moindres vestiges qu'il apercevait dans les nombreuses lacunes; et il m'annonce que là où il n'a rien marqué, on ne peut voir aucune trace de lettres. Cette copie mérite donc toute notre confiance; elle nous donne tout ce que l'original peut offrir, et nous pouvons raisonner d'après, comme nous le ferions sur le monument lui-même.

Malheureusement il est bien mutilé : sur trente-six lignes dont il se composait, vingt-une seulement peuvent être lues d'une manière complète, ou, ce qui est la même chose, restituées d'une manière certaine; restent quinze lignes, dont sept au milieu n'offrent que des vestiges plus ou moins fugitifs, et huit, à la fin, ne présentent presque aucun indice reconnaissable.

Toutefois, dans un état aussi déplorable, cette inscription est encore du plus haut intérêt par son objet et par ses détails. Les vingt-une lignes que j'espère restituer entièrement, contiennent plusieurs notions curieuses qui nous font sentir toute l'importance des monumens de ce genre, et invitent les voyageurs à redoubler de zèle pour en découvrir d'autres.

Copie insérée dans le Quarterly-Review.

1 ΑΓΑΘΗΤΥΧΗΙ
2 ΕΠΕΙ.....ΚΛΑΥΔΙΟΣΚΑΙΣΑΡΣΕΒΑΣΤΟΣ
3 ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣΑΥΤΟΚΡΑΤȣΡΟΑΓΑΘΟΣΔΑΙΜȣΝΤΗΣ
4 ΟΙΚΟΥΜΕΝΗΣΣΥΝΑΠΑΣΙΝΟΙΣΕΥΕΡΓΗΤΗΣΣΕΝΑΓΑ
5 ΘΟΙΣΤΗΝΑΙΓΥΠΤΟΝΤΗΝΕΝΑΡΓΕΣΤΑΤΗΝΠΡΟΝΟΙ
6 ΑΝΠΟΙΗΣΑΜΕΝΟΣ Ε....ΕΝΗΜΕΙΝΤΙΒΕΡΙΟΝΚΛΑΥΔ
7 ΟΝΒΑΛΒΙΛΛΟΝΗΓΕΜΟΝΑΔΙΑΔΕΤΑΣΤΟΥΧ...
8 ΡΙΤΑΣΚΑΙΕΥΕΡΓΕΣΙΑΣΠΛΗΜΥΡΟΥΣΑΠΑΣΙΝΑΓΑΘΟΙΣΗ
9 ΑΙΓΥΠΤΟΣΤΑΣΤΟΥΝΕΙΛΟΥΔȣΡΕΑΣΕΠΑΥΞΟΜΕ
10 ΝΑΣΚΑΤΕΤΟΣΘΕȣΡΟΥΣΑΝΥΝΜΑΛΛΟΝΑΠΕΛΑΥ
11 ΣΕΤΗΣΔΙΚΑΙΑΣΑΝΑΒΑΣΕȣΣΤΟΥΘΕΟΥΕΔΟΞΕ
12 ΤΟΙΣΑΠΟΚȣΜΗΣΒΟΥΣΙΡΕȣΣΤΟΥΛΗΤΟΙ.....
13 ΤΟΥΠΑΡΟΙΚΟΥΣΙΠΑΙΣΠΥΡΑΜΙΣΙΚΑΙΤΟΙΣΕΝΑΥΤ......
14 ΚΑΤΑΓΕΙΝΟΜΕΝΟΙΣΤΟΠΟΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣΙΚΑΙΚȣ
15 ΜΟΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣΙΨΗ . . . . ΑΣΘΑΙΚΑΙ . . ΓΑΘΕΙΝΑΙ
16 ΣΤΗΛΗΝΛΙΘΙΝΗΝΠΑ . . . .
17 . . ΔΡΜΑΧΕΙΕΚΤȣΝΕΙ . . . . ΚΕΧΑΡ. . . . . . .
18 . . . . ΟΝΤΗ . . . . . . Ο . . Ε . .
19 ΕΞȣΝΕ . . . . , ... , ...
20 ΑΙΓΥΠΤΟΝΚΑΛΟΚ. . . . .
21 ΖΕΙΓΑΡΤΑΣΙΣΟΘΕΟΥΕΑΥΤΟ. . . . . ΣΤΗΛΕΙ
22 ΔȣΜΕΝΑΣΤΟΙΣΙΕΡΟΙΣΓΡΑΜΜΑΣΙΝΑΙȣΝΜΝΗΜΟ
23 ΝΕΥΕΣ . . . . . ΕΘΙΑΓΕΝΟΜΕΝΟΣΓΑΡΗΜȣΝ . . . . .
24 ΕΙΣΤΟΝΝΟΜΟΝΚΑΙΠΡΟΣΚΥΝΗΣΑΣΤΟΝΗΛΙΟ. . . . .
25 . . . . ΙΝΕΠΟΠΤΗΝΚΑΙΣȣΤΗΡΑΤΗΙΤΕΤȣΝΠΥΙ. . . . .
26 . . . . . ΝΝΕΙ . . . ΕΙΟΤΗΤΙΣΑΙΥΠΕΡΘΥΓΑΤΕΡΦΘΕΙΣ. . . . .
27 . . . . ΑΜΕΝΟΣ Τ . . . ΠΛΕΙΣΤΗΣΧ. . . .ΟΥΔΙΑΤΟΜΗΚΟ. . . .
28 ΤΟΥ. . .Ν. . . .ΕΠΕ. . . . . .ΕΟΝ . . . . .ΜΑΤΑΠΡȣΤΟΣ

Copie communiquée par M. Leake.

ΑΓΑΘΗΤΥΧΗΙ
ΕΠΕΙ . . . ΚΛΑΥΔΙΟΣΚΑΙΣΑΡΣΕΒΑΣΤΟΣ
ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣΑΥΤΟΚΡΑΤωΡΟΑΓΑΘΟΣΔΑΙΜωΝΤΗΣ
ΟΙΚΟΥΜΕΝΗΣΣΥΝΑΠΑΣΙΝΟΙΣΕΥΕΡΓΕΤΗΣΕΝΑΓΑ
ΘΟΙΣΤΗΝΑΙΓΥΠΤΟΝΤΗΝΕΝΑΡΓΕΣΤΑΤΗΝΠΡΟΝΟΙ
ΑΝΠΟΙΗΣΑ. ΕΝΟΣΣ. ...ΥΕΝΗΜΕΙΝΤΙΒΕΡΙΟΝΚΛΑΥΔΙ
ΟΝΒΑΛΒΙΛΛΟΝΗΓΕΜΟΝΑΔΙΑΔΕ . ΣΤΟΥΤΟΥ
ΡΙΤΑΣΚΑΙΕΥΕΡΓΕΣΙΑΣΠΛΗΜΥΡΟΥΣΑΠΑΣΙΝΑΓΑΘΟΙΣ.
ΑΙΓΥΠΤΟΣΤΑΣΤΟΥΝΕΙΛΟΥΔωΡΕΑΣΕΠΑΥΞΟΜΕ
ΝΑΣΚΑΤΕΤΟΣΘΕωΡΟΥΣΑΝΥΝΜΑΛΛΟΝΑΠΕΛΑΥ
ΣΕΤΗΣΔΙΚΑΙΑΣ ΝΑΒΑΣΙωΣΤΟΥΘΕΟΥΕΔΟΞΕ
ΤΟΙΣΑΠΟΚωΜΗΣΒΟΥΣΕΙΡΕωΣΤΟΥΛΗΤΟ
ΤΟΥΠΑΡΟΙΚΟΥΣΙΤΑΙΣΠΥΡΑΜΙΣΙΚΑΙΤΟΙΣ . . . ΥΤ
ΚΑΤΑΓΕΙΝΟΜΕΝΟΙΣΤΟΠΟΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣΙΚΑΙΚω
ΜΟΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣΙΥ . . . ΑΣΘΑΙΚ . . . ΑΘΕΙΝΑΙ
ΣΤΗΛΗΝΑΙΘΙΝΗΝΠΑΡΑ. . . Π/. . . . . . ΟΙΘ . . .
. . ΑΡΜΑΧΕΙΕΚΤωΝΕΝΚΕΧΑΡΑ . . ΕΝ . . Α . . . .
. . . . . . ΝΟΝΤΗΜ . . ΟΙΑΥΤΟ . . . ΥΕΡΓΕΣΙΑΝ
ΕΞωΝΕΥΜΕ . . . . Ι . ΟΣΟΛΙΝΤ
ΑΙΓΥΠΤΟΝΚΑΛΟΚΑ . . . .
ΖΕΙΓΑΡΤΑΣΙΣΟΘΕΟΥΕΑΥΤΟ . . . ΝΟ ‹ . . ΣΤΗΛΕΙ
ΑωΜΕΝΑΣΤΟΙΣΙΕΡΟΙΣΓΡΑΜΜΑΣΙΝΔΙωΝΙΜΝΗΜΟ
ΝΕΥΕΣΘ . . . . ΠΑΡΑΓΕΝΟΜΕΝΟΣΓΑΡΗΜω . .
ΕΙΣΤΟΝΝΟΜΟΝΚΑΙΠΡΟΣΚΥΝΗΣΑΣΤΟΝΗΛΙΟΝ
ΑΡΜ.ΔΙΝΕΠΟΠΤΗΝΚΑΙΣωΤΗΡΑΤ . . ΕΤωΝΠΥ
Ι . . . ΝΜΕΙ . . . ΕΙΟΤΗΤΙΚΑΙΥΠΕΡΟΥΓΑΤΕΡΑΘΕΙΣ
Ο . . . ΑΜΕΝΟΣ . . ΑΕΙΣΤΗΣΥ . Ν . ΟΥΔΙΑΤΟΜΗΚΟ
ΤΟ . . . ΝΟΣΠΕ . . . . ΟΝ . . . . . . ΜΑΤΑ . ΡωΓΟΣ
. . . . ΕΟΝΣ . . . . ΘΗΡΑΙ
. . . . ΑΣΤΗΝ
. . . . ΝΟΥ
. . . . ΤΗΝ
. . . . : . . . . ΑΕΙ
. . . . , . . .
. . . . ΚΛΑΥΔ . . . , ...
. . . . ΟΝ . . . . . . ' . . . . . .

Texte restitué.

1 Ἀγαθῇ τύχῃ
2 Ἐπεὶ [Νέρων] Κλαύδιος Καῖσαρ Σεβαστὸς
3 Γερμανικὸς αὐτοκράτωρ, ὁ Ἀγαθὸς Δαίμων τῆς
4 Οἰκουμένης, σὺν ἅπασιν οἷς εὐργέτησεν ἀγα
5 θοῖς τὴν Αἴγυπτον τὴν ἐναργεστάτην πρόνοι
6 αν ποιησάμενος, [ἔπεμ]ψεν ἡμεῖν Τιβέριον Κλαύδι
7 ον Βάλβιλλον ἡγεμόνα· δια δὲ [τὰς] τούτου [χά]
8 ριτας καὶ εὐεργεσίας πλημμυροῦσα πᾶσιν ἀγαθοῖς[ἡ]
9 Αἴγυπτος, τὰς τοῦ Νείλου δωρεὰς ἐπαυξομέ
10 νας κατ' ἔτος θεωροῦσα, νῦν μᾶλλον ἀπέλαυ
11 [σ]ε τῆς δικαίας ἀναβάσεως τοῦ θεοῦ· ἔδοξε
12 τοῖς ἀπὸ κώμης Βουσίρεως τοῦ Λητο[πολεί]
13 του παροικοῦσι ταῖς πυραμίσι, καὶ τοῖς [ἐν α]ὐτ[ῇ]
14 καταγεινομένοις τοπογραμματεῦσι καὶ κω
15 μογραμματεῦσι, ψ[ηφίσ]ασθαι κ[αὶ ἀν]αθεῖναι
16 στήλην λιθίνην, παρὰ . . . .
17 ... αρμαχει ἐκ τῶν ἐνκεχαρα[γμ]έν[ων]α.........
18 ......ον τὴν[πρ]ὸς αὐτο[ὺς ε]ὐεργεσίαν
19 ἐξ ὧν, εὐμέ[νειαν Νέρωνος καὶ τὴν πρ]ὸς ὅλην τ[ὴν]
20 Αἴγυπτον καλοκα[γαθίαν πάντες γνωρίσωσι. Δογματί]
21 ζει γὰρ τὰς ἰσοθέους αὐτο[ῦ ἐπι]νο[ίας, ἐν]στήλει[δεδη]
22 λωμένας τοῖς ἱεροῖς γράμμασιν, αἰῶνι μνημο
23 νεύεσθ[αι παντί]. Παραγενόμενος γὰρ, ἡμῶ[ν φροντίσας],
24 εἰς τὸν νομὸν, καὶ προσκυνήσας τὸν ἥλιον [τῶν π]
25 αρ ημῖν ἐπόπτην καὶ σωτῆρα, τ[ῇ τ]ε τῶν πυ[ραμ]
26 ι[δω]ν με[γαλ]ειότητι καὶ ὑπερφυΐᾳ τερφθεὶς, [καὶ πρ
27 ο[νοησ]άμενος [τῆς π]λείστης . . . .

Traduction.

« A la bonne fortune.
» Considérant que Néron Claude César Auguste
» Germanicus, empereur, l'Agathodémon de la
» terre, outre tous les biens qu'il a répandus sur
» l'Égypte, prenant le soin le plus manifeste de son
» bonheur, nous a envoyé pour préfet Tibère Claude
» Balbillus; et que l'Égypte, comblée de toutes
» sortes de biens, par les grâces et les bienfaits de
» ce [gouverneur], voyant que d'année en année
» vont s'accroître les dons du Nil, jouit maintenant
» plus que jamais de l'inondation juste de ce dieu,
» Il a paru convenable aux habitans du bourg de
» Busiris, dans le [nome] Létopolites, voisins des
» pyramides, et aux greffiers *locaux* qui demeurent
» dans ce bourg, d'ériger, en vertu d'un décret,
» une *stélé* de pierre, près . . . . d'après les
» choses mentionnées. . . . . d'après lesquelles
» chacun pourra connaître la bienveillance de Néron,
» et sa bonté à l'égard de toute l'Égypte. Car (Bal-
» billus) ordonne que sa divine sollicitude, expri-
» mée en caractères sacrés gravés sur une *stélé*, soit
» transmise à la postérité. En effet [Balbillus] tou-
» jours occupé de notre bonheur, dans la visite
» qu'il a faite à ce nome, ayant adoré le soleil, notre
» protecteur et notre Sauveur, ayant été ravi de
» l'aspect majestueux et gigantesque des pyramides,
» et prenant soin de. . . . .

ÉCLAIRCISSEMENS.

Ligne 1. La restitution du mot ΝΕΡΩΝ, déjà proposée dans le *Quarterly-Review*, est certaine.

Ligne 2. Sur le titre d'*Agathodémon de la terre*, donné à Néron, voyez ce que j'ai dit plus haut [1].

Ligne 4. *ἐναργεϛάτη πρόνοια*. J'avais d'abord pensé que la pierre pouvait porter *ἐνεργεϛάτη*; car nous trouvons *ἐνέργεια θεοῦ*, dans le sens de *potentia dei* [2]; mais les deux copies donnent *ἐναργεϛάτη*; c'est la vraie leçon, dont le sens est analogue à celui de *deus præsens*, *θεὸς ἐπιφανὴς*, donné à Caligula dans une inscription d'Éphèse [3], *θεὸν ἐπιφανῆ, καὶ κοινὸν τοῦ ἀνθρωπίνου βίου σωτῆρα*; on peut voir d'ailleurs Visconti sur ce titre de *ἐπιφανής* [4]. Je trouve jointes ensemble les idées de *ἐπιφανὴς* et de *ἐναργὴς* dans cet endroit d'un décret des Éphésiens, *αὐτῇ* [5] *τε ἵδρυσθαι καὶ βωμὸν ἀνακεῖσθαι διὰ τὰς ὑπ' αὐτῆς ἐναργεῖς ἐπιφανείας* [6].

Ligne 6. La copie du *Quarterly-Review* portant Ε.... ΕΝ. J'avais lu d'abord *ἐπέϛησεν*, qui est le mot propre en pareil cas : *ἐπέϛησε τοῖς νομοῖς νομάρχας* [7].

Tacite parle de ce Claude Balbillus, qui reçut de Néron le gouvernement de l'Égypte, l'année d'après celle de l'avénement de cet empereur : *Ægyptus*

[1] *Suprà*, p. 184. = [2] Chandler, *Inscr. Ant. Append.* I, l. 3. = [3] Pocock., *Inscript. Ant.*, p. 18, nº 2. — Gud. *Append.* LXI. = [4] *Iconogr. grecque*, p. 310. = [5] Chandler lit *αὐτὴν* à tort. = [6] Chandler, *Inscr. Ant.*, Part. I, nº XXXVI, 6, l. 5. = [7] Diod. Sic., I, § 54.

C. Balbillo permittitur[1]. D'après le sens de l'inscription, il est clair que Balbillus était arrivé depuis peu dans son gouvernement; ainsi l'on doit reporter le décret aux années 56 ou 57 de notre ère. Sénèque a fait un grand éloge de ce gouverneur: *Balbillus virorum optimus, in omni litterarum genere rarissimus, auctor est, quum ipse præfectus obtineret Ægyptum*, etc.[2]. Il paraît que Balbillus porta dans l'administration de l'Égypte les dispositions dont Sénèque fait ici l'éloge.

Ligne 7. La restitution διὰ δὲ [τὰς] τούτου [χά] est due à l'auteur de l'article inséré dans le *Quarterly-Review*: elle n'est point douteuse.

Ligne 8. Les deux copies portent ΠΛΗΜΥΡΟΥΣΑ; je ne sais s'il faut y voir une faute du graveur, car on disait πλήμη aussi bien que πλήμμη; ainsi: ἐξαίσιος πλήμη[3], πλῆμαι παράδοξοι[4]. A l'article πλημμυρὸν dans Hésychius, le manuscrit de Schow donne πλημυρόν[5].

On pourrait hésiter sur la personne à laquelle il faut rapporter le pronom τούτου: est-ce l'empereur? est-ce le préfet? La tournure exige, ce me semble, qu'on le rapporte encore à ce dernier. C'est à la bonne administration de ce gouverneur qu'on doit la prospérité dont jouit la contrée: et en ce sens, la reconnaissance qu'on lui doit remonte jusqu'à l'empereur qui a envoyé un si bon préfet.

(1) *Annal.* XIII, 22.= (2) *Quæst. natur.* IV, 2, 12.= (3) Diod. Sic., III, 39. = (4) *Id.* XVII, 106; *ibi* Wesseling.—*Cf.* Valcknaer. *ad Ammonium*, p. 197.= (5) Schow, *Hesych. lex.*, p. 649.

La phrase τὰς τοῦ Νείλου δωρεὰς ἐπαυξομένας κατ' ἔτος θεωροῦσα. La prospérité du pays *est toujours croissante*, le Nil augmentant ses bienfaits d'année en année ; ce qui peut s'entendre des soins continus que l'on donnait aux canaux. C'est un objet que les Romains ne négligèrent point, surtout pendant les deux premiers siècles de leur domination [1].

Ligne 10. Νῦν μᾶλλον ἀπέλαυσε. L'adverbe νῦν, joint à l'aoriste ἀπέλαυσε, ne peut avoir que le sens de *nuper;* ce qui est assez ordinaire. Hésychius: νῦν...... δηλοῖ δὲ καὶ ἀρτίως [2]. On peut voir sur cette acception H. de Valois [3] et Masson [4].

Ligne 11. Δικαία ἀνάβασις est une expression assez remarquable. Plutarque dit de même : ἡ δὲ μέση ἀνάβασις περὶ Μέμφιν, ὅταν ᾖ δικαία, δεκατεσσάρων πηχῶν [5]; et Pline : *JUSTUM incrementum est cubitorum XVI* [6]. Δίκαιος, comme *justus* en latin, se disait d'une chose exactement conforme à ce qui devait être, conforme à la loi : tels sont les passages de la Bible, où nous trouvons : μέτρα δίκαια, χοῦς δίκαιος, ϛάθμιον δίκαιον [7]: on lit même ζυγὸς ἀδικίας [8] et ϛάθμια δόλου [9], dans les petits prophètes, ce qui revient à ζυγὸς ἄδικος, ϛάθμια ἄδικα ; cela me donne lieu de penser que le

(1) *Suprà*, p. 366. = (2) *Voce* Νῦν. = (3) *Ad Euseb. Hist. eccles.*, p. 152, 192, 539. = (4) *Collectanea hist. de Aristid. vitâ, ad ann.* CLXI, § 3. = (5) *De Isid. et Osiride*, p. 368, § 43. = (6) Plin. V, 9, p. 256, 16. = (7) *Levit.* XIX, 35, 36. *Deuteron.* XXV, 15, *Ezech.* XLV, 10; *Proverb.* XI, 1. — *Cf.* Philon., p. 503. B. — S. Epiphan. *de mensur.*, § 21. = (8) Hos. XII, 7. = (9) Mich., VI, 11.

πῆχυς δικαιοσύνης *coudée de justice*, que l'on portait dans les cérémonies égyptiennes, selon Clément d'Alexandrie [1], n'est autre chose que la *coudée juste* (πῆχυς δίκαιος) ou *légale*, qui servait à mesurer l'inondation du Nil.

Ligne 11. Τοῦ Θεοῦ, c'est-à-dire, τοῦ Νείλου. Sur une médaille de Julien, on lit DEO. SANCTO. NILO. [2]. Parménon de Byzance donnait à ce fleuve le nom de Jupiter : Αἰγύπτιε Ζεῦ Νεῖλε [3]. Jablonski entre dans de grands détails sur le culte du Nil [4].

Ligne 12. La restitution ΑΗΤΟΠΟΛΕΙΤΟΥ, proposée dans le Quarterly-Review, est certaine. Pline parle en ces termes de *Busiris*, bourg dont il est ici question : *Sitæ sunt* (pyramides)....... *a Nilo minus IV M. P. à Memphi VII M. D., VICO apposito, quem vocant Busirin, in quo sunt assueti scandere illas* [4]. Diodore de Sicile dit que les pyramides sont à quarante-cinq stades du Nil [5]; et, comme Pline divise toujours le nombre de stades par huit pour les convertir en milles, les quarante-cinq stades équivalent à cinq milles cinq-huitièmes; il me paraît donc très probable que cet auteur a écrit *minus VI M. P.*, et non pas *minus IV M. P.*.

Ligne 14. Les subdivisions des nomes se nommaient τόποι ou τοπαρχίαι, *districts*, contenant les κῶμαι, *bourgs* avec leur territoire : il est donc vrai-

[1] *Stromat.*, VI, 4, p 757. = [2] Belley, *Acad. Inscr.*, XXVIII, p. 531. = [3] *Ap.* Athen., V, p. 203. C. — et *Schol. Pindar. ad Pyth.*, IV, 99. = [4] *Panth. Ægypt.*, IV, 1. = [5] XXXVI, 12, p. 737, l. 25. = [6] I, § 63.

semblable que les τοπογραμματεῖς sont les *greffiers* des districts, et les κωμογραμματεῖς ceux des *bourgs*. Ainsi les premiers sont d'un rang plus élevé que les autres, et je ne sais pourquoi l'ordre est interverti, dans une des inscriptions de l'Oasis, où les κωμογραμματεῖς sont placés avant les autres [1]. Il n'est pas fait ici mention des βασιλικοὶ γραμματεῖς [2], sans doute parce que ces officiers, dont les fonctions embrassaient tout un nome, n'avaient nulle part à prendre dans ce que faisait une bourgade particulière.

Lig. 15. On ne peut suppléer autrement les lacunes qu'en lisant ψηφίσασθαι καὶ ἀναθεῖναι. Nous avons déjà vu que les différens lieux de l'Égypte avaient conservé, sous les Romains, le droit de *rendre des décrets*, sur les objets qui concernaient la municipalité [3].

Ligne 16. Il est vraisemblable que la préposition παρὰ était suivi de l'indication du lieu où la *stélé* devait être placée. On lit ailleurs : στήσουσι τὴν εἰκόνα παρὰ τὰς τραπέζας [4].

Ligne 17. Les lettres ΑΡΜΑΧΕΙ, qui commencent cette ligne, sont précédées d'un trait perpendiculaire, qui paraît avoir été un Φ, selon M. Leake. Il m'est impossible de deviner à quel mot elles appartiennent. Est-ce un verbe à la troisième personne? Est-ce un nom propre de lieu, comme je serais disposé à le croire? M. Leake m'assure que

[1] *Class. journal.*, T. XXIII, p. 366. = [2] *Supra*, p. 312. = [3] *Suprà*, p. 235. = [4] Spon, *Misc. erudit.*, p. 398. — *Cf. Observ. Miscell.* IV, p. 352.

ces lettres sont parfaitement distinctes. Celles qui viennent ensuite, savoir: ΕΚ ΤΩΝ ΕΝΚΕΧΑΡΑ.. ΕΝ... Α, me paraissent être les vestiges certains des mots ἐκ τῶν ἐνκεχαραγμένων ἐν αὐτῇ (ςήλῃ), qui nous apprennent que la *stélé* portait une inscription.

Lignes 18-20. Il y a sans doute quelque témérité à remplir des lacunes aussi grandes: il est cependant impossible de ne pas chercher à tirer parti des vestiges qui subsistent.

D'abord, il me paraît que la ligne 18, après ΝΟΝ, doit se lire τὴν [πρ]ὸς αὐτο[ὺς ε]ὐεργεσίαν αὐτοῦ, et se rapporter aux auteurs du décret; le sens peut se rattacher aux mots ἐκ τῶν ἐνκεχαραγμένων, de cette manière à peu près: *afin que par le contenu de l'inscription, on puisse juger des bienfaits qu'ils ont reçus de lui.*

La fin de la ligne 19, liée à la ligne 20, doit être nécessairement πρ]ὸς ὅλην τ[ὴν] Αἴγυπτον, et le πρὸς étant, sans nul doute, en rapport avec les lettres καλοκα, on lira τὴν, (τῆς ou τῇ) πρὸς ὅλην τὴν Αἴγυπτον καλοκαγαθίαν (ou καλοκαγαθίας ou καλοκαγαθίᾳ). Il faut reprendre maintenant les premières lettres de la même ligne: ΕΞΩΝΕΥΜΕ, séparées de l'article ΤΗΝ, ΤΗΣ ou ΤΗΙ, qui est devant ΠΡΟΣ, par une lacune de quatorze ou quinze lettres. Entre plusieurs conjectures probables, on peut en distinguer une qui réunit le plus de conditions; c'est que ΕΞΩΝ (ἐξ ὧν) est une reprise de ἐκ τῶν ἐνκεχαραγμένων, comme si l'on avait voulu dire, *duquel contenu on jugera aussi*, etc., ce qui se rapporterait à τὴν πρὸς ὅλην

τὴν Αἴγυπτον καλοκαγαθίαν; dans cette hypothèse, ΕΥΜΕ serait εὐμένειαν, et les deux lignes pourraient être restituées ainsi :

Ἐξ ὧν εὐμέ[νειαν Νέρωνος καὶ πρ]ὸς ὅλην τ[ὴν]
Αἴγυπτον καλοκα[γαθίαν πάντες γνωρίσωσι.

On pense bien que je ne prétends pas garantir de pareilles restitutions : le petit nombre d'élémens les rend tout-à-fait conjecturales.

Lignes 21-23. Voici la phrase la plus remarquable de l'inscription; et heureusement les traces qui en restent sur le monument nous fournissent les moyens de la rétablir de manière à ne laisser aucun doute sur le fait qui y est exprimé.

J'ai déjà dit que la particule ΓΑΡ, placée après les lettres ΖΕΙ, annonce que le mot, dont elles sont la fin, commençait la phrase : la même particule, placée après παραγενόμενος (l. 23), annonce aussi que ce participe commence une autre proposition. Ainsi, nous sommes certains que, dans la partie comprise entre le verbe auxquel ΖΕΙ appartient et παραγενόμενος, nous devons trouver une proposition complète.

Ce premier point établi d'une manière incontestable, je remarque (fin de la ligne 22) ΜΝΗΜΟ, qui se lie immédiatement avec ΝΕΥΕΣΘ, ce qui ne peut être que l'infinitif μνημονεύεσθαι ; et comme il est de toute impossibilité de trouver dans les lacunes de ces deux lignes la place d'un verbe à l'indicatif, dont cet infinitif dépend, il faut que ce verbe soit celui dont les lettres ΖΕΙ nous ont conservé la fin.

On voit déjà que ΖΕΙ ne saurait être autre chose

que la fin de δογματίζει, *il arrête*, *il décrète*, *il ordonne*, mot employé souvent dans cette acception ; ainsi : ἐδογμάτισεν ἡ σύγκλητος [1] ; ἐδογμάτισαν..... κατ' ἐνιαυτὸν ἄγειν τάςδε τὰς ἡμέρας [2] ; Diogene Laerce : τὸ δογματίζειν ἐςὶ τὸ δόγμα τιθέναι [3] : les anciennes gloses portent δογματίζω, *consulto*, *censeo*, *decerno* [4].

Maintenant il est clair que les lettres ΤΑΣΙΣΟΘΕΟΥ ΕΑΥΤΟ annoncent un accusatif qui dépend d'un des deux verbes de la phrase : la lettre Ε devant ΑΥΤΟ est marquée d'un trait, preuve qu'elle est douteuse ; il faut lire évidemment τὰς ἰσοθέους αὐτοῦ : reste à suppléer le substantif : ce pourrait être τιμάς ; car rien n'est plus commun que l'alliance des deux mots ἰσόθεοι τιμαί, particulièrement dans l'expression τυχεῖν ἰσοθέων τιμῶν [5]. Philon dit de même τὰς ἰσολυμπίους αὐτῷ τιμὰς ἐψηφίσαντο [6], et Dion Cassius, τοῖς ὀρθῶς αὐταρχήσασι ἰσόθεοι τιμαὶ δίδονται [7].

Mais d'après les deux lettres ΝΟ, heureusement conservées au milieu de cette lacune, il est clair que la vraie leçon est ΕΠΙ]ΝΟ[ΙΑΣ. Le mot ἐπίνοιαι signifie en général le résultat d'une méditation continue [8],

(1) *Decret. ap.* Joseph., *Ant. Jud.*, XIV, 10, 22. — Diod. Sic., *Exc. de Legg.* T, X, p. 28, ed. *Bip.* = (2) 2 *Maccab.*, X, 8. — XV, 36. = (3) III, 51, *ibi.* Menag. = (4) *Ap.* Labb. *hâc voce.* = (5) Diod. Sic., I, 22, 90, 97. — III, 56. — IV, 48. — Plutarch. *in Thes.*, § 33. — *In Pyrrho*, § 1. — Polyb. X, 10, 11. — Dionys. Halic., *Ant. Rom.*, I, p. 35, l. 19., ed. Sylb. — Porphyr., *De abstin.* II, 37, etc. = (6) *Ad Caïum*, p. 567, ed. Mangey, = (7) LI, 20. = (8) Arrian. *in Epict.*, I. 14, 8.

les idées qu'on a conçues ; de là ces locutions : κατασκευάζειν ἔργα θαυμαστὰ. — ταῖς ἐπινοίαις καὶ ταῖς χορηγίαις [1] ; et διὰ τὸ τοὺς Ῥωμαίους πάσαις ταῖς ἐπινοίαις καὶ παρασκευαῖς περὶ τὸν Ἀννίβαν — γίνεσθαι [2] ; enfin ἐξ οἰκείων ἐπινοιῶν εἰς τοῦτο τὸ σχῆμα ἤγαγεν, qu'on lit dans une inscription de Caramanie, selon la restitution que j'en ai faite ailleurs [3]. Dans le cas présent, ἐπίνοιαι s'entend des dispositions avantageuses au nome de Létopolis et à toute l'Égypte, et qui sont le résultat de la sollicitude *divine* du prince; car ἰσόθεοι ἐπίνοιαι revient à ἐπίνοιαι ἴσαι ταῖς τῶν θεῶν ἐπινοίαις [4].

Après ΕΠΙΝΟΙΑΣ, il reste place pour deux lettres devant ΣΤΗΛΕΙ mis pour ΣΤΗΛΗΙ [5] ; on doit lire ΕΝ ΣΤΗΛΕΙ : les lettres ΔΕΔΜΕΝΑΣ, au commencement de la ligne suivante, ne peuvent tenir qu'au mot δεδηλωμένας ; en sorte que nous avons jusqu'ici δογματίζει τὰς ἰσοθέους αὐτοῦ ἐπινοίας ἐν στήλῃ δεδηλωμένας τοῖς ἱεροῖς γράμμασιν; ce qui me paraît laisser peu de prise au doute : au lieu de δεδηλωμένας, on aurait pu dire aussi ἐγκεχαραγμένῃ rapporté à στήλῃ. Ainsi, ἀνατεθῆναι δὲ καὶ χαλκὴν δέλτην..... ἐγκεχαραγμένην γράμμασι Ῥωμαϊκοῖς καὶ Ἑλληνικοῖς [6] ; et ἐκ τῶν—κειμένων στηλῶν ἱερᾷ φασὶ διαλέκτῳ, καὶ ἱερογραφικοῖς γράμμασι [7] ; mais l'emploi de δηλοῦσθαι est bien plus fort, et plus conforme au style des édits, on trouve à chaque instant, dans

(1) Diod. Sic., I, 56.= (2) Polyb., V, 110, 16.= (3) *Journal des Savans*, année 1819, p. 390. = (4) Schæfer, *Meletemat. critic.*, p. 57. = (5) *Suprà*, p. 334. = (6) *Decret. ap.* Joseph., *Ant. Jud.*, XIV, 10, 3. = (7) Manetho, *ap.* Syncell., p. 40. B.

les décrets impériaux : τὰ παραστάντα ἡμῖν, καὶ διὰ τούτου τοῦ νόμου δηλούμενα [1].

Nous voici arrivés à la dernière partie de la phrase: ΔΙΩΝΙΜΝΗΜΟΝΕΥΕΣΘ..... Les lettres ΔΙΩΝΙ, avec un trait douteux sous le Δ, nous représentent évidemment ΑΙΩΝΙ, d'autant plus que l'autre copie donne ΑΙΩΝ; et quant à la lacune de quatre ou cinq lettres après μνημονεύεσθαι, elle ne me paraît pas devoir être remplie autrement que par παντί; ce qui nous donne αἰῶνι μνημονεύεσθαι παντί. On trouve dans Philon ἐν αἰῶνι [2], ce qui revient au même, rien n'étant plus ordinaire que l'ellipse de ἐν; comme, χρόνοις αἰωνίοις σεσιγημένου [3], pour ἐν χρόνοις; le sens est le même, savoir celui de εἰς τὸν αἰῶνα, ἕως αἰῶνος, ἄχρι αἰῶνος, qui revient à εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον *éternellement*, αἰωνίως, αἰδίως. La locution αἰῶνι παντί, analogue à ἐν παντί [4] ou ἅπαντι [5] καιρῷ, est employée par opposition avec αἰῶνι ἐκείνῳ [6] qui se dit du *siècle présent*.

La phrase entière est donc δογματίζει γὰρ τὰς ἰσοθέους αὐτο[ῦ ἐπι]νοί[ας ἐν] στήλῃ[ἐθε]λωμένας τοῖς ἱεροῖς γράμμασιν αἰῶνι μνημονεύεσθ[αι παντί].

Ligne 23. La copie du Quarterly-Review porte ΕΘΙΑΓΕΝΟΜΕΝΟΣ, ce qui devait naturellement faire conjecturer ΘΕΙΑ.ΓΕΝΟΜΕΝΟΣ; et c'est en effet la conjecture que j'avais formée, en faisant de ΘΕΙΑ le régime

[1] *Novell.*, 109, 116, 119, etc. = [2] Philo, *ap.* H. Steph. *in Thes. L. Græc.* = [3] S. Paul. *Rom.*, XVI, 25. = [4] *Inscrip. Hermap.*, lin. 3, *ap.* Amm. Marc., XVII, 4. = [5] *Decret. ap.* Joseph., *Ant. Jud.*, XIV, 10, 23. = [6] De Rhoer *ad Porphyr.*, *de Abstin.*, p. 330.

de μνημονεύεσθαι qui est auparavant. La leçon ΠΑΡΑΓΕΝΟΜΕΝΟΣ, que M. Leake m'annonce comme parfaitement distincte, est incontestable; de ce mot dépend ΕΙΣΤΟΝΝΟΜΟΝ de la ligne suivante : on traduit, dans le Quarterly-Review, *car ayant assisté aux rites fixés par nos lois;* mais il n'est pas question de lois : νομὸς signifie en cet endroit *nome;* en sorte que παραγενόμενος..... εἰς τὸν νομὸν doit se traduire par *étant venu dans le nome* [de Létopolis.]

Le ΓΑΡ qui suit παραγενόμενος, annonce que c'est à l'occasion du voyage de Balbillus dans le nome, et des dispositions qu'il y a prises, que les Busiritains ont rendu le présent décret.

ΗΜΩ̄ne peut être que ΗΜΩΝ; je lis ἡμῶν φροντίσας: on trouve de même dans l'inscription de Rosette παραγενόμενος εἰς Μέμφιν, ἐπαμύνων τῷ πατρὶ..... πάντας ἐκόλασεν [1]. Il s'agit ici du voyage de Balbillus dans son gouvernement. Les préfets d'Égypte avaient l'usage de faire des visites provinciales dans toute l'étendue du pays; c'est ce qu'attestent des inscriptions recueillies sur le colosse de Memnon [2]. Strabon raconte plusieurs circonstances du voyage d'Ælius Gallus dans la Haute-Égypte [3]; il fait même entendre que ces voyages n'étaient point rares [4], et il parle des bateaux thalamèges, ou *yachts*, réunis à *Schédia* pour l'usage des gouverneurs qui visitaient l'intérieur du pays [5].

[1] *Insc. Ros.*, l. 27.= [2] *Suprà*, p. 265.= [3] XVII, p. 806, 815. = [4] *Id.* XVII, p. 817. D. = [5] *Id.*, p. 800.

Ligne 24. Parmi les lettres ΑΡΜ.ΔΙΝ qui commencent la ligne, il y en a deux, Μ et Λ, qui ont été marquées d'un trait pour indiquer qu'elles sont douteuses : je lis sans hésiter ΑΡΗΜΙΝ, en plaçant à la fin de la ligne précédente les lettres ΤΩΝΠ ; et la phrase devient τὸν Ἥλιον [τῶν π]αρ' ἡμῖν ἐπόπτην καὶ σωτῆρα. On voit souvent ὁ Ἥλιος πάντων ἐπόπτης [(1)]; et Porphyre nomme le soleil ὁ πανόπτης [(2)]. Les mots προσκυνήσας τὸν Ἥλιον τῶν παρ' ἡμῖν, etc., supposent nécessairement l'existence du culte particulier du Soleil à Busiris, et celle d'un temple de ce dieu, *voisin des pyramides*. Il est à remarquer que des fouilles récentes faites au pied de la seconde pyramide, par M. Belzoni, ont mis à découvert les restes d'un portique auquel on arrive par une chaussée qui descend vers le grand sphinx ; et toute la partie inférieure d'un temple très-vaste, lié avec ce portique, et s'étendant vers la pyramide jusqu'à la distance de cinquante pieds seulement. Les murs extérieurs étaient formés de blocs énormes, dont quelques-uns ont plus de vingt-quatre pieds de long, huit de large, et autant d'épaisseur : enfin ce voyageur trouva un pavé continu qui, partant du pied de la pyramide, allait aboutir au temple. M. Belzoni n'hésite pas à penser que ce temple, le grand sphinx et la pyramide, ont été érigés en même temps. D'après le texte de l'inscription, je regarde comme très-probable que ce grand temple,

(1) Lennep. *ad Phalarid.*, p. 152. = (2) *De Abstinent.*, II, 26, *ibi.*, *De Rhoer.*

dont aucun auteur ancien n'a parlé, est le temple du Soleil, mentionné dans cette inscription.

Lignes 25-26. Je ne crois pas qu'on puisse conserver de doute sur la manière dont je restitue la fin de la ligne 25 et toute la suivante:

T[HIT]ETϢNΠΥΡ[AM]
I[ΔϢ]NME[ΓAA]EIOTHTIKAIΥΠEPΦΥIAITEPΦΘEII:

» Ayant été ravi de l'aspect majestueux et de la » grandeur colossale des pyramides. »

Le mot μεγαλειότης s'entend proprement de la *grandeur morale* des personnes ou des actions, comme l'adjectif μεγαλεῖος dont il est formé; cet adjectif est ancien dans la langue, mais je ne sais si l'on trouverait l'usage de μεγαλειότης avant la formation du dialecte alexandrin. Il est à remarquer qu'ici ce mot s'entend de la grandeur physique, ou du moins de l'effet produit par cette grandeur, comme nous dirions en français *l'aspect majestueux des pyramides.*

Après μεγαλειότητι vient ΥΠΕΡΟΥΓΑ, avec l'indication d'une lettre douteuse. Serait-ce ΥΠΕΡΟΥΣΙΑ, mot inconnu dans la langue grecque, mais qui, par sa composition, serait assez propre à rendre le sens de ὑπεροχὴ, *grandeur, élévation extraordinaire?* Cette conjecture, qui exigerait d'ailleurs l'insertion d'une lettre, ne me paraît pas satisfaisante. Sans rien ajouter, et en changeant seulement la lettre douteuse o en Φ, et en faisant du Γ un I, je lis ΥΠΕΡΦΥΙΑ, substantif au même cas que μεγαλειότητι, seulement le

graveur a omis l'*iôta adscrit*, ce qui est arrivé mille fois aux graveurs d'inscription ; et il est à remarquer que Strabon lui-même parle de l'omission de cette lettre [1]. Le substantif ὑπερφυΐα est inusité ; du moins je n'en connais pas d'exemple ; mais il est analogue à ceux de εὐφυΐα, δυσφυΐα, διφυΐα, et le sens peut être fixé par ces gloses d'Hésychius : ὑπερφυῶς, ὑπεράγαν ; ὑπερφυᾶ, ὑπὲρ φύσιν μέγαν ; ὑπερφυὲς, ὑπερμέγεθες : d'où l'on voit que ὑπερφυὴς signifie à la lettre *colossal, gigantesque.*

Les deux mots μεγαλειότης et ὑπερφυΐα représentent donc deux nuances de la même idée ; l'un exprime les *formes gigantesques* ; l'autre l'aspect majestueux qui résulte de cette grandeur, ou l'effet qu'elle produit sur l'âme.

Il est clair que Balbillus, si enchanté de la vue des pyramides, les voyait pour la première fois : il en était à son premier voyage en Égypte ; ce qui confirme qu'il était arrivé depuis peu dans ce pays [2].

On doit conclure de ce passage que les pyramides, ainsi que le bourg de Busiris, étaient dans l'arrondissement du nome Létopolites ; on a même déjà observé [3] que le grand *Sphinx* semble avoir été en rapport avec le culte de la divinité égyptienne, appelée par les Grecs *Latone*, et qui avait donné son nom à la ville de Létopolis, métropole du nome.

(1) Strab., XIV, p. 648. Πολλοὶ γὰρ χωρὶς τοῦ Ι γράφουσι τὰς δοτικάς. = (2) *Suprà*, p. 395. = (3) Walpole's *Memoirs*, II, p. 623.

En effet, l'inscription métrique, tracée par un certain Arrien sur le doigt d'une des pattes de ce colosse, contient un vers où le Sphinx est appelé le *suivant de Latone*, τῇ δὲ θεᾷ Λητοῖ πρόσπολον ἀγνοτάτην, d'après la restitution certaine du savant et ingénieux docteur Young [1].

Ligne 26. La forme du Φ dans τερφθεὶς est à remarquer, quoique déjà connue : les lettres Ο..... ΑΜΕΝΟΣ qui commencent la ligne 27, ne permettent pas de douter que la précédente ne dût être terminée par ΚΑΙΠΡ; et le tout doit se lire καὶ προνοησάμενος : on peut supposer que la suite est τῆς πλείστης τοῦ νομοῦ ou quelque chose de semblable.

Il est impossible d'aller plus loin : les lettres ΔΙΑ ΤΟΜΗΚΟ peuvent se lire διὰ τὸ μῆκος ou διὰ τὸ μὴ κολασθῆναι ou de toute autre manière : seulement les lettres qui terminent la ligne 28 . . . . . ΜΑΤΑ.ΡΩΤΟΣ qui représentent certainement προστάγματα ou διατάγματα πρῶτος (ἐξήνεγκε ou ἐξέθηκε), nous annoncent qu'il était question de décrets, sans doute importans pour la bourgade de Busiris, et que Balbillus avait rendus le *premier* (πρῶτος); ce qui paraît être le motif principal de l'érection de cette *stélé*, en l'honneur d'un prince dont le représentant comblait Busiris de tant de biens.

Les deux dernières liges devaient contenir l'énoncé de la date : les lettres ΚΑΑΥΔ au milieu de la ligne 35 appartiennent sans doute au nom de Néron. Il y avait peut-être :

[1] *Quarterly-Review*, T. XIX, p. 412.

L.ΔΕΥΤΕΡΟΥΝΕΡΩΝΟΣ]ΚΛΑΥΔ[ΙΟΥΚΑΙΣΑΡΟΣΣΕΒΑΣ]
ΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥΑΥΤ]ΟΚ[ΡΑΤΟΡΟΣ, tel mois, tel jour.

Malgré les mutilations que présente le texte de ce décret, on y aperçoit bien distinctement l'énoncé de deux faits; l'un est l'érection d'une *stélé*, par les greffiers et les habitans du pays, avec une inscription, laquelle doit être celle qui nous a été conservée; l'autre est la mention, qui a dû être exprimée en hiéroglyphes, des vertus et des bonnes intentions du prince.

Ce dernier renseignement, si précieux, est indépendant de toute restitution, car il ressort avec évidence des lettres qui subsistent encore, de quelque manière qu'on cherche à en compléter le sens.

Nous voyons par là que, du temps de Néron, les hiéroglyphes étaient encore employés sur les monumens publics, comme ils l'étaient sous les Ptolémées, toutes les fois qu'il s'agissait de la religion. Ainsi, dans l'espace de deux-cent-cinquante ans écoulés entre la date de l'inscription de Rosette et le commencement du règne de Néron, il ne s'était opéré aucun changement notable dans cette partie importante des usages égyptiens.

L'inscription hiéroglyphique, dont le texte grec fait mention, n'existe probablement plus; mais ce texte, en nous montrant que la langue des hiéroglyphes fut employée jusqu'à une époque rapprochée de nous, vient se lier naturellement avec un fait analogue qui a été signalé plus haut; c'est l'exis-

tence de sculptures égyptiennes et d'*hiéroglyphes* [1] sur un propylon qui a été bien certainement construit, dans la XIIe année de Trajan, en l'année 109 de notre ère [2].

Quand nous ne posséderions, de toute l'histoire de l'Égypte, depuis Cambyse, que deux faits aussi positifs, ils suffiraient pour nous révéler la permanence des antiques usages de ce pays sous la domination des Grecs et des Romains.

[1] *Suprà*, p. 194. = [2] *Suprà*, p. 226.

CHAPITRE V.

Du style elliptique des inscriptions anciennes.— Résumé des observations contenues dans cet ouvrage, relativement au sens des inscriptions gravées sur la façade des temples égyptiens.

En analysant, dans la première partie de cet ouvrage, les onze inscriptions grecques tracées sur la façade de quelques temples égyptiens, j'ai fait voir qu'elles peuvent difficilement signifier autre chose, sinon que la portion d'édifice sur laquelle elles ont été gravées a été construite à l'époque qu'elles indiquent.

Je me propose de réunir dans ce chapitre toutes les preuves qui résultent de ces discussions détaillées, et d'examiner les raisons mises en avant par les personnes dont l'opinion, à cet égard, diffère de la mienne. Mais il convient de faire précéder cette sorte de conclusion, d'observations relatives au sens de la phrase elliptique que présentent les deux inscriptions de Tentyris, celles de Canope, d'Ombos, d'Antæopolis et de Panopolis, où le verbe manque ; et celles de Parembolé, de Philæ et d'Apollonopolis, où l'on ne trouve ni le verbe ni le régime.

A l'article de chacun de ces monumens, j'ai tâché d'établir, par des preuves rationelles tirées des cir-

constances mêmes où ils se trouvent, et en les comparant l'un à l'autre, que ces phrases elliptiques ne sont raisonnablement susceptibles que d'un seul sens. Comme cette objection a été souvent reproduite, il faut en discuter la valeur, au moyen d'exemples absolument semblables, puisés dans des monumens où le sens est évident par lui-même : ce sera le sujet de l'article premier de ce chapitre.

ARTICLE PREMIER.

De la tournure elliptique des Inscriptions gravées sur la façade des temples.

On a dit et répété dans le grand ouvrage de la commission d'Égypte : « Si les auteurs des inscri-
» ptions des temples eussent voulu dire qu'ils avaient
» bâti la portion d'édifice qui les portent, ils n'au-
» raient certainement pas omis les mots qui devaient
» exprimer la nature de l'opération dont ils vou-
» laient perpétuer le souvenir. » Je réponds : « On
» a omis ces mots, parce qu'ils étaient complète-
« ment inutiles, parce que le fait était évident sans
» leur secours. » C'est ce qu'il s'agit maintenant de prouver.

§ I. *Vues générales sur la nature des ellipses admises dans les inscriptions grecques.*

Le style lapidaire était naturellement fort elliptique ; mais les nombreuses ellipses qu'il admettait

devaient n'entraîner aucune obscurité pour personne. Comme les inscriptions étaient faites pour être entendues de tous, il fallait que la pensée ou le fait qu'elles rappelaient fussent exprimés de la manière la moins équivoque : c'est assez dire que ces locutions elliptiques ont dû n'être employées que dans les formules consacrées et connues de tout le monde. Ainsi, quand sur la base d'une statue on écrivait le nom d'un personnage à l'accusatif, suivi du nom d'une ville ou d'un peuple, sans aucune indication de verbe, personne ne pouvait se tromper sur l'idée qu'on avait voulu exprimer. Telle est, entre mille exemples du même genre, cette inscription trouvée par Burckhardt sur un piédestal à Misséma [1] :

ΠΕΤΟΥϹΙΟΝΕΥΔΗΜΟΝ
ΧΛΕΓΦΛΦΙΡΦΑΙΝΗϹΙΟΙ

« Les Phænésiens [ont élevé cette statue] à Pétu- » sius Eudème, tribun de la légion Flavia Firma [2]. »

[1] *Travels in Syria*, etc., p. 118. = [2] Cette légion était la XVIe, comme on le voit par deux autres inscriptions que Burckhardt a découvertes en ce lieu : elles ont toutes deux le même objet, et c'est le même personnage qui les a placées chacune sous une niche dans laquelle était la statue d'une déesse : on les rétablit facilement l'une par l'autre ; je me contenterai d'en citer une : ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νίκης τῶν κυρίων, Λ. Αὐρήλιος Μάξιμος ρ̊ λεγ. ιϛ̄ Φλ. Φι. τὴν Εἶσιν ἀνέθηκεν : c'est-à-dire : « Pour » le salut et la victoire de nos seigneurs empereurs, L. Aurèle » Maxime, tribun de la XVIe légion Flavia Firma, a placé ici la » statue d'Isis. » Les empereurs ici désignés doivent être M. Aurèle et L. Vérus, dont les noms se retrouvent sur plusieurs autres dédicaces, recueillies par Burckhardt dans cette même contrée ;

La phrase revient à Πετούσιον..... τῷδε τῷ ἀνδριάντι (ou bien τῇ τοῦ ἀνδριάντος ἀναστάσει) ἐτίμησαν ; et ces diverses locutions, selon les rapprochemens consignés dans la note ci-dessous, sont identiques avec cette autre : Πετούσιον... ἀνέστησαν ou ἀνέθηκαν, mots qui présentent exactement la même signification : on trouve encore, mais plus rarement ἱστάναι [1], au lieu de ἀνιστάναι, comme dans cette inscription, trouvée par

et je pense que les mots ὑπὲρ νίκης se rapportent à l'expédition de L. Vérus contre les Parthes, en 162-165. La sigle ᵖ̄ doit signifier χιλίαρχος ou tribun, comme la sigle x ; car une autre inscription relative au même Pétusius, qui est mentionné dans le texte (*Infrà*, p. 431.), porte : ἐφεστῶτος Πετουσίου Εὐδήμου ᵖ̄ λεγ. ι [ϛ] Φλ. Φ. (Burckhardt, *Trav. in Syria*, etc., p. 74.), où la sigle ᵖ̄ doit avoir le même sens que x dans l'inscription des Phænésiens.— Εἶσιν ἀνέθηκεν est la même chose que τὸ Εἴσιδος ἄγαλμα ἀνέθηκεν. La seconde inscription porte Εἰρήνην ἀνέθηκεν, et l'on trouve dans Reinésius Θεὰν Μαγαρσίδα Τι. Ἰούλιος Συρ........ ἀνέθηκε (I. 129, 156.), d'où l'on voit que ἀναθεῖναί τινα revient à ἀναθεῖναι εἰκόνα τινί : on en trouve ailleurs des exemples (*Marm. Oxon.*, XXVIII, 5 ; CLXXXI.—Spon, *Misc. erudit.*, p. 321.—Chandler, *inscr. antiq.*, part. I, n° 40.)

La locution ἀνιστάναι τινὰ a été employée dans le même sens, pour ἀν. εἰκόνα τινί (*Marmor Oxon.* XXV. — Chandler, part. I, n° 70.) ; on trouve aussi ἀνιστάναι τινὰ ἐν ἀνδριάντι (Spon, *Misc. erudit.*, p. 335, n° XLI.) : de même le mot ἀνάστασις, employé absolument, signifie l'*érection d'une statue* (Spon, p. 340, n° LXII ; 341, n° LXIV.), ἀνάστασις ἀνδριάντος (*Id.*, p. 341, n° LXVI.—Peysonnel, *Voyage à Thyatira*, p. 290.)

[1] Henri Estienne cite l'exemple σταθῆναι ἐν ἀγορᾷ, tiré d'Aristote.

Burckhardt[1] à Bostra, et qui paraît chrétienne, à en juger par la croix qui précède le mot ΣΤΗΣΕ :

✠ ΣΤΗΣΕΣΑΒΙΝΙΑΝΟΝΤΟΝΑΟΙΔΙΜΟΝΗΓΕΜΟΝΗΑ
ΑΝΘΕΥΕΡΓΕΣΙΗΣΗΠΟΛΙΣΗΣΦΕΤΕΡΣ.

Ce sont deux vers :

Στῆσε Σαβινιανὸν [2] *τὸν ἀοίδιμον ἡγεμονῆα* [3]
ἀνθ' [4] *εὐεργεσίης ἡ πόλις ἡ σφετέρη.*

« Sabinianus, l'illustre gouverneur, a été honoré » de cette statue par sa patrie, en récompense de » ses services. »

Entre mille autres exemples que je pourrais citer de l'ellipse du verbe en pareil cas, je me bornerai à l'inscription sculptée sur l'acrotère du portique dorique, à Athènes : *ὁ δῆμος Λούκιον Καίσαρα αὐτοκράτορα θεοῦ τοῦ Σεβαστοῦ Καίσαρος υἱόν* [5]; elle présente la même ellipse que la précédente. L'omission ou l'emploi du verbe, soit *ἀνέστησε*, soit *ἀνέθηκε*, ou *ἐτίμησε*, était une chose absolument indifférente, qui ne rendait jamais une inscription ni plus ni moins claire. Une autre ellipse encore plus forte, c'est celle du nom du peuple ou de la ville qui avait

[1] *Travels in Syria*, etc., p. 232. = [2] C'est-à-dire : *ἔστησε τὴν εἰκόνα Σαβινιανῷ* ou *Σαβινιανοῦ*. (Diod. Sic., XX, 100, *Anthol.*, II, p. 141. *Jacobs.*) = [3] La forme *ἡγεμονεύς* au lieu de *ἡγεμών* se retrouve dans une autre inscription métrique (Pocock., *Inscrip. Ant*, p. 44, nº 2.—Jacobs, *Anthol.*, T. XIII, p. 769.). = [4] Cette faute d'orthographe tient peut-être à la prononciation du pays : il se peut également que ce soit une inadvertance du graveur, analogue à celles qu'on trouve souvent dans les manuscrits (D'Orvill. *ad Chariton.*, p. 302. *Lips.*)= [5] Stuart, *Antiquités d'Athènes*, T. I, p. 20, *trad. franç.*

élevé la statue, comme dans un monument déjà cité : Βασιλέα Πτολεμαῖον, Θεὸν Εὐπάτορα, Ἀφροδίτῃ [1] ; ce qui signifie [ἡ πόλις Παφίων] βασιλέα Πτολεμαῖον, Θεὸν Εὐπάτορα [τῇ τοῦ ἀνδριάντος ἀναστάσει ἐτίμησε, καὶ τὸν ἀνδριάντα ἀφιέρωσεν] Ἀφροδίτῃ [2]. Ici on a sous-entendu le nom de l'objet, le verbe exprimant l'érection de la statue, l'autre verbe qui indiquait la consécration de la statue à Vénus, enfin le nom de la ville qui érigeait le monument [3] : et cependant, de toutes ces ellipses il ne résultait pas la moindre incertitude ; car l'accusatif βασιλέα suppose ἀνέθηκε ; le datif Ἀφροδίτῃ appelle ἀφιέρωσε [4] ; et le sujet de ces deux verbes ne pouvait être que πόλις ou δῆμος [5] ; ces mots, qu'on trouve souvent sans complément, ne pouvaient jamais s'entendre que du lieu où le monument se trouvait.

La même observation s'applique à des monumens d'un autre genre, aux médailles, sur lesquelles on trouve, tantôt Θεὸν Καίσαρα, tantôt Θεὸν Καίσαρα ἡ πόλις, tantôt enfin Θεὸν Καίσαρα ἡ πόλις ἐτίμησε : ces diverses locutions reviennent absolument au même, et ne sont pas plus claires l'une que l'autre ; elles

[1] *Suprà*, p. 130. = [2] Sur cet usage de consacrer à une divinité la statue d'un personnage, on peut voir Vandale. (*Dissert.*, p. 405, 406.) = [3] Comme dans cette autre inscription : Ἰουλίαν Θεοδώραν ἀρετῆς ἕνεκεν, Θεοῖς. (*Ap.* Vandal. *Dissert.*, p. 405.) = [4] Dans un marbre d'Oxford, on trouve le seul verbe ἀνέθηκε avec le double sens : Θεόφραστον.... ἀνέθηκαν Ἀπόλλωνι ; c'est-à-dire, Θ. ἀ. καὶ ἀφιέρωσαν Ἀπόλλωνι. (*Marm. Oxon.* CLXXXI.) = [5] *Suprà*, p. 242.

représentent également l'idée que *la ville a fait frapper cette médaille en l'honneur du prince.*

Ce petit nombre d'exemples, que je pourrais multiplier à l'infini, suffisent déjà pour établir cette proposition, d'ailleurs fondée sur le bon sens, « que, » dans les formules connues et consacrées, l'emploi » de la phrase elliptique, ou celui de la phrase com- » plète, était indifférent et, pour ainsi dire, *ad* » *libitum.* »

Il ne sera pas inutile d'appliquer cette théorie à des exemples complètement analogues à ceux que présentent les inscriptions des temples égyptiens; et, pour cela, je citerai plusieurs inscriptions grecques gravées sur la façade de temples et d'autres édifices publics.

Remarquons d'abord que les inscriptions de ce genre ont nécessairement pour objet d'exprimer l'une de ces trois choses, soit la construction et la dédicace d'un édifice commencé auparavant; soit la réparation d'un édifice ancien; soit l'achèvement et la dédicace d'un édifice laissé imparfait ou sans destination arrêtée.

Dans les deux derniers cas, l'ellipse du verbe aurait trompé le spectateur; aussi l'exprimait-on toujours : de là ces locutions *fanum à..... inchoatum..... perfecit et dedicavit* (1)...... *vetustate conlapsum* (2), *corruptum* (3), *consumptum* (4)...... *restituerunt*, ou

(1) Reines., II, 39.= (2) Gruter, VII, 2; XLVIII, 3, LVIII, 4. = (3) Gruter, I. = (4) *Id.* LXXXIV, 6.

bien *ex vetustate restituerunt*, *etc.* De même en grec ; telle est cette inscription de Laodicée :

[Αὐτοκράτορι Τί]τῳ Καίσαρι Σεβαςῷ Οὐεσπασιανῷ, ὑπάτῳ Ζ̄, αὐτοκράτορος [Οὐεσπασιανοῦ τ]οῦ[Θεο]ῦ υἱῷ, καὶ τῷ Δήμῳ· Νεικόςρατος Λυκίου τοῦ Νεικοςράτου νεώτερος τ* λον** τολίθον ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκεν· τὰ προσλείψαντα τοῦ ἔργου τελειώσαντος Νεικοςράτου τοῦ κληρονόμου αὐτοῦ· καθιερώσαντος Μάρκου Οὐλπίου Τραιανοῦ τοῦ ἀνθυπάτου [1]. »

C'est-à-dire : « A l'empereur Titus César Auguste » Vespasien, consul pour la septième fois, fils du » divin Vespasien, empereur [2], et au peuple : » Nicostrate, le plus jeune fils de Lucius [Nicos- » trate[3]] fils de Nicostrate, a *construit* [4] à ses frais » cette porte en marbre [5] ; Nicostrate, son héritier,

[1] Chandler, *Inscript. Antiq.*, Part. I, n° LXXVIII. = [2] Vespasien mourut le 23 juin 79. La date de l'inscription appartient à la seconde moitié de cette année.= [3] *Suprà*, p. 277. = [4] On ne peut traduire autrement ἀνέθηκεν; voy. plus bas p. 420.= [5] La lacune en cet endroit a été remplie diversement. Smith lisait τοῦτον τὸν λίθον : Chandler τ[ὸν ὅ]λον [τοῦτον τὸν] λίθον; leçons qui ne me paraissent pas présenter un sens bien net, d'après la tournure de l'inscription et la place qu'elle occupe ; car elle est placée au-dessus d'une voûte ou *arcade en marbre* d'un cirque ou d'un amphithéâtre, *in fornice marmoreâ circi seu amphitheatri* : et en effet, on voit bien par l'inscription même qu'il s'agit d'un ouvrage considérable ; ce doit être une des entrées principales du cirque ; et, en conséquence, je propose de lire τὸ[ν πυ]λῶν[α λευκ]όλιθον, *cette porte en marbre.* L'adjectif λευκόλιθος (*marmoreus*), assez rare dans les auteurs, est employé par Strabon (V, p. 361. C.) ; mais on le trouve plusieurs fois sur les monumens : λευκόλιθος ςήλη se lit dans des

» ayant *achevé* ce qui restait à faire ; et M. U. Tra- » jan, proconsul [1], *ayant fait la dédicace.* »

Les circonstances de *construction*, d'*achèvement*, de *dédicace*, ont été soigneusement exprimées, et aucun verbe n'a été sous-entendu. Une expression analogue se trouve dans cette inscription latine: MATRI. DEVM. ET. ISIDI. C. MENATIVS. C. F. FAB. SEVERVS. FANVM. REFECIT. ET. PRONAVM. DE. SVO. FECIT [2]. « A la » mère des dieux et à Isis, Caïus Ménatius Sévérus, » fils de Caïus, de la tribu Fabia, a *refait* le temple » (le *naos*), et *construit* le pronaos à ses frais. » Cette inscription est assez curieuse, en ce qu'elle nous fait voir qu'un temple antique, grec ou romain, pouvait rester, pendant un temps quelconque, sans avoir de *pronaos*; car celui du temple d'Isis avait été ajouté après coup et assez long-temps après la construction du naos, puisqu'on fut obligé de le refaire à cette époque. Le même fait résulte d'une inscription grecque analogue [3].

C'est pour cette raison que, dans les inscriptions d'Antæopolis [4], de Kasr-el-Zayan [5], de l'enceinte

inscriptions de Magnésie (*Ap.* Pocock., *Inscr. ant.*, p. 17, n° 3.), d'Olbiopolis (*Ap.* Raoul-Rochette, *Antiq. du Bosph.*, p. 202.), de Sigée (*Ap.* Chish., *Ant. Asiat.*, p. 52.)

[1] Ce Trajan est le père de l'empereur. (Eckhell, *Doctr. Num.*, VI, p. 435.) = [2] Gruter, XXVII, 2. — *Musæum Veron.*, p. 82, 3. = [3] Spon, *Miscell. erudit.*, p. 363. Elle commence par Π. ΛΙΚΙΝΝΙΟΣΠΥΑΙΜΠΡΕΙΣΚΟΣ. Spon et Vandale n'ont su que faire des lettres ΠΥΑΙΜ qu'ils prennent pour le nom propre *Pyæm*; il faut ponctuer Π. Α. ΑΙΜ, et lire Ποπλίου υἱὸς Αἰμιλίᾳ. = [4] *Suprà*, p. 67. = [5] *Suprà*, p. 238.

du Sphinx [1], où il s'agit d'une simple *réparation*, les verbes ἀνενεώσαντο, ἐκ καινῆς κατεσκευάσθη, ἀποκατέστησεν, ont été exprimés soigneusement.

D'où l'on voit que les inscriptions dédicatoires, où se trouvent simplement les mots ἐποίησαν, κατεσκεύασαν, ἀνέθηκαν, ἀνῆκαν, ne doivent s'entendre, ni d'une *réparation*, ni d'une *restitution*, ni d'une *simple dédicace*. Tous ces verbes représentent la même idée exprimée diversement; ἐποίησαν, κατεσκεύασαν, ἀνέθηκαν, ἀνῆκαν [2], ἀνέστησαν, indiquent qu'on a fait l'ouvrage que l'on dédie; ou que l'on dédie l'ouvrage que l'on a fait : la double idée est comprise également dans toutes ces expressions; c'est ce qui ne sera mis en doute par aucune personne un peu versée dans la connaissance de l'antiquité. Après l'exemple rapporté ci-dessus [3], il me suffira de citer, pour le sens de ἀνέθηκε, une inscription bilingue, trouvée à Magnésie du Méandre, où la formule grecque Ἀρτέμιδι Ἐφεσίᾳ..... τὴν γέφυραν ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκε est rendue dans la partie latine, par les mots *Dianæ Ephesiæ..... pontem de suâ pecuniâ faciundum curavit* [4]. Ainsi, ἀνέθηκε a le même sens que ἐποίησε, qui signifie également, comme on l'a vu plus haut, *faciundum curavit* [5]. Je ne connais pas d'exemple où le verbe ἀνέθηκε,

[1] *Suprà*, p. 242. = [2] Diod. Sic., XX, 100. — Plut., *in Timol.*, § 39. = [3] *Suprà*, p. 418, not. 4. = [4] Chandler, *Inscr. Ant.*, part. I, nº XXV.— *Cf.* D'Orvill., *Observ. misc.* IV, p. 343, *seq.* = [5] *Suprà*, p. 234.

précédé de ἐκ τῶν ἰδίων, ou bien employé seul, ne doive s'entendre de la construction même de l'édifice, et ne comprenne la double idée de *faciundum curavit dedicavitque.*

§ II. *Exemples identiques avec ceux des inscriptions de Tentyris, d'Ombos, d'Antæopolis, et de Panopolis.*

D'après le soin que les anciens avaient toujours d'éviter l'ellipse du verbe, quand il était question de *réparation* et de *restitution*, parce qu'il devait en résulter une équivoque, on conçoit que quand ils ont admis cette ellipse, c'est que le sens était évident pour tout le monde; c'est qu'il n'était question ni de réparation, ni d'une simple dédicace. Ainsi, par exemple, l'inscription du propylon de Tentyris, *les gens du pays à Isis, le propylon*, signifiait, pour tout le monde, *ont élevé le propylon* : chacun suppléait à son gré l'un de ces mots, ἐποίησαν, ἀνέθηκαν, κατεσκεύασαν; mais tous suppléaient la même idée, parce qu'en effet l'inscription n'en pouvait présenter qu'une seule.

Il faut appuyer ces considérations, purement rationelles, d'exemples positifs, absolument identiques avec ceux des inscriptions qui nous occupent; de ce nombre sont celles dont l'objet est d'apprendre que tel ou tel a élevé un tombeau ou accompli un vœu, et dans lesquelles les substantifs τὸ ἡρῷον, τὴν εὐχὴν [1], τὸ χαριςήριον [2] ne sont suivis

[1] Gruter, DLXXXV, 9. = [2] Reines., I. 73.

d'aucun verbe, soit ἐποίησαν ou κατεσκεύασαν, soit ἀνέθηκαν ou ἔκτισαν, sans que les auteurs de ces monumens aient eu la moindre crainte que personne pût se méprendre sur ce qu'ils voulaient dire.

I. Je citerai d'abord une inscription trouvée à Olbiopolis, sur le bord du Pont-Euxin [1] : Ὀρόντῃ Ἀβάβου [2] Διομήδης οἰκονόμος ἐκ τῶν ἰδίων τὴν ἐξέδραν. « Pour Oronte fils d'Ababus, Diomède son régis» seur [*a fait construire*] cet exèdre à ses propres » frais [3]. »

Il est de toute évidence que la phrase revient à ἐκ τῶν ἰδίων ἐποίησεν : il n'est point question là de dédicace ; et Diomède savait très bien que personne ne se méprendrait sur le sens.

Cet exemple nous fait voir comment on doit entendre l'inscription trouvée dans l'île de Milo, publiée et restituée par M. de Clarac : Βάκχειος Ἀτίου ὑπογυ[μνασιαρχήσ]ας τάν τε Ἐξέδραν καὶ τὸ [Πρόναον] Ἑρμαῖ καὶ Ἡρακλεῖ. « Bacchius fils d'Atius [ou Attius],

(1) Chandler, *Insc. Ant. Append.* IX. = (2) Cet Oronte, fils d'Ababus, est le personnage en l'honneur duquel fut rendu le décret des Byzantins, publié par Chandler et Clarke, et dont un passage a été savamment expliqué par M. Raoul-Rochette (*Antiq. du Bosph.*, p. 165.). Ababus, le père de cet Oronte, est le même qui fit construire un portique à Olbiopolis, comme nous l'apprend une inscription rapportée par Clarke et dans les *Antiquités grecques du Bosphore* (pl. VII, nº 3.). M. Raoul-Rochette soupçonnait avec raison l'identité des personnages mentionnés dans ces deux monumens. L'inscription que je rapporte ici ne laisse aucun doute sur cette identité. = (3) *Sur la Vénus de Milo*, p. 25.

» après avoir été sous-gymnasiarque, a fait construire » cet exèdre et le [pronaos du temple] à Hermès et » à Hercule. »

II. On lit sur l'architrave d'une des portes extérieures de l'Acropolis d'Athènes : Φ.Σ. ΜΑΡΚΕΛΛΙΝΟΣ ΦΛΑΜΚΑΙΑΠΟΤΩΝΑΓΩΝΟΘΕΤΩΝΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝΤΟΥΣΠΥΛΩΝΑΣ ΤΗΠΟΛΕΙ [1] : Φλάβιος Σεπτίμιος Μαρκελλῖνος Φλαμὴν καὶ ἀπὸ τῶν ἀγωνοθετῶν, ἐκ τῶν ἰδίων τοὺς πυλῶνας τῇ πόλει ; ce qui ne peut signifier que « Flavius Septimius » Marcellin, flamine et ex-agonothète [a fait con- » struire] à ses frais ces portes [2] de l'Acropolis [3]. » Sans nul doute ce personnage tenait à ce qu'on ne se méprît pas sur la nature des travaux qu'il avait fait exécuter ; et cependant *il a négligé de mettre le verbe* ἐποίησε.

III. Un quatrième exemple nous est fourni par une inscription trouvée en Chypre, et où la double idée de construction et de dédicace est comprise évidemment, quoique *le verbe manque* : Διὶ Κεραυνίῳ, Ἀφροδίτῃ, Πόλει, Δήμῳ, Ὁμονοίᾳ, Αὐανία, καὶ Αὐανιανὸς τὰς στοὰς καὶ τὰ πάντα ἐν αὐταῖς ἐκ τοῦ ἰδίου [4]. « A Jupiter Céraunius, à Vénus, à la ville, au

[1] Wheler, p. 417.—Leake's *topogr. of Athens*, p. 102. = [2] Sur le mot πυλὼν, voyez plus haut, p. 28. = [3] Ceci prouve que le mot πόλις a été employé assez tard pour désigner l'Acropolis d'Athènes (Thucyd., II, 15; V. 18, 23, 47.). Cependant il paraît que du temps de Pausanias, cette acception du mot πόλις n'était plus d'usage (I. 26.). Ainsi l'inscription doit être plus ancienne que ce voyageur. = [4] *Ap.* Hammer, *Topogr. Ansichten*, p. 176.

» peuple, à la Concorde, Avania et Avanianus [ont » fait construire] de leurs deniers le portique et » tout ce qu'il contient. » Elle est complètement identique pour le sens avec celle-ci, trouvée dans la Troade [1], et où les deux verbes exprimant la construction et la dédicace, ont été très soigneusement exprimés : Τιβερίῳ Κλαυδίῳ Καίσαρι....... καὶ τῇ Ἀθηνᾷ τῇ Ἰλιάδι....... Τιβέριος Κλαύδιος...... καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ..... τὴν ϛοὰν καὶ τὰ ἐν αὐτῇ πάντα κατασκευάσαντες ἐκ των ἰδίων ἀνέθηκαν [2] : sans ces deux verbes, la précédente inscription est tout aussi claire : la phrase est moins complète ; mais les propositions sont les mêmes.

IV. Cette ellipse existe dans d'autres inscriptions gravées sur des colonnes du temple de Labranda en Carie ; elles occupent la place d'un panneau quadrangulaire, encadré au seul endroit de la colonne qui n'ait pas été cannelé. Chandler [3] en a rapporté deux qui ont été reproduites dans les Antiquités ioniennes [4]; l'une porte : Λέων Λέοντος Κόϊντος [5] ϛεφανηφορῶν ἐξ ὑποσχέσεως τὸν κείονα σὺν σπείρῃ καὶ κεφαλῇ; c'est-à-dire : « Quintus Léon, fils de Léon, *a fait* » *faire* cette colonne avec la base et le chapiteau, » conformément à sa promesse. » L'autre : Μενεκράτης Μενεκράτους ὁ ἀρχίατρος [6] τῆς πόλεως ϛεφανη-

[1] Dans Clarke's *Travels*, II, p. 90.— Le Chevallier, *Voyage en Troade*, III, p. 312. = [2] *Cf.* Eunap., p. 90, *ed.* Boisson. = [3] *Inscr. Ant.*, part. I, nº LIV. = [4] *Ant. of Jonia*, p. 57. = [5] *Suprà*, p. 176. = [6] Le titre de ἀρχίατρος se trouve dans une autre inscription. (*Ap.* Villoison, *Acad. Inscr.*, T. XLVII, p. 286.).

φορῶν τὸν κίονα σὺν σπείρῃ καὶ κεφαλῇ, προνοησαμένης τῆς θυγατρὸς αὐτοῦ Τρυφαίνης τῆς καὶ αὐτῆς στεφανηφόρου καὶ γυμνασιάρχου : « Ménécrate, fils de Ménécrate, » premier médecin de la ville, stéphanophore *a* » *fait construire* cette colonne avec la base [1] et le » chapiteau, par les soins de Tryphène sa fille, » elle-même stéphanéphore et gymnasiarque. » On voit que lorsqu'on construisit le temple de Labranda, qui est du temps des Romains, plusieurs particuliers s'engagèrent à faire la dépense de diverses parties de cet édifice, et entre autres celle de plusieurs des colonnes de la façade, et obtinrent la permission d'inscrire leurs noms sur la colonne qu'ils avaient élevée à leurs frais. Une inscription d'Oxford contient une liste de personnes qui se sont engagées (ὑπέσχοντο) à faire exécuter à leurs frais telle partie des travaux publics [2]. L'un, entre autres, s'engage *à faire une colonne avec sa base et son chapiteau*: ποιήσειν κείονα σὺν σπειροκεφάλῳ; ce dernier mot, qui peut-être revient au σπεῖρα καὶ κεφαλὴ [3] des autres inscriptions, me paraît sans exemple. Quoiqu'il en soit, il est évident que le verbe ἐποίησεν est sous-entendu dans celles de Labranda.

[1] Il résulte de là que σπεῖρα ne se disait pas seulement de la base d'une colonne ionique, comme le prétend Pollux (VII, 121.) : ce mot s'employait d'une manière plus générale pour la base de toute colonne, ainsi que le *spira* des Latins. = [2] *Marmor. Oxon.*, nº X, ed. Maitt. = [3] On pourrait supposer aussi, et avec vraisemblance, que σπειροκέφαλος signifie *un chapiteau ionique* (à volutes).

Nous trouvons ce verbe en effet dans d'autres inscriptions, absolument semblables, que Burckhardt a découvertes sur un temple antique à Aatyl, dans l'ancienne *Auranitis* : « Ce temple est de petite di- » mension, mais de construction élégante. Il a un » portique (ou pronaos) composé de deux colonnes » et de deux pilastres, en avant desquels se trouve » un piédestal destiné pour une statue [1]. »

D'après cette inscription, on voit que le temple est de l'espèce de ceux qu'on appelle *in antis*, ou *ἐν παραςάσιν* en grec. Sur la base de chacun des deux pilastres on trouve une inscription ; l'une d'elles, à peu près entière, est ainsi conçue :

ΥΠΕΡCѠΤΗΡΙΑCΚΥΡΙΟΥΚΑΙCΑ
ΟCΑΝΤѠΝΕΙΝΟΥCΕΒΑCΤΟΥΕ
CΕΒΟΥ.ΟΥΑΔΔΗΛΟΣΜΑΘΕΙΟΥΤ.ΥΟ
Α.ΔΗΛΟΥΤΑCΠΑΡΑCΤΑΔΑCΚΑΙΚΙΟ
ΑΚΑΙΤΟΕΠΑΝѠΑΥΤѠΝΕΠΙCΤΥΛΙΑΚΑΙ
Κ... CΕΚΤѠΝΙΔΙѠΝΕΠΟΙΗCΕΝΕΤΟΥC
. . . . ΔΙΑΝΤѠΝΕΙΝΟΥΚΕ

Les fragmens de l'autre prouvent qu'elle était identique ; on lira : Ὑπὲρ σωτηρίας κυρίου Καίσαρος Ἀντωνείνου Σεβαςοῦ Εὐσεβοῦς, Οὐάδδηλος Μαθείου τοῦ Οὐαδδήλου τὰς παραςάδας καὶ κίονα καὶ τὰ ἐπάνω αὐτῶν ἐπιςύλια καὶ βάσεις ἐξ ἰδίων ἐποίησεν, ἔτους... Ἀντωνείνου Καίσαρος. « Pour la conservation du seigneur César Antonin, Auguste, Pieux, Vaddelus, fils de Mathias, » fils de Vaddelus, a fait faire, de ses deniers, les

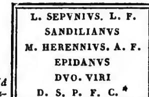
[1] Burckhardt, *Travels in Syria*, etc., p. 223.

» pilastres[1] et la colonne, avec leurs entablemens et » leurs bases, dans l'année......d'Antonin César.... » L'autre inscription, étant absolument semblable, comprend dans son énoncé la seconde colonne, avec l'autre pilastre, en sorte qu'il résulte des deux ensemble que le portique entier a été construit aux frais de Vaddelus. On a mis τὰς παραςάδας au pluriel, probablement parce qu'à chacune des deux *antes*, il y a deux pilastres, l'un sur la façade, l'autre sur le côté : dans le vers d'Euripide[2] (Ἀδράςου δ' ἦλθον εἰς παραςάδας), ce mot, qui ne signifie pas *portique* en cet endroit, ainsi que l'a fait voir Valckenaer, pourrait bien s'entendre, non des *colonnes*, mais des *pilastres* formant les montans des portes du palais.—Les mots τὰ ἐπάνω αὐτῶν ἐπιςύλια sont pris dans le sens général d'*entablement;* c'est une signification assez ordinaire au mot ἐπιςύλιον[3], quoiqu'il s'entende quelquefois de l'architrave en particu-

(1) Αἱ παραςάδες répond au *parastaticæ* des Latins (*suprà*, p. 365.); ἡ παραςὰς paraît signifier *vestibule* dans certaines inscriptions, où il est dit qu'elles seront gravées ἐν τῇ παραςάδι τῇ πρὸ τοῦ ἀρχείου (*Ap.* Chandler, *Inscript. Ant.*, part. I, n° LX; LXI; LXVI.) : à moins qu'il ne faille entendre par là l'*album* où les actes publics étaient exposés : on en trouve un dans les ruines de Pompéi, placé *en avant* de l'édifice appartenant à la corporation des *Foulons* : c'est une longue façade divisée par des *pilastres*, entre chacun desquels on gravait ou l'on affichait les décrets et autres actes de l'autorité. J'en ai vu le dessin dans la belle collection de M. Mazois. = (2) Euripid., *Phœnis.*, v. 418; *ibi*, *Valcken.* = (3) Winckelman, *Observ. sur l'Archit. des anciens*, ch. II, § 14.

lier [1]. — Les lettres Κ..... Σ me paraissent devoir se lire ΒΑΣΕΙΣ ; car il n'y a rien de plus commun que la confusion du Β et du Κ [2] : et par ces *bases* il faut entendre les piédestaux placés, selon Burckhardt, en avant des deux colonnes et des deux pilastres, comme on le voit à la grande colonnade de Palmyre, dans plusieurs des monumens de Pompéi et ailleurs. — Il est vraisemblable qu'on doit lire ΚΑ au lieu de ΚΕ, et que c'est le commencement du titre ΚΑΙΣΑΡΟΣ. Comme l'année manque, on ne peut déterminer l'époque précise de la construction du *pronaos*. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il a été construit entre les années 138 et 161 de notre ère.

Une autre inscription du même genre a été découverte par M. Mazois, dans les ruines de Pompéi : ce savant architecte y a trouvé la moitié d'une belle colonne ionique, en marbre veiné, avec son chapiteau en marbre blanc : au milieu du fût, on a disposé une sorte de cadre, dans lequel se lit cette inscription, que M. Mazois m'a communiquée :


L. SEPVNIVS. L. F.
SANDILIANVS
M. HERENNIVS. A. F.
EPIDANVS
DVO. VIRI
D. S. P. F. C. *

* *De Suâ Pecuniâ Faciundam Curaverunt.*

(1) Athen., *Deipnos.* V, p. 205. C. — (2) Boissonad. *ad Eunap.*, p. 176, 229.

« L. Sépunius Sandilianus fils de Lucius, M. Herennius Epidanus fils d'Aulus, duumvirs, ont fait construire [cette colonne] à leurs frais. »

Tous ces exemples mettent hors de doute l'ellipse du verbe ἐποίησεν, dans les inscriptions de Labranda.

V. On lit sur la façade d'un petit théâtre, à Jasus en Carie[1], une inscription qui ne peut s'expliquer que conformément aux mêmes principes : Σώπατρος Ἐπικράτους χορηγήσας καὶ ἀγωνοθετήσας καὶ στεφανηφορήσας τὸ ἀνάλημμα καὶ τὴν κερκίδα καὶ τὸ βῆμα, Διονύσῳ καὶ τῷ δήμῳ. « Sôpater, fils d'Épicrate, ayant été » chorége, agonothète et stéphanophore, a fait » construire l'*analemme*, la *cercide* et le *béme*[2] » du théâtre ; à Bacchus et au peuple. »

VI. Les mêmes observations s'appliquent à l'inscription qui se lit sur le piédestal d'une statue, trouvé dans l'île de Cos par Villoison : Ἀγαθῇ τύχῃ. Ἁ βουλὰ τῶν Κείων[3] τὸν ἀνδριάντα. « ....Le sénat de Cos » a élevé cette statue. »

VII. Sur la façade d'un temple antique à Naples, on lit une inscription en deux lignes, qui forment chacune un sens distinct que n'ont compris ni Gruter ni Grævius.

La première ligne est ainsi conçue : Τιβέριος Ἰούλιος

[1] Chandler, *Inscript. Antic.*, part. I, n° LVI. = [2] Ne sachant pas au juste les parties du théâtre que désignent ces mots, je n'essaie pas de les traduire. La note érudite de Casaubon (*ad Theophrat. caract.*, p. 52, ed. Needham.) sur le mot κερκὶς, ne lève pas mon incertitude. = [3] Gruter, XCVIII, 7.

Τάρσος Διοσκούροις καὶ τῇ πόλει, τὸν ναὸν καὶ τὰ ἐν τῷ ναῷ.

La deuxième ligne porte : Πελάγων Σεβαςοῦ ἀπελεύθερος καὶ ἐπίτροπος συντελέσας ἐκ τῶν ἰδίων καθιέρωσεν.

Il est évident que la première ligne forme une proposition complète pour le sens, analogue aux exemples déjà cités; et qu'elle mentionne la *construction* du temple et de ce qu'il renferme; la seconde contient le nom de celui qui a *achevé* et *dédié* l'édifice; en sorte qu'il faut les traduire ainsi l'une et l'autre :

« Tibère Claude Tarsus [a fait faire] le temple » et ce qu'il contient pour les Dioscures et la ville. »

« Pélagon [1], affranchi et procurateur de César, » l'ayant achevé à ses frais, en a fait la dédicace. »

VIII. Enfin, pour terminer par un monument trouvé en Égypte, je citerai l'inscription de l'île des Cataractes, où nous lisons cette phrase : ..... βασιλιςαὶ..... θεοῖς..... τὴν ςήλην καὶ τὰ χρήματα [2], avec l'ellipse de deux verbes; ce qui ne peut signifier que *ont élevé la stélé et fourni l'argent*, etc.

§ III. *Exemples analogues aux inscriptions de Parembolé, de Philæ, d'Apollonopolis.*

Je n'ai plus qu'un mot à dire des trois autres inscriptions qui présentent une forme plus elliptique

[1] Si ce *Pélagon* était le même que celui dont parle Tacite (*Annal.* XIV, 59.), l'inscription et le temple appartiendraient au temps de Néron. = [2] *Suprà*, p. 378.

encore, puisqu'on y chercherait en vain, non-seulement le *verbe*, mais encore le nom de l'objet, et jusqu'aux noms des auteurs du monument.

Celle de *Parembolé* est ainsi conçue [1] : « Pour la » conservation du roi Ptolémée et de la reine Cléo- » pâtre, ... à Isis, à Sérapis.... » Je dis que ceux qui lisaient l'inscription suppléaient sans nulle incertitude le substantif sous-entendu, qui est toujours le nom de l'objet, c'est-à-dire, τὸ πρόπυλον : le verbe sous-entendu est le même que dans les inscriptions précédentes; et quant aux noms de ceux qui ont élevé le monument, on sait qu'en des cas pareils, il est toujours entendu que c'est l'autorité locale qui en est l'auteur. Outre les preuves que j'en ai données plus haut, je citerai cette inscription trouvée en Syrie par Burckhardt [2] : ΥΠΕΡϹϖΤΗΡΙΑϹΚΑΙΝΙΚΗϹ ΤϖΝΚΥΡΙϖΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡϖΝΜΑΥΡΗΛΙΟΥΑΝΤϖΝΕΙΝΟΥΚΑΙΛ ΑΥΡΗΛΙΟΥ... ΥΙΟΥ ΑΥΤΟΥϹΕΒΑΣΤꞶΝΕΠΙΜΑΡΤΙΟΥΟΥΗΡΟΥΠΡΕϹ ΒϹΕΒΑΝΤΙϹΤΡΕΦΕϹΤꞶΤΟϹΠΕΤΟΥϹΙΟΥΕΥΔΗΜΟΥΡ̈ ΛΕΓΙΦΛΦ [3].

« Pour la conservation et la victoire des sei- » gneurs empereurs Marc-Aurèle Antonin et Lucius » Vérus, son fils, Augustes, Martius Vérus étant » lieutenant augustal et propréteur; sous la surveil- » lance de Pétusius Eudême, tribun de la 16e lé-

(1) *Suprà*, p. 31. = (2) *Travels in Syria, etc.*, p. 73. — Cf. *Suprà*, p. 413. = (3) Il est à remarquer que dans cette inscription les *oméga* sont figurés de deux manières ϖ et Ꞷ, de même que les *omicron*, qui ont tantôt la forme ordinaire, et tantôt celle d'un carré. Cette singularité (*Suprà*, p. 184) se voit encore dans une autre inscription du même pays. (*Burckh.*, p. 68.)

» gion [1] *Flavia Firma*, [cet édifice a été élevé]. »

Les deux autres inscriptions, celles de Philæ et d'Apollonopolis, présentent cette phrase : *tel roi à telle divinité;* l'analyse des circonstances relatives à chacune d'elles nous a déjà prouvé quelle était l'unique idée que cette phrase rappelle. Nous citerons à l'appui plusieurs exemples.

Sur la façade d'un temple à Athènes [2], on lit cette inscription, dont je ne donnerai que le commencement : ὁ δῆμος ἀπὸ τῶν δοθεισῶν δωρεῶν ὑπὸ Γαΐου Ἰουλίου Καίσαρος καὶ αὐτοκράτορος Καίσαρος Θεοῦ υἱοῦ Σεβαςοῦ, Ἀθηνᾷ Ἀρχηγετίδι (suivent les noms des magistrats en charge.): « Le peuple (d'Athènes) » à Minerve Archégétis, avec les dons accordés » par le divin Jules César, et l'empereur César » Auguste, fils du divin César.....» On supplée nécessairement τὸν ναὸν ἀνέθηκεν ou ἐποίησεν, *a fait ce temple*. Il ne s'agit pas ici de la dédicace d'un monument plus ancien; les mots ἀπὸ τῶν δοθεισῶν δωρεῶν ne permettent pas d'en douter.

Pouvait-on entendre d'une autre manière l'inscription du trophée de trois-cent-soixante armures prises sur les Perses, et qu'Alexandre fit déposer dans l'Acropole d'Athènes : Ἀλέξανδρος Φιλίππου καὶ οἱ Ἕλληνες, πλὴν Λακεδαιμονίων, ἀπὸ τῶν Βαρβάρων τῶν τὴν Ἀσίαν κατοικούντων [3] : « Alexandre, fils de Phi» lippe, et les Grecs, excepté les Lacédémoniens,

[1] *Suprà*, p. 413. = [2] Stuart, *Antiq. d'Ath.*, p. I, p. 19, trad. franç. = [3] *Ap.* Arrian., *Exped. Alex.*, I, 16, 11.

» [*consacrent à Minervè ces armes*], prises aux » Barbares d'Asie. »

Enfin, l'inscription du Phare d'Alexandrie, déjà citée [1], offre précisément la même locution; et tous les lecteurs y suppléaient sans efforts : τοῦτον τὸν πύργον κατεσκεύασε.

ARTICLE SECOND.

CONCLUSION DE L'OUVRAGE.

§ I. *Examen du sens général des Inscriptions gravées sur la façade des temples égyptiens.*

Il est donc prouvé par des exemples analogues, pris dans les diverses contrées où l'on parlait la langue grecque, que la tournure elliptique admise dans quelques-unes des inscriptions de ces temples ne faisait point équivoque, et qu'elles ne présentaient qu'une seule idée à ceux qui les lisaient.

Cette objection levée, il faut maintenant examiner toutes celles qui ont été mises en avant: il est facile de prouver qu'elles reposent sur de simples raisons de convenance, auxquelles on peut en opposer d'autres tout aussi fortes, ou sur un exposé inexact des faits; ou enfin qu'elles sont contraires à des faits positifs qu'on n'a pas connus.

Ire OBJECTION. « Strabon parlait des édifices de » Tentyris, sous le règne d'Auguste; donc l'inscri- » ption grecque du grand temple, laquelle est du » temps de Tibère, ne peut exprimer autre chose que

[1] *Suprà*, p. 410.

» la dédicace d'un temple construit auparavant [1]. » L'argument serait sans réplique, si l'on n'avait pas oublié de faire une distinction capitale. Le grand temple de Tentyris existait au temps de Strabon, voilà ce qui n'est pas douteux [2]; si l'inscription faisait mention de l'édifice entier, tout serait dit, et la question décidée pour le sens de cette inscription et celui de toutes les autres semblables. Mais les Tentyrites ont eu le soin d'y indiquer précisément qu'elle ne concernait que le *pronaos* [3] et non pas le *temple entier*. Or, cette circonstance qui annonce l'intention expresse de restreindre à une *partie* de l'édifice les travaux quelconques qu'ils avaient exécutés, fait tomber l'objection; car il reste maintenant à savoir si le *pronaos* lui-même existait au temps de Strabon, ou si ce complément de l'édifice a été ajouté après coup; c'est ce qui a dû nécessairement avoir lieu, dans plusieurs temples égyptiens, comme je l'ai déjà indiqué, et comme je le prouverai ailleurs plus en détail.

Cette erreur de fait a donné lieu à d'autres objections du même genre qui tombent avec la première; telle est, par exemple, celle-ci : « Strabon, sous Auguste, parlait du temple de Tentyris: est-ce en une » dixaine d'années que l'on a construit un édifice qui » est un des plus grands de toute la haute Égypte, et » couvert de plus de dix mille mètres carrés de scul-

[1] Jollois et Devilliers, *Descript. de Denderah*, p. 58. = [2] *Suprà*, p. 186, 187. = [3] *Suprà*, p. 180.

» ptures, toutes d'un *ciseau parfait* [1]. » 1° Il s'est écoulé cinquante-deux à cinquante-sept ans [2] entre le voyage de Strabon en Égypte et la date de l'inscription de Tentyris, et non pas seulement *dix* années. 2° Il ne s'agit que du *pronaos* et non du temple. 3° Les sculptures de cet édifice ne sont pas d'un *ciseau parfait;* elles sont au nombre des *moins bonnes productions* de l'art égyptien, et leur style annonce la décadence. Quant à *l'immensité du travail* qu'exigent de semblables sculptures, il suffit pour l'apprécier de rappeler ici une observation faite par des personnes peu disposées à diminuer les idées qu'on doit se faire de la difficulté des ouvrages égyptiens : « Le portique d'Esné a intérieurement et » extérieurement cinq mille mètres carrés de super- » ficie : en admettant qu'un sculpteur ait pu exécuter » un sixième de mètre par jour, il a fallu cinquante » mille journées pour exécuter les sculptures de ce » portique [3]. » Quoique celles de Tentyris soient d'un style bien inférieur, je suppose qu'il a fallu le même temps pour les faire ; je suppose encore que la surface du pronaos de Tentyris soit égale à celle du pronaos d'Esné, et en conséquence qu'il présente une surface de cinq mille mètres carrés : on voit qu'en admettant que cinquante ouvriers seulement ont été occupés à ce travail, il a dû être exécuté en mille jours, c'est-à-dire, en moins de *trois ans*. Or, il est

(1) Jomard, *Mémoire sur les Inscriptions antiques*, p. 11. = (2) *Suprà*, p. 54. = (3) Jollois et Devilliers, *Descript. d'Esné*, p. 16, *fin*.

bien vraisemblable que, pour des sculptures de ce genre, faites sur le même patron, légèrement entaillées sur un grès tendre, véritables silhouettes sans modelé, on employa un bien plus grand nombre d'ouvriers; et rien ne nous empêche de croire que la décoration du pronaos de Tentyris a coûté moins de deux ans.

IIe OBJECTION. « Le *même* état de vétusté, la *même* » couleur, le *même* style, les *mêmes* matériaux, » la *même* architecture, une similitude parfaite, » voilà ce qu'on trouve dans tous les monumens de » l'ancienne Egypte[1]. » Et l'on en conclut que les édifices de Tentyris, de Philæ, d'Antæopolis, etc., sont tout aussi anciens que les autres, et qu'on ne peut pas en reporter la construction au temps des Grecs et des Romains. Mais que d'observations à faire sur l'énoncé de cette objection!

Ils offrent les mêmes matériaux! qu'est-ce que cela prouve? en serait-il autrement quand quelques-uns d'entre eux auraient été construits à une époque postérieure? car enfin, où aurait-on pu en prendre les matériaux, si ce n'est aux carrières de la montagne voisine d'où avaient été tirés ceux des édifices plus anciens? A moins qu'on ne prétende que les carrières de l'Égypte ont changé de nature, comme le pays de domination : auquel cas je n'aurais rien à répondre.

La même architecture! Pourquoi non? il n'y a jamais eu qu'un seul système d'architecture en Égypte;

[1] Jomard, *Mémoire sur les inscriptions antiques*, p. 12.

ce système, fondé sur la religion, a subsisté autant de temps qu'elle a conservé son énergie, et le génie individuel des artistes ne pouvait lui faire subir de modification. Aussi, dans les édifices égyptiens, on ne trouve de différence principale que sous le rapport de la grandeur et de la décoration, toujours subordonnées à la richesse des villes où ils furent élevés, et à l'importance du culte auquel on les consacrait.

Le même style! Sans doute, quant au système général d'imitation, toutes les figures égyptiennes ont été taillées sur le même patron; et celles d'une même espèce sont assujéties aux mêmes formes convenues et aux mêmes proportions[1]; à cet égard, les figures du propylon de Philæ, exécutées sous les derniers des Lagides[2], ne diffèrent point des sculptures qu'on peut regarder comme les plus anciennes. Mais relativement aux détails de l'exécution, que de différences qui ont été récemment constatées par des yeux exercés à la comparaison des différens styles de sculpture! il est maintenant reconnu que les figures du propylon de Philæ, du grand propylon de Karnak, du petit temple d'Esné, et du temple de Tentyris, appartiennent à une époque de décadence où le style égyptien, tout en conservant le caractère qui lui était propre, s'était sensiblement écarté de la simplicité de lignes et de formes qui le distinguaient particulièrement. Ainsi l'argument fondé sur cette prétendue identité parfaite de style tient à une erreur d'observation, ou, si l'on veut, à un

[1] Lancret, *Description de Philæ*, p. 53. = [2] *Suprà*, p. 147, 150.

défaut d'expérience de la part des observateurs, qui leur a fait confondre des caractères que des yeux plus exercés ont distingués facilement.

Le même état de vétusté, la même conservation! Cela est contraire et à la vraisemblance, et aux faits constatés. Contraire à la vraisemblance! car, même dans l'hypothèse où tous ces monumens auraient été élevés avant l'invasion de Cambyse, il serait absurde de croire qu'ils sont tous sortis de terre en même temps, et qu'ils n'appartiennent pas à des époques qui peuvent être séparées par des intervalles de temps plus ou moins considérables; d'où il devrait résulter une différence appréciable dans l'état de leur conservation. Contraire aux faits constatés! car les auteurs de plusieurs mémoires dans la grande Description de l'Égypte, et presque tous les voyageurs s'accordent à reconnaître une différence marquée dans l'état de conservation des édifices égyptiens : il en est d'infiniment mieux conservés que d'autres, où la sculpture semble sortir de la main de l'ouvrier, où les couleurs ont conservé leur éclat et leur fraîcheur; de ce nombre sont la plupart des édifices de Philæ [1], le petit temple d'Esné [2], les édifices de Tentyris [3]; c'est-à-dire, précisément ceux où l'on trouve les caractères de dernier style égyptien : en sorte que la coïncidence de ce style avec le degré plus grand de conservation, forme maintenant un

[1] Lancret, *Description de Philæ*, *passim*. = [2] Jollois et Devilliers, *Description d'Esné*, p. 14. = [3] Les mêmes, *Description de Denderah*, p. 61, 62.

caractère infiniment remarquable, qui se lie avec l'existence des inscriptions grecques découvertes sur quelques-uns d'entre eux.

IIIe OBJECTION. « Mais quand même des monumens » d'un âge récent offriraient ces caractères (le même » style, etc.), il en est un qui leur manquerait tou- » jours ; c'est l'emploi des *signes hiéroglyphiques*, » des signes sacrés de la religion d'Isis et d'Osiris [1]. » Cette objection pouvait avoir quelque fondement à l'époque où elle a été faite ; maintenant elle n'en a plus aucun. En principe, il l'on ne voit pas pourquoi les Égyptiens, si du temps des Grecs et des Romains ils avaient construit ou complété des édifices sacrés, n'auraient pas décoré ces édifices comme le prescrivait une religion qui avait conservé parmi eux tout son empire : et quand on consulte les faits, on acquiert la certitude qu'il n'en a pas été autrement. L'intelligence des hiéroglyphes et leur emploi s'étaient conservés fort tard ; c'est ce que prouvent et l'inscription trilingue de Rosette, et le décret des Busiritains en faveur de Néron [2] : on en décorait les monumens d'architecture au règne de Trajan [3] ; ainsi rien d'étonnant à ce qu'on les trouve dans la décoration des édifices construits *par les Égyptiens* sous les Lagides et sous les premiers empereurs : et quant à l'emploi des sculptures symboliques ou des représentations religieuses qui font le sujet ordinaire des bas-reliefs égyptiens, n'avons-nous pas la preuve

[1] Jomard, *Mémoire sur les inscr. antiq.*, p. 12. = [2] *Suprà*, p. 409. = [3] *Suprà*, p. 227.

(à ne prendre que des monumens dont la date est connue) que les sculptures du grand propylon de Philæ ont été exécutées sous les derniers Lagides; que celles du propylon de Panopolis appartiennent au règne de Trajan?

IVe OBJECTION. « Les inscriptions grecques de » Denderah, d'Ombos, de Panopolis, etc., sont » placées sur le listel de la corniche. Comment sup- » poser qu'on eût choisi un espace aussi étroit, si » l'on eût fait autre chose que dédier un édifice » déjà construit [1]? » Voilà encore une difficulté relative et qui se réduit à rien; car, en raisonnant dans l'hypothèse où les parties des temples, qui portent les inscriptions grecques, auraient été bâties à l'époque que celles-ci indiquent, on conçoit que les fondateurs ne pouvaient pas les placer sur un autre endroit. Leur intention étant évidemment de compléter un édifice dans le style qui lui était propre, il fallait, de toute nécessité, qu'ils se conformassent à ce que ce style avait de caractéristique et d'essentiel. Or, il était de l'essence de l'architecture égyptienne, que, dans une façade, la corniche, la frise et l'architrave fussent couvertes du globe ailé, de canelures, de cartels, de figures symboliques et d'hiéroglyphes: la seule partie toujours nue, dans ces édifices, était le listel de la corniche; c'est-à-dire, la bande qui en forme la moulure supérieure, et qui, dans les grands temples comme celui

[1] Jomard, *Mémoire sur les inscr. antiq.*, p. 9, 10.—Jollois et Devilliers, *Description de Denderah*, p. 91.

de Tentyris, a jusqu'à deux pieds de large. Cette bande suffisait à l'étendue de la plupart de ces inscriptions qui n'ont que deux ou trois lignes, et à leur objet, puisqu'elles n'en avaient point d'autre que de constater par qui et à quelle époque avait été construite telle ou telle partie d'un édifice; et quoiqu'on ait prétendu que les inscriptions ont été tracées dans des caractères *maigres et illisibles*, il faut cependant reconnaître qu'on y avait mis quelque soin, et qu'elles n'ont pas trompé l'intention de leurs auteurs, puisqu'après vingt siècles on les lit encore distinctement, quoique placées, en certain cas, à plus de cent pieds de l'œil du spectateur.

On ne connaît que trois exemples d'inscriptions placées sur l'architrave [1]; ce sont celles de portions d'édifices construites à des époques dont la plus récente est de l'an 109 de J.-C. Ces constructions faites avec économie, soit par les habitans d'une pauvre bourgade, soit par de simples particuliers, ne furent pas décorées avec la même profusion d'ornemens; l'architrave en demeura dégarnie; et comme ces inscriptions, dont la plus courte a cinq lignes, ne pouvaient tenir sur le listel de la corniche, on fut obligé de les placer ailleurs; l'architrave les reçut.

Après avoir prouvé qu'on n'a aucune raison solide à opposer à notre opinion, montrons qu'elle est la conséquence forcée de faits incontestables.

Les inscriptions de Tentyris et les autres du même genre ne peuvent s'entendre que de l'une de

[1] *Suprà*, p. 174, 230, 237.

ces trois choses, d'une *dédicace*, d'une *réparation*, d'une *construction*.

Or, il ne s'agit pas d'une *réparation*, puisqu'en pareil cas l'usage constant était d'exprimer le verbe qui l'indiquait, comme le prouvent toutes les inscriptions antiques et même celles de l'Égypte.

L'idée d'une *dédicace nouvelle* ne soutient pas davantage l'examen. Ceux qui ont hasardé cette explication seraient probablement fort embarrassés de nous expliquer ce qu'ils entendent par une *dédicace nouvelle*. Veulent-ils dire qu'on a *dédié une seconde fois* à un dieu le temple qui lui était déjà dédié? Cette idée paraîtrait singulière aux personnes qui ne sont pas étrangères à l'antiquité : un temple de Jupiter, d'Isis ou d'Osiris, était toujours un temple de Jupiter, d'Isis ou d'Osiris; à quoi bon l'aurait-on dédié une *seconde fois* à ces divinités? Veut-on dire que cette *dédicace nouvelle* a été nécessitée par un *changement* dans l'objet de la consécration d'un temple ou d'une partie de cet édifice; et, par exemple, qu'on eût ôté le *pronaos* ou bien le *sécos* à la divinité du temple pour le consacrer à d'autres? Cette explication serait bien invraisemblable encore. Le moyen de croire que dans le temple d'Isis ou d'Osiris on eût ôté le *pronaos* à ces divinités pour le consacrer à Athor ou à Nephthys? Voilà cependant ce qu'il faudrait admettre pour donner une raison quelconque de cette prétendue *consécration nouvelle*. A la vérité on a proposé une autre solution; l'on a dit

(1) *Suprà*, p. 418-420.

que les temples égyptiens avaient été dédiés à des *divinités grecques*; et cette assertion a été reproduite dans des ouvrages récens. A prendre cette assertion en elle-même, elle est tout aussi improbable que les autres. Dire que sous les Grecs et les Romains, les gens du pays, pour flatter leurs maîtres, ont placé sur la façade de quelques-uns de leurs temples les noms de divinités grecques, ou bien que les vainqueurs du pays ont voulu approprier à leur religion des temples égyptiens, ce serait méconnaître à la fois et l'esprit des Égyptiens et celui des peuples qui les avaient soumis. Mais une raison directe et péremptoire s'y oppose; c'est que dans les inscriptions, on ne trouve que les noms de divinités égyptiennes: ce sont *Isis* et *Sérapis* à Parembolé; *Osiris* à Canope; *Sérapis* à Cysis; *Antée* à Antæopolis; *Aruéris* à Ombos; *Aménéphis* à Kasr-el-Zayan; *Isis*, au propylon de Tentyris. Il y en a quatre autres qui portent des noms de divinités grecques, mais il est de toute évidence que ces noms ne sont que des traductions de ceux des divinités du pays, tels que *Pan* à Panopolis; *Aphrodite* à Tentyris et à Philæ; le *Soleil* à Apollonopolis, divinités qui ne sont pas plus grecques, malgré leurs noms, que ne l'étaient *Latone*, adorée *par les Égyptiens* à Latopolis; *Jupiter* à Diospolis; *Aphrodite* à Aphroditopolis; *Hermès* à Hermopolis; *Hercule* à Héracléopolis, etc. Il faut donc absolument renoncer à l'idée d'une *consécration nouvelle* à des dieux grecs ou romains; et, avec elle, tombe la seule explication un peu

soutenable, de ces *dédicaces* ou *consécrations nouvelles*, expressions hasardées par des personnes très peu versées en ces matières, et disposées à tout admettre, excepté que les Égyptiens, sous la domination grecque et romaine, ont pu construire des portions plus ou moins considérables de quelques édifices sacrés; et cependant nous sommes arrivés, par une voie d'élimination assez sûre, à montrer qu'il est presque impossible de prendre dans un autre sens les inscriptions gravées sur la façade des temples.

Les partisans de l'opinion que je combats, forcés dans leurs derniers retranchemens, n'ont plus qu'un seul refuge, c'est d'avancer que les inscriptions sont mensongères, et faites à dessein de tromper la postérité; ils paraissent même s'être ménagé cette ressource, comme s'ils s'étaient doutés de la faiblesse de leurs autres argumens; l'un dit: « Ainsi a été trompé dans son attente la flatterie, » qui *voulait faire honneur de ces ouvrages* aux » modernes souverains, si, en effet, tel a été le but » de ceux qui ont composé les inscriptions [1]. » Les auteurs de la Description de Tentyris nous apprennent : « Que les vainqueurs de l'Égypte *ont* » *voulu prendre en quelque sorte possession* du ma» gnifique monument de Tentyris, en montrant sa » façade décorée d'une inscription qui rappelait le » nom d'un de leurs empereurs [2]. » Ces insinuations

[1] Jomard, *Mémoire sur les inscriptions antiques*, p. 15. = [2] Pag. 58.

et ces assertions sont toutes aussi gratuites que le reste. Le mensonge, dans ce cas, devait tourner au profit de quelqu'un, ou des Romains ou des gens du pays. Or, en premier lieu, les Romains ne sont pour rien dans les inscriptions de Tentyris, ce ne sont pas eux qui les ont faites: la formule ὑπὲρ αὐτοκράτορος se lit également dans toutes celles du même genre qui ont été trouvées en d'autres pays et en Égypte même, où elle s'applique à des constructions bien évidemment faites à cette époque; ce n'est qu'une sorte d'hommage votif, rendu aux princes sous lequel on exécutait des travaux, et qui leur était fort indifférent: il est impossible de voir une *prise de possession* dans une formule si commune, employée par les gens du pays eux-mêmes. Je doute qu'on admette plus volontiers que les Tentyrites ont menti, afin de s'attribuer la gloire des ouvrages de leurs ancêtres. Indépendamment de l'invraisemblance d'une telle supposition, une circonstance la détruit radicalement; c'est le soin qu'ils ont pris de mettre dans l'inscription le nom de la partie de l'édifice, *propylon* ou *pronaos*, qu'ils avaient élevée: des gens qui auraient voulu en imposer n'auraient pas été si scrupuleux; à quoi bon diminuer aux yeux de la postérité la gloire dont ils voulaient se couvrir? Ils n'avaient qu'à ne mettre aucun nom, et l'on aurait cru qu'ils étaient les auteurs de l'édifice entier.

Mais pourquoi tant de suppositions gratuites? Comment se refuser à croire que sous les Ptolémées

et sous Tibère, les Égyptiens ont pu construire des portions d'édifices telles que les pronaos de Tentyris et d'Antæopolis, quand nous voyons que sous Trajan ils élèvent un propylon à Panopolis et dans l'Oasis; que sous Antonin ils reconstruisent un *pronaos* entier? On objectera que ces édifices sont moins considérables et ne sont point décorés de sculptures aussi nombreuses. Mais ce sont des ouvrages exécutés par de petites bourgades dans l'Oasis, ou par des particuliers, tandis que c'est une *métropole et un nome tout entier* qui ont exécuté les travaux de Tentyris; la différence des moyens n'explique-t-elle pas suffisamment celle des résultats; et avons-nous la moindre raison qui puisse nous autoriser à fixer maintenant la limite précise de ce que les Égyptiens pouvaient faire à cette époque?

On ne saurait donc se refuser à reconnaître que les inscriptions des temples doivent s'entendre de la *construction* des parties d'architecture sur lesquelles elles sont placées. La réunion et la comparaison des faits positifs et des preuves morales nous amènent à des conséquences dont l'expression peut se renfermer dans les deux propositions suivantes :

« La religion égyptienne s'est conservée sous les » Perses, les Grecs, et au moins pendant les deux » premiers siècles de la domination romaine, sans » subir de modifications essentielles.

» Les Égyptiens ont réparé les temples de leurs » dieux, les ont complétés ou décorés, en ont » même construit de nouveaux, avec la protection

» des Lagides et des empereurs, au moins jusqu'à » la fin du second siècle de notre ère : et ces travaux » ont été exécutés dans un style d'architecture, et » de sculpture assez semblable à ce qu'il était an- » térieurement, pour que la différence n'ait pu » être aperçue que par l'œil exercé des artistes. »

Telles étaient les conséquences auxquelles j'avais été conduit par l'examen des faits qui m'étaient connus; et je me disposais à terminer là ce premier volume, lorsque j'ai eu connaissance d'un nouveau fait, qu'on regardera sans doute comme un des plus curieux de ce genre qui aient été découverts : il suffirait à lui seul pour ébranler les systèmes que j'ai combattus; et comme il vient à l'appui des idées exposées dans cet ouvrage, je vais l'insérer ici avec la permission de celui qui vient de me le communiquer.

§ II. *Inscription tracée sur une colonne du pronaos, du petit temple au nord d'Esné, découverte et communiquée par M. Gau.*

A trois quarts de lieue au nord d'Esné (*Latopolis*), et à deux mille cinq cents mètres du fleuve, on voit les restes d'un temple égyptien, dessiné et mesuré par MM. Jollois et Devilliers, qui l'ont décrit avec beaucoup de soin et de précision.

« Ce temple, disent-ils, est beaucoup moins considérable que celui qui existe dans l'intérieur » de la ville; il est aussi d'une conservation moins » parfaite. Ses ruines ne portent pas l'empreinte » d'une dégradation ancienne : l'état dans lequel il

» se trouve, *ne paraît pas être un effet de la vétusté;* » il semble plutôt provenir *d'un travail récent*, au- » quel ont échappé plusieurs parties de l'édifice. Les » habitans d'Esné nous ont effectivement assuré » qu'on devait l'attribuer aux fouilles multipliées » faites dans ses fondations par ordre d'Ismâyl-Bey, » qui avait conçu l'espoir d'y trouver des trésors. » Les mêmes habitans nous ont dit qu'avant cette » époque le temple était presque entier, et que les » *couleurs dont les sculptures* sont en partie cou- » vertes, *étaient très brillantes et très bien con-* » *servées* [1].

» . . . . . . Ce temple paraît avoir été construit à » la hâte et *avec beaucoup de négligence*. Il a été » mal fondé : l'appareil des pierres est on *ne peut* » *plus irrégulier;* les assises ne sont pas toujours » dans le même plan, et les joints ne sont presque » jamais verticaux [2]. Dans l'épaisseur des murs on » avait pratiqué sans précaution des couloirs qui » ont *beaucoup nui à la solidité:* les pierres n'ayant » pas assez de liaison entre elles, plusieurs de ces » murs se sont partagés dans toute leur longueur.»

Après avoir donné la description de la construction du pronaos, des dimensions et de la forme des colonnes et des chapiteaux, les auteurs parlent de la décoration en ces termes : « Les sculptures de ce » monument sont *moins soignées* que celles du por- » tique d'Esné; elles ne sont ni d'un *dessin aussi*

[1] Jollois et Devilliers, *Description d'Esné*, p. 14. = [2] La même, p. 15.

» *correct*, ni d'un *fini aussi précieux* ..... le por-
» tique a été entièrement décoré; le temple pro-
» prement dit ne l'a point été: on ne trouve de scul-
» pture que sur la porte qui conduit de la première
» salle à la seconde : elles sont beaucoup mieux exé-
» cutées que celles du portique. Les colonnes sont en-
» tièrement couvertes de sculptures: toutes *les scul-*
» *ptures étaient peintes*; et ce monument *a conservé,*
» *plus qu'aucun autre, des couleurs fraîches et*
» *brillantes*, parmi lesquelles on remarque parti-
» culièrement le rouge, le bleu et le jaune d'or [1].»

D'après les différens traits de cette description, il était facile de conjecturer que la construction de ce petit temple n'est pas d'une date très ancienne. En outre, le style des sculptures et le brillant des couleurs étaient autant d'indices que la décoration de ce temple doit être d'une époque assez tardive: et l'on peut croire, au soin que les auteurs de la description ont mis à relever ces caractères, qu'ils en auraient tiré la même conséquence, si le plafond du pronaos ne s'était trouvé décoré de l'un des deux zodiaques, sur lesquels on a déjà tant disserté. Comme ce zodiaque, de même que celui du grand temple, a paru commencer par la *Vierge*, on lui a supposé la même antiquité, c'est-à-dire, qu'on en a placé la date entre l'an 2700 et l'an 3000 avant J.-C. [2]; et, en combinant cette époque avec l'exhaussement du sol, on l'a prise pour celle de *l'érection des deux temples*

[1] La même, p. 7. = [2] Jollois et Devilliers, *Recherches sur les bas-reliefs astronomiques*, p. 61, *fin*.

d'Esné [1]. Avec un peu de réflexion, il eût paru bien difficile d'admettre qu'un *édifice si mal construit, si peu solide*, eût résisté pendant *cinq mille ans* à l'action des siècles; mais ce qui n'était pas moins incroyable, c'est que ce temple, construit trois mille ans avant J.-C., à la porte d'une ville considérable, n'ait jamais eu de sculptures et de peintures autre part que dans son pronaos, quoique ses fondateurs l'aient évidemment consacré au culte dès le moment de sa fondation. C'était là des indices frappans qui déposaient du peu d'ancienneté de cet édifice; malheureusement les preuves morales les plus fortes ne semblaient pas devoir entrer en comparaison avec les *preuves de fait* qu'on croyait tirer des monumens astronomiques, lesquelles *preuves de fait* sont à la vérité si peu probantes, que chacun a depuis imaginé les siennes, et interprété ces monumens à peu près comme il a voulu.

Je crois cependant que les auteurs de la Description d'Esné auraient hésité davantage à présenter une telle opinion, si, en dessinant soigneusement, comme ils l'ont fait, toutes les colonnes du pronaos, avec leurs chapiteaux et leurs ornemens, ils eussent remarqué l'inscription grecque suivante [2], dont les lettres ont deux à trois pouces de long, et qui est placée à environ sept pieds de hauteur, au-dessous du chapiteau de la deuxième colonne du fond,

[1] Les mêmes, *Recherches sur les bas-reliefs astronom.*, p. 60. — *Description d'Esné*, p. 26. = [2] M. Gau en a copié cinq autres sur les parois même du pronaos.— *Infrà*, p. 458.

ωΙΑΝ·
ΝΕωΤΙ·
ΓΟϹωΤΙ
ωΝΟϹΗ..
ΓΡΙωΝΙΟΥ
ΚΑΙΑΡΠΟΚΡΑϹ
ΤΙΘΟΗΟΥϹΕΠΟ
ΗϹΑΝΗΜΙΡΑΧΦΗΝ
ΚΑΙΠΤ ΖωΤΙΑΦΙΑΝΤ·ΥΟΤω
ΥΕ ϹΕΚΙΑΣΧΑΡΙΝΞΠΑ ωΙ
LΙΔΝ·
ΤΕ Ν
ΥΤΟ·ΚΥ
ΡΙΟΥ·
ω

marquée *c* et contigüe à la porte du naos[1]. Elle a été écrite dans l'intervalle laissé *exprès* entre les sculptures et les hiéroglyphes qui décorent cette colonne, de même que toutes les autres ; et l'on a choisi un lieu très évident, puisque d'après la place qu'occupe cette inscription, celui qui entrait ou sortait du *naos* passait tout auprès, et ne pouvait manquer de l'apercevoir.

Je me hâte d'observer que l'identité de l'édifice, où elle a été découverte avec le petit temple dessiné dans l'ouvrage de la Commission d'Égypte, ne peut être douteuse. Il n'existe à Esné que deux temples sur la rive occidentale du Nil, dont l'un beaucoup plus petit est au nord de l'autre. C'est celui dont M. Gau a copié l'inscription ; il en a levé le plan, qui est en tout conforme à celui qu'on doit aux soins de MM. Jollois et Devilliers.

La forme très irrégulière de cette inscription (voyez ci-contre) provient de la place qu'elle occupe entre des ornemens dont on n'a voulu gêner ni la disposition ni le dessin. Les lignes sont d'inégale longueur; mais toutes celles qui ne sont pas suivies de marques de mutilation finissent à la lettre copiée par M. Gau ; il n'a vu aucune trace au-delà : c'est pour nous une obligation de ne rien ajouter à ces lignes.

Quoique l'inscription ait souffert, et que M. Gau n'ait pu ni tout lire, ni distinguer bien nettement toutes les lettres encore visibles, il reste encore assez

[1] *Descript. de l'Égypte*, *Antiq.*, pl. 85, nº 1.

d'élémens certains pour qu'on retrouve exactement ce qu'elle offre d'important et de caractéristique.

Elle ne devient lisible qu'à la sixième ligne, où nous apercevons d'abord ΚΑΙΑΡΠΟϹΡΑϹΤΙΘΟΗΟΥϹΕΠΟΗϹΑΝ; le deuxième nom est selon toute apparence ΤΙΘΟΗΟΥϹ ou ΤΙΘΟΗΤΟΥϹ, nom propre égyptien, semblable au nom ΤΙΘΟΗΤΟϹ (génitif de ΤΙΘΟΗϹ), qui se lit dans une des inscriptions de Khardassy [1]. La différence entre ΤΙΘΟΗΤΟΥϹ et ΤΙΘΟΗΟΥϹ se réduit à rien, quand on sait que le Τ et le Η ne forment souvent qu'une *littera nexilis*, au moyen d'une barre transversale sur le second jambage de l'*êta;* ainsi nous lirons : καὶ Ἁρποκρᾶς Τιθοήτους ἐποίησαν. On remarquera que le Ν final de ce mot avait été oublié, et qu'on l'a placé dans l'interligne; ce qui n'est pas sans exemple [2].

Quant au mot ΕΠΟΗϹΑΝ pour ΕΠΟΙΗϹΑΝ, il peut bien être écrit de cette manière sur le monument; car nous retrouvons cette orthographe dans deux inscriptions de Philæ, l'une rapportée plus bas [3], l'autre faisant partie de la collection de M. Gau, et dans une troisième de Dakkeh [4]. Il est vraisemblable que l'*iôta* et l'*êta*, dans la prononciation, se confondaient en une seule lettre par *iôtacisme*.

Le pluriel ἐποίησαν et les mots καὶ Ἁρπ. Τιθ., nous avertissent qu'il y avait auparavant les noms d'autres personnages avec celui de leur père; et en effet, les lettres ϵ̄ΝΟϹ, à la quatrième ligne, sont les restes

[1] *Infrà*, p. 483. = [2] Boissonad., *ad inscript. Act.*, p. 451, *ad calc. epist.* Holsten. = [3] *Infrà*, p. 466. = [4] *Infrà*, p. 478, n° 4.

d'un nom propre au génitif, ΗΡϢΝΟC ou tout autre. Par la comparaison avec les monumens de ce genre[1], nous sommes certains que, dans les cinq lignes précédentes, il n'y avait rien autre chose que le nom au datif de la divinité pour laquelle a été fait le travail quelconque dont il est ici question, et les noms des auteurs de ce travail, dont le dernier seul peut se lire d'une manière distincte. Les lettres ϢΙΑΝ, qui commencent la première ligne, annoncent une ligne précédente : je ne doute pas qu'il n'y eût ΘΕϢΙΜΕΓΙCΤ]ϢΙΑΜ[ΜϢΝΙ ; car le temple était dédié à Ammon[2]. Le nom d'*Harpocrâs fils de Tithoétès* indique un *Égyptien:* et l'on a lieu de présumer qu'il en était de même des autres noms: ainsi les travaux que l'inscription rappelle, n'ont été faits ni par des Grecs, ni par des Romains. Ces noms ne sont accompagnés d'aucun titre ou qualité: preuve que c'étaient de simples particuliers, sans fonctions publiques, qui agissaient en leur nom, et, comme il l'ont dit, *par piété.*

Après ΕΠΟΙΗCΑΝ, on distingue dans les deux lignes suivantes, ΤΗΝ ΓΑΥΦΗΝ ΚΑΙ ΤΗΝ ΖϢΓΡΑΦΙΑΝ. Dans le premier mot le copiste a mis un Α pour un Λ, et dans le second, un Λ pour un Α ; la ligne transversale du Γ n'était pas visible; et il a cru apercevoir un trait qui donne à cette lettre quelque ressemblance avec un Γ; rien de plus ordinaire que ces confusions de lettres quand on copie une inscription fruste qu'on n'en-

[1] Surtout celui de Dakkeh, *suprà*, p. 370, 371. = [2] *Infrà*, p. 458.

tend pas; elles déposent même de la fidélité du copiste qui reproduit ce qu'il croit voir réellement.

Les deux lettres Τ.Υ sont l'article ΤΟΥ, qui annonce un mot neutre ou masculin au génitif, dont la dernière lettre Υ commence la ligne suivante : les lettres qui subsistent représentent clairement le mot CΤΥΛΟΥ.

Le reste de la dixième ligne se lit sans plus d'incertitude : ΕΥCΕΒΙΑCΧΑΡΙΝΕΠΑΓΑΘΩΙ ; le Κ mis pour le Β n'offre rien qui doive surprendre : la ressemblance de ces lettres les fait souvent prendre l'une pour l'autre ; Ι pour ΕΙ (εὐσεβίας pour εὐσεβείας) est une orthographe connue : la formule si ordinaire ἐπ' ἀγαθῷ ne peut donner lieu à aucun doute.

Les cinq lignes suivantes contiennent la date, qui heureusement est assez distincte ; je lis sans hésiter :

L.ΙΓ ΑΝ
ΤΩ[ΝΙ]Ν[Ο
ΥΤΟ[Υ]ΚΥ
ΡΙΟΥ[ΠΑΧ]
Ω[Ν...

Ainsi toute la partie lisible de l'inscription sera reproduite fidèlement de cette manière :

Θεῷ μεγίστῳ Ἄμμωνι..... καὶ Ἁρποκρᾷ; Τιθοήτους ἐποίησαν τὴν γλυφὴν καὶ τὴν ζωγραφίαν τοῦ στύλου εὐσεβείας χάριν, ἐπ' ἀγαθῷ· LΙΓ. Ἀντωνίνου τοῦ κυρίου, παχὼν......

Les expressions γλυφὴ et ζωγραφία sont remarquables ; et le sens de l'une et de l'autre ne peut être l'objet d'aucune discussion. Le mot γλυφὴ porte sa signification avec lui-même, et s'entend spéciale-

ment de la sculpture en bas-relief : c'était de plus le mot propre pour désigner les bas-reliefs qui recouvrent les temples égyptiens : Diodore de Sicile n'en emploie pas d'autres en décrivant les sculptures des pylônes et des diverses pièces du tombeau d'Osymandyas : *γλυφαῖς παντοίαις..... εἰργασμένον* [1], *ἐν ᾧ γλυφὰς ὑπάρχειν παντοίας* [2] ; *τὸν δὲ τρίτον (τοῖχον) ἔχειν γλυφὰς παντοίας* [3] ; et de même *τούτους δὲ ἐφ' ἑνὸς τῶν τοίχων ἐγγεγλύφθαι* [4] ; et Strabon emploie de même le mot *ἀναγλυφαί*, en parlant des sculptures du temple d'Héliopolis, *ἀναγλυφὰς δ' ἔχουσιν οἱ τοῖχοι οὗτοι μεγάλων εἰδώλων* [5]. Mais pourquoi tant de preuves pour un fait aussi clair ?

D'une autre part, le sens de *ζωγραφία* est bien déterminé ; ce mot s'entend de la *peinture*, et proprement de la peinture de *figures d'hommes et d'animaux* : *ζώων γραφὴ*, *ζῶα γράφειν*, comme disent Hérodote [6], Denys d'Halicarnasse [7], etc. On ne pouvait trouver de mot plus convenable pour exprimer l'opération par laquelle on terminait la décoration des temples égyptiens, celle de peindre les sculptures ; c'est-à-dire, d'étendre sur toutes les figures ces couleurs variées et vives, dont l'éclat s'est conservé à travers les siècles.

Une dernière observation. Nous avons vu plus

[1] Diod. Sic., I, § 47, p. 144, T. I, *ed. Bip.* = [2] *Id. ibid.* p. 145, l. 9. = [3] *Id. ibid.*, p. 147, l. 2. = [4] *Id. ibid.* = [5] Strab., XVII, p. 1159. B. Almel. = [6] I, 203. *Ibi*, Schweigh. = [7] *Comp. verb.*, p. 288. *Ibi*, Schæfer. — *Cf.* Boissonad., *ad Philostr.*, p. 580.

haut [1] que, dans une circonstance pareille, l'auteur des *dorures* du temple de Dakkeh, a employé le nom abstrait χρύσωσις, la *dorure*, au lieu du nom concret les *dorures* (du temple): de même ici, on s'est servi de l'abstrait τὴν γλυφὴν, τὴν ζωγραφίαν τοῦ στύλου au lieu de τὰς γλυφὰς, τὰ ζωγραφήματα qui auraient présenté tout juste le même sens.

D'après ces éclaircissemens, je traduirai ainsi la partie restituée plus haut : « au dieu très grand » Ammon..... tels et tels.... et Harpocrâs fils de Ti- » thoétès, ont fait [2] la sculpture et la peinture de cette » colonne par piété, pour un but utile [3]. La dixième » année d'Antonin le seigneur, le..... de pachon. »

Cette date tombe en avril-mai de l'an 147 de notre ère.

La conséquence rigoureuse à tirer de cette inscription; c'est qu'une colonne restée toute nue dans le pronaos fut couverte de sculptures peintes, l'an 147, par de simples particuliers *égyptiens*. Mais on doit en tirer d'autres conséquences ultérieures, et qui, pour n'y être point exprimées, n'en sont pas moins de toute évidence.

Nous devons nous souvenir en effet que les auteurs de la description d'Esné n'ont aperçu dans les sculptures de ce pronaos aucune différence de style; que les couleurs y sont partout aussi vives; et que le zodiaque ne fait point exception : aussi l'idée ne

[1] *Suprà*, p. 372. = [2] C'est-à-dire *ont fait faire* (*Suprà*, p. 234.) = [3] Ou *pour que les dieux leur soient prospères.*

leur est pas même venue qu'il pouvait y avoir là le travail de plusieurs mains ou d'époques différentes.

Il est donc certain, d'apres leurs propres observations, qu'ils auraient nécessairement modifié leur opinion, s'ils avaient aperçu l'inscription grecque; car, en combinant alors le peu de solidité du temple, avec le fait que le pronaos seul a des sculptures, et que le naos n'a jamais été sculpté, et surtout avec l'identité parfaite du style et l'éclat partout égal des couleurs, ils seraient demeurés convaincus que le reste des sculptures et des peintures doit appartenir sinon à la même époque, du moins être de très peu de temps antérieur; car, en montrant l'époque tardive des peintures et sculptures de la colonne, elle rendait tout-à-fait absurde l'hypothèse que les autres sculptures avaient été faites *trente siècles* auparavant.

La justesse de leurs observations est confirmée par M. Gau, qui m'a décrit le temple d'Esné en ces termes, avant même de savoir quel pouvait être le sens de l'inscription qu'il avait recueillie :

« Le petit temple au nord d'Esné est *un des plus » récens de l'Égypte.* Cela m'est prouvé par le ca- » ractère de l'architecture et la nature de la bâtisse.

» Les sculptures appartiennent *évidemment tout- » à-fait à la dernière époque de l'art égyptien.*

» Il n'existe aucune différence entre elles; elles » sont toutes du même style, *sans excepter le zodia- » que*, et l'on ne peut douter qu'elles ne soient » toutes *du même temps.* »

» Les *couleurs* qui les recouvrent ont partout le » même éclat, la même fraîcheur, les mêmes teintes; » et il est de toute évidence qu'elles ont été appli- » quées par les mêmes mains. »

Cette identité parfaite a frappé également le savant voyageur M. Bankes; son opinion, extraite d'une lettre citée dans une Dissertation anglaise sur les zodiaques d'Esné et de Dendérah, est ainsi conçue: « Les sculptures des colonnes sont du temps d'An- » tonin-le-Pieux, comme le prouvent des *inscriptions* » *grecques*[1]; celles des plafonds sont évidemment du » même temps[2], et l'architecture elle-même n'est » point antérieure au règne d'Adrien[3]. »

D'après l'évidence de ces caractères, qui ont également frappé tous les voyageurs, il est impossible de ne point reconnaître avec MM. Jollois et Devilliers, Gau et Bankes, que les sculptures et les pein-

[1] *Classical journal*, *december* 1821, T. XXIV, p. 252. = [2] *Ib.*, p. 251. = [3] On voit que M. Bankes a copié, dans ce temple, les mêmes inscriptions que M. Gau; excepté celle que j'ai rapportée, les autres sont très mutilées dans la copie de ce dernier. La forme des lettres dénote une époque très tardive; et elles me paraissent toutes postérieures à la première: ce sont des προσκυνήματα; je distingue sur l'une d'elles les mots τὸ προσκύνημα...... ὥρου καὶ........ Ἀμμωνίου..... παρὰ τῷ κυρίῳ Ἄμμωνι...... LIE Ἀντω[νίνου; on aperçoit dans une autre les mots Ἀπολλώνιος..... d'autres noms..... ἐποίησαν τὸ προσκύνημα παρὰ θεῷ Ἄμμωνι μεγίστῳ...... ὑπὲρ τῆς διαμονῆς...... τοῦ συνπάντος, qui font partie d'une formule impériale, qui devint surtout en usage au siècle des Antonins. L'époque tardive de toutes ces inscriptions confirme indirectement les autres caractères.

tures du pronaos sont toutes à très peu près de la même époque; or, cette époque, ainsi que le démontre l'inscription grecque, est celle des premières années du règne d'Antonin, d'où nous voyons que toutes les sculptures du pronaos, ainsi que le zodiaque d'Esné, ont dû être tracées dans la première moitié du deuxième siècle de notre ère.

Pour n'insister ici que sur les points qui intéressent le sujet de mes recherches, je dirai, d'après cette inscription, combinée avec celle de Dakkeh :

1° Que les Égyptiens, au milieu du second siècle de notre ère, connaissaient encore tous les procédés des arts que leur avaient légués leurs ancêtres;

2° Qu'ils savaient dorer les ornemens d'architecture et de sculpture de leurs temples;

3° Qu'ils n'avaient point perdu le secret de ces couleurs si vives, si durables, dont leurs pères avaient recouvert les grands édifices de Thèbes et les grottes de la Nubie; et peut-être même du fait remarquable qui vient d'être exposé, devons-nous conclure que si l'on trouve de ces couleurs si éclatantes dans des édifices exposés à l'air, et consacrés au culte égyptien jusqu'à l'établissement de la religion chrétienne, c'est que les sculptures en avaient été repeintes à une époque assez voisine du temps où ils furent abandonnés;

4° Que les Égyptiens tenaient encore à décorer les murs de leurs temples de ces mêmes sculptures, de ces hiéroglyphes si multipliés, dont ils les recouvraient dans de plus anciens temps;

5° Qu'ils avaient si peu perdu le caractère général des arts qui leur étaient propres, que des sculptures, faites dans le second siècle de notre ère, ont été regardées, par des personnes habiles, comme ayant pu être exécutées *en même temps que le zodiaque, trois mille ans avant J.-C.*

Ces conséquences ressortaient évidemment de la seule inscription du petit temple d'Esné, rapprochées de toutes les circonstances relatives à cet édifice. Pour lier entre elles ces diverses circonstances, qui n'ont point échappé à nos compatriotes, il ne fallait plus qu'apercevoir et lire l'inscription de la colonne; et malheureusement c'est ce qu'ils n'ont point fait; telle peut être cependant l'importance d'une seule observation! La découverte de l'inscription grecque, en dévoilant tout-à-coup ce qu'étaient encore l'art égyptien, l'esprit religieux du peuple et l'état de la religion égyptienne dans le second siècle de notre ère, aurait dirigé l'attention des observateurs sur une multitude de faits qui n'ont été vus que plus tard; et il est impossible de deviner l'influence qu'aurait pu exercer la découverte de quatre lignes de grec sur les idées ultérieures de la Commission d'Égypte, qui compte des hommes si distingués, habitués d'ailleurs par le genre de leurs études, à discuter des observations et à s'élever à des vues générales en combinant des faits particuliers.

APPENDICE,

CONTENANT

1° *L'explication de monumens qui confirment ou complètent diverses parties du texte.* 2° *Des additions et corrections nécessitées par un nouvel examen ou par de nouveaux renseignemens reçus pendant l'impression de l'ouvrage.*

N° I. Page 15.

Sur l'écriture cursive.

Mon observation à cet égard a trouvé une confirmation dans les papyrus grecs, trouvés récemment en Égypte et achetés par le cabinet du roi (1).

N° II. Page 15.

Sur le mot Τέμενος.

J'aurais pu citer à l'appui de ce que je dis dans le texte, sur le sens du mot τέμενος, l'opinion de plusieurs savans critiques, et entre autres de Perizonius, qui rapporte plusieurs exemples pour prouver que *τέμενος etiam pro* LUCO *vel* TEMPLO *ponitur* (2); mais personne ne me paraît avoir mieux développé cette idée que M. Gail, dans son Mémoire sur les mots ἱερὸν, ναὸς, τέμενος, etc. (3) : les preuves qu'il allègue de la synonymie des mots ἱερὸν et τέμενος ne laissent aucun doute.

N° III. Page 50.

Sur l'inscription d'Antæopolis.

La lacune qui existe entre ΤΕΤΑΡΤΟΥ et ΠΑΝΙΘ, et que j'ai remplie par le mot ΣΕΒΑΣΤΩΝ, pourrait n'avoir contenu aucune lettre. Il n'est pas sans exemple que le nom du mois ait été

(1) *Journal des Savans*, septemb. 1822. — (2) Perizon. *ad Ælian.*, *Hist. var.* VI, 1. — Cf. Krebs *ad decret. Athen. pro Hyrcano*, p. 177. — (3) Dans ses *Recherches historiques*, etc., T. I, p. 177, 201, 241, 246.

séparé par un intervalle quelconque du nom ou de la lettre numérique indiquant l'année, ou bien du nom de l'empereur. Ainsi dans une inscription de la statue de Memnon [1] on lit : ΕΤΕΙΙC ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΚΑΙCΑΡΟC ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΧΟΙΑΚ. Plus bas [2] on trouvera le quantième du mois séparé par un intervalle vide du nom de ce mois. Il a pu y avoir de même, dans l'inscription d'Antæopolis : ΕΤΟΥΣ ΤΕΤΑΡΤΟ[Υ Π]ΑΙΝΙΩ Θ̄.

No IV. Page 67.

Sur un passage d'une inscription du recueil de Spon.

Villoison, qui parle de cette inscription [3], lit πεπονηκότι, au lieu de πεπονηκότα, en rapportant le participe à γυμνασίῳ. La phrase est correcte avec πεπονηκότα, si l'on ajoute l'article : ἐν ᾧ κατεσκεύασεν καὶ ἀνενεώσατο ἀπὸ πολυέτους χρόνου τὰ πεπονηκότα γυμνασίῳ, ἡ πόλις..... ἀνέστησεν αὐτὴν; comme dans cette phrase de Diodore : ἀνῳκοδόμησαν...... τὰ πεπτωκότα τῶν τειχῶν [4]. Mais la leçon de Villoison est plus simple.

No V Page 68.

Sur le mot Στεγαστρὶς, corniche.

L'opinion que j'expose sur le sens de στεγαστρὶς est confirmée par les anciennes Gloses recueillies par le Père Labbe, qui donnent le sens de *corniche* même au mot στέγη ; on y lit en effet : *Grunda*, στέγη, καὶ τὸ ὑπὲρ πυλεῶνα (l. πυλῶνα) ἐξέχον. On sait que *Grunda* signifie *corniche*, *auvent*, en général la partie du toit qui dépasse les murs. Si στέγη avait un tel sens, à plus forte raison le mot στεγαστρὶς, d'après les raisons développées dans le texte.

No VI. Page 88.

Deux inscriptions relatives à Ptolémée Philométor.

Pour compléter la collection des inscriptions connues, relatives à Ptolémée Philométor, je rapporterai les deux suivantes,

[1] Pococke's *Descript. of the East*, I, p. 105; nº 7. — [2] *Infrà*, p. 466. — [3] *Magasin encyclop.*,, IIIᵉ année, T. V, p. 550. — [4] Diod. Sic., XX, § 100.

qui sont étrangères à l'Égypte, et ne nous apprennent aucune particularité nouvelle.

L'une est inscrite sur un autel de forme ronde, orné de deux têtes de victimes et de festons, apporté de l'île de *Théra* (Santorin), et qui faisait partie de la collection du comte de Choiseul-Gouffier [1] : ὁ δᾶμος ὁ Θηραίων, ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας, θεῶν Φιλομητόρων καὶ τῶν τέκνων αὐτῶν, Διονύσῳ (sous-entendu τόνδε τὸν βωμὸν ἀνέθηκεν.) « Le » peuple des Théréens, pour la conservation du roi Ptolémée » et de la reine Cléopâtre, dieux Philométors, et de leurs » enfans [ont élevé cet autel] à Bacchus. »

La seconde a été découverte par M. Dodwell à Méthane en Argolide, sur un gros bloc de marbre, qui est à deux ou trois pouces sous l'eau de la mer [2]. Ce voyageur n'a pu lire en conséquence que les lettres suivantes :

. . . . . ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣΘΕΩΝΦΙΛΟΜΗ
ΤΟΡΩΝΙΚΑΙΤΟΙ ΘΕΟΙΣ
ΜΕΓΑΛΟΙΣΕΥΕΡΓΕΤΑΙΣ . . ΝΟΛΙΟΝ ; . . . . ΟΣΥΝ . ΠΟ
. . . . ΕΝΤΡΣ . . . .
. . . . . ΛΣΕ. . . . .

On peut en restituer quelques parties de cette manière : [ὁ δῆμος τῶν Μεθαναίων] ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας, θεῶν Φιλομητόρων, καὶ τ[ῶν τέκνων αὐτῶν], θεοῖς μεγάλοις εὐεργέταις. . . . . .

Nº VII. Page 97 *et suiv.*

Sur la manière dont Sôter II était désigné dans les actes publics.

Un papyrus [3], contenant un Contrat analogue à celui que M. Böckh a expliqué, vient d'être acquis par la Bibliothèque du roi. La formule commence ainsi : βασιλευόντων Κλεοπάτρας

[1] Dubois, *Catalogue d'Antiquités*, etc., p. 25. — [2] *Classical and topographical tour through Greece*, II, p. 282. — [3] Voyez la notice qu'en a donnée M. Saint-Martin dans le *Journal des Savans*, septembre 1822.

καὶ Πτολεμαίου θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων ἔτους Δ̄. Cette formule est exactement semblable à celle de l'autre papyrus, excepté qu'après Πτολεμαίου on ne trouve point τοῦ ἐπικαλουμένου Ἀλεξάνδρου, ce qui met hors de doute qu'il s'agit de Sôter II, régnant conjointement avec sa mère dont le nom est également placé le premier. Ceci achève de démontrer que l'inscription d'*Apollonopolis-Parva* appartient bien réellement à Sôter II, car l'expression est identique sur ce monument et dans le nouveau papyrus; et nous voyons que, durant le règne simultané de Cléopâtre et de ses deux fils, tous les deux portèrent le titre de θεοὶ Φιλομήτορες Σωτῆρες; mais l'aîné s'appela simplement Πτολεμαῖος; le second Πτολεμαῖος ὁ ἐπικαλούμενος Ἀλέξανδρος.

No VIII. Page 140.

Quelques hommages religieux ou προσκυνήματα, *inscrits au propylon de* Philæ.

A l'appui des inscriptions relatives à Ptolémée Aulète, je citerai plusieurs hommages religieux du même genre, gravés à diverses époques sur le grand propylon de Philæ, et dans lesquels les auteurs annoncent qu'ils agissent à la fois et pour eux et pour d'autres.

Telle est une inscription inédite du recueil de M. Gau, laquelle commence ainsi:

ΑΠΟΛΛΩΝΙΟCΑΛΕΞΑΝΔΡ. ΗΚΩΙLΙΕ̄ ΠΑΧΩΝ
ΙΓ̄ ΚΑΙ ΠΡΟCΚΕΚΥΝΗΚΑ ΤΗΝ ΜΕΓΙCΤΗΝ ΘΕΑΝ
ΙCΙΝ ΚΑΙ ΠΕΠΟΙΗΚΑ ΤΟ ΠΡ. ΚΥΝΗΜΑ
ΔΙΔΥΜΟΥ ΚΑΙ, etc.

« Moi, Apollonius fils d'Alexandre, je suis venu (1), l'an V (2)

(1) L'emploi du présent ἥκω avec le passé προσκεκύνηκα est fréquent dans les inscriptions de ce genre. (Schleusner *Lexicon novi Testam.*, I, p. 1030. — Walpole's *Travels*, *etc.*, II, p. 591, et *suprà*, p. 111.) Ce qui est moins commun, c'est l'*iôta* après le présent ΗΚΩΙ, et après d'autres mots à la fin desquels cette lettre ne se devrait point trouver. J'en parlerai ailleurs plus au long. — (2) Cette date appartient

» au 13 Pachon ; j'ai adoré la très grande déesse Isis, et j'ai » inscrit l'hommage religieux de Didyme, etc. »

Telle est encore cette autre [1] :

ΛΙΒΑΝΟC ΤΟ ΠΡΟCΚΥΝΗΜΑ ΙЄΡѠΝΥΜΟΥ ΤΟΥ ΑΔЄΛΦΟΥ Κ. ΑΛЄ. . . . . . ΤΟCΙ ΑΙΖΑΒΙΝΑΤΟC . ѠΝ CΥΝΗΝΚΙѠ Τ. Ι ΠΑΡΑ ΤΗΙ ΙCΙΔΙ. . . . . que je lis : Λίβανος (ou Λιβάνιος) τὸ προσκύνημα Ἱερωνύμου τοῦ ἀδελφοῦ καὶ Ἀλεξάνδρου καὶ Ζαβινᾶτος [2] τῶν συνηλικιωτῶν παρὰ τῇ Ἴσιδι [κυρίᾳ πεποίηκα]. « Moi Libanus, j'ai inscrit l'hommage religieux, au » temple d'Isis, déesse très grande, d'Hiéronyme mon frère, » d'Alexandre et de Zabina, de même âge que moi. »

Enfin je citerai une autre inscription recueillie par Burckhardt à Méharrakah en Nubie [3] : ΓЄΜΙΝΙΟC ΦΡΟΝΤѠΝ ΠΡΟCЄΚΥΝΗCΑ ΤΗΝ. . . . ΡΙѠΝΥΜΟΝ ЄΙCΙΝ ΚΑΙ ΤΟΝ ΗΛΙΟΝ CΑΡΑΠΙΝ ΚΑΙ ΤΟ ΠΡΟCΚΥΝΗΜΑ ЄΠΟΙΗCΑ ΤѠΝ ЄΜѠΝ ΠΑΝΤѠΝ. . . . . Γεμίνιος Φρόντων προσεκύνησα τὴν μυριώνυμον Εἶσιν καὶ τὸν Ἥλιον Σάραπιν καὶ τὸ προσκύνημα ἐποίησα τῶν πάντων. . . . . « Moi, Géminius Fronton, » j'ai adoré Isis aux dix mille noms, et le soleil Sérapis ; et » j'ai inscrit l'hommage religieux de tous les miens. » Ainsi le temple de Méharrakah était dédié à Isis et Sérapis, comme celui de Parembolé [4]. Le surnom de *μυριώνυμος* était particulier à Isis : Plutarque en parle [5], et des inscriptions latines l'ont conservé [6] ; je le retrouve dans une autre copiée par le même Burckhardt à Khardassy, en Nubie [7], et il répond à celui de *πολυώνυμος* que lui donne une inscription expliquée par M. Jacobs [8], dont l'original est dans le Musée royal de Paris [9].

au règne d'un empereur romain dont le nom ne peut être connu, parce que la fin de l'inscription, où il a dû se trouver, a disparu entièrement.

(1) Communiquée par M. Gau. — (2) On remarquera le mot *Zabina*, signifiant *acheté* en syriaque (Wessel. *ad Diod.* T. X, p. 346.), et qui fut le surnom d'*Alexandre Zabina*, roi de Syrie. — (3) *Travels, etc.*, p. 101. — (4) *Suprà*, p. 30. — (5) *De Iside et Osiride*, p. 372. — (6) Cf. Wesseling., *ad Diod. Sid.*, I, 25. — (7) *Infrà*, p. 482. — (8) *Antholog.*, T. III, p. 298, *et Paralipom.*, T. XIII, p. 799. — (9) N° 670.

M. Cailliaud a découvert à Philæ une inscription du même genre, dont il a donné la copie suivante [1] :

ΑΜΜΩΝΙΟϹ ΔΙΟΝΥϹΙΟΥ ΕΥΧΗΝΕΠΟΗϹΕ ΙϹΙΔΙ ΚΑΙ ϹΑΡΑΠΙΔΙΚΑΙΤΟΙϹϹΥΝ-
ΝΑΟΙϹΘΕΟΙϹΤΟΠΡΟϹΚΥΝΗΜΑΠΡΩΤΑΤΟϹΤΟΥΑΔΕΛΦΟΥΚΑΙΤΩΝΑΥΤΟΥΤΕΚ-
ΝΩΝΚΑΙΝΙΓΡΟΥΤΟΥΑΔΕΛΦΟΥΚΑΙΤΗϹΓΥΝΑΙΚΟϹΚΛΙΔΗΜΑΤΟϹΚΑΙΤΩΝΤΕΚ-
ΝΩΝΑΥΤΗϹΚΑΙΔΙΟΝΥϹΙΟϹΚΑΙΑΝΟΥΒΑΤΟϹ L ΛΑΚΑΙΚΑΡΟϹΠΑΥΝΙ ΙΒ

Ce qu'il faut, je pense, lire de cette manière :

Ἀμμώνιος Διονυσίου εὐχὴν ἐποίησε Ἴσιδι καὶ Σαράπιδι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς τὸ προσκύνημα Πρωτᾶτος τοῦ ἀδελφοῦ, καὶ τῶν αὐτοῦ τέκνων, καὶ Νίγρου τοῦ ἀδελφοῦ, καὶ τῆς γυναικὸς Κλιδημᾶτος, καὶ τῶν τέκνων αὐτῆς, καὶ Διονυσίου, καὶ Ἀνουβᾶτος· L. ΛΑ Καίσαρος Παῦνι ΙΒ.

« Ammonius, fils de Denys, en accomplissement d'un vœu, » a fait à Isis, à Sarapis, et aux dieux adorés dans le même » temple, l'hommage religieux de Protas son frère et de ses » enfans; de Niger son frère; de sa femme Clidémas et des » enfans d'elle; de Denys et d'Anubas : l'an XXXIe de César, » le 12 de Païni. »

Τὸ προσκύνημα est une apposition de εὐχὴν : *à Isis*, *à Sarapis*, *etc.*, comme sur le propylon de Parembolé.

Plusieurs des noms propres sont à remarquer : on trouve bien Πρῶτος [2] et Πρωτέας [3] ; mais la forme de Πρωτᾶς ne m'est connue que par ce monument et le papyrus Borgia, où il se trouve plus de vingt fois. Il paraît que c'était une forme très fréquente en Égypte : dans ce papyrus, le génitif de ce nom est Πρωτᾶ, désinence commune à tous les autres noms en ας qu'il renferme ; car on trouve les génitifs Αειουρα, Αρπακρα (*f.* Αρποκρα), Ευπορα [4] ; et de même dans l'Écriture pour les noms Θωμᾶς, Καϊαφᾶς, Κηφᾶς, etc. Ici le génitif est en ᾶτος, ce qui nous fait voir que la dernière voyelle du nominatif doit être marquée d'un circonflexe, de même que Ζαβινᾶς, Παξαμᾶς, Φω-

[1] *Voyage à l'Oasis de Thèbes*, pl. XIII, n° 6. — [2] Demosth., p. 886, l. 10, *ed.* Reisk. — [3] Arrian. *Anab.*, II, 2, 7. — Athen. IV, p. 129, A ; X, p. 434, A. — [4] Schow, *ad pap. Borg.* p. 50.

κᾶς, etc. [1]; et cette terminaison a lieu pour les deux autres de même forme, Ἀνουβᾶς, Κλιδημᾶς : le premier est un nom dérivé d'*Anubis*, comme celui de l'abbé *Anoub*, dans l'histoire Lausiaque [2] : de ce genre sont encore les noms Ἀμμωνᾶς, dans le papyrus Borgia [3], dérivé d'*Ammon*; *Héraclás*, sur un marbre du Musée royal à Paris (nº 489), dérivé d'*Héraclès*, etc.; *Harpocrás*, dans l'inscription d'Esné, etc. [4] : ces dérivés sont ordinairement en *ion*, comme *Sarapion*, *Apion*, *Plution*, *Cronion*, *Ision*, etc.; ou bien en *ias*, comme *Isias*, *Sarapias* (avec le génitif en άδος). Quant à *Clidémás* (car je lis ΚΛΙΔΗΜΑϹ au lieu de ΚΑΙΔΗΜΑϹ), ce nom rappelle celui de *Clidémus*, un des historiens de l'Attique : il nous montre que la forme ᾶς, ᾶτος, était employée aussi pour les noms de femme. J'ai lu dans une inscription recueillie à Philæ par M. Gan, Σερᾶτος τῆς ἀδελφῆς, *de Sérás sa sœur*. Les mots τῶν τέκνων αὐτῆς font supposer que *Clidémás* avait eu des enfans d'un premier lit. Je ne sais si ΔΙΟΝΥΤΟϹ peut se lire autrement que Διονυσίου; car faire de ce mot un génitif, Διονῦτος de Διονῦς, serait trop étrange. La date est de l'an XXXI de César (Auguste), le 12 Païni; ce qui répond au 27 mai de l'an 2 de J.-C., en comptant du calendrier fixe, d'après les observations faites plus haut [5]. J'ai déjà remarqué l'intervalle laissé entre ΠΑΥΝΙ et ΙΒ̄ qui exprime le quantième du mois. [6]

Enfin, j'ai vu dans la collection de M. Gan une inscription ainsi conçue : ΗΛΙΟΔΩΡΟΣΖΗΝΩΝΟΣΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣΠΑΝΙΑΔΟΣΗΛΘΟΝΚΑΙΤΟΠΡ.ΚΥΝΗΜΑΕΠΟΙΗΣΑΤΩΝΑΔΕΛΦΩΝΖΗΝΩΣΚΑΙΑΙΑΝΟΥ : Ἡλιόδωρος Ζήνωνος Καισαρείας Πανιάδος ἦλθον καὶ τὸ προσκύνημα ἐποίησα τῶν ἀδελφῶν Ζήνωνος καὶ Αἰανοῦ. Le même personnage a tracé une inscription, depuis long-temps connue, sur le colosse de Memnon : le dernier nom ΑΙΑΝΟΥ, d'après la leçon de Pococke avait été lu diversement : Leich lisait Κ ΑΙΛΙΑΝΟΥ, pour καὶ Αἰλιανοῦ;

[1] Suidas, *hâc voce*. — [2] Pallad., *Hist. Lausiac.*, c. LV et LVIII. — [3] Col. 6, l. 25. — [4] *Suprà*, p. 452. — [5] *Suprà*, p. 170. — [6] *Suprà*, p. 462.

D'Orville Γαιανοῦ [1]; M. Boissonade Ῥιανοῦ [2]. L'inscription de Philæ confirme la leçon de Pococke; il paraît qu'on doit lire le nom tel qu'il est écrit.

Dans ces exemples, on remarque que le complément de *προσκύνημα* est après ce mot, tandis que, dans les quatre inscriptions d'Alexandre et d'Aulète, il est placé auparavant : *βασιλέως τὸ προσκύνημα*; cette différence provient peut-être d'une sorte de convenance qui obligeait, en pareil cas, de mettre le nom du roi avant tout. Néanmoins une inscription du colosse de Memnon est ainsi conçue [3] : ΑΠΩΝΙC ΩΡΑ. . ΗΚΟΥCΑ. . . Λ. ΑΦΡΟΔΕΙΤΑΡΙΟΥΤΟ ΠΡΟCΚΥΝΗΜΑΓΕΓΡΑΦΑ. « Amonius (?) a entendu Memnon, et écrit » l'hommage religieux de L. Aphroditarius. »

On doit remarquer aussi que, dans presque toutes ces inscriptions, Isis est qualifiée *κυρία*. Ce titre, qui pourrait se traduire littéralement par *notre dame Isis*, est le *domina* des latins. On trouve le titre *κύριος* appliqué non seulement à Isis, dans les inscriptions de Philæ et d'autres lieux [4], mais encore à presque toutes les divinités d'un certain ordre, telles que Sérapis [5], les Euménides [6], Junon [7], Proserpine [8], Diane [9] Hermès, etc.

Ces inscriptions nous offrent, comme expressions synonymes, *τὸ προσκύνημα θεῷ* et *τὸ προσκύνημα παρὰ θεῷ γράφειν* ou *ποιεῖν*; cette dernière est cependant la plus fréquente. Elle pourrait bien équivaloir à *παρὰ τῷ τοῦ θεοῦ ἱερῷ*. Rien de plus commun que cette catachrèse; ainsi *ἐπὶ τῶν σεμνῶν θεῶν*, pour *ἐπὶ τοῦ τῶν σ. θ. ἱεροῦ* [10]; *βοηθεῖν τῇ Ἀρτέμιδι*, pour *τῷ τ. Α. ἱερῷ* [11]; *παρ' Ἄμμωνα ἐλθεῖν* [12], et *ab Hammone rediens* [13]. Dans Thu-

(1) *Ad. Chariton.*, p. 525, *ed. Lips.* — (2) *Animadv. ad inscr. Eliac.*, in *Classic. Journal.*, T. XX, p. 290. — (3) Pocock., *Inscr. ant.*, p. 84. — (4) Entre autres les inscriptions de Sakiet dans Belzoni. — (5) Chandler., *Ins. Ant.*, *append.* XI. — (6) *Id. ib.* — (7) Dans Walpole's *Travels, etc.*, II, p. 555. — (8) *Ap.* Brisson., *Formul.* I, 73. — (9) Chandler, *Append.* IV. — *Cf.* D'Orvill. *ad Charit.*, p. 443. — (10) Dawes, *Misc. erud.*, p. 467. — (11) Xenoph. *Hellen.*, I, 2, 6. — (12) Arrian. *Anab.*, III, 3, 1. — (13) Quint. Curt., IV, 8, 1.

cydide, *στήλην... στῆσαι... παρ' Ἀπόλλωνι, παρ' Ἀθηνᾷ*[1] signifie dans le *temple d'Apollon*, *de Minerve* : dans une inscription de l'ancienne *Trachonitis*, on lit ΜΟΝΙΜΟϹΤΑΦΑΛΟΥΕΠΙΜΕΛΗΤΗϹΕΠΙϹΚΕΥΗϹΘΥΡΑϹΘΕΟΥΕΚΤѠΝΙΔѠΝΕΠΕΔѠϹ. Ν.[2] : Μόνιμος Ταφάλου ἐπιμελήτης ἐπισκευῆς θύρας θεοῦ ἐκ τῶν ἰδίων ἐπέδωσεν : « Monime, » chargé de surveiller les réparations, a fait en outre les frais » des portes [du temple] du dieu. » Nous disons de même *Saint-Pierre* pour l'*Église de Saint-Pierre*.

N° IX. (correspondant à la page 143.)

Ellipse de la préposition ὑπὲρ, dans les inscriptions votives ou dédicatoires.

Je ne sais si quelqu'un a déjà remarqué que, dans les formules des inscriptions de ce genre qui commencent ordinairement par *ὑπὲρ βασιλέως* ou *αὐτοκράτορος*, la préposition *ὑπὲρ* est sous-entendue quelquefois; il me semble qu'on ne saurait entendre autrement cette inscription : Μάκρου Αὐρηλίου Σεουήρου, Ἀλεξάνδρου, Εὐτυχοῦς..... Διὶ Ἡλίῳ μεγάλῳ Σαράπιδι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς, Μ. Αὐρήλιος Ἥρων νεωκόρος..... ἀνέθηκεν. Spon traduit ce génitif par *Marci Aurelii Severi Alexandri*, etc., ce qui n'a aucun sens en latin : il faut traduire : *pro salute M. Aurelii*, etc. La même observation s'applique à cette autre inscription[3] : *βασιλέως Μιθραδάτου Εὐτυχοῦς τοῦ Μιθραδάτου Εὐεργέτου Διονύσου νέου*[4] ..... *νος Ἀθηναῖος γυμνασιαρχήσας ἀνέθηκεν*; et à plusieurs autres recueillies par Tournefort, Spon et Wheler : on ne les comprendra bien que si l'on sous-entend *ὑπὲρ*, *ἀγαθῇ τύχῃ*, *ἐπ' ἀγαθῷ*, ou des termes analogues.

Je dis *ἀγαθῇ τύχῃ* ou *ἐπ' ἀγαθῷ*, parce que ces expressions, quoiqu'elles soient le plus souvent employées isolément et d'une manière absolue, sont quelquefois aussi suivies d'un complément, comme le remarque Corsini[5] sur *ἀγαθῇ τύχῃ*. Quant à l'autre

(1) Thucyd., V, 23. — (2) Burckhardt, *Travels in Syria*, *etc.*, p. 78. — (3) Spon, *Miscell. erud.*, p. 329. — (4) Spon, *Voyage*, p. 373. — Cf. d'Orvill., *Miscell. observat.*, VII, p. 51, 52. — (5) *Fast. Attic.*, T. IV, *prolegom.*, p. XXX; ajoutez Dion Cassius (LXVIII, 3.).

locution, on la trouve souvent, et, par exemple, dans Plutarque *ἐπ' ἀγαθῷ Ἀσίας* [1], et dans une inscription de Khalapsché, qui sera expliquée plus bas, commençant par *ἐπ' ἀγαθῷ κυρίου*; peut-être aussi dans une inscription gravée sur la façade extérieure du grand propylon de Philæ, et que M. Hamilton a rapportée ainsi [2] : ΝΕΙΛΟΥΠΕΡΑΣΑΣΚΑΡΠΟΦΟΡΟΥΜΕΓΑΝΠΟΡΟΝΣΑΡΑΠΙΩΝΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΥΗΚΩΙΠΡΟΣΜΕΙΑΜΗΝΣΙΣΑΙΘΕΑΝΤΗΝΕΝΦΙΛΑΙΣΜΝΕΙΑΝΕΠΑΓΑΘΩΙ...... La copie de M. Gau, qui est plus complète, donne de plus les lettres ΩΝΓ. ΝΕ.ΩΝΠΟΙ ΟΜΕΝ; ce qui fournit le moyen de restituer l'inscription :

Νεῖλου περάσας καρποφόρου μέγαν πόρον,

Σαραπίων Ἀριστομάχου ἥκω πρὸς μεγάλην Εἶσιν θεὰν τὴν ἐν Φίλαις, μνείαν ἐπ' ἀγαθῷ τῶν γονέων ποιούμενος : « Franchissant le » vaste Nil, dont les eaux fécondent l'Égypte, Sarapion fils » d'Aristomaque est venu vers la grande Isis, déesse de » Philæ; pour le bien de ses parens, il inscrit le souvenir de » son hommage. »

Il est à remarquer que la première ligne est un vers iambique trimètre, dont l'auteur de l'inscription paraît avoir lié le sens avec l'expression de son hommage à la déesse; si le quatrième pied n'était point un anapeste, ce qui est peut-être une licence trop grande pour un poète tragique, je croirais que c'est un vers de quelque tragédie dont Sarapion se sera souvenu; ce fait ne serait pas sans exemple [3].

Quant à la manière de construire *ἐπ' ἀγαθῷ*, j'hésite encore : car quoique *τῶν γονέων* puisse en dépendre à la rigueur, on pourrait prendre également ces mots d'une manière absolue, comme *ἡ ἐπ' ἀγαθῷ μνήμη*, expression de Diodore de Sicile [4] : en ce cas, *τῶν γονέων* dépendrait de *μνείαν*, et *μνείαν τῶν γονέων ποιούμενος* reviendrait à l'expression dont s'est servi l'auteur d'une des inscriptions du colosse de Memnon, *ἤκουσα...... καὶ ἐμνήσθην Ζήνωνος καὶ Λιανοῦ ἀδελφῶν.* [5]

(1) *In Anton.*, § 26. — (2) *Ægypt.*, p. 52. — (3) D'Orvill., *Observ. misc. novæ*, III, p. 151. — (4) *Cf.* Wesseling. *ad Diod. Sic.*, I, 2. — (5) *Suprà*, p. 467.

N° X. (correspondant aux pages 209, 211.)

Sur les noms Apollinaris et Apollinarius.

On conçoit que des lettres ΑΠΟΛΛΙΝΑΡΙϹ, on peut aussi bien tirer le nom Ἀπολλινάριος, par l'addition d'une seule lettre à la fin, que celui d'Ἀπολλίναρις. Je ne dois pas négliger d'observer même que la première forme est plus grecque : Vossius a depuis long-temps remarqué que les Grecs rendent l'*Apollinaris* des Latins par Ἀπολλινάριος; ce qui a lieu pour les autres noms terminés en ις. [1]

Si je me suis décidé pour la forme *Apollinaris*, c'est afin de ne rien ajouter au texte de l'inscription : d'ailleurs il est possible qu'un Romain, en faisant graver son nom sur un monument, ait voulu conserver à ce nom sa physionomie latine. Je crois que la même désinence se retrouve dans l'inscription grecque d'un cippe vu par M. Pouqueville [2], au monastère de *Meïsdani* (en Thessalie) : ΚΟΙΝΤΑΑΦΡΟΔΙ . . ΙΝΤΟΝΕΑΥΤΗΣΑΝΔΡΑΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝΑΝΕΘΗΚΕ...... ΗΡΟΣΧΑΙΡΕ, ce qui doit se lire Κόϊντον Ἀφροδιτάριν [3] τὸν ἑαυτῆς ἄνδρα, μνήμης χάριν ἀνέθηκεν (ici le nom de la femme) ἥρως χαῖρε. [4]

N° XI. Page 251.

Sur le mot ἐπιςολεύς.

Ce mot, dans tous les autres passages où il se rencontre, signifie *messager*, *porteur de dépêches*, et même *messager d'état*. Il est donc très possible qu'il ait le même sens dans l'inscription citée. La comparaison des autres monumens m'a fait pencher pour le sens de *secrétaire*, qui est insolite. Quand même on s'en tiendrait à la signification connue, l'induction que je tire des fonctions de Vestinus n'en serait pas moins naturelle.

(1) G. J. Vossius, *de Hist. Græc.*, II, 18, p. 252. — (2) *Voyage en Grèce*, T. III, p. 86. — (3) On a vu plus haut la mention d'un *Aphroditarius*, p. 468. — (4) Sur cette formule, voyez plus haut p. 374.

N° XII. (correspondant à la page 281.)

Sur la forme ὑπὲρ σωτηρίας et ὑπὲρ τῆς σωτηρίας, etc.

Je crois que dans l'inscription d'Antinoé (l. 6.), il faut lire ὑπὲρ νίκης et non ὑπὲρ τῆς νίκης, comme je l'ai fait : le retranchement de l'article paraît nécessité par la dimension de la lacune. Nous lisons le plus souvent ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νίκης, etc., [1]. L'article est nécessaire quand la préposition ὑπὲρ est séparée du substantif par le complément de ce substantif comme ὑπὲρ ΤΗΣ αὐτοκράτορος...... τύχης [2]; ὑπὲρ ΤΗΣ εἰς αἰῶνα διαμονῆς [3]; ὑπὲρ ΤΗΣ τοῦ μεγίστου Νέρβα Τραϊανοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Δακικοῦ ΥΓΙΕΙΑΣ καὶ διαμονῆς. [4]

N° XIII. Page 283.

Sur le nom de Vibius Sévère Aurélien.

A l'appui de la restitution que j'ai faite du nom de cet épistratège, je dois rappeler un personnage qui vivait un peu avant cette époque, le beau-père de Pescennius Niger nommé *Severus Aurelianus* [5]. Le prénom *Vibius* suit le nom *Severus*, d'après un usage dont j'ai cité déjà des exemples. [6]

N° XIV. Page 355.

Inscription latine du colosse de Memnon.

En citant cette inscription, recueillie par M. Girard, je n'avais pas remarqué qu'elle a été publiée aussi par M. Hamilton [7]. La copie de ce voyageur confirme deux de mes conjectures : elle donne AINSTVLEIVS, et j'avais lu A. INSTVLEIVS, nom dérivé de INSTEIVS, qui est très fréquent dans les inscriptions. Celui de INSTVLEIVS était jusqu'ici inconnu, et c'est ce qui m'avait

(1) *Ap.* Burckhardt, *Travels in Syria*, etc., p. 68, 73, 109, 115 116, 223. — (2) *Suprà*, p. 230. — (3) *Suprà*, p. 238. — (4) *Inscript. de Santorin* dans le *Musée royal*, n° 626. — (5) Spart. *in Nigro*, § 7. — (6) *Suprà*, p. 176. — (7) *Ægypt.*, p. 173.

fait proposer ma conjecture avec défiance. La même copie donne FVIMINATAE ; mais je persiste à regarder FVLMINAT comme la vraie leçon : la XIIe légion n'était point nommée *Fulminata*, mais *Fulminatrix*. On lit également OVINCIVS ; ce qui ne m'empêche pas de tenir à la leçon QVINTIVS. Enfin, la dernière ligne présente la date complète : ANNO. XI. NERONIS. IMP. XVIII KAL. APRIL. ; ce qui répond au 16 mars de l'an 61 de J.-C.

Et à cette occasion, je ferai une remarque qui n'est peut-être pas sans quelque intérêt : c'est que toutes les inscriptions grecques portant une date postérieure à J.-C., même celles qui ont été écrites par des *personnages romains* (1), sont datées d'après le calendrier alexandrin; toutes les latines le sont d'après le calendrier romain.

N° XV. Page 354.

Dédicace à Sérapis de Canope.

L'inscription à laquelle j'ai fait allusion a été découverte à Alexandrie par M. Hamilton, et citée de cette manière dans son ouvrage :

1 ΔΙΙΗΛΙΩΙΜΕΓΑΛΩΙCΑΡΑΠΙΔΙ
2 ΕΝΚΑΝΩΒΩΙΚΑΙΠΑCΙΤΟΙCΘΕΟΙC
3 ΑΝΕΘΗΚΕΝCΑΡΑΠΙΩΝΚΑΙΙCΙΔΩΡΟC
4 ΔΙΔΥΜΟΥΤΟΥΔΙΔΥΜΟΥΤΩΝΕΞΑΝΤΙΝΟΟΥΙΕΡΟΝ
5 . . ΩΝΔΥΝΙCΙΤΙΤΗΚΑΙΕΥCΕΒΕΙΑΚΑΙCΕΝΤΙΑΝΩ
6 ΚΑΙCΑΡΑΠΙΑΔΙΚΑΙΘΕΩΔΩΡΑΚΑΙΦΩΚΑΤΙ

Deux lignes effacées à dessein

7 ΕΠΙΠΟΛΛΑΝΙΟΥΦΛΑΥΙΑΝΟΥΕΠΑΡΧΟΥΑΙΓΥΠΤΟΥ.

Διΐ Ἡλίῳ, μεγάλῳ Σαράπιδι [τῷ] ἐν Κανώβῳ, καὶ πᾶσι τοῖς θεοῖς ἀνέθηκεν Σαραπίων ὁ καὶ Ἰσίδωρος Διδύμου τοῦ Διδύμου, τῶν ἐξ Ἀντινόου ἱεροποιῶν, σὺν Ἴσιδι τῇ καὶ Εὐσεβείᾳ καὶ Σεντιανῷ καὶ Σαραπιάδι καὶ Θεοδώρᾳ καὶ Φωκᾶτι.....
ἐπὶ Πολλιανοῦ Φλαυϊανοῦ ἐπάρχου Αἰγύπτου.

(1) *Suprà*, p. 156, 371.

« A Jupiter Soleil, le grand Sérapis de Canope, et à tous les
» dieux, Sarapion, dit Isidore, fils de Didyme, d'entre les
» prêtres d'Antinoüs, avec Isis, dite Eusébie, et Sentianus
» et Sarapias et Théodora et Phocas a élevé ce......
» Pollianus Flavianus étant préfet de l'Égypte.

Ligne 2. De même, Pausanias [1] parle de temples dédiés à tous les dieux θεοῖς τοῖς πᾶσιν. Une inscription athénienne [2] porte Ἀθηνᾷ Πολιάδι καὶ θεοῖς πᾶσι.

Ligne 3. Le singulier ἀνέθηκεν montre que la dédicace est l'ouvrage d'une seule personne; c'est pourquoi je lis : Ο ΚΑΙ ΙϹΙΔѠΡΟϹ.

Ligne 4. ΤѠΝΕΞΑΝΤΙΝΟΟΥΙΕΡΟΝ : la ligne est finie; et vu sa longueur, il est impossible d'y ajouter une seule lettre. La ligne suivante commence par une lacune de deux lettres, puis viennent les deux lettres ѠΝ. On pourrait lire . . τῶν ἐξ Ἀντινόου ἱεροῦ [ἱερέ]ων *un des prêtres du temple d'Antinoüs*; mais je préfère de lire τῶν ἐξ Ἀντινόου ἱεροπ[οι]ῶν, comme nous lisons ailleurs οἱ ἀπὸ τοῦ Τόμου. Ainsi, Σαραπίων..... τῶν ἐξ Ἀντινόου (pour Ἀ. ἱεροῦ [3]) ἱεροποιῶν est analogue à Πάτρων Δωροθέου τῶν ἐκ τῆς συνόδου [4], et à τῶν ἐν τῷ Μουσείῳ σιτουμένων ἀτελῶν φιλοσόφων [5].

Ligne 5. Au lieu de ΔΥΝΙϹΙΤΙ, je lis ϹΥΝ ΙϹΙΤΙ, et ΙϹΙΤΙ est pour ΙϹΙΔΙ. La confusion du Δ et du Τ n'est pas rare dans les monumens de l'Égypte, et a lieu même en copte [6]; on trouve Τιόσπολις pour Διόσπολις [7]. Rien de plus ordinaire que de voir chez les Égyptiens les noms des divinités donnés à des individus.

Ligne 6. Il serait possible qu'au lieu de ϹΕΝΤΙΑΝѠΙ, l'original portât ΓΕΝΤΙΑΝѠΙ, qui est très commun; on lit cependant *Sentiana* dans Gruter [8]. Je ne sais si le mot Σαραπιὰς désigne ici une femme, comme en d'autres endroits [9]; car cette forme

(1) Pausan., I, 18; II, 2, 25. — (2) — Chandler, *Inscript. ant.*, II, n° XVIII. — (3) *Suprà*, p. 468. — (4) Spon, *Misc. erudit.*, p. 343. — (5) *Id.*, p. 362, n° CIX. — (6) Akerblad, *Lettre sur l'inscript. de Rosette*, p. 16. — (7) Champollion jeune, *Égypte sous les Pharaons*, I, p. 50. — (8) Gruter, MXL, 8. — (9) Reines., I, 42. — Murat., III, 1744, 6.

s'applique également aux noms des deux sexes: en certaines inscriptions, *Isias* désigne une femme [1]; en d'autres, c'est un homme [2]; dans ce dernier cas, on disait aussi Ἰσίων [3] ou Εἰσίων. [4]

Le nom du préfet m'est inconnu, et il me paraît difficile, quant à présent, de connaître la date de cette inscription : le nom de l'empereur et l'année du règne se trouvaient incontestablement dans les deux lignes *effacées à dessein*, dit M. Hamilton. Cette circonstance me fait présumer que la lacune était remplie par le nom et les titres de Commode, dont un décret du sénat avait ordonné de détruire toutes les statues [5], *en quelque lieu qu'elles fussent*, et d'effacer son nom *de tous les monumens* publics et particuliers (*ejus abolendas statuas; quæ* UNDIQUE *sunt abolendæ, nomenque ex* OMNIBUS *privatis publicisque monumentis eradendum*). Puisque le nom de Géta fut effacé dans l'inscription des carrières de Syène, on s'étonnera peu que celui de Commode l'ait été sur un monument particulier à Alexandrie. Notre inscription fournirait ainsi un exemple de plus de l'exactitude avec laquelle fut exécuté le décret du sénat dans toutes les parties de l'empire.

D'après cette hypothèse, on a lieu de croire que les deux lignes effacées (contenant chacune trente-cinq à trente-sept lettres) étaient remplies de cette manière:

ЄΤΟΥϹ...ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟϹΚΑΙϹΑΡΟϹΜΑΥΡΚΟΜΜΟΔΟΥ
ΑΝΤΩΝЄΙΝΟΥЄΥϹЄΒΟΥϹЄΥΤΥΧΟΥϹϹЄΒΑϹΤΟΥ.

Je termine en observant que le nom de *Pollanius* n'est pas correctement latin : il faut *Pollianus*; c'est peut-être une faute du graveur ou du copiste; dans une inscription de Caramanie [6] on trouve aussi ΦΛΟΥΡΑΝΙΟϹ, qu'il faudrait traduire *Florianus*,

(1) Pocock., *Inscript. ant.*, p. 23, n° 14.—Chandler, *Inscr. ant.*, part. II, n° LXXII.— (2) Gruter, MLXXXIII, 11.—Chandler, part. II, n° XXII.— (3) *Id.*, n° LIX, p. 66, l. 6.— (4) Dodwell's *Tour through Greece*, T. II, p. 270.— (5) Lamprid., *in Commod.*, § 20.— (6) Voyez ma restitution dans le *Journal des Savans*, 1819, p. 390.

à moins qu'on ne lise ΦΑ. ΟΥΡΑΝΙΟΣ, qui me paraît la vraie leçon. On trouve ΠΑΛΑΙΑΝΟΣ, dans une inscription de la Troade [1].

N° XVI. Page 371.

Inscription du Propylon de Dakkeh en Nubie.

J'ai déjà rapporté deux des nombreuses inscriptions gravées sur le propylon de Dakkeh. Une d'entre elles, de la trente-deuxième année d'Auguste, est la plus ancienne de toutes celles qui me sont connues. Il serait curieux de savoir s'il en est du temps des Ptolémées ; c'est ce que nous apprendra la collection complète qu'en ont rassemblée MM. Bankes et Gau ; en attendant, je vais expliquer ici toutes celles que j'ai pu connaître.

N° 1. L'inscription à laquelle je renvoie (page 371 du texte) a été publiée par M. Gau, dans les *Antiquités de la Nubie*. Elle est ainsi conçue : ΤΟΠΡΟΣΚΥΝΗΜΑΠΕΤΕΗΣΙΣΚΡΟΥΙ.... ΠΟΙΩΠΑΙΑΤΩΚΥΤΣ ΥΠΑΥΤΝΟΥΦΙ, que je lis : τὸ προσκύνημα Πετέησις ἱερουργὸς ποιῶ παρὰ τῷ κυρίῳ Παϋτνοῦφι. « Moi, Petéisis, prêtre [2], j'ai inscrit » cet acte d'adoration au temple du maître *Paytnuphis.* »

En expliquant cette inscription dans le Journal des Savans, j'avais conjecturé que le mot *Paytnuphis* est une désignation égyptienne d'Hermès ; je ne me suis pas trompé : il me semble toutefois que *Paytnuphis* ou *Pytnuphis* est moins le nom d'Hermès qu'une épithète qualificative et peut-être caractéristique de ce dieu ; ainsi, Bacchus est souvent désigné par le seul qualificatif *Liber* ou *Lyæus*, et les Euménides par les mots Σέμναι Θεαί.

Quant au nom de Πετέησις, Petéisis, c'est le même que celui de Πέτησις, Πέτισις, que nous avons déjà vu ailleurs [3] ; il signifie *celui qui appartient à Isis* ; comme *Petosiris*, qu'on rencontre souvent, *celui qui appartient à Osiris*. Arrien [4] donne ce même nom à l'un des deux Égyptiens auxquels Alexandre voulait con-

[1] *Ap.* Clarke's *Tomb of Alexander*, p. 155. — [2] Je lis ΙΕΡΟΥΡΓΟΣ ; cependant les lettres ΚΡΟΥΙ peuvent être le commencement d'un autre nom. — [3] *Suprà*, p. 385. — [4] Arrian. *Anab.*, III, 5, 3.

fier l'administration de l'Egypte; mais il est clair qu'on doit lire Πετίσιος et non Πετισίου δὲ ἀπειπαμένου, à moins que l'historien lui-même n'ait fait la faute.

. N° 2. D'autres inscriptions, outre celle qui a été citée plus haut, recueillies sur le même propylon du temple de Dakkeh, se rapportent également au culte d'Hermès. Telle est celle-ci, que Burckhardt [1] a copiée le premier : ΔΟΜΙΤΙΟϹΑΡΡΙΑΝΟϹϹΤΡΑΤΙ ϹΠΕΙΡΗΒΙΤΟΥΡΑΝ . . . ΦΗΛΙΚΟϹΚΑΙΔΟΜΙΤΙ . . . ΟΥΥΙΟϹΜΟΥϹΙΝΤω ΠΑΝΤΑΟΙΚωΠΡΟϹΚΥΝΗΘΑ . . ΘΕΟΝΜΕΓΙϹΤΟΝΗΡΜΗ. ΙΚ̄ ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΚΑΙϹΑΡΟϹΤΟΥΚΥΡΙΟΥΤΥΒΙΙΗ̄. Cette inscription, encore plus altérée dans la copie de M. Belzoni [2], doit se lire : Δομίτιος Ἀῤῥιανὸς ϛρατιώτης σπειρῆς Β̄ Ἰτουραίων φήλικος, καὶ Δομετιανὸς ὁ υἱός μου σὺν τῷ παντὶ οἴκῳ, προσεκυνήσαμεν τὸν θεὸν μέγιϛον Ἑρμῆν. ΙΚ̄ Ἀδριανοῦ Καίσαρος τοῦ κυρίου, τυβὶ ΙΗ̄. « Moi, Domitius Arrien, » soldat de la 2e cohorte des Ituréens heureuse, et Domitien » mon fils, avec toute ma famille, nous avons adoré le dieu » très grand Hermès, la xxe année d'Adrien César, notre sei- » gneur, le 18 de tybi. » Les lettres ϹΤΡΑΤΙ sont bien certainement une abréviation de ϛρατιώτης ; ce mot est représenté par les lettres ϹΤΡ dans une inscription de Bostra [3] ; on le trouve entier dans une autre de Dakkeh (du recueil de M. Gau), où nous lisons ϹΤΡΑΤΙωΤΗϹϹΠΕΙΡΗϹΦΑΚΟΝ, ce qui doit être ϛρατιώτης σπειρῆς Θ̄ ἀκον[τιϛῶν] *miles cohortis* IX *balistariorum* ou peut-être *sagittariorum*. La leçon σπειρῆς Β̄ Ἰτουραίων me paraît certaine : il est souvent question des cohortes d'Ituréens; ainsi dans Gruter [4] : COHORT. IIĪ. ITVRAEOR.; et la Notice de l'empire [5] place une *cohors secunda Iturœorum* à Aliy [6] dans l'Egypte moyenne. — ΦΗΛΙΚΟϹ ne peut être qu'une épithète de σπειρῆς, comme dans *cohors prima felix Theodosiana* [7]. Les deux formes

(1) Burckhardt, p. 106. — (2) Belzoni, p. 72, *ed. Angl.* M. Light en a donné la fin; le commencement a échappé à son attention.. — (3) Burckhardt's *Travels in Syria*, etc., p. 233. — (4) CDXLIV, 5. — (5) *Not. Imp.*, p. 204. — (6) Wessel., *ad Itin. vet.*, p. 168. — (7) *Not. Imp.*, p. 212.

Ἑρμῆν, Ἑρμῇ se trouvent indifféremment dans les inscriptions. La date de celle-ci répond au 15 janvier 136 de J.-C.

N° 3. Celle-ci a été copiée par M. Light [1] :

ΗΡΑΚΛΗCΟΚΑΙΗϢΝΗΓϢΝΘΥΚΗΛΘΟΝΚΑΙ
ΠΡΟCΕΚΥΝΗCΑΘΕΡΜΕΝΘΕΟΝΜΕΓΙCΤΟΝ

Que je lis : Ἡρακλῆς ὁ καὶ Ἥρων Ἥρωνος ἦλθον καὶ προσεκύνησα θεὸν μέγιστον. Elle ne présente d'ailleurs aucun intérêt.

N° 4. Cette autre, également copiée par M. Light [2], se rapporte, par sa contexture, à celles qui ont été examinées plus haut :

ΤΟ ΠΡΟCΚΥΝΗΜΑ ΑΝΤϢΝΙΟΥ ΓΡΑΜΜΑΤΕϢCΦΙΛϢΝ ΚΑΠΙΤϢΝΟC ΚΑΙ
ΠΡΟCΚΥΝΗCΑΘΕΟΝ ΜΕΓΙCΤΟΝ ΕΡΜΗ ΚΑΙ ΕΠΟΗCΑΤΟΠΡΟCΚΥΝΗΜΑΤϢΝ
ΑΛΛϢΝΠΑΝΤϢΝΚΑΙΦΙΛϢΝ L ΙΘ ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙCΑΡΟC ΠΑΟΙΝΙ Є.

Τὸ προσκύνημα Ἀντωνίου γραμματέως Φιλῶν Καπίτωνος· καὶ προσεκύνησα θεὸν μέγιστον Ἑρμῇ καὶ ἐποίησα τὸ προσκύνημα τῶν ἄλλων πάντων καὶ φίλων L. ιθ Τιβερίου Καίσαρος Παωνὶ [3] ε.

« Ceci est l'hommage religieux d'Antonius Capiton, greffier » de Philæ : j'ai adoré le dieu très grand Hermès, et j'ai fait » l'hommage religieux de tous les autres greffiers et de mes » amis, la XIXe année de Tibère César, le 5 de Païni. »

Il faut remarquer le nom Καπίτων, séparé du prénom Ἀντώνιος par le titre du personnage.—Je ne sais si, par les mots τῶν ἄλλων πάντων, il faut entendre tous ceux qui accompagnaient Capiton dans ce voyage, ou bien *tous les autres* greffiers de Philæ. Quoiqu'il en soit, la date est du 30 mai de l'an 31 de notre ère.

N° XVII. Page 372.

Inscription de Khalapsché (Talmis) *en Nubie, contenant le nom égyptien de la divinité adorée dans le temple de ce lieu.*

M. Niébuhr, dans son commentaire sur les *inscriptiones nubienses*, rapporte que M. Bailie, voyageur écossais, a copié

(1) Pag. 271, n° 3. — (2) *Ib.*, n° 5. — (3) *Suprà*, p. 182.

à Khalapsché une inscription où la divinité du temple est appelée *Mandulis*. Comme il semble résulter de l'inscription latine recueillie par M. Gau, et expliquée par M. Niébuhr, que cette divinité était le *soleil*, on en peut conclure que le nom *Mandulis* est la désignation égyptienne du *soleil*, comme *Paytnubis* celle d'Hermès. Au reste, je reconnais distinctement le mot *Mandulis* dans cette inscription, publiée par Burckhardt (1), MM. Light (2) et Legh (3) :

ЄΠΑΓΑΘωΙΚΥΡΙЄ
ΤΟΠΓΟCΚΥΝΗΜΑΟΔЄ
ΓΑΙΟΥΚΑЄΙΟΥΚЄΛЄΡ
ΟCΙΠΠЄΟCΧωΡΤΗCΑ
ΘΗΒΑΙωΝΙΠΠΙΚΗC
ΤΥΡΜΗCΚΑΛΛΙCΤΙΑΙ
ΚΑΙΤΟΥΠΑΙΔΙΟΥΑΥΤΟΥ
ΚΑΙΤωΝΑΒΑCΚΑΝΤωΝ
ΑΔЄΛΦωΝΚΑΙΤωΝΑΥΤΟΥ
ΠΑΝΤωΝΠΑΡΑΤωΙΚΥΡΙωΑΛ.Ν
ΔΟΥΛΙΚΑΙΤΟΥΙΠΠΟΛΥΤΟΥ
CΥΜЄΡΟΝ

Ἐπ' ἀγαθῷ Κυρίου (nom de l'empereur)
τὸ προσκύνημα τόδε Γαίου Κασίου
Κέλερος ἱππέως χώρτης Α' Θηβαίων,
τύρμης καλλίςης, καὶ τοῦ παιδίου
αὐτοῦ καὶ τῶν ἀβασκάντων ἀδελφῶν
καὶ τῶν αὐτοῦ πάντων παρὰ τῷ κυ-
ρίῳ Μανδοῦλι. καὶ τοῦ Ἱππολύτου
σήμερον

« Pour le bonheur de notre maître....... ceci est l'acte » d'adoration de Caïus Casius Céler, cavalier de la première » cohorte de cavalerie des Thébains, de la turma Calliste, et » celui de son fils, de ses frères que l'envie ne peut atteindre, » et de tous les siens; inscrit au temple du maître *Mandulis* : » et d'Hippolyte, aujourd'hui....... » — L'emploi du mot χώρτη, au lieu de σπεῖρα, annonce une époque assez tardive.— Καλλίςη *très belle* est une épithète analogue à celle de *Pia*, *Victrix*, données à quelques cohortes. — Sur παρὰ, voyez plus haut (4). — Je crois que *et d'Hippolyte* ..... a été ajouté après coup par une personne étrangère à Caïus Casius Celer.

(1) *Travels in Nubia*, p. 116. = (2) *Travels in Egypt*. etc., p. 271. = (3) *Anarrative of a Journey*, etc. p. 21. = (4) Pag. 468.

N° XVIII. (correspondant à la page 385.)

Nouvelle copie de l'inscription trouvée dans l'île des Cataractes.

Depuis que le chapitre où j'ai expliqué cette inscription a été imprimé, M. Gau a reçu une copie figurée et exacte de ce monument curieux; il a bien voulu me la communiquer, et me permettre de la reproduire ici.

Cette copie confirme toutes les corrections que j'avais proposées; et je ne vois rien à changer dans le texte de la page 345; on y trouve ligne 6, ΒΑΣΙΛΙΣΤΑΙ; l. 11 ΚΑΙΤΑ, ce qui ne peut être que καὶ τά; l. 15, il n'y a rien après ΕΠΙ, ainsi Πατρίου doit être joint, comme je l'ai fait, à cette préposition; l. 25 νησιώτης, de même je l'avais conjecturé (pag. 385.), n'a pu être suivi d'aucun mot; l. 25, ma correction est confirmée; l. 33, au lieu de ΠΑΧΝΟΤΕΣ, la nouvelle copie porte ΠΑΧΝΟΥΠΙΣ, qui est la vraie leçon.

Une circonstance plus importante est celle des ornemens que porte la *stélé*. M. Rüppell avait cru voir des *croix ansées* des deux côtés du vase; d'après le sens de l'inscription, j'avais présumé au contraire que ce monument ne devait avoir rien d'égyptien, et que des deux côtés du vase, qui me paraissait se rapporter au culte de Bacchus, il devait se trouver d'autres attributs de ce culte (p. 382.), et non pas des *croix ansées*, ornement égyptien; et en effet, le dessin nous représente des *thyrses*. Ainsi, comme je l'avais pensé, le monument est *tout grec* et dans sa forme et dans son objet; et les *Basilistes* sont bien réellement une confrérie ou association grecque.

J'ai conjecturé également que cette corporation tirait son nom de ce qu'elle était sous les auspices de la famille royale. Cette conjecture peut être appuyée d'un exemple analogue; c'est le nom des Ἀτταλισταὶ, corporation Dionysiaque, dont Chishull a publié les monumens [1], et qui étaient sous la protection des rois de Pergame.

[1] *Antiq. asiat.*, p. 139, *seq.*

N° XIX. Pag. 379.

Inscriptions de la grotte ou chapelle taillée dans le roc aux carrières de Gartas ou Khardassy en Nubie.

Plusieurs fois, dans le cours de cet ouvrage, j'ai cité des inscriptions de Khardassy ou Gartas, recueillies par Burckhardt et M. Light. Je vais réunir ici toutes celles auxquelles j'ai renvoyé successivement.

On sait qu'à l'endroit appelé *Gartas* ou Khardassy, à environ onze lieues au-dessus d'Assuan, il existe une carrière qui paraît avoir été autrefois l'objet d'une grande exploitation. On en peut juger aux excavations à ciel ouvert, et aux vestiges de travaux qui restent encore. [1]

Dans un massif de rocher qui a été exploité tout autour, on avait pratiqué une grotte ou chapelle peu profonde, où l'on entre par une porte d'architecture égyptienne, qui ne me paraît pas être d'une époque ancienne, à en juger par le style. Autour de cette porte, sur la paroi du rocher, on trouve des hommages religieux ou προσκυνήματα, qui sont au nombre d'une centaine environ, selon M. Light; deux entre autres sont placés au-dessous de deux bustes dans une niche. Ce voyageur, après Burckhardt, en a copié quelques-unes; mais M. Gau nous a dit les avoir copiées toutes. Celles que Burckhardt a publiées sont au nombre de cinq; les voici rangées à peu près dans l'ordre chronologique.

1. ΤΟΠΡΟϹΚΥΝΙΜΑΑΥΡΗΛΙΟΥϹⲰΤΗΡΟϹΤΟΥΚΑΙΤΟΥϹΤΟΥЄΥЄΡΓЄΤΗ
ΔЄΙϹΥΠΟΤΗϹΚΥΡΙΑϹΜΗΡΟΝΗΜΟΥΙϹΙΔΟϹΘЄΑϹΜЄΓΙϹΤΗϹΚΑΙ
ΙЄΓЄΥϹΓΟΜΟΥЄΤΟΥϹΚΒ̄ . . . . ΦΑΡΜΟΥΘΙ ΙΓ
ЄΠΑΓΑΘⲰΙ.

Τὸ προσκύνημα Αὐρηλίου Σωτῆρος τοῦ καὶ Ἰούστου εὐεργετηθεὶς ὑπὸ τῆς κυρίας μυριωνύμου Ἴσιδος θεᾶς μεγίστης καὶ ἱερεὺς Τόμου· ἔτους ΚΗ̄ . . . . . φαρμουθὶ ΙΓ̄ ἐπ' ἀγαθῷ.

[1] Gau, *Antiquités de la Nubie*, p. 9 A.

C'est-à-dire : « Hommage religieux d'Aurélius Sôter, appelé » aussi Justus, comblé de bienfaits par notre dame Isis, aux » dix mille noms, déesse très grande; et prêtre d'Hercule : la xxe » année de . . . . le 13 de Pharmouthi. . . . . »

Remarquez le changement de cas; après le génitif il y a une suspension de sens; puis deux nominatifs absolus : εὐεργετηθεὶς et ἱερεύς. Ces changemens de cas, dont on verra tout à l'heure d'autres exemples, se retrouvent sur une inscription du Bosphore [1]. L'orthographe εὐεργετηδεὶς, pour εὐεργετηθεὶς, tient sans doute à la prononciation du pays. Il en est de même de ΜΗΡΟΝΗΜΟΥ, pour μυριωνύμου, épithète propre à Isis [2], où l'on remarque la confusion de Η avec Υ; nous verrons plus bas Συμβίου écrit Σημβίου [3]; on peut croire en conséquence que la grotte de Khardassy était dédiée à Isis.

Il reste à savoir ce que signifie le mot ΓΟΜΟΥ : je crois qu'il faut lire ΤΟΜΟΥ, et que ce mot désigne en général les carrières de Khardassy, sens inconnu jusqu'ici, mais qui ne répugne point à l'analogie du mot; car, selon les lexicographes, ΤΟΜΟΣ signifie ὁ τετμημένος, *ce qui est coupé, taillé.* On conçoit en effet que ce lieu d'exploitation devait réunir un assez grand nombre d'ouvriers, et qu'on devait célébrer pour eux les cérémonies du culte sur le lieu même, dans la grotte et au petit temple isolé qui en est tout près. Dans les inscriptions suivantes, nous trouverons encore ἱερεὺς Τόμου, προςάτης Τόμου, οἱ ἀπὸ τοῦ Τόμου, ὁ πρῶτος, ὁ δεύτερος Τόμος, expressions qui me paraissent rentrer fort bien dans mon explication.

A la vérité, comme dans ces différens exemples le mot est écrit ΓΟΜΟΥ ou ΣΟΜΟΥ, et non ΤΟΜΟΥ, j'avais d'abord pensé que ce mot désignait une divinité égyptienne qui devait être *Hercule*, que les Egyptiens appelaient *Sem*, *Som* ou *Chon* [4]; en sorte que ΓΟΜΟΥ serait la forme grecque de son nom; et

[1] *Ap.* Raoul-Rochette, *Antiquités du Bosphore*, p. 26, 27. — [2] *Suprà*, p. 465. — [3] *Infrà*, p. 486. — [4] Jablonski, *Panth. Ægypt.*, II, 3.

ἱερεὺς Γομου, προστάτης Γόμου, signifieraient *prêtre de Gom*, *prostate de Gom.*

On peut choisir, si l'on veut, entre les deux explications. Quant à moi, j'ai préféré la première : le Γ et le Τ se ressemblent tant que la confusion de ces lettres est extrêmement commune.

La date de la XXe année, d'après les caractères que présente l'inscription, ne peut appartenir qu'à Adrien ou à Antonin-le-Pieux : elle doit donc répondre au 8 avril de l'an 138, ou de l'an 159 de notre ère.

L'inscription suivante, copiée au même endroit, est à peu près de la même époque.

2.

1	ЄΓΟΥC Δ̄ . ΑΝΤωΝΙΝΟΥ	Ἔτους Δ̄ Ἀντωνίνου τὸ προσκύ-
2	ΤΟΠΡΟCΚΥΝΗΜΑ ΑΠΟΛΛωΝΙΟΥCω	νημα Ἀπολλωνίου Σωτῆρος,
3	ΤΗΡΟCΒΟΥΛЄΥΤΟΥΚΑΙΤΗCΜΗΤΡΟC	βουλεύτου, καὶ τῆς μητρὸς καὶ
4	ΚΑΙΤΗCCΥΜΒΙΟΥΚΑΙΤωΝΤЄΚΝωΝ	τῆς συμβίου καὶ τῶν τέκνων καὶ
5	ΚΑΙCωΤΗΡΟCΥΙΟΥΙЄΡЄωCΙ ЄΝΟ	Σωτῆρος υἱοῦ ἱερέως Τόμου, ἐπ'
6	ЄΠЄΜΟΥΚΑΙΤωΝΑΔЄΛΦωΝΚΑΙΤ	ἐμοῦ καὶ τῶν ἀδελφῶν καὶ τῶν
7	ΚΤΗΝωΝΚΑΙΤωΝЄΡΓΟΝΜΟΥΠΑΝ	κτηνῶν καὶ τῶν ἔργων μου πάν-
8	ΤωΝΑΠΛωCΚΑΙΠΑΜЄΧΗΜΙΟC	των ἁπλῶς· καὶ Παμεχήμιος
9	ΠΡΟCΤΑΤCΗΓΟΜΟΥΚΑΙΤΙΘΟΗΤΟC	προςάτου Τόμου καὶ Τιθόητος
10	ΦΟΙΒΗΤΟΥ ΦΙΛΟΥ . . ΦΑΜЄΝωΒ ΚΖ̄	Φοιβήτου φίλου, φαμενὼθ ΚΖ̄.

« La IVe année d'Antonin : acte d'adoration d'Apollonius » Sôter, sénateur, de sa mère, de sa femme, de ses enfans, et » de Sôter son fils, prêtre du *Tomos*, pour lui, pour ses frères, » ses esclaves, et en général pour tous ses ouvriers; et de » Paméchémis prostate du *Tomos*, et Tithoétès fils de Phœ » betès son ami, le 27 de Phaménoth. »

La date, qui appartient au règne d'Antonin-le-Pieux, est du 23 mars 141 de J.-C.

Lig. 3. Βουλεύτου pourrait être considéré comme un nom propre; mais tout prouve que c'est ici la qualité du père.

Lig. 5. *Sôter, le fils* d'Apollonius, est distingué des autres enfans, parce qu'il fallait désigner sa qualité de *prêtre du Tomos*, ἱερέως Τόμου; car je lis de cette manière, au lieu ΙΕΡΩΣ ΓΕΝΟΜ : ἱερέως γενομένου serait bien peu naturel.

Lig. 6. ἐπ' ἐμοῦ est pour ἐπ' ἐμοί, ou ὑπὲρ ἐμοῦ. Cela n'est pas très correct.

Lig. 7. ΤΩΝΕΡΓΩΝΚΤΗΝΩΝ; on ne peut lire que ἔργων. Je pense que τὰ ἔργα signifie οἱ ἐργάται, et répond au mot *operæ* des Latins, *manouvriers*, *hommes de peine :* c'est une catachrèse dont on trouve des exemples dans de bons auteurs; ainsi, dans Xénophon..... συνήκοιτ' ἂν τὰ ἔργα εἰς ἓν ἐξ ἁπάντων τῶν τειχῶν [1], où τὰ ἔργα a le sens de οἱ ἐργάται, selon la remarque de M. Weiske [2]. Je regarde comme analogue à cette expression celles de τὰ τέλη pour οἱ ἐν τέλει dont se sert Thucydide [3]: de ἐξουσίαι *les magistrats* pour οἱ ἐν ἐξουσίᾳ qu'on trouve dans des écrivains plus récens. [4]

Si l'on conserve à κτήνη le sens ordinaire de *bêtes de somme*, ou de *troupeaux* en général, il s'ensuivra qu'Apollonius aura donné une bien belle place à ses *troupeaux*, entre ses *frères* et ses *ouvriers;* d'ailleurs l'adverbe ἁπλῶς semble nécessiter une analogie de signification entre κτήνη et ἔργα. Il paraît qu'on a employé quelquefois τὰ κτήνη dans le sens de χρήματα en général [5], comme κτήματα; et nous savons que ce dernier mot désigne les *esclaves* dans Xénophon [6] : on peut donc présumer que, par une impropriété d'expression peu surprenante dans une inscription de ce temps, le mot κτήνη a été mis pour ἀνδράποδα ou σώματα.

Lig. 8. Je crois que καὶ Παμεχήμιος dépend de προσκύνημα et non de ἐπί. Ces noms sont égyptiens. Les deux individus qu'ils désignent joignent leur acte d'adoration à celui d'Apollonius, comme dans l'inscription suivante.

(1) *De Vectig.*, IV, 44. — (2) Xenoph. *Opera*, T. VI, p. 103. — (3) Thucyd., I, 58. — (4) H. Vales. *ad Euseb. hist. Ecl.*, p. 199., n° 4. — (5) Hesychius, *hâc voce.* — (6) Xenoph., *De Vectig.*, IV, 44

3.

ЄΤΟΥCΙΓΤωΝΚΥΡΙωΝ	Ἔτους ΙΓ τῶν κυρίων
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡωΝΣЄΟΥΗΡΟΥ	αὐτοκρατόρων Σεουήρου
ΚΑΙΑΝΤωΝΙΝΟΥЄΥCЄΒωΝ	καὶ Ἀντωνίνου εὐσεβῶν
ΣЄΒΑΣΤωΝ	Σεβαστῶν
ΤΟΠΡΟCΚΥΝΗΜΑCΗΜЄΡΟ	τὸ προσκύνημα σήμερον
ΓΑΙΟΥΔΙΟCΚΟΡΟΥΜΑΚΡЄΙΝΟΥ	Γαΐου Διοσκόρου Μακρείνου·
ΙЄΡЄΥCΓΟΜΟΥΜЄΤΑΤΗC	ἱερεὺς Τόμου μετὰ τῆς
CΥΜΒΙΟΥΚΑΙωΝΤЄΚ	συμβίου καὶ τῶν τέκ
ΝωΝΚΑΙΤωΝΦΙΛΟΥΝ	νων καὶ τῶν φιλούν
ΤωΝΚΑΙΠЄΤЄΨΑΙCLL	των καὶ Πετεψαίσιος
ΧΥΑΚΙC — ЄΠΑΓΑΘω.	χοῖακ ΙΕ ἐπ' ἀγαθῷ.

« La XIIIe annuée des seigneurs empereurs Sévère et Antonin, » pieux, augustes : acte d'adoration fait en ce jour par Caïus » Dioscorus Macrinus, prêtre du *Tomos*, avec sa femme, » ses enfans et ses amis ; et de Pétepsaïsis. Le 15 du mois de » choïac, etc. »

On trouve encore ἱερεὺς pour ἱερέως [1]. Ces deux derniers noms sont égyptiens. Il faut aussi remarquer que le Σ est figuré de deux manières Σ et C, ce qui se voit sur d'autres monumens [2]. Le 15 choïac (écrit χυακ par iotacisme) de l'an XIII de Septime Sévère tombe au 11 décembre de l'an 204 de J.-C., en supputant à la manière des Égyptiens.

4.

ЄΤΟΥC Β ΓΟΡΔΙΑΝΟΥ	Ἔτους Β Γορδιανοῦ,
ΨЄΝΘΑΗΣΙΣΓΑΙωΝΑ	ψενθάησις Γαιωνᾶτος.....
ΤΟΣΑЄΓΟΠЄΜΑΟΥΤΟC	τὸ προσκύνημα αὐ-
ΤΟΠΡΟCΚΥΝΗΜΑΑΥ	τοῦ σήμερον μετὰ
ΤΟΥCΗΜЄΡωΝΜЄΤΑ	τῆς συμβίου καὶ τέκν-
ΤΗCΣΗΜΒΙΟΥΚΑΙΤЄΚΝ	ης· ἱερεὺς Τόμου.
ΗC . ΙЄΓЄΥCΓΟΜΟΥ	

[1] *Suprà*, p. 482. — [2] *Suprà*, p. 183.

« La 11e année de Gordien, Psenthaésis fils de Gæônas.....
» a fait en ce jour cet acte d'adoration avec sa femme et sa
» fille; prêtre de *Tomos.* »

Gordien Ier n'ayant régné que six semaines, et Gordien II seulement quarante jours; il est vraisemblable qu'il s'agit ici de Gordien III; et en conséquence que la date répond à l'année 239 de notre ère.

Le nom Ψενθάησις est analogue à ceux de Πετέησις, Πεταιένεις, que nous avons vus plus haut (1). Quant à Γαιωνᾶτος, dont le nominatif doit être Γαιωνᾶς, il m'est inconnu : je ne sais que dire des lettres ΛΕΓΟΠΕΜΛΟΥΤΟϹ, à moins que ce ne soit λεγόμενος Πεμὰ οὗτος, dans le sens de ὁ καὶ Πεμὰ *appelé aussi Péma*, locution qui ne serait peut-être pas plus étrange que d'autres qu'on remarque dans ces inscriptions des bas-temps; toutefois la leçon me semble fort hasardée; on peut lire aussi ΕΠΟΗϹΑΤΟΥΤΟ. —Σημβίου pour Συμβίου a déjà été remarqué (2). Une inscription d'Amycles, rapportée par M. Pouqueville, donne ΘΗΓΑΤΕΡΑ pour θυγατέρα. (3)

Le mot τέκνη pour θυγατήρ est sans exemple.

4.

1	ΕΤΟΥϹΤΩΝΚΥΡΙΩΝ	Ἔτους...τῶν κυρίων
2	ΗΜΩΝΦΙΛΙΠΠΩΝΣΕΒΑΣΤΩΝ	ἡμῶν Φιλίππων Σεβαστῶν
3	ΠΑΧΩΝΚϹΤΟΠΡΟϹΚΥΝΗ	παχὼν ΚΕ̅· τὸ προσκύνη
4	ΜΑ+ΕΝΤΟΥΑΞΙΟΣΤΟΥΚΑΙ	μα Ψεντουάξιος τοῦ καὶ
5	ΠΑΝΟΥΡΙΟΣΔΙϹΙΕΡΕΩΤΟΥ	Πανούριος δὶς ἱερέως τοῦ
6	ΓΟΜΟΥΚΑΙΤΗϹϹΥΜΒΙΟΥΚΑΙ	Τόμου καὶ τῆς συμβίου καὶ
7	ΤΩΝΥΙΩΝΚΑΙΤΩΝΛΠΟΤΟΥ	τῶν υἱῶν καὶ τῶν ἀπὸ τοῦ
8	ΓΟΜΟΥΚΑΙΤΩΝΦΙΛΩΥΝΤΩΝ	Τόμου καὶ τῶν φιλούντων
9	ΑΥΤΟΝΤΩΠΡΩΓΩΣΟΜΩ	αὐτὸν, τῷ πρώτῳ Τόμῳ
10	ΕΙΚΟϹΙΧΡΥϹΛΤΩΒΧΡΥϹΛ	εἴκοσι χρυσᾶ, τῷ δευτέρῳ χρυσᾶ
11	ΤΡΙΛΚΟΝΤΑ	τριάκοντα

(1) *Suprà*, p. 315. — (2) *Suprà*, p. 482. — (3) *Voyage en Grèce*, T. IV, p. 177.

« L'année...... de nos seigneurs Philippes Augustes, le 25
» Pachon. Acte d'adoration de Psentuaxis, dit Pannphis deux
» fois prêtre du *Tomos*, de sa femme, de ses enfans, de tous
» les gens du *Tomos*, de ses amis : il a donné au premier
» *Tomos* vingt anreus, et au second trente. »

Lig. 1. L'année manque : Philippe-le-Jeune ayant été nommé Auguste en 247 de notre ère, la date de l'inscription se trouve placée le 19 mai de l'an 248 ou 249 de notre ère.

Cet énoncé nous aide à découvrir la vraie date de l'inscription découverte à Khalapsché par M. Gau, et expliquée par M. Niébuhr [1] ; on sait qu'elle contient un ordre du stratège ou nomarque d'Ombos, relatif à l'exercice du culte égyptien dans le bourg de *Talmis*. Elle est terminée par les mots ...... ΤΩΝΚΥΡΙΩΝΗΜΩΝ...... CΕΒΑCΤΩΝ. M. Niébuhr traduit *Dominis nostris..... Augustis*. Il conjecture que le mot ΑΔΕΛΦΩΝ manque devant ΗΜΩΝ, et rapporte l'inscription au temps de Géta et de Caracalla; mais l'usage où l'on était de placer le nom propre de l'empereur avant le titre de ΣΕΒΑΣΤΟΣ, nous fait voir que la lacune doit être occupée par un nom qui convenait à deux empereurs régnant ensemble ; cela ne saurait être que ΦΙΛΙΠΠΩΝ, mot qui remplit juste la lacune : ainsi, il y avait, comme dans l'inscription de Khardassy : ΕΤΟΥC . . ΤΩΝ ΚΥΡΙΩΝ ΗΜΩΝ ΦΙΛΙΠΠΩΝ CΕΒΑCΤΩΝ ; et il faut traduire : ANNO . . . . . DOMINORVM. NOSTRORVM [PHILIPPORVM] AVGVSTORVM [MENSIS. . . . .

Même remarque que ci-dessus relativement à la différente forme du Σ dans cette inscription.

Cet Égyptien avait deux noms Ψεντούαξις ὁ καὶ Πάνουφις, car c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de Πάνουρις ; ce nom s'est présenté ailleurs sous la forme Φάνουφις [2]. On trouve plusieurs exemples de ces doubles noms parmi les Égyptiens ; je citerai Σέμμουθις Περσινῆ, Μελῦτ Περσινῆ, dans le papyrus de M. Böckh; Νῖλος Πελεῦθ Σαραπίωνος, dans le papyrus Borgia [3] ; Σαραπίων

[1] *Inscript. Nub.*, p. 10. — [2] *Suprà*, p. 345. — [3] *Chart. Papyr.*, p. 8, l. 17, *ed.* Schow.

Τρυχάμβης, au pronaos de Tentyris[1]; Βησαρίων ὁ καὶ Ἀμώνιος (*sic*), dans l'inscription de Khalapsché[2] : cet usage des doubles noms existait chez les Juifs, selon la remarque de Noldius[3], et même chez les Grecs ; je citerai cette signature, dans les tombeaux de Thèbes ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ ΑΣΚΛΗΠΙΑΣ ΕΥΦΡΟΝΟΣ ΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΥ, ΑΡΓΕΙΟΣ[4] : « Démétrius Asclépiade fils d'Euphron Aristomaque, » Argien. »

Cette observation explique le passage où Polybe parle de l'*Égyptien* que Ptolémée Évergète avait mis à la tête de Cyrène, lors de son voyage à Rome, et qui avait pris part à la révolte des Cyrénéens ..... κεκοινωνηκέναι δὲ περὶ τῆς ἀποςάσεως καὶ Πτολεμαῖον τὸν Συμπετῆσιν, ὃς ἦν τὸ γένος Αἰγύπτιος.....[5]. Les commentateurs n'ont su comment expliquer le mot Συμπετῆσις. Mais il paraît certain que c'est un double nom ou surnom égyptien, analogue dans sa composition à Πέτησις, nom propre qu'on a déjà vu : en effet, je trouve, sur une inscription de Khardassy, en Nubie, Σεμπετόσιρις[6], qui ne diffère du premier qu'en ce que le nom d'Osiris, au lieu de celui d'Isis, entre dans sa formation. On a donc la certitude que Πτολεμαῖος ὁ Συμπέτησις (c'est ainsi qu'il faut placer l'accent), est la même chose que Πτολεμαῖος ὁ καὶ Συμπέτησις[7] (ou bien Σεμπέτησις), et signifie *Ptolémée Sempétésis* : on voit donc que ce personnage *égyptien* avait nom *Sympétésis*, et qu'il y avait joint le nom grec *Ptolémée*.

M. Champollion le jeune, à qui j'ai communiqué cette explication, m'a donné la note suivante qui la confirme : « Les syllabes Σεμ, Σεν, Συμ, qui sont les initiales d'un assez grand » nombre de noms propres égyptiens transcrits par les Grecs, » paraissent composés du mot égyptien *Sché*, *Sé* ou *Si*, qui

(1) *Suprà*, p. 180. — (2) *Inscript. Nub.*, p. 10. — Le même nom ΒΗΣΑΡΙΩΝ est caché dans les lettres ΒΗΟΜΡΙΩΝ, qu'il ne faut pas lire *Béomrion*, comme l'a fait M. le docteur Young (Dans Light's *Travels*, etc., p. 270, n° 2.) — (3) Nold., *Histor. Idum.*, p. 211. — (4) Hamilton's *Ægypt.*, p. 161. — (5) Polyb., XXXI, 26, 6 et 7. — (6) Light's *Travels*, etc., p. 270, n° 2. — (7) *Suprà*, p. 245.

» signifie *fils*, et des prépositions ɴ et ᴍ *de* : d'où il résul-
» terait, par exemple, que Πτολεμαῖον τὸν Συμπέτησιν devrait se
» traduire par *Ptolémée fils de Pétésis.* » Il résulterait de cette note que Polybe aurait confondu en un seul mot Συμ et Πέτησις, à peu près comme si, dans le nom d'*Amrou ebn el Aas* (*Amrou fils de Aas*), on formait un seul mot de *Ebnelaas*, et qu'on le prît pour le surnom d'Amrou.

Les mots δὶς ἱερέως sont à remarquer : ils annoncent que la prêtrise temporaire était usitée en Egypte. J'ai fait allusion plus haut à ce passage. [1]

Nº XX. Pag. 367.

Sur la colonne de Pompée.

L'inscription des carrières de granit à Syène nous apprend qu'on en a tiré des colonnes *grandes et nombreuses*; et j'ai présumé que la grande colonne de Pompée est une de celles qu'on avait tirées de ces carrières. Dans ce cas, il a dû se trouver à Alexandrie d'autres colonnes, de diverses grandeurs, provenant de la même exploitation, et conséquemment de la même espèce de granit. En effet, Abd Allatif [2] affirme avoir vu dans cette ville « plus de quatre cents colonnes brisées en deux ou trois parties,
» dont la pierre était pareille à celle de la colonne des piliers,
» et qui paraissent être à celle-ci dans la proportion d'un tiers
» ou d'un quart. » Ce passage me paraît propre à confirmer la conjecture que j'ai hasardée dans le texte.

Nº XXI. Page 413.

Inscription relative à Ptolémée Philadelphe.

La seule inscription connue relative au second des Ptolémées nous fournit un nouvel exemple de l'emploi du verbe ἀναθεῖναί τινα, dans le sens d'*élever une statue à quelqu'un*. Elle a été trouvée dans l'île de Délos et elle porte [3] : ΒΑΣΙΛΕΑ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ ΟΙ ΝΗΣΙΩΤΑΙ ΑΝΕΘΗΚΑΝ. « Les insulaires

(1) *Suprà*, p. 214. — (2) Pag, 182, *trad.* de M. Silvestre de Sacy. — (3) Chishull, *Antiq. asiat.*, p. 201.

» ont élevé cette statue au roi Ptolémée, fils de Ptolémée » Sôter. »

Nº XXII. Pag. 414.

Lettre d'avis adressée aux Phénésiens par le stratège de la province.

L'inscription citée dans le texte nous apprend que le bourg de Misséma, où elle a été découverte, était habité autrefois par les *Phénésiens*; et j'ai prouvé, dans le Journal des Savans [1], que leur ville ou leur bourgade était le Φαινὰ d'Hiéroclès. Je reproduirai ici une inscription très curieuse copiée par Burckhardt dans le même lieu, et qui présente un intérêt à la fois géographique et historique. Elle est gravée sur les deux jambages de la porte d'un temple.

ΙΟΥΛΙΟϹϹΑ	ΝΟΙϹΚΑΙΞЄ	Ἰούλιος Σατουρνῖνος
ΤΟΥΡΝΙΝΟ	ΝωΝΑЄΧΟΝ	Φαινησίοις μητροκω-
ϹΦΑΙΝΗϹΙ	ΤЄϹΟΥΔΥ	μίᾳ τοῦ Τράχωνος
ΟΙϹΜΗΤΡΟ	ΝΑϹΘЄΑΝΑ	χαίρειν. Ἐάν τις ἐπι-
ΚωΜΙΑΤΟΥ	ΝΚΑϹΘΗ	δημήσῃ βιαίως στρα-
ΤΡΑΧωΝΟϹ	ΝΑΙΔЄΞΑΟ	τιώτης ἢ καὶ ἰδιώτης,
ΧΑΙΡЄΙΝ	ΘΑΙΤΑΙΟΙ	ἐπιστείλαντές μοι ἐκδι-
ЄΑΝΤΙϹ	ΚΙΑΙϹΤ . ΥϹ	κηθήσεσθε· οὔτε γὰρ
ЄΠΙΔΗΜΗϹΗ	ΞЄΝΟΥϹ	συνεισφοράν τινα ὀφεί-
ΒΙΑΙωϹϹΤΡΑ	ΤΑΥΤΑΜΟΥΤΑ	λετε τοῖς ξένοις, καὶ
ΤΙωΤΗϹΗ	ΓΡΑΜΜΑΤΑ	ξενῶνα ἔχοντες οὐ δύ-
ΚΑΙΙΔΙωΤΗϹ	ЄΝΠΡΟΔΗ	νασθε ἀναγκασθῆναι
ЄΠΙϹΤЄΙΛΑΝ	ΛωΤΗϹΜΗ	δέξασθαι παρ' οἰκίαις
ΤΙϹΜΟΙЄΚ	ΤΡΟΚωΜΙ	τοὺς ξένους. Ταῦτά
ΔΙΚΗΘΙϹЄϹ	ΑϹΥΜωΝΧ	μου τὰ γράμματα ἐν
ΘΑΙΟΥΤЄ	ωΡΙωΠΡΟΘ	προδήλῳ τῆς μητρο-
ΑΡϹΥΝЄΙϹ	ЄΤЄΜΗΤΙϹ	κωμίας ὑμῶν χωρίῳ
ΦΟΡΑΝΤΙ	ωϹΑΓΝΟΗ	πρόθετε, μή τις ὡς
ΝΑΟΦЄΙΑЄ	ϹΑϹΑΠΟΛΟ	ἀγνοήσας ἀπολογή-
ΤЄΤΟΙϹΞЄ	ΓΗϹΗΤΑΙ	σηται.

« Julius Saturninus aux Phénésiens, habitant une des mères-bourgades du Trachon, salut : si quelqu'un, militaire ou même civil, étranger parmi vous, se conduisait avec violence, faites-le-moi savoir, vous obtiendrez justice ; car vous ne devez aucune fourniture aux étrangers,

(1) Octobre 1822, p. 616.

et de plus, ayant un hôtel public, vous ne pouvez être forcés de les recevoir dans vos maisons. Exposez ma lettre dans un lieu bien évident de votre mère-bourgade, afin que personne n'en prétexte cause d'ignorance. »

Il est clair que cette inscription contient une lettre d'avis adressée par le stratège ou commaudaut de la province ; c'est pour se conformer à son ordre que les Phénésiens ont fait graver l'édit des deux côtés de la porte du temple ; ils ne pouvaient trouver de lieu plus évident. C'est ainsi que les stratèges de la grande Oasis ont fait pour deux décrets du gouverneur d'Egypte , que j'ai expliqués dans le Journal des Savans.

Je hasarde le mot *mère-bourgade*, pour rendre μητροκωμία. C'était une espèce de chef-lieu de canton, de l'administration duquel ressortissaient plusieurs bourgades environnantes, aussi trouve-t-on : τὰ ὑπὸ τὴν μητροκωμίαν χωρία [1]. Il est à remarquer qne μητροκωμία est ici une apposition du pluriel Φαινησίοις : *aux Phénésiens , mère-bourgade.* Cette syllepse n'est pas sans exemple, ainsi : ἣν (χώραν) οἱ μὲν Λουσιτανοὺς ἔλεγον [2], et surtout ce passage d'Héliodore : ἔστι γαρ μαχιμώτατον ἡ κώμη γένος, βίον ἀεὶ τὴν λῃστείαν πεποιημένοι. [3]·

Sans ignorer que l'infinitif, en des phrases analogues, tient qnelquefois la place du futur, je ne balance point à lire ἐκδικηθήσεσθε au lieu de ἐκδικηθήσεσθαι, qui ne serait pas tolérable, à cause de ἐπιστείλαντές μοι qui précède immédiatement. Il faut voir ici une faute du graveur, causée par la ressemblance de prononciation entre AI et E.

Au lieu de οὔτε γὰρ συνεισφοράν, on pourrait lire οὔτε γὰρ οὖν εἰσφοράν ; je préfère la première leçon ; la conjonction οὖν ne ferait pas un bon sens à cet endroit ; et je ne sais d'ailleurs si l'alliance des deux conjonctions γὰρ οὖν peut appartenir au style de cette lettre d'avis. J'entends par συνεισφορὰ les *fournitures collectives* auxquelles chaque habitant devait contribuer pour sa part , afin de subvenir à l'entretien des étrangers.

(1) *Ap.* Du Cange , *in Lexic. med. Gr.*, p. 930. — (2) Strab. III, p. 253, B. *add.* III , p. 228, A, 252 , C. — Zosim. I, 18, 5; V, 26, 1. — (3) *Æthiop.* VI, p. 246 , *init.* Coray.

Il résulte de cette phrase et de la suivante (καὶ ξενῶνα ἔχοντες κ.τ.λ.), que le ξενὼν ou ξενοδοχεῖον espèce de *caravansérai*, était entretenu aux frais du gouvernement, en sorte que non seulement les habitans étaient dispensés de loger les étrangers, mais encore ils ne devaient aucune contribution pour leur entretien. Il est à remarquer que c'est là précisément ce que prescrit Julien l'Apostat dans une de ses lettres : ξενοδοχεῖα καθ' ἑκάστην πόλιν κατάστησον πυκνά, ἵν' ἀπολαύωσιν οἱ ξένοι τῆς παρ' ἡμῶν φιλανθρωπίας (1). La lettre de Julius Saturninus, dont la date est inconnue, paraît tellement en harmonie avec cet ordre de Julien, qu'on est assez disposé à croire qu'elle a suivi de près les dispositions prises par cet empereur, et qu'elle a pour objet d'annoncer aux habitans de *Phæna* la jouissance des avantages résultant de cette disposition.

ΔΕΧΕΟΘΑΙ ΤΑΙ ΟΙΚΙΑΙϹ, on peut lire δέχεσθαι ταῖς οἰκίαις ou παρ' οἰκίαις : j'avais adopté la première leçon, parce que δέχεσθαι est suivi ordinairement du datif, sans préposition ; ainsi στέγῃ δέχεσθαι dans un des deux décrets de l'Oasis (2) : στέγῃ (*sic leg. pro* στέγη) ὑποδεδεχθῆναι dans Hésychius. Mais on m'a fait observer que l'article n'est peut-être point correct en cet endroit.

(1) Julian. *epist.* XLIX, p. 430, B, *ed.* Spanh. — (2) *Journal des Savans*, , novembre 1822, p. 672, lig. 25, 26.

TABLE[1]

DES

AUTEURS ANCIENS EXPLIQUÉS OU CORRIGÉS.

AUTEURS MODERNES

DONT LES OPINIONS OU LES OBSERVATIONS SONT RAPPORTÉES OU DISCUTÉES.

[1] Les chiffres romains se rapportent à l'introduction.

INDEX

DES EXPRESSIONS GRECQUES ET LATINES EXPLIQUÉES, ET DES REMARQUES GRAMMATICALES.

A.

TABLE

DES NOMS PROPRES

QUI SE TROUVENT DANS LES INSCRIPTIONS EXPLIQUÉES.

A.

INDEX HISTORIQUE.

A.

B.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 11, ligne 4. J'aime mieux attribuer cet emploi du mot *soror*, dans Cicéron, à l'usage dont je viens de citer des exemples, qu'à une certaine confusion de termes que cet auteur paraît avoir faite, lorsqu'il qualifie Q. Métellus Népos *frère* de P. C. Pulcher, quoiqu'ils fussent fils de deux sœurs, et conséquemment *cousins*. (Cic. *post. red. in senat.*, § 10.)

Pag. 7, lig. 15. Chishul., *lisez* Chishull.

— 28, note 1, *partie*, lis. *section*.—Note 5, *chap.* 3, lis. *chap.* 4.

— 35, l. 1, mettez un point et virgule après *palpable*.

— 38, l. 8, 24, lis. 14.

— 46, l. 1, *les fragmens de*, lis. *les fragmens recueillis par*.

— 44, l. 10, *conservé*, lis. *conservée*

— 49, note, *chap.* 1, lis. *chap.* 2.—50, l. 17, *restent*, lis. *reste*.

— 51, l. 9, *réparé*, lis. *refait à neuf*.

Pag. 53, l. dernière, *à* 181, lis. *et* 181.

— 56, l. dern., *chap.* 2, lis. *chap.* 3. — 59, note 4, et 102, 4, note 3, *chap.* 3, lis. *chap.* 2.

— 67, l. pénul., *fut*, lis. *fūt*.—Note 2, 355; lis. 335.
— 68, l. 3, ϛεγὴ, lis. ϛέγη.
— 75, *à Hermonthis qui*, lis. *comme au temple d'Hermonthis.*
— 78, ὑπὸ, lis. ὑπό.—150, n. 2, *De calmuniâ*, lis. *de calumniâ.*
— 155, n. 1, *juillet*, lis. *mai.*
— 156, n. 1, ajoutez 8e *année.*
— 166, l. 19, *Munichion*, lis. *Munychion.*
— 177, l. 18, Τρύφωνος, lis. Σαραπίωνος..
— 180, l. dern., *chap.* VI, § 3, lis. l'*Appendice*, no XIX, 4.
— 190, l. 18, *là c'est*, lis. *c'est là.*
— 203, l. 4, *toto orbe*, lis. *toto orbe victor.*
— 342; n. 3, *Busiris*, lis. *Létopolis.*
— 276, l. pénul. συγγενῆ, lis. συγγινῆ.
— 277, l. 7, Beecchy, lis. Beechy.
— 288, *revient à*, ὢν ὁ, lis. *revient à* ὢν, ὁ.
— 295, l. 17, 200, lis. 202.
— 301, l. 7, πραγμματικοὶ, lis. πραγματικοί.
— 317, l. 9, ἀκόντας, lis. ἄκοντας.
— 345, l. 32, Κιφαλῶνος, lis. Κεφάλωνος.
— 346, l. 9, *Chnoubis*, lis. *Chnubis.*
— 348, l. 8; au lieu de ΚΕ, dont j'ai fait Καίσαρος, je préfère lire ΣΕ, commencement du mot Σεβαϛοῦ; en effet, Καίσαρος se place avant le nom de l'empereur, et non après.
— 6, note 3. Villoison a cité des exemples de l'emploi des lettres de plusieurs formes dans certaines inscriptions. (*Mém. de l'Instit.*, *classe d'histoire*, II, p. 118.)
— 362 et 494, Kochler, *lis.* Kocher.
— 419, note 5. Π. Α. ΑΙΜ, lis. Π. Υ. ΑΙΜ..
— 431, *Lucius Vérus*, lis. *Lucius Aurélius.*
— 462, l. 7, ΠΑΙΝΙΟΘ̄, lis. ΠΑΙΝΙ Θ̄.
— 469, l. 16, Μάκρου, lis. Μάρκου.
— 477, l. 13, τὸν Θεὸν, lis. Θεόν.
— 482. La confusion des lettres Η et Υ a été remarquée déjà par Villoison. (*Mém. cités*, II, p. 126.)
— 486, l. 1. Le nom *Gæonas* se retrouve dans Gruter, CMXII, 12.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE.

INSCRIPTIONS GRAVÉES SUR LA FAÇADE DE QUELQUES ÉDIFICES SACRÉS DE L'ÉGYPTE.

SECTION PREMIÈRE.

INSCRIPTIONS DU TEMPS DES LAGIDES.

SECONDE SECTION.

INSCRIPTIONS DU TEMPS DES ROMAINS.

SECONDE PARTIE.

DISCUSSION DE QUELQUES FAITS ET EXPLICATION DE PLUSIEURS MONUMENS QUI SE RAPPORTENT PAR LEUR NATURE OU LEUR OBJET AUX INSCRIPTIONS GRAVÉES SUR LA FAÇADE DES ÉDIFICES SACRÉS DE L'ÉGYPTE.

APPENDICE.

FIN.



Cet ouvrage se trouve aussi

A PARIS, chez

AILLAUD, Libraire, quai Voltaire, n° 21
AIMÉ ANDRÉ, Libraire, quai des Augustins, n° [illegible]
ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille, n° 23
BOSSANGE AÎNÉ, Libraire, quai des Augustins, n° [illegible]
BOSSANGE PÈRE, Libraire, rue de Richelieu, n° 60
BOSSANGE FRÈRES, Libraires, rue de Seine, n° [illegible]
DEBURE FRÈRES, Libraires du Roi, rue Serpente, n° [illegible]
DELAUNAY, Libraire, Palais-Royal
FIRMIN DIDOT, père et fils, Libraires, rue Jacob, n° 24
MONGIE AÎNÉ, Libraire, boulevard Poissonnière, n° 18
PANCKOUCKE, rue des Poitevins, n° [illegible]
PELICIER, Libraire, place du Palais-Royal
PONTHIEU, Libraire, Palais-Royal
REY ET GRAVIER, Libraires, quai des Augustins, n° [illegible]
[illegible], Libraire, rue de Richelieu, n° [illegible]
[illegible], Libraire, rue du Paon, n° [illegible]
TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires, rue de Bourbon, n° 17

A LONDRES, chez

[illegible] et Ce, Libraires, 14 Great Marlborough-Street
TREUTTEL et WÜRTZ, [illegible] Soho-Square

